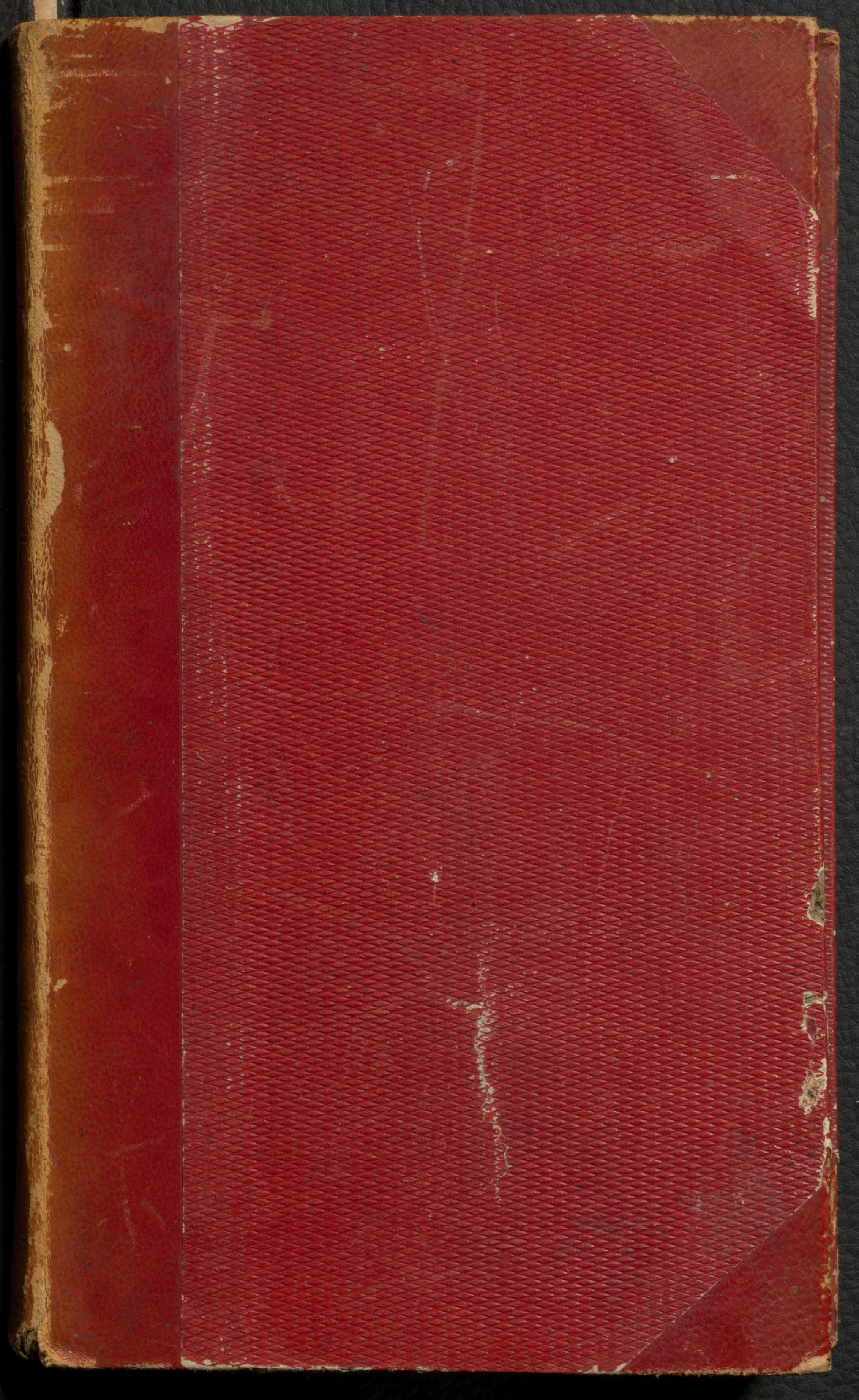

37. Bibaud T. 1

Rare

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne,

JOURNAL HISTORIQUE,

LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Hor. de Arte. Poet.

TOME I.

M. BIBAUD,

ÉDITEUR ET PROPRIETAIRE.

MONTREAL,

DE L'IMPRIMERIE DE LUDGER DUVERNAY,

No. 29 Rue St. Paul, près du Marché neuf.

. . . .

1830.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT,

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 10 JUILLET 1830. N°. I.

En commençant ce tome premier de L'Observateur, ou dixième de la Bibliotheque Canadienne, nous remplissons la promesse que nous avons faite en commençant le neuvième, de publier ce journal, au bout d'un an, toutes les semaines. En opérant ce changement, nous nous conformons au désir qui nous a été exprimé par un grand nombre de nos abonnés, et faisons ce qui nous a paru agréable à tous ceux auxquels nous en avons parlé le premier,

Nous avions pensé d'abord, qu'en publiant la Bibliotheque Canadienne deux fois par mois, il nous serait possible d'y donner les nouvelles étrangères et domestiques, &c. comme font les gazettes ; mais nous nous apperçûmes bientôt, que, si quelquefois nous pouvions aller de pair avec ces journaux, presque toujours nous n'aurions pu donner que ce qu'ils avaient déjà publié, et souvent depuis plusieurs jours. Aussi avons-nous cru de bonne heure devoir revenir à notre ancien plan, qui était de nous abstenir de la publication de nouvelles politiques, incidens locaux, &c. à l'exception d'un régistre des mariages, décès, &c. donné plutôt comme mémorial que comme nouveauté.

Mais au moyen du présent changement, tout ce qui est de nature à entrer dans une gazette sera du ressort de notre journal. Outre cet avantage, le format lui donne encore celui de pouvoir être conservé plus facilement, et reliée en volumes portatifs, si on le désire, Nous y continuerons l'histoire de notre pays ; et comme nous avons fait en sorte de finir dans le dernier numéro de la précédente année, ce qui s'est passé sous les Français, et de commencer dans le présent, l'Histoire du Canada et des Canadiens sous le règne anglais, c'est-à-dire depuis le traité de 1763, par lequel cette colonie est passée de la domination de la France à celle de l'Angleterre, cette histoire pourra être regardée comme un ou-

vrage complet pour ceux qui n'ont pas eu les tomes précédents de la Bibliotheque Canadienne.

Nous continuerons à insérer dans ce journal, mais plus sobrement que par le passé, afin de laisser toujours assez de place pour les autres matières, des mélanges de sciences et de littérature, surtout les découvertes et inventions nouvelles et utiles, des anecdotes piquantes, faits curieux, chansons originales, &c. Quant aux nouvelles de l'Intérieur et de l'Extérieur, aux procédés et débats de notre parlement, &c. nous tâcherons d'en mettre sous les yeux des lecteurs le plus qu'il se pourra ; de n'omettre rien de ce qui nous paraîtra intéressant, en abrégeant ce qui sera de nature à gagner plutôt qu'à perdre, à être exposé en peu de de mots, et faisant en sorte d'avoir de la place pour des remarques de notre crû, sur ce qui nous paraitra susceptible d'une double interprétation, d'éloge ou de blâme, l'un et l'autre répartis avec modération, et après mûre considération, dans les actes de notre gouvernement, de notre législature, de notre police, les institutions de notre pays, &c. Nous ferons aussi en sorte que notre correspondance soit assez étendue pour n'être point en arrière, et ne point ignorer ce que d'autres pourraient savoir. Et pour qu'il ne manque rien à notre publication, du côté de l'utilité, de la variété et de la nouveauté, nous prions messieurs nos agens et ceux qui désirent la prospérité de notre établissement, de vouloir bien nous communiquer les faits intéressants qui sont ou pourront venir à leur connaissance, sur l'histoire naturelle, politique et anecdotique de notre pays, sur l'agriculture, le commerce, l'éducation, les améliorations intérieures, particularités locales, &c. enfin les incidens journaliers, de nature à être communiqués au public, tels que mariages, décès, accidens, &c.

Ceux de nos abonnés, anciens et nouveaux, qui voudront bien faire voir notre journal à leurs amis et connaissances, dans la vue de nous procurer leur souscription, auront droit à toute notre reconnaissance.

Le prix courant des marchandises sèches, liqueurs et épiceries ; celui des denrées vendues sur les marchés ; les ventes par décrêts, &c, seront insérés, de temps à autre, sur la couverture ; et comme le journal se pupliera plus souvent, et aura, comme nous ôsons nous en flatter, une circulation plus étendue, nous croyons pouvoir solliciter une partie de la faveur du public, sous le rapport des annonces.

HISTOIRE DU CANADA.

La conquête du Canada avait fait passer en France les militaires, les administrateurs de la justice, et la plupart de ceux qui avaient été employés par le gouvernement dans cette colonie : le traité de paix occasionna encore l'émigration volontaire de mille à douze cents Français ou Canadiens des plus notables. C'était autant d'ôté à la population du Canada, que la dernière guerre avait déjà diminuée considérablement; mais le résultat le plus funeste pour le Canadiens, c'était l'impuissance morale, si nous pouvons ainsi parler, la nullité politique où ils tombaient vis-à-vis de leurs vainqueurs. Il restait, à la vérité, dans le pays, un assez bon nombre de familles de la classe appellée petite noblesse en France, et *gentry* en Angleterre, et un clergé respectable par sa conduite publique et privée; mais la noblesse, ou si l'on veut, la gentilhommerie canadienne, était peu populaire chez ses compatriotes, à cause de ses privilèges exclusifs et distinctifs, et des pouvoirs que quelques uns de ses membres avaient exercés parfois trop impérieusement ; et le clergé était vu d'assez mauvais œil par le nouveau gouvernement. Le reste de la population, à quelques exceptions près, parmi les bourgeois et les marchands, ne s'élevait guère, du côté des talens et des lumières, au-dessus de ce qu'avait été la population française de l'Acadie. Il ne s'y trouvait personne qui fût en état, ou qui eût la hardiesse de reclamer publiquement contre les abus du pouvoir, ou contre l'insolence et les insultes des particuliers de la nation conquérante; et c'est sans doute à cette circonstance principalement que furent dûes l'espèce d'oppression et les avanies auxquelles les anciens habitans de cette colonie se trouvèrent en butte pendant un nombre d'années.

Le reste de l'année 1763 ne fut remarquable que par la mutinerie des soldats de la garnison de Québec, occasionnée par une diminution de paie. L'adresse et la fermeté du général Murray, aidé des officiers, firent enfin rentrer les mutins dans le devoir.

L'année 1764, vit éclore un nouveau systême. On démembra du Canada l'île d'Anticosti et la côte de Labrador, qui furent jointes à l'île de Terre-Neuve ; le lac Champlain et tout l'espace au sud du quarante-cinquième degré de latitude, dont la Nouvelle York fut accrue ; et l'immense territoire à l'ouest du fort de la Galette et du lac Nipissing, qui fut laissé sans gouvernement. Le reste, sous le nom de *Province de Québec*, fut soumis à un chef unique, qui fut d'abord le général Murray. Par cette ligne de démarcation, tirée, l'année précédente, dans le cabinet de St. James, le Canada était non seulement

extrêmement rétréci, mais encore dépouillé de branches de commerce et de sources de richesses, qui étaient réparties, à ses dépens, sur les colonies anglaises adjacentes. Les Canadiens sentirent d'abord l'injuste partialité de cette démarche : l'Angleterre en reconnut plus tard l'impolitique. (*)

A la même époque, on donna à la Province de Québec les lois de l'amirauté anglaise ; mais cette innovation fut à peine apperçue des Canadiens, parce qu'elle n'intéressait que les conquérans, en possession de tout le commerce maritime.

On fit plus d'attention à l'établissement des lois criminelles d'Angleterre. C'était, quant à la procédure surtout, un des plus heureux présens que pût recevoir le Canada.

Auparavant, dit Raynal, un coupable, vrai ou présumé, était saisi, jetté dans une prison, interrogé, sans connaître ni son délit, ni son accusateur, sans pouvoir appeller auprès de lui, ou ses parens, ou ses amis, ou des conseils. On lui faisait jurer de dire la vérité, c'est-à-dire de s'accuser lui-même, et pour comble d'absurdité, sans attacher aucune valeur à son témoignage, quand il était à sa décharge. On s'étudiait ensuite à l'embarrasser de questions captieuses, dont il était plus facile au crime impudent qu'à l'innocence troublée de se démêler. On eût dit que la fonction d'un juge n'était que l'art subtil de trouver des coupables. On ne confrontait l'accusé avec ceux qui avaient déposé contre lui, qu'un instant avant le jugement, qui prononçait ou l'absolution, ou le plus ample informé, ou la torture et le supplice. Dans le cas d'absolution, l'innocent n'obtenait aucune indemnité : au contraire, la sentence capitale était toujours suivie de confiscation ; car telle était en abrégé la procédure criminelle de France, avant sa révolution. Le Canadiens conçurent facilement et sentirent vivement le prix d'une législation qui ne laissait subsister, (du moins dans la pratique), aucun de ces désordres. (†)

Le code civil de la Grande-Bretagne ne causa pas, à beaucoup près, la même satisfaction. Ces statuts sont compliqués,

---

(*) Au dernier traité de paix (de 1783), dit M. Du Calvet, les colonies, en vertu du premier acte de possession, ont reclamé la même étendue de terrain que leur avait assigné la ligne de démarcation ; et la nécessité des circonstances de l'état a forcé le ministère d'Angleterre à souscrire à leurs prétentions.

(†) Cette dernière phrase de l'auteur que nous citons ici n'est peut-être pas vraie dans toute la force du terme : d'après la législation criminelle d'Angleterre, la confiscation des biens peut s'ensuivre de la condamnation à mort, et il est rare qu'un accusé puisse obtenir une indemnité, quelque temps qu'il ait été détenu en prison, quand un grand-jury a trouvé qu'il y avait matière à procès. Au reste, on sait qu'il n'y a guère plus de proportion entre les délits et les peines dans le code pénal d'Angleterre qu'il n'y en avait dans celui de France.

obscurs et multipliés ; ils entrainent des délais presque interminables et des frais énormes ; et ils étaient écrits dans une langue qui n'était pas familière au peuple conquis. Indépendamment de ces considérations, les Canadiens avaient vécu cent cinquante ans sous un autre régime : ils y tenaient par la naissance, par l'éducation, par l'habitude, et peut-être aussi par un certain orgueil national. Pouvaient-ils sans un extrême chagrin voir changer la règle de leurs devoirs, la base de leur fortune ? Si le mécontentement (c'est toujours Raynal qui parle), ne fut pas porté jusqu'au point de troubler l'ordre public, c'est que les habitans de cette région n'avaient pas encore perdu cet esprit d'obéissance aveugle qui avait si longtemps dirigé toutes leurs actions ; c'est que les administrateurs et les magistrats qu'on leur avait donnés s'écartèrent constamment de leurs instructions, pour se rapprocher, autant qu'il était possible, des coutumes et des maximes qu'ils trouvaient établies, comme nous le verrons un peu plus bas.

La même année 1764 est remarquable par des opérations guerrières entre les Anglais et les tribus de l'Ouest. Dans le cours de l'année précédente, PONTHIAC, chef outaouais, mû par son ancien attachement pour les Français, ou plutôt mécontent de la manière dont les Anglais en usaient dans leur traite avec les sauvages, était parvenu à introduire par ruse ses guerriers dans le fort de Michillimakinac, (‡) et en avait massacré toute la garnison, à l'exception du commandant, qui fut sauvé par l'intervention de M. de LANGLADE, gentilhommes canadien.

La facilité avec laquelle Ponthiac avait fait tomber Michillimakinac entre ses mains, lui fit penser qu'il pourrait aussi se rendre maître du Détroit. Ayant donc assemblé les guerriers de sa tribu, et le plus qu'il put de Hurons, de Chippéouais, de Pontéouatamis et de Mississagués, il s'avança vers ce poste, où commandait le major GLADWIN, avec une garnison de deux à trois cents hommes.

(‡) Un parti ayant été envoyé en avant par Ponthiac, sous le prétexte de rendre visite au commandant, après que le chef de la bande eut fait son compliment et protesté de son affection pour les Anglais, les sauvages se mirent à jouer à la balle, près de l'enceinte du fort. La balle fut jettée plusieurs fois à dessein en dedans de la palissade, et autant de fois, des sauvages y entrèrent pour la reprendre. Par ce moyen, ils parvinrent à se rendre maîtres d'une des portes, et tout le parti se précipita dans le fort.

(A continuer.)

CAP-BRETON.

Des animaux monstrueux ont autrefois fréquenté les eaux et les rivages de l'île du Cap-Breton. On trouve au fond des rivières qui se jettent dans le Bras-d'Or, près de leurs embouchures, des restes de très grands animaux, qui, selon toute apparence, vivaient dans les environs. Quelque temps après qu'on eut commencé à s'établir sur les bords du Wagmatcook, on trouva dans le lit de cette rivière, une mâchoire extraordinaire. On porta à Sidney une des dents, qui ressemblait assez, quant à la forme, aux molaires de la mâchoire humaine: elle mesurait environ huit pouces en un sens; mais si cette longueur avait été située transversalement ou longitudinalement dans la mâchoire, c'est ce qui ne put être déterminé par ceux qui n'avaient pas vu la tête d'où la dent avait été tirée. L'épaisseur, depuis la racine de la dent jusqu'à son couronnement, était d'environ quatre pouces, et la largeur, au couronnement, à peu près la même. Il y avait dix croissances à l'extérieur de la dent, cinq de chaque côté. Les sauvages ont pour tradition qu'un animal monstrueux éleva un jour sa tête au-dessus des eaux de la baie d'Aspy, près du Cap-Nord, et les effraya tellement, qu'il se passa beaucoup de temps avant qu'aucun d'eux osât se remontrer dans ces quartiers. L'orignal et le chevreuil sont à présent les plus grands quadrupèdes que l'on trouve dans l'île du Cap-Breton, et même dans toute la Nouvelle Ecosse. *(*HALIBURTON, *History of Nova Scotia.)*

A environ trois milles du Bras du Nord-Ouest, est une roche mobile de très grandes dimensions. Elle est appuyée sur une couche de rocher qui s'élève à la surface du terrain, et se meut sur un pivot de douze pouces sur six. Elle a 20 pieds de longueur, 14 de largeur, 9 de hauteur, et 74 de circonférence, et l'on suppose que son poids est de 162 tonneaux. Elle est de granit, et lorsqu'elle est mise en mouvement, (ce qui se fait très aisément, au moyen d'un court levier de bois,) elle se balance de l'E. N. E. à l'O. S. O. A quelque distance d'Halifax, sur la route de Prospect, il y a une autre roche de plus petites dimensions, mais toute semblable, quant à la position et au mouvement. *(Idem.)*

VARIE'TE'S.

Les Andes.—Il est constaté par des observations récentes, que les pics les plus élevés des Andes sont l'*Illimane* et le *Sorate*, dont le premier a 24,350 pieds d'élévation, et le dernier 25,400. Le *Chimboraso*, qu'on regardait comme la plus haute montagne des Andes, n'a que 21,400 pieds de hauteur. Ces hauteurs ont été déterminées au moyen d'opérations barométriques par M. Pentland, dont le savoir et la capacité sont garantis par le baron de Humboldt. Les Andes le cédent en hauteur aux montagnes d'Himaleh, en Asie, dont quelques unes ont, à ce qu'on suppose, 26,000 pieds d'élévation. Sous tous les autres rapports, les Andes sont beaucoup plus considérables, et doivent être regardées comme les premières montagnes du globe.

Antiquité.—Un l'aboureur a découvert (dit-on), dernièrement, dans un champ, aux environs de Monté-Video, (Amérique Méridionale), une espèce de pierre tumulaire, portant des caractères à demi effacés par le temps, et recouvrant une excavation entourrée de maçonnerie, où étaient renfermés deux glaives, un casque et un bouclier. Le tout fut porté à Monte-Video, où l'on put, non sans beaucoup de peine, déchiffrer sur la pierre les mots suivans en carractères grecs: "Sous le règne d'Aléxandre, fils de Philippe, roi de Macédoine, dans la 63e olympiade, Ptolemaïos." Il fut impossible de lire la suite. Sur la poignée d'une des deux épées était, en demi relief, un profil que l'on crut reconnaître pour celui d'Aléxandre, et le casque portait des ornemens d'un travail exquis, représentant Hector trainé par Achille autour des murs de Troie.—*Credat Judœus Appella.*

Découverte.—Il a été fait dernièrement dans la manufacture du fer une découverte importante, qui accélère le procédé employé pour convertir le fer de fonte en fer en barres, et qui influe en même temps d'une manière essentielle sur la qualité du métal, en décomposant le carbone et les substances nuisibles combinées avec le fer, et qui ne peuvent être détruites par le procédé actuellement en usage. Un autre de ses effets est de séparer et de vitrifier complètement les terres alumineuses et siliceuses, qui détruisent la ténacité et la malléabilité du fer. Il est constaté qu'au moyen de cette méthode simple et économique, on peut présentement convertir en fer des minerais et matériaux qu'on rejettait auparavant comme inutiles. *(Journal Anglais.)*

Enfant double.—Un cas semblable a celui des jeunes Siamois a eu lieu dernièrement, près de Bangor, en Angleterre. Le 23 de Mars dernier, la femme de William Thomas, carrier, de Llanberris, a mis au monde un enfant femelle double, mort dans son sein. Il avait deux têtes, deux cous, quatre bras, deux bassins, quatre jambes et quatre cuisses, tous parfaitement et naturellement conformés. Les deux troncs étaient unis aux os de la poitrine, et l'union s'étendait jusqu'au nombril, qui était commun aux deux corps. L'union était si forte, qu'après examen, (dit la personne qui rapporte le fait), elle me parut être d'os. Qu'il me suffise dire que je ne pus venir à bout de séparer les deux corps, à l'endroit de leur union, l'espace d'une ligne. D'après ce que je viens de dire, il doit paraître évident que leurs faces et les parties supérieures de leurs corps étaient tournées les unes vers les autres. La sage-femme qui avait été appellée auprès de la mère, me dit qu'ils étaient nés les bras passés autour du cou l'un de l'autre. D'après un examen soigneux, à l'extérieur, car je suis faché de dire qu'il ne me fut pas permis d'en faire d'autre, je ne pus voir pourquoi les enfans n'auraient pas pu vivre. Il était évident qu'ils étaient parvenus au terme ordinaire. La mère croit qu'ils moururent une semaine avant son accouchement. Ils avaient quinze pouces de longueur. Je ne les ai pas pesés, mais je pense que leur poids était d'environ neuf libres. Ils se ressemblaient beaucoup du visage ; mais l'un avait les cheveux un peu plus bruns que l'autre. *(Chester Courant.)*

Or.—Le Dr. White, du comté de Spottsylvania, dans la Virginie, qui possédait 1000 acras de terre peu fertile dont il aurait été bien aise de trouver trois piastres de l'acre, ayant découvert qu'il s'y trouvait beaucoup d'or, employa huit ou dix personnes pour laver le sol, et en retirer le précieux métal. Par ce moyen il réalisa souvent 500 piastres par jour, une seule pelletée de terre donnant par fois jusqu'à vingt-cinq piastres. Sur le bruit qui s'en répandit, un Yankee connaisseur a été envoyé dernièrement de New-York pour examiner la terre, et d'après le rapport qu'il a fait à ceux qui l'employaient, ceux-ci ont proposé au Dr. White de leur vendre sa ferme, et d'en fixer le prix. Il en a demandé 30,000 piastres, et on les lui a données sur le champ, en disant, après marché fait, que s'il en avait demandé 50,000 piastres, on les lui aurait données volontiers.

(Richmond Whig).

ERRATUM.

B......, en ton écrit, le blâme et la louange
Me semblent mêlés avec art ;
Mais dussé-je prendre le change,
Je le veux prendre en bonne part.
Je ne puis cependant ne pas trouver étrange
Ton doute sur mon jugement ;
Et pour te convertir à penser autrement,
Je vois bien qu'il faut que je change
La façon de mon compliment :
Au lieu donc du couplet qui se trouve en mon livre,
Que le lecteur,
Ou le chanteur,
Veuille lire ou chanter les deux que l'on voit suivre :

Quoiqu'au langage
L'on aime un certain ton,
Quand de B.,....
J'écoûte l'oraison,
C'est, dis-je, un sage
Formé par la Raison.

Quand il raisonne,
C'est un logicien ;
Et quand il tonne,
Du rhétoricien
Qui se pomponne
Je compte l'art pour rien.

M. B....D.

RE'SUME' POLITIQUE.

L'Angleterre, où l'inquiétude et la crainte avaient régné, particulièrement dans les hauts cercles, en conséquence de la maladie du monarque, n'offrait d'ailleurs rien d'extraordinaire du côté de la politique. Il paraissait y avoir moins de mécontentement, ou plutôt moins de clameurs contre l'administration du duc de Wellington, depuis la condamnation de ceux qui l'avaient attaquée, dans les journaux, avec la fureur du fanatisme politique et religieux, principalement à cause de l'émancipation des catholiques ; et les bruits de changemens prochains dans le ministère avaient cessé de se faire entendre. Les projets de lois concernant le Canada n'étaient encore qu'en progrès, si l'on peut ainsi parler, chez les communes ; mais ayant été proposés par le ministre des colonies, il y avait peu à douter qu'ils ne passassent dans les deux chambres, à moins (ce qu'à Dieu ne plaise), que la mort du roi ne vînt interrompre la session du parlement.

En France, la chambre des députés avait été dissoute, et les collèges électoraux convoqués pour la fin de Juin et le commencement de Juillet, à l'effet de procéder à de nouvelles

élections. Les partis avaient, chacun, comme de raison, leurs espérances et leurs craintes sur le résultat, qui, en effet, devait être, quelqu'il fût, de la plus grande importance, culbuter ou maintenir en place un ministère chéri des uns et abhorré des autres, et peut-être finalement et conséquemment ébranler ou affermir le trône des Bourbons.

La première division de l'expédition contre Alger avait fait voile du port de Toulon, et les autres devaient suivre de près. Le nombre des troupes de toutes armes était d'environ cinquante mille. Divers étaient les motifs secrets attribués au ministère français pour cette entreprise. Le but de faire diversion, de détourner l'opinion publique d'autres objets importants, et celui d'acquérir de la popularité parmi les militaires, étaient au nombre des plus apparents. On s'y prenait mal pourtant, suivant nous, pour réussir, sous le dernier rapport, en choisissant pour commandant de l'expédition, un homme aussi impopulaire que l'est, on devrait l'être le comte de Bourmont, chez des gens qui ont coutume d'attacher assez de prix à ce qu'on appelle *l'honneur*, pour le faire passer avant les *honneurs*, sur-tout quand ils ne sont que la récompense d'actions qui déshonorent.

Les nouvelles d'Afrique s'accordaient toutes à dire que les préparatifs de défense des Algériens étaient extraordinaires; mais elles étaient contradictoires quant aux dispositions des états voisins: d'après certains rapports, le pacha d'Egypte et le bey de Tunis devaient se joindre aux Français; selon d'autres, ils devaient demeurer neutres, sinon prendre parti pour le dey d'Alger. Une autre question assez douteuse, c'était de savoir si l'Angleterre envisageait de bon ou de mauvais œil l'entreprise de son ancienne et presque éternelle rivale.

Il semble régner encore beaucoup d'incertitude quant aux affaires générales de la Grèce. La seule chose qui paraisse certaine, c'est que les limites du nouvel état ont été restreintes dans les bornes étroites qu'appréhendaient pour les Grecs les amis de l'indépendance et de la prospérité des nations. Nous ne saurions deviner par quel motif d'intérêt ou de crainte les trois puissances signataires du traité du 6 Juillet, comme on l'appelle, peuvent avoir été guidées dans cette circonscription. Auraient-elles pressenti que la monarchie ne pourrait prendre racine dans la patrie des Aristide, des Epaminondas, des Phocion et des Philopémen, et que plutôt que plus tard, le gouvernement républicain remplacerait celui qu'elles lui imposaient? Mais dans cette supposition même, ç'aurait été craindre le mal d'un peu loin; car nous ne voyons pas comment une population qui ne passerait guère présentement un million d'âmes, pourrait, même dans un siècle ou deux, porter

le trouble et la désolation dans des empires tels que ceux de Turquie, d'Autriche et de Russie, fût-elle toute composée de républicains aussi braves et aussi entreprenants que les Grecs du temps passé.

A en croire certains journaux, il n'était pas encore connu avec certitude si le prince Leopold de Saxe-Cobourg avait accepté ou refusé la souveraineté de la Grèce. Nous croyons avoir lu quelque part que peut-être ce prince deviendrait souverain des Grecs sans cesser d'être sujet du roi d'Angleterre; ou même que c'était une *faveur* que son Altesse avait demandée, et qu'il restait seulement à savoir si elle l'obtiendrait! S'il en était ainsi, on pourrait demander où seraient d'un côté, la dignité, et de l'autre, l'indépendance.

Après les trois pays dont nous venons de parler, le Portugal est celui qui fournit ordinairement le plus de matières aux journalistes; mais ce sont presque toujours les mêmes histoires de persécutions, d'incarcérations, de condamnations à mort, de confiscations de biens, d'inquiétudes et de craintes, de la part de Don Miguel et de ses adhérans; d'espérances, d'agitations, et quelquefois de mouvemens insurrectionnels, chez les partisans de la souveraine légitime.

L'Amérique Méridionale a fourni dernièrement des nouvelles importantes. Bolivar ayant déclaré qu'il n'exercerait point la charge de président, quand même elle lui serait conférée par le congrès, ce corps a nommé un autre président et un vice-président, qui ont pris en mains les rênes du gouvernemens. Aux dernières dates, Bolivar était à Torbasco, à trois lieues de Carthagène, et l'on supposait généralement qu'il s'embarquerait dans le premier paquebot qui ferait voile pour l'Angleterre. Quelques uns pourtant étaient d'opinion qu'il ne laisserait point le pays. Il était arrivé depuis peu à Carthagène un grand nombre de troupes de différents quartiers. Le capitaine Briggs, arrivé à New-York, en 20 jours de Carthagène, informait que la malle de Bogota du 9 Juin, avait apporté la nouvelle que la province de Tacames s'était déclarée indépendante du gouvernement colombien.

Le congrès de Vénézuela avait été installé, et le général Paez, maintenu par ce corps comme chef civil et militaire du nouvel état, lui avait envoyé son premier message, daté de San Carlos, le 30 Avril.

Il s'était élevé à Monté-Video des dissentions qui ne paraissaient pas devoir se terminer sans effusion de sang. L'origine des troubles provenait d'un différent entre le gouverneur, Don Jose Rondeau, et la chambre des représentans. La chambre avait improuvé quelques uns des arrangemens militaires du gouverneur, et celui-ci s'était en conséquence démis de sa

charge. Le général Lavalleja avait été nommé gouverneur à sa place. Rondeau avait publié un protêt, où il disait qu'il s'était démis de sa charge, parce qu'on avait voulu la dépouiller de ses attributs et de ses pouvoirs; il se prononçait en même temps hautement contre le décrêt par lequel l'assemblée ordonnait au gouvernement de suspendre des opérations qu'il était autorisé à mettre en force, et déclarait que sa démission avait été en conséquence obligatoire et non volontaire.

En recevant ce protêt, la chambre des représentans déclara que c'était un document séditieux et anarchique, qui, non-seulement contenait des faussetés, mais méconnaissait l'autorité supérieure de la nation, et que sa publication ne pouvait avoir eu d'autre objet que l'anarchie et la ruine du pays.

D'après une lettre du 18 Avril, Rivera n'était qu'à quelques lieues de Monté-Video, avec 600 hommes. On affirmait qu'il allait marcher sur la ville, et l'on prétendait qu'il en voulait particulièrement à certains membres de l'assemblée. L'auteur de la lettre, sans approuver ni l'une ni l'autre des parties adverses, ou plutôt, en donnant à entendre que l'une et l'autre avaient été plus loin qu'elles n'auraient dû faire, finit en disant qu'il ne sait où cela aboutira, et paraît craindre qu'il n'en résulte beaucoup de mal.

PARTICULARITE'S LOCALES.

Terres de la Couronne.—Nous avons vu dernièrement des remarques où l'on paraît blâmer les parties intéressées de n'avoir point mis les terres des *townships* voisins des seigneuries en état d'être concédées, comme on s'attendait qu'il serait fait ce printemps. Le délai qui a eu lieu a été inévitable, et n'a été occasionné que par la manière peu exacte dont le bornage de ces terres avait été exécuté en certains cas, et qui avant d'avoir été rectifié par des opérations plus correctes, faisait qu'il était peu sûr d'y placer des habitans; attendu qu'ils auraient occupé leurs terres et fait leurs améliorations dans la crainte et l'appréhension continuelle qu'éprouvent ceux dont les terres ne sont pas bornées par des marques certaines. On fait présentement arpenter d'une manière plus exacte les terres des *townships* en question, et le gouvernement n'a rien tant à cœur que de les concéder, aux conditions les plus avantageuses, à ceux qui voudront s'y établir. On pourra prendre une terre et l'occuper pendant sept ans, sans avoir rien autre chose à payer que les frais du bornage: au bout de sept ans, l'acheteur ou concessionnaire paiera le prix auquel la terre aura été

estimée au temps de la vente ou concession ; ou, s'il est incapable de le faire, il paiera l'intérêt de ce prix à cinq pour cent, jusqu'à ce qu'il puisse payer le capital. *(Mercury.)*

Améliorations.—On remarqué qu'il s'est formé dans le district de Montréal, depuis la dernière guerre, plusieurs beaux et grands villages, tels que ceux de Beauharnois, de Napierville ou St, Cyprien, de St. Césaire, &c. Dans tous ces endroits, il avait été érigé de nouvelles paroisses et bâti des églises, ou du moins des presbytères avec chapelles. Il n'y a d'exception remarquable, à ce que je crois, que le Village d'Industrie, dont j'ai eu occasion de parler l'année dernière.

Le presbytère de la nouvelle paroisse de St. Barthélemy, démembrement de celle de St. Cutbert, n'est achevé, si je ne me trompe, que depuis un an. Quand je passai dans l'endroit, au commencement de l'été dernier, ce bâtiment me parut isolé. J'ai eu occasion de repasser par le même endroit dernièrement, et je n'ai pas été peu surpris d'y voir, sinon un village, du moins un commencement de village, c'est-à-dire plusieurs maisons neuves assez près les unes des autres, des boutiques, des auberges, des atteliers. Je parle de ces choses au pluriel, sans trop me souvenir s'il y en plusieurs de chacune ; mais toujours est-il vrai que j'ai remarqué dans l'endroit un changement qui m'a surpris, vu le peu de temps qu'il a mis à s'opérer.

Quant au reste, il n'est point du tout étonnant qu'il se forme assez promptement des villages auprès des églises : ce sont des centres de réunion, non seulement tous les dimanches, mais souvent d'autres jours de la semaine. Il peut donc être d'utilité, sinon de nécessité, qu'il y ait au moins une auberge, et les notaires, les médecins, les marchands, les artisans, ne sauraient se placer nulle part aussi avantageusement. Que conclure de là ? que l'établissement de nouvelles paroisses, la bâtisse de nouvelles églises, là où la chose est praticable, est utile, non seulement sous le rapport de la religion, mais encore sous celui de la société, du commerce et de l'industrie, et qu'il est dû quelque tribut d'éloge et de reconnaissance au prélat auteur de cette amélioration faite en grand, dans le district de Montréal, depuis quelques années. M. D.

Tempêtes, &c.—Le 2 de ce mois, dans l'après-midi, la paroisse de Berthier et les environs ont été accueilli d'un ouragan accompagné de pluie, de grêle et de tonnerre. La grêle était d'une forme oblongue, et quelques uns de ses grains avaient un pouce et demi de longueur et deux pouces de circonférence. Comme on peut croire, elle a cassé un nombre

prodigieux de vitres. Le vent a emporté les toits de plusieurs maisons, et a renversé plus de cent arbres. Le grain, sur quelques centaines d'arpens de terre, a été entièrement détruit. Il fut coupé et emporté, et on le vit finalement flotter sur le fleuve. Les champs audessus desquels l'ouragan a passé, ont la même apparence que s'ils venaient d'être hersés.

New Montreal Gazette.

Le 1er de ce mois, comme Amos Hall, John Ford et Jean Peltier étaient occupés à bucher dans le *township* d'Ireland, pendant un orage accompagné de tonnerre, la foudre tomba sur l'arbre qu'ils abattaient, et les deux derniers individus furent tués roides. Amos Hall en fut quitte pour des écorchures, et d'autres blessures assez graves. Ce fait nous a été communiqué par une personne respectable de ce *township*, qui a vu les corps des défunts, et a conversé avec le survivant.

Mercury.

Nous apprenons avec plaisir, par les journaux de Québec, que le Dr. X. Tessier, revenu dernièrement de New-York, a été nommé officier de santé, pour ce port, à la place de feu le Dr. F. Blanchet.

Il a été établi dernièrement un bureau de poste au village des Cascades, et trois sur la rivière Chateauguay, aux endroits nommés North-Georgetown, Huntingdon et Dundee. Il a aussi été établi plusieurs nouveaux bureaux de poste dans le Haut-Canada.

Mariés :—À St. Grégoire, le 30 Juin dernier, par Messire Demers, Mr. J. Bte. Vincent, N. P. à Dlle Zoé Béliveau, tous deux de l'endroit ;

À St. Vincent de Paule, le 5 du courant, par Messire Lagarde, Mr. Césaire Germain, N. P. à Dlle Zoé Pepin, tous deux de l'endroit.

À Montréal, Jeudi dernier, John Stanley, Ecuyer, Avocat, à Dlle. Mary-Ann, fille de feu Mr. Isaac Shay.

Décédés :—À Charlotte-Town, dans l'Ile St. Jean, ou du Prince Édouard, Charles Sérani, écr. Avocat, &c. âgé de 52 ans. M. Sérani était venu de France dans cette île, avec feu M. l'abbé de Calonne, frère du fameux ministre de ce nom, et mort, il y a quelques années, aux Trois-Rivières, dans un âge avancé.

Dernièrement, à St. Jean de Terre-Neuve, l'Évêque catholique de cette île.

Commissionnés :—C. T. H. Goodhue, écr. Régistrateur à Sherbrooke ; Mr. F. X. Garneau, Notaire Public.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT,

La Bibliothèque Canadienne.

Tome I. SAMEDI, 17 JUILLET 1830. N°. 2.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Le 7 Mai, les sauvages vinrent au fort, et demandèrent à avoir avec le commandant une entrevue, qu'il leur accorda, quoiqu'il eût été informé, la veille, que leur dessein était de le massacrer avec ceux qui l'accompagneraient, tandis que des partis envoyés chez les différents marchands, les traiteraient de la même manière, et se rendraient ensuite maîtres de la place, après s'être précipités dans les cazernes, et s'être emparés des armes. Pour leur montrer qu'il ne les craignait pas, il les laissa entrer, après avoir eu la précaution de faire mettre toute la garnison sous les armes, et de recommander aux marchands de fermer leurs boutiques, et de se tenir assemblés sous les armes avec leurs employés et leurs domestiques.

Ponthiac avait dans sa poche un collier de grains de verre, à la vue duquel les sauvages devaient commencer le massacre ; mais voyant toute la garnison sous les armes, il n'osa pas le montrer. Il feignit d'être offensé de la défiance du commandant, rompit le pourparler, et se retira de l'autre côté de la rivière, où il campa. A leur retour ses guerriers lui reprochèrent de n'avoir pas produit le signal convenu, ajoutant qu'il ne leur en aurait couté que quelques hommes pour se rendre maîtres du fort. Ponthiac leur répondit que s'il avait su qu'ils eussent consenti à perdre quelques uns de leurs guerriers, il aurait certainement fait faire l'attaque ; mais que puisqu'ils avaient tant de bonne-volonté, il leur donnerait bientôt l'occasion d'attaquer la garnison, qu'elle fût ou non sous les armes.

Le lendemain, Ponthiac, vint au fort, accompagné de plusieurs autres chefs, pour fumer le calumet de paix avec le commandant. Celui-ci, pour leur montrer combien il détestait

leur perfidie, refusa de les recevoir; mais il dit à un de ses officiers, le capitaine CAMPBELL, qu'il pouvait les aller trouver, s'il le voulait, pour voir ce qu'ils avaient à dire. Cet officier s'étant rendu auprès de Ponthiac, ce dernier proposa une entrevue avec le major Gladwin pour le lendemain; ajoutant que, pour lui oter tout sujet de soupçon, il amenerait tous ses guerriers, jeunes et vieux, pour le prendre par la main d'une manière amicale. Le lendemain matin, on aperçut du fort, soixante-quatre canots chargés de sauvages, qui traversaient la rivière, au-dessus. Après être débarqués, ils envoyèrent une députation au commandant, pour lui demander la permission d'assister tous au conseils. Sur le refus du major, les sauvages, qui n'étaient qu'à deux cent verges du fort, et qui commençaient à l'entourrer, s'enfuirent en poussant des cris affreux, et crurent se dédommager de leur irréussite, en commettant des meurtres et des déprédations dans les environs.

Ponthiac ne pouvant réussir par la ruse, vit qu'il en fallait venir à la force ouverte: il fit attaquer le fort par tous ses guerriers, le 10 au matin: les sauvages combattirent avec résolution toute la journée, et ne se retirèrent que le soir, après avoir perdu un nombre de leurs hommes. Craignant une seconde attaque, les Français, ou Canadiens du Détroit proposèrent au commandant d'aller offrir de sa part à Ponthiac des conditions de paix. Le major Gladwin y consentit d'autant plus volontiers, que la garnison n'avait plus de vivres que pour trois semaines, même en les lui distribuant avec la plus grande économie. Les Français revinrent du camp de Ponthiac, avec cinq sauvages, qui demandèrent, au nom de tous les autres, que deux officiers anglais fussent envoyés dans leur camp, pour y traiter de la paix. Le commandant consentit à la demande sur l'assurance que lui donnèrent les Canadiens, qu'il n'y avait pas de danger. Ils en étaient en effet si persuadés, qu'ils suivirent, au nombre de cinq, les députés sauvages à leur camp, avec le capitaine Campbell et le lieutenant McDOUGALL, choisis pour négocier; mais il paraît qu'ils revinrent seuls au fort, et que les deux officiers anglais furent retenus comme prisonniers. (*)

(*) Au lieu de se contenter d'accuser d'imprudence, ou de trop de confiance dans la bonne-foi des sauvages, les Canadiens qui accompagnèrent les deux officiers anglais, Mr. Smith veut absolument les faire regarder comme des traitres. « Le major, dit-il, consentit d'autant plus volontiers à cette proposition, que les habitans français, qui avaient proposé l'accommodement, l'assurèrent qn'il n'y avait pas de danger, et *qu'ils seraient responsables de son sûr retour*, (parlant du capitaine Campbell.) Il partit dans l'après-midi, avec le lieutenant M'Dougall, accompagnés des cinq Indiens, et d'un égal nombre de Français, qui avaient donné la promesse solennelle *qu'il reviendrait sain et sauf*. Mais s'en s'embarasser de leur parole, ils livrèrent Campbell et M'Dougall à Ponthiac! « Quand Mr. Smith répéterait vingt fois son assertion, il ne persuaderait jamais que cinq hommes

Les propositions de Ponthiac (rapportées au major Gladwin par les cinq Français qui avaient accompagné Campbell et M'Dougall,) furent que la garnison du Détroit mettrait bas les armes; qu'elle abandonnerait ses canons, ses magazins, et deux vaisseaux, qui deviendraient la propriété des sauvages, et qu'elle serait transportée en bateaux à Niagara. Le commandant lui fit répondre qu'il était déterminé à défendre son poste jusqu'à la dernière extrémité.

Les hostilités recommencèrent; mais au lieu d'attaquer le fort de vive force, Ponthiac se contenta de le bloquer, espérant que le manque de vivres obligerait enfin la garnison à se rendre. Mais le commandant trouva, il paraît, le moyen de s'en procurer; car il y avait déjà deux mois que le blocus continuait, lorsqu'à sa grande joie, il vit arriver à son secours le capitaine Dalzel, à la tête d'un fort détachement. En arrivant près du fort, cet officier eut à soutenir l'attaque des sauvages; mais il parvint à y entrer, après avoir eu quelques hommes de blessés.

La garnison se trouvant renforcée, on résolut d'attaquer les sauvages dans leur camp, à couvert de l'obscurité. Deux cents hommes, sous le capitaine Dalzel, furent choisis pour cette entreprise, et deux bateaux eurent ordre de cotoyer le rivage, pour recevoir les morts et les blessés, et couvrir la retraite, s'il était nécessaire. Au lieu de surprendre les sauvages, comme on s'y attendait, on les trouva préparés à la défense, et en possession des maisons situées sur la route, d'où ils firent un feu vif et meurtrier. Le capitaine Dalzel fit des efforts inutiles pour les déloger, et reçut une blessure mortelle, au moment où il ordonnait la retraite. Elle se fit en bon ordre, sous le capitaine Grant, après une perte d'une vingtaine de morts et d'une quarantaine de blessés.

Après cet échec, le blocus recommença. La garnison était sur le point de se voir contrainte de capituler, faute de vivres, lorsque, le 3 septembre, elle en reçut un approvisionnement, par une goëlette partie d'un poste situé au-dessus du Niagara. La veille, Ponthiac avait envoyé en avant un détachement de ses guerriers, pour s'emparer de ce vaisseau; mais après une attaque résolue, et plusieurs tentatives pour le border, les sauvages furent repoussés avec une perte considérable. Le capitaine de la goëlette et un matelot furent tués, et quatre autres blessés.

L'arrivée de ce secours, et plus encore peut-être l'irréussite

---

eussent pu maitriser la volonté de plusieurs centaines de sauvages armés, et que ces cinq hommes fussent revenus au Détroit rapporter à Gladwin la réponse de Ponthiac, après avoir livré au dernier les envoyés du premier; ou enfin que ce fût leur faute, si les sauvages en voulaient moins aux Canadiens qu'aux Anglais.

de leur dernière attaque, découragèrent les sauvages, et convainquirent Ponthiac de l'inutilité de ses efforts pour se rendre maître du Détroit. Il fit faire au major Gladwin des propositions d'accommodement, et il fut conclu un traité avantageux aux Anglais. Le but de Ponthiac, en s'emparant du Détroit, aurait été d'en faire le siège de sa domination, qui devait s'étendre sur toutes les tribus de l'ouest, et former une puissance qui eût pu devenir formidable aux possesseurs du Canada. †

Dès qu'on avait eu appris à Montréal et à Québec, le massacre de la garnison de Michillimakinac et le blocus du Détroit, on y avait résolu de faire partir un fort détachement de troupes pour ces quartiers. Les Canadiens dans les trois districts furent invités à faire partie de l'expédition. Ils s'y refusèrent à Montréal et aux Trois-Rivières, mais à Québec, dit M. Du Calvet, le général Murray n'eut que la peine de notifier ses inclinations; les Canadiens volèrent par bandes sous les drapeaux de sa Majesté, et formèrent une brigade de six cents hommes. Leur bonne volonté fut mal récompensée; car, s'il en faut croire le même écrivain, "ces généreux volontaires furent transformés en serviteurs et en laquais de tout le corps d'armée, dont ils furent chargés de voiturer sur leurs épaules les bagages dans les portages, de préparer les diverses cuisines, et d'effectuer à force de bras le transport en canot, sur la route. Un déluge de pluie, (nous continuons à citer en substance M. Du Calvet, qui lui-même cite le journal du capitaine Roberts,) ayant contraint l'armée à camper dans une île, et l'inondation présageant une submersion générale, on força les Canadiens d'ériger des digues, de creuser des tranchées, au péril imminent de leur vie, tandis que les soldats anglais, assis sous leurs asiles militaires, contemplaient avec un souris insultant le spectacle de ces pauvres nouveaux sujets, dont on sacrifiait la sureté à la leur. Enfin il arriva un contre-ordre de la part du général en chef, et les Canadiens furent congédiés; mais avec des vêtemens tout déchirés, sans poudre à tirer, sans vivres, sans canots même pour regagner leur patrie éloignée, que la plupart ne revirent qu'après avoir longtems erré dans le labyrinthe des forêts, et encore par les soins bienfaisans de ces mêmes sauvages qu'ils étaient allés combattre."

(A Continuer.)

---

† A l'ambition et à la perfidie, Ponthiac savait allier la grandeur d'âme. Avant les hostilités dont nous venons de parler, il avait déjà témoigné son mécontentement contre les Anglais. Le major Roberts, chargé de le regagner, lui envoya de l'eau-de-vie. Les guerriers qui l'entourraient frémirent à la vue de cette liqueur, qu'ils croyaient empoisonnée. "Non, leur dit Ponthiac, l'homme qui recherche mon amitié ne peut songer à m'oter la vie." Et il avala la boisson avec l'intrépidité d'Aléxandre buvant le potion du médecin Philippe.

ANIMAUX EXTRAORDINAIRES.

En 1799, un pêcheur tongouse remarqua, sur les bords de la mer Glaciale, près de l'embouchure de la Lena, au milieu des glaçons, un bloc informe, qu'il ne put reconnaitre. L'année d'après, il s'apperçut que cette masse était un peu plus dégagée; mais il ne devinait pas encore ce que cela pouvait être. Vers la fin de l'été suivant, le flanc tout entier de l'animal et une des défenses étaient distinctement sortis des glaçons. Ce ne fut que la cinquième année que les glaces ayant fondu plus vite que de coutume, cette masse énorme vint échouer à la côte, sur un banc de sable. Au mois de Mars 1804, le pêcheur enleva les défenses dont il se défit pour une valeur de cinquante roubles. On exécuta, à cette occasion, un dessein grossier de l'animal, dont (dit M. Cuvier,) j'ai une copie que je dois à l'amitié de M. Blumenbach. Ce ne fut que deux ans après, et la septième année de la découverte, que M. Adams, adjoint de l'académie à Pétersbourg, et aujourd'hui professeur à Moscou, qui voyageait avec le comte Golowskin, envoyé par la Russie en ambassade à la Chine, ayant été informé à Jakutsh de cette découverte, se rendit sur les lieux. Il y trouva l'animal déjà fort mutilé. Les Jakoutes du voisinage en avaient dépécé les chairs pour nourrir leurs chiens; des bêtes féroces en avaient aussi mangé; cependant le squelette se trouvait encore entier, à l'exception d'un pied de devant. L'épine du dos, une omoplate, le bassin et les restes des trois extrémités étaient encore réunis par les ligamens et par une portion de la peau. L'omoplate manquante se retrouva à quelque distance. La tête était couverte d'une peau sèche; une des oreilles, bien conservée, était garnie d'une touffe de crin. On distinguait encore la prunelle de l'œil: le cerveau se trouvait dans le crâne, mais desséché; la lèvre inférieure avait été rongée, et la lèvre supérieure détruite, laissait voir les mâchelères. Le cou était garni d'une longue crinière; la peau était couverte de crins noirs et d'un poil ou laine rougeâtre. Ce qui en restait était si lourd, que dix personnes eurent beaucoup de peine à le transporter. On retira, selon M. Adams, plus de trente livres pesant de poils et de crins que les ours blancs avaient enfoncés dans le sol humide, en dévorant les chairs. L'animal était mâle; ses défenses étaient longues de plus de neuf pieds, en suivant les courbures, et sa tête, sans les défenses, pesait plus de quatre cents livres. M. Adams mit le plus grand soin à recueillir ce qui restait de cet échantillon d'une ancienne création. Il racheta ensuite les défenses à Jakutsh. L'empereur de Russie, qui a acquis de lui ce précieux monument, moyennant la somme de 8,000 roubles, l'a fait déposer à l'académie de Pétersbourg.

On a déposé, si je ne me trompe, à Washington, le squelette d'un rhinocéros fossile, trouvé en 1771, sur les bords du Vilhoni, à quelques pieds de profondeur, et si parfaitement conservé, qu'il était également recouvert de ses chairs et de sa peau.—*Lettres sur les Révolutions du Globe.*

Communication de la Baie d'Hudson au Golfe du Mexique.

Le Galena Advertiser observe qu'il n'est pas généralement connu, que dans des saisons pluvieuses, comme la présente, les eaux de la Baie d'Hudson communiquent avec celles du Mississipi, et conséquemment avec le Golfe du Méxique. C'est pourtant un fait que, quoique le Golfe du Méxique soit à environ trente degrés au sud de la Baie d'Hudson, il y a, dans les hautes eaux, une communication non interrompue de l'un à l'autre, et que tous les ans, il passe des canots des eaux tributaires de la Baie d'Hudson à celles qui tombent dans le Mississipi et le Golfe du Méxique. La Rivière Rouge tombe dans le lac Ouinipic, dont les eaux se déchargent dans la Baie d'Hudson. Une des principales branches de la Rivière Rouge a sa source dans le lac de Travers; durant les hautes eaux, les canots passent de ce lac dans celui de la Grosse Roche, et delà, en descendant la rivière St. Pierre, dans le Mississipi. Ainsi, dans certaines saisons, on peut se rendre par eau, du Golfe du Méxique, par la voie du Mississipi, à la rivière St. Pierre et à la Rivière Rouge, et au lac Ouinipic; et delà, par la rivière Nelson, à la Baie d'Hudson, et par le détroit d'Hudson et le détroit de Davis dans l'Atlantique, et revenir ainsi dans le Golfe du Méxique, sans aucune interruption. L'eau met environ deux mois à arriver des sources de la rivière St. Pierre et du Mississipi au Golfe du Mexique.

Aerolithes.—Des exemples de ce phénomène ont eu lieu dernièrement en Russie. Durant un beau jour, vers deux heures de l'après midi, on entendit un violent coup de tonnerre, non accompagné d'éclair, et il tomba des pierres de l'atmosphère, avec beaucoup de bruit, pendant quelques minutes. Ceux qui ont été témoins du phénomène, disent qu'ils ont vu un grand nombre de ces pierres; mais on n'en a trouvé que deux, l'une desquelles a été envoyée à l'Académie des Sciences de Petersboug, et a été soumise à l'examen de quelques uns de ses membres.

Mr. Louth, de l'observatoire de Kensingston, donne la description d'une Comète qui se voit dans la constellation de Pégase, et qui a été apperçue d'abord par Mr. Gambart, directeur de l'observatoire royal de Marseilles, " Sa queue, dit-il, vue à travers un télescope de quatre pouces d'ouverture, ne ressemble pas mal à la verge bien employée d'un maître d'école."

Mr. Frederick Albert Winsor, inventeur de l'éclairage au moyen du Gaz, est mort à Paris le 11 de Mai, dans la 66e. année de son âge. Il était destiné à voir en France comme en Angleterre, ses droits d'inventeur envahis par des compagnies de riches capitalistes, qui ont augmenté leur fortune en occasionnant sa ruine.

Il a été établi dernièrement un journal mensuel à Monrovia, chef-lieu de la Colonie Africo-Américaine de Liberia, établie depuis une douzaine d'années, sur la côte occidentale de l'Afrique.

Nous apprenons avec plaisir, dit un journal de Londres, que le Synode russe a enfin consenti à l'abolition du vieux style, qui était de douze jours en arrière du nouveau style; réforme, que feu l'empereur Alexandre, tout respecté qu'il était, ne put jamais effectuer.

Brésil.—Nous avons reçu le *Jornal do Commercio* de Rio Janeiro du 12 du mois précédent, et l'*Imperio do Brasil* du 4. L'*Imperio* contient le discours de l'empereur Don Pedro à l'assemblée générale du Brésil, lors de l'ouverture de sa session le 3. Il déclare l'intention où il est de soutenir la cause de la jeune Reine du Portugal, sans cependant mettre en danger les intérêts et la paix Brésil. Il recommande les exilés portugais à la libéralité de l'assemblée, et félicite l'empire des relations amicales qui subsistent entre le Brésil et les grandes puissances des deux hémisphères. Il se plaint de la licence de la presse et demande qu'elle soit réprimée; et il fait entendre qu'il est déterminé à employer tous les moyens pour mettre fin au commerce des esclaves. Le discours est court et ne contient rien autre chose d'intéressant, si ce n'est où il parle de la ratification de son traité avec les Etats-Unis. Ni l'un ni l'autre de ces papiers ne fournit d'autres nouvelles. Nous sommes portés à croire par leur contenu que la tranquillité règne dans tout l'empire. Dans l'*Imperio*, il y a une traduction du traité d'alliance offensive et défensive conclu le 23 mars, à Buénos Ayres, entre les provinces de Buénos-Ayres, de Santa Fé, d'Entre Rios et de Corrientes, et auquel les autres états de la république étaient invités d'accéder.

L'empereur don Pedro a formellement reconnu l'indépendance du Méxique, et a même fait partir, dit-on, un ambassadeur pour Mexico.

POUR LA BIBLIOTHEQUE CANADIENNE.

MONSIEUR L'EDITEUR.—La Chanson suivante, qui est, me d'it-on, le coup d'essai d'un de nos jeunes compatriotes, m'est tombée dernièrement sous la main. Si vous la jugez digne d'occuper une place dans votre journal, vous m'obligerez en l'y insérant. Votre, &c. G. V****.

CHANSON NOUVELLE:—*Sur un Air connu.*

IRIS, qui peut ne point t'aimer?
Iris, beauté si tendre,
Tes grâces ont su tout charmer;
A toi tout doit se rendre:
Chacun vante tes qualités,
Chacun pour toi s'enflâme,
Et trouve en toi mille beautés
Qui maîtrisent son âme.

A ton regard doux et vainqueur,
Je frémis, je palpite;
Le trouble règne dans mon cœur,
Et tout mon sang s'agite:
Toujours se produit à mes yeux
Ta grâce ravissante;
Toujours ton port majestueux
M'éblouit et m'enchante.

Quand je goûte le doux sommeil,
Je te revois en songe;
Mais l'impitoyable réveil
Dans la douleur me plonge:
O tendre objet de mon amour,
O l'objet qui m'entraîne,
Epoux heureux, pourrai-je, un jour,
Voir terminer ma peine!

Chambre des Communes.

Le 10 mai, lord Milton mit l'affaire de M. Willis, ci-devant juge dans le Haut-Canada, sous la considération de la chambre des communes. Le noble lord, en présentant la pétition de M. Willis, entra dans le détail de son affaire, et termina comme suit son discours :

Il ne se plaignait pas de la conduite du gouvernement du Haut-Canada, en prenant des mesures pour assurer l'administration de la justice dans ce pays, après que M. Willis eut refusé d'agir ; il ne trouvait pas non plus à redire au jugement qu'avait porté le conseil privé ; parce qu'avec tout le jour qui avait pu être porté sur le sujet qu'il avait eu à examiner, il ne pouvait s'empêcher de croire, quoique ce fût une affaire sur laquelle il pouvait y avoir diversité d'opinions, qu'il avait décidé avec justesse et équité, par rapport aux statuts et à la loi commune. Tout ce qu'il prétendait faire, c'était d'appeller l'attention du gouvernement, et particulièrement du très honorable monsieur qui se trouvait vis-à-vis de lui, sur l'affaire de M. Willis, ou plutôt sur l'état où il se trouvait, dans l'attente qu'il serait fait quelque chose pour empêcher qu'il ne perdît tout espoir de bien-être pour l'avenir.

En répondant à lord Milton, sir George Murray entra dans les détails de l'affaire, et conclut en disant, que la conduite du gouvernement à l'égard de M. Willis, avait été caractérisée par la franchise la plus parfaite. Ordonné que la pétition reste sur la table.

Le 25 mai, M. Labouchere, en proposant quelques résolutions relativement à la constitution des conseils législatifs du Haut et du Bas-Canada, et à l'indépendance des juges, dit que le *bill* qui avait été passé dans la dernière session avait heureusement reconcilié les habitans français et anglais, de sorte qu'il régnait maintenant entr'eux une parfaite harmonie. Sir George Murray combattit les résolutions, par la raison que la chambre des communes s'était déjà engagée à mettre à exécution les recommandations du Comité du Canada. Ces résolutions furent appuyées par les lords Sandon, Howick, Milton et Althorp, et messieurs E. Denison, C. Grant, S. Worthley et Hume ; et combattues par Mr. W. Horton, Mr. Fitzgerald et Sir Robert Peel. La motion fut rejettée.

Membres Catholiques.—Le nombre des membres catholiques dans la chambre des communes n'est encore que de quatre, et ils y ont pris leurs sièges dans l'ordre suivant :

Le comte de Surrey, fils ainé et héritier du duc de Norfolk, le 9 mai 1829.

Daniel O'Connell, écuyer, pour le comté de Clare, le 4 février 1830.

Lord Killeen, fils ainé et héritier du comte de Fingal, pour le comté de Meath, en mars 1830.

Daniel Callaghan, écuyer, de Loto, pour la cité de Cork, le 26 avril 1830.

Dernieres Nouvelles, &c.

Des journaux de Liverpool du 28 Mai, apportés par le *Rankin*, arrivé à Québec Dimanche dernier, contiennent des dates de Londres jusqu'au 26.

Le Roi était toujours à peu près dans le même état : les variations du mieux au pis, ou du pis au mieux, publiées par ses médecins, étaient trop peu sensibles pour ne pas laisser le public dans l'incertitude et l'anxiété sur l'issue de sa maladie.

D'Après le *Globe* du 18 Mai, " le *Bill* de la Législature du Canada fut pris en considération, (la veille,) sur motion de Sir George Murray. L'Orateur ayant repris le fauteuil, le rapport fut reçu, et il fut ordonné que le bill serait lu pour la troisième fois le 20 ; mais des discussions entamées le soir de ce jour (du 20,) occupèrent la chambre jusqu'à trois heures du matin. Comme il ne se trouva plus alors que vingt-cinq membres présents, la séance fut levée, faute de quorum. Il paraît qu'aucun des journaux d'une date postérieuse au 20, ne fait allusion au sujet.

Lord Aberdeen a annoncé, dans la chambre des lords, le 24 Mai, que le prince Léopold avait refusé la souveraineté de la Grèce. On en a conclu que son Altesse s'était déterminée à ce refus, dans l'attente d'être placée à la tête de la régence, durant la minorité de la princesse, fille du Duc de Kent, après la mort du Duc de Clarence, qui doit succéder immédiatement à sa présente Majesté. Arrivant la mort de ce prince, dont la santé paraît être chancelante, le Duc de Wellington devait faire tous ses efforts, disait-on, pour que le Duc de Cumberland et le Duc de Sussex fussent exclus de la régence.

Il semble, au premier coup d'œil, que la souveraineté est toujours préférable à une simple régence ; mais il y a peut-être, en effet, à *choisir* entre le gouvernement, même temporaire, d'un grand empire, et la souveraineté d'une petite principauté, telle que devait être la Grèce, par le fait des puissances alliées.

Le *Courier* de Londres du 22, après avoir donné les observations de la *Gazette* (ancienne) *de Québec* sur le protêt des membres dissidens du conseil législatif, fait les remarques suivantes :

« Nous avons transcrit ces observations, non parce que nous y avons vu quelque chose de particulièrement sensé, mais pour nous prévaloir de l'occasion de dire que, quoique la chambre d'assemblée de la colonie, comme analogue à la chambre des communes, puisse avoir le droit constitutionnel de régler l'appropriation du revenu, néanmoins, dans le cas du Bas-Canada il y a une exception spéciale.

« Avant la conquête de Québec, il était perçu certains revenus pour les besoins publics. Quelques années après cet évenement, ces revenus furent placés par l'acte de sa feue majesté de l'année 1774, sous la direction des lords de la trésorerie ; et c'est pour obtenir le droit supposé inhérent de régler les appropriations, que la chambre d'assemblée a lutté. Et en cela, il faut avouer que, malgré le principe constitutionnel sur lequel la chambre d'assemblée reclamait le droit d'appropriation, elle a été dans le tort, en autant que le pouvoir contre lequel elle luttait est constitué par la loi, et que la loi est audessus d'une branche quelconque de la législature. De plus, la loi particulière, à laquelle nous faisons allusion, est antérieure à l'existance de la constitution du Canada, et est un acte de la même autorité qui a octroyé cette constitution. Il n'était donc pas dans l'attribution des pouvoirs constitutionnels de la chambre d'assemblée du Bas-Canada, de mettre de côté l'acte de 1774 ; car cet acte, dans le fait, faisait partie de la constitution elle-même, en autant qu'une loi ne peut être abrogée par une autorité inférieure à celle de laquelle elle a émané.

« Une preuve incontestable de la libéralité du système qui a été adopté dernièrement envers les colonies en général, et le Canada en particulier, c'est qu'il y a présentement dans la chambre des communes, un *bill* pour modifier l'acte de 1774, de manière à donner à la chambre d'assemblée de Québec, le pouvoir d'approprier les revenus, qu'elle reclamait depuis longtems comme un droit, mais qui lui était oté par l'acte en question depuis qu'elle existait."

Le duc de Wellington a promis d'introduire dans la chambre des pairs un *bill* pour rendre légaux les mariages catholiques. Une députation du clergé catholique s'est rendue auprès de sa Grâce jeudi, et il lui a promis de porter sans délai son attention sur le sujet. Ceci n'est qu'une extension du principe du *bill* de l'émancipation, ou plutôt ce n'en est que le développement naturel. Le peu de restrictions qui restent encore pour en embarrasser la marche, disparaitront peu à peu, et ainsi toutes distinctions entre protestans et catholiques, par rapport à la religion tomberont en désuétude ; à moins que la folie de l'esprit de parti ne rallume le feu de la discorde et de l'animosité.—*Papier de Londres.*

D'après une lettre officielle du bureau colonial, il paraît que les avantages du *bill* des catholiques vont être étendus à Terre-Neuve.—*Gazette de Québec.*

Il paraît par les journaux de Terre-Neuve, reçus à Québec, qu'il règne quelque mécontentement dans cette île, en conséquence du rejet de la motion faite par Mr. Robinson, dans la chambre des communes, le 17 mai, pour qu'il fût nommé un comité à l'effet de s'enquérir de l'état de la colonie. Ils se plaignent de ce qu'avec une population de 100,000 âmes, le pays n'a pas encore d'assemblée représentative; et en cela, nous croyons qu'ils ont raison: mais peut-être ont ils tort de se plaindre aussi de ce que les Français et les Américains font une pêche considérable de morue sur les bancs et les côtes de l'île. S'il y a des traités qui permettent aux sujets de la France et des Etats-Unis de pêcher la morue où ils la pêchent, l'Angleterre ne les rompera pas sans doute pour appaiser les plaintes des habitans de Terre-Neuve sur le sujet.'

" Le 16 (Mai) au matin, dit un journal de Paris du 18, toute l'armée de l'expédition s'embarqua. Ce fut aux cris mille fois répétés " Vive le Roi;" au milieu des marques d'un enthousianne général, que les troupes effectuèrent leur embarquement; tant les guerriers français sont indifférents, il paraît, sur le mérite et la réputation militaires de leurs souverains, et sur le caractère moral de ceux qui les commandent !

Mais quoique l'armée fût toute embarquée le 16, les vaisseaux étaient encore retenus, le 21, dans le port ou dans la rade de Toulon, par le calme ou des vents contraires.

Il y a eu quelques changemens dans le cabinet français; mais il y a fort à douter que ce soit pour le mieux, dans le sens libéral: les nouveaux ministres sont tous, comme leurs prédécesseurs, des ultra-royalistes. Ce sont: Mr. de Chantelouze, premier président du tribunal de Grenoble, nommé garde des sceaux, à la place de Mr. Courvoisier, démissionnaire; Mr. De Monthel, ministre des finances, à la place du Comte de Chabrol, aussi démissionnaire; et Mr. De Peyronnet, garde des sceaux, sous le ministère Villèle, ministre de l'intérieur.

L'Ordonnance pour la dissolution de la Chambre des Députés, dit le *Constitutionnel*, a donné, comme on peut croire de la vie et de l'activité à tous nos politiques. Le *Drapeau Blanc* raisonne (si celà peut raisonnablement s'appeller raisonner,) sur le sujet, de la manière suivante :—

" S'il arrivait que les 221 Députés fussent réélus, et refusassent encore de concourir, le Roi serait-il contraint de céder? Non. Le gouvernement sera alors placé, et cela par la faute des Députés factieux, dans la situation prévue par l'article 14ème de la charte, qui revêt le Roi de la prérogative

d'émaner toutes les ordonnances nécessaires pour la sureté de l'état. Les électeurs savent très bien que la question en agitation n'est pas entre le Ministère et la Chambre des Députés, mais entre le Roi et une faction; car, qu'ils soient bien persuadés que le jour où les 221 votèrent l'adresse en réponse au discours du trône, ils excédèrent les pouvoirs qui leur sont accordés par la charte; que de ce moment ils n'agissent plus comme loyaux et fidèles représentans, mais comme membres d'une faction; que par cet acte, ils perdirent leur caractère de députés, se rendirent indignes de la confiance de leurs concitoyens, et s'attirèrent la réprobation de tous les honnêtes gens."

Quel logicien ne serait-ce pas que ce *Drapeau Blanc*, si des assertions sans ombre de preuves étaient des raisonnemens; et s'il ne fallait pas conclure absurdément de ces assertions, que les électeurs ne doivent et ne peuvent constitutionnellement élire que des députés agréables au ministère; et que l'adresse d'une Chambre de Députés ou même de Pairs, en réponse au discours du trône, ne doit être, en tout et partout, que l'écho de ce discours, c'est-à-dire d'un discours suggéré au monarque par les ministres, et souvent leur propre et unique ouvrage.

Il règne beaucoup de mécontentement dans cette partie du royaume des Pays-Bas appellée la Belgique, si l'on en juge par les extraits des journaux de ce pays transcrits dans ceux de France, et surtout dans ceux du parti libéral. A la distance où nous sommes, et privés des renseignemens nécessaires, nous devons nous abstenir de parler décidément des affaires de ce pays. Tout ce qu'il nous semble permis de dire, c'est que le mécontentement religieux, si l'on peut ainsi parler, paraît se mêler, chez les Belges, au mécontentement politique; qu'ils paraissent se plaindre que les intérêts de leur pays sont sacrifiés, en bien des cas, à ceux de la Hollande, et qu'on refuse à leur religion des privilèges qu'on accorde à la protestante; ou qu'on n'accorde pas à l'église catholique les immunités qu'elle reclame à juste titre. L'origine du mécontentement et des plaintes publiques paraît être provenue de certains réglemens concernant les études ecclésiastiques, contre lesquels quelques uns des évêques du pays se sont d'abord prononcés. Les clameurs ont été depuis, de plus en plus fortes, les réclamations de plus en plus hardies; et soit que les écrivains de l'opposition ou du parti mécontent aient réellement passé les bornes de la liberté de la presse, soit qu'il y ait dans le governement un véritable esprit de persécution, plusieurs éditeurs de journaux ont été poursuivis dernièrement, et condamnés à des peines rigoureuses. A en croire les journaux royalistes de France, les

plaintes des catholiques des Pays-Bas seraient mal-fondées, et le gouvernement ferait bien de sévir contre des écrivains qu'ils appellent séditieux.

Aux dernières dates de Londres, l'ambassadeur américain avait eu depuis peu plusieurs entrevues avec le secrétaire d'état de sa majesté pour les affaires étrangères, au sujet du commerce des Indes Occidentales, &c. &c. Quelques papiers américains déclarent qu'ils espèrent encore fermement qu'il va être effectué un arrangement qui rétablira entre les Etats-Unis et les Indes Occidentales des relations de commerce semblables à celles qui existaient avant 1826; et l'acte passé dans la dernière session du congrès autorise le président à le mettre immédiatement en opération. La libre navigation du St. Laurent par les Américains, et celle du Mississippi par les Anglais, sont aussi, dit-on, des sujets de négociation.

Liverpool, 22 *Mai.*—Le marché aux grains continue le même. Nous avons eu plusieurs arrivages de l'étranger avec du bled et de la farine. Le bled étranger trouve des acheteurs à tous les prix de celui d'Angleterre; mais la farine américaine a baissé de 6d. par quart.

La vente de la potasse et de la perlasse est encore limitée, et il y a une nouvelle diminution de 6d. par quintal sur la première.

Emigration.—Le nombre des émigrans arrivés à ce port, le 12 Juillet 1829, était de 6,500: le nombre arrivé durant la présente saison, jusqu'à ce jour, (13 Juillet, 1830,) est de 16,840; ce qui fait un excédant de plus de 10,000 âmes; et quand on considère que les vaisseaux qui en amènent le plus arrivent ordinairement dans les derniers 15 jours du présent mois et dans le suivant, ce n'est point passer les bornes de la vraisemblance que de dire que l'émigration augmentera cette année de 30,000 âmes la population du Canada. Un grand nombre de ceux qui sont arrivés dans les ports des Etats-Unis, se sont rendus par terre jusqu'aux lacs, et s'y sont embarqués pour le Haut-Canada, ne trouvant pas dans les Etats-Unis les avantages auxquels ils s'étaient attendus.—*Quebec Mercury*,

Le *Patriot* de Kingston contient le prospectus d'un nouveau journal, qui sera intitulé *The Catholic (Le Catholique.)* La souscription sera de deux piastres par année. L'objet de ce nouveau journal religieux est de défendre l'église catholique contre les attaques et les insinuations malignes des différentes feuilles protestantes qui se publient dans les Etats Unis et les provinces britanniques. On dit que le rédacteur sera un monsieur respectable par ses talens et ses vertus.

M. Tabeau, Curé de Boucherville, et M. M'Guire, Directeur du Collège de St. Hyacinthe, sont arrivés à New-York, la semaine dernière, et sont attendus ici de jour en jour.

Les papiers du Haut-Canada du 9 du courant donnent un rapport favorable de l'état des moissons. Depuis hier le tems parait ici s'être fixé au beau, et jusqu'à présent les grains n'ont encore reçu aucun dommage ; ils promettent beaucoup.—*Gazette de Québec.*

D'après ce que nous entendons dire de toutes parts, les grains, à l'exception des pois peut-être, n'ont jamais eu une plus belle apparence que cette année. La chaleur qu'il fait présentement est très propre à les amener promptement à maturité, et dans quelques jours, le bled au moins sera à peu près hors de danger, si ce n'est du côté de la grêle.

Nous avons été informés par un Monsieur arrivé récemment de Québec, qu'il est débarqué à ce port, dimanche dernier, du navire *Jane*, de Belfast, au moins dix enfans infectés de la petite vérole, dans l'état le plus dangereux. Quelques uns de ces enfans ont été mis ensuite à bord du *Richelieu* pour cette ville, et l'un d'eux est mort dans la traversée. Nous croyons qu'il y a des réglemens à Québec, pour empêcher de débarquer sans précaution des personnes qui peuvent répandre la contagion ; et si nous sommes bien informés, il y a des médecins dont le devoir est de veiller à ce que ces réglemens soient exécutés. Nous leur suggèrerions la nécessité de ne point permettre que des maladies contagieuses se répandent dans le pays, et de porter plus de soin et d'attention à un sujet d'une aussi grande importance.—*Vindicator.*

Accidens malheureux, &c,—Samedi dernier, dans la nuit, M. M'Phie, mesureur de bois de construction, tomba à l'eau de son quai, à près-de-ville, Québec, et se noya.

Lundi dans l'avant midi une chaloupe étant partie du quai de Hunt, à Quebec, avec des passagers émigrans, pour gagner le Richelieu, mouillé dans le courant, elle vint en contact avec une des roues de ce vaisseau, et chavira. De douze personnes qu'il y avait dans la chaloupe, sept se noyèrent, et les cinq autres ne furent sauvés que par les efforts généreux des équipages du Richelieu et du Saint-Laurent.

Le même jour, un habitant de St. Nicolas, tomba de son bateau à l'eau, près du quai de la Reine, et disparut, avant qu'on pût lui porter secours. Son corps a été trouvé depuis et envoyé à sa famille.—*Quebec Mercury.*

Dimanche dernier au soir, vers 9 heures, une pauvre femme, (irlandaise) allant à bord d'un des vaisseaux à vapeur, dans l'espoir d'apprendre des nouvelles de son mari, (Charles

O'Neil, charpentier de vaisseaux, employé au chantier de Kerr, à Québec,) un de ses enfans, âgé de 7 ans, tomba à l'eau, entre une berge et un autre bateau-à-vapeur, et se noya.—*Herald.*

Lundi dernier, un jeune homme du nom d'Isaac Bouchard, âgé de 19 ans, ayant mis le pied de terre sur une pièce flottante de bois, vis-à vis de la rue St.-Joseph, et s'étant baissé pour boire, la pièce le fit tomber à l'eau, par son balancement, et il se noya.—*Courant.*

Le 11 juillet présent, a été trouvé flottant dans la rivière des Prairies, vis-à-vis la demeure du nommé Charbonneau, de St. Vincent de Paul, île Jésus, le corps d'un homme inconnu qui a paru s'être noyé depuis un tems assez long, car il était entièrement défiguré. Un corps de jurés, présidé par le capitaine du lieu, en a fait visite. Le verdict porte: le cadavre était d'environ cinq pieds et demi de haut, les cheveux blonds, d'amples favoris, vêtu d'une chemise de coton rayé, pantalons de bouragan, ajustés sur son corps par une ceinture de laine rouge, un gilet de gros drap gris, et des souliers à semelles.—*Minerve.*

La femme dont nous avons fait mention, il y a quelque tems, comme ayant été emprisonnée, sous prévention d'avoir tenté d'étrangler un de ses enfans, et d'en tuer un autre avec une hache, a été admise à caution, ayant produit des *affidavit*, qui, s'ils sont bien fondés, la disculpent entièrement.—*Herald.*

Marié.—A Northampton, état de Massachusetts, le 10 du courant, *Levi Adams*, Écuyer, Avocat de Montréal, à Demoiselle *Elisabeth C. Wright*, fille de F. H. Wright, Écuyer, de l'endroit.

Décédés.—Le 9 du courant, à la Pointe-aux-Trembles, *Pierre Archambault*, Écuyer, ancien Capitaine de Milice, âgé de 79 ans.

A Québec, le 10 du courant, *Josephte Tapin*, âgée, dit-on, de 105 ans

En cette ville, le 13, à l'âge de 81 ans et 6 mois, *F. X. Bender*, Ecr., Médecin, natif de Benfield, en Alsace, et domicilié en ce pays depuis l'année 1775. Mr. Bender s'est fait estimer et respecter par ses talens et ses vertus, et il emporte les regrets sincères de tous ceux qui l'ont connu.

Commissionnés:—L'Hon. L. R. C. De Léry, René Boileau, fils, et Joseph Bresse, Écuyers, Commissaires pour l'amélioration du chemin de Longueuil a Chambly.

John Davison et William Bowron, Écuyers, Commissaires pour l'ouverture d'un chemin entre Beauharnois et St. Régis, à travers le *Township* de Godmanchester.

Richard Dickenson, Écuyer, Régistrateur au Village de Frost, pour le comté de Shefford.

MM H. J. Oldham et Hubert Paquet, Notaires Publics.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT,

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 21 JUILLET 1830. N°. 3.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

L'ART de l'imprimerie avait été inconnu en Canada durant tout le temps de la domination française, et il n'y fut introduit que quatre années après la conquête, en 1764. L'année précédante, deux particuliers de Philadelphie, MM. GILMORE et BROWN, ayant formé le projet de publier une Gazette à Québec, le premier passa en Angleterre, pour y acheter les caractères d'imprimerie et les autres matériaux nécessaires à l'établissement, et le dernier vint en Canada, avec un prospectus, pour se procurer des souscripteurs, et faire les arangemens préparatoires à la publication. Le premier numéro de la *Gazette de Québec*, en anglais et en français, parut le 24 Juin 1764. Il y avait alors environ cent cinquante abonnés, tant Anglais que Canadiens. " L'étatablissement tardif de la presse en Canada, dit M. Smith, et l'endroit d'où elle y fut introduit démontrent mieux que ne pourrait faire toute autre chose, quel était, à cette époque, le génie du gouvernement et des habitans de ce pays, et celui des colonies anglaises de l'Amérique Septentrionale : l'établissement du Canada était antérieur à celui de la plus ancienne de ces colonies ; sa population était alors probablement presque aussi nombreuse que celle de la Pensylvanie, et cependant ce fut à cette colonie qu'il dût sa première inprimerie et son premier journal."

Aussitôt que le général Murray eut eu reçu la commission de gouverneur civil du Canada, ou, comme on disait alors, de la province de Québec, il nomma, en vertu de l'autorité qui lui était conférée par cette commission, un conseil composé de huit membres, pour avec lui faire les lois et ordonnances nécessaires pour le bon gouvernement de la province. Les premiers con=

seilliers législatifs de Québec furent William GREGORY, juge en chef, Paulus Emilus IRVING, Hector Théophile CRAMAHE; Adam MABANE, Walter MURRAY, Samuel HOLLAND, Thomas DUNN, et François MOUNIER.

Il était dit, entr'autres choses, dans la proclamation royale qui établissait un gouvernement civil dans le Canada et les autres provinces américaines cédées à l'Angleterre par le dernier traité de paix, que dans les commissions octroyées aux gouverneurs civils de ces provinces, sa majesté leur avait donné l'autorité et l'ordre de convoquer dans les dites provinces, de l'avis de leurs conseils respectifs, des assemblées générales, de la même manière qu'il se pratiquait dans les anciennes colonies anglaises; qu'elle avait donné de plus aux gouverneurs des nouvelles colonies le pouvoir d'y ériger, de l'avis de leurs conseils, des cours de justice pour entendre et juger toutes causes tant civiles que criminelles, selon le droit et l'équité, et autant que possible, conformément aux lois de la Grande-Bretagne, avec liberté à tous ceux qui se croiraient lésés par les décisions de ces cours d'en appeler, en matières civiles, dans les limites et restrictions accoutumées, à sa Majesté en son conseil privé.

En conséquence de cette proclamation, et de la supposition qu'elle introduisait les lois anglaises dans la province, le gouverneur et son conseil, dans leur ordonnance du 17 Septembre 1764, enjoignent au juge en chef de la province (qui devait tenir la cour superieure ou *Cour du Banc du Roi*, établie par cette ordonnance,) de juger toutes les causes criminelles et civiles, conformément aux lois de la Grande-Bretagne et aux ordonnances de la province, et aux juges des cours inférieures, (établies par la même ordonnance, et appelées cours des plaids communs,) de décider toutes les affaires qui leur seraient soumises, conformément à l'équité, ayant néanmoins égard aux lois d'Angleterre et s'y conformant, autant que les circonstances et l'état des choses les permettraient, et jusqu'à ce que le gouverneur et le conseil eussent pu émaner, pour donner aux habitans des règles de conduite en fait de judicature, des ordonnances conformes aux lois d'Angleterre; il n'y avait d'excepté de cette disposition que les causes entre anciens habitans du pays, commencées avant le 1er Octobre 1764, lesquelles devaient être jugées devant les nouvelles cours, d'après les lois et coutumes de France.

Par une ordonnance du gouverneur et du conseil, datée du 20 Septembre 1764, il est déclaré que tous les ordres, jugemens et décrêts du conseil militaire de Québec et de toutes les cours de justice qui avaient existé dans les ci-devant gouvernemens de Québec, de Montréal et des Trois Rivières, étaient approuvés, ratifiés et confirmés, et auraient pleine force et ef-

fet, à moins que la valeur en contestation n'eût excédé la somme de trois cents livres *sterling*, dans lequel cas, il était loisible à la partie condamnée d'en appeller au gouverneur et au conseil, pourvu que l'appel fût transmis au bureau du greffier du conseil, deux mois au plus tard après la publication de l'ordonnance et que l'appelant donnât bonne et satisfaisante caution pour le paiement des frais, s'il arrivait que le jugement de la cour inférieure fût confirmé. Si la somme en litige avait exédé cinq cent livres *sterling*, on pouvait en appeler au roi en conseil, en donnant caution et observant les autres formalités d'usage. Il était aussi declaré par la même ordonnance, que dans le cas où un particulier aurait été décrété de prise-de-corps, avant le 10 Août 1764, ce particulier pourrait mettre sa cause par écrit devant le gouverneur et le conseil, pourvu qu'il y joignît une copie du décrêt ou des décrêts, et que si, après examen, sa réclamation parraissait bien fondée,il pourrait, être libéré, et l'action en demande renvoyée, le demandeur conservant son droit d'appel, lorsque la somme en question excéderait trois cent louis; et il était ordonné aux juges, juges de paix et autres magistrats, de faire exécuter sur demande des diverses parties à cet effet, et en leur conservant leur droit d'appel, tous les ordres et jugemens non encore exécutés des cours du règne militaire.

L'ordonnance du gouverneur et du conseil du 17 Septembre 1764, par laquelle il paraissait qu'on introduisiat, ou qu'on voulait introduire les lois anglaises dans le pays, an matières civiles comme en matières criminelles, occasionna beaucoup d'inquiétude et de mécontentement parmi les anciens habitans.—Pour tranquilliser les esprits, et faire cesser les murmures, (car que pouvait-on faire autre chose que murmurer?) dès le mois de Novembre de la même année, il fut émané une autre ordonnance, portant que dans les actions relatives à la tenure des terres et aux droits d'héritage, &c., on suivrait les anciennes lois et coutumes du Canada.

Pour rendre le nouveau système de judicature aussi agréable que possible aux habitans tant Anglais que Canadiens, on établit encore une cour de chancellerie, présidée par le gouverneur comme chancelier, avec deux maîtres, deux examinateurs et un greffier ou régistrateur. Cette cour, dit Mr. Smith, qui se règle bien plus par l'esprit que par la lettre de la loi, était absolument nécessaire pour modérer la rigueur du droit commun.

Mais la cause du mal et du mécontentement, surtout pour les Canadiens, venait plus encore peut-être des hommes que des choses. Non content de leur imposer des lois qu'ils ignoraient, et de les leur administrer dans une langue qu'ils igno-

raient encore davantage, s'il est possible, on leur donna des juges, des magistrats, des officiers publics, la plupart indignes des places qu'ils occupaient; "et, dit M. du Calvet, la province se vit tout à coup en proie à une inondation de gens de loi, de la dernière classe, détachés et lâchés, ce semble, pour envahir arbitrairement les fortunes, et dévorer la substance des habitans. Ces sangsues érigaient périodiquement, avant l'ouverture des séances, les porches de la cour en marché public, où les raisons pour et contre, à produire ou à taire à la barre de la judicature, étaient mises à l'enchère, et le prix convenu payé de la main, sans que les pauvres payeurs pussent s'assurer par eux-mêmes de l'exécution d'un contrat qui leur coutait si cher. Le juge en chef (Gregory) que le gouvernement d'Angleterre était allé déterrer et choisir dans les prisons de Londres, se mit de la partie et sur les rangs pour partager ces dépouilles. Ses malversations furent poussées à de si criants excès, que le général Murray fut forcé de le casser de sa charge, et de lui interdire toute fonction de plaidoirie dans toute l'étendue de la province."

Par la proclamation royale du mois d'Octobre 1763, (nous continuons à citer en substance notre compatriote,) le Canada fut associé, de théorie, au corps des colonies sujettes de l'Angleterre; mais les Canadiens ne furent pas associés, de pratique, à la jouissance des prérogatives des citoyens. La porte aux dignités publiques de leur patrie leur fut, pour la plupart, constitutionnellement fermée: la nation conquérante, par les mains de ses individus nationaux, envahit de volée et d'emblée, presque toutes les places du pays conquis; et les Canadiens furent, pour ainsi dire, déclarés étrangers, intrus, esclaves civils dans leur propre pays.

Ce langage venant d'un Canadien, on sera peut-être porté à le regarder comme exagéré. Nous avons pour prouver le contraire le témoignage du général Murray lui-même. Le gouvernement civil établi, "il fallut dit-il, faire des magistrats et composer des jurys à même quatre cents cinquante commerçants, artisans et fermiers méprisables (par le défaut de naissance et d'éducation). Il ne serait pas raisonnable de supposer qu'il ne fussent pas enivrés du pouvoir mis ainsi entre leurs mains, contre leur attente, et qu'ils ne fussent pas empressés de montrer combien ils étaient capables de l'exercer. Ils haïssaient la noblesse canadienne, à cause de sa naissance, et parcequ'elle avait des titres à leur respect; ils abhorraient les paysans, parcequ'ils les voyaient soustraits à l'oppression dont ils avaient été menacés. La représentation des grands jurés de Québec met hors de doute la vérité de ces observations.*

* Ils représentèrent les Catholiques comme une *nuisance*, à cause de leur religion, &c.

" Le mauvais choix d'un nombre des officiers civils envoyés d'Angleterre augmenta les inquiétudes de la colonie. Au lieu d'être des gens de mœurs et de talens, ceux qui furent nommés aux emplois les plus importants, étaient tout le contraire. Le juge choisi pour faire gouter à soixante-seize mille étrangers les lois et le gouvernement de la Grande-Bretagne, fut tiré d'une prison, et il ignorait le droit civil, et la langue des habitans. Le procureur-général n'était pas mieux qualifié du côté de la langue du pays. Les places de secrétaire de la province, d'*enrégistreur* (regiter), de greffier du conseil, de commissaire des effets et provisions, de provôt-maréchal, &c. furent données par lettres—patentes, à des favoris en Angleterre, lesquels les louèrent aux plus hauts enchérisseurs; et ils regardèrent si peu à la capacité de leurs substituts, qu'aucun d'eux n'entendait la langue des habitans du pays. Comme il n'était point attaché de salaires fixes à ces places, leur valeur dépendait des honoraires, qui furent mis, d'après mes instructions, sur le pied de ceux de la plus riche des anciennes colonies. Cette forte taxe, et la rapacité des gens de loi venus d'Angleterre, furent un pesant fardeau pour les pauvres Canadiens; mais ils le portèrent patiemment;" c'est à dire, sans doute, en ne témoignant pas leur mécontentement autrement que par des murmures et des plaintes, dans les conversations qu'ils avaient entr'eux.

(A Continuer.)

LE MICROSCOPE SOLAIRE.

Extrait des " Entretiens d'une Mère avec ses deux Filles."

Mme. Dimsdale.—J'ai remarqué hier, mes chers enfans, que vous examiniez avec plaisir le microscope; ce qui m'a déterminée à vous entretenir aujourd'hui d'un instrument de cette espèce, d'une forme particulière, qui a la propriété de grossir considérablement les objets. Nous allons passer dans la chambre voisine, c'est là que je l'ai fait dresser.

Emilie.—Tu veux nous attrapper, maman; c'est une lanterne magique que tu vas nous montrer.

Mme. Dimsdale.—Ma chère amie, votre mère ne cherchera jamais à vous tromper, ni en plaisantant, ni autrement.—L'instrument dont je vous parle est appelé microscope solaire: ce nom lui vient de ce qu'il n'agit qu'avec le secours du soleil, dont les rayons se réfléchissent sur une surface blanche, de la même manière que la lumière de la lampe dans la lanterne magique.

Lucie.—Est-ce que nous verrons polichinelle et sa femme, et toutes ces figures comiques qui nous ont tant fait rire à la foire?

Mme. Dimsdale.—Vous êtes maintenant d'un âge à ne plus vous amuser de pareilles sornettes. Les objets que j'ai à vous montrer méritent davantage votre attention, puisqu'ils doivent servir à vous convaincre que tout ce qui est dans l'univers est l'ouvrage d'un être infiniment puissant, qui a tout fait, qui a tout prévu, et qui n'a rien omis de ce qui pouvait contribuer au bien-être de la créature la plus imparfaite. Soyez-donc attentives à mes leçons. Passons dans mon cabinet; vous voyez que j'ai fait fermer toutes les issues qui pourraient donner passage à la lumière; c'est afin que votre expérience ait un succès plus complet. L'obscurité générale qui règne dans l'appartement fait ressortir plus vivement le seul rayon lumineux qui nous arrive par le tube du microscope. Maintenant approchez, et dites-moi ce que vous voyez.

Lucie.—Je vois l'ombre d'un rond de dentelle magnifique.

Emilie.—En voici un autre qui est encore plus beau.

Lucie.—Dis-moi, maman, pourquoi nous montres-tu tous ces morceaux de dentelle.

Mme. Dimsdale.—Vous pourriez fort bien vous tromper, ma chère amie, en prenant ceci pour de la dentelle. Il vous serait difficile, à la vérité, de deviner ce que c'est; c'est pourquoi il faut que je vous en donne moi-même l'explication. Ces espèces de réseaux, dont vous admirez la contexture, ne sont autres choses que des tranches de différentes branches extrêmement minces, et de racines qui ont été coupées en travers, pour montrer la forme des pores qui servent de conduits à la sève. J'en ai un grand nombre à vous montrer: quand vous les aurez assez vues, nous passerons à autre chose.

Emilie.—Je les trouve fort belles; mais j'avoue que je suis impatiente de la nouveauté.

Mme. Dimsdale.—Je vous montrerai d'abord une collection de feuilles qui, dépouillées de leur épiderme, laissent leurs fibres entièrement à découvert.

Lucie—On dirait également que c'est de la dentelle; mais leurs dessins sont bien différents de ceux du bois.

Mme Dimsdale.—Passons à autre chose. Voici une aile de perce-oreille.

Lucie.—Quelle grandeur monstrueuse! Je ne me serais jamais imaginé que le perce-oreille eût des aîles.

Mme. Dimsdale.—C'est qu'elles se replient en plusieurs doubles, et se cachent sous une enveloppe écailleuse, qui empêche qu'on ne les apperçoive.

Lucie.—J'ai si peur qu'ils m'entrent dans les oreilles, ou qu'ils me mordent, que je m'en éloigne toujours le plus que je peux.

Mme. Dimsdale.—Ces craintes sont sans fondement. Les pinces dont sa queue est armée n'ont rien de formidable que l'apparence; presque sans consistance, elles ne peuvent agir que sur les fleurs les plus délicates. Mais revenons à notre microscope: voilà une aile de teigne: observez la force de ces muscles; ils sont destinés à supporter l'insecte, et à vaincre la résistance de l'air, lorsqu'il les étend au vent.

Emilie.—Ils paraissent aussi gros que des os.

Mme. Dimsdale.—Maintenant vous allez voir les petites plumes qui couvrent les ailes du papillon; ces plumes qui, à l'œil nu, présentent l'aspect d'un léger duvet, enrichi des plus belles couleurs.

Emilie.—Quel éclat! quelle magnificence! le velours et la soie n'ont rien qui en approche.

Mme. Dimsdale.—Les autres parties de l'insecte ne sont pas moins curieuses sous le rapport des convenances qu'elles présentent avec les besoins de l'individu; la même remarque pourrait se faire au sujet de cette trompe d'abeille; c'est une espèce de langue allongée, que l'insecte replie et déroule à volonté, pour recueillir le miel des fleurs. Vous avez dû en voir quelquefois pendant l'été se servir de cet instrument.

Lucie.—Ho! oui, maman; je me souviens même que je prenais plaisir à les voir s'enfoncer dans les fleurs.

Emilie.—Mais qu'est-ce que j'apperçois? Ne dirait-on pas que c'est une épée?

Mme. Dimsdale.—Non, c'est un dard. Vous connaissez sans doute la place qu'il occupe dans l'insecte; mais peut-être ne sera-t-il pas inutile de vous dire qu'il est surmonté d'une espèce de bourse qui, toutes les fois que l'abeille lance son dard, s'ouvre et laisse échapper un poison qui se glisse dans la plaie. De là vient cette douleur aiguë que vous ressentez à la suite d'une piqûre. L'xtrémité se divise en deux pointes qui entrent alternativement dans les chairs, et souvent empêchent que le dard ne ressorte, ce qui occasionne la mort de l'insecte. Quand vous l'aurez suffisamment examiné, je vous ferai voir autre chose qui ne vous surprendra pas moins.

Lucie.—Je m'imagine pas ce que ce peut être. On dirait que c'est un morceau de filet à mailles quarrées.

Mme. Dimsdale.—C'est un œil d'écrevise. Les crabes et plusieurs autres insectes en ont de semblables. Nous allons passer actuellement aux écailles de poissons.

Emilie.—En voilà qui paraissent aussi larges qu'un bouclier, et d'une telle variété de formes, que, si je ne me trompe, chaque espèce les a d'une conformation différente.

Mme. Dimsdale.—Cette diversité ne s'étend pas seulement d'une espèce à l'autre, mais encore de telle à telle partie de

poisson; c'est une vérité dont il vous sera facile de vous convaincre, en examinant les écailles du dos, et en les comparant avec celles du ventre. Mais voici quelque chose de plus curieux; c'est une ville peuplée d'êtres vivans.

EMILIE.—On croirait que c'est un quartier de roche, dont les parties sont soulevées par une force intérieure.

LUCIE.—J'en vois sortir des bêtes aussi grosses que des tortues; elles ont huit pattes et deux grandes cornes.

EMILIE.—Ah! en voilà plusieurs qui coureut de tous côtés.

Mme. DIMSDALE.—Ces animaux, dont la grandeur vous surprend, ne sont autre chose que de petits vers, et ce quartier de roche un demi grain d'orge sur lequel ils se nourissent.

LUCIE.—Il faut que le microscope grossisse singulièrement.

REGLES POUR UNE JEUNE DEMOISELLE.

1.—Qu'elle se couche à dix heures, ou même à neuf, si elle le veut. Elle ne doit point se plaindre ou s'affliger, si elle ne peut s'endormir promptement la première ou les deux premières nuits, et demeure éveillée ruminant les plaisirs dont elle s'est privée, mais persister pendant quelque temps, après quoi elle trouvera que l'habitude procure un sommeil beaucoup plus agréable que celui qui suit une assemblée ou un bal prolongé tard dans la nuit. Elle se levera aussi le matin, mieux refaite, plus gaie et avec un meilleur teint.

2.—Qu'elle se lève vers six heures en été, et vers huit heures en hiver: qu'elle se lave aussitôt les mains avec de l'eau pure, froide ou tiède, selon la saison de l'année; et si elle peut être induite à balayer habituellement sa chambre, ou à s'occuper de quelque autre besogne, pendant une heure, elle y gagnera, du côté de la santé et de la beauté.

3.—Son déjeuner doit être quelque chose de plus substantiel qu'une tasse d'eau chaude, soit qu'on l'appelle thé ou café, et une tranche mince de pain beurré. Elle doit manger un œuf ou deux, ou un peu de viande froide; et boire un peu de lait, ou bien une tasse ou deux de bon chocolat.

4.—Elle ne doit pas se tenir toute la journée auprès du feu, en hiver, à lire des romans, ni s'occuper l'esprit de la perfidie d'amans trompeurs, ou du désespoir d'une amante délaissée; mais se donner de l'exercice, prendre l'air à pied ou en voiture, coudre, frotter les meubles, faire de la patisserie ou des confitures; et si la faim la prend, pendant ces occupations, qu'elle mange une dariole, ou quelque chose d'également léger, au lieu du régal à la mode d'une tranche de gateau pesant et d'un verre de vin ou de liqueur.

5.—Qu'elle mange, au dîner, du bœuf ou du mouton, qui ne soit ni trop épicé ni trop gras. Ce n'est pas à dire pourtant qu'elle doive se priver d'un morçeau de poulet ou de quelque chose d'également bon ; il faut seulement qu'elle en use modérément, et qu'elle ne boive pas trop d'eau pendant le repas.

6.—Au lieu de trois ou quatre tasses de thé fort, qu'elle prenne, au souper, un godet *(bowl)* de lait avec du pain, et mange une dariole, ou quelque chose de semblable ; et elle pourra s'aller coucher quelques heures après.

7.—Aux autres heures de la journée, où elle ne sera pas occupée par le travail ou l'exercice, qu'elle lise, non d'insipides tomans, mais des ouvrages agréables et instructifs, propres à enrichir l'esprit d'un fond d'idées neuves, surtout lorsqu'il n'est point occupé de pensées sérieuses, et à le garantir du tort qui résulte toujours des notions erronées sur le monde et les affaires de la vie.—*Journal of Health.*

AMITIE'.

Henri IV reprochant un jour au comte D'AUBIGNE' de ce qu'il se montrait l'ami du seigneur de LA TRIMOUILLE, disgracié et exilé de la cour : " Sire, lui répondit M. d'Aubigné, M. de la Trimouille est assez malheureux, puisqu'il a perdu la faveur de son maître ; je n'ai pas cru devoir l'abandonner dans le temps où il a le plus besoin de mon amitié."

Sous prétexte de quelque intrigue tramée contre la sureté publique, on arrêta par ordre de Louis XIII le garde-des-sceaux CHATEAUNEUF ; on arrêta en même temps le chevalier de JARS, son intime ami, et tous les moyens furent employés pour l'engager à trahir les secrets de cet ami. On alla même jusqu'à le mettre en jugement, et les juges eurent l'infamie de le condamner à la peine de mort. Ils ne furent déterminés, dit-on, à prononcer cette sentence injuste que par l'assurance positive que l'on devait faire grâce à l'accusé. On lui fit même la honte de marcher au supplice. Rien ne fut capable de l'ébranler ; il n'ouvrait la bouche que pour attester la fidélité du garde-des-sceaux. Déjà il est sur l'échafaud, la hache est levée, lorsque les cris de grâce se font entendre. Le prétendu coupable voit approcher un commissaire, qui lui déclare que le roi, usant de clémence, lui réitère l'invitation de révéler les coupables projets de Chateauneuf. " Cet artifice ne m'en impose pas, répond le généreux de Jars ; la crainte de la mort ne me fera pas manquer au devoir de l'amitié. Je persiste à dire que le garde-des-sceaux est un homme probe et honnête, qui a

toujours servi fidèlement son roi." On le reconduisit en prison, d'où on le fit sortir, quelque temps après, avec une honorable justification.

M. Salo, conseillier au parlement de Paris, perd un ami qui, en mourant laisse des dettes et deux enfans en bas âge, sans espérance ni ressources. Il renonce à son train, et va se loger dans le faubourg St. Marcel, d'où, tous les jours, il venait à pied au palais. Il est aussitôt soupçonné d'avarice et en butte à beaucoup de calomnies. Au bout de quelques années, ayant fait des économies considérables, qu'il plaça au profit de ces enfans, il reprit son train habituel, et s'attira l'admiration générale.

M. Freind, premier médecin de la reine d'Angleterre, avait assisté en 1722, au parlement, comme député du bourg de Lanceston, et s'était élevé avec force contre le ministère. Cette conduite indisposa la cour, qui lui suscita un crime de haute trahison, et le fit enfermer à la tour de Londres. Six mois après, le ministre tombe malade, et envoie chercher Richard Mead, autre médecin anglais, et grand ami de Freind. Après s'être informé de la maladie du ministre, il lui dit qu'il répondait de sa guérison, mais qu'il ne lui ordonnerait pas seulement un verre d'eau, qu'il n'eût rendu la liberté qu'on avait ravie si injustement à M. Freind. Le ministre, voyant sa maladie augmenter, fit supplier le roi d'élargir le prisonnier. L'ordre donné, le ministre crut que Mead allait lui donner quelques remèdes; mais il s'y refusa jusqu'à ce que son ami fût rendu à sa famille. Alors il le traita et le guérit parfaitement. Le soir même, il porta à Freind et l'obligea à recevoir environ cinq mille guinées, qu'il avait reçues pour ses honoraires, en traitant ses malades pendant sa détention.

Pour les cœurs corrompus l'amitié n'est point faite.
O divine amitié, félicité parfaite!
Seul mouvement de l'âme où l'excès soit permis.
....
Sans toi, tout homme est seul; il peut, par ton appui,
Multiplier son être, et vivre dans autrui.

Règles que le Gouvernement Français a fait publier et distribuer aux troupes de l'expédition d'Alger, pour la conservation de leur santé en Afrique:—

1.—Se laver le visage au moins deux fois par jour.

2.—Se baigner un peu après soleil levé ou avant soleil couché, et jamais dans la chaleur du jour, en prenant garde de ne pas se baigner dans des eaux stagnantes ou bourbeuses, ni

même dans la mer, parce que ces bains produisent des éruptions sur la peau.

3e.—Eviter l'usage des boissons fortes, qui ne peuvent qu'être pernicieuses dans les pays chauds.

4e.—Ne jamais boire de vin qu'avec modération, et mêlé avec de l'eau, et l'eau-de-vie toujours détrempée dans une grande quantité d'eau.

5e.—Eviter de boire une grande quantité d'eau à la fois, et y mêler un peu de vin ou d'eau-de-vie.

6e.—Eviter de manger des fruits verts, et même des fruits mûrs.

7e.—Ne jamais boire de l'eau dormante sans la passer à travers un mouchoir, de crainte d'avaler des sangsues.

8e.—Ne jamais manger de viandes salées sans les faire dessaller quelques heures avant de les servir.

9e.—Ne jamais rester découverts pendant la nuit, même dans les plus grandes chaleurs.

10e.—Garder le bonnet de police pour coucher, ayant soin de rabattre la partie repliée aux bords, de manière à couvrir les yeux et les oreilles.

Trouvaille de pièces d'or.—Mardi matin, dit un journal de Galway, des personnes qui cherchaient des écailles de poisson sur le rivage, près de l'hôtellerie de Lynch, trouvèrent une belle pièce d'or du règne de Jacques II. Ayant creusé davantage, elles trouvèrent une grande quantité de guinées et de demi-guinées des règnes de Charles II. et de Jacques III. et des louis d'or à l'effigie de Louis XIII. et de Louis XIV. On ne peut dire exactement combien il a été trouvé des pièces, mais on pense que le nombre en est de 4 à 500.

Parmi les passagers arrivés de Dieppe Jeudi, dit un journal de Londres, était le colonel Robsomen, qui, quoique manchot, est un excellent joueur de flûte, qui le dispute même, dit-on, à Drouet. L'histoire de ce monsieur est remarquable. Durant la guerre de la Peninsule, il eut la jambe emportée, dans un combat, où il se trouva. Il fut enlevé du champ de bataille, et l'homme qui le portait sur ses épaules eut la tête abattue par un boulet, qui emporta en même tems le bras du colonel.—Etant un joueur de flûte accompli, il a inventé et fait de sa propre main une flûte, avec laquelle il joue maintenant : elle a treize clés, et est un morceau extraordinaire de mécanisme. Quoiqu'il ne soit pas musicien de profession, le colonel Robsomen a la place de maître de la troupe de la duchesse de Berri, et il vient maintenant dans ce pays avec des lettres d'introduction du duc d'Orléans à sa majesté.

L'*Observateur Autrichien* donne la confirmation de la nouvelle que la Porte Ottomane avait accédé aux résolutions des trois puissances relativement à la Grèce.

Les dernières nouvelles de Constantinople confirment le bruit qui a couru qu'il se fait de grands armemens dans ce port. Il doit y être appareillé trente vaisseaux de lignes et frégates ; tous les matelots grecs qui se trouvaient à Constantinople sont engagés, et reçoivent une forte paie. Par la médiation de l'ambassadeur russe à Constantinople, les états du second rang, tels que l'Espagne, la Suède, le Dannemarc et Naples, dont les vaisseaux payaient certains droits pour entrer dans la Mer Noire, sont maintenant exempts de cette taxe.

Les journaux d'Allemagne disent que le bruit s'est répandu à la bourse de Francfort, sur l'autorité de lettres mercantiles de Trieste, qu'un corps de troupes russes devait s'embarquer à Cronstadt pour la Morée, afin d'y renforcer les troupes de l'expédition française qui sont encore dans le pays.

Un journal allemand annonce qu'il s'appareille des vaisseaux de guerre dans les ports des Deux-Siciles, pour être mis à la disposition de la France, durant l'expédition contre Alger.

Le roi de Suède et de Norwege a envoyé dernièrement au parlement norwégien un projet de loi pour l'abolition de toutes les corporations d'arts et métiers dans tous ses domaines.

Le *Narrateur de la Meuse*, en parlant de l'incendie désastreux de Brixey-aux-Chanumes, ajoute une circonstance que nous espérons être mal fondée, savoir, que de 340 habitans que contenait ce village, il n'en est pas péri moins de 165 dans les flammes.

Le Prince Leopold a adressé une longue note aux plénipotentiaires chargés de l'arrangement des affaires de la Grèce, au sujet de sa résignation, qui est principalement fondée sur la non-acquiescence des Grecs au plan proposé par les alliés. Voici les passages de cette note qui nous ont paru les plus importants :—

Le soussigné ne croit pas que son caractère et ses sentimens lui permettent de se laisser imposer à un peuple contre sa volonté, et de se trouver rattaché dans l'esprit de ce peuple à une diminution de territoire, à l'abandon de ses frères d'armes, et à l'évacution de leurs terres et de leurs maisons, dont les Turcs ne les avaient expulsés que par une excursion temporaire. Le soussigné redoutait toujours ce résultat. Dans sa note du 9 Février, au premier lord de la trésorerie, il avait déclaré ne pouvoir aller gouverner les Grecs conformément à un traité qui pourrait avoir pour résultat l'effusion du sang et le massacre de tous leurs frères ; il avait élevé des objections au sujet des nouvelles frontières, comme étant faibles et n'of-

frant aucune sureté sous le point de vue militaire, et avait réclamé pour les Grecs le droit de s'opposer à sa nomination.

Le sonssigné se trouve par sa nomination dans la pénible position de se voir rattaché par le même acte à des mesures coercives. Son premier acte comme souverain serait de contraindre, par le secours des armes étrangères, ses propres sujets de se soumettre à la cession de leurs biens et de leurs propriétés à leurs ennemis, ou de se réunir à eux pour repousser ou éluder une partie de ce même traité qui le placerait sur le trône de la Grèce.

Il est certain qu'il serait placé dans l'une ou l'autre alternative, parce que l'Acarnanie et une partie de l'Etolie, qui doivent être abandonnées aux Turcs, sont en la paisible possession des Grecs. C'est le pays d'où la Grèce peut avec le plus de facilité se pourvoir de bois pour la construction de ses vaisseaux, et qui a fourni les meilleurs soldats pendant la guerre. Les principaux chefs militaires appartiennent à des familles acarnaniennes ou étoliennes.

Après l'arrivée en Grèce du protocole du 22 mars 1828, et la publication de l'adhésion des Turcs à l'extension des frontières fixées par la traité d'Andrinople, toutes les familles qui avaient survécu à la guerre reparurent et commencèrent à reconstruire leurs maisons et leurs villes, et à cultiver leurs champs. Ces peuples ne se soumettront jamais de nouveau au joug turc sans résistance, et les autres Grecs ne veulent ni ne peuvent les abandonner à leur sort.

Dans ces circonstances, le devoir que doit remplir le soussigné envers la Grèce est tout tracé. Dans toutes les transactions, il n'a vu que les intérêts du pays, et a constamment protesté dans ses communications écrites et ses entrevues personnelles avec les ministres d'Angleterre et les plénipotentiaires des cours alliées, contre le projet d'entrainer les Grecs par la force dans un arrangement quelconque, qu'ils regarderaient comme contraire à leurs vœux, et destructif de ces droits, sur lesquels, comme l'observe justement le président, leurs grands sacrifices leur permettent d'insister.

Lorsque le soussigné prévoyait qu'il deviendrait souverain de la Grèce, c'était dans l'espoir d'être reconnu librement et unanimement par la nation grecque, et d'être accueilli par elle, comme l'ami qui récompenserait sa longue et héroïque lutte par la sureté de son territoire et l'établissement de son indépendance sur des bases permanentes et honorables.

C'est avec le plus profond regret que le soussigné voit ces espérances déçues, et est forcé de déclarer que les arrangemens arrêtés par les puissances alliées, et l'opposition des Grecs, lui ôtent le pouvoir de parvenir à ce but sacré et glorieux, et

imposeraient un devoir d'une nature bien différente, celui de délégué des cours alliées pour tenir la Grèce dans la sujétion par la force de leurs armes. Une telle mission serait aussi contraire à ses sentimens et injurieuse à son caractère, qu'elle est directement opposée au but du traité du 6 juillet, par lequel les trois puissances se sont réunies afin d'obtenir la pacification de l'Orient. En conséquence, le soussigné remet formellement entre les mains des plénipotentiaires un dépôt dont les circonstances ne lui permettent plus de se charger avec honneur pour lui-même et avantage pour les Grecs et les intérêts généraux de l'Europe. LEOPOLD, Prince de Saxe.

Un vaisseau arrivé à New-York de Liverpool, a apporté des nouvelles de Londres jusqu'au 9 juin. A cette date, la maladie du Roi avait tellement empiré, qu'on ne croyait pas qu'il pût vivre encore deux jours.

La note du prince Léopold aux plénipotentiaires des trois puissances alliées est un document du plus haut intérêt, et qui fait, selon nous, le plus grand honneur au caractère et aux sentimens de son illustre auteur. C'est un avis à tous ceux qui pourraient prétendre au trône de la Grèce, de ne point l'accepter aux mêmes conditions, et une leçon donnée fort à propos aux cabinets d'Angleterre, de France et de Russie, sur leurs vues rétrécies par rapport aux affaires de ce pays. Quelque soit le résultat de la rénonciation du prince Léopold, nous pensons qu'il ne peut être qu'avantageux à la Grèce, sous le rapport de l'étendue du territoire et de l'indépendance; car nous ne croyons pas que la souveraineté de ce pays puisse être maintenant offerte d'une part, et accepté de l'autre à des conditions dont le désavantage et l'odieux ont été mis dans un si grand jour. Du moins, si les puissances alliées pouvaient trouver des raisons spécieuses pour persister dans leur résolution, nous ne croyous pas qu'aucun prince de l'Europe osât se dire publiquement d'un caractère et de sentimens tout opposés à ceux de son altesse royale de Saxe.

Il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer que son altesse royale s'est attiré, par sa noble conduite, de grosses injures de la part de plusieurs des journalistes de Londres, tant *whig* que *tory*. Le *Courier* ne fait pas difficulté de dire que le prince Léopold est l'instrument de la Russie, sans doute parce qu'il voudrait, comme cette puissance, et contre le vœu du cabinet anglais, que la Grèce eût une plus grande étendue, et des frontières plus susceptibles de défense: le *Times* l'accuse d'être faible et d'un caractère indécis; apparemment parce qu'il ne se met pas, en bon machiavéliste, au-dessus de ces *vains* scrupules de conscience et de religion, de ces sentimens appellés si mal à propos, selon le *Times*, humains et généreux.

Le *Messager des Chambres* dit: "Depuis la renonciation positive du prince Léopold au trône de la Grèce, tout le corps diplomatique est occupé du soin de lui trouver un successeur. On pense présentement que le cabinet français négociera en faveur d'un autre prince de Saxe, issu de la souche Albertine, qui est ainée de la branche Ernestine, et qui professe la religion catholique."

Les derniers vaisseaux de l'expédition d'Alger ne sont partis du port de Toulon que le 26 et le 27 Mai. Il paraît que le Grand Seigneur s'intéresse pour son allié naturel, autrefois son délégué, le Dey d'Alger, comme le montre la lettre suivante, datée de Toulon, le 29 Mai.

— "On a vu partir hier, sur les trois heures du soir, une estafette se rendant en toute hâte à Paris, pour porter, dit-on, des dépêches du grand-seigneur au roi de France, dont l'objet serait des propositions de paix avec le dey d'Alger, sous la condition que celui-ci ferait une réparation éclatante à notre pavillon, et paierait les frais de notre expédition. C'est Tahir-Pacha, commandant la frégate turque le *Nehsin Djaffet* qui les a transmises. Cet amiral voulait les remmetre à M. Masieu de Clairval, commandant la croisière d'Alger, qui n'a pas cru devoir les recevoir et qui a pris le sage parti d'expédier cet ambasadeur ottoman à Toulon, sous l'escorte de la frégate *la Duchesse-de-Berry*, commandée par Mr. Kerdrain, capitaine de vaisseau.—Tahir-Pacha, ayant rencontré notre escadre dans la journée du 26, a voulu remettre les mêmes dépêches à l'amral Duperré, qui les a également refusées en renvoyant à Toulon l'amiral turc, après toutefois avoir rendu à son rang et à son pavillon les honneurs d'usage.

Accidens, &c.—Jeudi de la semaine dernière, un sergent nommé O'NEAL, donnant l'ordre de conduire au corps de garde pour inconduite un soldat du nom de KELLY, ce dernier lui passa sa bayonnette au travers du corps. O'Neal mourut le lendemain. Kelly a été de suite arrêté et conduit en prison.

Vendredi dernier, un homme du nom de Michæl FLYNN, agé d'environ 52 ans, est tombé mort dans la grande rue du faubourg St. Laurent, d'une attaque d'apoplexie.

Dimanche dernier, Mr. M'BAIN, de Dundée, fut tué par la foudre, chez le Dr. FORTIN, à la rivière à la Guerre, près de St. Régis, où il était en visite. Les autres personnes de la maison furent jetées à terre, et demeurèrent quelque temps sans connaissance.

La foudre est tombée le même jour sur une maison, dans la paroisse de St. Philippe, mais il n'y a eu personne de tué ni de blessé.

Dimanche dernier, il a passé dans la paroisse de Ste. Anne de la Pérade, un coup de vent qui a renversé plusieurs granges.

Les vaisseaux maintenant dans le port de cette ville, sont;—l'*Idris*, l'*Amethyst*, le *Shakespeare*, l'*Emerald*, le *Hope*, arrivé Mercredi, et le *Molson*, arrivé hier. L'*England* et l'*Orion* sont au pied du courant, sur leur départ.

On a commencé à creuser autour de la petite île, en face du port, pour y élever un quai. Selon le *Montreal Gazette*, ce quai formera une figure à six côtés inégaux. Le côté en face de la ville aura 337 pieds de longueur. Le 2eme. dans la direction de l'église de Bonsecours et sur lequel sera appuyé le pont de communication entre l'île et le rivage, n'aura que 84 pieds de long. Le 3eme. côté, vis-à-vis l'île Ste. Hélène, sera de 193 pieds. Le 4eme. en dehors du côté du chenail ainsi que celui tourné vers Laprairie, mesureront 180 pieds chacun; enfin le 6eme. en face du quai de Moreau, n'aura que 98 pieds: la surface extérieure du quai de l'île formera en tout 1102 pieds. La communication entre l'île et le rivage sera effectuée par des pontons. On élevera aussi un quai, cette année, entre la rue St. Gabriel et la ruelle St. Dizier. Le quai de l'île doit être achevé le 1er Octobre, et celui dont nous venons de parler, le 15 Novembre.

La couverture et la charpente de la vieille église paroissiale ont été enlevées; le portail est démoli en entier, et l'on en est présentement à abattre les murs des longs-pans et du rond-point. On en laissera, dit-on, jusqu'à une certaine hauteur, pour servir de clôture, jusqu'à ce qu'il ait été fait des arrangemens entre la ville et la fabrique, pour l'achat du terrain. Les pierres taillées du portail seront employées à celui de l'église des Récollets, qui va être allongée jusqu'à quelques pieds de l'alignement de la rue. Le site a pris un aspect moins sombre, et le portail de la nouvelle église paroissiale se montre avec plus d'avantage, malgré l'échafaudage resté dans l'intérieur des arcades.

MARIÉ.—A la Baie du Fèbvre, par M. *Leprohon*, Directeur du Petit-Séminaire de Nicolet, J. B. PROULX, Écuyer, M. P., à Dame Veuve MARCOTTE.

DÉCÉDÉS.—A la Nouvelle-Orléans, en Avril dernier, à l'âge de 55 ans, Mr. ALEXIS TRUDEAU, natif de Montréal;

En cette ville, Lundi dernier, à l'âge de 50 ans, Mr. LOUIS LALANNE, Marchand, ci-devant de Laprairie.

Commissionnés.—PHILIP H. MOORE, Écuyer, Enrégistreur à Fréligsburg, pour le Comté de Missiskoui.

MM. ANDRÉ TRUDEAU et DANIEL WEBSTER, Arpenteurs.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT.

La Bibliothèque Canadienne.

Tome I. SAMEDI, 31 JUILLET 1830. N°. 4.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Dans le cours de l'année 1764, il fut convoqué à Québec une assemblée de délégués de toutes les paroisses de la province. Mais comme les sermens qu'on exigeait qu'ils prêtassent, avant de pouvoir délibérer et opiner, répugnaient à la religion qu'ils professaient, cette assemblée de notables n'eût aucun résultat.

Un fait qui semblerait être d'une nature privée, mais qui est devenu historique par les discussions légales auxquelles il donna lieu, et par la correspondance qui s'en suivit entre le gouvernement de la métropole et celui de la colonie, et qui fournit un échantillon de la conduite du militaire et de l'état de la société à cette époque, c'est l'assassinat commis sur la personne de Mr. Thomas Walker, négociant et magistrat de Montréal. Voici ce qui paraît avoir donné lieu à cet attentat, et les circonstances qui l'accompagnèrent.

En conséquence d'un ordre du général Murray, une partie des troupes était logée chez les particuliers. Le capitaine (ensuite le juge) Fraser, appellé ailleurs, ayant laissé le logis qu'il occupait, le capitaine Payne s'installa à sa place, quoique le propriétaire l'eût loué à un citoyen. A une assemblée des magistrats, où se trouvait Mr. Walker, ce propriétaire obtint un *warrant* ou ordre de déguerpir, au capitaine Payne, qui, sur son refus d'obéir, fut mis en prison. Cet officier obtint quelques jours après du juge en chef un ordre d'*habeas corpus*, et fut mis en liberté. Mais la résolution fut prise (par lui-même ou par ses amis) de punir Mr. Walker, qu'on croyait avoir eu le plus de part à l'ordre de déguerpir et à l'empri-

sonnement. Le 6 Décembre (1764) à 9 heures du soir, comme Mr. et Mme. Walker étaient à souper dans leur salle d'entrée, il se fit à leur porte un bruit comme de plusieurs personnes qui se pressaient pour entrer. Croyant que c'étaient des gens qui voulaient voir Mr. Walker pour quelque affaire de police, Mme. Walker leur cria d'entrer ; mais ayant apperçu, à travers le vitrage de la porte, un nombre de figures masquées ou noircies, qui s'élevaient les unes au-dessus des autres, elle cria au meurtre, en ajoutant que c'était l'armée qui venait se venger. Comme Mr. Walker se levait aux cris que faisait sa femme, les assassins entrèrent, et il reçut sur le devant de la tête un coup de sabre, qui lui fit une blessure de cinq pouces de longueur. Il s'efforça de gagner la chambre où étaient ses armes, mais il reçut tant de coups qu'il fut contraint de se jetter presque sans connaissance dans une chaise à bras, qui se trouvait dans un coin de la salle. Pourtant la crainte d'une mort prochaine et affreuse lui donna la force de se défendre encore contre ses assaillants ; mais un dernier coup l'étendit à terre ; un des assassins lui coupa une partie de l'oreille droite, en voulant lui couper la gorge, et ils l'auraient surement laissé mort, si s'appercevant que l'alarme se répandait dans le voisinage, ils n'eussent jugé à propos de s'enfuir. Quoique les habitans tant des villes que des campagnes eussent déjà éprouvé plusieurs insultes graves de la part du militaire, ce dernier attentat répandit la terreur et l'inquiétude dans toute la province. Les citoyens de Montréal surtout n'osèrent plus se montrer dans les rues et les places publiques, ni voyager, sans armes, et toutes les fois qu'un soldat entrait dans une boutique pour y acheter quelque effet, on lui présentait un pistolet, pour empêcher qu'il ne commît quelque outrage. Le gouverneur offrit une récompense de deux cents guinées à quiconque ferait connaître les coupables.

Un nombre d'officiers et de citoyens soupçonnés d'être les principaux auteurs ou les complices de cet assassinat, furent appréhendés et emprisonnés. La demande qu'ils firent d'être élargis sous cautionnement fut rejettée. Sur quoi, leurs confrères en corps adressèrent au gouverneur un mémoire où ils le priaient d'user de son autorité pour adoucir en faveur des prisonniers la rigueur de la loi, s'offrant d'être cautions pour leur apparition en cour et pour la sûreté de Mr. Walker et de sa famille, s'ils étaient élargis. Le gouverneur leur fit réponse que le juge en chef ayant refusé de recevoir les prévenus à caution, il ne lui était pas permis d'intervenir dans l'affaire. Il ajouta qu'il croyait devoir dire aux mémorialistes qu'il ne pouvait que les blâmer d'avoir ainsi tenté en nombre d'interrompre la libre cours de la justice, et de s'être rendus en corps

auprès de lui, dans l'espoir de le faire dévier de la route de de son devoir.

Ce que la justice ne permettait pas de faire, le force ouverte l'effectua, au moins en partie : il y eut une espèce d'émeute ; plusieurs des prévenus furent tirés de prison par leurs amis : les uns et les autres, du moins ceux qu'on put appréhender, furent jugés par une cour d'Oyer & Terminer sommée aux Trois-Rivières par le gouverneur : mais soit que ce ne fussent pas les véritables coupables, soit que les preuves manquassent contre eux, ils furent tous acquittés.

Dès le commencement de 1765, le général Murray reçut (*) l'ordre de se préparer à retourner en Angleterre, pour y donner un exposé clair et complet de l'état de la province, de la nature et de l'étendue des désordres qui y avaient eu lieu, et de sa conduite et de ses procédés dans l'administration du gouvernement." "La protection décidée dont ce digne militaire honorait ouvertement les Canadiens, dit M. Du Calvet, lui valut la perte de son gouvernement." Il paraît qu'il était aussi accusé (par les émigrés bretons) de se montrer trop indulgent sur la conduite des gens de guerre. Quoiqu'il en soit, la première démarche que fit le général Murray pour arriver en Anglaterre prêt à répondre aux questions qu'on pourrait lui faire sur l'état de la province, fut d'en faire faire le recensement. Il se trouva, d'après la lettre de ce gouverneur aux lords du Commerce et des Plantations, que la province de Québec contenait, en 1765, cent dix paroisses, sans y comprendre les villes de Québec et de Montréal. Ces paroisses contenaient 9,722 maisons, et 54,575 habitans, occupant 955,754 arpens de terre en culture. Ils semèrent en 1765, 180,300 minots de grains, et ils possédaient, cette même année, 12,546 bœufs, 22,724 vaches, 15,039 jeunes bêtes à cornes, 27,064 moutons, 28,976 cochons, et 12,757 chevaux. Les villes de Québec et de Montréal contenaient environ 14,700 habitans. Le nombre des sauvages, professant la religion catholique et demeurant dans les limites de la province, était de 7,400 ; de sorte que la population entière de la province, en n'y comprenant pas les troupes réglées, était de 76,275 âmes. Il n'y avait que dix-neuf familles protestantes dans les paroisses de la campagne, et le nombre des habitans anglais ne se montait pas en tout à plus de cinq cents.

Il est à croire que ce recensement fut très incomplet, surtout quant à la population des paroisses de la campagne. Voici ce qu'en dit en substance un écrivain moderne.

(*) Par une lettre du Secrétaire d'État Conway, en date [illegible] 1764.

"D'après le recensement du général Murray, la population de 1763 était de beaucoup inférieure à celle de 1758, telle que rapportée par M. Heriot, dans un ouvrage récent. Cet écrivain dit que le nombre des habitans blancs du Canada, en 1758, était de 91,000, sans y comprendre les troupes réglées, qui étaient augmentées ou diminuées selon que les circonstances ou les besoins du pays pouvaient l'exiger ; que les sauvages domiciliés, et assemblés dans des villages, en différentes parties de la province, étaient au nombre de 16,000 environ, et que la population de Québec était à peu-près de 8,000 âmes. Si les sauvages et les habitans de Québec ne sont pas compris dans le premier nombre (de 91,000, et l'on a droit de supposer que les sauvages au moins n'y sont pas compris, puisque M. Heriot compte 91,000 *blancs*), la population totale aurait été de 115,000 âmes; ou au moins de 107,000 en n'ajoutant que le nombre de 16,000 sauvages à celui de 91,000 Français ou Canadiens. J'ignore où M. Heriot a puisé ses renseignemens ; mais s'il est bien fondé, la population du Canada avait décrû de 30,000 âmes au moins, de 1758 à 1765, c'est à dire dans l'espace de sept années seulement."

La guerre et l'émigration en France, après la conquête, avaient diminué la population du Canada de quelques milliers d'individus ; mais la principale raison de la grande différence entre les résultats des deux recensemens dont on vient de parler, c'est que le premier fut complet et général, et que le dernier ne s'étendit, très-probablement, qu'à ce qu'on appelle présentement le Bas-Canada ; et que les habitans du Détroit, et les Canadiens, répandus en assez grand nombre dans les postes ou les stations de commerce des quartiers du nord et de l'ouest, n'y furent point inclus. *(A Continuer.)*

LES ANIMALCULES.

Extrait des "Entretiens d'une Mère avec ses deux Filles."

Mme. Dimsdale.—Je vous ai promis, mes chers enfans, de vous témoigner de quelque manière ma satisfaction, lorsque vous auriez contracté l'habitudede vouslever aussitôt qu'on vous appelle, et de vous habiller en moins d'un quart d'heure. C'est pour cela que je me suis procuré un microscope d'une confection plus parfaite que l'autre, à l'aide duquel vous pourrez observer les individus les plus petits qu'il soit possible d'appercevoir dans le règne animal. Remarquez bien que je dis les plus petits qu'il soit possible d'appercevoir, et non pas les plus petits qui existent : ce serait une assertion que je n'oserais prendre sur moi

d'avancer, attendu qu'il peut fort bien y en avoir qui, par leur extrême petitesse, échappent à notre vue. Toute l'industrie humaine n'a encore pu parvenir à composer un verre capable d'embrasser le *grand* et le *petit* de la nature. Cependant la découverte du télescope et du microscope nous ayant conduits à celle de plusieurs étoiles et de plusieurs espèces d'insectes, dont nous ne soupçonnions pas même l'existence, il serait possible que portés à un plus haut degré de perfection, ces instrumens nous en fissent, dans la suite, appercevoir de nouveaux. Mais il faut que je songe à remplir ma promesse : passez dans le cabinet, et prêtez attention aux objets que je vais vous montrer.

Bien des raisons nous portent à croire que chaque partie de la nature renferme des êtres vivants, et plusieurs philosophes en ont fait l'expérience. Ils en ont trouvé dans l'air et sur la terre; mais un plus grand nombre s'est présenté à leurs yeux quant ils ont examiné les liquides; par la raison sans doute que cet élément se prête d'avantage à l'observation, par la propriété qu'il a d'être transparent et de servir de conducteur aux rayons visuels. Voici quelques gouttes d'une eau fangeuse que j'ai recueillie dans un fossé ; nous allons en faire l'examen : mettons-en une goutte dans le microscope; vous allez me dire ce que vous voyez.

Lucie.—J'apperçois quelque chose de semblable à un petit ver coupé en divers anneaux, qui va en se recourbant aux deux extrémités ; il est vert, et presque transparent, Ah ! le voila qui se remue ; il reste fixe sur l'une de ses extrémités, tandis que l'autre s'agite en divers sens ; mais je ne sais quelle est la tête ou la queue, car on n'y distingue point d'yeux.

Mme. Dimsdale.—Cet insecte est appelle *délié*, à caus de sa forme. Quelque soit la grandeur que lui prête le microscope, il est en effet si petit, qu'un espace d'un pouce carré sufit pour en contenir un million. Ils paraissent s'éviter mutuellement les uns les autres, et ne pas aimer à vivre en société. Cependant en voila dans ce bocal qui se forment en corps régulier, et montent à la surface, où ils prennent une teinte bleue d'azur. Ils descendent maintenant, et ne forment plus qu'une seule compagnie. Mais quels sont ceux qui s'efforcent de gagner le haut du vase ? C'est encore une armée composée de plusieurs millions de ces insectes. Observons comme leurs mouvemens sont lents ! Mais voila ceux du bas qui se séparent : pourquoi cela ? C'est pour faire place à ceux du haut, qui s'avancent et désirent passer au milieu d'eux ; preuve qu'ils ne sont pas entièrement dépourvus d'intelligence. Ce fut à Norwich, dans les fossés d'un vieux château, que l'on fit la première découverte de ces insectes. Ils en couvraient le

fond à plus d'un pied de hauteur, et formaient une espèce de vase de couleur verdâtre. Je vous laisse à juger à quel nombre prodigieux pouvait s'élever cette multitude, puisque ce simple bocal en renferme une quantité innombrable.

Emilie.—Je présume, maman, que tu vas nous montrer quelque autre chose.

Mme. Dimsdale.—Jalouse de satisfaire une aussi louable curiosité, je me suis procuré plusieurs liquides dans lesquels nous trouverons autant d'animaux différents. Remarquez dans ce verre cette tumeur glutineuse qui s'échappe des fleurs qui sont dans l'eau pour venir s'attacher aux parois du vase. Si j'en prends sur la pointe d'un canif, je suis sûre qu'en la délayant dans une goutte d'eau, elle nous donnera une quantité d'insectes protés.

Lucie.—Est-ce que c'est là le nom qu'on leur donne ?

Mme. Dimsdale.—Oui, ma fille, à cause de la facilité qu'ils ont de changer de forme à chaque instant. Si vous regardez à travers le microscope, vous en verrez qui nagent avec une facilité singulière, tantôt, allongeant leur cou en avant, tantôt le recourbant comme celui d'un cygne, et quelquefois le rentrant de manière à ne laisser voir à sa naissance qu'une forme circulaire semblable à une roue.

Voici maintenant un autre objet à observer : c'est de l'eau de pluie recueillie dans une gouttière de plomb, où elle a séjourné plusieurs jours ; vous y pouvez voir un animal extrêmement curieux ; on l'appelle *verticelle*. Cet animal, quoique ne donnant aucun signe de vie hors de l'eau, ne laisse pas de vivre l'espace de plusieurs mois, lorsqu'on le tient à l'humidité. J'en ai conservé quelques uns que je vais mettre dans un vase. D'abord ils ne paraîtront que comme des points inanimés ; mais au bout d'une demi-heure, vous commencerez à appercevoir un léger mouvement : insensiblement ils prendront une forme ronde et allongée, jusqu'à qu'ils se présentent sous celle de vers : alors ils déploieront leurs roues, qui sont des espèces de poils disposés en cercle, et ils se mettront à nager avec précépitation, à la recherche de leur nourriture ; ou bien, sans changer de place, ils feront mouvoir leurs roues de manière à l'attirer à eux.

Emilie.—Je vois en effet dans l'eau d'autres insectes plus petits que le vorticelle, et qui vraisemblablement lui servent de pâture. Mais quelle est cette espèce d'anneaux qu'il a sur la tête, immédiatement au-dessus de la bouche ?

Mme. Dimsdale.—Suivant quelques philosophes, c'est le siège du cerveau.

Emilie.—Je présume que cette pulsation qui a lieu à la par-

..ie supérieure du corps est celle du cœur ; au-dessous j'apperçois les intestins, qui sont entrelacés d'une manière curieuse.

Mme. Dimsdale.—Les petits provenant de ces espèces sont renfermés, jusqu'au moment de leur naissance, dans une poche que la femelle a sous le ventre. Ce n'est que lorsqu'ils sont arrivés au point de se suffire à eux-mêmes, qu'ils essaient de rompre cette enveloppe, dont la mère elle-même les aide à se dégager. Ils deviennent alors des ennemis terribles de la puce d'eau, qui est un insecte un peu moins gros que la puce commune ; cinq ou six d'entr'eux s'attachent à ses écailles ou à ses cornes, et lui font endurer de cruels tourmens, sans qu'elle puisse venir à bout de s'en débarrasser.—Mais voyons dans ce vase, où j'ai fait mettre une lentille sauvage, si nous n'apperçevrons pas quelques fleurs-cloches, ou comme d'autres l'appellent, le polype emplumé. Ces animaux se réunissent, et vivent en société dans une espèce de case formée d'une substance glaireuse qui, dans l'eau, ressemble à une cloche dont la partie évasée serait tournée vers le haut. Ces cloches ont à peu près la dimension d'une moitié de groseille (gadelle), et sont transparentes, ce qui permet de distinguer clairement les mouvemens de leurs habitans. Elles paraissent divisées en plusieurs compartimens dans chacun desquels est logé un insecte ; chaque division n'a d'ouverture que juste ce qu'il faut pour laisser passer la tête et une partie du corps de l'animal, celui-ci ne quittant jamais entièrement sa case, et quelquefois s'y renfermant en entier, lorsqu'une violente secousse lui présage quelque danger. Outre cette faculté de se mouvoir en particulier, ils ont encore celle d'agir en corps et de porter leur habition d'un lieu à un autre. On en trouve quelquefois qui se tiennent droit, et d'autres dont la partie supérieure s'incline vers sa base. Le nombre de ces insectes, qui vivent ainsi en communauté, ne passe jamais quinze ; et s'il arrive qu'ils se multiplient au-delà, la cloche se divise perpendiculairement, et forme deux républiques distinctes absolument indépendantes.

Lucie.—J'aimerais à voir un de ces insectes séparément.

Mme. Dimsdale.—En voici un placé sous le microscope ; dites-moi ce que vous y voyez.

Lucie.—Il a sur la tête plusieurs filamens, une quarantaine environ, qui se développent en forme de fer à cheval.

Mme. Demsdale.—Ces filamens sont autant de bras qu'il dirige à volonté, et dont il se sert pour établir dans l'eau un courant qui porte à sa bouche une infinité de petits insectes parmi lesquels il fait un choix. Il y en a qu'il avale, et d'autres qu'il rejette, en donnant à l'eau une direction contraire.—Je vais maintenant vous montrer un polype globule, ainsi

nommé à cause de sa forme, qui ressemble à celle d'une boule, sans que rien n'y indique ni tête, ni queue, ni nageoires.

EMILIE.—Cependant il se meut dans tous les sens, à droite, à gauche; tantôt tournant sur lui-même comme une boule, tantôt se roulant et déroulant comme une corde, et quelquefois précipitant, quelquefois relentissant ses mouvemens.

Mme. DIMSDALE.—Voici une autre espèce de ces mêmes animalcules. Ils habitent de petites cases enforme de tubes, composées d'une matière sablonneuse, et unies entr'elles comme des morceaux de corail. Ce sont des vers formés de plusieurs anneaux que l'animal a le pouvoir d'étendre ou de contracter à volonté. Sa tête est garnie d'un double rang de bras disposés dans un ordre régulier, et qui vraisemblablement lui servent à porter sa nourriture à la bouche. Mais prenons maintenant cette pâte, qu'on a laissé fermenter pendant quelques jours. N'y appercevez-vous pas un mouvement général qui fait présumer qu'il est peuplé d'êtres vivants?

EMILIE.—Pour nous en assurer nous n'avons qu'à la soumettre au microscope.

Mme. DIMSDALE.—Vous pouvez distinguer maintenant la vivacité de leurs mouvemens. Ce sont des animalcules semblables à ceux que l'on voit en si grand nombre dans le vinaigre. Plusieurs expériences ont été faites à ce sujet par des naturalistes distingués, et tous ont prétendu avoir trouvé des animalcules dans les substances même les plus mortes en apparence.

ANECDOTES ET BONS-MOTS.

STILLNGFELT, un des plus grands prédicateurs anglais du dix-septième siècle, lisait toujours ses sermons devant le roi Charles II, quoique d'ailleurs il prêchât de mémoire. Le roi lui en demandant un jour la raison, il lui répondit, " que devant un auditoire si grand, si majestueux, où surtout la présence d'un si grand roi faisait sur lui une vive impression, il n'osait se fier à sa mémoire." Charles fut satisfait de cette réponse. " Mais, ajouta le prédicateur, votre majesté voudrait-elle me permettre aussi une question? Pourquoi lit-elle ses discours au parlement? Elle n'a pas les mêmes motifs que moi. " Vous avez raison, docteur, répliqua le roi; votre question est fort juste, et ma réponse ne le sera pas moins, c'est que j'ai demandé à mes auditeurs tant d'argent et si souvent, que je suis honteux de les regarder en face."

Une personne parlant d'un prédicateur de qui elle avait en-

tendu le sermon de fort loin. "Il m'a, dit-elle, parlé de la main, et je l'ai écouté de mes yeux."

Henri Etienne parle d'un juge de son temps qui n'avait qu'une formule en matière de procès criminel. Si le prisonnier était vieux; "Pendez, pendez, disait-il; il en a bien fait d'autres." S'il était jeune: "Pendez, pendez, il en ferait bien d'autres."

Un mauvais payeur passa une obligation payable à sa volonté. Assigné devant le juge pour l'acquitter, il soutint que sa volonté n'était pas encore venue. "Eh bien, dit le juge, qu'on le mette en prison jusqu'à ce qu'elle vienne." Elle arriva dans le moment.

Un médecin, grand amateur du billard, se moquait souvent d'un de ses confrères qui savait à peine toucher. Un jour passant devant un cimetière, il apperçut deux convois qui s'y rendaient, et s'informant du nom des défunts, il apprit qu'ils avaient été traités par son confrère: "Pour le coup, dit-il, je suis forcé de baisser pavillon devant lui; le confrère a carambolé."

Le célèbre docteur Dumoulin étant à l'agonie, et environné de plusieurs de ses confrères, qui déploraient sa perte, leur dit: "Messieurs, je laisse après moi, trois grands médecins; et, pressé par eux de les nommer, parcequ'ils croyaient tous être un des trois, il répondit: *l'eau, l'exercice et la diette.*

Un prélat allemand avait parmi ses subordonnés, un prêtre qui avait l'habitude de mêler à toutes ses phrases cette locution latine, *distinguo* (je distingue.) Un jour, dans une société nombreuse, le prélat voulant s'en amuser, lui demande: "Monsieur l'abbé, pourrait-on, en cas d'urgence, baptiser avec du bouillon?—*Distinguo*, répondit-il aussitôt: Non pas avec celui qui sort de votre cuisine, monseigneur, mais fort bien avec celui de l'hopital que vous administrez."

Le successeur de M. de Vendôme, dans un gouvernement de province, accepta la bourse de mille louis qui lui fut présenté selon l'usage et pour la forme, à son entrée. "Mais, lui dirent les magistrats, votre prédécesseur l'avait refusée.—Oh! répliqua le nouveau gouverneur, ce M. de Vendôme était un homme inimitable."

Un bourgeois, grand nouvelliste, entendait et écoutait très assidument un abbé, grand ennemi des Anglais, qui, dans le jardin du Luxembourg, ne cessait de déclamer contre eux et de dire qu'il fallait lever trente mille hommes, embarquer trente mille hommes, débarquer trente mille hommes, pour prendre la ville de Londres. Le bourgeois tombe malade, fait son testament sur lequel il mit; "Je lègue à l'abbé *Trente-mille-*

hommes douze cents livres de rente ; je ne le connais pas sous un autre nom, mais c'est un excellent citoyen." Sur la déposition de plusieurs témoins, qui attestèrent que tel était le surnom de l'abbé qui fréquentait le Luxembourg, on le mit en possession du legs.

Un particulier jouant au piquet avec un chevalier d'industrie, l'avertit qu'il marquait 55 lorsqu'il n'avait que 45. " Excusez, dit le chevalier, je me trompais.—Pardonnez-moi, lui répartit le particulier, ce n'est pas vous que vous trompiez."

Un musicien un peu ivrogne conseillait à un de ses amis d'apprendre la musique. " Ah ! mon ami, répondit l'autre, je ne suis que trop adonné au vin."

Un ami de l'infortuné ROUCHER, guillotiné sous ROBESPIERRE, lui ayant dit qu'il se proposait de rédiger un jour un recueil de bons-mots, " Faites, lui répartit l'auteur du poëme des *Mois*, que ce soit un véritable grenier à sel."

Chirurgie Arabe.—Les Arabes se plaignent fréquemment d'obstructions et de crudités dans l'estomac. On suppose que l'usage où ils sont de boire constamment du lait de chameau est chez-eux la cause de cette maladie ; et ils en souffriraient encore davantage, si ce n'était des qualités purgatives de l'eau saumâtre qu'ils boivent. Dans ces cas, et dans les attaques de rhumatisme, le seul moyen de guérison auquel ils ont récours, c'est de bruler la peau avec un fer rouge tout autour du siège de la douleur. J'ai vu, dit BURKHARDT, des individus dont le corps était couvert des marques d'opérations semblables ; et il est certain que cette méthode a souvent des résultats heureux. Au lieu de bruler simplement la peau entre deux doigts, ils la percent avec un fer rouge aiguisé, et passent un fil à travers, de manière à faciliter la suppuration. Au lieu de fer, ils se servent quelquefois du bois de sindian, espèce de chêne qui croît en abondance sur les montagnes de Belkaa. Ils frottent une branche de cet arbre (qui est très sec et très dur,) sur une meule, jusqu'à ce qu'elle devienne brulante, et l'appliquent au corps du malade, de la même manière que le fer dont on vient de parler.

Substitut pour le Quinquina.—Mr. MAGENDIE a fait un rapport à l'Académie des Sciences sur un mémoire de Mr. LEROUX, Apothicaire de Vitry-le-Français, qui a découvert dans l'écorce du saule un principe crystallin, qu'il appelle *Salicine*, et auquel il attribue des qualités fébrifuges très remarquables.—Depuis long-temps on désirait trouver dans une plante indigène un substitut efficace pour le quinquina, que son haut prix met hors de la portée de la classe pauvre. Mr. Magendie rapporte un grand nombre d'expériences qui démontrent claire-

ment que la salicine possède la vertu fébrifuge à un haut dégré. Dans la plupart des cas, il n'a pas été nécessaire de l'administrer en plus grande quatité qu'on aurait fait le sulphate de quinquina. Cette découverte est une des plus précieuses qui aient été faites dans ce département, depuis un nombre d'années.

"Un fabricant de Paris vient de tanner des peaux de lièvre et de lapin, dont on peut faire des chaussures comparables aux meilleures peaux de cheval et de veau. Plusieurs échantillons de ces peaux nous ont été présentés et paraissent ne rien laisser à désirer sous le rapport de la finesse et du poli. Nous avons vu des tiges de bottes d'une consistance très-solide, des peaux de lapin maroquinées pour souliers de femmes, d'autres peaux plus souples destinées à la fabrication des gants. Le prix en est de beaucoup inférieur à celui des peaux ordinaires. Nous espérons pouvoir donner bientôt des renseignemens circonstanciés sur cette intéressante découverte, dont l'auteur s'est muni d'un brevet." *Journal Français.*

Nouvelles Etrangeres.

Angleterre.–Il a été dit dans les journaux, il y a quelque tems que Thomas Drummond, pauvre journalier de Penshaw, dans le comté de Durham, réclamait le titre de *Comte de Perth.* En effet le 28 du mois dernier, une pétition au roi de Thomas Drummond de Penshaw, réclamant le titre et la dignité de comte de Perth, forfait par la condamnation de son grand père, James Drummond, vulgairement nommé le comte de Perth, pour être entré dans la rébellion d'Ecosse en 1745, a été, en vertu de l'ordre de référence de sa majesté, présentée à la chambre des lords, et par elle référée à un comité de privilèges.

On dit que lord Cumbermere revient des Indes avec des *lauriers d'or.* Le héros de Bhurtpour a, dit-on, réalisé £140,000 sterling par cette expédition.

France.—Les amusemens de Paris ne sont point interrompus par les querelles politiques et les embarras financiers du pays. Le 31 du mois passé, dit le *Spectator* du 5 Juin, le duc d'Orléans a donné une fêté brillante au roi et à leurs majestés napolitaines. Le nombre des convives était de trois mille, parmi lesquels il y avait cinq cents hommes de lettres. Il y a eu à l'occasion quelque démêlé entre le militaire et la populace. Le correspondant parisien du *Morning Chronicle*, l'ex-membre pour Sudbury, à ce que nous croyons, qui a un appétit désordonné pour les trahisons et les stratagèmes, et qui ne manque jamais de voir une révolution où d'autres ne voient qu'une étourderie, fait de cet

incident une affaire de la plus grande importance; et, cependant, tout le dommage dont il peut parler avec certitude, c'est le renversement, non pas achevé, mais seulement commencé, d'une statue !

On a distribué le prospectus d'un journal qui sera publié en Afrique pendant la durée de l'expédition, sous le nom d'*Estafette d'Alger*, rédigé et imprimé sur la plage africaine. Ce journal, qui donnera tous les détails qui se rattachent à l'expédition, et paraîtra par numeros, est annoncé pour le lendemain du jour du débarquement. Le rédacteur principal de cette feuille est M. Merle, secrétaire de M. de Bourmont.

L'Ex-Directeur Louis Jérome Gohier, homme de bien et de mérite, est mort à Paris, le 30 mai, à l'âge de 85 ans.

Espagne.—*Madrid*, 20 *Mai*.—Un bruit de la plus haute importance vient de se répandre dans tous nos cercles politiques, par suite de lettres reçues aujourd'hui d'Aranjuez, d'après lesquelles il paraitrait que, dans un Conseil des Ministres qui a eu lieu le 18 au soir, on a arrêté que les Cortès du royaume seront réunies pour la fin de Septembre, et que déjà l'ordre de les convoquer a été donné à la députation générale du royaume, à laquelle la convocation appartient de droit.

Cette importante mesure prend son origine dans l'usage où on était anciennement, de convoquer les Cortès du royaume au moment de la naissance de l'héritier présomptif de la couronne; et c'est, dit-on, pour donner toute la solemnité nécessaire à cet événement, et faire prêter serment d'obéissance, quelque soit le sexe de l'enfant, que les Cortès sont convoquées.

Cependant quelques lettres de personnages éminens assurent qu'il pourrait se faire que l'on soumît à l'examen des Cortès des objets de modification dans les lois constitutives de ce royaume; car, outre que le gouvernement, par des mesures partielles, semble tendre vers des changemens fondamentaux, les Ministres dans des conversations confidentielles, se sont quelquefois montrés convaincus de la nécessité d'apporter quelques modifications à la constitution politique de ce pays.

Le Gouvernement a changé son plan à l'égard de l'expédition qui doit être envoyée contre le Mexique. Ce qui suit est ce que disent des gens bien informés sur le sujet: Il sera embarqué environ 4,000 hommes de bonnes troupes aux différens ports de la péninsule ; leur point de ralliement seront les Iles Canaries, où il y a déjà 2,000 hommes. Ces troupes seront transportées de là à la Havane, où on leur ajoutera 8,000 hommes de troupes. Ces 14,000 hommes doivent former l'expédition, dont le commandement en chef sera

donné au marquis de las Amarillas, qui est un des plus anciens et des meilleurs généraux qui soient dans la service espagnol.

GRECE.—*Syra*, 29 *Avril*.—Il a éclaté ici, le 24, une révolte, à l'occasion d'un nouveau décrêt du gouvernement qui partage en deux classes les commerçans, avec établissement de certains priviléges. Le président, ayant été instruit de cet événement, est arrivé sur une corvette russe, et a fait saisir les plus mutins, qui ont été transportés, pour être jugés, à Napoli de Romanie.

Il est arrivé à Québec, dimanche dernier, un vaisseau parti de Sligo le 20 Juin. Le roi était encore vivant à cette date, ou du moins le 17 ou le 18 Juin. C'était même le bruit courant à Sligo qu'il était un peu mieux.

Par un vaisseau arrivé récemment à New-York, il a été reçu des journaux de Gibraltar jusqu'au 9 Juin. Suivant ces journaux, aucune partie de l'expédition française n'avait été vue à la hauteur d'Alger, le 6 Juin, mais par un vaisseau arrivé le 9, on apprenait qu'il avait été vu, le 28 et le 29 Mai, à la hauteur des îles Baléares un grand nombre de vaisseaux cinglant vers le sud, et qu'il avait fait un fort vent de sud-ouest trois jours après.

La lettre suivante, datée de Malte le 2 Juin, annonce le sort affreux des équipages de deux brigantins français qui furent jettés sur la côté d'Alger dans un coup, de vent.

" Le détail suivant de l'outrage le plus barbare commis par les habitans du territoire du dey d'Alger sur les équipages de deux malheureux vaisseaux de la marine française, nous a été communiqué par le capitaine Hastings du brigantin de sa majesté le *Ferret*, qui est arrivé de ces parages le 29. Le 20, le capitaine Hastings arriva devant Alger avec des lettres du vice-amiral Sir Pulteney Malcolm au commandant de l'escadre française qui bloque ce port. Il paraît qu'un brigantin français venant de Toulon avec des dépêches, avait rencontré un autre brigantin de l'escadre de blocus, qui avait offert de le conduire au commodore; mais en conséquence d'un épais brouillard, ils furent tous deux poussés à la côte le 17, et le commandant français ne savait pas quel avait été le sort de leurs équipages lorsque le capitaine Hastings arriva. Il fut en conséquence donné permission au Ferret d'entrer dans le port; et le capitaine apprit avec horreur, à son arrivée à la résidence du consul anglais, que cent dix têtes des marins de sa majesté très chrétienne avaient été apportées au palais du dey, et que le plus ancien capitaine et huit matelots étaient les seuls qui eussent

été amenés vivants dans la ville. Malgré cet horrible massacre, il ne manquait pas moins de 70 hommes, qu'on croyait avoir été massacrés aussi, le dey ayant offert une récompense de 200 piastres pour chaque tête de Français qu'on lui apporterait. Ce renseignement fut obtenu sur le lieu, des consuls étrangers résidant à Alger, dont quelques uns avaient vu les têtes des Français ainsi barbarement entassées, et d'autres avaient conversé avec le capitaine français échappé comme par miracle, et dont le récit faisait frisonner d'horreur."

Kingston, (H. C.) 20 juillet.—Tous les profits qui proviennent du "Catholic," (papier-nouvelles) seront appliqués à l'aggrandissement de l'église catholique ; ou, si les fonds le permettent, à aider à l'érection d'une nouvelle église, dont il paraitrait y avoir un plus grand besoin, par l'émigration considérable de catholiques. Une église spacieuse et d'une certaine magnificence est une chose d'autant plus à désirer à Kingston, que cette ville est maintenant le siége de l'Evêque, et qu'on se propose d'y établir une université catholique.

On lit le paragraphe suivant dans le *St. Catherine Journal*: "Alfred Barrett, écuyer, qui a agi comme principal ingénieur, pendant plusieurs années, au Canal de Welland, à la grande satisfaction de toutes les parties intéressées, a été invité dernièrement par le gouvernement du Bas-Canada à aider à l'exploration de la meilleure route pour le canal projetté du St. Laurent, d'après l'acte passé à cet effet, dans la dernière session de la Législature, et il se rendra au Côteau du Lac, dans le cours du mois prochain, pour l'exécution des devoirs qui lui sont assignés."

Les derniers journaux américains contiennent les détails d'un duel atroce et fatal, qui a eu lieu, le 17 Juin, à Iberville, dans la Louisiane, entre un Dr. Smith et un Dr. Jefferies. Arrivés au lieu fixé, les deux champions se tirèrent leurs pistolets à huit pas de distance, et se manquèrent. A la seconde décharge, Smith eut le bras droit cassé, et à la troisième, le même Smith tirant de la main gauche, Jefferies reçut une blessure grave à la cuisse. Loin de faire cesser le combat alors, les seconds permirent aux champions de s'approcher à six pas l'un de l'autre, afin de pouvoir se tirer plus surement ; et en effet, à la quatrième décharge, Smith fut tué roide, et Jefferies reçut une blessure dont il mourut au bout de quatre heures. Il est à croire, et à espérer, pouvons-nous dire, pour le bien de l'humanité, que les seconds seront poursuivis et punis d'une manière aussi proportionnée à leur délit que le per-

mettent les lois de la Louisiane contre le duel. Si nous ne nous trompons pas, la loi est plus sévère dans cet état et dans la Floride, au sujet des duels, que dans tout autre état de l'Union Américaine.

Un de ces combats à coups de poings, décorés en Angleterre du titre de *partie de pugilat*, a été fatal, dernièrement, à l'un des champions, qui a été emporté horriblement blessé et sans connaissance, du lieu du combat, et est mort, quelques heures après, dans une taverne. Il était sorti des ordres pour l'appréhension de son antagoniste et des seconds, comme coupables d'homicide simple (*manslaughter*); mais il semble qu'on ne devrait pas s'en tenir là, et que la législature devrait intervenir pour prohiber ces sortes de combats, qui ont leurs *règles* comme le duel, et sont quelquefois suivis de conséquences encore plus funestes, comme il est arrivé dans le cas dont nous parlons. Le champion vaincu et tué, M'Kay, était écossais, et son antagoniste, Byrne, Irlandais ; et le bruit se répandit bientôt partout que le dernier avait eu trop souvent recours à la ruse (de se laisser choir) pour ne pas succomber sous les coups d'un adversaire plus vigoureux ; de là une espèce d'émeute à Glasgow et ailleurs, des batteries sans nombre, beaucoup de sang répandu, et quelques individus massacrés.

Il a été reçu à Québec des papiers de la Trinité jusqu'au 24 Juin. Ils parlent des récoltes comme à peu près perdues dans presque toutes les Iles, en conséquence du temps pluvieux qu'il y avait fait. On lit ce qui suit dans le *Free-Press* de la Grenade du 2 Juin.

" Il a fait un temps en partie sec quelques uns des derniers jours de la semaine passée, mais le temps n'était nullement assuré. Il est encore tombé de fortes ondées hier, et il a plu sans discontinuer toute cette avant-dînée. L'espérance de pouvoir recueillir le reste de la récolte sur plusieurs plantations est entièrement perdue. Les journaux et les lettres des colonies voisines donnent des détails affligeants de l'effet des pluies continuelles qu'il y a fait. On dit que dans l'île d'Antigue, si accoutumée à souffrir des effets de la sécheresse, le dommage causé par des pluies presque continuelles dimunuera la récolte de cette année d'environ 3000 bariques."

Une lettre de la Trinité, du 19 Juin, dit : "Il continue à faire un temps terrible : depuis le 1er. il a plu jour et nuit. Les vaisseaux sont obligés de s'en retourner avec du lest, ou une partie seulement de leurs cargaisons. Une lettre du 25 s'exprime ainsi : " Le temps est si défavorable qu'il est impossible de se procurer du sucre, même à 45*s*. les cent livres, qui est

le prix offert. Les vaisseaux européens qui sont ici depuis cinq ou six mois, s'en retournent à lest, ou avec des demi-cargaisons. Il en est parti cinq ou six, la semaine dernière, avec du lest. Plusieurs planteurs se trouveront presque ruinés."

Dimanche à Lundi dans la nuit, des personnes mal intentionnées sont entrées dans l'Eglise des Récollets de cette ville, par une fenêtre que l'on a trouvée ouverte du côté du N. O. et y ont commis toutes sortes de déprédations. Ils ont tout boulversé, dépouillé tous les autels de leurs ornemens, enlévé la dorure du tabernacle, déplacé les chandeliers, &c. et ont fait un amas du tout à la grande porte qu'ils n'ont pu ouvrir. Ils ont seulement enlevé une lampe de cuivre. On ne nous communique point d'autres détails.—*Minerve.*

Naufrages, accidens, &c.—La goëlette *Neptune,* capitaine BOUDREAU, arrivé à Québec le 26, de Gaspé, a apporté la nouvelle qu'un brig, venant de Belfast, avait fait naufrage le 3, sur le cap Rosier, et qu'une trentaine des passagers s'étaient noyés. Une partie de ceux qui avaient échappé au naufrage avaient été recueillis par un autre vaisseau qui descendait, et les autres s'étaient répandus dans les endroits voisins du cap.

Le capitaine Boudreau rapportait aussi qu'une petite barque d'environ quarante tonneaux avait été jettée à la côte en même temps, et que le capitaine et l'équipage s'étaient noyés.

Un nommé Blaise MORIN, s'est noyé en se baignant, à Taniata, dans la rivière Etchemin.

Lundi dernier, un nommé George Briggs, arrivé depuis peu d'Angleterre, s'est jetté dans le fleuve vis-à-vis de la rue St. Joseph, et s'est noyé.

MARIÉ :—En cette ville, Mercredi dernier, Charles T. GRECE, écuyer, Avocat, à Dlle Ann WALTON.

DÉCÉDÉ :—En cette ville, le 23 du courant, Mr. Peter MARTINANT, âgé de 53 ans.

A la Rivière du Loup, le 25, à l'âge de 89 ans, Madame Thérèse BOILLARD, veuve de feu Mr. Louis BOURRET.

COMMISSIONNÉS :—L'honorable T. COFFIN, F. BOUCHER et H. HENEY, écuyers, Commissaires pour la bâtisse et la réparation des églises, dans le District des Trois-Rivières ;

MM. Abraham DYKEMAN, Wm. GILMOR, Et Ed. ROUSSEAU, Médecins et Chirurgiens.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT.

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 7 AOUT, 1830. N°. 5.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

DANS l'été de 1765, un incendie détruisit toute la partie sud-ouest de la ville de Montréal; plus de cent maisons devinrent en quelques heures la proie des flammes, et un presque aussi grand nombre de familles se trouvèrent dans le dénuement le plus complet. Aussitôt que ce déastre fut connu à Londres, il s'y fit une souscription pour le soulagement des incendiés.

Cette même année, fut passé, dans le parlement de la Grande-Bretagne, le fameux acte du timbre. Les provinces de Québec et de la Nouvelle Ecosse furent les seules des colonies anglaises de l'Amérique qui s'y soumirent sans réclamations, quoique les anciens sujets regardassent la mesure comme vexatoire et inconstitutionnelle. Cet acte fut révoqué l'année d'après, en conséquence des troubles qu'il avait excités dans les anciennes colonies.

Nous avons dit plus haut que l'affaire de M. Walker avait donné lieu à des discussions légales, ou mieux, peut-être, à l'énoncé d'opinions légales importantes pour ce pays, en fait de judicature: en effet, à la dernière réunion du conseil privé sur le sujet, le 22 novembre, 1765, il fut fait un rapport en ces termes:—" En présence du roi, après lecture d'un rapport à sa majesté par les lords du comité de son conseil privé, daté du 15 de ce mois, lequel est ainsi conçu:—

" Vu que les lords du comité du conseil, depuis leur rapport à votre majesté, du 8 du mois passé, ont eu l'opinion du procureur-général et du solliciteur-général de votre majesté sur des doutes qui s'étaient élevés à l'égard de l'autorité du gouverneur de Quebec de faire tenir des cours d'Oyer et Terminer aux Trois-Rivières, pour le procès des principaux auteurs et com-

plices de l'assassinat commis sur la personne de M. Walker; et des auteurs de l'émeute, bris de prison et délivrance illicite de plusieurs des prévenus, à laquelle cour plusieurs des accusés ont été jugés et acquittés, et le procureur-général ainsi que solliciteur-général de votre majesté étant d'opinion que le gouverneur de Québec est pleinement autorisé par sa commission et ses instructions à faire tenir des cours d'Oyer et Terminer dans tous les districts de la province, et qu'il ne peut être émané légalement aucune commission spéciale pour faire un nouveau procès aux individus qui ont été arrêtés, jugés et acquittés à la cour tenue aux Trois Rivières; mais que comme on a tout lieu de croire qu'il y a plusieurs autres principaux coupables qui n'ont pas encore été appréhendés, le comité pense qu'il serait à propos que votre Majesté requît de votre gouverneur ou commandant en chef de la province de Québec, qu'il fasse tous ses efforts pour découvrir ces individus, et les faire juger ensuite, selon la loi, dans le voisinage du lieu où le crime a été commis, et par un jury du dit voisinage."

"Sa Majesté a pris aujourd'hui le dit rapport en considération, et il lui a plu de l'approuver, et d'ordonner au très honorable H. Seymour Conway, un de ses principaux secrétaires d'Etat, d'écrire en conséquence au gouverneur ou commandant en chef de la province de Québec.

Il parait par la lettre de M. Conway au gouverneur, (en date du 21 Mars 1766,) que M. Walker avait été démis de sa charge de magistrat, soit du propre mouvement du général Murray, trop ami du militaire, soit à la sollicitation des autorités de Montréal, pour éloigner d'eux le ressentiment de ce corps, car il y est ordonné au gouverneur de le rétablir incessamment dans sa charge, qui paraissait lui avoir été oté injustement, et en outre de le protéger contre toute insulte et toute aggression.

Il était dit, entre autres choses, dans la lettre de M. Conway, que ce n'était pas sans un extrême déplaisir qu'il voyait que quelques uns de ceux qui étaient honorés d'une commission de sa Majesté dans l'armée avaient élevés contre eux le soupçon d'avoir participé à cet acte atroce; que si ce soupçon était fondé, ils étaient doublement coupables, et comme sujets et comme officiers, d'avoir violé d'une manière extravagante les lois du pays, et enfreint d'une manière flagrante l'ordre et la discipline, qui sont l'âme des armées, et surtout des militaires anglais, qui doivent se faire gloire d'être les soutiens des lois et de la liberté de leur pays; que partout où les troupes de sa Majesté se trouvaient mûes par un esprit contraire à ce principe, elles déshonoraient son service et devaient s'attendre à encourir son plus grand déplaisir; qu'il y allait de l'honneur et de l'intérêt

des militaires de se comporter toujours de manière à s'assurer le respect et l'amour des peuples. "J'ai donc reçu le commandement exprès, continue le ministre, de vous recommander, ainsi qu'à tous les principaux officiers qui sont en Amérique, de mettre tous vos soins à maintenir la plus stricte discipline, et de ne pas donner le moindre encouragement à ces vaines prétentions de privilèges exclusifs dans le service militaire, ces prétentions étant incompatibles avec la nature de notre constitution, et ne tendant qu'à la ruine de l'ordre et de la discipline. Il serait de la plus grande et de la plus criante injustice qu'on eût le moindre ressentiment contre M. Walker, après le cruel traitement qu'il a essuyé. Comme homme il a le droit de poursuivre ceux qui ont voulu le tuer; la cause commune de l'humanité demande qu'ils soient poursuivis, et l'on ne peut trouver mauvais que M. Walker cherche à obtenir justice, sans se rendre, en quelque sorte, complice de l'assassinat commis sur sa personne."

A la Cour Criminelle tenue à Montréal, dans le mois de Février de l'année suivante, le seul Daniel Disney, capitaine au 44e. régiment, fut jugé comme un des assassins de Mr. Walker; et malgré le témoignage positif de ce monsieur et de sa femme, et d'un soldat du nom de McGovock, il fut déclaré innocent, ses témoins ayant prouvé un *alibi*, c'est à dire qu'il était ailleurs dans le temps où le crime se commettait. Mais comme si ce n'eût pas été assez que tous les auteurs de ce crime demeurassent impunis, le lendemain du procès, le grand-jury déclara, dans sa représentation, que Monsieur et Madame Walker s'étaient rendus coupables de parjure, en affirmant que le capitaine Disney était un de ceux qui étaient entrés en assassins dans leur maison; comme s'il n'eût pas été possible que ces témoins se fussent trompés, ou que ce fussent les témoins de l'accusé qui n'eussent pas dit la vérité.

Le Général Murray partit pour l'Angleterre en juin 1766, et fut remplacé *ad interim* par le Lieutenant Col. Paulus Emilius Irving, doyen des Conseillers, comme Président ou Administrateur du Gouvernement.

Le Brigadier Général Guy Carleton, nommé Lieutenant Gouverneur et commandant en chef, en remplacement du Général Murray, arriva à Québec dans le mois de Septembre de cette même année 1766. Un des premiers actes du nouveau Lieutenant Gouverneur fut de rayer de la liste des Conseillers le Lieutenant Colonel Irving, son prédécesseur dans l'administration du gouvernement, et M. Adam Mabane. D'autres Conseillers avaient été nommés par le Roi, probablement à sa recommandation, et il ne consultait ordinairement qu'une par

tie de ceux de la nomination du Général Murray ; sur quoi, quelques uns des membres de ce corps crurent devoir lui présenter une espèce de mémoire ou de représentation. Ils lui disaient « Que cette pratique, si elle était continuée, pourrait avoir de mauvaises conséquences ; qu'ils ne pouvaient partager l'opinion, erronée suivant eux, qu'un ordre (*mandamus*) d'Angleterre suspendait les nominations au Conseil faites par le Général Murray, persuadés que sa commission et ses instructians l'autorisaient à constituer un Conseil, et à faire choix de tels individus qu'il jugerait à propos, pourvu que sa Majesté ne désapprouvât pas leur nomination ; que comme le nouvel établissement pour la province avait été accompagné de beaucoup de difficultés, ils croyaient avoir droit à quelques égards ; qu'ils ne contestaient pas au Roi le droit d'augmenter le nombre des Conseilliers, mais qu'ils croyaient avoir droit de siéger au Conseil et d'y avoir la préséance ; que si par la constitution ou les usages des colonies, le nombre des Conseillers devaient être restreint, dans ce cas la nomination d'un individu au Conseil ne devait être regardé que comme un ordre de l'y admettre, pourvu qu'il y eût une vacance ; que si la déférence qu'ils avaient pour toute manifestation de la volonté du souverain les avait empêchés de s'opposer à l'admission d'un individu en possession d'une commission, ils concevaient que,si le nombre des membres du Conseil était limité, le Conseiller nommé en dernier lieu ne devait être regardé que comme surnuméraire."

Le Gouverneur leur répondit, que dans tous les cas où il aurait besoin du consentement du Conseil, il consulterait ceux des Conseillers qu'il croirait capables de lui donner les meilleurs avis ; qu'il prendrait aussi l'avis d'autres personnes, hommes de sens, amis de la vérité, francs et d'une justice impartiale, quoiqu'ils ne fussent pas du Conseil ; de personnes qui préféraient leur devoir envers leur Roi et la tranquillité de ses sujets, à des affections désordonnées, au zèle de parti, et à des vues intéressées et mercenaires ; que quand l'avis aurait été obtenu, il agirait de la manière qu'il croirait la plus avantageuse au service de sa Majesté et au bien de la province ; que le nombre des Conseillers était de douze, et que ceux qui avaient été nommés par le Roi avaient le pas sur ceux de la nomination du Général Murray ; qu'enfin le service du Roi exigeait le maintien de la paix et de la tranquillité, et qu'il était du devoir indispensable de tout bon sujet et de tout honnête homme de tendre à une fin aussi désirable."

Les Conseillers furent alors classés comme suit : William Hey, nommé Juge en Chef à la place de William Gregory ; Charles Stuart, Surintendant Général ; H. T. Cramahe,

John GOLDFRAP, Thomas MILLS, S. HOLLAND, Walter MURRAY, T. DUNN, F. MOUNIER, Benjamin PRICE, James CUTHBERT.

Le Gouverneur leur dit qu'il regrettait d'avoir été obligé d'oter à MM. Irving et Mabane, leurs places de conseillers, et qu'il exposerait à sa Majesté les raisons qu'il avait eues de le faire.

Cette même année 1766, le Clergé Canadien eut le plaisir de voir arriver au milieu de lui un nouveau chef, en la personne de M. J. Olivier BRIAND, sacré Evêque de Québec, quelque tems auparavant. L'église du Canada n'avait point eu d'évêque depuis la mort de M. de Pontbriand, arrivée en 1760. M. Briand avait été, à ce que nous croyons, un des membres du chapitre de Québec, et avait émigré en France, avec plusieurs autres ecclésiastiques, lors de la conquête. Il fut reçu à son retour, avec toutes les marques publiques de respect et de vénération que sa circonspection et sa modestie lui permirent d'accepter.

(A continuer.)

LES PARTIS.

La France actuelle ne ressemble point à la France de 1789; elle ne ressemble pas davantage à la France de la révolution; elle ressemble moins encore à la France de l'empire. Il y a tout cela dans notre organisation sociale actuelle, et ce n'est pas cela même. Nous sommes aujourd'hui un composé de divers alliages; la charte est le grand dissolvant qui tend à former, de toutes ses substances diverses, un élément simple, un tout homogène. Le chimiste politique qui analyserait toutes ces substances, vous dirait, en vous les montrant l'une après l'autre; là sont les rêveries de l'ancien régime; ici, les utopies républicaines; là, les folies de l'empire; plus loin, le délire de la gloire militaire. Avancez, regardez au travers de cette tombe entr'ouverte le squelette du jacobinisme, qui se remue dans la fange, comme s'il allait revenir à la vie. Tous ces élémens fermentent ensemble; ils se heurtent, ils s'entrechoquent.

Le privilège, vieil héritier des débris de la féodalité, se réveilla autour d'une auguste dynastie, qui lui rappelait les temps où il régna, et ceux où il fut vaincu par elle. Il retrouvait la vie dans ses souvenirs; et, jettant sur l'avenir un peu de la poussière du passé, il espérait féconder ses faibles espérances et consoler ses regrets. La charte lui semblait le dernier soupir de la révolution, tandis qu'elle n'était que le berceau d'une ci-

vilisation nouvelle. Il proscrivait la génération présente et la génération passée, et il rattachait sa généalogie à quelques pages obscures de l'histoire. Le phantome républicain apparaissait sur les ruines du colosse impérial : en s'agitant il croyait prouver son existence ; mais ce n'était qu'une ombre. Il invoquait les mœurs de Rome et de Sparte pour recomposer sa destinée, et il voulait continuer une trame que près de deux mille ans avaient interrompue : mais les faisceaux plébéiens étaient pour toujours brisés : les ruines du capitole étaient inféconde ; SOCRATE ne renaitrait pas pour boire la ciguë, DECIUS pour se précipiter dans un abîme. Le jacobinisme, enfant adultère de la république, invoquait encore les furies du fond de son tombeau ; il cherchait parmi les ruines de l'empire la fange qui fut son berceau ; il ne la trouva pas. Le régime impérial, la plus jeune de ces puissances déchues, souriait presque au bruit de sa propre chûte, ne pouvant croire au coup qui l'avait vaincu. Ses débris mutilés, mais encore vivaces, s'agitaient comme les anneaux d'un reptile, qui cherchent à se réunir, après avoir été séparés par le fer.

Toutes ces choses se mêlaient, s'entrechoquaient : une anarchie affreuse résultait de la confusion de ces élémens qui, tous, avec un souffle de vie, aspiraient à régner. A ce désordre épouvantable se joignaient les suites de l'invasion étrangère, l'irritation impuissante de l'honneur national outragé. Il y avait partout désappointement et espérance. Les hommes qui représentaient toutes ces combinaisons de choses et d'idées étaient forts et nombreux. Le prodige de la civilisation, c'est que ces hommes, à part ceux qui sont restés dans la fange, joignent la douceur des mœurs à la violence des opinions. En lisant nos journaux, en écoutant nos conversations, un étranger se dirait à lui-même : Voilà deux peuples irrités qui, demain, vont s'entredétruire. Cependant il parcourt nos villes, nos campagnes ; il va dans les places publiques, dans les carrefours : et il se demande : Où sont donc ces armées que l'esprit de parti appelait hier au combat ? le signal est sans cesse donné ; jamais la lutte ne commence. Comment ces sectes, si barbares dans leur orgueil, sont-elles si polies dans leurs mœurs ?

Les temps et les armées ont changé : on combattait jadis avec l'épée, aujourd'hui on combat avec le sophisme. Mais ce qui autrefois n'eût occupé que l'esprit de quelques hommes, alimente aujourd'hui l'esprit de la multitude : le dilemme est descendu dans la boutique de l'artisan : le laboureur, en traçant son sillon, prend parti pour les Turcs ou pour les Grecs ; les secrets des cabinets de l'Europe circulent commentés dans les chaumières.

Tous les peuples qui ont parcouru les rives de la civilisation, ont, à certains époques de leur histoire, caressé quelque idée dominante: il n'y a que le sauvage chez lequel ne coule pas le fleuve de l'opinion. A mesure que la civilisation avance, on dédaigne davantage les luttes entre les forces physiques, et on se passionne pour les combats de l'esprit. Les querelles d'opinions deviennent moins absurdes à mesure qu'on se civilise; ainsi, aujourd'hui, on ne s'échaufferait pas, comme au sixième siècle, dans une dispute où il s'agirait de décider si la femme appartient ou non à l'humanité. Mais une remarque importante, c'est que jamais les opinions vulgaires ne sont, quant aux lumières, à la hauteur de l'objet qu'elles discutent; quand la vérité jette son rayon, le temps de la querelle est passé; et les petits-fils rient de l'ingénuité de leurs pères. Ainsi, aujourd'hui, nous nous moquons de la vieille querelle des jansénistes et des molinistes: mais pensez-vous que nos diplomates de salons, qui dissertent sur la charte ou sur le congrès de Laybach, entendent mieux la théorie des droits politiques, qu'un bourgeois du dix-huitième siècle ne comprenait la logique de la bulle *Unigenitus?* Non, sans doute.

Ainsi, je dirais volontiers à la génération présente: quoique vos discours apprêtent quelquefois à rire à vos descendans, (si toutefois ils ne reculent pas dans la civilisation,) vous n'êtes pas moins une nation très spirituelle et très civilisée, car vous dissertez sur des principes dont vos ayeux ne soupçonnaient pas même l'existence. Vous avez reconnu beaucoup de vérités, qui ont comme surnagé dans le naufrage des temps; et ces vérités protègent votre existence politique et sociale. Quelque soit le parti que vous ayez adopté, vous reconnaissez tous que l'inquisition est un mal, que les guerres religieuses sont un mal; que les guerres civiles ne font qu'ensanglanter le monde sans l'éclairer. Vous avouez que la liberté a ses écueils; que la licence a ses séductions; que la liberté de la presse, retenue dans les bornes légales, est le plus noble flambeau de la civilisation: car lorsque la presse est livrée à la folie des partis, il y a despotisme sur la pensée: alors la médiocrité haineuse et violente usurpe la place du talent; et le génie, qui n'est plus compris, abandonne le sceptre de l'éloquence aux déclamations populaires et aux lieux communs des sectaires.—(*Tableau historique des progrès de la civilisation en France.*)

CORRESPONDANCE.

Monsr. *l'Observateur.*—Quelqu'un a défini l'homme, à ce que je crois, un animal à deux pieds et sans plumes: cette définition me paraissant un peu trop animale ou matérielle, je le définis,

moi, un être, un animal, si vous voulez, pensant et parlant. Ne vous attendez pas que j'aille définir encore ce que c'est que penser et parler ; une seule bonne définition suffit dans un écrit comme celui que j'ai l'honneur de vous adresser. Je dirai seulement que la faculté de parler est ce qui distingue particulièrement l'homme des autres animaux, à deux, à quatre, à cent, ou à mille pieds, avec ou sans plumes, et que celui qui n'en use pas, quand il y a nécessité ou seulement utilité, ressemble beaucoup aux espèces dont la sienne est distinguée par ma définition. Servons-nous donc aujourd'hui, avec votre permission, de cette faculté de parler, pour prouver, non pas ce qui vous vient d'abord à l'esprit, et assez naturellement peut-être, après ce que je viens de dire, mais ce que vous allez voir.

Quoique l'idée d'exclure de tout emploi, et particulièrement des honneurs de la milice, quiconque ne possédait pas ce qu'on appelle une terre ou un emplacement, fût nouvelle dans ce pays ; quoique cette idée ne fût venue à l'esprit d'aucun des membres de notre Assemblée ou de notre Conseil, quand furent passés les précédens actes de milice ; quoiqu'il me parût difficile, pour ne pas dire impossible, de citer un seul exemple d'un inconvénient grave ou léger résulté de l'état de non-propriétaire-foncier d'un officier de milice ; quoiqu'enfin j'eusse trouvé fort bonnes les raisons de Mr. A. Stuart et de Mr. Borgia pour s'opposer à la passation du *bill* dans l'état où nous l'avons eu, je n'aurais pas cependant osé me dire, publiquement, d'une opinion contraire à celle de la majorité des membres parlant et non parlant de notre Chambre, ni même contredire quiconque aurait avancé que le fait de nos représentans avait été, dans le cas présent, le *nec plus ultra* de la sagesse humaine ; j'aurais gardé le silence, en un mot, sur le sujet, si je n'eusse été convaincu dernièrement, par un sommaire de la constitution de la Colombie, publié dans la *Minerve* du 8 de ce mois, que l'on pouvait faire autrement, et même, à mon avis, beaucoup mieux que n'ont fait nos législateurs, dans le cas en question. Si vous n'avez pas déjà publié le sommaire dont je parle, (car je ne voyais pas votre journal avant le 10 du courant,) permettez-moi, Monsieur l'Editeur, d'en mettre un extrait sous les yeux de vos lecteurs. Quoiqu'il ne s'agisse ni d'officiers de milice, ni de juges de paix, &c. la comparaison est facile à faire, la conclusion facile à déduire. Mais voyons :

" On s'assemblera dans chaque paroisse, une fois tous les quatre ans, pour faire choix d'électeurs." (Il paraît qu'on n'exige d'autre qualification de ces électeurs primaires, ou électeurs d'électeurs, que celle de n'être point des ivrognes ; ce n'est que dans dix ans qu'on exigera qu'ils ne soient point de fieffés igno-

rants.) " Les électeurs " (choisis par ceux dont on vient de parler ;) " devront être propriétaires de biens fonds de la valeur de 1,500 piastres, ou jouir d'un revenu de 200 p. provenant d'un bien fond, ou d'un revenu annuel de 300 p. provenant d'une profession, ou d'une branche utile d'affaire, ou recevoir un salaire de 400 p,

" Les représentans du peuple devront posséder 4000 p. en propriétés foncières ; un revenu de 500 p. provenant de propriétés-foncières, ou de 800 p. provenant d'une profession ou d'une branche utile d'affaires.

" Les sénateurs devront être âgés de 40 ans, posséder en propriétés-foncières une valeur de 8000 piastres, ou avoir un revenu de 1,000 p. provenant de propriétés-foncières, ou de 1500 p. provenant de leur profession, &c."

Les législateurs constituants de la Colombie mettent, à la vérité, quelque différence entre les propriétaires et les non-propriétaires, entre les gens de profession et les hommes salariés par le gouvernement ; il y a chez eux quelque gradation, mais il n'y a point de dégradation, point d'humiliation véritable pour aucune classe respectable de citoyens, et il me semble qu'on aurait pu suivre la même marche dans ce pays-ci, sans aucun inconvénient.

Il est vrai qu'en déclarant indignes d'être officiers de milice quiconque ne possède pas un fonds de terre d'une certaine valeur, on fermait la porte, du moins pour un temps, aux nouveaux venus du Royaume-Uni ou d'ailleurs ; il est vrai qu'en n'exigeant d'autre qualification que la possession de ce fonds, on laissait le champ libre à la presque totalité de la classe des simples cultivateurs, ou des *habitans*, comme nous disons vulgairement ; il est vrai qu'en restreignant de cette manière l'habileté à entrer ou à rester dans la milice comme officiers, on donnait à ceux qui en sont sortis malgré eux, sous la dernière administration, la chance d'y rentrer plus promptement et en plus grand nombre ; il est vrai qu'on en faisait sortir quelques uns de ceux qui avaient été mis à leur place ; mais il est vrai aussi qu'on punissait par centaines, quoiqu'involontairement sans doute, des hommes dont tout le délit était de n'être pas nés coiffés, de n'avoir pas fait fortune par un moyen ou par un autre, ou de n'avoir pas fait, à gain ou à perte, l'acquisition d'un fonds de terre ou d'une maison. Je dis *involontairement* ; car je n'imagine pas, ainsi que paraissent faire quelques malins de mon voisinage, qu'on leur fît un crime de n'avoir pas fait leur possible pour se faire casser par le comte Dalhousie, et qu'on voulût les en faire repentir par la perte de leurs places.

Pour revenir à la constitution colombienne, je me suis peut-

être trompé, en disant qu'il n'y avait de dégradation pour aucune classe respectable de citoyens : il s'y trouve une disposition qui, dans un pays naguère espagnol, peut dégrader et humilier un grand nombre d'individus respectables sous plusieurs rapports ; c'est celle qui prive de l'exercice des droits de citoyens les Colombiens qui, en 1840, ne sauront pas lire et écrire. Passe encore, si à cette époque, il ne devait y avoir dans la Colombie que des hommes de vingt et quelques années ; on pourrait dire alors à ceux qui ne sauraient pas lire, que c'était leur faute, s'ils étaient privés de certains droits, puisque lors de la promulgation, ils étaient d'âge à fréquenter les écoles ; mais à dix années d'ici, en pourrait-on dire autant à ceux qui présentement sont parvenus à l'âge de 30, de 40 et de 50 ans ? On ne le pourrait sûrement pas faire avec justice. Mais si les législateurs de la Colombie ont exigé trop, peut-être les nôtres n'ont-ils pas exigé assez, en fait d'éducation ; car il faut remarquer que là on exige, ou qu'on y exigera bientôt des simples voteurs, qu'ils sachent lire et écrire ; tandis qu'ici on peut être il paraît, d'après la dernière loi, capitaine, major, &c. de milice, sans connaître seulement son A. B. C.

Quant au reste, je ne crois pas qu'on doive aller aussi loin que quelques correspondans de la *Minerve*, qui semblent s'étonner qu'on regarde encore comme en place l'adjudant-général, les lieutenans-colonels, &c. de milice. Parce qu'il est dit dans l'acte de la dernière session, qu'une milice est nécessaire, (chose dont tout le monde était déjà persuadé,) ce n'est nullement à dire, suivant moi, qu'il n'y avait pas de milice dans le pays au temps de la passation de cet acte, ou que cet acte a cassé d'un coup, et sans en contenir l'expression, tous les officiers de milice qu'il y avait dans le pays. Quand même il n'y eût pas eu de loi pour régler la milice, ce n'eût pas été à dire qu'elle n'était pas existante, si pour exister, il n'est pas nécessaire qu'elle soit toujours en exercice. S'il en eût été comme quelques écrivains vondraient le donner à entendre, l'administrateur du gouvernement se serait probablement trouvé dans un embarras plus grand que celui où quelques uns prétendent qu'il se trouve ; et l'exécution de l'acte, s'il est exécutable, aurait été beaucoup plus difficile et beaucoup retardée.

Je suis, Monsieur, avec estime, &c.

QUOD-VULT-LEX.

Rivière Chambly, 23 Juillet 1830.

Mr. l'Editeur.—J'espère que vous voudrez bien avoir pour moi la même indulgence que vous avez eue pour Mr. G. V...., et me faire le plaisir d'insérer aussi dans votre journal l'Elégie ou Chanson nouvelle que je prends la liberté de vous adresser. Elle a aussi l'honneur d'être Canadienne.

L'ABSENCE.

O toi que j'adore,
Viens redire à ton berger,
Viens redire encore
Que ton cœur n'a pu changer.
Viens calmer, tendre amante,
Le feu qui me tourmente;
D'un amant en transport,
Viens donc, ô ma Sylvie,
Viens prolonger la vie,
Viens retarder la mort.
O toi que j'adore, &c.

De tristes alarmes
Viennent s'emparer de moi,
Je verse des larmes
Sans cesse, en pensant à toi:
Toujours, en ton absence,
Mon cœur vers toi s'élance;
Par les champs, par les bois,
Dans mon inquiétude,
Cherchant la solitude,
Toujours je te revois.
O toi que j'adore, &c.

Serais-tu volage,
O toi que tant je chéris;
Du nœud qui m'engage
Je serais encore épris:
Oui, serais-tu parjure,
Encore sans murmure
Je le pourrais souffrir,
Et de ta grande offense
Mon unique vengeance,
Ce serait de mourir.
O toi que j'adore,
Viens redire à ton berger,
Viens redire encore
Que ton cœur n'a pu changer.

Adresse de Mushulatuba, chef Choctâ, aux Electeurs du Mississippi.

Concitoyens !—J'ai combattu pour vous, et par un acte de votre propre volonté, je suis devenu citoyen de l'état. Je suis propriétaire, je suis enfant de la nature. On m'a dit, que le titre de citoyen romain servait jadis de passeport pour parcourir le monde. D'après vos lois, je suis citoyen américain, citoyen de la république représentative la plus pure et la plus grande qui ait jamais existé. J'ai été chasseur dans ma jeunesse, guerrier dans l'âge mûr, j'ai toujours combattu pour l'avantage de cette république. Je n'ai plus assez de force pour soutenir les fatigues de la chasse, et mon bras est trop faible pour porter le poids de l'arc et des flèches. Lorsque je vivais dans l'état de nature je n'aspirais qu'à me reposer dans l'ombre, et je n'avais d'autre espoir que celui d'être enseveli sous la même terre qui couvre mes ancêtres. Mais vous avez éveillé de nouvelles espérances; vos lois ont fait luire à mes yeux une perspective brillante. Je ne connais pas d'homme qui ait souffert plus que moi; ou, que ce soit vous, ou moi, le temps devra le révéler. Mes frères blancs m'ont assuré que le burin de l'histoire est impartial, et que dans la suite des temps, notre race abandonnée obtiendra justice, et encore qu'elle sera épargnée.

Ceci, concitoyens, est un langage simple. Ecoutez, car je vous parle avec candeur. Je crois, d'après vos lois, être qualifié pour occuper une place dans les conseils de cette puissante république, dont l'état du Mississipi forme une des parties inhérentes; et je ne le cède à aucun autre citoyen, en ce qui concerne la dévotion aux lois, et à la constitutiou du pays. Si après avoir pésé mes prétensions, et les avoir comparées avec impartialité avec celles des candidats qui me seront opposés, vous vous prononcez pour moi, je vous servirai. Je n'ai d'animosité contre aucun de mes frères blancs qui entreront dans les rangs avec moi, mais je vous déclare sincèrement que je désire réunir vos suffrages à l'élection prochaine d'un représentant au Congrès des Etats-Unis.

(Signé,) Mushulatuba.

Nation des Choctâs, 1er avril 1830.

Nouvelles Etrangeres, &c.

Par l'arrivée à New-York, samedi dernier, du paquebot *York*, de Liverpool, et du *Formosa*, du Hâvre, il a été reçu des journaux de Londres du 23, et de Paris, du 22 juin.

Le roi était encore vivant le 23 juin; il avait même eu un intervalle de mieux; mais on n'espérait point que sa Majesté pût vivre encore longtemps.

Le 14 juin, la chambre des communes étant en comité sur le *bill* des subsides, il y eut des débats où il fut par occasion question du Canada. Sir George Murray y dit qu'il avait plusieurs changemens à faire dans le *bill* du gouvernement civil du Canada, et qu'il lui paraissait à propos que la discussion en fût remise jusqu'à ce que ces changemens eussent été introduits dans le *bill*, et qu'il eût été imprimé. Le revenu provenant des bureaux de poste du Canada, avait été, suivant M. Hume, de £17,000 en 1825, et de £16,000 en 1826. M. Hume ne voyait pas ce que le maître-général de la poste avait à faire avec ce département dans les colonies. Ce monsieur ayant parlé en mal, et sir George Murray en bien, de la conduite de lord Dalhousie, comme gouverneur de la Nouvelle Ecosse, Mr. Labouchère dit qu'il regrettait de se trouver obligé de faire allusion à un sujet sur lequel il s'était promis de n'avoir jamais à parler; il voulait dire de la conduite de lord Dalhousie. Il entendait pour la première fois l'honorable monsieur (sir George Murray) avancer qu'on ne pouvait imputer aucun tort personnellement à lord Dalhousie dans son gouvernement. Quant à lui, il regardait la conduite de lord Dalhousie comme ayant été telle, qu'il espérait que le gouvernement civil de sujets anglais ne lui serait jamais confié. Sir G. Murray répond qu'il n'avait point énoncé une opinion qui lui fût propre et personnelle au sujet de lord Dalhousie, mais qu'il avait seulement répondu à ce qu'avait avancé le membre pour Liverpool (Mr. Hume.) Mr. Labouchère répliqua qu'il était bien aise d'entendre l'honorable secrétaire parler de la sorte, parcequ'il se trouvait dispensé de faire le détail des nombreuses offenses constitutionnelles commises par lord Dalhousie dans son administration.

Sir George Murray ayant proposé qu'il fût accordé une somme de £47,500 pour l'achat de présens pour les sauvages de l'Amérique, et le maintien des nègres affranchis de Sierra Leone,

Mr. Labouchère dit que les Etats-Unis d'Amérique ayant résolu de mettre fin au système d'employer les sauvages comme auxiliaires dans la guerre, il espérait que le gouvernement avait intention de suivre leur exemple.

Sir George Murray répond que non seulement les sauvages coutaient beaucoup, mais qu'ils étaient des auxilliaires à peu près inutiles dans les guerres d'à présent; et que le gouvernement était déterminé à mettre fin, aussitôt que possible, au système de les employer en aucun cas.

Le gouvernement français avait reçu, le 21 juin, des lettres de l'amiral Duperré, donnant le détail du débarquement de l'expédition. Le 10, l'expédition avait laissé le port de Palma, dans l'île de Majorque, et le 12, elle s'était de nouveau trouvée en vue de la côte d'Afrique, d'où les vents l'éloignèrent encore une fois. Le 13, elle arriva devant Alger, et ayant rangé les forts et les batteries de la côte, elle mouilla dans la baie de Torré Chica. Le fort de cette baie, et la batterie qu'il y avait sur la pointe, furent abandonnés par l'ennemi, et les mortiers et les canons qu'on y trouva furent ensuite postés sur les hauteurs voisines. Le bateau à vapeur *Le Nageur* força l'ennemi à retirer une batterie d'un mortier et de deux canons. Il était trop tard pour tenter le débarquement; mais tous les arrangemens furent faits pour l'effectuer le lendemain. Trois vaisseaux légers furent placés à l'est de Torré Chica, pour former une batterie en flanc de celles de l'ennemi, tandis que deux vaisseaux à vapeur devaient protéger le débarquement à l'ouest. Le 14 au matin, la première division de l'armée effectua son débarquement à 4 heures et demie du matin, avec huit pièces de canon. A 6 heures, la seconde division débarqua avec toute l'artillerie. Le général en chef mit pied à terre à 6 heures et demie, et vers midi, le reste des troupes, avec les munitions, les vivres, les équipages, dont le débarquement se fit avec la plus grande activité. Deux matelots sautèrent sur le rivage, et arborèrent l'étendard du roi sur le fort et sur la tour de Torré Chica, où fut fixé le quartier général de l'armée.

D'après des avis de Gibraltar, le capitaine du vaisseau anglais l'*Emmanuel*, qui y était arrivé d'Oran, rapportait que le consul anglais avait reçu la nouvelle positive que plus de 140 hommes des vaiseaux naufragés *le Sylène* et *l'Aventure*, étaient à Alger, le 25 mai. Il paraît que pour empêcher que ceux qui s'étaient réfugiés dans les montagnes, ou qui étaient tombés entre les mains des Bedouins ne fussent massacrés, le Dey avait offert une récompense de 500f. pour chaque Français qui lui serait amené vivant.

On lit ce qui suit dans le *Sémaphore* de Marseilles: "Le vaisseau à vapeur anglais le *George IV*, a reçu l'ordre de se rendre à Alger en toute diligence. On dit qu'il est chargé d'une mission importante relativement à l'expédition."

D'après les derniers journaux anglais, les libéraux ou constitutionnels de France paraissaient appréhender de l'heureux débarquement de l'armée d'Alger, surtout s'il devait être suivi d'un succès complet, des conséquences fâcheuses pour leur parti, aux prochaines élections. S'il en était ainsi, la crainte de ces messieurs ne pouvait être fondée que sur la légèreté du

caractère français; car nous ne voyons pas quel rapport direct ou indirect, il peut y avoir entre la constitution politique d'un pays et une entreprise heureuse ou malheureuse de son gouvernement. L'expédition d'Alger était nécessaire, ou elle ne l'était pas: si elle était nécessaire, le ministère actuel ne mérite aucune louange pour l'avoir ordonnée; si elle ne l'était pas, il mérite d'être blâmé, quand même elle réussirait.

Les dernières lettres de Grèce reçues à Ancône, représentent l'Epire sous les couleurs les plus sombres. Les Albanais y exercent des vexations et des cruautés inouies. Ils bouleversent tout dans les grottes, les maisons et les étables, dans l'espoir d'y trouver des trésors cachés. Tous les magistrats du pays ont été mis en prison. A Zagéri, toutes les familles grecques ont été réduites à l'esclavage: en d'autres endroits, il a été massacré un grand nombre de Grecs, de tout âge et de tout sexe. Le sultan a envoyé des commissaires dans le pays pour y rétablir l'ordre; mais le mal paraissait trop grand et trop étendu, pour qu'il fût possible de le faire cesser promptement.

Le président, Capo d'Istrias, a déclaré Hydra port franc pour l'espace de cinq années.

P. S.—Un monsieur qui arrive de New-York, d'où il est parti mardi, nous informe qu'il y était arrivé un vaisseau parti du Hâvre le 27 juin. Le capitaine rapportait que comme le vaisseau descendait le canal de la Manche, on entendit distinctement des coups de canons tirés de minute en minute sur les côtes d'Angleterre; d'où l'on conclut que la carrière terrestre de GEORGE IV. était terminée; conclusion qui, d'après les dernières nouvelles, doit paraitre probable à tous les sujets de sa majesté.—*Montreal Gazette.*

Les Exercices publics du Petit Séminaire de Montréal auront lieu Mardi et Mercredi prochain, 10 et 11 du courant.—La première séance commencera Mardi, à 1½ heure, la seconde, Mercredi, à 8½ heures, et la troisième, le même jour, à 1½ heure. Les vacances commenceront le lendemain.

Tout le monde a dû remarquer que la rue Notre-Dame n'est pas droite dans toute sa longueur, mais qu'elle fait un angle, très obtus, à la vérité, vis-à-vis de la Place d'Armes.—Cela vient sans doute de ce que l'ancienne Eglise a été bâtie avant que l'allignement fût tiré et qu'on eût bâti des deux côtés, et qu'il n'y avait pas d'hommes assez instruits dans le pays, à cette époque, quoiqu'il eût dû y avoir des arpenteurs, pour tirer une ligne parfaitement droite, nonobstant l'édifice interposé; car il n'est pas à supposer qu'on n'eût pas préféré la ligne droite à

la ligne anguleuse, s'il n'en eût pas plus coûté. Cela ne peut pourtant nuire en rien à la façade de la nouvelle Eglise Paroissiale, trop éloignée de l'alignement pour qu'il soit nécessaire d'empiéter sur la rue, ou de faire la balustrade anguleuse.— Cette façade est, à ce que nous croyons, sur la même ligne que la partie sud-ouest de la rue ; de sorte que l'angle se trouvera à peu près vis-à-vis de l'ancienne tour. On prépare résentement le dégrat fait à l'un des angles de cette tour, en abbattant le portail, apparemment pour la laisser sur pied jusqu'à ce que celles de l'église neuve puissent recevoir des cloches.

Un de nos respectables correspondans nous écrit qu'une femme mariée en secondes noces au nommé Pierre LEPINE (veuf aussi) à la rivière des Prairies, a mis au monde, la semaine dernière, quatre enfans, deux garçons et deux filles, qui ont vécu assez longtemps pour être ondoyés.—*Minerve.*

INCENDIES.—Dimanche dernier, à deux heures du matin, le feu s'est déclaré au Faubourg St. Anne, dans un attelier ou appentis appartenant à Madame Rollo, derrière l'attelier de Mr. J. Bte. Chalifoux. Ces deux bâtimens, la maison de Mr. Chalifoux. une maison de briques adjacente, occupée par Mr. T. Cringan, et un hangar de bois, où il y avait 3,000 quarts de farine, appartenant aux MM. McDonald, de Cananoqui, ont été la proie des flammes. La maison de Mr. Chalifoux était assurée pour £300, ses meubles pour £150, son attelier et les effets qui y étaient contenus, et dont une partie a été sauvée, pour £400, au bureau de l'Etna. Les autres bâtimens et effets, excepté la farine, étaient aussi assurés à l'Assurance de Québec, ou à celle de l'Etna.

—Hier, un peu avant minuit, le feu a pris, au bas du fauxbourg de Québec, dans une basserie appartenant à M. G. Harrison, épicier du même fauxbourg. Il n'y a eu que ce bâtiment de brulé.

MARIÉS :—A St.-Roch des Aulnets, le 28 du mois dernier, M. Laurent CHAMBERLAND, marchand, de Kamouraska, à demoiselle Élise SAUVAGEAU, fille de M. Sauvageau, écuyer, Notaire.

—En cette ville, lundi dernier, M. J. BERTHIAUME, Marchand, à Dlle. Dorothée DUROCHER.

—Mardi dernier, le lieutenant F. T. CUNYNGHAME, du 24e régiment, à démoiselle Caroline Hannah, fille de W. ROBERTSON, écuyer, M. D.

DÉCÉDÉS :—A St. Mathias, le 28 juillet, à l'âge de 6 ans, M. LOUIS RODOLPHE, fils ainé d'Eustache Soupras, écuyer.

—Au Sault au Récollet, le 31 juillet, à l'âge de 65 ans, L. O. TREMBLAY, écuyer, juge de paix, &c.

—En cette ville, lundi dernier, PIERRE JOSEPH ALFRED, enfant de T. Peltier, fils, écuyer, âgé de 10 mois.

COMMISSIONNÉS :—J. C. LÉTOURNEAU, Jos. FRASER, et F. X. PARÉ, Commissaires pour compléter le chemin entre St. Pierre et St. Thomas.

—M. Joseph BRISSET, Notaire Public.

—M. James CAIRNS, Médecin et Chirurgien.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 14 AOUT, 1830. N°. 6.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Plusieurs des habitans, tant Anglais que Canadiens, ayant envoyé en Angleterre des représentations contre le système de judicature nouvellement établi, et divers procédés du gouverneur et du conseil, le sujet fut d'abord pris en considération par le bureau des plantations, et ensuite référé au procureur général et au solliciteur général; et tel fut, en substance, le rapport que présentèrent ces messieurs, le 4 avril 1766:

Aux Très Honorables Lords du Comité pour les affaires des Plantations.

Milords.—En obéissance à votre ordre du 19 novembre dernier, où il est dit que sa majesté ayant bien voulu référer à vos seigneuries divers mémoires et pétitions de ses sujets du Canada, tant anglais que français, se plaignant de plusieurs des ordonnances et des procédés du gouverneur et du conseil, ainsi que du présent établissement des cours de justice et autres institutions civiles, vos seigneuries avaient, ce jour là, pris les dits papiers en leur considération, ainsi que le rapport fait sur iceux par les lords commissaires du commerce et des plantations, le 2 de septembre dernier, et trouvant que les dits lords commissaires avaient proposé de substituer un autre système de judicature à celui qui existe maintenant, vous avez jugé à propos d'ordonner que les dits mémoires, pétitions et rapport nous fussent référés, afin que nous les prissions en considération, et que nous fissions notre rapport, et donnassions notre opinion et nos observations sur iceux, après nous être aidés des lumières et des renseignemens que pouvaient nous donner sur le sujet M. Louis CRAMAHE', secrétaire du gouverneur Murray, et M. Fowler WALKER, agent de la province, qui avaient ordre de se

trouver avec nous de temps à autre, nous avons lu les divers mémoires et rapports qui nous ont été référés, et avons consulté les messieurs nommés dans votre ordre, et nous soumettons humblement à vos seigneuries les réflexions qui nous sont venues à l'esprit, dans le cours d'une investigation qui n'a pu qu'être imparfaite, sur le sujet important du gouvernement civil du Canada, et les propositions des lords commissaires du commerce et des plantations.

" Il est évident que les deux principales sources des désordres qu'il y a eu dans la province, ont été:

1 °. La tentative de conduire l'administration de la justice, sans l'aide des anciens habitans du pays, non-seulement dans des formes nouvelles, mais encore dans une langue qui leur était absolument inconnue; d'où il arrive que les parties n'entendent rien de ce qui est plaidé ou déterminé, n'ayant ni avocats ni procureurs canadiens pour conduire leurs causes, ni jurés canadiens pour porter la décision, même dans des causes entre Canadiens seulement, ni juges au fait de la langue française, pour déclarer quelle est la loi et prononcer le jugement. D'où doivent résulter les maux réels de l'ignorance, de l'oppression et de la corruption; ou ce qui est presque équivalent aux maux eux-mêmes dans le gouvernement, le soupçon et la croyance qu'ils existent.

2 °. L'alarme causée par l'interprétation donnée à la proclamation du roi, du mois d'octobre 1763, laquelle pouvait faire croire que c'était l'intention de sa majesté d'abolir d'un coup par le moyen des juges et des officiers qu'elle avait dans le pays, tous les usages et coutumes du Canada, et d'agir ainsi en conquérant despotique bien plus qu'en souverain légitime; et cela, non pas tant pour conférer la protection et l'avantage de ses lois anglaises à ses nouveaux sujets, et assurer plus infailliblement que par le passé, leurs vies, leur liberté et leurs biens, que pour leur imposer sans nécessité des règles nouvelles et arbitraires, qui pourraient tendre à confondre et renverser leurs droits, au lieu de les maintenir.

1 °. Il est immédiatement rémédié au premier de ces maux par l'ordre donné par vos seigneuries, le 15 novembre dernier, fondé sur le rapport des lords commissaires du commerce et des plantations, au gouverneur ou commandant en chef de la province, pour admettre des jurés canadiens dans les divers cas qui y sont mentionnés, et pour permettre aux Canadiens d'agir comme avocats, procureurs et conseillers en loi, en se soumettant à certains règlemens.

2 °. Les lords commissaires du commerce et des plantations indiquent le remède à apporter au second mal, en faisant voir les défauts de la dernière ordonnance du mois de Sept. 1764.

et la nécessité de réformer la judicature, et nous prenons la liberté de faire les observations suivantes sur les divers articles du plan proposé dans leur rapport.

1 °. Le premier article propose une cour de chancellerie, se composant du gouverneur et du conseil, laquelle serait aussi une cour d'appel, de laquelle on pourrait appeller au roi en conseil. Par cet article, les lords commissaires entendaient, et avec raison, conférer au gouverneur et au conseil deux différentes juridictions, dans l'une desquelles ils agiraient comme cour d'équité, pour faire droit en première instance, et dans l'autre, comme cour d'erreurs, ou d'appel, pour réviser en seconde instance, les jugemens de la cour de droit commun mentionnée dans l'article suivant.

2 °. Le second article propose une cour supérieure de juridiction ordinaire, revêtue de tous les pouvoirs convenables en matière criminelle et civile et en fait de revenu. On recommande que cette cour soit tenue par un juge en chef comme président, et trois juges puînés, et l'on exige que ces juges entendent la langue française, et que l'un d'eux en particulier connaisse les usages français.

Cette proposition nous paraît bien conçue, et nous sommes d'avis qu'il devrait être enjoint aux juges de conférer de temps à autre avec les avocats canadiens les plus respectables par leurs lumières, leur intégrité et leur conduite, et qui peuvent être du plus grand secours à des juges anglais. Il paraît nécessaire qu'il soit accordé des salaires propres à encourager des hommes de mérite et de talent, et qu'il soit fait une distinction, à cet égard, et entre le juge en chef et ses confrères.

3 °. Cet article a rapport aux termes, ou aux époques auxquels doit siéger la cour supérieure de Québec. Nous croyons qu'il doit être laissé à la discrétion du gouverneur, du juge en chef et des principaux officiers de la couronne, d'en fixer le temps, en ayant égard aux saisons, au climat et à la commodité des habitans.

4 °. Le quatrième article propose quatre sessions d'assise et d'Oyer et Terminer à Québec, et des commissions spéciales semblables une ou plusieurs fois l'année, aux Trois Rivières et à Montréal. Il n'est peut-être pas nécessaire d'ordonner qu'il soit tenu quatre sessions à Québec de la manière mentionnée, parce que toutes les causes civiles et criminelles qui s'élèvent dans ce district peuvent être jugées dans le temps des termes, par l'ordre des juges, ou en vertu de l'autorité générale de la cour suprême. Quant aux cours de circuits à tenir une ou deux fois l'année à Montréal et aux Trois Rivières, il pourrait être à propos d'exiger que les juges demeurassent dans ces lieux un certain nombre de jours, afin que les parties aient le temps de paraître et de plaider, et qu'il soit expédié plus d'affaires.

5°. Le cinquième article recommande que la province soit divisée en trois comtés ou districts, dont les villes de Québec, Montréal et Trois Rivières seraient les chefs-lieux, et qu'il soit nommé un schérif annuellement pour chaque district. Cette distribution de la province paraît plus naturelle et plus convenable que le plan adopté dernièrement par le gouverneur et le conseil, et doit être plus agréable aux habitans, en ce qu'elle est conforme à l'ancienne division du pays. Mais vu la difficulté de se procurer des schérifs anglais et protestants, surtout aux Trois-Rivières, où il n'y a présentement que deux individus (deux officiers à demi-paie) qualifiés pour cet office, il serait à propos qu'ils fussent nommés pour plus longtemps, ou que le schérif annuel de Québec exerçat aussi sa charge aux Trois-Rivières.

6°. Le sixième article propose de donner aux juges de paix, dans les trois districts, à leurs sessions générales de quartier, le pouvoir de décider finalement toute cause n'excédant pas la valeur de dix livres *sterling*, avec un jury, lorsque cette valeur serait de cinq livres et au-dessus, et sans jury, lorsqu'elle serait de moins de cinq livres. Il propose aussi de donner à deux juges de paix, aux sessions spéciales, une autorité semblable, en des cas semblables, où la valeur en litige n'excéderait pas quarante schelins. La dernière proposition nous paraît fondée en raison, mais nous sommes d'avis que les causes où il s'agit de plus de quarante schelins devraient être jugées à Québec, par la cour supérieure, ou par les cours de circuits à Montréal et aux Trois-Rivières ; la somme de dix livres étant considérable dans une colonie comme le Canada, et la réputation des juges de paix n'étant pas encore assez bien établie pour une telle juridiction. A propos de cet article, nous prendrons la liberté de suggérer que si, dans chaque district, on nommait un ou deux Canadiens juges de paix, pour agir avec les juges de paix anglais, on ferait une chose utile et populaire, et qui rendrait le gouvernement de sa majesté cher à ses nouveaux sujets.

7°. Le septième et dernier article du rapport des lords commissaires du commerce sur lequel nous ferons des observations, est celui où il est proposé que dans les cas où les droits ou demandes seraient fondées sur des évènemens antérieurs à la conquête du Canada, les cours soient gouvernées dans leurs procédures par les lois et coutumes françaises qui ont été en force dans le pays relativement à ces propriétés.

Cette proposition est indubitablement juste et raisonnable ; mais nous nous permettrons d'en prendre occasion de nous étendre un peu au sujet de la règle de jugement à observer dans les cours de Québec, attendu qu'il y va de l'honneur et de la justice de la couronne, ainsi que de la paix et de la prospérité de la province.

(A continuer.)

LE SAGUENAY.

Nous avons extrait ce qui suit d'un article copié dans le *New-York Albion*, et d'après la date de l'écrit qui est donné pour venir d'un officier de la marine, nous avons lieu de croire qu'il a été écrit par les messieurs à bord du bâtiment de relèvement le *Gulnare*; c'est pourquoi on pourra se fier à ce qui y est dit de la profondeur du Saguenay.—*Gazette de Québec.*

Le lendemain matin nous laissâmes notre mouillage. Comme nous approchions de l'embouchure du Saguenay, le vent s'abattit et nous fûmes obligés de mouiller. Nous n'en connaissions pas du tout la navigation, et quoiqu'un ou deux de nos compagnons se donnassent pour la connaître, nous fûmes sur le point de voir à nos dépens que nous ne devions pas nous fier à eux. Après avoir attendu jusqu'à ce que l'ebbe eut cessé, nous profitâmes d'un vent léger qui nous était favorable, et nous nous trouvâmes en peu de temps mouillés en sureté dans le petit hâvre de Tadousac, à l'embouchure de cette rivière.

Du point où nous étions mouillés, la vue était des plus pittoresques. Au sud s'avançaient les longs recifs de chaque pointe de l'entrée du Saguenay, lesquels opposent une barrière assez forte aux vagues du St. Laurent, et protègent le hâvre avec efficacité. Dans le lointain perçait l'île Rouge, et plus loin encore l'île Verte, et derrière elles on appercevait les hauteurs du rivage méridional. Dans le nord-ouest vers le haut du Saguenay, on voyait en perspective une longue succession de précipices; leurs pieds étaient battus par les eaux noires et profondes de la rivière, sur la surface de laquelle ils épandent une ombre lugubre et majestueuse en même temps. Près de nous se trouvait le petit rivage semi-circulaire de sable brillant, qui forme la baie ou le hâvre de Tadousac. Immédiatement au-dessus s'élevait une terrace verdoyante, où sont bâties les maisons des trafiqueurs de pelleteries, ornées au devant d'un rang de vieux canons placés autour d'un jardin passable, plutôt pour l'apparence que pour l'usage. Au-dessus de cette terrace on voit une rangée de hauteurs de granite blanc, de l'autre côté de laquelle il y a un petit lac. La vue de ce côté est enfin fermée par des montagnes de granite, qui s'élèvent jusqu'à la hauteur d'environ deux mille pieds.

La profondeur étonnante du Saguenay le rend une des rivières les plus extraordinaires du monde. C'est la grande décharge des eaux du territoire du Saguenay dans le St. Laurent, qu'il joint, du côté du nord, à environ 100 milles au-dessous de Québec, et quoiqu'il ne soit qu'une rivière tributaire, il a l'apparence d'un long lac resserré entre des montagnes, dans l'étendue de 50 milles, plutôt que celle d'une rivière. Les paysages

sont de l'espèce la plus sauvage et la plus magnifique. La largeur de la rivière est depuis 1 mille jusqu'à 2, et elle suit son cours impétueux dans une direction sud-est, à travers une vallée profonde formée par des montagnes de gneis et de granite syénitique, qui en quelques endroits s'élèvent verticalemeut du bord de l'eau jusqu'à la hauteur de 2000 pieds.

Il est un trait particulier à cette rivière, qui en fait une curiosité naturelle, et qui probablement est le seul exemple de la sorte. Le St Laurent à leur confluent a environ 18 milles de large, et 100 à 200 pieds de profondeur. Une langue de roche au-dessous de la surface de l'eau, à travers laquelle passe un canal d'environ 130 pieds de profondeur, traverse l'embouchure du Saguenay, en dedans de laquelle langue de roche la profondeur de l'eau augmente jusqu'à 840 pieds ; de sorte que le lit du Saguenay est vraiment de 600 pieds au-dessous de celui du St. Laurent dans lequel il tombe, profondeur qu'il retient plusieurs milles en remontant. Un trait aussi extraordinaire ne pouvait arriver que dans un pays montagneux, tel que celui qu'on trouve en certaines parties du Canada, où la nature déploie ses beautés sous la forme la plus romantique. Le courant de la marée, rencontrant de la résistance par les rochers qui sont à l'embouchure du Saguenay, il en résulte une houle, qui s'augmente beaucoup et qui est très dangereuse aux embarcations pendant l'ebbe. La profondeur extraordinaire de la rivière, et l'absence totale de connaissance à cet égard, ont fait naitre parmi les crédules pêcheurs, l'idée qu'elle était sans fond en plusieurs endroits. Cela est tout naturel dans des esprits ignorans, car il y a toujours une apparence de mystère dans une rivière, lorsque les eaux en sont décolorées seulement même pour empêcher d'en voir le fonds, et l'erreur est ici fortement supportée par les hauts précipices qui ombragent l'une et l'autre rive.

Suivant le cours de la rivière en montant, nous trouvâmes qu'elle retient sa direction occidentale dans la distance d'environ 60 milles, ayant par endroits environ un demi-mille de large, et en d'autres s'épandant en petits lacs parsemées de petites îles basses, jusqu'à environ deux milles de leurs bords. Dans les parties étroites de la rivière, la profondeur, à la distance de quelque verges du précipice qui forme le rivage, est de 600 pieds, et dans le milieu de la rivière elle augmente jusqu'à près de 900 pieds.

Moderation.

La modération est le trésor du sage.—Voltaire.

Hussein, fils d'Ali VI, calife des musulmans, ayant été blessé par un esclave, qui laissa tomber par mégarde un plat de viandes chaudes sur sa tête, le regarda d'un œil assez fier, mais sans emportement. L'esclave se jetta aussitôt à ses pieds, et lui

dit ces paroles de l'Alcoran: "Le paradis est fait pour ceux qui retiennent et domptent leur colère." Hussein lui répondit qu'il n'en ressentait aucun mouvement. L'esclave continue de réciter les paroles du même verset: "et qui pardonnent à ceux qui les ont offensés." Je te pardonne aussi, répliqua Hussein: enfin l'esclave achevant de prononcer les dernières paroles du texte: "Dieu aime surtout ceux qui leur font du bien," Hussein lui dit: "Je te donne aussi la liberté, et quatre cents dragmes d'argent."

Un domestique de CHARLES-QUINT entre étourdîment dans sa cellule, renverse une table et brise trente montres que le prince avait déposées dessus. Charles se prend à rire. Plus heureux que moi, dit-il au domestique, avec la plus grande modération, tu as trouvé le secret de les mettre d'accord."

Jean RUFFO, dans ses Apophtegmes, rapporte ce rare exemple de modération. L'Espagnol LOPEZ D'AUCUNA, qui vivait vers l'an 1578, s'armant à la hâte pour un coup de main, dit à deux domestiques qui l'habillaient, de mettre mieux son casque, parcequ'il lui causait une grande douleur à l'oreille. On lui soutint obstinément que cela ne pouvait pas être, et, sans insister davantage, il partit pour le lieu où le danger et la gloire l'appellaient. A son retour, il jette son casque et son oreille, et dit à ses serviteurs avec douceur: "Ne vous disais-je pas que mon casque était mal mis." Un gentilhomme espagnol, devant qui l'on contait ce trait singulier, avoua que s'il eût été don Lopez il eut coupé les oreilles à ces deux coquins. "C'eût été, lui répondit quelqu'un, vendre la sienne à vil prix, au lieu d'acheter, comme don Lopez, toutes les langues de la renommée, qui célèbreront à jamais sa modération."

Le docteur HOUGH, mort évêque de Worcester, était le savant le plus doux et le plus aimable qu'il y eût. Il possédait un baromètre très curieux, qu'il avait payé deux cents guinées. Un jeune homme de la famille de ce prélat, passant un jour à Worcester, crut devoir lui faire visite. Il fut bien reçu. Or, il arriva qu'en lui avançant un fauteuil, le laquais fit tomber le baromètre; l'instrument fut brisé en mille pièces. Le jeune homme au désespoir d'être la cause innocente de l'accident, cherchait à excuser le domestique auprès de son maître, qui dit en souriant: "N'en parlons plus; le temps a été très sec jusqu'à présent; j'espère qu'enfin nous aurons de la pluie; je n'ai jamais vu mon baromètre *si bas.*"

Quelqu'un vint avertir le TASSE, auteur de la *Jérusalem délivrée*, qu'il se présentait une occasion favorable de se venger d'un homme qui, par envie et par jalousie, lui avait rendu beaucoup de mauvais services. "Ce n'est pas la vie ou l'honneur, répondit le Tasse, que je désire oter à cet envieux, c'est seulement sa mauvaise volonté."

CORRESPONDANCE.

Qu'il vous plaise, Monsieur l'Editeur, d'insérer le morceau suivant dans votre journal, si vous l'en jugez digne. On l'attribue à B. F.

DISTRIBUTION DES PRIX AU COLLEGE.

Chanson, sur l'air: *La nuit s'évapore.*

Tout est en silence,
Le héraut s'avance,
Le trouble dévance
Sa voix dans les cœurs:
La foule inconstante
Languit dans l'attente;
Chacun se tourmente,
Cherche les vainqueurs.

Les palmes se donnent,
Les vainqueurs moissonnent,
Les rivaux s'étonnent
De n'en recevoir:
Tantôt ils pâlissent,
Tantôt ils frémissent,
Tantôt applaudissent
De crainte et d'espoir.

Brulant pour la gloire,
Ils ne sauraient croire
Etre sans victoire,
Mais ils sont trompés;
Leur espoir frivole
Aussitôt s'envole
Avec la parole
Dont ils sont frappés.

Ceux que sur un trône
La gloire environne,
Et que l'on couronne,
Sont dans le transport:
Là, tout vient leur rire,
Chacun les admire,
Et, jaloux, désire
Partager leur sort.

Enfin chaque classe
Par ces troubles passe,
Aucun ne se lasse

De voir le combat :
Les uns se dépitent,
Les autres palpitent,
Les esprits s'agitent,
Finit le débat.

Votre, &c. J. P.

Montréal, 10 Juillet 1830.

SINGULARITE'.—Mercredi dernier, une assez grande pierre, presque aussi dure que le marbre, et qui a été trouvée à Burghead, a été apportée à notre bureau. En la cassant, on a trouvé dans l'intérieur, plusieurs boucles de la grandeur ordinaire, non à côté l'une de l'autre, mais ayant chacune sa chambre ou sa cellule séparée, si l'on peût ainsi parler. En un ou deux endroits, il y avait une ouverture de l'extérieur de la pierre au lieu où les boucles étaient logées, au centre ; et, ce qui ajoute à la singularité du fait, c'est que les loges ou cellules étaient assez spacieuses pour que les boucles qui s'y trouvaient pussent jouer aisément, pour peu qu'on secouât la pierre, tandis que les ouvertures conduisant aux boucles étaient trop étroites pour qu'on les pût tirer entières de la pierre. Comment ces boucles se sont-elles d'abord placées dans la situation où on les a trouvées, et combien de temps y sont-elles demeurées? Ce sont deux questions que l'on se fait naturellement. La pierre en question nous paraît bien digne de l'attention des géologues.—*Papier Anglais.*

Eruption du Mont Etna.—Des lettres de Palerme parlent d'une violente éruption de l'Etna. Il y a sept ouvertures ou cratères sur le penchant de cette montagne, et plusieurs villages ont été détruits. Une pluie de cendres poussée par l'ouragan qui régnait alors sur toute la Méditerranée, et dans lequel quelques uns de nos vaisseaux ont péri, a été portée jusqu'à Rome. Il a été causé de grands dommages dans la Calabre, et un grand nombre d'oliviers ont beaucoup souffert.

NOUVELLES ETRANGERES, &c.

MORT DU ROI.

Whitehall, 26 *Juin*, 1830.—Le bulletin dont suit copie a été reçu ce matin, par le secrétaire d'état, sir Robert Peel.

Chateau de Windsor, 26 *Juin.*—Il a plu à Dieu tout puissant de rappeler de ce monde la très excellente majesté du roi. Sa majesté a expiré ce matin, à trois heures et un quart sans aucune souffrance. (Signé) H. HALFORD,
M. J. TIERNEY.

Derniers momens de sa majesté.—Le 25, vers 9 heures du soir, les médecins déclarèrent au roi qu'il ne leur était plus possible de lui procurer du soulagement, et que son dernier moment approchait. Sa majesté dit: "Que la volonté de Dieu soit faite." Quelques momens après, le roi appella près de lui l'évêque de Chichester, qui lui administra le sacrement. Il parut reposer depuis minuit jusque vers 3 heures; alors il exprima d'une voix faible le désir d'avoir la tête plus élevée. Sir M. Tierney et Sir Wathen Waller, qui étaient présens, ayant commencé à faire ce que désirait leur souverain, celui-ci les pria soudainement de ne le plus remuer, et mettant ses deux mains sur son estomac, il s'écria: "Ah! ce n'est pas du soulagement: c'est la mort: Oh Dieu! Je me meurs." Telles furent les dernières paroles qu'il proféra assez distinctement pour être entendu. Il parut dès lors cesser de souffrir et tomba dans une espèce de léthargie, de manière que les médecins ne purent que difficilement déterminer le moment précis où il cessa de vivre.

Ensevelissement et exposition du corps.—Dès que les médecins eurent annoncé que le roi ne vivait plus, les grands personnages qui étaient dans sa chambre se retirèrent, et les pages ensevelirent le corps, sous la surveillance des médecins. On le mit ensuite sur le lit où sa majesté avait coutume de reposer pendant sa maladie, de manière à laisser voir une partie du buste: après quoi tous les valets tant du dedans que du dehors, leurs familles et leurs connaissances, ainsi que les commerçants et artisans qui étaient favorisés ou employés par le roi, eurent la permission de le venir visiter; et cela, dit-on, conformément au désir que sa majesté avait exprimé la veille de son décès.

Ouverture du corps.—Le soir, le lord chambellan fit notifier à sir H. Halford, sir M. Tierney, Mr. Brodie et Mr. Nussey, de se trouver présents à l'ouverture du corps du roi défunt. Ils arrivèrent le lendemain matin, ainsi que sir A. Cooper, qui fit l'opération en leur présence. Elle dura deux heures et justifia pleinement l'opinion que les médecins avaient énoncée sur la nature de la maladie et sur les suites qu'elle devait avoir. Le cœur était fort grossi et adhérait aux parties adjacentes; quelques unes des valvules étaient ossifiées, et il restait un peu d'eau dans la poitrine. La cause immédiate du décès fut la rupture d'un vaisseau près de l'estomac. Cet organe contenait quelques onces de sang, et l'on en trouva encore dans les entrailles. Après l'opération, le corps fut embaumé à l'intérieur et refermé.

Avènement de Guillaume IV.—Le nouveau Roi Guillaume IV [ci-devant Duc de Clarence,] arriva au palais de St. James un peu avant midi. Sa Majesté, portant le costume de grand-

amiral, entra vers une heure dans la chambre où était le trône, et s'y assit. Lorsque les membres du conseil privé du feu roi, fusent assemblés, le roi lut la déclaration suivante :—

" Je suis bien convaincu que vous partagerez entièrement l'affliction que me cause la perte d'un souverain sous les auspices duquel comme Régent et comme Roi, ce pays a soutenu son antique réputation et sa gloire pendant la guerre, a joui d'une longue suite de bonheur et de paix dans l'intérieur, et s'est acquis l'alliance, le respect et la confiance des puissances étrangères.

" Je dois ajouter à la douleur que me cause la perte que je fais en commun avec vous et avec tous ceux qui vivaient sous le gouvernement d'un roi qui ne voulait que le bien, et distribuait les grâces avec largesse, celle d'être privé d'un frère chéri et affectionné, avec lequel j'ai vécu depuis mes plus tendres années dans la plus parfaite union et à la bonté duquel je suis fortement endetté pour les faveurs dont il m'a comblé.

" Après avoir passé mes jours au service de mon pays et uniformément agi, je m'en flatte, comme le sujet le plus fidèle et le plus dévoué du roi, je suis maintenant appelé, par l'ordre du Dieu tout puissant à prendre en main les rênes du gouvernement de ce grand empire.

" Je ne me dissimule pas les difficultés qui se présenteront, mais j'ai l'avantage d'avoir pour modèle la conduite d'un père respecté et d'un frère chéri et regretté ; et je me repose avec confiance sur les avis et l'assistance du parlement et sur son entière co-opération à seconder les efforts que je ferai dans la seule vue du bien-être général, (sous la protection de la divine providence) pour conserver la religion réformée établie par la loi, protéger les droits et les libertés et promouvoir la prospérité et le bonheur de toutes les classes de mon peuple."

Après cette lecture, les membres de la famille royale, savoir, le duc de Cumberland, le duc de Sussex, le duc de Gloucester et le prince Léopold s'agenouillèrent devant le roi et jurèrent fidélité au nouveau souverain.

Leurs altesses royales se levèrent ensuite et prêtèrent le serment comme membres du conseil privé.

L'archevêque de Cantorbéry, le lord chancellier et l'archevêque d'York firent la même cérémonie.

Les autres membres du conseil privé de feu sa majesté s'agenouillèrent devant le roi, jurèrent fidélité, et s'étant levés, prêtèrent de nouveau serment comme membres du conseil privé.

Le Lord Chancelier administra au Roi trois sermens : par le premier il s'engage à gouverner son royaume suivant ses lois et ses usages. Le Roi prêta ensuite celui de veiller à la sureté de l'Eglise d'Ecosse et signa son nom sur deux actes publics en présence de quelques-uns des membres du conseil privé.

Sa Majesté, en conseil, ordonna que les deux griffes dont l'une servait à mettre les initiales George R. et l'autre G. R. en vertu d'un acte de parlement sur les documens officiels, au lieu de la signature réelle du Roi, fussent détruites; et elles furent en conséquence brisées en sa présence.

Il plut à sa Majesté, en conseil, d'ordonner que le monnoyage continuât dans l'état actuel jusqu'à contre-ordre.

Le conseil privé donna ordre de proclamer Sa Majesté, Roi de ce royaume avec les cérémonies usitées et aux lieux accoutumés sous le nom de "GUILLAUME IV."—La cérémonie devait avoir lieu, Lundi [28 Juin.]

Après que les autres membres du conseil privé se furent retirés de Lord Chancellier, l'Archevêque de Cantorbéry, l'Archevêque de York et l'Evêque de Londres demeurèrent et changèrent la prière d'usage qu'on lira à l'avenir dans les églises pour le Roi Guillaume et la Reine Adelaide.

La proclamation qui reconnaissait le nouveau souverain ayant été signée par les membres du conseil privé, reçut encore celles d'un nombre de Nobles, de Gentilhommes, du Lord Maire et des membres de la corporation de la ville de Londres et de tous ceux qui se trouvaient au palais.

Le Roi donna audience au Duc de Wellington et sa grâce baisa les mains de Sa Majesté en qualité de premier lord de la trésorerie.

Le Duc fut suivi des autres ministres et officiers et aussi des membres du palais du feu Roi présens et qui furent de nouveau nommés à leur charges respectives.

La séance de la Cour se termina à 4½ heures.

Proclamation de Sa Majesté.—Le 28, le Roi, accompagné du Duc de Gloucester et du Comte d'Errol, arriva au palais de St. James à peu-près vingt minutes avant dix heures du matin, de sa résidence, Bushy Park.

A dix heures, le canon fit entendre le double salut royal, et annonça le commencement de la cérémonie.

Quelques minutes après, le roi parut seul à la fenêtre, habillé en noir, et portant le ruban de l'ordre de la jarretière.—Sa Majesté salua trois fois gracieusement la multitude qui se trouvait dans la cour du palais, et qui le reçut avec les plus vives acclamations.

Une compagnie de quinze trompettes, revêtus de leurs plus beaux accoutremens, fit résonner aussitôt l'air national. Toutes les personnes présentes se découvrirent en présence de sa majesté. Le duc de Cumberland, le duc de Sussex, le duc de Gloucester, le prince Léopold, les ministres du cabinet et les grands dignitaires de l'état, formèrent un demi-cercle autour de la fenêtre où paraissait sa majesté.

Sir George Nayler, comme héraut d'armes, lut la proclamation exactement sous la fenêtre où se tenait le roi, annonçant la mort de George IV, et l'accession au trône de Guillaume IV. Sir George Nayler fut plus d'une fois interrompu par les acclamations de la multitude. Il répéta enfin d'un ton plus élevé " le Roi Guillaume IV" et les acclamations redoublèrent. Les musiciens jouèrent alors l'air national.—Sa majesté qui avait été très émue pendant la lecture de la proclamation, salua le peuple à plusieurs reprises et se retira.—La procession prit alors la direction de la ville, dans les différens quartiers de laquelle on fit lecture de la proclamation.

Message du Roi aux Chambres.—" Le roi ayant pris en sa sérieuse considération l'époque avancée de cette session, et l'état des affaires publiques, ne croit pas devoir recommander l'introduction d'aucune nouvelle mesure, que le parlement n'aurait pas le tems de passer dans cette session, ce qui ne pourrait que causer quelque détriment au service public. Sa Majesté, sachant qu'il est une loi qui dissout le parlement peu de tems après la mort d'un roi, et sa majesté étant d'opinion qu'un nouveau parlement, créé sous un aussi court délai que possible, ne pourra qu'amener les plus heureux résultats quant à la commodité individuelle et aux intérêts publics de ce pays, recommande en conséquence à la chambre des lords de faire toutes les dispositions temporaires que peut exiger le service public dans l'intervalle qui peut s'écouler entre la fin de la présente session et la séance du nouveau parlement."

Le message adressé à la chambre des communes est le même, avec le changement nécessaire dans les termes.

Le feu Roi naquit le 12 d'Août 1762, 48 ans après l'avènement de la maison de Brunswick au trône d'Angleterre. Il prit son siège dans la chambre des lords comme prince de Galles, (tître honoraire du fils ainé du Roi d'Angletaire,) en Novembre 1783. En 1795, il épousa sa cousine, Caroline Louise de Brunswick Wulfenbuttel ; mais les deux époux se séparèrent peu après la naissance de la princesse Charlotte Augusta, en 1796. Le prince de Galles fut fait régent du royaume en 1811, en conséquence de la maladie de son père, et lui succéda le 29 Janvier 1820. Son couronnement eut lieu le 19 Juillet de la même année.

Si les armes de la Grande-Bretagne ont procuré à la nation des trophées éclatants et une paix avantageuse, sous la régence de George IV, la saine politique et la civilisation, osons-nous dire, ont obtenu, sous son règne, des victoires qui ne doivent pas être regardées comme moins importantes : au nombre de ces triomphes nous devons mettre la réforme commencée du code pénal, un plus grand degré de liberté donné

au commerce, l'abrogation des actes du *test* et des corporations, et surtout l'émancipation des catholiques.

George IV s'est montré l'ami des arts et des sciences, et s'est plu à encourager le mérite littéraire. Il fut toujours prompt à subvenir aux besoins des indigens, et à favoriser toutes les institutions qui avaient pour objet de soulager la misère du peuple, dans les temps de détresse. Nous pourrions rapporter plusieurs anecdotes de sa vie privée, qui prouveraient combien il avait le cœur noble et généreux, et combien sa générosité était ordinairement bien placée.

Le nouveau Roi, Guillaume IV, est né le 21 d'Août 1765, et va entrer conséquemment, dans la 66e année de son âge.

La mort du roi entraine avec elle la dissolution du parlement, et de nouvelles élections dans la Grande-Bretagne et dans ses colonies. L'acte de la nouvelle division de la province et de la représentation va être pleinement en force, et nous aurons, cet automne ou cet hiver, une chambre d'assemblée composée de 88 membres.

ALGER.

Substance d'une dépêche du comte de Bourmont au prince de Polignac, datée du camp de Sidi Ferruch, le 19 juin.

" L'ennemi avait occupé, depuis le 15, le camp de Staoneli. Le 17 et le 18, il avait montré moins d'hommes au front de notre position que le jour précédent, cependant il avait reçu des renforts considérables. Le 18 au soir, les contingens de Constantina, d'Oran, de Titeri, et la milice turque d'Alger s'étaient réunis, et formaient une force d'environ 40,000 hommes. Leur confiance était d'autant plus grande, que l'armée française était demeurée immobile dans sa position pendant quatre jours. Ils avaient regardé cette inactivité comme une marque de faiblesse ou de défiance de notre part, et l'Aga d'Alger, qui marchait à la tête de la milice, avait pensé qu'une attaque lui donnerait quelque chance de succès. Des batteries érigées la veille, entre Staoneli et notre position, m'avaient découvert son projet, et tout fut préparé pour le bien recevoir.

Le 19, à la pointe du jour, l'armée ennemie s'avança en une ligne beaucoup plus étendue que le front de notre position, mais ses plus grands efforts furent dirigés contre les brigades Clouet et Archard. C'étaient là qu'étaient les milices turques, et leur attaque se fit avec beaucoup de résolution : quelques janissaires pénétrèrent dans les retranchemens qui couvraient le front de nos bataillons; ils y trouvèrent la mort. La troisième brigade de la division de Berthezène, et les deux premières brigades de la division de Loverdo furent attaquees par les contingens d'Oran et de Constantina. Après avoir laissé avancer

l'ennemi jusqu'au fond de la ravine qui couvrait sa position, le général Loverdo le chargea à la pointe de la bayonnette. Plusieurs Arabes furent tués. Après avoir repoussé l'ennemi, la brigade de Clouet reprit l'offensive: deux autres brigades s'avancèrent pour l'appuyer. Le moment décisif était arrivé: j'ordonnai l'attaque des batteries et du camp de l'ennemi. Il serait difficile de peindre l'enthousiasme des troupes, lorsque l'ordre d'attaquer le camp fut donné. La marche s'exécuta avec une rapidité extraordinaire. Malgré les difficultés du terrain, l'artillerie, qui était toute du nouveau calibre, fut toujours à la première ligne. Son extrême mobilité doit avoir beaucoup contribué à jetter la terreur parmi les ennemis. Le feu des batteries que l'ennemi avait érigées dans une partie de son camp n'arrêta pas un moment l'armée. Les huit canons de bronze qu'il y avait furent pris par le 20e régiment de ligne. Les Turcs et les Arabes s'enfuirent dans toutes les directions: leur camp, où nous trouvames 400 tentes tendues, une quantité considérable de poudre et de balles, des magasins de vivres, des troupeaux de moutons et cent chameaux, tomba entre nos mains. La conduite des troupes de toutes armes, a répondu à la confiance du roi. La plupart des officiers de l'état major n'avaient pas encore leurs chevaux; ils ont fait leur devoir à pied avec une ardeur infatigable. Le nombre des blessés est d'environ 300.

Suivant le *Messager des Chambres*, il y eut un second combat, le 20, où les Algériens furent encore défaits.

Il paraît que les craintes du parti libéral ou anti-ministériel, étaient mal fondées, et que loin de le laisser dans la minorité, les nouvelles élections lui donneront une majorité beaucoup plus grande que celle qu'il avait avant. Sur environ deux cents députés élus, il n'y en avait pas cinquante de favorables au présent ministère.

Le *New-York Gazette* du 2 d'Août contient l'article suivant. Il fournit, dit un de nos journaux, une preuve de la nécessité de décider promptement la question des frontières.

Affaire importante.—Le *Patriot* d'Augusta (Etat du Maine) de Mercredi, dit: « Le général Webber, qui avait été nommé par le maréchal (*marshal*) de cet état, pour aider à en faire le recensement, a été forcé de se retirer et de se désister de l'exécution de son devoir, dans cette partie de notre territoire sur lequel les Anglais ont élevé leurs iniques prétentions. Les autorités du Nouveau-Brunswick ont étendu leur juridiction sur ce territoire, et l'on nous informe qu'il a été publié une proclamation, défendant aux habitans de donner leur recensement.

Le général Webber a été menacé d'être arrêté, s'il persistait à vouloir mettre à exécution une des lois des Etats-Unis. Il est

revenu faire son rapport au maréchal, qui, sans doute, informera le Secrétaire d'Etat de la démarche cavalière des colons, et agira en conséquence de ses instructions."

Il n'est pas arrivé moins de 54 vaisseaux à Québec, depuis le 3 jusqu'au 10 de ce mois inclusivement. Il en est reparti 21, dans le même espace de temps. Le nombre des vaisseaux arrivés au port de Québec le 10 de ce mois était de 531, c'est-à-dire, de 63 plus que l'année dernière, à la même époque. La différence de tonnage en faveur de 1830 était de plus 5,000 tonneaux. Il est déjà arrivé à Québec cette année, environ 22,000 émigrans; c'est déjà, dit la *Gazette de Québec*, 9,000 de plus que durant tout le temps de la navigation, l'année dernière.—La plupart s'acheminent de suite vers le Haut-Canada; une partie gagnent plus tôt ou plus tard, par une voie ou par une autre, les Etats-Unis; mais il en reste toujours un assez grand nombre dans les villes de Québec et de Montréal, ou dans leurs environs. Les Irlandais catholiques de Montréal ont l'usage presque exclusif d'une des églises de cette ville, et ceux de Québec vont, dit-on, en bâtir une prochainement, aussi pour leur propre et unique usage.

Cinq des prisonniers qui devaient être transportés à la Bermude, savoir, *Joseph Bellerose*, *Simon Hubert*, *Jean Bte. Verdon*, *Joseph Vaudreuil*, et *Wm. Scott*, se sont échappés de la prison de cette ville, dans la nuit de dimanche à lundi dernier, en sciant une des barres de fer d'une des fenêtres d'en bas qui donnaient sur la rue Notre-Dame. Le geolier donne leur signalement, et offre £25 de récompense à ceux qui les arrêteront et les ramèneront à la prison, ou £5 pour chacun d'eux.

Depuis la semaine dernière, il y a eu des intervalles de beau temps, qui ont permis de serrer une assez grande quantité de grains, et surtout de bled. Il ne paraît pas que les dernières pluies aient fait beaucoup de tort à cette espèce de grain. Plusieurs des chemins des environs de cette ville sont depuis quelque temps très mauvais, et particulièrement, nous dit-on, ceux de Longueil à Chambly, et de Laprairie à St. Jean.

Marié.—A Beaumont, le 27 de Juillet dernier, Mr. F. Pellercier, Marchand de Québec, à Demoiselle Laurette Fraser.

Décédés.—En cette ville, le 7 de ce mois, Mr. Charles Derome, âgé de 85 ans.

A Napierville [St. Cyprien,] le 8 de ce mois, à l'âge de 7 mois, Jean Pierre Auguste, enfant de Mr. *J. B. Lukin*, N. P..

Commissionnés—P. De Rocheblave, F. A. Quesnel et John Try, Ecrs. Commissaires pour l'érection d'une Prison commune pour le District de Montréal.

Mr. Anaclet Gigon, Médecin et Chirurgien.

Mr. Andrew Ross, Arpenteur.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 21 AOUT, 1830. N°. 7.

HISTOIRE DU CANADA.

(COTINUATION.)

" C'est une maxime reconnue du droit public, qu'un peuple conquis conserve ses anciennes coutumes, jusqu'à ce que le conquérant ait proclamé de nouvelles lois. C'est agir d'une manière violente et oppressive que de changer d'un coup les lois et les coutumes d'un pays établi ; c'est pourquoi les conquérans sages, après avoir pourvu à la sureté de leur domination, procèdent lentement et laissent à leurs nouveaux sujets toutes les coutumes, qui sont indifférentes de leur nature, et qui ont servi à régler la propriété, ou ont obtenu la force de lois. Il est d'autant plus essentiel que cette politique soit suivie dans le Canada, que c'est une grande et ancienne colonie, établie depuis longtemps et améliorée par les Français, qui l'habitent maintenant au nombre de quatre-vingt ou cent mille. Nous croyons que les juges qui seront employés par sa majesté dans cette province, rempliront, tant à l'égard du roi, qu'à l'égard du peuple, toutes les fins de la charge qui leur sera confiée, si, dans leurs procédures et leurs jugemens, ils observent les règles suivantes :—

1°.—Ils doivent se souvenir que dans toutes les actions personnelles fondées sur des dettes, promesses, contrats et conventions, de nature mercantile ou autre, ou sur des torts qui peuvent être réparés ou compensés par dommages ou amendes, les maximes fondamentales du droit et de la justice sont partout les mêmes. La manière de conduire le procès, de faire la preuve, de prononcer le jugement, peut varier jusqu'à un certain point ; mais les juges de la province de Québec ne pourront s'écarter beaucoup, soit des lois anglaises, soit des anciennes coutumes du Canada, si dans tous les cas de cette nature, ils agissent d'après ces maximes essentielles.

2°.—Dans les actions ou poursuites relatives aux titres des propriétés foncières, aux successions, aliénations, héritages, conventions, hypothèques et autres choses semblables, nous sommes humblement d'avis que ce serait agir avec une rigueur approchante de l'oppression, que de changer, sans une mûre et longue délibération, et sans l'aide lois à faire par la suite pour la province, les usages et coutumes locales qui y sont établis. On ne pourrait, sans une injustice manifeste, et sans occasionner la plus grande confusion, y introduire d'un coup les lois anglaises relatives à la propriété foncière, avec le mode anglais de transport et d'aliénation, le droit de succession, et la manière de faire et interpréter les contrats et conventions. Les sujets anglais qui achètent des terres dans cette province peuvent et doivent se conformer aux lois et aux coutumes qui y règlent la propriété foncière, comme ils font en certaines parties du royaume, ou d'autres possessions de la couronne. Les juges anglais envoyés d'ici peuvent, avec l'aide des gens de loi et autres Canadiens éclairés, se mettre promptement au fait de ces lois et de ces coutumes, et peuvent juger d'après les coutumes du Canada, comme vos seigneuries jugent d'après la coutume de Normandie, les causes de Jersey et Guernesey.

3°.—Dans toutes les causes portées devant le gouverneur et le conseil, comme cour de chancellerie ou d'équité, il est évident que les règles du droit et de la justice doivent être les mêmes que dans les autres cours, suivant la nature de la poursuite.

4°.—Dans les affaires criminelles, soit qu'il s'agisse de crimes capitaux ou de simples délits, il est très à propos que les lois anglaises soient adoptées, quant à la nature et à la définition de l'offense elle-même ; à la manière de procéder d'abord contre l'accusé, de l'admettre à caution ou de l'emprisonner, de lui faire son procès, de le convaincre et de le condamner. La certitude et la douceur de l'administration anglaise de la justice, en matière criminelle, sont des avantages qui ne peuvent manquer d'être vivement sentis et dûment appréciés par les sujets canadiens de sa majesté ; ces avantages ont été promis par la proclamation royale d'octobre 1763 ; ils sont irrévocablement accordés et doivent être assurés aux sujets canadiens de sa majesté, selon la parole royale.

5°.—Quant aux règles de procédure et de pratique des cours, nous suggèrerions qu'il pourrait être expédient d'ordonner au nouveau juge-en-chef, de considérer et de préparer, avec l'aide des autres juges à nommer, et du procureur-général, un plan adapté à la juridiction des différentes cours et à la commodité des plaideurs ; les formes de la procédure devraient être simples, faciles, et aussi sommaires et expéditives

que le peuvent comporter la justice à rendre à chacun, et la protection de l'innocence. On pourrait se modeler jusqu'à un certain point sur la pratique des cours suprêmes de Westminster, de celles de la principauté de Galles et de plusieurs des colonies.

Il faudra sans doute quelque temps pour mettre ce plan à exécution, et l'expérience seule le pourra perfectionner. En attendant il pourrait être à propos d'ordonner au gouverneur de publier dans la province une ordonnance explicative, afin de tranquilliser les esprits, quant au vrai sens de la proclamation royale d'octobre 1763, particulièrement pour ce qui regarde les lois et coutumes locales relatives à la propriété.

Ce rapport est signé C. Yorke, procureur général et Wm. De Grey, solliciteur-général. Nous l'avons copié presque entier pour mettre dans un plus grand jour l'état du pays, à cette époque, sous le rapport de l'administration de la justice, et faire voir que les grands inconvéniens et les maux réels qu'on y souffrait venaient bien moins de la volonté déterminée du gouvernement d'Angleterre, que de l'interprétation donnée par les autorités de la province, à l'énoncé de la volonté royale. Il faut convenir pourtant que la proclamation d'octobre 1763 était couchée en termes assez ambigüs pour rendre le général Murray et son conseil excusables de l'avoir entendue comme ils avaient fait.

Quoiqu'il en soit, ce rapport ayant été soumis au roi en son conseil privé, sa majesté envoya au gouverneur et au conseil de Québec l'ordre de prendre le sujet en considération, et de lui faire leur rapport. Le gouverneur et le conseil s'assemblèrent en effet, en conséquence de cet ordre, en Août 1767 ; mais il n'y eut aucun plan d'arrêté pour lors, probablement parce que la tâche était au-dessus de leurs forces.

Cette année, 1767, n'offre rien autre chose de remarquable, si ce n'est la mort du fameux chef Ponthiac. Dans la vue de se l'attacher, le gouvernement anglais lui avait fait une pension annuelle considérable ; ce qui ne l'avait pas empêché de manifester en plusieurs rencontres, un esprit de haine et d'hostilité contre ses anciens ennemis. Cet esprit se montra particulièrement dans un discours qu'il prononça à un grand conseil tenu chez les Illinois. Un des chefs de cette tribu le poignarda au milieu de l'assemblée, par zèle pour la nation anglaise, suivant M. Smith, mais plus probablement pour venger quelque ancienne injure.

Le 45eme degré de latitude septentrionale ayant été établi comme ligne frontière entre le Canada et la Nouvelle York, par des commissaires nommés par les gouverneurs de ces provinces, lord Hillsborough, alors secrétaire d'état pour les colonies,

signifia au gouverneur de la Nouvelle York, par une lettre du 25 février 1768, que le roi ne reconnaitrait point les anciennes concessions faites par le gouvernement du Canada de terres qu'on n'avait jamais reconnu appartenir de droit à la couronne de France ; mais qu'il ne fallait troubler en aucune manière ceux qui s'étaient établis sur ces terres, pourvu qu'ils prissent des patentes sous le sceau de la Nouvelle York, et s'obligeassent à payer les rentes convenues, et à faire les défrichemens et autres améliorations requises.

Au commencement du mois d'avril de cette année 1768, la ville de Montréal essuya un incendie presque aussi désastreux que celui de 1765. Le feu prit près de la porte du faubourg St. Laurent, à dix heures du soir, et dura jusqu'à cinq heures du matin. Il y eut de quatre-vingts à cents maisons de brulées.

Le général Carleton, qui n'avait été jusqu'alors que lieutenant gouverneur de la province de Québec, en fut nommé gouverneur en chef, ou capitaine général, le 12 avril 1768, et prêta le serment comme tel, dans le mois d'octobre de la même année.

A Continuer.

Quebec et le Canada.

Extrait des *Notes d'un Voyageur Américain.*

" Québec est un sol classique, et tous les lecteurs connaissent les objets intéressants qui s'y trouvent : les ouvrages sublimes de la nature, les ouvrages admirables de l'art dans ses imprenables fortifications, et la renommée impérissable attachée à l'endroit par les faits héroïques de *Wolfe*, de *Montcalm* et de *Montgomery*. Ajoutez à cela, que l'élégance vraiment attique et la grandeur du nouvel obélisque de pierre érigé dernièrement, que la générosité chevaleresque et la sagacité ingénieuse qui l'ont fait dédier à la mémoire immortelle de ces deux héros, Wolf et Montcalm, ont mérité la commémoration reconnaissante et l'éloge cordial de chacun. Les sociétés respectables pour la littérature, les sciences et les arts, et un musée d'histoire naturelle, encouragé dernièrement par le gouvernement provincial, méritent toute sorte d'éloges, et sont un échantillon de l'esprit d'amélioration qui règne dans ce pays. Les immenses ouvrages militaires qu'on a élevés et qu'on élève encore à Québec sont des objets bien dignes de l'attention d'un voyageur, et qui en feront le Gibraltar de l'Amérique. La Grande-Bretagne dépense depuis longtemps quatre-vingt mille

livres par an pour rendre cette ville imprenable : on démolit présentement, au moyen de la poudre, avec beaucoup de difficulté les hautes et fortes murailles des Français, pour les remplacer par des murailles encore plus fortes construites d'après l'art moderne de la défense des places. L'ouvrage est presque fini autour de la citadelle, fortification qui ne le cède à aucune autre d'à présent. Les casemates fournissent d'excellentes casernes. Mais le grand moyen de défense du côté des plaines, vient de ce qu'un ennemi n'y peut trouver assez de terre pour couvrir ses approches, tant est mince la couche qui couvre le rocher.

Peut-être nous demandera-t-on, où est le phantôme, l'épouvantail de la rebellion, de l'insurrection et de la guerre civile, qui s'avançait si fièrement et d'un air si menaçant ici, l'année dernière, à en croire les journaux ? Où est-il donc en effet ? C'est une question que nous n'avons cessé de faire en vain tandis que nous y étions, et toujours en la compagnie de soixante ou soixante-dix personnes, soit à l'hotellerie, soit sur le vaisseau à vapeur. Nous n'avons pu appercevoir ni la trace ni l'ombre de ce monstre horrible. Le fait est que le ministère anglais a déclaré aux Canadiens qu'il était prêt à les laisser à eux-mêmes, aussitôt qu'ils se croiraient capables de maintenir leur indépendance, et ils ne craignent rien tant que d'être pris au mot. Toutes les classes ici ont des manières extrêmement polies et obligeantes : nous voudrions pouvoir faire le même compliment à tous ceux de nos compatriotes que nous avons rencontrés sur la route ; mais le professeur SILLIMAN a publié ses observations sur le sujet, et nous ne pouvons qu'admirer sa franchise et sa hardiesse.—*Boston Daily Advertiser.*

Le GEANT CANADIEN qui se montre maintenant au No. 28 New Bond street, (Londres) continue à être le grand objet de l'attention, et un sujet d'admiration universelle. Les personnes d'une stature énorme n'ont ordinairement qu'une petite dose d'intelligence et de jugement ; mais il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi du géant Canadien ; on peut même dire de lui avec vérité que son esprit est proportionné à son corps. Il dine à midi : son repas consiste ordinairement en un pain de quatre livres, deux gallons de soupe aux pois, faite à la façon de son pays, et environ deux livres de lard gras. Son dessert consiste en une terrinée de lait sûr, ou comme il l'appelle, de lait caillé, avec des concombres et des ognons hachés dedans. Il prend ensuite un goblet d'eau de vie d'environ une chopine, qu'il appelle son misérable. Il fume presque continuellement, mais il n'aime point les sigares ; il leur préfère le tabac en feuille, qu'il coupe en morceaux assez gros, et se sert d'une pipe courte, qui n'est nullement proportionnée à son corps.

Durant la semaine dernière, il a été tous les jours renfermé pendant plusieurs heures avec M. Labouchere, et il a admis MM. S. Wortley et Stanley à de fréquentes audiences. Ces messieurs, qui ont voyagé en Canada, et dont la véracité et les connaissances sur ce qui regarde ce pays, ne peuvent être révoquées en doute, déclarent que quoiqu'il fût regardé comme un homme de grande taille, il ne serait pas montré comme un géant parmi les Canadiens. Sir Geo. Murray et sir Robert Peel lui ont rendu, selon les *on dit*, plusieurs visites *incognito*. Il n'y a nullement à douter que ces très honorables ministres et sénateurs n'aient acquis dans leurs conversations avec cet intéressant étranger, des renseignemens précieux qui conduiront sans doute à des mesures importantes concernant ses compatriotes si malheureux et si indignement opprimés, et dont les maux lui paraissent causer une profonde affliction, bien qu'il n'ait jamais pris, comme il l'avoue, une part active dans la politique de la colonie, malgré qu'on l'ait souvent sollicité de mettre son poids dans la balance.—*Traveller.*

Le Quiproquo.

Un jeune parisien, allant à Amsterdam, fut frappé de la beauté d'une des maisons de campagne qui bordent le canal. Il s'adresse à un Hollandais qui se trouvait à côté de lui dans la barque, et lui dit: Monsieur, oserais-je vous demander à qui appartient cette maison? Le Hollandais lui répond dans sa langue: *If kan niet verstaan*, qui signifie, je ne vous comprends pas. Le jeune Français, ne se doutant pas même qu'il n'avait pas été compris, prend la réponse du Hollandais pour le nom du propriétaire. Ah! ah! dit-il, elle appartient à M. Kaniferstan! Eh bien, je vous assure que ce monsieur-là doit être agréablement logé; la maison est charmante, et le jardin paraît délicieux; je ne connais rien de mieux que cela. Un de mes amis en a une à peu près semblable sur la rivière, du côté de Choisy; mais il me semble que je préfèrerais celle-ci, et il ajoute quelques autres propos dans le même genre, auxquels le Hollandais n'entend et ne réplique rien. Arrivé à Amsterdam, il voit, sur le quai, une jolie dame à laquelle un cavalier donnait le bras. Il demande à un passant quelle est cette charmante personne? Celui-ci répond de même, *if kan niet verstaan*. Comment, dit-il, monsieur, c'est la femme de M. Kaniferstan, dont nous avons vu la maison sur le bord du canal? Mais vraiment, le sort de ce monsieur-là est digne d'envie: comment peut-on posséder à la fois une si belle maison et une si aimable compagne? A quelques pas de là, les trompettes de la ville jouaient

une fanfare à la porte d'un homme qui avait gagné le gros lot à la lotterie de Hollande. Notre jeune voyageur veut s'informer du nom de cet heureux mortel; on lui répond encore: *If kan niet verstaan.* Oh! pour le coup, dit-il, c'est trop de fortune. M. Kaniferstan propriétaire d'une si belle maison, époux d'une si jolie femme, gagne encore le gros lot à la lotterie! Il faut convenir qu'il y a des hommes bien heureux dans le monde. Il rencontre enfin un enterrement, et demande quel est le particulier qu'on porte à la sépulture? *If kan niet verstaan,* lui répond-on. Ah! mon Dieu! s'écrie-t-il, c'est là ce pauvre M. Kaniferstan, qui avait une si belle maison, une si jolie femme, et qui venait de gagner le gros lot à la lotterie: il doit être mort avec bien de regret; mais je pensais bien que sa félicité était trop complète pour pouvoir durer. Et il continue d'aller chercher son auberge, en faisant des réflexions morales sur la fragilité des choses humaines.

RESTES CURIEUX, &c.

Nous avons déjà eu occasion de décrire quelques parties de squelettes d'animaux trouvés dans le sol alluvial que l'on creuse à présent pour appuyer les fondations de notre pont. Jeudi dernier, les travailleurs ont trouvé, à 20 pieds de la surface, le squelette de la tête d'un animal de l'espèce du bœuf. La longueur de la mâchoire inférieure est de quatorze pouces, et les protubérances qui supportaient les cornes ont cinq pouces de longueur. Les dents sont bien préservées. On a trouvé en même tems deux *tibiæ* ou os des jambes, d'environ quinze pouces de long, et une côte d'à peu près la même longueur. Près de ces débris d'un monde précédent, ou plutôt d'un précédent état de ce monde, on a trouvé des noisettes et des morceaux de bois de chêne, fragmens de quelque "ancien monarque des forêts." On a aussi trouvé auprès, la mâchoire de la tête de quelque animal carnacier, très probablement de celle d'un loup. Elle est dans un état de préservation à peu près parfaite; les dents, particulièrement les machelières, sont entières, et semblent fixées aussi solidement dans leurs alvéoles que quand l'animal cessa de vivre. L'émail des défenses étant entier, elles paraissent aussi fermes et aussi lustrées qu'un petit caillou à veines noires, et ressemblent beaucoup à ces dents dont les relieurs se servent pour polir leurs livres. La mâchoire supérieure indique beaucoup de force; elle a huit pouces et trois quarts de longueur et cinq de largeur, et l'épaisseur des deux mâchoires fermées est d'environ six pouces.

Ces os nous reportent en imagination à cette époque reculée où le petit nombre de sauvages qui occupaient ces regions couvertes de forêts pouvaient à peine se défendre contre les buffles ou bœufs sauvages qui les parcouraient, et dont les principaux ennemis étaient probablement les loups eux-mêmes, et qui sans doute s'entre-détruisaient. On n'est pas moins porté à réfléchir sur le nombre des siècles qui doivent s'être écoulés depuis que ces animaux ont été ensevelis dans l'endroit où l'on a trouvé leurs restes. Ils paraissent enfouis dans une couche de sable de mer et de gravier, sur laquelle s'est accumulée une couche d'argile d'environ dix-sept pieds d'épaisseur, laquelle couvre tout le bassin du Forth, et s'étend à quatre milles de chaque côté de cette rivière.—*Striling Journal.*

Sagou.—Les Japanais ont une plante appellée par les naturalistes *cycas revoluta*, dont ils mangent le fruit, et extraient du tronc une espèce de sagou très estimé, surtout des personnes de rang. Il est en conséquence défendu d'exporter la plante. Une petite quantité de la moëlle de cette plante suffit pour appaiser la faim d'un soldat, en temps de guerre.

L'Arbre au Poison.—Il y a dans l'île de Madagascar un arbre qui donne un bois dur et veiné propre aux ouvrages de marquetterie, et un fruit, dont le noyau, un peu plus gros qu'une amande, est un poison si violent, qu'un seul peut causer la mort à vingt personnes. Dans le pays, on se sert de ce poison comme d'épreuve ou d'ordalie, et les prêtres, qui sont en même temps médecins, l'administrent aux accusés, ne doutant pas qu'il ne fasse connaître leur innocence ou leur culpabilité.

La Noix de Galle est produite sur les jeunes branches d'une espèce de chêne, qui croît abondamment dans toute l'Asie Mineure et jusque sur les frontières de la Perse, par la piqûre d'un petit insecte hyménoptère, qu'il y fait avec son aiguillon en spirale pour y déposer ses œufs. Au bout de quelques heures, le tissu cellulaire enfle, il se forme une tumeur, et l'œuf se trouve renfermée dans une chambre charnue, qui non-seulement lui sert d'abri et de défense, mais encore de nourriture. La larve se nourrit de l'intérieur et y éprouve sa métamorphose. La pomme de chêne est une excroissance de la même nature, quoique produite par une espèce différente d'insecte.

La Bergamote.—Selon *Switzer*, la poire d'automne appellée bergamote a été apportée en Italie par Jules-César, et se trouvait dans les jardins d'Alcinoüs. Elle ne tire pas son nom, est-il dit, de Bergame en Italie, comme plusieurs l'on cru, mais des mots turcs *berg* ou *bey*, prince, et *armond*, poire.—Son nom étant turc, on en a inféré que cette espèce de poire venait de la Turquie.

Cassier.—Dans les endroits où le cassier croît naturellement, il fait l'ornement des forêts par la beauté de son feuillage, et le jaune brillant des fleurs dont il est couvert.

Ecarlate.—Tel est le brillant de *zinnia violacea*, qu'aucun mélange de la couleur la plus vive n'en approche à beaucoup près.

Hyacinthe.—Sur le chemin de Leyde à Haarlem, on peut voir, en certaines saisons, plus de cent acres d'hyacinthes en fleur.

L'Arbre a Lait de Demerara n'est pas du même genre que l'arbre aux Vaches de Humboldt. Il est fort douteux, dit l'éditeur du *Magazin des Jardiniers (Gardeners' Magazine,)* que les arbres de cette partie du monde puissent s'acclimater dans la Grande-Bretagne; mais une fois connus, ils peuvent devenir de la plus grande importance pour les habitans pauvres des Antilles et de plusieurs autres pays. On ne conçoit pas bien peut-être, combien les régions qui n'ont pas encore été explorées peuvent receler de trésors cachés. Tout arbre qui croît dans la Guiane, peut croître sur un quart au moins de la surface du globe. Il est donc à présumer que cet arbre fournira par la suite une nourriture saine et agréable à une grande partie du genre humain.

Correspondance.

Monsieur l'Editeur.—Un correspondant de la *Minerve* se plaint de ce qu'on ne veut prendre les jurés qu'à dix lieues à la ronde de Montréal, comme on a fait dernièrement à Québec, à ce que je crois: il voudrait, apparemment, qu'on les prît à vingt, à trente, et s'il était possible, à cent lieues à la ronde; croyant sans doute, (car j'aime à attribuer aux gens de bonnes intentions,) que les *verdicts* seraient beaucoup plus équitables, que tout irait infiniment mieux dans les cours de justice, si à chaque terme et chaque session, on faisait venir à Montréal, pour être jurés, des habitans de St. Barthelemy, de Hull, de Godmanchester, de la baie de Missiskoui, et des *townships* de l'est les plus éloignés. Cette circonscription de dix lieues à la ronde ne peut provenir, suivant cet écrivain, que de l'*absolutisme*, pensant apparemment que tout le monde conviendra avec lui qu'il y a une étroite analogie, une liaison nécessaire entre ces deux choses. Ciel! qu'eût-il dit de ces années dernières, s'il eût daigné y revenir, de ces années dernières, dis-je, où l'on ne prenait les petits jurés que dans les villes de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec, et cela, me dit-on, en vertu d'une

ancienne ordonnance de la province ; laquelle, me dit-on aussi, n'a pas encore été révoquée, quoique nous ayons un parlement, et surtout une chambre d'assemblée, depuis près de quarante ans : tant a été grande jusqu'ici, je veux dire jusqu'à il y a deux ou trois ans, l'apathie du pays sur un mal aussi sérieux que celui de voir quelquefois des accusés de la campagne jugés par des jurés pris dans les villes ! Le correspondant se propose sans doute de nous faire voir prochainement, par des exemples bien authentiques, quels criants abus sont résultés de cet horrible état de choses.

Mais il s'agit en apparence, chez l'écrivain dont je parle, bien moins de pratique que de théorie, de faits réels que de droits abstraits. N'importe, si l'on a des droits, il convient qu'on puisse les exercer quand on le désire. Le correspondant prétend que tous les habitans de la province sans exception ont le droit de servir comme jurés ; il fera voir ensuite sans doute que ceux des campagnes, même les plus éloignées, ont réclamé à cor et à cri l'exercice de ce droit. J'avais regardé jusqu'ici l'obligation d'être juré comme un devoir gênant, comme un impos sur le temps du sujet, comme un droit très onéreux enfin, si je puis ainsi parler, même pour les citoyens des villes, et à plus forte raison pour ceux des campagnes éloignées du siège de la justice ; mais le correspondant de la *Minerve* va me prouver que je suis dans l'erreur ; que les gens de la campagne se croient opprimés, tyrannisés, en proie à tout ce qu'a d'odieux le pouvoir absolu, si on ne les fait pas venir à leurs frais et dépens, de toutes distances, dans toutes saisons, et par tous chemins, passer en ville dix, douze ou quinze jours de suite. Ils ne tarderont pas sans doute à se plaindre amèrement de se voir privés jusqu'ici du droit d'être cotisés comme ceux des villes, pour l'embellissement de leurs villages, &c. S'il y en a qui ont droit de se plaindre d'une manière touchante et énergique, ce sont surtout les habitans de l'Ile Verte, de Rimouski, de Matane, du Bic, de la Pointe aux Pères, et du Cap Chat, dans le district de Québec. L'on a grand tort en effet de ne leur pas donner l'occasion de faire souvent d'aussi belles et longues promenades. Ils peuvent descendre à Québec, il est vrai, pour une affaire ou pour une autre ; mais il leur serait bien plus agréable et bien plus profitable d'y venir pour être jurés. Il est vrai que les habitans de ces quartiers ont demandé à plusieurs reprises, quoique toujours inutilement, que la partie de la province qu'ils habitent fut érigée en district, afin de n'être pas à la peine de faire si souvent de si longs voyages ; mais c'est qu'il ne s'agissait alors pour eux que d'aller chercher la justice : ce doit être tout autre chose quand il s'agit d'aller la rendre. S'ils n'ont pas pris le deuil, s'ils n'ont pas renoncé de dépit à tous

leurs autres droits constitutionnels, lorsque la chambre d'assemblée leur a refusé leur demande, c'est que ce refus était pour eux de peu de conséquence, qu'il ne s'agissait que de leur épargner des pas, du temps et des frais; le tort qu'on leur a fait, en les exemptant de l'obligation, je me trompe, en les privant du droit d'aller s'asseoir, de temps en temps, sur le banc des jurés à Québec, est beaucoup plus important; le correspondant de la *Minerve* va leur dessiller les yeux sur le sujet, et je ne serais nullement surpris, s'ils refusaient d'élire des représentans pour le prochain parlement; non parce que les chambres d'assemblée ont refusé jusqu'à présent d'ériger leur contrée en district, mais parce que le gouvernemeut s'obstine à ne point se servir d'eux comme petits jurés.

Une des grandes raisons de l'écrivain, c'est qu'il faut que tout se fasse ici comme en Angleterre. L'Angleterre est, selon lui, le pays de la perfection; et voila pourquoi tout le monde y est si heureux. Il ne s'agit pas de savoir si toutes les circonstances sont les mêmes, et si tout est fait ici pour aller, sans la moindre déviation, comme en Angleterre, en Ecosse et en Irlande; qu'on fasse en tout et par tout ici comme là, et tout ira le mieux du monde. Malheur à nous, par exemple, si notre parlement ne devient pas septennal; si nous n'avons pas un certain nombre de bourgs-pourris; si une partie de nos membres ne sont pas virtuellement à la nomination du conseil; si le gouvernement n'influe pas d'une manière marquée sur l'élection de plusieurs autres, &c. &c.

Pour revenir aux jurés, il serait à désirer en effet, sous plu sieurs rapports, et surtout pour décharger les habitans de villes d'une partie d'un fardeau onéreux, qu'ils pussent êt pris, indistinctement et à tour de rôle, dans toutes les parti de la province; mais pour cela, il faudrait qu'elle fût divis en un plus grand nombre de districts, ou en arrondisseme qui rendissent le siège de la justice bien moins éloigné qu'il l'est présentement pour la plus grande partie des habitans de campagne. Telle est du moins l'opinion d'un

CAMPAGNARD.

St. * * *, 17 Août, 1830.

NOUVELLES ETRANGERES, &c. &c.

GRECE.—La guerre civile est venue remplacer sur le sol e la Morée, celle que les Hellènes faisaient aux Ottoman — L'Argolie, l'Arcadie et la Messénie s'arment, parce qu' es ne peuvent payer les taxes auxquelles on les condamn et qu'elles sentent que tous les efforts qu'elles ont fait n'ont al ati

qu'à les replacer sous le joug du sultan. Les impôts aujourd'hui sont deux fois plus forts que ceux qu'exigeaient les Turcs avant la signature du fameux protocole. Le peuple s'est soulevé à deux lieues de Navarin contre les percepteurs ; on a envoyé d'abord au secours de ceux-ci cent *Tacticos* qui ont été battus et cernés. Il a fallu diriger sur ce point des troupes françaises pour dégager les *Tacticos*, qui ont été obligés de capituler devant les révoltés, auxquels on n'a pu faire déposer les armes. Cet échec a rendu ceux qui l'ont éprouvé tout honteux, et les pauvres *Tacticos* en rentrant à Navarin osaient à peine se montrer aux yeux de nos soldats.

Vers la fin d'Avril, des pirates sont venus à huit heures du soir piller, à l'entrée du port de Navarin, un bâtiment de commerce, à bord duquel ils n'ont massacré que l'homme qui gouvernait. La chaloupe se trouvant avec tout l'équipage à remorquer le navire, a eu le bonheur d'échapper en abandonnant le bâtiment à la cruauté de ces corsaires.

Les Moréotes sont devenus, à proprement parler, un peuple nomade ; le malheur qui les a arrachés à leurs foyers, leur a imposé la nécessité de ne se fixer nulle part, et de chercher leur existence partout. Si dans les momens de calme qui ont succédé à la plus sanglante époque de leur destinée, on avait essayé à les attacher au sol par l'agriculture, et à leur faire aimer la terre qui les aurait nourris, peut-être serait-il devenu facile de les gouverner, en leur faisant éprouver les douceurs de l'état social. Mais jusqu'ici on ne leur en a fait connaître que les inconvéniens et les maux.

Les champs sont incultes ; les moissons ont a peine recouvert des terres que tant de sang humain aurait dû au moins fertiliser. Partout on arrache les cultivateurs à leur charrue pour en faire des douaniers, après les avoir écrasés sous le faix des impots qu'ils n'ont pas pu payer. Le gouvernement, sans pitié pour tant de maux, exige le tiers des productions récoltées sur les domaines appartenant à l'Etat. Aussi chercherait-on vainement sur cette terre sauvage, un seul arbre pour se garantir du soleil qui la dévore pendant six mois, ou un toît pour se mettre à l'abri des pluies qui l'inondent pendant tout le reste de l'année.

Alger.—On se fait peu d'idée dans ce pays de l'importance de l'expédition française d'Alger, et nous ne doutons pas que nos lecteurs ne soient surpris en apprenant qu'elle n'a pas un but moindre que l'acquisition d'un grand et fertile royaume, plus étendu que la Grande-Bretagne, qui est peu peuplé, à la vérité, mais qui abonde en richesses naturelles.

Le territoire d'Alger se compose de l'ancienne Mauritanie et de la Tingitane : sa longueur est de plus de six cents milles et sa largeur d'environ cent quatre-vingt : il a pour bornes, à

l'ouest, le royaume de Fez ; au sud, la chaîne de l'Atlas et le Biledulgerid ; Tunis, à l'est ; et au nord, la Méditerrannée.

La Malva, nommée présentement Melouia, qui fait la borne de l'ouest, est la plus considérable des rivières de cette partie de l'Afrique : elle est navigable jusqu'à une certaine distance pour des petits vaisseaux. Cinq autres rivières plus petites arrosent le pays.

Outre la capitale, qui contient une population d'environ 120,000 âmes, il y a plusieurs autres villes considérables. On porte à 100,000 âmes la population de Constantina. Oran est une ville grande et peuplée, qui a une assez bonne rade, à quelques milles de laquelle se trouve une baie capable de recevoir les plus grandes flottes. Tremisan et Tenez, autrefois capitales de grands et beaux royaumes, existent encore, quoique tombées en décadence. Boujeiah, place forte, a un port plus grand que celui d'Alger. Mersalquivir est un lieu de quelque importance, ainsi que Scherchel. Les mines de sel d'Arzew sont, dit-on, les plus considérables qu'il y ait au monde. Eléalah est renommée par son grand marché et ses manufactures de schâles et de tapis. La laine des environs est douce et flexible et bien propre à la fabrique de ces marchandises. Blida, ville populeuse de l'intérieur, et Gigeri, port de mer, sont aussi des villes de quelque importance, sous le rapport du commerce. Il y a, dans les districts populeux, quelques autres grandes villes dont plusieurs n'ont été vues que très rarement par des voyageurs européens. Il est inutile d'ajouter que ces villes ne sont que des restes de l'ancienne prospérité ; car quoique la Mauritanie renfermât des villes ornées de tout ce que l'art offrait de beau chez les Romains, la rage des envahisseurs, à diverses époques, n'y a presque rien laissé de propre à satisfaire la curiosité.

On parle du climat de ce pays comme étant doux et salubre : les saisons s'y succèdent graduellement et sans transition subite : les chaleurs de la fin de l'été sont excessives, mais elles sont ordinairement tempérées par les vents du nord. Il y a peu de maladies particulières au territoire d'Alger, et il y a plusieurs années que la peste n'y a pas paru, quoique, dans l'intervalle, elle ait régné avec violence dans l'île voisine de Malte.

On pense que les richesses minérales sont considérables ; mais le fer et le plomb sont les principaux métaux qu'on y a découvert. On dit qu'il y a de l'or dans les montagnes de l'Atlas. Il y a beaucoup d'autres minéraux et des sources minérales, et l'on trouve en grande quantité les plus beaux coraux sur les côtes. Mais c'est dans la fertilité du sol que consiste la principale richesse du pays : une heureuse combinaison de

chaleur et d'humidité donne de la vigueur et une belle apparence aux productions végétales. Le froment et le bled-d'inde y sont extrêmement abondants, et les vignes s'y élèvent à une hauteur prodigieuse. L'olivier est un des arbres indigènes du pays: tous les fruits communs au sud de l'Europe y ont un goût exquis, et les chênes, en plusieurs endroits, y sont d'une immense grandeur. Les colines sont couvertes de thym et de romarin, et en plusieurs endroits, il y a des espaces de terre considérables tout plantés de rosiers pour la distillation de la fameuse essence si connue en Europe. Le climat a été de tout tems favorable à la culture de la canne à sucre, qui y pousse avec beaucoup de vigueur; plusieurs même croient qu'elle est naturelle au pays, et que c'est de là qu'on l'a transportée dans les Antilles. Les chevaux de Barbarie sont depuis long-tems célèbres pour leur élégance et leur belles proportions. Les bêtes carnarcières y sont en grand nombre; car l'état de désolation du pays en favorise la multiplication.

Les Algériens sont un peuple barbare, au point que la chose est passée en proverbe. Cependant, quoique sans lettres et sans sciences, ils sont dans un état de civilisation bien au-dessus de celui des nègres de l'intérieur du continent, ou des aborigènes de l'Amérique. C'est plutôt une race grossière que sauvage. Quelques unes de leurs manufactures sont belles et dignes d'être imitées. Ils s'habillent avec des étoffes de prix et plus élégamment que les Grecs ou les Turcs, et il ont cette grande distinction de la société civilisée, une police organisée, des lois et une judicature. Les Français ne sont donc pas allés prendre possession d'un pays désert, simplement à cause de son sol, comme nous avons fait dans l'Amérique Septentionale et dans l'Australasie, mais conquérir un état qui offre des ressources considérables, et le monde est intéressé à leur succès. Ils se proposent de régénérer le pays; car quoique l'acquisition fût importante, sans quelque objet ultérieur à la conquête, tel est l'état des Maures, peuple belliqueux, qu'elle payerait à peines les frais des garnisons nécessaires pour la garder.—Comme site d'une colonie, il serait difficile de trouver sur la carte du monde un point plus convenable à la France. Le trajet est court, et le climat est si peu différent, que les Français s'appercevraient à peine qu'ils ont changé de pays. Le gouvernement français n'a pas encore fait connaître son intention; mais il est bien connu qu'aussitôt qu'Alger se sera rendu, son plan de colonisation sera publié.—*Courier de Londres.*

Extrait d'une dépêche du comte de Bourmont, datée de Sidi Ferruch, le 22 juin.

Depuis la bataille du 19, l'ennemi ne fait plus que montrer quelques détachemens épars. Il paraît certain que les Arabes

se sont retirés en grande partie, que les Turcs se sont renfermés en dedans des murs d'Alger, et qu'il règne parmi aux beaucoup de désordre. Sous ces circonstances je n'aurais pas balancé d'avancer avec l'armée, si les chevaux de la cavalerie et ceux de l'administration eussent été arrivés.

Camp de Sidi Ferruch, 26 *juin.*

Dans ma dernière dépêche j'eus l'honneur de vous donner, un rapport des motifs qui empêchaient l'armée d'avancer au delà de Sidi-Kholif. En conséquence de cela l'ennemi a conçu de plus fortes espérances. Le 24 au point du jour, les Turcs et les Arabes se présentèrent, montrant un front très étendu, et avec autant d'ordre que le 19. Il fut fait des arrangemens pour qu'à la première attaque ils fussent repoussés en arrière deux lieues au moins ; ce qui fut effectué avec une grande précision. La division Berthezène et la première brigade de la division Loverdo, marchèrent en avant avec une batterie de pièces de campagne. Aussitôt que nos bataillons se furent formés en colonnes et se furent avancés dans la plaine, qui s'étend au devant du camp, l'ennemi s'enfuit de tout côtés. Les troupes françaises traversèrent la plaine avec une grande rapidité. A la distance d'environ six milles mètres du camp, le pays change d'aspect ; il est plus inégal, sur le front des hauteurs qui environnent Alger, les vignes, les haies vives et les arbres fruitiers, qui couvrent le sol, rappellent un des pays les plus fertiles et les mieux cultivés d'Europe.

Il était à supposer que les Turcs se défendraient avec vigueur, protégés qu'ils sont par les nombreux obstacles que présente leur pays. Mais battus et découragés, ils continuèrent à retraiter. Je crus à propos de profiter de cette circonstance pour traverser cette dangereuse partie du pays, et les troupes françaises eurent bientôt atteint les limites qui la séparent d'un espace ouvert ; elles prirent leurs positions. Une ravine les séparait de l'ennemi, qui à la fin fit halte au sommet de la hauteur opposée à celle que nous occupions. L'artillerie avait surmonté avec son habileté ordinaire, toutes les difficultés qui s'étaient présentées. Elle forma une batterie, et quelques bombes tirées avec une grande précision dispersèrent alors les groupes qui se présentaient encore devant nous.

On fait des arrangemens pour attaquer l'ennemi demain au point du jour.

Le Journal des Débats du 3 juillet, rapporte qu'on disait qu'il était arrivé ce jour là une dépêche du comte Bourmont, datée de dessous les murs d'Alger.

Le 24 juin, sir Geo. Murray mit devant la chambre des communes les papiers relatifs au Canada, dont M. Dennison

avait demandé la communication, dans la séance du 25 mai. Les funérailles du feu roi ont dû se faire le 12 juillet.

Il régnait dans une grande partie de l'Irlande une disette de vivres approchante d'une famine. Il en était résulté des attroupemens de la populace, des émeutes, des pillages et des dégats extraordinaires, surtout à Limerick.

Le prix de la farine, du bled et des autres grains avaient baissé en Angleterre, en conséquence de la belle apparence des moissons.

On a commencé à couper le bled, dans les environs de Québec, vers le 10 ou le 12 de ce mois. Il est presque tout serré dans une grande partie de ce district,

Nous apprenons que le chemin du Mitis au lac Métapédiac est déjà très avancé, sous la surveillanee du Capitaine Wolf, de Valcartier. Le chemin commencé à Mitis est déjà rendu à quinze milles, et l'on s'attend qu'il sera achevé dans trois ou quatre semaines. Le nombre des travailleurs est très considérable.

Le terrain par où passe le chemin est très propre à la culture, et abonde en ruisseaux et en collines couvertes de différentes espèces d'arbres. Il y a, dans çet espace de terre, plusieurs endroits propres à la construction des moulins, et lorsque le chemin sera achevé, il s'y fera indubitablement des établissemens considérables.

On travaille aussi au chemin du lac Métapédiac à Ristigouche, et lorsque ces deux chemins seront achevés, ce qui aura lieu cette année, à ce qu'on croit, il y aura une communication directe par terre, de la Pointe Levy à Ristigouche.

Quand on considère qu'à cette communication par terre se joindront bientôt les avantages de la navigation du golfe au moyen de vaisseaux à vapeur, on ne peut douter que le territoire situé sur la rive méridionale du St. Laurent, au-dessous de Québec, ne s'établisse rapidement.—*Star.*

Mariés.—A Halifax, le 29 du mois dernier, le Révérend Robert Fitzgerald Uniacke, à Demoiselle Elisabeth, fille unique de J. Boutineau Francklin, Ecuyer.

A Chambly, Samedi dernier, le Révérend J. Braithwaite, B. A., à Dame Veuve Potts;

A St. Roch. Québec, Mr. J. Laveaux, Médecin, à Dlle. Sophie Emilie Cazeau.

Décédés.—A la Malbaie, le 12, à l'âge de 36 ans, le Dr. Wm. Fraser, seigneur du lieu.

A la Côte St. Antoine, près cette ville, à l'âge de 86, Dame Geneviève Lefebvre, veuve de feu Mr. Gilbert Leduc.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 28 AOUT, 1830. N°. 8.

HISTOIRE DU CANADA.

(COTINUATION.)

Des plaintes ayant été portées au gouverneur et au conseil, sur la manière odieuse et oppressive dont l'autorité municipale et judiciaire était exercée dans le district de Montréal, et après examen, ces plaintes ayant paru bien fondées, le conseil fit écrire par son greffier aux juges de paix de ce district, une lettre dont la voici la substance :

S'adressant aux magistrats tenant alors les sessions de quartier, le greffier leur dit, "Que pour obéir à un ordre du conseil, il leur transmet les sentimens du gouvernement sur quelques points relatifs à l'exercice de leur autorité comme juges de paix, par lesquels il lui paraît, d'après des faits trop notoires pour qu'ils puissent être révoqués en doute, que les sujets de sa majesté généralement, mais plus particulièrement ses sujets canadiens sont journellement en proie à un degré de mal-être et d'oppression qu'ils ne peuvent plus endurer, et que la justice publique ne peut plus souffrir.

"Il croit et espère, continue le greffier, que la pratique sur laquelle sont fondées les plaintes qui lui ont été adressées, n'est point le fait de tous ceux qui exercent l'autorité dans votre district; mais comme la conduite de l'individu affecte le corps même, et que les réformes générales ne peuvent s'opérer que par des plans généraux, il a jugé à propos de communiquer ses sentimens aux magistrats généralement plutôt qu'à ceux d'entr'eux en particulier dont la conduite à donné occasion à ces plaintes, ne se proposant rien de plus pour le présent, que de témoigner combien il désapprouve cette conduite, et de recommander l'adoption d'une manière de procéder plus capable de répondre aux fins de la justice. Il s'attend néan-

moins qu'il sera fait immédiatement attention à la teneur de cette lettre, et qu'avant la clôture de la présente session de quartier, s'il est possible, vous ferez et proclamerez, de la manière la plus publique, des règlemens qui puissent remédier aux maux dont on se plaint, et qui existent en effet au point d'entraver, sinon de pervertir l'administration de la justice publique, et de déshonorer la magistrature elle-même.

" La première chose qu'il m'est ordonné de vous faire observer au sujet de ces plaintes, c'est la pratique de disperser dans les différentes paroisses des papiers signés seulement du nom, d'un juge de paix, pour être remplis ensuite, sous la forme soit d'une assignation, soit d'une prise de corps *(capias,)* d'un jugement ou d'une exécution, selon l'usage que peut juger à propos d'en faire l'individu aux mains duquel il est confié, et qui souvent n'est pas même un officier de justice; pratique si illégale en elle-même, si pernicieuse dans ses effets, et si déshonorante pour les magistrats qui l'autorisent, que le gouverneur et le conseil ne pourraient croire à son existence, s'ils n'en avaient des preuves de nature à leur ôter la possibilité du doute. Ils s'attendent donc que tous ces papiers seront retirés sans délai, et que cette pratique sera entièrement discontinuée.

" Outre cette méthode si informe et si irrégulière d'assigner les parties à comparaître devant un magistrat, souvent à une grande distance du lieu de leur résidence, pour des affaires de très peu d'importance ou de petites dettes, il paraît au gouverneur et au conseil que la présente forme des assignations, même de celles qui sont faites le moins irrégulièrement, ainsi que la manière de les signifier, sont inconvenantes, sinon oppressives, pour les trois raisons suivantes :

" 1o. Parce qu'elles entrainent de grands déboursés, en passant par les mains du provot maréchal, dont les hussiers font payer leurs frais de voyage à un taux qui souvent excède de beaucoup la valeur de la choses contestée.

" 2o. Parce que le temps qu'elles laissent à la partie assignée pour paraître est souvent si court, qu'elles l'assujetissent à être condamnée par défaut, sans lui donner l'occasion de faire sa défense.

" 3o. Parce qu'elles sont compulsoires pour son apparition, sans laisser à son choix de payer la dette, pour s'épargner la peine et les frais d'une comparution devant un magistrat.

" Ils pensent qu'on remédierait efficacement au premier de ces inconvéniens, en faisant que l'individu qui demande l'assignation en fût le porteur, s'il veut s'en charger, sinon qu'elle fût signifiée par l'huissier de la paroisse, auquel elle serait transmise aux dépens du demandeur, et pour la signification de laquelle il recevrait un schelin, sans frais de voyage, en

prouvant par son serment, ou par celui d'un voisin qu'il appellerait comme témoin, qu'elle a été signifiée. Pourvu toutefois qu'il ne s'agisse que d'une petite dette, et non d'un procès criminel, ou tel que le défendeur puisse être tenu à donner caution ; encore moins d'un jugement ou d'une exécution, qui doivent toujours être exécutés par le provôt maréchal, ou par des personnes employées par lui, et de la conduite desquelles il est responsable ; mais dans les cas où la somme en question ne monte pas à plus de quarante, cinquante, ou même cent francs, c'est charger le procès outre mesure que de lui faire porter les frais de voyage d'un huissier.

Quant au second inconvénient, il serait difficile d'y remédier par une règle invariable ; car le temps de la comparution doit se déterminer par la distance, les chemins et autres circonstances, et doit conséquemment être laissé à la discrétion du magistrat guidé par ce principe, que personne ne doit être condamné avant d'avoir été entendu, et qu'une sommation à laquelle on ne peut obéir est nulle, ou n'est point en effet une sommation.

" A l'égard du troisième inconvénient, qui provient ou de l'ignorance de la partie, ou de la supercherie de l'huissier, ils recommandent aux juges de faire leurs sommations de manière à faire voir au défendeur qu'il est à son option soit de payer la dette ou faire ce qui est demandé, ou de paraître pour montrer pourquoi il ne le fait pas ; car quoiqu'il n'y ait point en cela de pouvoir discrétionnaire, et que nul homme ne soit ni ne puisse être obligé de paraître devant un magistrat, s'il consent à faire ce dont le refus seul a été cause qu'il a été assigné, cependant les Canadiens ne le savent pas, et il est à craindre, comme même on en a eu la preuve, que pour augmenter leurs frais, les huissiers n'obligent fréquemment les parties à paraître, bien qu'elles consentent à faire de suite ce qui leur est demandé.

" Tels sont les principaux objets que j'ai eu ordre de mettre sous les yeux de messieurs les juges de paix du district de Montréal ; mais il m'a aussi été enjoint de ne pas terminer sans leur recommander généralement de faciliter le cours de la justice, en diminuant, autant que possible, les frais de son administration, et particulièrement de faire cesser la pratique, s'il est vrai qu'elle existe, de faire payer au plaideur la somme de six francs, ou une autre somme quelconque, pour l'usage de la chambre des magistrats."

Cette lettre est datée du 12 Juillet 1769. On y voit jusqu'à quel point l'ignorance ou l'iniquité régnait, chez ceux des anciens sujets de la Grande-Bretagne qui exerçaient, à cette époque, les fonctions de la magistrature, dans la ville et le district

de Montréal. Après un tel exposé, il n'est plus possible de douter de la vérité des remarques que fait le général Murray, dans sa lettre aux lords de l'admirauté, sur le compte des premiers habitans des trois royaumes qui vinrent s'établir dans ce pays, après la conquête. Ce qu'il y a de plus étonnant peut-être, c'est qu'une pareille administration de la justice n'ait pas entiérement détourné les Canadiens de plaider, au moins pour un temps, et qu'ils aient encore mieux aimé se conduire réciproquement et paraître devant de tels juges, que de s'accorder entr'eux, d'une manière ou d'une autre.

A Continuer.

DE LA CRISTALLISATION.

Extrait des "Entretiens d'une Mère avec ses deux Filles."

Mme. Dimsdale.—Ce fut au moyen du miscroscope que l'on découvrit la cristallisation des sels. Ce phénomène offre une infinité de merveilles aux yeux des admirateurs de la nature. Je vais vous en soumettre des exemples, qui ne pourront manquer de vous être agréables, tant sous le rapport des formes que sous celui des mouvemens.

Emélie.—Explique-nous d'abord, maman, ce que l'on entend par cristalisation.

Mme. D. Il est d'ordinaire, toutes les fois qu'une substance a été dissoute par un liquide, que ses parties intégrantes tendent à se rapprocher, et se réunissent. Ce sont ces agglomérations que l'on appelle cristaux, nom qui s'applique particulièrement à celles formées par des sels. On en distingue de si petits qu'il serait difficile de les appercevoir sans microscope; mais ce ne sont pas les cristaux de roche, qui pour l'ordinaire forment des masses assez considérables. La même substance produit toujours les mêmes cristallisations. C'est une règle générale: aussi est-il facile d'y reconnaître l'altération; elle devient sensible lorsque le cristal est formé de l'union de différentes matières. Une expérience vous rendra sans doute cette explication plus claire. Prenons une goute de salpêtre dans l'état de dissolution: elle présente en apparence une surface de plusieurs pieds d'étendue. Si vous regardez attentivement, vous pouvez appercevoir le mouvement qui se fait sur les bords; on dirait que c'est un filet d'eau qui circule à l'entour.

Lucie.—Je vois en effet un mouvement général semblable à celui d'une multitude d'aiguilles qui se croiseraient dans tous les sens; c'est un spectacle vraiment curieux.

Mme. D.—Je vais la retirer, et mettre à la place une goutte de camphre.

E.—Oh ! que c'est joli ! c'est absolument la forme d'étoiles.

Mme. D.—Voici maintenant une cristallisation de manne.

L.—Comme ses bords sont hérissés de pointes ; on dirait que ce sont des franges. Ses lignes se réunissent et forment des groupes qui lui donnent quelque ressemblance avec une plante marine appellée goêmon.

E.—Ces expériences m'amusent beaucoup plus que les autres. J'aime à voir comment ces dissolutions, par une suite de mouvemens extrêmement curieux, arrivent à se congeler, et se forment en cristaux réguliers.

Mme. D.—Les phénomènes dont la nature est remplie sont une des plus grandes sources de jouissance qui nous soient accordée. Nous les retrouvons partout, à chaque instant, à chaque pas ; et comme le Créateur avait voulu nous rappeller l'égalité dans laquelle il nous a fait naître, il a voulu que tous les hommes y fussent également sensibles. Il n'en est pas un qui ne sente son cœur s'épanouir à la vue du spectacle pompeux que présente une belle matinée ; il est enchanté lorsqu'il arrête ses regards sur les beautés de la végétation, et sa surprise augmente quand, passant au règne animal, il considère les mœurs et les habitudes de chaque individu. La nature, prodigue dans ses bienfaits, lui offre partout des chefs-d'œuvre à admirer. Si la nuit vient lui dérober ces merveilles, elle lui en découvre aussitôt de nouveaux. Il élève ses yeux vers le ciel, et il apperçoit dans l'espace une infinité de soleils, dont la lumière étincelante éclaire des milliers de mondes peuplés d'habitans sans nombre. De quelque côte qu'il tourne ses regards, il ne voit rien qui ne mérite de fixer son attention, la terre, l'air et la mer lui présentent des phénomènes qu'il ne saurait se lasser d'admirer.

VARIE'TE'S.

L'IDE'E d'un chemin sous une rivière se trouve dans *Diodore de Sicile*, livre II, chapitre 9, où se lit le passage suivant: " Dans la partie la moins élevée de Babylone, on creusa un bassin quarré, dont chaque mur construit en briques et enduit de bitume, avait 3000 stades de longueur et 35 pieds d'épaisseur. Lorsque ce bassin put recevoir l'eau du fleuve, dont le cours avait été détourné, on commença sur les deux rives une gallerie souterraine, dont les voutes, faites de briques cuites, de quatre coudées d'épaisseur, étaient enduites, de chaque côté, d'une couche de bitume fondu. L'épaisseur des murs de la

gallerie était de 20 briques: ces murs, sans compter l'inclinaison de la voute, avaient 12 pieds de hauteur. La largeur était de 15 pieds. Ce monument fut fait en sept jours, et alors l'Euphrate, rendu à son lit, roula ses eaux au-dessus de la gallerie souterraine. C'est ainsi que Sémiramis put aller d'une rive à l'autre, sans traverser le fleuve.

Argenterie.—Don Rodriguez possédait, à Oruro, au Pérou, une mine d'argent si productive, qu'il se défit de sa vaisselle de fayence, de porcelaine, de ses couteaux, fourchettes et ustensiles de cuisine, de fer ou de cuivre, pour les remplacer par d'autres faits de l'argent de sa mine. Les ustensiles d'un usage commun, ainsi les articles de luxe et de pur ornement, tels que tables à colonnes dans les divers appartemens, cadres de miroirs et de tableaux, escabeaux, chaudrons et poëlons, tout était d'argent. " Et, " dit la personne qui racontait ce fait, voyez-vous cette grande auge dans la basse-cour," montrant une grande auge de pierre qui servait à abreuver les mules et autres animaux, "je puis vous assurer que Don Rodriguez en avait deux beaucoup plus grandes pour le même usage, qui étaient d'argent pur et massif ; et avant la révolution, il y avait deux ou trois personnes à Oruro qui pouvaient se vanter d'en avoir autant."

Comme dit *Hawthorn*, dans *l'Amour au Village. (Love in the Village,)* " il n'est pas nécessaire qu'un homme soit sorcier quand il a dix mille louis de revenu annuel : par la même raison il n'est pas absolument nécessaire que ce corps d'insatiables monopoleurs, la compagnie des Indes Orientales, soit profondément versé dans la science des antiquaires, ou dans une autre science quelconque. On lit l'anecdote suivante dans les *Souvenirs (Recollections)* de John Nichols :

" Je fus informé par feu Warren Hastings, que tandis qu'il était gouverneur général du Bengale, il envoya en présent aux directeurs de la compagnie des Indes cent soixante et douze dariques. Ces pièces avaient été trouvées enfouies dans un pot de terre, sur le bord d'une rivière, dans la province de Bénarès. La darique est une monnaie d'or de l'ancien empire persan, qui tire son nom de Darius, un des souverains de cet empire,et sur le revers de laquelle est représenté un archer. C'est en faisant allusion à ce revers, qu'Agésilas, roi de Sparte, dit qu'il avait été chassé de l'Asie par 30,000 archers; voulant faire entendre par cette expression, qu'il avait été contraint de renoncer à son entreprise par les efforts de ceux des orateurs des différentes républiques de la Grèce, qui s'étaient laissé corrompre par l'or des Perses. La darique est peut-être la monnaie d'or la plus rare qui nous soit venue des temps anciens. Il y en a une dans le Musée Britannique,

et une autre, je crois, dans la collection des médailles appartenant au roi de France. Je n'ai jamais entendu parler que d'une troisième, et je ne me rappelle plus dans quelle collection elle se trouve. Mr. Hastings me dit que quand il envoya ces pièces d'or à le cour des directeurs, il croyait envoyer à ses maîtres le plus magnifique présent qu'il pût jamais être en son pouvoir de leur faire.—Jugez de sa surprire, lorsqu'à son arrivée en Angleterre, il apprit que toutes ces dariques avaient été envoyées à la fonderie. Je ne connais point les noms des directeurs de cette année; mais ils furent heureux de n'être point jugés, pour cet acte, par un jury composé d'antiquaires."

Les ouvriers indiens.—Le charpentier ou menusier indien ne connait d'autres outils qu'une plane, un ciseau, une tarrière, un marteau et une petite hache. La terre leur sert d'établi, et leur pied de valet; aussi est-il un mois à faire ce qu'un de nos ouvriers peut faire en trois jours. Le scieur place son bois entre deux piquets fixés en terre; et assis sur un petit banc, il lui faut trois jours pour scier une planche qui ne couterait à nos scieurs qu'une heure de travail. Le forgeron indien porte avec lui son attelier partout où il est appellé; il place sa forge devant la maison de la personne qui l'emploïe; il fait un petit mur de la terre qu'il ramasse sur le lieu, et place devant son foyer. Son fourneau est un pot de terre; une pierre lui sert d'enclume, et un tuyau de fer, de soufflet. Il y en a qui se servent de deux soufflets de cuir, qu'un apprentif fait jouer, en pesant alternativement sur leur sommet. Tous les autres outils du forgeron consistent en une paire de tenailles, un marteau, un maillet et une lime. Le cordonnier n'a pas d'autres outils qu'une halaine et un couteau. Lorsqu'on lui demande une paire de souliers, on lui en paie le prix d'avance: il achete une peau de mouton, la travaille le jour même, et livre les souliers le lendemain. De ce que les cordonniers travaillent en cuir, et mangent de la viande, les autres Indiens ont pour eux le plus grand mépris, et les regardent comme le rebut du genre humain.

Mutabilité des choses humaines.—Peu de tems après qu'il eut mis la couronne impériale sur sa tête, Bonaparte fit un voyage à Lyons. La place Belle-cour était encore en ruines, et un des premiers soins du nouvel empereur fut d'ordonner qu'elle fût rétablie, et de fournir des fonds pour son rétablissement. Les Lyonais voulurent, en retour, lui ériger une statue au milieu même de la place; mais il leur fit entendre qu'il ne voulait pas être placé au milieu de ruines, et l'érection du monument fut différée jusqu'à ce que la place reparût dans une splendeur

plus grande que celle où on l'avait vue avant les troubles. La statue fut érigé, et il fut bâti auprès un palais impérial, comme monument de reconnaissance de Lyons. La restauration vint, et la reconnaissance des Lyonais prit avec elle une autre direction: la statue de Bonaparte fit place à une nouvelle statue de Louis XIV; le palais impérial devint la préfecture de police, et la place Belle-cour fut nommée la place de Louis-le-Grand.

Lorsqu'en Avril 1810, Napoléon et Marie-Louise vinrent visiter le canal souterrain de Saint-Quentin, et les villes de Cambrai, Valenciennes, &c. le bourgmestre d'un gros bourg de Hollande, crut devoir ajouter à l'arc de triomphe qu'il avait fait élever, l'inscription rimée que voici :

"Il n'a pas fait une sottise,
"En épousant Marie-Louise"

Napoléon n'eût pas plutôt aperçu cet effort d'imagination à la fois politique et poétique, qu'il fit demander le bourgmestre. "M. le maire, lui dit-il, on cultive les Mutes françaises chez vous ?—Sire, je fais quelques vers.—Ah ! c'est donc vous —Prenez-vous du tabac ? ajouta-t-il en lui présentant une tabatière enrichie de diamans.—Oui, Sire—mais je suis confus...—Prenez, prenez ; gardez la boîte, et le tabac, et

"Quand vous y prendrez une prise,
"Rappelez-vous Marie-Louise."

M. de Boigne, riche particulier, de Chambéry, capitale de la Savoie, mort le 21 Juin dernier, a laissé un testament par laquel il légue, à chacun de ses domestiques, de 1,500 à 10,-000 francs; à son frère et à son neveu, des biens au montant de 300,000fr.; à ses médecins, ses agens, ses parens peu fortunés, et à quelques amis particuliers, des dons au montant de 100,-000fr.; à chacun de ses petits-enfans, garçons ou filles, nés ou à naître, 200,000fr., payables à leur âge de majorité; la somme de 5fr. par an à chacun des pauvres de l'hôpital de la Charité, de l'asyle des orphelins, et de l'hospice pour les mendians; une rente annuelle de 60,000fr. à sa veuve, et à son fils ainé un héritage de 15 à 18,000,000fr. Après la mort de sa veuve, les biens d'où elle tire sa pension viagère, et qui valent de 4 à 500,000fr. seront destinés à l'aggrandissement et à l'embellissement de la ville. De son vivant, il a fait les dons magnifiques qui suivent : pour la bâtisse d'un théâtre à Chambéry, 400,000fr.; pour l'hospice des lunatiques, 500,000fr.; pour le dépôt de la mendicité, 300,000fr.; pour un hôpital pour soixante vieillards, 1,200,000fr.; pour l'établissement d'un collège et les honoraires des professeurs, 300,000fr.; pour l'augmentation de la bibliothèque, 50,000fr.; pour trente lits de plus dans les hopitaux, 200,000fr.; pour acheter de la toile,

&c. pour les prisonniers, 24,000fr.; pour l'ouverture d'une nouvelle rue, 500,000fr.; pour les pompiers de la ville, 24,000fr.; pour les chevaliers tireurs, 20,000fr.; pour des établissemens pour apprendre aux jeunes filles pauvres divers métiers, 100,000fr. Le montant total de ces généreuses et magnifiques donations n'est pas de moins de 3,678,000fr.

ACADEMIE DES SCIENCES.

M. Jacoblas, de Copenhague, envoie un nouvel instrument perfectionné par lui, propre à broyer la pierre dans la vessie. Cet instrument est renvoyé à l'examen de la commission chargée de faire un rapport sur les instrumens analogues déjà envoyés à l'académie.

MM. Boue, Jobert et Rozet font hommage à l'académie du premier numéro du journal de géologie fondé par eux.— Ce journal remplit un vide qui était vivement senti par les savans, et il ne peut manquer d'obtenir un succès véritable.— Ce premier numéro contient un Mémoire de M. Cordier, relatif à la température souterraine examinée aux Etats-Unis, et un travail fort remarquable du professeur Buckland sur les excrémens de grands reptiles antédiluviens, ensevelis sous des couches pierreuses. Un grand nombre de savans étrangers font partie de la collaboration de ce journal.

M. Auzoux présente un mannequin en carton destiné à l'étude de l'anatomie; ce mannequin se démonte en autant des pièces qu'il existe de muscles et d'organes importants dans le corps humain. Déjà les pièces anatomiques artificielles de M. Auzoux jouissent d'une réputation justement mérité par leur indispensable nécessité, pour l'étude de l'anatomie, dans les pays où le climat et les usages ne permettent pas de fréquentes dissections. Le mannequin qui a été présenté à l'académie des sciences et destiné à l'école de médecine fondée à *Abouzabel* par le pacha d'Egypte.

M. Sylvestre fait, en son nom et en celui de M. Flourens, un rapport sur une machine inventée par M. Charles Barbier, pour l'instruction des jeunes aveugles, et que son auteur propose d'appliquer à l'éducation des jeunes sourds-muets. Le rapporteur fait un juste éloge de la méthode employée par M. Barbier, ainsi que du dévoûment philantropique avec lequel il se consacre à l'éducation de ces jeunes infirmes; il conclut à ce que l'académie envoie à cet auteur une lettre de félicitations pour les succès qu'il a obtenus.

ALGER.

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, au sujet de l'expédition d'Alger, un article du *Courier* de Londres par lequel il paraitrait que l'Angleterre verrait non seulement sans jalousie, mais même de bo œil, cette partie de la Barbarie entre les mains de la France comme colonie. Le langage du *Courier* nous parut nouveau, et sans doute il a dû surprendre plusieurs de nos lecteurs ; car il leur devait sembler peu conforme au caractère donné aux Anglais par tous les géographes étrangers, d'après l'histoire. En effet, le morceau suivant du *Times*, journal de l'opposition, fait assez voir que le *Courier* était tout au plus l'organe du présent ministère, et non celui de la nation anglaise généralement.

“ En supposant que le général Bourmont réussisse au gré de ses desirs, et qu'il arborre le pavillon blanc sur le repaire des pirates et des malfaiteurs qu'il est allé combattre, cette question. “ Que fera-t-il ensuite ” se présente tout naturellement. Quel usage fera-t-il de sa victoire. Le gouvernement français se contentera-t-il d'exiger du dey une soumission forcée, l'abandonnant ensuite à la vengeance des siens, ou le laissant à même de recommencer ses barbaries contre eux et contre les étrangers, ou rasera-t-il de fond en comble ses fortifications pour ne laisser aucune trace de son règne sur ses rivages souillés. ? S'il adopte ce dernier plan, comment lui sera-t-il possible d'empêcher que d'autres pirates ne s'établissent dans le même endroit. Les Français tenteront-ils de tenir garnison dans ces quartiers, pour empêcher que quelque Barberousse futur ne bâtisse sur les ruines de cette ville de pirates, et n'en rétablisse le port ? Mais alors quelle différence y aurait-il entre une telle occupation et une colonisation ? Différentes réponses sont données à ces questions par différentes personnes : mais la réponse à laquelle les étrangers sont principalement intéressés est celle d'un parti considérable en France, qui s'efforce de faire regarder au gouvernement comme un devoir et une obligation pour lui de conquérir Alger pour en faire le centre de la colonisation française au nord de l'Afrique. Nous avons sous les yeux une brochure de cent pages, qui soutient fortement cette ambitieuse prétention. L'auteur nous dit que la France ne peut se dispenser d'avoir des colonies pour le surcroit de sa population ; que la côte d'Afrique est plus proche et plus propre à cet objet qu'aucune des anciennes possessions françaises d'outre-mer ; que la Méditerrannée ne devrait être regardée que comme un lac français (pour faire usage d'une expression de Bonaparte ;) que la côte d'Afrique a toujours appartenu au dernier envahisseur ; que le tout pour-

rait être maintenu dans la soumission par quelques positions militaires ; qu'on pourrait en faire le *Botany-Bay* de la France ; qu'elle ouvrirait la voie au commerce avec l'Egypte ; qu'elle serait accessible en tout temps, en guerre comme en paix, à la métropole, indépendemment des Anglais, et qu'elle mettrait la France en état de contrebalancer dans la Méditerranné la puissance que donne à l'Angleterre la possession de Gibraltar, de Malte et des Iles Ioniennes. Tous ces points sont soutenus avec zèle dans la brochure en question, et sans doute que les raisonnemens de l'auteur lui paraissent concluants ; mais fera-t-il gouter aux autres nations comme à ses compatriotes son projet de colonisation ? Donner à la France le commandement de toutes les côtes de la Méditerrannée, depuis l'Atlas jusqu'à l'Egypte, peut paraître une affaire de rien à un disciple de l'école de Bonaparte ; mais l'Angleterre et les puissances de la Méditerrannée verraient-elles tranquillement l'exécution d'un tel projet ; Non, et nous pouvons dire que le gouvernement français ne s'est jamais proposé un tel résultat comme suite de son entreprise."

On écrit d'Alexandrie :—Les Anglais ont réalisé le projet de communiquer régulièrement de l'Inde par la mer Rouge ; un bateau à vapeur à deux pressions, de la force de 160 chevaux, vient d'arriver de Bombay à Suez en 21 jours. Les dépêches ont été sur-le-champ transmises au consul anglais à Alexandrie, pour être dirigées aur Malte et de la sur Gibraltar pour l'Angleterre. En 40 jours on recevra à Londres des lettres de Bombay, qui mettent ordinairement cinq et six mois.

Les dépôts de charbon sont à Haden, Djédé, Moka et Koseir. Ce bâtiment a perdu dix jours en route dans ses relâches. Chaque tonneau de charbon revient, pris au dépôt sur son chemin, à 10 livres sterlings; il en a consommé onze par jour.

(A ce compte-là, en supposant que le vaisseau mît 40 jours pour aller et venir, et qu'il dépensât 10 tonneaux de charbon par jour, il en coûterait £4,000 par voyage pour le charbon seulement.)

Le *Sir Watkin*, arrivé à Québec, a apporté des journaux de Londres jusqu'au 4, et de Liverpool jusqu'au 6 juillet.

Dans la chambre des communes le 2 juillet, sur motion du chancelier de l'échiquier, il avait été voté £200,000 à compte de la liste civile. Il avait été voté d'autres sommes, dont la principale était celle de £1,126,554, pour divers services en Irlande.

Mr. Robert Grant avait donné avis, que le mardi suivant, il proposerait une adresse à la couronne, au sujet de la régence.

Londres, le 4 juillet.—On pense que la chambre des communes aura terminé, vendredi prochain, les affaires qu'elle a devant elle ; et si la chambre des lords a terminé, ce jour-là, celles dont elle est occupée, la dissolution aura lieu incontinent.

On dit que le comte Fitzwilliam sera créé marquis, et le prince Léopold, duc de Kendal, avec un siège dans le cabinet.

La marche de l'armée française vers Alger a été arrêtée par une attaque formidable de 80,000 Arabes et Algériens. La nouvelle de cette affaire a été communiquée par le télégraphe, et il n'y a encore rien de certain sur le sujet. L'ennemi a été repoussé à la fin, à son camp de Staoneli, mais les Français étaient postés de manière qu'une grande partie de leurs forces fut nécessairement employée à protéger le débarquement du matériel de l'armée. Ils furent ainsi obligés de se contenter d'opposer 25,000 hommes aux Algériens. Le combat a été sanglant, et il est évident que les Français ont essuyé une grande perte. Le 30, l'armée française continua à poursuivre les agresseurs, et l'on disait qu'il y avait eu un autre combat à Sidi Ferruch.

On s'attendait que la réunion de la Lithuanie à la Pologne serait proposée, à la diète maintenant assemblée à Varsovie.

On chante ainsi présentement l'Hymne National,

GOD SAVE THE KING:

God save our noble King,
WILLIAM the Fourth we sing;
God save the King.
Send him victorious,
Happy and glorious,
Long to reign over us,
God save the King.

O Lord our God arise,
Guard him from enemies,
Or make them fall;
May peace with plenty crown'd,
Throughout his realms abound,
So be his name renown'd,
God save us all.

Or should some foreign band
Dare to this favour'd land
Discord to bring,
May our brave WILLIAM's name,
Proud in the lists of fame,
Bring them to scorn and shame,
God save the King.

Thy choicest gifts in store
On William deign to pour,
Joy round him fling;
May he defend our laws,
And ever give us cause
To sing with heart and voice,
God save the King.

Emigration.—Il y a quelques jours, dit la *Gazette de Québec publiée par autorité*, un parti d'émigrans pauvres, consistant en trente-et-une familles irlandaises, et cent cinquante-trois personnes, a été débarqué à ce port du navire *Two-Brothers*, de Dublin. Ils ont apporté avec eux des documens qui montrent qu'ils ont été envoyés ici par souscription publique, sous la sanction des magistrats du comté de Kildare. En arrivant sur nos rives, ces pauvres gens se sont trouvés dénués de tout.......

"Il est à espérer que cette circonstance, et le fait qu'il nous a été envoyé en grand nombre des émigrans pauvres sans aucun moyen de subsister, attireront l'attention publique sur un mal qui, à la fin, pourrait devenir de grande conséquence. Nous avons lieu de croire que la plus haute autorité du pays prendra connaissance de la chose, étant bien convaincu que le gouvernement de sa majesté ne sanctionnera jamais l'introduction illimitée d'un nombre indéfini d'indigens dans ces colonies, sans être certain qu'il a été fait des arrangemens et pris des précautions, pour empêcher qu'ils ne deviennent un fardeau, au lieu d'une acquisition pour ces provinces florissantes."

La *Gazette de Québec* fait sur le même sujet les remarques suivantes:

"Tant que l'émigration s'est bornée à ceux qui émigraient avec leurs propres moyens, il y avait quelque degré de certitude que les émigrans étaient des gens industrieux et prévoyants, et ils ont été les bien venus; mais dès que l'émigration se fait au moyen d'une souscription, ou par autorité publique, il n'y a plus à compter que l'émigrant est en état de pourvoir à sa subsistance. C'est un indigent, qui a peut-être toujours compté sur autrui pour vivre, et qui peut être dangereux et à charge aux émigrans déjà arrivés et aux anciens habitans. Dans plusieurs des Etats Unis il a été passé des lois qui assujétissent à de fortes amendes ceux qui y introduisent de tels émigrans: ces lois deviendront bientôt générales sans doute, et augmenteront le mal ici. Dans les colonies, notre seul moyen de protection sont des représentations au gouvernement de la métropole, qui peut au moins arrêter le mal, en empêchant que les autorités publiques ne prennent sur elles d'envoyer dans les colonies des émigrans qui n'auraient pas les

moyens nécessaires pour s'y transporter eux-mêmes. Nous ne croyons pas que le gouvernement britannique autorise jamais le projet monstrueux d'envoyer les pauvres d'un pays riche, où ils peuvent être secourus, dans un pays comparativement pauvre, où il faudrait qu'ils mourussent de faim."

Le *Kingston Chronicle* contient le prospectus d'un nouveau journal hebdomadaire, qui sera intitulé : *The Alembic of Truth* (l'Alembic de la Vérité.) Ce journal doit être publié à Kingston par Mr. Robert JEFFERS. Ses colonnes seront ouvertes à tous les sujets religieux sans distinction de sectes. Ce sera le septième journal hebdomadaire (en y comprenant le *Catholick*) qui se publiera dans la petite ville de Kingston. Dans le Haut-Canada, plusieurs villages, tels que Brockville, Perth, Ste. Catherine, Niagara, Gore, &c. ont leur journal, comme dans les Etats-Unis, tandis que dans le Bas-Canada, il y a des villes qui n'en ont point. Il paraît pourtant qu'il va s'en publier un aux Trois-Rivières; mais c'est le *Christian Centinel* ressuscité, journal religieux, qui ne se publiera qu'en langue anglaise.

CORRESPONDANCE.

A Mr. l'Editeur de l'Observateur.

MONSIEUR.—Votre correspondant QUOD-VULT-LEX, comme il s'appelle, qui fait tant de cas, et avec raison sans doute, de la faculté de parler donnée à l'homme par le Créateur, n'a pas parlé aussi longuement qu'il aurait pu, et peut-être dû faire, puisqu'il avait commencé, sur notre dernier acte de milice. Il n'a pas remarqué qu'en n'abrogeant pas les ordonnances, de peur apparemment d'en reconnaître l'existence légale, quoiqu'on l'eût reconnue, du moins indirectement, en plusieurs occasions précédentes, on laissait au gouvernement le pouvoir de les remettre ou déclarer en vigueur, quand il lui paraîtrait nécessaire de le faire, comme il y a trois ou quatre ans.

Mais, ce qu'on pourrait lui reprocher surtout, suivant moi, c'est de n'avoir pas parlé d'un des principaux inconvéniens de l'acte. A la manière dont il est conçu, il dépend à peu près de la volonté de chacun, dirigée par le sentiment, de se qualifier (puisque qualification il y a), ou de ne se pas qualifier. D'où il peut arriver que plusieurs qui possèdent justement ce qu'il faut, ou même un peu plus qu'il ne faut pour se qualifier, ne le font pas, par délicatesse de conscience, ou par quelqu'autre motif également louable, sans que pourtant il en résulte aucun avantage pour autrui; tandis que d'autres, traitant la chose plus cavalièrement, se qualifieront, ou se sont déjà qualifiés, sans

l'être véritablement, et au préjudice de ceux qui le seraient plus qu'eux, sous bien des rapports, si l'acte était fait autrement. De là des murmures, des jalousies, des inimitiés entre voisins, ci-devant amis, et parens peut-être. Je connais dans mon voisinage un individu, homme de mérite, qui était officier de milice, mais qui ne le sera plus, ou du moins qui n'a pas voulu faire les démarches requises pour pouvoir l'être, tandis que son frère cadet, qui n'était que simple milicien, et d'un état inférieur au sien, va probablement être mis à sa place. Il y en a d'autres qui, plus délicats, se feraient un scrupule d'entrer, quand leurs frères et surtout leurs frères ainés sont forcés de sortir. D'où il arrivera souvent que les moins dignes commanderont, et que les plus dignes ne seront rien, ou seront forcés d'obéir à des hommes leurs inférieurs sous tous les rapports excepté celui du rang dans la milice. Vous n'imagineriez pas peut-être à combien de réflexions et de discours, ce seul point a déjà donné lieu, du moins dans quelques unes de nos paroisses. Je puis vous assurer que s'il y a des approbateurs, il y a aussi des frondeurs, et peut-être en plus grand nombre. Tout est discuté, la teneur générale de l'acte, la nature de la qualification requise, les conditions de la résidence, &c. Ce que les uns trouvent bien, les autres le trouvent mal. Quelques uns pensent que l'acte est favorable à la partie canadienne proprement déte de la population; d'autres croient que c'est tout le contraire: ceux-ci sont persuadés que l'acte est inexécutable; ceux-là disent, absurdément sans doute, qu'on exécutera la nouvelle loi à la rigueur, sous certains rapports, et qu'on l'enfreindra, ou qu'on s'en écartera, sous d'autres, faute de pouvoir faire autrement. Je pourrais faire un écrit beaucoup plus long que celui de *Quod-vult-lex*, si je voulais rapporter tout ce que j'ai entendu dire moi-même, dans le seul lieu de ma résidence. Mais comme le proverbe *trop parler nuit* peut être applicable surtout à ceux qui ne sont pas accoutumés à parler au public, et qui ne mettent que rarement la main à la plume, je me tais, en vous déclarant que je vous remercierai, si vous insérez ma communication dans votre journal, et que je ne vous voudrai point de mal, si vous en agissez autrement, quoique j'aie fait en sorte que vous n'y voyiez rien qui en puisse empêcher l'impression.

Z.

Nominations.—D'après la *Gazette de Québec*, la milice de la ville, fauxbourgs et banlieue de Québec a été divisée en cinq bataillons, et les messieurs suivants en ont été nommés lieutenans-colonels, savoir: W. Woolsey, Pierre Laforce, F. X. Perrault, A. G. Couillard et Aug. Germain. On disait,

suivant la même gazette, que M. De Lery aurait le commandement en chef des cinq bataillons, qui formeraient une brigade.

Accidens, &c.—Hier, (19) M. Frederick Snelling, s'amusant à pêcher avec ses parens et plusieurs de ses amis, au lac Calvaire dans la paroisse de St. Augustin, le canot dans lequel il était chavira par malheur, et ce jeune monsieur tomba à l'eau. Tous les efforts qu'on a faits pour le rappeler à la vie, après qu'on a eu retrouvé le corps, ont été vains. M. Snelling a ainsi été prématurément enlevé à sa famille et à la société, à l'âge de 19 ans.—*Gazette de Québec.*

Hier au soir, (20) Mr. Charles M'Carthy, aubergiste au fauxbourg St. Jean, s'est noyé, en se baignant dans la rivière St. Charles. *Mercury.*

Dans la nuit de Lundi à Mardi, il a passé un orage extraordinaire à La Prairie et dans les paroisses voisines. Dans le haut de la paroisse de St. Philippe, la foudre est tombée sur la grange d'un nommé Robert; ce bâtiment, environ 2500 gerbes de bled, 1,200 bottes de foin et une quantité d'instrumens d'agriculture ont été la proie des flammes. La foudre est aussi tombée sur une autre grange dans le même endroit, mais tout le dommage s'est réduit à quelques pièces de la charpente fendues ou dérangées. Il paraît que le même orage s'est fait sentir dans le district de Québec, et particulièrement à Lotbinière, où les passagers du Richelieu ont vu, en remontant, une grange et d'autres bâtimens en feu.

Mariés:—A Québec, le 18, Mr, Georges Moreau, Marchand, de Montréal, Dlle. Henriette Audy;

A La Prairie, le 10, Mr. Elihu Goodsell, à Dame veuve H. Duclos;

A Québec, le 20, Léon Gosselin, écuyer, Avocat de Montréal, à Dlle. Mary, fille ainée de feu Mr. John Graddon, Marchand;

Au même lieu, le 24, George Pemberton, écuyer, à Dlle. Hélène Desbarats;

Le même jour, à La Prairie, Mr. J. A. Bourdon, à Dlle. Denise Finstervaltz dite Leste.

Décédés:—A St. Marc, le 13, après une maladie de quatre heures, Mr. A. T. Paradis, âgé de 45 ans;

A St. Denis, le 19, à l'âge de 81 ans, Mr. J. M. Cherrier, autrefois Marchand à Québec;

Le même jour, à St Timothée de Beauharnois, Mr. Pierre Lemay dit Delorme, âgé de 46 ans;

A St. Jean Port Joli, le 20, Dlle. Marie Anne Pellerin, ci-devant de Québec;

A Montréal, le 21, à l'âge de 47 ans, Mr. George Stanley, Huissier Audiencier de la Cour du Banc du Roi.

Commissionnés:—Ed. Hale, fils, P. A. Dorion et Joseph Lanouette, écuyers, Commissaires pour faire dresser des plans et devis du pont de la rivière de Ste. Anne de la Pérade.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

Tome I. SAMEDI, 4 SEPTEMBRE, 1830. N . 9

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Si le document dont on vient de voir la substance révèle des abus énormes dans l'administration de la justice, particulièrement dans le district de Montréal, le rapport du comité du conseil chargé par le gouverneur de prendre le sujet en considération, en fait connaître de plus criants encore, s'il est possible. Ce rapport, daté du 11 Septembre 1769, étant un peu long, nous nous contentons d'en transcrire ce qu'il contient de plus important et de plus capable de donner une idée juste de l'état du Canada, à cette époque, sous le rapport de la judicature.

" Pour obéir, disent les membres du comité, à un ordre du conseil daté du 18 Août dernier, nous avons pris en considération les matières qui nous ont été référées, et nous prenons la liberté de représenter à votre Excellence et au conseil, que les pouvoirs donnés aux juges de paix, au sujet de la propriété par l'ordonnance de Septembre 1764, sont trop étendus, et ont été exercés d'une manière arbitraire, vexatoire et oppresive, particulièrement dans le district de Montréal ; que quoi qu'en réduisant à deux le nombre des sessions des grandes cours établies ici en 1764, pour les procès civils, on se soit mis en quelque façon dans la nécessité de créer des juridictions inférieures, pour se conformer jusqu'à un certain point à l'ancien usage de la colonie, et donner au cours de la justice une circulation plus libre et plus prompte, nous sommes néanmoins d'avis que, même en ayant égard à ces circonstances, l'autorité donnée aux juges de paix, leur a été trop amplement et trop imprudemment confiée, et qu'elle doit être considérablement restreinte, si elle ne doit pas leur être otée entièrement dans un grand nombre de cas.

"Mais quelque amples que soient ces pouvoirs, les juges de paix de Montréal, les ont excédés en plusieurs cas, et se sont attribué une juridiction qui ne leur est point accordée même par l'ordonnance de Septembre 1764, et qui ne doit être exercée par aucune cour sommaire quelconque ; et qu'un magistrat en particulier a exercé seul une autorité que l'ordonnance précitée n'accorde pas même à trois juges de paix siégeant en cour aux sessions de quartier. D'où il est arrivé qu'il a été donné des décisions au sujet de la propriété, et que la possession et la jouissance en ont été troublées, d'une manière inconnue aux lois anglaises, et incompatible avec la solennité et la délibération dûes à des objets d'une nature aussi importante.

"En conséquence d'une omission essentielle dans l'ordonnance, continue le comité, les magistrats se sont arrogé une autorité importante et dangereuse, par l'exercice de la quelle les prisons sont constamment remplies d'un nombre d'objets malheureux, et des familles entières se trouvent ruinées et réduites à la mendicité, la méthode ordinaire de procéder étant de prendre les terres en exécution, et de les faire vendre pour le paiement d'une dette, quelque petite qu'elle soit, ou de mettre le débiteur en prison, lorsqu'il n'a pas de propriétés foncières. On conçoit la misère et la servitude d'un peuple dont les biens et les personnes se trouvent dans un état aussi précaire. S'il manquait quelque chose pour complèter le malheur d'un tel peuple, ce serait la considération que ces pouvoirs accordés originairement pour faciliter le cours de la justice, et favoriser le plaideur, sont devenus l'instrument même de son oppression et de sa ruine, par les frais compliqués qu'il lui faut encourir, et qui doivent détourner le créancier de poursuivre son débiteur, tourner à la ruine de l'un ou de l'autre, ou peut-être de tous les deux, s'il y a procès ; ce qui sera ordinairement le cas, quand la charge d'un juge de paix sera regardée comme lucrative, et toujours, quand le gain qu'elle lui procure sera sa principale, sinon son unique ressource."

Le comité recommande ensuite au gouvernement, premièrement de substituer sans délai à cette méthode partiale, dispendieuse et oppressive d'administrer la justice, un systême plus équitable et plus conforme à l'ancien usage du pays ; en second lieu, d'abroger cette partie de l'ordonnance de Septembre 1764, qui donne autorité aux juges de paix de décider en fait de propriétés foncières, sous quelque forme que ce soit ; et de définir expressément leurs pouvoirs, qui ne doivent pas être plus étendus que ceux qui leur sont accordés par leur commission en Angleterre, ou par les ordonnance de cette province, excepté celle de 1764.

La troisième recommandation du comité est celle de donner

à la cour des plaidoyers communs l'autorité (qu'elle n'avait pas alors,) de siéger à Québec et à Montréal pour le jugement de toutes causes, quelque petites qu'elles fussent, et de rendre la présence d'un seul juge suffisante, pour toute demande au-dessous de la somme de dix livres *sterling*.

Il recommande, en quatrième lieu, qu'un débiteur ne puisse être arrêté, ni ses biens fonds vendus, lorsque la dette et les frais du procès n'excèdent pas la valeur de dix livres du cours d'Halifax, et qu'il soit, autant que possible, accordé des délais et des facilités aux débiteurs pauvres pour l'acquittement de leurs dettes, excepté dans les cas où il paraitrait y avoir fraude ou mauvaise foi de la part de ces derniers. Les autres recommandations du comité n'ont rapport qu'à la nomination de différents officiers, et aux salaires qui devraient leur être accordés ; le tout dans la vue de mieux repartir les fonctions judiciaires, de faciliter l'administration de la justice, et d'en diminuer les frais.

Cependant, quoique le Canada fût en proie à la plus mauvaise administration de la justice qu'il soit possible de rencontrer dans un pays civilisé, il faisait des progrès sous les rapports de la population, de l'industrie et du commerce. On y fabriquait depuis longtemps de grosses toiles, des bas, des droguets et autres étoffes communes. Ces manufactures s'étaient étendues, sans pourtant se perfectioner. La culture du lin, du chanvre et du tabac avait reçu des accroissemens ; les troupeaux s'étaient multipliés, et l'on commençait à semer assez de grains pour en exporter en Angleterre et aux Antilles. En 1769, les productions vendues à l'étranger s'élevèrent, suivant Raynal, à 4,077,602 liv. 7s. 8d. Elles furent exportées par environ soixante-dix navires de la Vieille ou de la Nouvelle-Angleterre, dont plusieurs arrivèrent sur leur lest. La colonie ne possédait en propre que les bateaux nécessaires à la navigation intérieure, une douzaine de petits bâtimens employés à la pêche du loup-marin, et cinq ou six autres qu'on expédiait pour les Antilles. Loin d'augmenter, la construction des vaisseaux avait diminué depuis la conquête, en conséquence de la cherté de la main-d'œuvre, devenue plus considérable. Les obstacles physiques qui détournaient les Canadiens de la navigation extérieure, les dégoutaient encore de la pêche ; cependant, celle de la morue, essayée anciennement à Mont-louis et à Gaspé ; celle du saumon et du loup-marin, assez bien établie à la côte de Labrador, avaient fait quelques progrès : on avait même tenté celle de la balaine, mais sans un succès suffisant pour la continuer. Le commerce des pelleteries n'avait pas diminué, comme on l'avait craint ; il avait même un peu augmenté, parce que les Canadiens (dit toujours

Raynal,) plus actifs que leurs voisins, plus habiles à traiter avec les sauvages, étaient parvenus à resserrer les liaisons de la Baie d'Hudson et de la Nouvelle York. Les fourrures avaient doublé de valeur en Europe, tandis que les objets qu'on donnait en échange n'avaient que peu augmenté de prix. Il y a pourtant à douter que ce commerce fût, tout bien considéré, plus profitable que nuisible à la colonie : il est du moins certain qu'il faisait un tort considérable à sa population et à son agriculture, en lui enlevant, tous les ans, un grand nombre d'individus, particulièrement de la classe agricole, qui allaient passer leur jeunesse dans les contrées sauvages, y périssaient, ou n'en revenaient que dans un âge avancé et avec une santé délabrée.

A Continuer.

LES DEUX OPINIONS.

Parmi nous, deux foyers d'exaltation, ou plutôt deux excès d'opinion, cherchent à attirer dans leur centre tous les rayons de la civilisation : ces deux difformités morales aspirent à la conquête de l'esprit humain ; elles s'accusent réciproquement de démence et de folie. Filles de la politique, elles veulent l'une et l'autre hériter exclusivement du domaine de leur mère. L'une veut défaire l'ancien monde et lui donner une enveloppe nouvelle ; l'autre tend à la reconstruire sur ses anciennes bases. L'une cherche à étreindre dans ses bras le vague fantôme du passé ; l'autre, souriant à ses propres illusions, presse l'avenir d'éclore, et accuse de lenteur la dévorante rapidité du temps. Chacune s'est fait une idole : l'une est à genoux devant le vieux génie des souvenirs ; l'autre déchire d'une main dédaigneuse le tableau du passé, et n'adore qu'elle-même. L'une croit soutenir les trônes ; l'autre espère les détruire. Elles considèrent leurs vœux comme des principes, leurs espérances comme des réalités. Toutes deux, elles ont un secret qui leur échappe : la première se trahit par un fanatisme qui demande la domination ; la seconde, par une ambition qui éclate dans les conspirations et dans les complots. Toutes deux elles appellent la justice, qu'elles souillent ; toutes deux, elles invoquent la liberté, qu'elles outragent. Elles croient que tout ce qui tourne avec la roue de la fortune leur appartient ; qu'elles ont fourni la cause de tous les événemens : sans elles, les siècles n'auraient pas su ourdir leur trame. Chacune, en recherchant sa propre origine, se dit la fille ainée de la civilisation. Elles ont des trônes où elles règnent, des tribunes

où elles parlent, des tablettes où elles écrivent. Dans leurs bizarres égaremens, quelquefois elles semblent s'élever à la hauteur du génie, d'autres fois elles rempent dans la boue. L'une empoisonne la gloire moderne en voulant boire à sa coupe : l'autre se fait une couronne de toutes les gloires passées; elle ramasse, pour s'en faire un ornement, tout les lambeaux des siècles. L'une aspire au repos du despotisme, l'autre, au tumulte de l'anarchie. Toutes deux elles se jettent sur le passage du temps, l'une pour retarder sa marche, l'autre pour la précipiter. Leurs venins ont infecté le corps social, elles impriment à tout ce qu'elles touchent un mouvement funeste et désordonné ; si elles s'approchent du pouvoir, c'est pour l'asservir.

Tels sont les caractères, non pas précisément des deux opinions qui nous subjugent, mais blutôt de leurs excès.....L'intolérance politique a succédé à l'intolérance religieuse. Moins lamantable et moins funèbre que sa sœur, elle n'est pas moins arrogante. Pressée par le cours des siècles et par la leçon des lumières, elle a déposé ses poignards ; mais elle se dédommage en combattant avec le fiel de la parole, avec l'ironie du langage, avec l'amertume du ressentiment : n'osant amener l'échafaud sur la scène, sans cesse elle le montre du doigt à ses adversaires : elle les menace à demi-mot de ses haches et de ses bourreaux.—Avec quelle joie insultante, avec quel rire féroce, elle se complaît dans le sarcasme ! Comme elle distille goutte à goutte le venin de l'envie ! Elle sourit en agitant le dard dans la place pour augmenter les tortures. Elles prend son triomphe pour la vérité, son fanatisme pour la gloire. Dédaigneuse, elle semble vouloir s'asseoir sur les siècles, et vouloir les faire rouler sous ses lois. Elle excuse ses propres crimes ; elle calomnie les vertus qu'elle n'a pas. On voit qu'elle cherche à placer dans son sein la source de l'enthousiasme ; mais elle ne fait éclore que le sombre éclair du désespoir, ou le rayon pâle et livide du fanatisme.—*Tableau historique des progrès de la civilisation en France.*

De La Terre et de l'Homme.

Notre terre à, comme tout le monde sait, la forme d'un sphéroïde un peu aplati vers les pôles. Son rayon est de 1500 lieues. Les plus hautes montagnes ne s'élèvent pas à plus de deux lieues au-dessus du niveau de la mer ; très peu de pays se trouvent situés naturellement au-dessous de ce niveau, et les plus grandes profondeurs auxquelles nous soyons parvenus en creusant dans les carrières, et surtout dans les mines, n'excè-

dent pas 1800 pieds. Les inégalités du sol sont donc bien peu de chose, quand on les compare à la masse totale du sphèroïde terrestre; et si la profondeur des abîmes creusés à sa surface nous effraie, si l'élévation des montagnes dont nous voyons les sommets se perdre dans les nues nous confond d'étonnement, c'est que nous les jugeons en les comparant à l'extrême petitesse des objets qui nous entourrent.

La terre, dont la superficie semble si inégale et si hérissée d'aspérités, offrirait à un être capable d'en embrasser le contour d'un seul coup d'œil l'aspect d'un globe aussi uni que ceux qui sortent des mains d'un ouvrier qui vient de les polir.

Supposons le sphéroïde terrestre représenté par une boule de trois pouces de diamètre: si on voulait sur cette boule figurer en relief les inégalités qui se trouvent à sa surface, des protubérances légères, et presque insensibles même à l'œil armé d'un microscope, y tiendraient lieu des plus hautes montagnes; la plus légère égratignure dont la surface pourrait être effleurée, serait plus profonde relativement à son diamètre, que ne le sont pour celui de la terre nos plus grandes cavités artificielles; et la vapeur qu'un souffle ferait condenser à sa surface serait peut-être trop épaisse pour représenter l'atmosphère jusqu'à la hauteur où se forment les nuages.

Pour nous, atômes imperceptibles, qui végétons dans cette légère couche d'air humide, il n'y a point d'expression pour peindre notre petitesse et la faiblesse de nos moyens, quand nous les employons à agir sur le globe. Et pourtant cet atôme si faible a mesuré la terre, dont les dimensions l'écrasent; il a mesuré le soleil, un million de fois plus gros qu'elle; il a calculé la distance qui le sépare de cet astre, dont ses faibles regards ne peuvent soutenir l'éclat; il a reconnu dans les milliers d'étoiles qui brillent au firmement autant de soleils répandus dans l'immensité de l'univers, et emportant avec eux les globes sans lumière dont ils règlent tous les mouvemens. Capable dans sa petitesse de s'élever à l'idée d'un espace sans bornes, la terre n'est plus aux yeux de sa pensée agrandie qu'un grain de sable perdu dans les espaces infinis. N'y a-t-il pas là de quoi faire bien des réflexions sur la supériorité de l'esprit humain, qui lui fait concevoir de si grandes choses, quand la nature semble l'avoir condamné à végéter dans un cercle si étroit.—*Lettres sur les Révolutions du Globe.*

VARIE'TE'S.

Mœurs arabes.—Un jeune Arabe, nommé Thaleb, eut le malheur de tuer, dans une querelle, le père de l'émir Alcaster. Le meurtrier se sauva à Koufa, où il entra déguisé. Ne

sachant à qui se confier, il entra au hazard sous le portique d'une grande maison, et s'y assit. Peu après, le maître arrive, suivi de plusieurs valets, descend de cheval, et voyant l'étranger, il lui demande qui il est.—Je suis, répond Thaleb, un infortuné qui te demande l'asile.—Dieu te protège, dit Alcaster, entre et sois en paix. Thaleb vécut quelque temps dans cette maison, sans que son hôte lui fît aucune question ; mais lui-même, étonné de le voir tous les jours rentrer et sortir à cheval, à la même heure, se hazarda à lui en demander la raison. J'ai appris, répondit Alcaster, qu'un nommé Thaleb est caché dans les environs de cette ville; il a tué mon père, et je le cherche pour prendre mon talion.—Alors Thaleb crut que Dieu l'avait conduit là à dessein, et se résignant à la mort, il répliqua : Dieu a pris ta cause, homme offensé; la victime est à tes pieds. Alcaster étonné lui répondit : O étranger, je vois que l'adversité te pèse, et qu'ennuyé de la vie, tu cherches un moyen de la perdre ; mais ma main est liée pour le crime. Je ne te trompe pas, dit Thaleb, en ôtant la barbe portiche qui lui couvrait le menton ; ton père était tel, et je l'ai tué en telle rencontre. Alors un tremblement violent saisit Alcaster; ses dents se choquèrent comme à un homme saisi de froid ; ses yeux étincelèrent de fureur et se remplirent de larmes; il resta quelque temps le regard fixé contre terre. Enfin levant la tête vers Thaleb, demain, dit-il, le sort te joindra à mon père, et Dieu aura pris mon talion. Mais, que dis-je ? comment pourrais-je violer l'asile de ma maison ? Malheureux étranger, fuis de ma présence; tiens, voilà cent sequins; sors promptement, et que je ne te revoie jamais.

Election d'un Dey d'Alger.—Lorsque le dey est mort, chaque soldat se rend au palais, et donne son votre au nouveau candidat qu'il veut élever à la place vacante, et si ce dernier n'a pas les votes de tous, il est exclus, et la ballote continue jusqu'à ce qu'il y en ait un qui réunisse tous les suffrages. Selon Falstaff, "les uns sont nés grands, tandis que d'autres sont forcés de l'être ! Qu'il le veuille ou non, il faut que l'élu soit dey ; "parce que tout ce qui arrive sur la terre a été décrété dans le ciel, et qu'il n'est pas permis aux mortels de résister aux décrêts de l'Eternel." Par la même raison, quiconque croit son parti suffisamment puissant peut déposer le chef nouvellement élu, et occuper sa place impunément, après l'avoir assassiné, attendu que celà a aussi été préordonné dans le ciel, et a dû se passer sur la terre. On peut imaginer que ces élections, où l'on exige l'unanimité absolue d'une soldatesque effrénée, doivent être conduites avec la fureur des plus violentes factions. Lors donc qu'une majorité considérable a investi un

de ses membres de la nouvelle charge, les mécontents s'assemblent ordinairement dans une autre partie du palais, et lorsqu'ils se trouvent assez nombreux, ils conspirent contre le chef nouvellement élu ; et se précipitant dans la salle d'audience, le dey est mis à mort sur le champ, et le chef du complot, dont les mains sont souillées de son sang, revêt le manteau royal, ne laissant aux spectateurs effrayés que l'alternative d'une soumission silencieuse, ou d'un sort semblable. D'autres fois, les janissaires, qui demeurent tumultuairement assemblés dans leurs cazarnes, envoient au dey par un héraut l'ordre de quitter le palais, et se portant sur les avenues qui y conduisent, il n'a pas plutôt obéi à l'ordre, qu'ils lui font sauter la tête de dessus les épaules. En d'autres occasions, on a recours au poison, ou on l'assassine lorsqu'il va à la mosquée. Il arrive souvent qu'un membre hardi et sanguinaire du divan le poignarde au milieu de ses officiers, et réussit même à maintenir son autorité usurpée avec le même cimeterre qui a abattu la tête de son prédecesseur, établissant ainsi une serie de crimes sur le succès du premier. Ces féroces rivaux en violence et en rapacité manquent rarement d'adopter la maxime bien connue d'un chef tartare : "Si vous voulez maintenir l'état en repos, que le glaive de la vengeance soit toujours dégainé." Les cérémonies qui suivent une nouvelle élection ne prennent pas plus de temps que l'élection même : le candidat heureux est couvert du caftan, qui est la robe d'ernime d'Alger, et lorsqu'il est assis sur le coussin d'état, les soldats le saluent en criant : Nous y consentons ; qu'il soit ainsi ; que Dieu lui envoie la prospérité. Il est ensuite proclamé par le premier mufti, qui lit tout haut les obligations qui lui sont imposées par sa charge, lui rappellant que Dieu l'ayant appellé au gouvernement de la république, son autorité doit être employée à punir les méchants, à rendre la justice avec importialité, à faire le bien de l'état, à pouvoir à sa sureté intérieure, et à faire en sorte que les soldats soient payés régulièrement. Cela fait, les principaux lui baisent les mains; les janissaires présents saluent leur nouveau maître, dont l'élévation est annoncée au peuple par de fréquentes décharges de canon ; et ainsi se termine la cérémonie.

George IV aimait passionément la musique : il était luimême un excellent musicien. Dans l'âge où le goût des divertissemens domine chez l'homme, il avait donné des preuves de son habileté dans les sociétés auxquelles il ne dédaignait pas de se joindre quelquefois, malgré son rang élevé et sa qualité d'héritier présomptif de la couronne. L'auteur se rappelle avec plaisir avoir vu le prince de Galles jouer dans un concert rus-

tique ou bourgeois. Cette condescendance était peut-être un des traits les plus aimables du caractère de ce prince. Il se distinguait souvent par les actes les plus éclatans de la bienveillance et de la générosité ; et il aurait encore brillé avec plus d'éclat et d'effet par ces belles qualités, s'il avait été moins restreint par les difficultés pécuniaires, et plus en garde contre les mauvais conseils et les mauvais exemples. Si, au lieu d'avoir pour compagnons dans sa jeunesse des débauchés et des libertins, il eût été entourré d'amis véritables, qui eusssent eu à cœur son bonheur et son honneur, sa vie privée aurait été comparable à sa carrière publique, et les vertus de l'homme auraient égalé celles du régent et du souverain.

British Traveller.

ALGER.

Extrait d'une dépêche du comte de Bourmont au prince de Polignac, datée du camp devant Alger, le 1er Juillet.

Le plan d'attaquer l'ennemi devant Alger a été exécuté le 29 à la pointe du jour ; comme l'ardeur et le zèle étaient les mêmes dans tous, j'ai cru que l'honneur de combattre devait être également partagé. L'attaque de la droite fut confiée aux 2ème et 3ème brigades de la division Bertheneze, celle du centre aux 1ère et 3ème brigades de la division de Loverdo, et celle de la gauche aux 2 brigades du duc d'Escars. C'était de ce côté qu'était la principale force de l'ennemi. Les brigades Berthier et Hurad ont montré dans cette attaque autant d'ardeur qu'elles avaient montré de constance et de sang-froid dans la position défensive qu'elles avaient occupée les jours précédents. Rompus par ces deux brigades, les ennemis n'attendirent pas le choc sur les autres points, mais s'enfuirent de tous côtés. Nous avons eu de 40 à 50 hommes tués ou blessés. L'ennemi a laissé plusieurs morts sur le champ de bataille. Nous lui avons pris un étandard et cinq canons. Après le combat, les généraux Loverdo et d'Escars s'emparèrent des hauteurs et s'approchèrent du fort l'Empereur.

Extrait d'une dépêche du même au même, datée d'Alger le 6 juillet.

L'ouverture des batteries contre le fort l'Empereur fut différée jusqu'au 4 juillet, afin qu'elles pussent toutes jouer en même temps, Je pensai qu'en inspirant de la terreur á l'ennemi, dès le premier jour, par la grande supériorité de notre feu, on abrégerait la durée des opérations.

Les tranchées furent ouvertes dans la nuit du 29, après quoi les travaux ne furent pas interrompus un moment. Durant la

nuit et même aux heures où les tirailleurs sont ordinairement relevés, l'artillerie de l'ennemi ne tira que faiblement. Durant le jour, les tirailleurs turcs et arabes, protégés par des broussailles et des touffes d'arbrisseaux, se coulaient dans les ravines, et nous blessèrent un nombre assez considérables d'hommes; mais les troupes furent bientôt couvertes par des épaulemens. Nous avions lieu de nous attendre à de vigoureuses sorties. L'occupation du fort de l'Empereur permettait à l'ennemi de s'assembler sans danger devant la Casauba. Il ne profita pas de cet avantage. Cependant tout avait été préparé pour le bien recevoir.

Les batteries avaient été érigées avec une étonnante rapidité. Parmi les 26 pièces d'artillerie qui y étaient montées, on comptait 10 canons de 24 livres, six de 16, quatre mortiers de 10 pouces et six obusiers de huit pouces. Tout fut prêt le 4 à la pointe du jour. A 4 heures, une fusée de Congrave donna le signal, et le feu commença. Celui de l'ennemi y répondit vivement pendant 3 heures. Les canoniers turcs, quoique laissés presqu'entièrement exposés par la largeur des embrasures, demeurèrent bravement à leurs postes; mais ils ne purent lutter longtemps contre l'habileté et l'intrépidité des nôtres, que le général La Hitte animait par son exemple et par ses conseils. A 10 heures, l'artillerie du fort fut démontée: la nôtre continua à ruiner les ouvrages. L'ordre de faire une brèche avait été donné, et l'on commençait à l'exécuter, lorsqu'une explosion terrible fit disparaitre une partie du fort. Des torrens de flammes, des nuages de fumée et de poussière s'élevèrent à une hauteur prodigieuse. Des pierres furent lancées dans tous les sens, mais elles ne causèrent aucun accident sérieux. Le général Hurel, qui commandait les tranchées, passa de suite dans l'espace qui se trouvait entre le fort et nos troupes, et les plaça au milieu des ruines. Il paraît qu'à 9 heures, les troupes qui défendaient le fort entrèrent dans la ville, en criant qu'on les sacrifiait en pure perte, et qu'alors le dey ordonna qu'on fît sauter le magazin à poudre qui s'y trouvait.

A 2 heures, il me fut amené un parlementaire sur les ruines du fort l'Empereur. C'était le secrétaire du dey. Il offrait d'indemniser la France des frais de la guerre. Je répondis qu'avant tout, la Casauba, les forts et le port devaient être livrés aux troupes françaises. Après avoir paru douter que cette condition fût acceptée, il avoua que l'opiniâtreté du dey avait été très fatale. Quand les Algériens sont en guerre avec le roi de France, dit-il, ils ne doivent pas réciter la prière du soir avant d'avoir obtenu la paix. Il retourna à Alger. Un peu après 2 heures, deux des plus riches Maures de la ville me furent envoyés par le dey. Il ne dissimulèrent pas l'extrême

terreur qui régnait parmi les soldats et les habitans, et que tous désiraient qu'il fût entamé des négociations incontinent. Ils me prièrent de faire cesser le feu, promettant que celui de la place serait également suspendu. La suspension des hostilités eut lieu en effet. Le général Valaze, en profita pour ouvrir des communications au-delà du fort de l'Empereur. A 3 heures, le secrétaire du dey revint accompagné du consul et du vice-consul d'Angleterre. Il demanda que les conditions de paix fussent mises par écrit ; ce qui fut fait, et je lui fit donner un papier dont copie se trouve ci-dessous. A 4 heures, le secrétaire revint pour la troisième fois. Le dey désirait qu'il lui fût envoyé un interprête, afin que par son moyen, il pût entendre ce qu'on exigeait de lui. M. Braschewitz, autrefois premier interprête de l'armée d'Egypte, fut envoyé à la Casauba. Lorsque le dey fut au fait de la convention prosposée, il dit qu'il acceptait les conditions, et qu'il mettait une confiance implicite dans l'honneur français. J'avais signé la convention ; le dey y opposa son sceau ; mais il désira que l'armistice fût prolongé jusqu'au 5 à midi, afin qu'il pût avoir le temps d'assembler son conseil, et de l'induire à souscrire aux conditions prescrites. Le feu fut suspendu jusqu'à nouvel ordre : cependant nos ouvrages furent continués, et le 5, à la pointe du jour, une communication de 800 mètres joignait le fort de l'Empereur avec le point sur lequel la batterie destinée à jouer sur la Casauba devait être érigée. Aujourd'hui les Maures sont revenus : ils étaient chargés par le dey de confirmer l'engagement dans lequel il était entré, en mettant son sceau à la convention, mais ils ont demandé que l'occupation fût différée de 24 heures. j'ai exigé que les forts, le port et la ville fussent livrés aux troupes françaises à 11 heures du matin. Le dey y a consenti, et en ce moment, l'étandard de France est arboré sur toutes les tours de cette ville, dont la soumission est depuis des siècles le but de toute l'Europe. Le dey s'est retiré dans une maison de la ville qu'il occupait avant d'avoir fixé sa demeure dans la Casauba.

Convention entre le général en chef De Bourmont, et sa hautesse le dey d'Alger.

Le fort de Cassaba, tous les forts dépendans d'Alger, le port et la ville, seront remis ce matin, (le 5) à dix heures, au pouvoir des Français.

Le général en chef de l'armée française promet à sa hautesse le dey d'Alger, de le laisser libre de sa personne et en possession de tout ce qui lui appartient personnellement.

Le dey aura la faculté de se retirer où il lui plaira, avec sa famille et tout ce qui lui appartient : l'armée française le pro-

tégera lui et sa famille aussi longtems qu'il demeurera à Alger : on lui fournira une garde pour sa protection et celle de sa famille.

Le général en chef promet à tous les soldats les mêmes avantages et la même protection.

L'exercice de la religion de Mahomet demeurera libre. On regardera comme inviolable la liberté des habitans de toutes les classes, leur religion, leurs propriétés, leur commerce et leur industrie. On respectera leurs femmes : le général en chef s'y engage sur son honneur.

L'échange de la présente convention sera fait aujourd'hui à dix heures, du matin et les troupes françaises prendront sans délai possession de la Cassaba et successivement des forts, de la ville et du port.

Au camp devant Alger, 5 Juillet 1830.

(Signé) De Bourmont.

D'après une dépêche de l'amiral Duperré, quelques vaisseaux de l'escadre française étaient entrés dans le port d'Alger, tandis que les autres continuaient à croiser hors de la baie. Les Français avaient trouvé dans le port d'Alger une dixaine de vaisseaux de guerre. Un des premiers soins de l'amiral français avait été de réclamer les prisonniers du *Cylene* et de l'*Aventure*. Ils lui avaient été remis sains et saufs, et il les avait fait partir pour France.

Tunis, le 6 Juillet..—Le dey de Tunis vient de dépêcher un brigantin au général Bourmont. Selim Aga, envoyé extraordinaire, et Sidi Hassan, son interprête, qui sont à bord de ce vaisseau, sont chargés d'assurer le commandant en chef des dispositions les plus favorables de la part du bey de Tunis envers l'armée française, et des intentions pacifiques et amicales des habitans de la régence.

FRANCE.

Les journaux de Paris continuent à parler fortement de ce qu'on fera ou de ce qu'on doit faire d'Alger ; mais ils le font, dit un journal anglais, avec plus de zèle que de sagesse. Les journaux de l'opposition pressent le ministère d'en faire une colonie, mais disent-ils, il ne sait à quoi se décider : s'il veut faire d'Alger une colonie de la France, l'Angleterre interviendra pour s'y opposer ; s'il ne le fait pas, les avantages et la gloire de l'expédition sont perdus. Nous croyons, dit le même journal anglais, que le ministère français retiendra Alger, et qu'il n'a jamais eu d'autre intention. Personne, selon nous,

n'a le droit de trouver à redire à cette résolution, quoiqu'on puisse penser d'ailleurs de l'expédition en elle-même. L'Angleterre pourra intervenir par son ambassadeur; elle pourra demander des explications; elle l'a déjà fait, mais elle n'interviendra pas d'une autre manière.

Il n'y avait presque plus à douter que le résultat des élections ne fût défavorable au ministère. Aux dernières dates, sur 333 députés élus, il y en avait 123 pour les ministres, 199 de l'opposition, et 11 dont l'opinion n'était pas connue avec certitude.

Les journaux de Paris parlent d'un congrès qui devait se tenir prochainement dans cette capitale, et dont l'objet principal serait d'arranger le mode de l'occupation d'Alger. Le duc de Wellington avait aussi fait allusion à ce sujet, dans le parlement britannique. Il est à croire que ce congrès sera une affaire de *substance* plus que de *forme:* la parade d'une assemblée telle que celle de Vérone ou de Laybach ne serait pas du goût des Français, et ne cadrerait pas avec les idées qu'ils ont sur le gouvernement.

ANGLETERRE.

Chambre des Communes, 30 *Juin.*—Mr. O'Connell, parlant de la situation des Catholiques sous le gouvernement français en Canada, dit qu'un séminaire catholique à Montréal, dans le Bas-Canada, a possédé des terres l'espace d'environ 130 ans. On avait trouvé cependant maintenant que le séminaire n'était pas une corporation, et l'on avait montré quelque détermination à le priver de ses biens, quoique sous les lois françaises il fût autorisé à les posséder. Il croyait que le gouvernement ne ferait aucune difficulté de donner quelques renseignemens sur le sujet, c'est pourquoi il faisait alors motion, "Qu'il fut présenté une adresse à Sa Majesté, la priant de laisser avoir à la chambre copie d'une adresse présentée par la chambre d'assemblée du Bas-Canada, au sujet des terres possédées par ce séminaire en cette province."

1*er. Juillet.*—En réponse à une question de Mr. C. Grant, Sir George Murray dit que la mesure du gouvernement du Bas-Canada, était une mesure d'une si grande importance, qu'il espérait que la chambre permettrait qu'elle fût passée dans la présente session.

Les funérailles du feu roi ont eu lieu le 15 Juillet, avec les cérémonies ordinaires en pareilles occasions.

C'est la rumeur commune dans les hauts cercles, dit le *Spectator* du 17, que le marquis de Lansdowne succédera à Sir R.

Peel au département de l'intérieur ; que l'honorable boronet sera fait chancelier de l'échiquier, à la place de Mr. Goulborn ; que Mr. Huskisson succèdera à Mr. Herries, et que lord Palmerston reprendra son poste au bureau de la guerre.

Le *London Intelligence* dit qu'il peut assurer d'après autorité, que sa majesté a remis les sceaux d'office à tous les présents ministres, en leur expramant sa satisfaction de leur conduite passée, et leur déclarant qu'il appuierait le plan de politique qu'ils avaient suivi sous le règne de son frère regretté. Le *Courier*, dit la même chose, par autorité, et le *Times* rapporte les expressions mêmes dont le roi s'est servi en cette occasion.

Les démarches des candidats pour le nouveau parlement étaient déjà actives et générales dans les trois royaumes. On disait que Mr. O'Connell ne se présentérait pas pour le comté de Clare pour le bourg de Carlow.

Détresse en Irlande.—Le Journal de Kilkenny dit qu'un grand nombre de personnes sont mortes dans cette ville et dans les environs du manque de nourriture ou des maladies causées par une longue abstinence.

Un correspondant du *Times* représente la misère comme extrême dans les comtés de Cork et Kerry, particulièrement sur les côtes de la mer. Les hommes erraient ça et là dans les campagnes, cherchant de l'ouvrage, tandis que les femmes et les enfans encombraient les grands chemins, demandant l'aumône.

Le *Globe* dit que la misère, dans certaines parties de l'Irlande est parvenue à son comble, et que les hommes se sont dispersés de tous còtés, à la recherche de nourriture, et de charité. Ils trouveront peut-être de la nourriture ajoute-il; pour la charité nous pensons qu'elle a suivi les absens.

Les nouvelles d'Irlande, dit le *Chonicle* de Liverpool, sont des plus affligeantes. Dans quelques districts, la population meurt de faim, et la maladie achevera ce que la famine a commencé. Des comités d'investigation et de charité ont trouvé des familles qui depuis longtemps n'avaient pas fait trois repas par semaine.

Marchées.—Liverpool, 16 Juillet. Les approvisionnemens de potasse et perlasse ayant commencé à arriver du Canada, les prix ont encore baissé. La potasse se vend présentement de 29 à 31s, et la perlasse de 32 à 33s. le quintal, et il est probable que ces prix baisseront encore.—Le prix moyen du bled pour la semaine finie le 8, est de 69s. 6ds, le *quarter*, (environ 8 minots.)

Le 17 juillet il s'est vendu 70 quarts de vieille potasse de Montréal, à 29s. et 29s. 6d. ; 66 quarts de potasse nouvelle à 29s. 9d. et 31s. et 60 quarts de perlasse à 33s. et 33s. 6d.

Chateau St. Louis, Québec, le 30 Août, 1830.

Des nouvelles officielles ont été reçues par son Excellence l'Administrateur du gouvernement, annonçant la mort de notre ci-devant très gracieux Souverain le Roi George Quatre.

A l'arrivée de cette triste nouvelle, son Excellence l'Administrateur du gouvernement et les membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté se sont assemblés au Château St. Louis et ont prêté les sermens prescrits par la loi à sa Majesté actuelle le Roi Guillaume Quatre, et ont donné les ordres pour la Proclamation de Sa Majesté avec les solennités d'usage.

Chateau St. Louis, Québec, le 30 Août, 1830.

En conséquence d'un ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement en Conseil de ce jour, le présent est pour donner avis public qu'on s'attend à ce que tous et chacun, à l'occasion présente de la mort de feu Sa Majesté de bienheureuse mémoire, porteront un Deuil décent: Le dit deuil commencera Mercredi, le 1er. de Septembre.

Par Ordre de Son Excellence l'Administrateur du gouvernement.

C. YORKE, Secrétaire.

Le parlement provincial sera dissous immédiatement. Ainsi l'élection aura lieu á la fin du mois prochain et dans le mois d'Octobre.* Les élections ont déjà fait le sujet des conversations. On dit que les anciens membres pour la cité et le comité de Québec vont encore venir en avant. Outre ceux-là le bruit court que d'autres nouveaux condidats vont s'offrir aux mêmes polls. La nouvelle division de la province pourvoit au rapport de quinze là dix-sept membres nouveaux pour le district de Québec. L'on nomme aussi plusieurs nouveaux candidats pour la représentation des campagnes.

Gazette de Québec.

Nous apprenons que les revenus de cette province pour le dernier trimestre excèdent de plusieurs milliers de livres le trimestre correspondant de l'année dernière. *Ibid.*

L'arrivée de la nouvelle officielle de la mort de feu sa majesté George IV, a été annoncée, Jeudi dernier, par le canon de l'île Ste. Hélène, et un placard offiché en différents endroits de cette ville, et hier, sa présente majesté Guillaume IV, a été proclamée avec les cérémonies accoutumées. La proclamation a été lue d'abord sur le perron du palais de justice, puis sur la place Dalhousie, le marché au foin et la place d'armes. La foule qui accompagnait la procession, quoique nom-

breuse, l'aurait sans doute été davantage si le temps avait été plus beau. Une salve tirée de l'île St. Hélène a annoncée la fin de la cérémonie.

Le *Star* est le seul des journaux de Québec qui ne se soit pas récrié contre l'*impartation systématique* en cette province d'émigrans indigents du Royaume Uni, et particulièrement de l'Irlande. L'éditeur pour se donner au moins une apparence de raison contre ses savants confrères, change l'état de la question, et leur fait dire ce qu'ils ne disent point. Il ne sera pas difficile, suivant nous, aux journalistes attaquées de faire voir que c'est l'éditeur du *Star* qui a tort, et que ce sont eux qui ont raison.

Des rapports de Labrador, suivant la *Gazette de Québec*, disent que les vents d'est, qui ont regné pendant tout le printemps, ont empêché les barques de descendre le détroit de Bellèsle, et qu'en conséquence la pêche de la morue a complètement manqué. Au contraire, la pêche du saumon a été généralement heureuse. La pêche de la morue a été abondante à Gaspé.

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que la chapelle d'Aston, bâtie depuis quelques années, par notre digne ami, l'entreprenant capitaine A. G. DOUGLAS, pour l'avantage des *townships* de l'est, a été bénite dernièrement par M. DEMERS, curé de St. Grégoire, chargé de la desserte de ces nouveaux établissemens.

A une assemblée de la Société du feu, J. S. M'CORD, écuyer, a été élu président, et H. ST. GEORGE DUPRÉ écuyer, secrétaire, pour l'année. Mr. Joseph Bourdon a été nommé seul collecteur.

MARIÉS : – A Sherbrooke, le 22 Août dernier, William WARE, écuyer, de Québec, à Dlle. Catherine, fille ainée de G. C. COLCLOUGH, capitaine d'infanterie, et petite nièce du feu comte de DORCHESTER, un des gouverneurs de cette province.

Au même lieu, le même jour, Mr. J. B. O'CALLAGHAN, médecin de Québec, à Dlle. CRAMPE.

DÉCÉDÉS :—A la Présentation, le 23 Août dernier, Dame Marie Maguerite BOURG, épouse de Mr L. Archambault,

A Québec, le 25, à l'âge de 98 ans, Mr. JAMES THOMPSON, conducteur des fortifications de cette place. Mr. Thompson était natif de Thanin en Écosse. Il servait comme cadet dans l'armée du général Wolfe, et il se trouva aux batailles mémorables de Montmorency et de Québec. Il eut aussi part à la défense de la capitale contre les attaques des généraux Américains Arnold et Montgomery, en 1775. Ses restes ont été inhumés avec les honneurs militaires.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

Tome I. SAMEDI, 11 SEPTEMBRE, 1830. N°. 10

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

En 1770, Sir Guy Carleton ayant obtenu la permission de passer en Anglerterre, M. Hector Théophile Cramahé prit les rênes de l'administration, comme président du conseil et fut nommé, l'année suivante, lieutenant gouverneur de la province.

Le gouverneur Carleton avait souvent témoigné le désir de voir la *Coutume de Paris* abrégée et rédigée d'une manière mieux adaptée à l'usage du Canada. L'ouvrage fut fait par MM. Cugnet, Juchereau, Pressard, et autres, et revisé par Sir James Marriot alors avocat général, et MM. Thurlow et Wedderburne, le premier, procureur général, et le second, solliciteur genéral d'Angleterre. Il fut ensuite imprimé à Québec, sous le nom de M. Cugnet, son principal rédacteur.

En 1772, par une faveur singulière, l'île St. Jean, où la population était encore très peu considérable, et dont l'importance sous d'autres rapports, ne pouvait pas être fort grande, fut détachée de la Nouvelle Ecosse, dont elle avait dépendu depuis la conquête, pour former un gouvernement particulier. On lui donna un lieutenant gouverneur, un conseil législatif, une chambre d'assemblée, une douane et une cour de vice-amirauté. Cette prédilection pour une île peu étendue et peu peuplée, contribua sans doute à rappeller aux anciens sujets de la Grande-Bretagne établis en Canada, la promesse contenue dans la proclamation royale du 7 Octobre 1763.

Deux vœux différents se manisfestaient depuis quelque temps, dans la province de Québec ; chez les habitans anglais, celui

de la convocation de ce qu'ils appellaient une assemblée générale du peuple, quoiqu'ils voulussent cette assemblée exclusivement composée de protestans, et chez les Canadiens, celui du rétablissement entier et complet de leurs anciennes lois et coutumes en matières civiles. Les premiers s'assemblèrent à Québec, et nommèrent un comité pour préparer une adresse au lieutenant gouverneur, sur le sujet, et une autre au roi, si la première n'avait pas l'effet désiré. Ils invitèrent les nouveaux sujets à assister à leurs assemblées, et à prendre part à leurs délibérations. Quelques messieurs canadiens se rendirent en effet aux invitations du comité, et promirent de convoquer une assemblée des principaux d'entr'eux: mais ceux-ci, après avoir connu le but des anciens sujets, et la composition de la chambre d'assemblée qu'ils demandaient, leurs déclarèrent qu'ils ne pouvaient se joindre à eux, mais qu'ils présenteraient aux-mêmes au roi une pétition particulière.

Par le refus des Canadiens de se joindre à eux, les Anglais ou protestans, furent forcés d'agir seuls, et le 8 Décembre 1773, ils présentèrent au lieutenant gouverneur une pétition, où ils disaient en substance: " Que le roi ayant promis par sa proclamation du mois d'Octobre 1763, à ceux de ses sujets (anglais et protestans) qui s'étaient établis, ou qui s'établiraient par la suite dans les provinces mentionnées dans la dite proclamation, la pleine jouissance de la constitution britannique; que sa majesté ayant donné aux gouverneurs de ces provinces, par la même proclamation et par leurs commissions, le pouvoir d'y convoquer, avec le consentement de leurs conseils, des assemblées générales ou délégués du peuple, lorsque les circonstances le permettraient; et que les circonstances prévues par la proclamation royale étant arrivées, dans l'opinion des pétitionnaires, ils priaient son excellence le lieutenant gouverneur, de convoquer, de l'avis du conseil de sa majesté, et de la manière qui lui paraitrait la plus convenable, une assemblée des francs-tenanciers *(free holders)* et planteurs de son gouvernement."

Le lieutenant gouverneur leur fit réponse, le 11 du même mois, que ce qu'ils demandaient dans leur pétition était une mesure de trop grande importance, pour que le conseil pût prendre sur lui d'en conseiller l'adoption, ou pour qu'il pût lui-même se déterminer à y donner son assentiment, surtout dans un temps où, d'après les avis qu'il avait reçus, les affaires de la province allaient très probablement être prises en considération et réglées en Angleterre; mais qu'il transmettrait leur pétition au secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies.

Peu contents de cette promesse, les pétitionnaires dressèrent

une requête au roi même, pour la même fin, et couchée à peu près dans les mêmes termes. Quoiqu'il ne fût pas dit expressément dans cette requête, que l'assemblée demandée dût être toute composée de protestans, la chose était néanmoins sous-entendue dans l'idée des pétitionnaires qui, en envisageant la constitution de la législature dans la Grande-Bretagne, ne concevaient pas qu'elle pût être différente dans une colonie. Les Canadiens eux-mêmes étaient généralement persuadés alors, que s'il y avait une chambre d'assemblée dans la province, ils en seraient exclus à cause de leur religion; et c'est pour cela qu'ils se contentent de demander le rétablissement de leur ancienne jurisprudence civile, et, d'une manière générale, la jouissance des mêmes droits dont jouissaient ou devaient jouir par la suite les autres sujets de sa majesté. Après avoir protesté de leur respect et de leur fidélité envers leur nouveau souverain, et témoigné leur reconnaissance de la manière dont il en avait agi envers eux, immédiatement après la conquête, ils lui disent en substance, dans leur requête :

"Au moment même de la conquête, nous fûmes loin de sentir les tristes effets de la contrainte et de la captivité : car le sage et vertueux général qui nous vainquit nous laissa en possession de nos lois et de nos coutumes. Le libre exercice de notre religion nous fut conservé, et nos anciens compatriotes furent nommés juges de nos différens en matière civile. Nous n'oublierons jamais cet excès de bonté; les preuves généreuses de la clémence de notre digne vainqueur seront préservées dans les annales de notre histoire, et nous les transmettrons de génération en génération jusqu'à la dernière postérité....

"En l'année 1764, votre majesté jugea à propos de mettre fin au gouvernement militaire de cette province, et d'établir à sa place un gouvernement civil. Dès le premier instant de ce changement, nous commençâmes à sentir les inconvéniens qui résultaient de l'introduction des lois d'Angleterre, qui jusqu'alors nous avaient été entièrement inconnues. Nos anciens compatriotes, à qui jusqu'alors il avait été permis de terminer nos différens civils, sans frais pour nous, furent remerciés de leurs services et renvoyés, et la milice de la province, qui jusqu'alors avait été fière de porter ce nom honorable sous le commandement de votre majesté, fut mise de côté. Il est vrai que nous fûmes admis à servir comme jurés, mais en même temps, on nous donna à entendre qu'il y avait certains obstacles qui empêchaient que nous eussions des emplois sous le gouvernement de votre majesté. Il nous fut dit aussi que la province devait être gouvernée par les lois d'Angleterre, lesquelles, quoique nous les croyons bien adaptées à l'état de la métropole, pour laquelle elles ont été faites, ne pourraient né-

anmoins être mêlées et appliquées à nos usages sans renverser totalement nos fortunes et détruire nos possessions. Telles ont été, depuis l'époque de ce changement dans le gouvernement, et telles sont jusqu'à présent nos justes causes de mal-aise et d'appréhension ; lesquelles pourtant sont devenues moins alarmantes pour nous par la douceur avec laquelle le gouvernement de votre majesté a été administré.

Daignez, très illustre et généreux souverain, faire disparaître ces craintes et ce mal-aise, en nous rendant nos anciennes lois, coutumes et privilèges, et en donnant à notre province ses anciennes limites. Daignez répartir vos faveurs à tous vos sujets de cette province également et sans distinction, Conservez le titre glorieux de souverain d'un peuple libre : titre qui sûrement perdrait un peu de son éclat, si plus de cent mille nouveaux sujets de votre majesté en cette province, devaient être exclus de votre service, et privés des avantages inestimables dont jouissent les anciens sujets de votre majesté.

" Nous concluons en priant votre majesté de nous accorder, en commun avec vos autres sujets, les droits et les privilèges de citoyens d'Angleterre. Alors nos craintes seront dissipées : nous passerons nos vies dans la tranquillité et le bonheur, et nous serons toujours prêts à les sacrifier pour la gloire de notre prince et le bien de notre pays."

Les deux pétitions furent envoyées en Angleterre, et remises au comte de DARTMOUTH, alors secrétaire d'état pour les colonies. Il ne fut point fait de réponse positive à la pétition des protestans ; mais il leur fut donné à entendre que les ministres du roi étaient d'avis que l'état de la province ne permettait pas encore qu'il y fût établi une chambre d'assemblée, et qu'ils étaient pour le présent plus enclins à y établir un conseil législatif, nommé par le roi, et revêtu des pouvoirs nécessaires pour régler les affaires de la province, jusqu'à ce que la mesure plus naturelle et plus constitutionnelle de l'établissement d'une chambre d'assemblée leur parût plus praticable.

Il fut répondu à la requête des Canadiens par la passation de l'acte de 1774, "lequel," dit un de nos écrivains, "quoiqu'il ne soit pas sans défauts, est précieux pour nous et généralement honorable à la mémoire de ses auteurs, et en particulier à celle de l'immortel gouverneur qui en avait fait le sujet de ses plus instantes sollicitations. Amateur de la vérité (continue le même écrivain,) ce grand homme mit tout en œuvre pour la connaître, et lorsqu'il la connut, ce fut toujours pour la faire servir au profit des nouveaux sujets de son maître. Ami des Canadiens, qu'il aimait parce qu'il s'était appliqué à les connaître, Carleton ne négligea aucune occasion de parler en leur faveur, et de faire valoir ce qu'il considérait

comme une chose qui leur appartenait de droit. Grâce à l'activité et à la constance du vertueux général, les ministres furent éclairés, et le roi, convaincu des désastres qu'avait causés au Canada l'introduction des lois anglaises, fit passer, (au mois de Juin 1774) dans les deux branches de son parlement, le premier de nos actes constitutionnels, celui de la quatorzième année de son règne."

A Continuer.

DERNIERES NOUVELLES.

Le *Clematis* arrivé à Boston du Havre de Grâce a apporté des journaux de Paris jusqu'au 26 Juillet, et l'*Hibernia* parti de Liverpool, le 6 Août, a fourni des nouvelles de cette même ville, jusqu'au 31 du même mois. Ces nouvelles annoncent les événemens les plus importants, et même le commencement d'une révolution en France. La cause immédiate des troubles a été la promulgation de deux ordonnances par lesquelles Charles X. abolit la liberté de la presse et dissout la chambre des députés. Parmi les députés il y avait, suivant les journaux, 272 constitutionnels, dont 202 avaient voté l'adresse contre les ministres dans la chambre précédente, 145 ministériels, et 15 membres neutres, ou dont on ignorait les opinions. Les chambres devaient s'assembler le 3 Août, et il avait déjà été fait plusieurs préparatifs en conséquence, lorsque les ministres enflés de leur succès à Alger, et se trouvant, au moins pour un temps, indépendants des chambres par les richesses que la conquête mettait dans le trésor public, se déterminèrent à annéantir les résultats de l'élection qui avait été si défavorable à leur cause, et d'ordonner de nouvelles élections sous une rigide censure de la presse, et sujetes aux seules influences auxquelles ils permettraient d'agir. Comme préparatif à ces coups d'état, ils firent au roi un exposé fulminant contre la liberté de la presse périodique, qu'ils veulent faire regarder (en la confondant avec la licence) comme le plus grand fléau qui puisse accabler une nation. Ils disent en finissant :

"Nous ne devons pas nous tromper ; nous ne sommes plus dans la condition ordinaire d'un gouvernement représentatif. Les principes sur lesquels il est établi ne sont pas demeurés intacts au milieu des vicissitudes politiques. Une *turbulente démocratie*, qui s'est même insinuée *dans nos lois*, a été substituée à la puissance légitime. Elle dispose de la majorité des élections au moyen de ses journaux, et de sociétés instituées dans des vues semblables ; elle paralyse autant qu'il est en son

pouvoir l'exercice régulier de la plus essentielle prérogative de la couronne, celle de dissoudre la chambre élective. Par là la constitution même de l'état est ébranlée : votre majesté seule retient le pouvoir de la préserver et de l'établir sur sa base,

" Le droit aussi bien que le devoir d'assurer son maintien. est l'attribut indispensable de la souveraineté. Nul gouvernement sur terre ne serait stable, s'il n'avait pas le droit de pourvoir à sa propre sureté. Cette loi est antérieure à toute autre loi, parce qu'elle est fondée sur la nature des choses. Telles sont, Sire, les maximes qui ont la sanction du temps et l'aveu de tous les hommes d'état de l'Europe.

" Mais ces maximes ont une sanction plus décidée, celle de la constitution elle-même ; l'article 14e. a revêtu votre majesté du pouvoir, non pas certainement de changer nos institutions, mais de les consolider et de les rendre immuables.

" Une nécessité impérieuse ne vous permet plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême : le moment est arrivé de recourir à des mesures qui sont d'accord avec l'esprit de la constitution, mais qui sont contraires à l'ordre légal, dont toutes les ressources ont été épuisées en vain.

" Ces mesures, Sire, qui doivent assurer le succès, vos ministres n'hésitent pas à les proposer, persuadés que la justice sera soutenue par la puissance.

" Les très humbles et très fidèles serviteurs de votre majesté, le président du conseil des ministres, le ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre de la marine, le ministre des finances, le ministre des affaires ecclésiastiques, le ministre des travaux publics.

CHARLES, &c.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Sur le rapport de notre conseil des ministres, nous avons ordonné et ordonnons comme suit :

Art. I. La liberté de la presse périodique est suspendue.

II. Les dispositions des articles 1, 2 et 9 du titre premier de la loi du 21 Oct, 1814, sont pleinement rétablies.

Conséquemment aucun journal on écrit périodique ou sémi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraitre à Paris ou dans les départemens, qu'en vertu de l'autorisation que les auteurs et imprimeurs auront obtenue de nous, séparément. L'autorisation doit être renouvellée tous les trois mois. Elle peut être révoquée.

III. L'autorisation peut être accordée provisoirement, et otée provisoirement par les préfets, aux journaux ou autres ouvrages périodiques ou sémi-périodiques, qui sont ou qui seront publiés dans les départemens.

IV. Les journaux et les écrits publiés en contravention à l'article II seront saisis sans délai. Les presses et les caractères qui auront servi à leur impression seront mis en un dépot public sous scellé, ou rendus inutiles.

V. Nulle publication au-dessous de 20 feuilles d'impression ne peut paraître que par l'autorisation de notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur à Paris, et des préfets des départemens. Toute publication de plus de 20 feuilles d'impression qui ne formera pas le même corps d'ouvrage sera également soumis à la nécessité de l'autorisation. Les ouvrages publiés sans autorisation seront saisis incontinent. Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront mis en un dépot public sous scellé, ou rendus inutiles.

Les mémoires sur les procès et les mémoires des sociétés savantes et littéraires seront soumis à une autorisation préalable, s'ils traitent en entier ou en partie de matières politiques, cas dans lequel les mesures prescrites par l'article 5 leur seront applicables.

VII. Toute disposition contraire aux présentes sera sans effet.

VIII. L'exécution de la présente ordonnance aura lieu en conformité à l'article 4 de l'ordonnance du 27 Nov. 1816, et à ce qui est prescrit par celle du 18 Janvier 1817.

IX. Nos ministres secrétaires d'état sont chargés de l'exécution de ces présentes.

Donné à notre château de St. Cloud, le 25 Juillet 1830.

CHARLES, &c. A tous ceux qui ces présentés verront, salut:

En conséquence de l'article 50 de la charte: étant imformé des manœuvres qui ont été pratiquées en divers endroits de notre royaume, pour tromper et égarer les électeurs, durant les dernières opérations des colléges électoraux, notre conseil entendu, nous avons ordonné et ordonnons:

Art. I. La chambre des députés des départemens est dissoute.

II. Notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à St. Cloud, le 25 Juillet 1830.

CHARLES.

De par le roi.—Le pair de France, ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, Comte de PAYRONNET.

CHARLES, &c.

A tous ceux qui ces présentés verront, salut:

Ayant résolu de prévenir le renouvellement des mesures qui ont exercé une influence pernicieuse sur les dernières opérations des collèges électoraux, désirant en conséquence réformer, conformément aux principes de la constitution, le mode d'élection dont l'expérience a démontré l'inconvénient, nous

avons reconnu la nécessité d'employer le pouvoir dont nous sommes revêtus, afin de pourvoir par des actes émanant de nous à la sureté de l'état et à la suppression de toute entreprise dirigée contre la dignité de la couronne. Pour ces raisons, notre conseil entendu, nous avons ordonné et ordonnons :

(Suit l'ordonnance de réforme électorale en 30 articles.)

CHARLES, &c.

A tous ceux qui ces présentes verront, Sulut: Conformément à l'ordonnance royale datée de ce jour, relativement à l'organisation des colléges électoraux, sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, nous avons ordonné et ordonnons comme suit :

Art. 1. Les collèges électoraux s'assembleront, savoir, les collèges électoraux d'arrondissemens le 6 de Septembre prochain, et les collèges électoraux de départemens le 18 du même mois.

2. La chambre des pairs et la chambre des députés des départemens sont convoquées pour le 28 du mois de Septembre prochain.

3. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à St. Cloud, le 25 Juillet 1830.

Ces ordonnances excitèrent dès le moment de leur promulgation le plus grand mécontentement. Tous les journalistes de Paris s'assemblèrent, et résolurent, à une seule exception près, de ne point obéir à l'ordonnance qui suspend la liberté de la presse. Le lendemain de la publication, le *Journal du Commerce*, dans un article intitulé : *Violation de la Charte ! Anéantissement des Lois*, dit :

“ La violence a triomphé dans les conseils du roi : la constitution de l'état est attaquée dans ses fondemens ; le corps politique est dissous. La France est replacée par le crime des ministres dans la situation provisoire d'où la charte la tira le 4 juin 1814. Le titre légal qui légitimerait le prélevement des taxes en 1831, vient d'être détruit.”

Les députés qui étaient à Paris s'assemblèrent et dressèrent un protêt, qu'ils envoyèrent au roi à St. Cloud. Mais le roi parut déterminé à persister dans ses résolutions. En apprenant l'opiniatreté de Charles X, les députés se rassemblèrent, pour délibérer et prendre des mesures pour la sureté du pays. Les pairs s'étaient aussi assemblés ; mais leur réunion n'avait produit aucun résultat important.

PROCLAMATION adressée aux Français, par les députés des départemens assemblés à Paris.

FRANÇAIS :—La France est libre. Le pouvoir absolu a levé son étendard ; la population héroïque de Paris l'a renversé

Paris attaqué, a fait triompher par les armes la cause sacrée qu avait en vain triomphé dans les élections.

Un pouvoir qui usurpait nos droits et troublait notre repos, menaçait à la fois la liberté et l'ordre. Il n'y a plus de crainte pour les droits acquis, plus de barrière entre nous et les droits dont nous avons encore besoin. Un gouvernement qui peut sans délai nous assurer ces avantages est maintenant le premier besoin de notre pays.

FRANÇAIS :—Ceux de vos députés qui sont déjà à Paris se sont assemblés, et jusqu'à ce que les Chambres puissent régulièrement s'interposer, ils ont invité à exercer les fonctions de Lieutenant-Général du Royaume, un Français qui n'a jamais combattu que pour la France, le DUC D'ORLEANS. C'est là dans leur opinion, le plus sûr moyen d'obtenir promptement par la paix le succès de la défense la plus légitime.

Le Duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle.

Il a toujours défendu ses intérêts et professé ses principes. Il respectera nos droits ; car c'est à nous qu'il devra le sien. Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires à une liberté forte et durable.

Le rétablissement de la Garde Nationale, avec l'intervention des gardes dans le choix des officiers.

L'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementales et municipales.

Le Jury pour les délits de la presse ; la responsabilité, légalement organisée, des ministres et agens secondaires de l'administration.

La situation du militaire légalement assurée.

La ré-élection des Députés nommés aux charges publiques.

Nous donnerons à nos institutions, de concert avec le Chef de l'Etat, le développement dont elles ont besoin.

FRANÇAIS !—Le Duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre.

" Les Chambres, dit-il, vont s'assembler ; elles régleront les moyens d'assurer le règne des lois, et le maintien des droits de la nation.

" La charte ne sera plus désormais une nullité.

Du Journal du Commerce.

PARIS, 31 Juillet, (midi)

HABITANS DE PARIS.—Les députés de la France, assemblés dans ce moment à Paris, m'ont exprimé le désir que je vienne en cette capitale, pour exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

Je n'ai pas hésité à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre population héroïque, et à faire tous mes ef

forts pour vous sauver des calamités d'une guerre civile et de l'anarchie.

En revenant à la cité de Paris, je portais, avec orgueil, ces couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'ai portées moi-même long-tems.

Les chambres vont s'assembler, elles s'occuperont des moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

La charte désormais ne sera plus une nullité.

LOUIS PHILIPPE D'ORLEANS.

Supplément Extradinaire au Moniteur du 31 *Juillet.*—Il a été nécessaire de désigner pour chaque branche de l'administration publique, des commissaires pour remplacer, provisoirement, l'administration qui vient de tomber avec le pouvoir de Charles X.

Voici les noms des commissaires nommés provisoirement.

Pour le département de la *Justice*, Mr. Dupont de l'Eure; *Finances*, le Baron Louis; *Guerre*, le Général Gérard; *Marine*, M. de Rigny; *Affaires Etrangères*, M. Bignon; *Instruction Publique*, M. Guizot; *Intérieur et Ouvrages Publics*, M. Casimire Perrier.

(Signé) LOBAN A. DE PUYRAVEAU.
MAUGUIN DE SCHONEN.

Paris, Hôtel de Ville, 31 Juillet.

Proclamation du GENERAL LAFAYETTE:

CONCITOYENS.—Vous m'avez par une acclamation unanime élu votre général. Je me montrerai digne du choix de la garde nationale de Paris. Nous combattons pour nos lois et nos libertés.

CONCITOYENS.—Notre triomphe est certain. Je vous conjure d'obéir aux ordres des chefs qui vous seront donnés, et de le faire cordialement.

Les troupes de ligne ont déjà plié. Les traitres qui ont excité la guerre civile, et qui pensaient massacrer le peuple avec impunité, seront bientôt forcés à rendre devant les tribunaux compte de cette violation des lois, et de leurs projets sanguinaires.

Signé aux Quartiers-Généraux,

Le Général du Bourg LAFAYETTE.

Paris, 29 Juillet.

Commission municipale de Paris.

Paris, 31 Juillet.

HABITANS DE PARIS:—Charles X a cessé de régner sur la France. Ne pouvant oublier l'origine de son autorité, il s'est toujours regardé comme l'ennemi de notrepays et de ses libertés qu'il n'avait pas assez de sens pour comprendre.

Après avoir secrètement attaqué nos institutions par tous les moyens que pouvaient lui suggérer la fraude et l'hypocrise, il prit la résolution, quand il se crut assez fort pour exécuter ouvertement ses projets, de les noyer dans le sang des Français.

Quelques instans ont suffi pour annéantir ce gouvernement corrompus qui n'a cessé de conspirer contre la liberté et la prospérité de la France. La nation seule est debout sous ces drapeaux nationaux qu'elles a conquis en répendant son sang. Elle aura un gouvernement et des lois dignes d'elle.

(Le reste de la Proclamation est un panégérique des efforts que viennent de faire les Français.)

Le *Moniteur* contient quelques nouvelles des départemens. Partout où les ordonnances et les événemens de Paris furent connus, le peuple s'était prononcé avec autant d'indignation contre les mesures de la cour ; partout il fit paraître le même enthousiasme pour la charte et la liberté de la presse.

Du Messager des Chambres du 1er. Août.

Charles X est à Chartres. Les personnes qui composent la cour se proposent de se rendre dans le département de la Loire, pour organiser une guerre civile dans l'ancienne Vendée. La seule garde Suisse les accompagne. La garde royale est demeurée à St. Cloud et à Versailles, avec l'artillerie, tout à fait découragée et débandée.

Samedi, (31 Juillet) dit un Journal de Londres du 2 Août, il a été reçu des dépêches de lord Stewart Rothsay, notre ambassadeur à Paris, communiquant les nouvelles authentiques qui suivent des événemens importants qui ont eu lieu en France.

Le 26, la banque refusa d'escompter les billets, sur quoi, tous les manufacturiers renvoyèrent leurs ouvriers, et les rues de Paris se remplirent de groupes qui discutaient avec vivacité sur l'état extraordinaire des choses. La saisie des presses des journaux libéraux fut le signal de la manifestation de l'opinion publique. Le peuple était monté au point de ne pouvoir plus être intimidé par les troupes, et il s'en suivit des combats où le sang fut répandu avec profusion, le mardi et le mercredi. Un grand nombre des gardes nationaux prirent spontanément les armes pour la défense des libertés publiques, et le gouvernement, au lieu de profiter de cette démonstration de l'esprit public pour revenir sur ses pas, persista dans le plan de conduite qui doit amener sa ruine. Le mercredi la populace et la garde nationale attaquèrent l'hotel de ville ainsi que plusieurs autres petits postes, et s'en emparèrent. Les troupes du roi chargèrent à leur tour, et après une résistance opiniâtre, où il y eut beaucoup de sang répandu, réussirent à les reprendre; mais les

étudians de l'école de droit et de l'école polytechnique étant revenus à la charge avec le peuple, les en chassèrent presque aussitôt. La garde nationale étant alors organisée en nombre considérable, et ayant à sa tête le général Gérard, se chargea du soin de protéger la ville, et gagna à la cause du peuple le 5e et le 53e régiment de ligne.

Cependant la populace formée en bandes considérables, et armée de toute manière, gagna du terrain, et poussa ses avantages jusqu'aux extrémités de la ville. Les gardes avaient eu ordre d'évacuer Paris et de se retirer à St. Cloud. Mais le 3e régiment des gardes françaises et les gardes Suisses, qui n'avaient pas quitté leurs postes aux Tuileries furent attaquées le Jeudi à midi, et après quelque résistance, se retirèrent au Louvre. Elles y furent attaquées de nouveau à 3 heures, furent délogées, et sortirent de Paris.

Pendant le tumulte, et durant la lutte entre le peuple et les soldats, les basses classes criaient; *A bas le roi! à bas les Bourbons! vive l'empereur! vive Napoléon II.* Les autres criaient: *Vive la charte.! à bas la tyrannie, la mort à Polignac! la mort à Peyronnet! la liberté ou la mort!* L'enthousiasme du peuple était à son comble; mais on doit dire à son honneur, que la propriété publique et privée a été partout respectée. Les étrangers qui se trouvaient à Paris, et particulièrement les Anglais, semblent partager l'enthousiasme des Français. "Jamais il n'y eut une semaine plus glorieuse pour la France," dit l'un d'eux, "Gloire et honneur aux Parisiens," dit un autre; "ils viennent de faire une grande action." O grande nation!" s'écrièrent la plupart d'entr'eux, en voyant ce qui se passait. Quand les dépêches adressées aux ministres étrangers, qui avaient été saisies au bureau de la poste, leur furent remises cachetées, ils ne purent s'empêcher d'être sensibles à cette attention, et de complimenter les citoyens sur leur bravoure et leur modération dans la victoire.

Aux dernières dates, la tranquillité était parfaitement rétablie dans la capitale; le drapeau tricolore flottait sur tous les édifices publics, et sur le palais de St. Cloud, d'où Charles X était parti accompagnée de la seule garde suisse, selon quelques rapports, et abandonné même par cette garde, suivant d'autres. Les uns le disaient à Rheims, les autres à Chartres, où même à Nantes. Quant à ses ci-devant ministres, on ne savait ce qu'ils étaient devenus.

Partout où les événemens de Paris étaient connus, l'enthousiasme était le même en faveur de la liberté constitutionnelle; la haine également prononcée contre Charles X et son gouvernement. Partout les troupes de ligne paraissaient disposées à soutenir la cause populaire et nationnale.

La conduite de Charles X parait être généralement blamée, et la résistance des Français, hautement approuvée en Anglcterre. Le *Sun* et le *Courier*, autrefois si véhéments contre le gouvernement républicain et le gouvernement impérial de France, parlent avec une espèce d'horreur des dernières démarches du roi de France, et avec une espèce d'admiration de la résistance des Français à la *violation* de la constitution et à l'établissement d'un pouvoir *absolu* et *despotique*. Le premier ne fait pas difficulté de donner à Charles le nom de roi tyran, et simplement de tyran, et le second assure que le gouvernement anglais n'interviendra pas pour aider un monarque aveugle et insensé à violer la constitution de son pays, et à y exercer un pouvoir despotique. Le même *Courier* avait prévu que les derniers actes de Charles X ameneraient le renversement de son gouvernement; mais il n'avait pas supposé dans les Français assez d'énergie pour le renverser si promptement.

Le cabinet de Madrid, ou le Conseil de Castille, plus clairvoyant et plus sensé que le ministère de Charles X, a prévu l'évènement qui devait avoir lieu en France, et cherché le moyen d'en éviter les conséquences pour l'Espagne, en rendant la population satisfaite du gouvernement. Après avoir parlé au roi du danger qui menace l'Espagne, s'il y a une révolution en France, et de la nécessité de rendre son gouvernement populaire, ils lui proposent: un acte d'amnistie pour tous les délits politiques passés ; le rappel de tous les exilés, et la convocation des cortès. Leur exposé est daté du commencement de juillet.

On voit par les derniers procédés de la chambre des communes, que le *bill* des affaires financières du Bas-Canada a été nécessairement remis à la session prochaine.—Sur motion du duc de Wellington, il avait été mis devant la chambre des lords des copies ou des extraits de la correspendance du bureau colonial avec le gouvernement du Bas-Canada.

Le parlement a été prorogé, et la chambre des communes dissoute, par le roi en personne, le 23 juillet.

De la *Gazette de Londres.*—Downing-Street, 19 juillet, 1830.—Il a plu au roi de nommer le lieutenant-général lord AYLMER, K. C. B. Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef des Provinces de Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et Isle du Prince-Edouard.

" Nous nous attendions aussi peu à cette nouvelle, dit le *Mercury*, que la plupart des habitans de cette province, à ce que nous croyons. Nous pensons néanmoins pouvoir regarder le fait comme d'accord avec le désir du présent administrateur, et comme un prélude à la rémunération des longs et importans services de son Excellence, par quelque haut emploi en An-

gleterre. Peu d'officiers du rang de Sir James KEMPT ont joui d'aussi peu de repos et ont été plus constamment au dehors pour le service de leur pays."

La dernière *Gazette de Québec publiée par autorité*, contient la proclamation annonçant la dissolution du présent parlement, et la convocation d'un nouveau. Les *writs* ou ordres d'élection seront rapportables le 26 Octobre prochain, excepté pour les comtés de Gaspé et de Bonaventure, pour lesquels le rapport est fixé au 13 Décembre.

Il est à croire comme à espérer, que la nouvelle chambre d'assemblée se composera de membres éclairés autant que patriotes, et joignant la prudence à la fermeté. Le choix de représentans est toujours pour un peuple une affaire on ne peut plus importante. Il ne suffit pas, suivant nous, pour se recommander aux électeurs, qu'un candidat tienne, ou prétende tenir à des principes constitutionnels : il faudrait encore qu'il connût bien ces principes ; qu'il sût distinguer des droits réels de simples prétentions, et pût rendre compte de sa manière de penser. Nous exigerions encore de celui qui demande les suffrages de ses concitoyens, qu'il leur donnât des preuves de sa capacité et de sa *dignité*, en leur exposant, *lui-même*, sur le *hustings*, ses principes, ses opinions et ses intentions, d'une manière précise, claire et raisonnée. Il n'est pas sans doute nécessaire que notre chambre d'assemblée soit uniquement composée de membres disposés à discourir longuement sur toutes sortes de sujets ; mais du moins devraient-ils tous être capables de parler, et surtout de raisonner dans l'occasion. Des hommes dont toute la capacité se bornerait à pouvoir dire *oui* ou *non* sur une question, et souvent, sinon toujours, d'après autrui, nous semblent peu propres à représenter dignement le peuple Canadien, dont les lumières croissent de jour en jour, et qui, dans quelques années, selon les présentes apparences, ne le cédera, ou pourra, s'il le veut, ne le céder à aucun autre peuple du monde, sous le rapport de l'instruction.

On parle de John FISHER, écuyer, comme se présentant au quartier ouest de cette ville, avec Mr. PAPINEAU, à la place du Dr. NELSON, qui se retire. On parle aussi de Jules QUESNEL, écuyer, comme devant se présenter au quartier est, pour remplacer M. HENEY. Nous n'entendons point parler d'autres candidats pour le présent.

C. R. OGDEN, écuyer, se présente de nouveau, aux Trois-Rivières. Mr. J. W. HARVEY, de la rue St. Pierre, Québec, demande les suffrages des électeurs du ci-devant comté de *Devon*.

Son Excellence, sir James Kempt, est arrivé en cette ville, Mercredi dernier, accompagné du Colonel Yorke, Secrétaire Civil, du Colonel Heriot, Aide-de-Camp Provincial, et de Mr. Maitland, assistant Aide-de-Camp. Son Excellence va à Bytown, pour de là se rendre à Kingston, par le canal du Rideau.

Les Courses de Montréal commenceront Lundi prochain, si le temps le permet, au Pavillon, à l'entrée de la Rivière St. Pierre, et se continueront Mardi et Jeudi.

Nous apprenons avec plaisir, dit le *Montréal Gazette*, que le chemin projetté entre le village des Tanneries et la Rivière St. Pierre sur le fleuve, va se commencer sans délai. Le procès verbal qui l'établit a été homologué le 19 Juillet, et par l'activité et à la persévérance de J. Viger, écuyer, Inspecteur des Chemins, l'allignement est déjà tiré. Le 30 du mois passé, Louis Guy et J. Viger, écuyers, deux des Commissaires, se sont transportés sur les lieux, et le contrat pour l'enlevement des arbres qui se trouvaient sur le chemin a été adjugé au rabais. Ce travail préliminaire doit être achevé aujourd'hui. Les propositions pour l'achevement du chemin seront reçus Lundi, 13, au bureau des Commissaires, rue Bonsecours.

Notre célèbre coursier, *Filho*, a été vendu par M. Gibb pour 1500 piastres, et il est parti Samedi pour aller aux courses de Montréal.

A une assemblee de personnes intéressées, tenue à l'Anse de Wolf, il a été pris des mesures pour bâtir un bateau à vapeur pour touer les trains de bois.

La quille du bâtiment de la Compagnie de la Navigation par la vapeur entre Québec et Halifax, a été posée Jeudi, au chantier de Mr. Black.

Le premier numéro du "*Christian Sentinel*," publié aux Trois-Rivières, par le révérend *A. H. Hurwell*, est sorti. Ce papier déclare dans son adresse introductoire, qu'il doit être "regardé en quelque sorte comme l'organe accrédité de l'Eglise Episcopale en Canada," et comme tel devant supporter la doctrine et le culte de l'Eglise établie.

Jeudi dernier, Louis Yvon et Patrick Welsh, le premier prévenu de vols effractionnaires chez M. Lambert et M. Dionne à Saint Antoine, ont été surpris vers minuit, essayant de s'échapper de prison, en descendant d'un des privés d'en haut, dans le grand égout, &c. en y coupant les grilles de fer. Yvon était aussi un de ceux qui l'hiver dernier volèrent dans les magasins de M. Finlay. Ils furent découverts par la vigilance de M. Geffrey, le geolier, et mis en sûreté.—*Gaz. de Québec.*

La *Gazette de Québec* dit que deux ou trois des criminels qui se sont échappés de la prison de cette ville, ont été repris. Si c'est dans le district de Québec, ou des Trois-Rivières, à la bonne heure. Nous étions néanmoins persuadés qu'ils avaient pris une autre direction. Il y a peu à douter que ce ne soient eux qui aient commis les vols qui ont eu lieu, il y a quelque tems, à Lachine et dans les environs. Quoiqu'il fût un peu singulier qu'ils eussent pris la route du Haut-Canada par le nord du fleuve, l'éditeur du *Recorder* de Brockville les croit auteurs des vols commis tout récemment chez Mr. H. Sherwood, de ce village, par la raison qu'on a trouvé, près de la Pointe Claire, des papiers qui indiquaient qu'ils s'étaient dirigés de ce côté.

Liste des convictions, et sentences rendues hier, dernier jour de la Cour criminelle du Banc du Roi.

Michael Kelly, Meurtre, sentence de mort prononcée.
Owen Staughters, assaut avec intention de meurtre,—prison.
Catherine M'Naughton et *Grace M'Manus*, vol au-dessus de £15 dans une maison habitée, sentence de mort prononcée.
François Philibert, *Michel Blais*, alias *Perry*, et J. M. *Turgeon*, alias *Desjardins*, vol de cheval, sentence de mort enrégistrée.
Adin Johnson, grand larcin, 6 mois de prison.
G. White, grand larcin, 4 mois de prison.
J. *Humphreys*, grand larcin, 2 mois de prison.
Pierre Paquet, *André Labelle*, *J. Blake*, *A. Dagenais* et *J. Drogue*, vol audessus de 40s. dans une maison habitée, 6 mois de prison.
G. N. Clemens, vol audessus de 40s. dans une maison, 4 mois de prison.
H. Desmarais, vol audessus de £20, 12 mois de prison.
W. Bardley et *Curtis Holgate*, larcin, 3 mois de prison.
H. Charrest, larcin, 2 mois de prison.
D. Cody, larcin, un mois de prison.
J. Walker, vol audessus de 5s. dans une boutique (magazin,) 12 mois de prison.
J, B, Fournelle, larcin, 8 jours de prison.
James Cummings, pour avoir eu des faux billets en sa possession, 8 jours de prison.

MARIÉ.—En cette ville, Lundi dernier, Mr. François ARMAND, dit CHARTRAND, Imprimeur, à Dame Veuve BOUTHILLIER.

DÉCÉDÉS.—Dernièrement, à Kamouraska, Mr. Antoine LEBEL, âgé de 82 ans.

En cette ville, le 3 du courant, Mr. Bernardo GIRALDI, âgé de 49 ans.

Lundi dernier, à l'âge de 19 ans, Dlle. Rose Léocadie MORIN, fille ainée de Mr. P. H. Morin.

COMMISSIONNÉS.—Mr. James LULL, Médecin et Accoucheur.

MM. Antoine BERNIER, et George GOUDIE, Notaires.

Mr. Andrew RUSSELL, Arpenteur.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

Tome I. SAMEDI, 18 SEPTEMBRE, 1830. N°. 11.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Si l'acte de 1774 n'accordait pas aux Canadiens tous les droits de sujets britanniques, il leur rendait au moins formellement les lois, coutumes, usages et privilèges dont ils avaient joui sous la domination de la France; il leur donnait, en un mot, des droits positifs.

Par cet acte, on réannexait au Canada, auquel néanmoins on continuait à donner le nom restrictif de *Province de Québec*, une partie des territoires qui en avaient été détachés en 1763; à condition toutefois que les bornes d'aucune des anciennes colonies n'en seraient dérangées.—La proclamation royale de 1763, quant à ce qui concernait le Canada, les commissions en vertu desquelles cette province était gouvernée, toutes les ordonnances faites et passées par le gouverneur et le conseil de Québec, concernant le gouvernement civil et l'administration de la justice, ainsi que les commissions des juges et autres officiers de la province, étaient révoquées et annullées, par la raison que ces dispositions, ordonnances et commissions "avaient " été trouvées, par expérience, désavantageuses à l'état et aux " circonstauces de la province, le nombre de ses habitans mon- " tant, à la conquête, à plus de soixante-cinq mille personnes " qui professaient la religion de l'église de Rome, et qui jouis- " saient d'une forme stable de constitution, d'un système de " lois, en vertu desquelles leurs personnes et leurs propriétés " avaient été protégées, gouvernées et réglées pendant une lon- " gue suite d'années, depuis le premier établissement de la " dite province du Canada."

Les catholiques de la province de Québec ont et conservent

le libre exercice de leur religion, "soumise à la suprématie "du roi," (laquelle n'a et ne peut consister, à ce que nous croyons, que dans le droit d'approuver ou de désapprouver l'élection de l'évêque, ou du coadjuteur de l'évêque de Québec,) et le clergé catholique continue à tenir et percevoir ses dûs et droits accoutumés, "eu égard seulement aux personnes qui professent la dite religion." Les catholiquee sont exemptés de prêter le serment prescrit par l'acte de la première année du règne de la reine Elisabeth, à la place duquel il en est substitué un qui ne répugne point à leur croyance.

Les Canadiens conservent et retiennent leurs propriétés et possessions, et en jouissent, ainsi que de tous les usages et coutumes qui les concernent, et de tous leurs autres droits de citoyens, d'une manière aussi ample, étendue et avantageuse, que si les proclamations, commissions, ordonnances et autres actes dont il a été parlé plus haut, n'avaient point eu lieu, "et "dans toutes les affaires en litige qui concerneront leurs pro- "priétés et leurs droits de citoyens, ils auront recours aux lois "du Canada, comme aux maximes par lesquelles elles doivent "être décidées; et tous procès qui seront à l'avenir intentés "dans aucune des cours de justice qui seront constituées dans "la dite province, y seront jugés, eu égard à telles propriétés "et à tels droits, en conséquence des dites lois et coutumes "du Canada; à condition toutefois que cette disposition ne "s'étendra à aucunes des terres qui ont été concédées par sa "majesté, ou qui seront concédées à l'avenir en franc et com- "mun soccage."—Les testamens pourront être faits suivant les lois du Canada, ou suivant les formes prescrites par les lois d'Angleterre.

Les lois criminelles d'Angleterre continuent à être administrées et observées comme lois de la province de Québec, à l'exclusion de tous autres règlemens ou manières de procéder qui ont pu prévaloir dans cette province, avant l'année 1764.

Il est et peut être loisible à sa majesté, d'établir et constituer, par un ordre signé de sa main, et de l'avis du conseil privé, un conseil pour les affaires de la province de Québec, composé de personnes qui y résideront, et dont le nombre ne sera ni de plus de vingt-trois ni de moins de dix-sept, pour faire conjointement avec le gouverneur, le lieutenant gouverneur, ou le commandant en chef, des ordonnances pour la police et le bon gouvernement de la province; et cela, "parce qu'il était très désavantageux alors d'y convoquer une assemblée, et qu'il pourrait être nécessaire de faire des règlemens pour des cas qu'on ne pouvait prévoir en Angleterre, et dont on ne pourrait être informé sans beaucoup de retardement et d'inconvénient."

Ce conseil législatif ne peut mettre aucune taxte ou impot dans la province, mais seulement autoriser les habitans des différentes villes ou districts à lever des cotisations pour la bâtisse ou réparation d'édifices publics, ou l'amélioration des rues, places publiques ou grands chemins. Le roi se réserve le droit de désapprouver et infirmer toutes les ordonnances passées par le conseil législatif de Québec, lesquelles doivent être envoyées en Angleterre six mois au plus tard après leur passation, pour être présentées à sa majesté. Il ne peut être passé aucune ordonnance dans aucune assemblée du conseil qui ne serait pas composée de la majorité de ses membres, et en aucun autre temps qu'entre le premier jour de Janvier et le premier jour de Mai, à moins que ce ne soit pour des affaires urgentes, et alors tous les membres résidant à Québec ou dans l'espace de cinquante milles de cette ville, doivent s'y trouver. Le roi se réserve le droit d'établir et constituer dans la province de Québec, par lettres-patentes, sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, les cours criminelles, civiles ou ecclésiastiques qui lui paraitront nécessaires, et d'en nommer les juges et autres officiers. Tous les actes du parlement d'Angleterre faits antérieurement pour restreindre ou régler le commerce des colonies et plantations anglaises de l'Amérique, ou ayant rapport à ces colonies et plantations, demeurent en force, dans la province de Québec, comme dans les autres possessions britanniques.

Tel est en substance l'acte de la quatorzième année de Georges III. Comme cet acte avait été passé principalement en faveur des Canadiens, et qu'il les mettait dans un état beaucoup meilleur que celui où ils étaient depuis une dixaine d'années, ils en furent généralement satisfaits. Il n'en fut pas ainsi des habitans anglais de la province et des marchands de Londres qui y faisaient le commerce : ils avaient présenté un mémoire aux deux chambres du parlement pour donner du poids à leur pétition, en Mai 1774, et lorsque l'acte fut reçu à Québec, ils s'assemblèrent de nouveau, afin de dresser des pétitions, pour en obtenir la révocation ou la modification. Outre leurs pétitions au roi et aux deux chambres du parlement, qui furent transmises à Lord Dartmouth, ils en adressèrent une à ce ministre en particulier, dans laquelle ils témoignaient le mécontentement que leur causait l'acte, et faisaient la peinture des maux qu'il devait, suivant eux, faire tomber sur la province. Leur nombre n'était rien comparé à celui des anciens habitans, mais se croyant exclusivement dignes des faveurs du gouvernement de la métropole, comme Bretons, protestants, et peut-être, dans leur idée, comme vainqueurs, ils auraient voulu que ce gouvernement agît exclusivement pour

leur avantage ; mais outre qu'il aurait fallu trop tôt revenir sur ses pas, ç'aurait été se montrer trop manifestement partial et injuste que d'accéder à leurs demandes : aussi n'y eut-il ni révocation ni modification.

Le gouverneur général étant revenu à Québec, dans l'automne de la même année, le conseil exécutif s'assembla, pour faire lecture de l'acte constitutionnel, et le conseil législatif fut installé. Il fut composé d'environ deux tiers de protestans et un tiers de catholiques. Plusieurs autres Canadiens furent admis aux charges publiques, en prêtant le serment requis par l'acte. *A Continuer.*

LA REVOLUTION DE FRANCE.

Ainsi s'exprimait le *Courier* de Londres, (Journal ministériel) le 30 Juillet, avant que la nouvelle de l'insurrection de Paris fut arrivée en Angleterre.

« Quelques uns de nos confrères paraissent curieux de savoir quelle conduite tiendra le cabinet britannique, au sujet du renversement de la constitution en France. Notre réponse sera courte. Le roi de France et son ministère ne peuvent faire accroire à la nation que l'Angleterre désire que leur gouvernement devienne stable par le sacrifice de la constitution; ou que l'Angleterre prodiguera ses trésors, son sang et son honneur pour le soutien des mesures qu'ils ont adoptées. Le principe de non-intervention sera, nous n'en doutons point, aussi strictement suivi dans ce cas qu'il l'a été dans tous les autres, durant l'administration du duc de Wellington, et avec le même succès et la même satisfaction pour la nation, Si le peuple français veut se soumettre au présent châtiment, et consent à vivre sous un gouvernement despotique, qu'il le fasse: tout ce qu'il en résultera, c'est que la France deviendra plus faible, et l'Angleterre plus forte par le changement. S'il se soulève, et détruit la puissance qui l'aurait écrasé, alors l'Angleterre verra la lutte avec peine, à cause des maux qu'elle occasionnera; mais tant qu'elle se bornera à l'exercice légitime du droit, car le peuple peut avoir un droit légitime aussi bien que le trône, pourquoi le gouvernement britannique interviendrait-il dans une querelle qui n'attaque point sa sureté ?

« On a dit à l'Europe que sans le cabinet britanniqne, le prince de Polignac ne serait pas à la tête des affaires en France, parce que sans l'appui du duc de Wellington il n'avait aucune chance de parvenir à une telle élévation. On a dit à l'Europe une fauseté. Le duc de Wellington n'a pas plus contribué à l'élévation du prince de Polignac qu'à celle du Kan de Tartarie. Voyant le danger dont la France était menacée

du côté des libéraux, le duc a peut-être vu son élévation sans mécontentement, car il ne pouvait pas prévoir que la destruction du libéralisme, (nous n'employons ce terme que dans le sens offensant,) devait s'opérer par l'établissement du despotisme pur. Si le prince a été nommé à la recommandation du duc, il a certainement pris une étrange manière de se montrer reconnaissant de l'influence qu'on dit avoir été exercée en sa faveur. Mais il n'en a pas été ainsi, et nous défions le monde de prouver que nous ne disons pas la vérité.

"Les questions qu'on se fait présentement sont : Les Français se soumettront-ils? Se révolteront-ils, et quand? La soumission peut avoir lieu pendant un temps, car le peuple en masse n'était pas préparé à ce coup d'état, et le gouvernement l'était ; mais la lutte, s'il y en a une, aura probablement lieu après l'élection de la chambre établie par l'autorité arbitraire du roi. Le gouvernement ne peut aller sans argent, et les subsides seront votés par cette chambre nouvelle et illégalement constituée. Le peuple paiera-t-il les taxes imposées par une telle autorité? il est probable qu'il ne les paiera pas, et alors viendra l'épreuve de la force entre le gouvernement et la nation. La nécessité de la résistance légale sera venue alors pour chacun, et le gouvernement aura à prendre par la force ce qu'il ne pourra pas prendre sous la sanction de la loi. S'opposera-t-on à la force? La chose est très probable; sinon les effets saisis seront mis à l'enchère, et il ne se trouvera personne pour enchérir. Où sont donc alors les moyens de faire la guerre au peuple? Du temps de Napoléon, cela et quelque chose de plus aurait pu se faire ; mais le siècle du despotisme est passé. Dieu veuille que l'époque de l'anarchie ne soit pas arrivée ! Si les libéraux sont bien intentionnés, qu'ils le fassent voir présentement. La balle, disent-ils, est à leurs pieds: qu'ils la poussent franchement."

"Il faut que le prince de Polignac soit l'homme le mieux informé ou le plus mal informé de l'Europe; autrement, il n'en serait pas venu à cette extrémité. Il pourra réussir, mais nous tremblons en envisageant les conséquences qui peuvent résulter de sa conduite."

Paris, 26 *Juillet :*—Aujourd'hui tous les gérans de journaux se sont assemblés pour délibérer sur la conduite qu'ils auraient à tenir dans ces circonstances extraordinaires. Les uns proposent de ne point adhérer aux mesures illégales et aux ordonnances contre la charte; d'autres proposent de fixer, d'un commun accord, quel nombre de journaux se pourvoieraient devant les tribunaux pour réclamer l'exécution des lois.

M. Mangin, préfet de police, vient de faire parvenir à tous les imprimeurs un avis portant que toute publication, sans au-

torisation, amènerait la saisie et l'enlèvement de leurs presses. Plusieurs imprimeurs ont aussitôt fait savoir aux administrations des journaux que, loin d'obtempérer à cet ordre, ils étaient prêts à se dévouer et à résister, autant qu'il est en eux de le faire.—Tous les cabinets de lecture étaient encombrés; la foule s'est portée principalement du côté de la Bourse. Dès une heure on commençait à s'entretenir de la baisse qui allait se manifester, à l'ouverture des opérations. L'attente générale a été cependant trompée, car la rente n'a baissé, au premier abord, que de 2 francs.

Le *Constitutionnel*, le *National*, le *Courier-Français*, *Temps*, le *Globe*, le *Jounal du Commerce*, le *Messager*, et le *Figaro*, &c. sont décidés à paraître, sans démander l'autorisation. On assure que le *Journal des Débats* seul a refusé de se réunir à cet avis.

Le 27 le Constitutionnel et les Débats n'ont pas paru.

Les éditeurs du National et du Temps ont résisté aux officiers qui se sont présentés pour se saisir de leurs presses et qui furent obligés de briser les portes. Des pelotons de gendarmerie furent placés sur les boulevards et la place de la bourse. Des troubles éclatèrent au Palais-Royal et les croisées du Pr. de Polignac ont été brisées.

Le soir du 26, l'agitation avait été augmentée par une ordonnance du préfet de police qui défendait de vendre ou distribuer des écrits sur lesquels ne se trouveraient pas les noms, profession et demeure de l'auteur et de l'imprimeur, et qui ordonnait à tous les propriétaires de cafés et cabinets de lecture de n'avoir chez eux aucun journal non autorisé.

Le National du 27 dit: Plusieurs cafés ont été fermés par ordre du cabinet de police. Les journaux qui ont paru malgré l'ordonnance sont lus au milieu des groupes nombreux rassemblés de tous côtés, et sous les yeux même des gendarmes. Toute l'immense population de Paris proteste en masse contre les ordonnances. Les ateliers sont déserts, les magasins des rues de Richelieu, St. Honoré, St. Denis, sont fermés ainsi que les grilles des Tuileries et du Palais Royal. Partout se forment de rassemblemens que cherchent à dissiper les gendarmes et la troupe de ligne.

L'alarme croît à chaque moment; ceux qui sortent par curiosité ou pour leurs affaires courent le risque d'être entrainés par la foule armée que ne peut plus arrêter la troupe. Le sang a commencé à couler; trois gendarmes ont été tués et plusieurs personnes sabrées et foulées aux pieds des chevaux. Un mot, un seul mot, que l'ordonnance soit révoquée et la tranquillité renaîtra comme par enchantement. Mais ce mot nous ne l'espérons plus, et les conséquences de ce refus sont incalculables. Malheur à celui sur qui pèse une telle responsabilité.

Paris, 29 *Juillet.*—Hier plusieurs députés parmi lesquels se trouvaient MM. le général Gérard, le comte de Lobau, Casimir Périer et Mauguin, se sont rendus auprès du duc de Raguse, au milieu du feu. M. Laffitte a porté la parole et a fait au maréchal le tableau de la malheureuse position de la capitale, du sang versé de tous côtés, et il l'a rendu responsable, au nom de députés assemblés, de toutes les fatales conséquences de ces événemens. Le maréchal répondit que l'honneur d'un soldat était dans l'obéissance; et l'honneur civil, s'est écrié M. Laffitte, est de ne pas massacrer les citoyens. Quelles seraient, a ajouté le duc de Raguse, les conditions que vous proposeriez?—Nous pensons que l'ordre pourrait être rétabli si les ordonnances illégales du 26 Juillet étaient révoquées, les ministres renvoyés et les chambres convoquées pour le 3 Août. Le maréchal reprit que comme citoyen il ne désapprouverait peut-être pas la démarche et les opinions des députés, mais que comme soldat il avait ses ordres et devait les exécuter; que si les députés le désiraient, il se rendrait auprès du roi et pourrait leur donner sa réponse; qu'ils pourraient même avoir une conférence avec M. de Polignac qui n'était pas éloigné.

Un quart d'heure après, le maréchal est revenu et a déclaré d'un air peiné que M. de Polignac avait répondu que les conditions proposées rendaient toutes conférences inutiles. Alors nous avons la guerre civile! s'est écrié M. Laffitte. Le duc de Raguse n'a répondu que par un salut, et les députés se sont retirés.

Les prêtres et les élèves du séminaire, réunis dans le palais archiépiscopal, eurent l'imprudence de faire feu par les fenêtres; le palais attaqué fut emporté d'assaut, mis au pillage et tous les meubles brisés furent jetés dans la rivière. Quelques uns de ces jeunes gens, qui firent résistance, en furent les victimes.

Paris, 30 *Juillet.*—Charles X et le Dauphin ont passé la revue des troupes qui se trouvaient dans les environs de St. Cloud; tous deux ce sont écriés: "la charte pour toujours," après quoi Charles X a annoncé qu'il avait abdiqué en faveur de son fils. Un silence expressif a succédé à cette déclaration tardive.

Lorsque le maréchal Marmont a paru devant le Dauphin, ce prince a éclaté en violens reproches, et s'est servi des expressions les plus dédaigneuses. On assure qu'il a dit au maréchal, vous nous traitez comme vous avez traité les autres. On se rappelle que lors de la première invasion, il avait promis de tenir 15 jours devant Paris, et qu'il n'y tint pas quinze heures. Le maréchal ne les a point trahis, au contraire, il a fait pointer les canons contre les citoyens.

On a remarqué que les étrangers résidans à Paris, Russes,

Anglais et Allemands, se sont déclarés ouvertement pour les défenseurs de la charte. Ils leur ont fait porter des provisions et des refraichissemens, et ont reçu chez eux les blessés. Ainsi toute l'Europe a pris quelque part à la mémorable journée du 29 Juillet.

La plus grande partie des troupes de la garde est concentrée dans le voisinage de St. Cloud. Des postes avancés sont établis sur une hauteur, la cavalerie échelonnée vers Neuilly, et d'un autre côté elles s'étendent jusqu'à Meudon. Des moyens de résistance sont organisés pour défendre le pont de Neuilly et empêcher le passage, mais on ne paraît pas disposé à vouloir le forcer. Il semble plutôt que l'intention est de faire retraite. Les troupes refusent de revenir sur Paris. Elles déclarent ouvertement qu'elles se joindront aux citoyens si on les fait entrer dans la capitale. Les ministres se sont cachés. Ils s'accusent les uns les autres des malheurs qui viennent d'arriver.

Paris, 30 *Juillet*.—Hier 29, après le départ de la garde royale pour Paris, une partie des habitans de Versailles s'est formée en garde nationale. Elle a pris pessession des barrières, et a désarmé les pages, et quelques détachemens des gardes du corps et de la garde royale. La division Bourdesoult s'est présentée à la porte de fer de l'avenue, demandant qu'on lui permît de revenir à Versailles reprendre ses quartiers. Mais la garde nationale qui y était postée pour la défendre a prévenu le général que les troupes ne rentreraient en ville qu'après avoir déposé les armes, comme avaient fait les autres et que s'il tentait de se frayer un passage, on lui résisterait. Le général Bourdesoult a jugé prudent de ne point attaquer : il a fait bivouaquer ses troupes sur la route.

Ce matin, après des pourparlers, un arrangement a été fait, et toute la division est entrée, criant " la charte pour toujours." Cette division est composée d'un bataillon de la garde à pied, de la gendarmerie de Paris, à pied et à cheval, d'un régiment de grenadiers à cheval, d'une compagnie d'artillerie à cheval, et d'un régiment de cuirassiers.

Sèvres, depuis le point où commence le parc de St. Cloud jusqu'au pont, est occupé par des bataillons de la garde royale, l'artillerie, et les régimens suisses. Quatre pièces de canon sont placées sur la route, deux dans la direction de Versailles, et les deux autres vers Paris. Mais ces troupes ne forment pas en tout 2000 hommes.

Le duc d'Angoulême à cheval, ayant à ses côtés deux officiers supérieurs marchant à pied, et suivi de 7 à 8 gardes du corps a passé au milieu des troupes. Les suisses sont les seuls qui aient crié, vive le roi !

On a recueilli 600 blessés dans l'hôpital de Beaujon.

Pendant toute l'après-midi, des Suisses se dirigeaient isolément sur Neuilly; ils ont jeté leurs armes, exprimant les plus vifs regrets d'avoir combattu, et déclarant qu'ils ne se battraient plus pour soutenir une cause semblable.

Hier, la cour a envoyé des troupes à Neuilly chargées d'arrêter le duc d'Orléans. Lorsqu'il a été connu que le prince en était parti dans la nuit pour se rendre à Paris, une ordonnance royale a été rendue sur le champ, déclarant le duc hors la loi et enjoignant aux sujets du roi de lui courir sus.

Les troupes de ligne de Lyon, Lille, le Hâvre et en général dans les départemens, se sont prononcées pour les citoyens. Une députation de Lille est arrivée à Paris, pour faire l'offre de cinq mille hommes si on en avait besoin. On dit qu'une députation de Lyon est en route pour offrir aussi des secours. Le gouvernement provisoire de Paris était à la veille d'envoyer 2000 hommes vers Calais et d'autres troupes seront réparties sur divers points, à l'arrivée des contingens des provinces.

Bulletin National.—Tandis que la lutte avait lieu à Paris avec tant de patriotisme et de dévouement, quelques jeunes gens, afin de propager le mouvement dans la campagne, se jettèrent dans les communes des environs de Paris, pour distribuer les proclamations, et inviter partout les citoyens à s'organiser en garde nationale. Hier, à 4 heures et demie du matin, on sonna le tocsin à Mont-rouge, Vaugirard, Issy et Vanvres. On battit la générale à Versailles, à 11 heures du matin, et l'hotel des gardes du corps fut attaqué. Les troupes mirent bas les armes, et tous les postes furent occupés par la garde nationale.

A Sèvres, vis-à-vis des gardes-du-corps et de l'école de St. Cyr, qui commandait le pont avec de l'artillerie, le pavillon blanc fut abattu, et la garde nationale occupa les postes.

A Boulogne même, commune située entre St. Cloud et le bois de Boulogne, les proclamations ont été lues, et l'organisation se faisait à la face des troupes.

Les soldats campés à Boulogne et à St. Cloud, ont refusé, depuis le matin, de faire aucun mouvement. Les officiers de la garde ont répondu à une députation des officiers de la ligne et des écoliers de l'école polytechnique, qui les ont été trouver dans l'après-midi, qu'ils avaient résolu de ne plus porter les armes au service de la tyrannie contre leurs concitoyens; mais que les sermens par lesquels ils se regardaient comme liés, les empêchaient de se joindre à ceux de Paris, et qu'ils espéraient bientôt en être relevés.

Paris, 1er. *Août.*---Charles X et sa famille ont passé hier par St. Cyr, vers trois heures de l'après-midi, dans leur route pour Rombouilbet. Un détachement de gendarmes à cheval

formait l'avant-garde. Ensuite venaient environ 200 gardes du corps, puis les carosses de la cour ; dans lesquels étaient les ministres. Charles et son fils étaient à cheval.

Le duc d'Orléans vient de souscrire 100,000 francs pour secourir ceux qui ont été blessés dans les journées mémorables du 27, du 28 et du 29 Juillet, ainsi que les familles de ceux qui ont été tués.

Parmi les papiers de la duchesse d'Angoulême, on en a trouvé un qui contient le plan d'une contre-révolution complète. Il sera publié prochainement.

Le *Moniteur*, du 2 Août contient une ordonnance du lieutenant général du royaume, annonçant que la nation française a repris ses couleurs. On ne portera désormais que la cocarde tricolore.

Il a été adressé des ordres par le télégraphe, pour la sureté des fonds qui ont été saisis à Alger, et qui sont estimés à 40 millions.

Les mouvemens patriotiques de Paris se sont communiqués avec tant de rapidité et d'enthousiasme à Orléans, à chartres, à Blois, à Tours, et dans tout le pays arrosé par la Loire, que la retraite de Charles X dans la Vendée est devenue impossisible.

Des événemens ressemblant à ceux de Paris ont eu lieu à Nantes. Les citoyens ont été victorieux, et des volontaires nationaux se sont aussitôt mis en mouvement.

On dit que les ambassadeurs des puissances étrangères ont donné au duc d'Orléans, au nom de leurs souverains respectifs, des assurances des dispositions les plus amicales.

OUVERTURE DES CHAMBRES.—*Discours du Lieutenant général du royaume.*

Paris, 3 Août.

PAIRS ET DEPUTE'S.---Paris, troublé dans son repos par une déplorable violation de la charte et des lois, s'est défendu avec un courage héroïque. Au milieu de cette lutte sanglante, toutes les garanties de l'ordre social étaient annéanties. Les personnes, les propriétés, les droits, tout ce qu'il y a de plus cher et de plus précieux pour des hommes et des citoyens, était exposé aux dangers les plus imminents.

Dans cette absence de tout pouvoir public, les vœux de mes concitoyens se sont tournés vers moi ; ils m'ont jugé digne de de concourir avec eux au salut de la patrie; ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

Leur cause m'a paru juste, le danger immense, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré. Je me suis hâté de venir, au milieu de cette population héroïque, accompagné de mes amis,

et portant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté.

Je suis venu dans la ferme résolution de me dévouer à tout ce que les circonstances exigeront de moi, dans la situation où l'on m'a placé, pour rétablir l'empire des lois, sauver la liberté qui était menacée, et rendre impossible le retour d'aussi grands maux, en assurant le pouvoir de la charte, dont le nom, invoqué durant le combat, a aussi été répété après la victoire. *(Applaudissemens.)*

C'est aux Chambres qu'il appartient de me guider dans cette noble tâche. Tous les droits doivent être solennellement garantis ; toutes les institutions nécessaires à leur plein et libre exercice doivent recevoir les développemens dont elles ont besoin. Attaché par inclination et par conviction aux principes d'un gouvernement libre, j'en ai accepté d'avance toutes les conséquences. Je crois de mon devoir d'appeller immédiatement votre attention à l'organisation des gardes nationales, à l'application du jury aux délits de la presse, à la formation des administrations départementales et municipales, et particulièrement à cet article 14e. de la charte que la haine a si étrangement interprété. *(Nouveaux applaudissemens.)*

C'est dans ces sentimens, messieurs, que je suis venu ouvrir cette session. La tâche est pénible pour moi. Je déplore les malheurs que j'aurais voulu prévenir ; mais au milieu du transport magnanime de la capitale et de toutes les autres villes de France ; à la vue de l'ordre qui se rétablit avec une promptitude merveilleuse, après une résistance exempte de tout excès, un juste orgueil s'empare de mon cœur, et j'envisage avec confiance la destinée future de notre pays.

Oui, Messieurs, la France, qui nous est chère, sera heureuse et libre ; elle montrera à l'Angleterre, qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle aime la paix autant que la liberté, et ne désire que le bonheur et le repos de ses voisins.

Le respect pour tous les droits, l'égard pour tous les intérêts, la bonne-foi dans le gouvernement, sont les meilleurs moyens de désarmer les partis, de ramener la confiance dans les esprits, et la stabilité dans les institutions, qui sont les seuls gages certains du bonheur des peuples et de la force des états.

Pairs et Députés.—Aussitôt que les chambres auront été constituées, je mettrai devant vous l'acte d'abdication du roi Charles X. Par le même acte, son altesse royale, Louis Antoine de France, renonce aussi à ses prétentions. Cet acte m'a été remis hier, 2 Août, à 11 heures du soir.

Des Journaux anglais. ——

Le *Times* dit que Charles X cherche à revenir sur ses pas,

et prétend n'avoir abdiqué qu'en faveur du jeune duc de Bordeaux, dont MM. Chateaubriand et Hyde de Neuville ont chaudement épousé les intérêts. Nous craignons que les troubles de France n'aient que commencé, et que les divisions intestines ne produisent la faiblesse. Il est aussi à craindre que malgré la modération connue du gouvernement provisoire, il ne soit pas capable de restreindre le juste courroux de la populace contre un individu qui sait si mal reconnaitre présentement l'indulgence qu'ils lui ont montrée quand on pouvait s'attendre que le massacre de leurs concitoyens les porteraient à des actes de violence.

Le *Courier* du 5 Août dit, dans une seconde édition : " Peu après que notre papier a été mis sous presse, nous avons reçu la communication importante qui suit de notre correspondant à Boulogne :

Boulogne-sur-Mer, 4 *Août.*—Il est arrivé ici, il y a une heure, un messager avec la nouvelle d'une nouvelle fermention populaire à Paris, et de la marche d'un grand nombre de gardes nationales et de peuple sur Rambouillet, pour y entourrer le roi et la famille royale. La cause immédiate de ce mouvement semblait n'être qu'imparfaitement connue à Paris, lorsque la nouvelle a été envoyée, mais le bruit général était que Charles X, après avoir abdiqué, avait proposé de nouvelles conditions qui avaient excité l'indignation des commissaires nommés pour traiter avec lui. On disait aussi qu'il avait caché le prince de Polignac, et qu'il avait refusé de livrer les joyaux de la couronne, qui sont d'une immense valeur. La dépêche porte que Mardi à six heures du soir, il y avait eu de grands rassemblemens dans les différens quartiers de Paris; qu'il avait paru régner beaucoup d'irritation contre le roi, mais qu'on espérait qu'elle serait reprimée par l'influence de Lafayette et autres personnes marquantes.

Aux dernières nouvelles de Paris, le roi était à Rambouillet avec sa famille. Les commissaires nommés afin de lui donner une escorte pour le conduire hors du royaume, étaient arrivés; mais l'ex-roi refusait d'adhérer à la proposition qu'il avait faite lui-même. La chose avait excité de nouveau l'indignation des Parisiens: 6000 volontaires nationaux s'étaient assemblés dans les champs Elysées pour marcher sur Rambouillet. Le géneral Gérard était déjà parti pour cette place à la tête de 20,000 hommes, avec plusieurs pièces de canon. La population de Paris s'était remise sous les armes.

POUR L'OBSERVATEUR.

Epilepsie.---Tout homme qui connait ou croit connaître un secret en médecine, le doit au public, en le soumettant toute-

fois aux docteurs de la faculté. En 1798 et 99, plusieurs cures de cette terrible maladie eurent lieu en Espagne. La personne à la tête du traitement prétendait que cette maladie provient d'une humeur aqueuse qui se forme au haut du crâne, et qui condensée tombe par gouttes sur le nœud des nerfs que nous avons au cerveau. Elle expliquait par là les convulsions subites, fréquentes et presques toujours périodiques. Elle comparait l'épilehsie à l'eau dans la tête de certains enfans : l'humeur aqueuse dans ceux-ci est si abondante, qu'elle les détruit bien vite, mais sans les convulsions des épileptiques. Ces enfans, disait-elle, sont toujours plus précoces que les autres, et les épileptiques qui ne doivent point leur maladie à l'intempérance ou à d'autres désordres, possèdent tous des talens et du génie, tels que Cesar, Mahomet, Bonaparte, et beaucoup d'autres.

Le premier but du traitement est de se débarrasser de l'humeur aqueuse : un emplâtre d'onguent divin, étendu sur un morceau de cuir de cinq à six pouces de diamètre, et appliqué à la nuque, soutirera peu à peu et sans douleur l'humeur aqueuse. Il faut le changer rarement : ou se contente de l'essuyer quand cette humeur y abonde. La recette de cet onguent se trouve dans les anciennes pharmacopies françaises. Il est très compliqué ; mais aujourd'hui que la chimie a fait des progrès, on pourrait peut-être le simplifier, sans en diminuer l'efficacité.

Les convulsions fréquentes doivent attaquer le genre nerveux des malades : il faut donc un régime tonique ; point de graisse, point d'huile, point de laitage, beaucoup de haricots verts, même à l'excès, parce que ce légume contient plus de fer que les autres. Un opiat fait avec du sirop, du quinquina, de la valériane silvestre et du fer oxigène, le tout réduit en poudre, leur sera très favorable. Ils peuvent en prendre trois ou quatre cuillerées à thé par jour, sans nausées ni rapports, parce que l'aromate de la valériane corrige le goût du quinquina.

Dans cette maladie, comme dans toutes les maladies de nerfs, la foi du patient peut faire des miracles. Il faut qu'il ressènte de la gaité, et qu'il s'abstienne du travail de tête après ses repas et dans la soirée. C'est pendant la nuit que les premières crises se déclarent, et dans beaucoup de cas, elles n'ont lieu que dans ce temps là.

Pulmonic.—Les médecins prescrivent les acides, sans doute pour neutraliser l'alkali du sang, qui trop abondant produit les ulcères dans les poumons. Mais cette neutralisation est-elle aussi rapide qu'elle devrait l'être ? Les sauvages entendent mieux ce sujet que nous. Un jeune Canadien, affligé de cette maladie, fut envoyé par ses médecins, il y a quelques années,

dans les pays chauds des Etats-Unis. Il en revint dans le même état de santé. Un sauvage lui dit : "Mange des atocas, mon frère, manges-en beaucoup : quand tu seras las de les manger crus, mange les cuits, et reviens encore à la charge." Je rencontrai ce jeune monsieur, quelque temps après, et comme j'avais entendu parler de ce remède, je lui recommendai les atocas. Je leur dois ma guérison, me répondit-il, et il me raconta l'histoire de son sauvage.

On a recommandé dernièrement de boire de l'eau chaude en abondance pour guérir le sciatique, les douleurs, &c. Tout remède simple peut être pris sans danger en abondance. C'est sans doute à cette circonstance qu'on doit les effets de la *courvatine*, qui n'est autre chose que l'ancienne tisanne royale, mais prise en plus grande quantité. D.

☞ Le Campagnard ne pourra paraître que la semaine prochaine.

Nous donnons dans ce numéro tous les détails intéressants que nous avons pu recueillir sur la nouvelle révolution de France ; révolution opérée avec une promptitude et une *tactique*, si nous pouvons nous servir de ce terme, qui ont excité l'admiration et l'enthousiasme des étrangers qui en ont été les témoins oculaires. Les journaux rapportent en effet des traits que le lecteur doué de générosité et d'humanité ne peut s'empêcher d'admirer. Quoi de plus sublime, par exemple (nous croyons l'expression convenable) que l'acte de ce régiment de ligne, qui, aux mots "en joue !" obéit, mais se tourne spontanément, en attendant le mot *feu !* vers celui qui lui donne l'ordre de tirer sur le peuple. Elle nous parait sage encore et éclairée la conduite de ce régiment des gardes qui refuse de se joindre aux insurgens jusqu'à ce qu'il ait été relevé du serment par lequel il se croit lié, mais qui jure de ne plus servir activement la tyrannie, dont la cause est d'ailleurs désespéré.

La promptitude et la simultanéité de cette révolution ont déjoué les projets et de ceux qui en ont été la cause, et de ceux qui devaient les appuyer ; s'il est vrai que quelques unes des puissances continentales eussent promis leur appui aux ministres de Charles X, dans le cas où la nation se souleverait contre leurs mesures. Il est très probable que ces ministres ne voulaient pas en rester là, et que quelque progrès qu'ils eussent fait d'un coup dans la route du despotisme, ils se proposaient d'aller encore plus loin. Les journaux ultra-royalistes auxquels ils auraient laissé le champ libre, et qui auraient été seuls à parler, n'auraient cessé de déclamer contre les institutions libérales et le gouvernement représentatif; ils auraient redemandé à cor et à cri le rétablissement de l'ancien régime; la nouvele chambre,

élue sous l'unique influence royaliste et ministérielle, aurait probablement offert de remettre ses pouvoirs au roi; on aurait fait entendre à celui-ci que quand il avait juré de maintenir la charte, c'était dans la pensée qu'elle était agréable anx Français; mais que puisqu'il en était autrement, son serment devenait nul, d'autant plus que dans le fonds, il n'avait juré autre chose que de gouverner conformément aux vœux de la nation, exprimés présentement par les *représentans du peuple*, et *les organes de l'opinion publique!*

Si le rétablissement du pouvoir arbitraire, surtout quant à l'imposition et à la perception des taxes, occasionnait des troubles et des soulevemens dans les provinces, comme il pouvait arriver, dans l'idée même des ministres sans doute, ç'aurait été pour les puissances qui leur avaient promis leur secours, un prétexte plausible de former sur les frontières de la France des cordons d'observation, et même d'y faire entrer leurs troupes, et pour eux, celui de sévir avec plus de rigueur et d'appesantir le joug de plus en plus. On ne s'attendait pas à voir commercer la résistance dans la capitale, ou l'on pensait qu'elle y serait réprimée avec autant de promptitude que de facilité: autrement les conseillers de Charles X auraient été aussi insensés qu'ils nous semblent avoir été coupables.

Il parait y avoir un grand nombre de candidats pour la représentation de ce district. En plusieurs endroits, il s'en présente jusqu'à 4 et 5 pour des comtés qui n'ont que deux représentans. Il n'est plus probable maintenant qu'il y ait une longue contestation pour la cité, comme pour le comté de Québec.

Nous avons vu ce matin un portrait à l'huile du duc de Wellington, peint de grandeur naturelle, par M. Audy, de cette ville, sur une excellente gravure du fameux portrait du Duc, recevant l'épée de la cité de Londres, par sir Thomas Lawrence. Plusieurs personnes qui ont vu le duc très souvent, trouvent dans ce tableau une ressemblance frappante, et la draperie, ainsi que l'entourage, est d'un fini et d'une perfection remarquable. M. Audy a fait aussi une copie du portrait de George III, dans ses habits de couronnement, par sir Joshua Reynolds. Nous apprenons que M. Audy se propose d'exposer sous peu ces deux tableaux.

La goëlette de relèvement *Gulnare*, commandeur Bayfield, M. R. arriva hier d'Anticosti, après avoir complété le relevé de cette Ile. Elle a fait voile ce matin pour le lac St. Pierre pour y faire les mêmes opérations. Toute la côte sud du St. Laurent depuis Québec jusqu'à Gaspé, l'Ile d'Anticosti, et la côte du nord au dessus du Cap des Monts, y compris la rivière Saguenay, sont maintenant explorées. *Gazette de Québec.*

Nous voyons par les journaux Anglais, que la frégate *Undaunted* était à Portsmouth, prête à recevoir à son bord Lord Aylmer, Gouverneur Général du Canada ; mais on disait que Sa Seigneurie ne s'embarquerait que vers la fin d'Août. Le Lieutenant-Colonel J. B. Clegg l'accompagne, dit-on, comme Secrétaire Militaire.—*Mercury.*

Nous apprenons d'une autorité indubitable, que l'honorable Juge en Chef Sewell a résigné sa place de Conseiller Exécutif. —*Ibid.*

Le Chemin de Kennebec.—Deux voyageurs venus du Maine en voiture par ce chemin, sont arrivés à l'auberge de Mr. M'Kenzie, à la Pointe Lévy. Ils rapportent que le chemin est dans un si bon état, qu'à l'exception d'environ sept milles, ils auraient pu faire neuf ou dix milles par heure. Les habitans du Maine ont par ce chemin une communication directe et facile avec Québec ; et il y a peu à douter qu'ils ne s'en prévalent, et que les avantages ne s'en fassent sentir sur nos marchés.—*Ibid.*

Aux dernières dates d'Angleterre, le prix de la farine avait baissé de 6d. par 70 lbs. ; celui de la potasse et de la perlasse paraissait se soutenir.

Courses.—Le fait le plus intéressant pour les Amateurs est la victoire remportée hier par la cavale de Mr. Kauntz, *Lady Heron*, sur le celèbre coursier *Filho.*

Vols.—Vendredi de la semaine dernière, des voleurs sont entrés dans la maison de Mr. Lindsay, aubergiste, rue St. François Xavier, et en ont emporté plusieurs articles de valeur.

Un vol de nature à peu-près semblable a été commis, dans la nuit de Dimanche à Lundi dernier, à l'Auberge tenue par Madame Prior, rue des Commissaires.

Accident.—Samedi dernier, un nommé Antoine Sabourin, s'en retournant à St. Césaire, sur une charrette chargée de différents effets, s'endormit et tomba. La roue de la voiture lui passa sur la tête, et il expira deux heures après.—*Com. Min.*

Mariés :—A St. Hyacinthe, le 7, Mr. Charles Racicot, à Dlle. Marie Louise Cusson, tous deux de St. Pie.

A Montréal, Lundi dernier, Mr. Isaïe Hurtubise, à Dlle. Susanne Viger, ci-devant de Boucherville.

Mercredi dernier, Mr. Francis Perry, Député Shérif, à Dlle. Frances Ermatinger.

Jeudi matin, Mr. H. D. Jessup, Médecin, de Prescott, à Dlle. Sophie Mathilde Trudeau.

Décédés :—A St. Vincent de Paule, le 5, à l'âge de 84 ans, Dame Marie Anne Quevillon, veuve de feu Mr. Vincent Constantin.

A St. Laurent, le 8, Mr. J. B. Serre, âgé de 94 ans.

A St. Ours, le 13, Dame Amable Deseve, veuve de feu Mr. F. Corré, âgée de 78 ans.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 25 SEPTEMBRE, 1830. No. 12.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

DES Acadiens, au nombre de quatrevingt-un, qui avaient laissé le Canada lors de la conquête, revinrent à la Baie des Chaleurs, au printemps de cette année 1774, et on leur permit de s'y établir, après avoir exigé d'eux le serment de fidélité au roi de la Grande-Bretagne.

Cependant, les colonies anglaises d'Amérique, mécontentes de la manière dont leur métropole voulait les gouverner, et sertout des taxes qu'elle voulait leur imposer sans leur consentement, avaient pris la résolution de résister à ce qu'elles appellaient l'exercice d'un pouvoir arbitraire et une oppression de sa part : les délégués des différentes provinces s'étaient réunis à Philadelphie, capitale de la Pensylvanie, en une assemblée qui se donna le nom de Congrès, afin d'aviser aux moyens de rendre la résistance efficace et générale. Cette assemblée publia ce qu'elle appella une déclaration de droits, et adressa une lettre aux habitans de la province de Québec pour les engager à faire cause commune avec les autres colonies.

Dans cette lettre ou adresse, datée du 26 Octobre 1774, les Américains disent, entr'autres choses, aux Canadiens, "que lorsqu'après une résistance courageuse et glorieuse, le sort des armes les avait mis au nombre des sujets de la Grande-Bretagne, ils s'étaient réjouis d'un accroissement si précieux ; et que comme la bravoure et la grandeur d'âme sont naturellement jointes ensemble, ils s'étaient attendus que leurs courageux ennemis deviendraient leurs amis sincères, et qu'ils avaient espéré que l'Etre Suprême répandrait sur eux les dons de sa providence divine, en leur assurant, ainsi qu'à leur postérité la plus reculée, les avantages sans prix de la constitution libre de l'Angleterre, qui est un privilège dont tous les sujets anglais doivent jouir ;—Que cette espérance avait été confirmée par la déclaration faite par le roi en 1763 ; et qu'ils n'auraient

jamais pu imaginer qu'il se trouveraient des ministres assez audacieux et assez méchants pour les priver de la jouissance de droits irrévocables, et auxquels ils avaient un si juste titre.

« Mais, continuent-ils, puisque nous avons vécu pour voir le temps imprévu, où des ministres corrompus ont osé violer les pactes et les engagemens les plus sacrés, et que, comme vous avez été élevés sous une autre forme de gouvernement, on a soigneusement fait en sorte que vous ne connussiez pas la valeur inestimable de celle à laquelle vous avez présentement un droit si légitime, nous croyons qu'il est de notre devoir de vous expliquer quelques unes de ses parties les plus importantes.

« Dans cette forme, le premier et le principal droit est que le peuple a part au gouvernement par des représentans de son choix, et est par conséquent gouverné par des lois de son approbation, et non par les édits d'hommes sur lesquels il n'a aucun contrôle; en sorte qu'il ne peut être privé de la moindre partie de sa propriété, que de son libre et plein consentement, lorsqu'il croit juste et nécessaire de la donner pour des usages publics, et alors il indique le moyen le plus facile et le plus équitable de percevoir et d'employer cette partie de sa propriété. L'influence de ce droit s'étend encore plus loin : si des chefs qui ont opprimé le peuple ont besoin de subsides, le peuple peut les leur refuser jusqu'à ce que ses griefs soient réparés, et se procurer, de cette manière, du soulagement, sans avoir recours à des requêtes souvent méprisées.

« Le second droit essentiel consiste dans le procès par jurés. Il est pourvu par là à ce qu'un citoyen ne puisse perdre la vie, la liberté ou les biens, sans avoir été préalablement condamnés par la sentence de douze de ses égaux et compatriotes de mœurs irréprochables, assermentés et pris dans son voisinage, et conséquemment sensés informés de son caractère et de celui des témoins ; et cela, après des enquêtes suffisantes, face à face, à huits ouverts dans la cour de justice, et devant tous ceux qui veulent se trouver présents au procès.

Le troisième droit a rapport à la liberté personnelle. Si un citoyen est arrêté et mis en prison, quoique par ordre du gouvernement, il peut, en vertu de ce droit, obtenir sans délai un ordre appellé d'*habeas corpus*, d'un juge obligé par son serment à le donner, et se procurer par là la liberté de sa personne, en attendant le procès, et un moyen plus facile d'obtenir réparation, dans le cas où il aurait été arrêté injustement.

« Un quatrième droit consiste à posséder ses terres sans être tenus à des corvées rigoureuses et apprimantes, qui forcent souvent le possesseur à quitter sa famille et ses occupations

pour faire ce qui, dans tout état bien réglé, devrait être l'ouvrage de gens loués exprès.

"Le dernier droit dont nous fesons mention regarde la liberté de la presse. Son importance, outre le progrès de la vérité, de la morale et des arts en général, consiste encore à répandre des sentimens généreux sur l'administration du gouvernement, à servir aux citoyens à se communiquer promptement et réciproquement leurs idées, à les unir entr'eux de sentimens, et à induire par là des supérieurs tyranniques, par des motifs de honte ou de crainte, à se comporter d'une manière plus honnête et plus équitable dans l'administration des affaires.

"Tels sont les droits sans lesquels un peuple ne peut être libre et heureux; tels sont les droits qu'un ministère machiavélique s'efforce de nous ravir à main armée; tels sont enfin les droits qui vous appartiennent et que vous devriez exercer présentement dans toute leur étendue."

Après avoir exposé aux Canadiens les droits dont on leur refuse la jouissance, le congrès américain s'efforce de leur prouver qu'on n'a rien mis à leur place par l'acte du parlement britannique dont nous avons donné plus haut la substance. "Que vous offre-t-on, dit-il, à la place de ces droits, par le dernier acte du parlement? La liberté de conscience pour votre religion? Non, Dieu vous l'avait donnée, et les puissances temporelles avec lesquelles vous étiez et vous êtes encore en liaison, ont fortement stipulé que vous en eussiez la pleine jouissance. Si les lois divines et humaines pouvaient garantir cette liberté des caprices des méchants, elle l'était déjà auparavant.—A-t-on rétabli les lois françaises dans vos affaires civiles? Cela parait ainsi; mais faites attention à la faveur circonspecte des ministres qui prétendent devenir vos bienfaiteurs; les paroles du statut sont, "Qu'on" se réglera sur ces lois jusqu'à ce qu'elles aient été modifiées ou changées par quelques ordonnances du gouverneur et du conseil.—Vous assure-t-on à vous et à votre postérité la certitude et la douceur des lois criminelles d'Angleterre, dont on fait l'éloge dans le statut? Non, elles sont aussi sujettes aux *changemens* arbitraires du gouverneur et du conseil, et l'on se réserve expressément le pouvoir d'ériger telles cours de judicature *criminelle*, *civile* et *ecclésiastique* que l'on jugera nécessaires....La couronne et les ministres ont le pouvoir, autant qu'il a été possible au parlement de le concéder, d'introduire le tribunal de l'inquisition même au milieu de vous.—Avez-vous une assemblée composée d'honnêtes gens de votre propre choix, sur lesquels vous puissiez vous reposer pour former vos lois, veiller à votre bien-être, et ordonner de quelle manière vous devez contribuer de

vos biens pour les usages publics? Non, c'est du gouverneur et du conseil que doivent émaner toutes vos lois; et ils ne sont eux-mêmes que les créatures du ministre, qui peut les déplacer selon son bon plaisir. En outre, un autre nouveau statut, fait sans votre participation, vous a assujéttis à toute la rigueur d'un impot sur les denrées, que l'on nomme *excise*; impot détesté dans tous les états libres, et qui en vous arrachant vos biens, peut encore troubler votre repos et celui de vos familles.—Dans ce même statut qui change votre gouvernement, et qui parait fait pour vous flatter, vous n'êtes point autorisés à vous cotiser pour lever et appliquer aucun impot, à moins que ce ne soit dans des cas de très peu de conséquence. Pourquoi cette distinction humiliante? ...L'entendement des Canadiens serait-il si borné, qu'ils fussent hors d'état de participer à d'autres affaires publiques qu'à celle de rassembler des pierres dans un endroit pour les entasser dans un autre? Peuple infortuné! qui est non seulement lezé, mais encore outragé. Ce qu'il y a de plus fort, c'est que, suivant les avis que nous avons reçus, un ministère arrogant a conçu une idée si méprisante de votre jugement et de vos sentimens, qu'il s'est persuadé que, par un retour de gratitude pour les outrages qu'il vous a récemment offerts, il vous engagerait à prendre les armes pour devenir des instrumens dans ses mains, pour l'aider à nous ravir cette liberté dont sa perfidie vous a privés."

Après la citation d'un passage de *L'Esprit des lois* sur la constitution anglaise, la lettre continue: "Il semble qu'il se trouve chez vous une *distribution* et une *répartition* de divers pouvoirs en des mains différentes, qui se répriment l'une l'autre....Mais vous servant de cette sagacité si naturelle aux Français, et dédaignant d'être déçus par le faux brillant de cet extérieur, examinez la plausibilité de ce plan, et vous trouverez que ce n'est qu'un *sépulchre blanchi*, pour ensevelir votre liberté et vos biens avec votre vie.—Vos juges et votre conseil soi-dant *législatif* dépendent de votre gouverneur, et lui-même dépend des serviteurs de la couronne en Angleterre. Le moindre signe du ministre fait agir ces puissances *législative*, *exécutrice* et *judiciaire*. Vos priviléges et vos immunités n'existent qu'autant que dure sa faveur, et son courroux fait évanouir leur forme chancelante. La perfidie a été employé avec tant d'artifice dans le code de lois qui vous a été récemment offert, que quoique le commencement de chaque paragraphe paraisse plein de bienveillance, il se termine cependant d'une manière destructive, et lorsque le tout est dépouillé des expressions flatteuses qui le décorent, il ne contient autre chose, sinon que la couronne et ses ministres seront aussi absolus dans toute l'étendue de votre vaste province que le sont

actuellement les despotes de l'Asie et de l'Afrique. Qui protégera vos biens contre des édits d'impots, et contre les rapines de supérieurs durs et nécessiteux? Qui défendra vos personnes de lettres de cachet, de prisons, de corvées; votre vie et votre liberté contre des chefs arbitraires et inhumains? Vous ne pouvez, en jettant vos yeux de tous côtés, appercevoir une seule circonstance qui puisse vous promettre d'aucune façon, le moindre espoir de liberté pour vous et votre postérité, si vous n'adoptez entièrement le projet d'entrer en union avec nos colonies.

" Nous connaissons trop bien la noblesse de sentiment qui distingue votre nation, pour supposer que vous fussiez retenus de former des liaisons d'amitié avec nous, par les préjugés que la diversité de religion pourrait faire naître....Nous ne requérons pas de vous d'en venir à des voies de fait contre notre souverain; nous vous engageons seulement à consulter votre gloire et votre bien-être, et à ne pas souffrir que des ministres indignes vous persuadent et vous intimident au point de devenir les instrumens de leur cruauté et de leur despotisme. Nous vous engageons aussi à vous unir à nous par un pacte social fondé sur le principe libéral d'une liberté égale, et entretenu par une suite de bons offices réciproques qui puissent le rendre perpétuel. Dans la vue d'effectuer une union si désirable, nous vous prions de considérer s'il ne serait pas convenable que vous vous assemblassiez dans vos villes et districts respectifs, pour élire des députés qui formeraient un congrès provincial, duquel vous pourriez choisir des délégués pour être envoyés, comme les représentans de votre province, au second congrès général de ce continent, qui doit ouvrir ses séances à Philadelphie, le 10 mai 1775.......Votre province est le seul anneau qui manque pour compléter la chaine forte et éclatante de notre union: que vos intérêts politiques soient communs; leur propre bien-être ne permettra jamais aux autres Américains de vous abandonner ou de vous trahir, et soyez persuadés que le bonheur d'un peuple dépend absolument de sa liberté et de son courage pour la maintenir."

(A Continuer.)

VARIE'TE'S

Ce matin (30 Juin,) à 8 heures, dit un journal de Londres, Mr. W, Shires, professeur de mathématiques, a observé dans le soleil la plus grande tache qui ait été vue depuis plusieurs années. Son diamètre soutendait un angle de 57 secondes, et supposant le diamètre du soleil de 800,000, elle avait 23,750

milles de longueur, et comme elle était à peu près circulaire, elle couvrait une surface de 443,000,000 de milles quarrés sur la surface du soleil.

Un monsieur de Dunblane possède un arc de chêne d'une grande antiquité. Nous avons le meilleur témoignage pour avancer que cet arc a passé du père au fils depuis au moins cinq cens ans. La famille à laquelle il appartient descend de Menteath, comte de Menteath. On dit que l'arc en question a été un instrument meurtrier entre les mains de son possesseur, en plusieurs rencontres, et particulièrement au carnage horrible d'une armée anglaise, dans le voisinage de Park, effectué sous le commandement de Wallace, et en mémoire duquel il a été élevé un immense morceau de pierres, qui se voit encore aujourd'hui, quoiqu'il ne soit point parlé du fait dans la vie de Wallace.

Misérable petit larcin.—Un nommé Clarke a été convaincu, aux sessions de Westminster, d'avoir dérobé une gazette, la moitié du *Times*, dans un café, près de Covent-garden. La gazette fut évaluée à quatre sous. Le magistrat refusa de différer le procès, pour mettre le prisonnier en état de produire des témoins pour prouver sa bonne conduite antérieure. "La bonne réputation," dit le juge, "ne peut servir de rien à un homme convaincu d'un aussi *misérable petit larcin*:" et son honneur le condamna à *six mois d'enprisonnement aux travaux forcés*. S'il se fût agi d'un vol de cent, ou même de cinquante louis, on aurait pu entendre des témoins pour prouver la bonne réputation dont l'individu avait joui jusqu'alors; mais dérober une moitié de gazette, un morceau de papier! L'homme aurait dû être pendu sur l'heure, comme dépourvu de l'honorable ambition d'un voleur respectable. Deux femmes, convaincues d'avoir dérobé un pied de géranium évalué à un écu, ont été condamnées, le même jour, à deux semaines d'emprisonnement. Qu'on se mette donc décemment à l'œuvre, et qu'on exerce le métier en grand, si l'on cherche la justice.—*Journal Anglais.*

LA RE'VOLUTION DE FRANCE.

Retraite, &c.—De la correspondance d'un journal anglais.—*Paris, 2 Août.* "Je trouvai St. Cloud morne et silentieux; il n'y avait pas eu de mouvement populaire, comme dans les autres villes des environs de Paris, et peut-être de toute la France; circonstance dûe sans doute à la présence ou à la proximité d'une armée considérable, dont la retraite du bois de Boulo-

gne par St. Cloud, avait été précipitée au point de causer de la confusion.

Quoique le gouvernement provisoire eût défendu la marche des troupes et des citoyens armés hors de Paris, des traineurs, un nombre de 1,200 ou 1,500, s'échappèrent de la ville, et marchèrent vers St. Cloud pour en ramener le roi, quoiqu'il fût entourré de 12,000 ou 15,000 hommes. Heureusement la retraite commença avant leur arrivée, autrement, il y aurait eu un massacre terrible, une partie de la garde royale, infanterie et lanciers étant dans un état d'irritation extrême. Il est à peine nécessaire de dire que les Suisses n'étaient pas moins irrités. Cependant au fort de leurs dispositions loyales et meurtrières, la crainte de la *canaille* s'était emparée de leurs esprits, au point de leur faire perdre le jugement. Hier, dans la matinée et dans l'après-midi, leurs rangs furent éclaircis par la désertion, leur activité paralysée par le soupçon, et leur habileté pour le service affaiblie par le défaut de nourriture, de boisson et de repos. Lors de leur retraite des Champs-Elysées, quelques uns des soldats de la garde firent preuve du plus sauvage esprit de vengeance, et firent feu dans les rues qui s'ouvraient sur l'avenue et dans les fenêtres des maisons. Ils en furent punis par la perte d'environ 600 hommes. Trois ou quatre régimens bivouaquèrent dans le bois de Boulogne. Ils étaient sans nourriture, dans des alarmes continuelles, attaqués par les payans, et démoralisés au point de fuir sans savoir où ils allaient. Leur nombre encore fut diminué ici de quelques certaines de déserteurs.

"Je vous ai dit, dans une de mes précédentes lettres, que Sivres avait été fortifié, et que Meudon et autres hauteurs des environs de St. Cloud avaient été occupés par les troupes du roi. C'est une chose presque incroyable, mais certaine, que jusqu'à Samedi (31 Juillet) on avait projetté et regardé comme facile la reprise de Paris. Quinze mille hommes s'étaient ralliés autour du roi, et l'on en attendait d'autres. Mais les troupes ne voulaient pas marcher sur Paris, et dans le fait un million d'hommes ne l'aurait pas pris. Mais la nouvelle que le peuple se soulevait partout, le mécontentement des troupes qui allait toujours croissant, fit changer de résolution, et l'on se détermina à la retraite. Il y eut hier à Sèvres une escarmouche, où les gardes perdirent 20 hommes, et les gens du peuple deux. Le canon du pont de St. Cloud fut tiré en l'air, et la déroute devint générale. En passant sur le pont, plusieurs des soldats jetèrent leurs fusils dans la Seine, et se dispersèrent. Le 85e. régiment de ligne faisait partie des forces du roi. Le cri de "Vive la ligne, était parvenu à Sèvres et à Meudon : en conséquence les soldats et sous-officiers

ne tirêrent point; et la rage du peuple se tourna contre les officiers supérieurs. Les lanciers déployèrent de nouveau leur férocité, en chargeant trois fois le peuple. Leur perte, surtout en officiers a été immense.

" Hier je repassai sur les points du champ de bataille, si je puis appliquer ce terme à une ville, où la lutte avait été le plus opinitâre. J'ai visité le tombeau de 160 malheureux qui avaient péri dans l'attaque du Louvre. C'est un espace immédiatement sous le Louvre, qui avait été clos par une claire-voie, et d'où les Suisses se défendirent avec resolution, et avec quelque effet. Deux croix de bois sur lesquelles est écrit: " A la mémoire des Français qui sont morts en combattant pour la liberté ", sont placés aux deux bouts de la fosse. Ils sont couverts d'une profussion de fleurs et de guirlandes. Deux sœurs de la charité étaient à genoux à côté du tombeau. On paraissait avoir pour elles un respect approchant de la crainte. Les fleurs qui couvraient la fosse étaient l'offrande des dames de la halle. Hier, les mêmes personnes en ont apporté de nouvelles, et celle qui étaient à leur tête les répandit en faisant des observations évidemment pathétiques, car toutes les autres versèrent des larmes.

Paris, 3 *août.* J'ai appris de quelques uns de ceux qui ont suivi l'escorte royale jusqu'à Rambouillet, les particularités suivantes de la fuite du roi à St. Cloud. A quatre heures du matin, samedi, les troupes qui accompagnaient le roi, ayant toutes été assemblées, on leur donna l'ordre de marcher. Elles avaient si peu de vivres qu'elles avaient été obligées d'en demander au maire d'Auteuil: celui-ci ne leur en donna qu'après leur avoir hautement reproché d'avoir tiré sur le peuple. La désertion fut continuelle durant toute la marche. Les soldats des compagnies de derrière, (composées d'ultra,) tiraient continuellement, en passant, dans les champs de grains, sachant qu'un grand nombre de leurs camarades s'y étaient cachés.

Dieppe, 4 *Août.*—La duchesse de Berri était attendue ici Samedi. Une partie de sa suite est déjà arrivée, et il a été loué une maison pour elle. Il est vrai qu'elle a fait des reproches au roi, au sujet des ordonnances. Telles ont été ses paroles: " Sire, je suis mère, et l'intérêt de mon fils me force à dire que si vous ne renvoyez pas vos ministres, vous et mon fils vous perdrez le trône.—" Madame," a répondu le roi, " je n'ai pas besoin d'avis; les ordonnances que j'ai publiées sont immuables.—Calmez-vous, ajouta-t-il, l'air de la mer vous fera peut-être du bien;" voulant dire que le plutôt elle partirait pour Dieppe, le mieux ce serait,

Paris, 4 *Août.*—Hier a été achevé l'ouvrage commencé le 28 Juillet. Le transport patriotique qui a conduit à Ram-

bouillet près de 60,000 hommes de la garde nationale de Paris, a été aussi puissant et aussi heureux qu'on pouvait l'espérer. A la nouvelle de ce mouvement, le roi a quitté Rambouillet avec sa famille, et a tout abandonné, même sa dernière espérance. Les troupes nationales, qui sont parties sous le commandement du Général Pajol, accompagné du Général Excelmans, du Colonel Jacqueminot, de Mr. George Lafayette, ont déployé, dans la grande semaine qui vient de finir, un enthousiasme admirable. L'armée expéditionnaire, campée à Coignières, voulait aller ce matin, à 3 heures, à Rambouillet, et même plus loin; et ce fut avec beaucoup de difficulté que le général Pajol put empêcher cette marche qui était devenue inutile. Mais le résultat de ce mouvement a été immense. La fuite du roi; son abdication définitive; le recouvrement de tous les joyaux de la couronne; la capitulation de toute la garde royale; tels sont les fruits de cette grande journée, qui termine la glorieuse révolution qu'une grande nation a effectuée. Le général Pajol est rentré dans Paris à 6 heures, avec les joyaux de la couronne, au milieu des cris de "Vive la Charte! vive la brave garde nationale!

Aujourd'hui à 4 heures, le duc de Chartres est entré à Paris, à la tête de son régiment, précédé et suivi des gardes nationales de Rouen et d'Evreux, et d'un nombre considérable de jeunes gens. La foule assemblée sur son passage l'a accueilli avec les plus vives acclamations.

La garde nationale s'organise avec rapidité: elle est sous les armes dans toutes les parties de la France. Si l'armée entière, qui a fait sa soumission, était demeurée fidèle à Charles X. elle ne causerait point de crainte à present. La probabilité d'une guerre civile s'évanouit, de moment en moment, d'une manière décidée; l'unanimité règne partout, et les Bourbons sont rejettés comme un joug imposé à la France.

L'espérance de quelques pairs et de quelques congréganistes de faire proclamer le petit duc de Bordeaux en conséquence de l'abdication de Charles X. et du Dauphin, sont de pures illusions. L'opinion publique a repris son empire: elle ne peut rétrogader présentement jusqu'à la doctrine du droit divin; elle est pour un prince, mais pour un prince choisi par la nation.

Paris, 7 Août.—Extraits des procédés de la Chambre des Députés. Le rapport du comité pour la modification de la Charte a été lu. Il propose la suppression du 6e. article, (néanmoins, la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'état) qui est celui dont on a le plus abusé; l'article 7e. dira que la religion catholique est celle de la majorité des Français, &c. Il propose aussi la suppression des termes

qui ont rapport à la liberté de la presse. Des lois subséquentes règleront l'usage de cette liberté, et en réprimeront l'abus. L'article 14e. (et surtout ces dispositions, " le roi fait les règlemens et les ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'état,) a été la source d'une multitude d'attaques contre les libertés publiques ; en conservant à la couronne la prérogative d'assurer l'exécution des lois, le comité propose de l'empêcher de les violer jamais, sous le prétexte de cet article si odieusement interprété. Il propose de réduire à 25 ans l'âge requis pour être électeur. Il ne pourra être créé aucun tribunal extraordinaire sous quelque dénomination que ce puisse être (même celle de cour prévôtale.) Il propose cette modification importante à l'article 74e. ; à son avènement, le roi jurera, en présence des pairs et des députés, d'observer les lois confiées au patriotisme de la garde nationale.

Le comité pense que la chambre des pairs cessa de remplir ses devoirs à la création de 76 nouveaux membres, et il lui semble que cette chambre (des pairs,) devrait annuler ces nominations.*

Les divers articles du rapport ayant été discutés, le président a lu ce qui suit:—

" Après l'acceptation de ces dispositions, la chambre des pairs déclarera que l'intérêt universel et pressant de la nation Française appelle au trône Son Altesse Royale PHILIPPE d'Orléans, Duc d'Orléans, et Lieutenant-Général du royaume, et ses descendans mâles à perpétuité, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendans.

Cet article a passé à une immense majorité.

Le Président a lu alors le dernier paragraphe.

" En conséquence, son altesse royale, le Prince Philippe d'Orléans, sera invité à accepter les clauses et engagemens ci-

---

* Il y a eu, pendant le règne de Louis XVIII. deux grandes nominations, ou, si l'on voulait parler un langage dérisoire, deux grandes *fournées* de pairs ; la première de Libéraux, sous l'administration de M. Decaze, et la seconde d'Ultra, sous l'administration de M. De Villèle ; et cela pour obtenir les majorités désirées par ces ministres, et en abusant de l'article 27e. de la Charte, qui dit:—

" La nomination des pairs de France appartient au roi : *leur nombre est illimité*, La dernière nomination générale, dont parle le comité de la chambre des députés, était abusive, sans doute, mais elle n'était pas plus illégale que la première ; de sorte que nous ne voyons pas que la chambre des pairs puisse annuler l'une plus que l'autre, sans tomber manifestement dans l'odieux et l'inconvénient d'un arbitraire sans bornes. Le mal fait sous ce rapport est incorrigible, suivant nous, mais on peut empêcher qu'il ne se renouvelle, en limitant le nombre des pairs.

dessus mentionnés, qu'il jurera d'observer, ainsi que les modifications indiquées, et après avoir prêté ce serment devant les chambres assemblées, il prendra le titre de Roi des Français."

Le dernier paragraphe ayant été adopté, le président a proposé de voter par ballote sur le rapport en entier, et que ce message fût présenté à son altesse royale, non par une députation, mais par la Chambre en corps, ce qui a été adopté.

L'extrême droite n'a pris aucune part aux discussions.—Nous oubliions de dire que la suppression du préambule de la Charte fait partie de la modification.

Une lettre dit :—" Le Duc d'Orléans a reçu la chambre des députés avec une émotion et une cordialité qui lui ont gagné tous les cœurs. Il va être proclamé Roi des Français."

Londres, le 7 Août.—Charles X. accompagné de tous les membres de sa famille, et des personnes de sa suite, se rendait tranquillement à Cherbourg, où étaient arrivés du Hâvre les paquebots Américains *Great Britain* et *Charles Carroll.* On ne savait pas encore s'il s'embarquerait pour l'Angleterre ou pour les Etats-Unis. Il était arrivé à Dreux le 4, abattu et versant des larmes. La Dauphine paraissait moins accablée, mais elle était habillée de la manière la plus simple. La Duchesse de Berri portait des habits d'homme ; elle paraissait très affligée, et avait avec elle ses deux enfans. Toute la famille royale était dans le même carosse. Quatre cents hommes de la garde nationale de Dreux étaient sous les armes. Le corps des gardes entra dans la ville. Quelques régimens de la garde, affaiblis par les combats et par la désertion, s'arrêtèrent à environ 500 verges des fauxbourgs. Les Commissaires devaient licencier ces troupes. Il n'y avait auprès du roi que huit ou dix officiers généraux, parmi lesquels étaient le maréchal Marmont, et M. De Guiche. Le pavillon tricolore flottait sur tous les clochers et sur tous les édifices publics. On avait retenu des chevaux de poste pour conduire l'ex-roi et sa famille à Cherbourg.

MM. Peyronnet et Chantelauze ont été arrêtés à Tours, ainsi que trois autres individus, l'un desquels on soupçonnait être le Prince de Polignac. Un autre rapport dit que ce personnage était arrivé à Bruxelles.

L'Archevêque de Rheims, confesseur de Charles X. était arrivé à Douvres.

CORRESPONDANCE.

Monsieur l'Editeur,

Il s'est dernièrement tenu chez un nommé Lavoie, aubergiste dans le fauxbourg St. Laurent, une assem-

blée de quelques uns des Electeurs pour le Quartier Ouest et pour le Quartier Est de cette ville, mais je nie que cette assemblée ait été composée des principaux citoyens de Montréal. Toute personne impartiale qui a une connaissance exacte des différents caractères qui ont pris part aux délibérations de cette assemblée, et même de ceux qui ont organisé un comité que l'on a bien voulu nommer et fort mal à propos, le comité de *surveillance*, dira que non seulement la majorité des principaux citoyens de Montréal n'ont point participé à ces mesures, mais même qu'ils ignoraient quelles fussent en contemplation. Je voudrais aussi savoir ce que l'on entend dire par un comité de surveillance lorsqu'il s'agit d'élections. Les comités de surveillance, comme tout le monde le sait, sont des comités composés de personnes choisies et révêtues d'une autorité légale pour rapporter ou traduire devant la police ceux qui troublent l'ordre et la tranquillité publique. Ces comités ne sont généralement formés que dans des tems de révolution.—Sommes-nous ici dans des tems de troubles et d'agitation ?—Sommes-nous en révolution ou à la veille de l'être ? La réponse à ces différentes questions se trouve d'elle-même. Jamais le pays n'a été plus tranquille et plus heureux qu'il l'est actuellement. Jamais l'on a eu autant de raisons de se féleciter de la bonté, de la libéralité, de la sagesse et de la justice du gouvernement, que sous l'administration actuelle.—L'union et l'harmonie entre les différents membres de notre corps politique n'ont jamais été plus parfaites quelles le sont maintenant, et la prospérité, suite nécessaire de cette union et de cette harmonie, se fait déjà sentir dans toutes les classes de la société. Où sont donc, Mr. l'éditeur, les sujets de craintes, d'appréhensions de ceux qui ont *influencé* dans cette assemblée. Ne voudraient-ils pas plutôt prendre par surprise une partie des électeurs libres et indépendants du quartier ouest et du quartier est de celle ville, en leur dictant, par avance, les membres qu'ils doivent choisir pour les représenter dans le prochain parlement.—N'est-ce pas plutôt chercher à induire en erreur cette portion paisible et tranquille de citoyens bourgeois toujours très nombreux dans tous les pays, et qui se défiant de ses propres connaissances en matières de législation, choisit de s'en rapporter à l'opinion de ceux qui sont considérés comme plus éclairés, que de se servir tant par la voie des papiers publics que dans des écrits privés, du nom de la majorité des principaux citoyens d'une cité populeuse, pour engager la masse à adopter des vues privées et satisfaire l'ambition ou flatter l'amour-propre de quelques individus, qui ne cherchent de la conséquence et de l'importance qu'en excitant ou en faisant soupçonner des troubles qui n'existent pas. De quelle grâce même peuvent avoir reçu leurs pro-

motions, les personnes respectables et judicieuses de notre population canadienne à qui, d'un ton dictatif, on a annoncé qu'elles étaient membres d'un comité organisé en vertu d'une autorité jusqu'à présent inconnue et de la respectabilité de laquelle il serait permis de douter? Je dis que c'est une injure faire au caractère et au bon-sens de telles personnes que de les avoir ainsi désignées.—C'est, suivant moi, et toute personne sensée et sans préjugés l'avouera, la voie la plus pernicieuse et la plus contraire à la franchise et à la liberté des élections. Dans les tems de fermentations et d'agitations politiques, qui pendant plusieurs années ont troublé le pays, des assemblées furent convoquées. Elles étaient nécessaires, elles furent très nombreuses, elles furent respectables, et toujours furent-elles libres, indépendantes et publiques.—Dans un tems de repos, de tranquillité et de contentement général, doit-il se former des assemblées secrètes, ses sociétés privées, d'où quelques badeaux cherchent à influencer la populace.—J'ose espèrer qu'aucun de mes respectables concitoyens ne se laisseront maîtriser par une poignée de jeunes gens, sans propriétés et sans expérience, et qu'en cette occasion comme en toutes autres ils se comporteront d'une manière judicieuse, libre et indépendante. C'est le vœu de L'AMI DE LA JUSTICE.

MR. L'OBSERVATEUR,

JE vous ferai observer, si vous le trouvez bon, qu'il court dans nos endroits une nouvelle tout-à-fait étrange, et de la vérité de laquelle par conséquent plusieurs se donnent la liberté de douter. Cette nouvelle, ou ce bruit, comme on voudra l'appeller, c'est qu'un très-jeune homme, un enfant, pourrais-je dire, de Montréal, a été recommandé par des personnages d'influence de la dite ville, aux électeurs de notre comté, comme la personne propre à les représenter! La chose me parait à moi-même incroyable; mais je la tiens de si bonne autorité, que je ne puis guère être du nombre des douteurs. Je vous laisse à vos observations, si vous voulez bien en faire sur ce sujet. Y.

Soulanges, 23 Septembre 1830.

Nous continuons à donner à nos lecteurs de nouveaux détails sur la dernière révolution de France. A la date des dernières nouvelles, ce pays était presque complètement réorganisé sur un plan que nous croyons pouvoir appeller national. La branche ainée des Bourbons est exclue du trône et bannie du royaume, et la branche cadette appellée à régner, en la personne du duc d'Orléans et de ses descendans, à des conditions avantageuses et moins humiliantes pour la nation.

Depuis longtemps, comme le remarque un journal de Paris, les Bourbons de la branche ainée étaient un fardeau pour la France; mais ce fardeau était devenu beaucoup plus pesant

depuis qu'il avait été réimposé par la force des armes étrangères. Au lieu de la confiance qui devrait régner entre un roi et ses sujets, comme entre un père et ses enfans, c'était une méfiance réciproque et injurieuse aux deux parties : le prétendu père de ses peuples avait plus que de l'indifférence pour la plupart de ses nombreux enfans, et réservait toutes ses faveurs pour un petit nombre d'entr'eux, qui souvent en étaient les plus indignes, et avaient le plus mal mérité de la grande famille. Au lieu du chef national d'un peuple libre, on ne voyait guère dans le monarque français que le maître d'un peuple d'esclaves conditionnellement affranchis. En un mot, le règne de Louis XVIII et celui de Charles X ont été pour la France, non seulement un fardeau pesant, mais encore une grande humiliation, puisqu'ils n'y ont régné de volonté qu'en vertu d'un droit qu'ils prétendaient être et devoir être à perpétuité au-dessus du vœu général de la nation, et de fait, que par le moyen de la force étrangère.

Il n'en est pas ainsi de la branche d'Orléans ; malgré les écarts du père du présent duc, ce dernier peut être appellé l'homme de la nation ; il a combattu autrefois sous ses drapeaux, et depuis sa rentrée en France, il n'a agi et parlé qu'en sa faveur. Il veut sa liberté, et il peut coopérer cordialement aux améliorations dont elle a besoin. En l'appellant au trône, la nation française fait d'ailleurs un acte d'indépendance qui la lave de l'opprobre de la double installation des Bourbons par la force étrangère.

Postscriptum.—Depuis que ce qui précède est écrit, nous avons vu des nouvelles de Paris jusqu'au 10 Août. Le 9 dès le matin, toute la ville était préparée comme pour une fête nationale. La foule se porta de bonne heure vers la chambre des députés, où ne devaient entrer que ceux qui avaient des billets. Les pairs y arrivèrent ensuite en grand nombre. On y remarqua surtout MM. de Talleyrand, d'Ambrugeac, d'Aligre, de la Trémouille, Montmorenci, Castellane, de Brolie, de Pontécoulant, de Castries, Portal, Roy, Chaptal, Mollien, Montebello, Siméon, Portalis, Claperede, Chollet, Mantalivet, St. Aulaire, Belliard, Boissel, de Monville, et de Soules. Les pairs et les députés étaient habillés en simples bourgeois. Une des tribunes, à la droite du trône, fut occupée par la duchesse d'Orléans, Mlle. d'Orléans, sa fille, les jeunes duchesses de Valois et de Beaujolais, le duc de Joinville, et le duc d'Aumale, le dernier âgé d'environ 8 ans.

L'approche du duc à cheval, accompagné de ses deux fils, les ducs de Chartres et de Nemours, fut annoncée par l'artillerie. Il était suivi d'un petit état-major, auquel se joignit le général Gérard. Le Réveil du Peuple, et la Marseillaise

ayant été joués, les pairs et les députés prirent leurs sièges. Le duc entra, mais sans garde militaire ni courtisans. Il y avait environ 90 pairs et 300 députés. Le duc fut reçu aux cris de "Vive le Roi ! Vive le Duc d'Orléans !" Il y répondit en saluant trois fois l'assemblée, s'assit ensuite, ayant à sa droite Oudinot et Mortier,et à sa gauche M'Donald et Molitor. A cinq pas en arriére, étaient le maréchal Jourdan, le général Gérard, et M. Dupont, à la droite, et MM. Guizot, Bignon, et Louis, à la gauche.

Le duc pria les membres de s'asseoir, et s'adressa à Mr. Casimire Perrier comme suit: "Mr. le président de la chambre des députés, veuillez lire la déclaration." Mr. C. Perrier la lut au milieu d'un profond silence. En lisant le nom duc, il dit: "Appelez au trône son altesse royale, Philippe d'Orléans." Le Lieutenant-Général l'interrompant, lui dit: "Louis Philippe." Le lecteur se corrigeant, continua, et en finissant la Charte, la plaça dans les mains du duc, qui la remit au commissaire de l'intérieur. S'adressant ensuite au président des pairs, il lui dit: "Mr. le président, veuillez ajouter l'acte d'adhésion des pairs à la déclaration de la chambre des députés; ce qui ayant été fait, le Lieutenant-Général fit la déclaration suivante:

Messieurs les Pairs, et Messieurs les Députés: J'ai lu avec une grande attention la déclaration de la chambre des députés et l'acte d'adhésion des pairs; j'en ai considéré et pesé toutes les expressions, J'accepte, sans restriction ni réserve, les clauses et les engagemens que contient cette déclaration, et le titre de Roi des Français qu'elle me confère, et je suis prêt à jurer de les observer.

M. Dupont de l'Eure, faisant les fonctions de garde des sceaux, s'approcha de sa majesté, et lui donna la formule du serment. Le roi, debout, découvert, la main droite levée, prononça lentement, et d'une voix ferme, le serment suivant, qui put être entendu du dehors, tant le silence était profond:

En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la déclaration; de ne gouverner que par les lois, et suivant les lois; de rendre bonne et stricte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toute chose dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple Français.

Aussitôt se fit entendre le cri de "Vive Philippe VII." auquel il fut répondu par celui de "Vive Philippe I.! Vive le Roi des Français.! Vive la Reine!"

Le Roi signa trois copies du serment et des déclarations et monta sur le trône, ayant à sa droite, Mortier avec l'épée et Oudinot avec la couronne, et à sa gauche, Molitor avec le sceptre, &c. Sa majesté fit ensuite l'adresse suivante:

"MM. les Pairs et MM. les Députés.—Je viens de consommer un grand acte. Je sens profondément toute l'étendue des devoirs qu'il m'impose. J'espère fermement pouvoir les remplir. C'est dans cette conviction que j'ai accepté l'arrangement proposé.—J'aurais préféré ne jamais occuper le trône auquel le vœu national m'a appellé ; mais la France, attaquée dans ses libertés, a vu l'ordre public en danger. La violation de la charte avait tout renversé ; il était nécessaire de rétablir l'action des lois, et il appartenait aux chambres d'y pourvoir. Vous l'avez fait, messieurs ; les sages modifications que vous avez faites à la charte, en assureront la stabilité pour les temps à venir. La France, je l'espère, sera heureuse au-dedans, respectée au-dehors, et la paix de l'Europe sera de plus en plus affrmie."

Ce disours fut reçu avec les plus grands applaudissemens, et aux cris répétés de Vive le Roi! Le Roi, grandement affecté, donna la main aux pairs et aux députés, et se retira. La Reine, en traversant la salle avec sa famille, s'arrêta quelques minutes au milieu des pairs et des députés, et des citoyens, parla à plusieurs et dit: "Soyez convaincus que nous ne possédons tous qu'un cœur, dévoué au bonheur des Français."

A une assemblée des principaux citoyens de cette ville, tenue au Palais de Justice, mardi dernier, pour considérer s'il convenait de présenter une adresse de félicitation à Sir James Kempt, avant son départ, M. Papineau ayant été élu président, et M. Letourneux, secrétaire, il a été résolu, après des discours éloquents prononcés par M. Papineau, et par M. Viger, au soutien de la mesure, qu'il convenait de présenter une telle adresse à son Excellence, et les Messieurs suivant ont été nommés pour mettre cette résolution à effet, savoir: MM. L. J. Papineau, Ls. Gugy, D. B. Viger, P. De Rocheblave, F. A. Quesnel, J. M. Mondelet, F. A. Laroque, M. O'Sullivan, J. Leslie, G. Moffett, H. Gates et P. M'gill.

Feu.—Avant hier soir, entre 11 heures et minuit, le feu s'est déclaré dans une distillerie, appartenant à Mr. Handyside, à la Pointe à Callières. Il a été arrêté dans ses progrès ; mais l'intérieur du bâtiment et la couverture ont été beaucoup endommagés, et l'on craint que le grain qu'il y avait dedans ne soit trop gâté pour pouvoir être employé.

Marié, à Verchères, Mardi dernier, par M. Bruneau, Curé, Xavier Malhiot, fils, écr. à Dlle. Rosalie Bruneau, tous deux cette paroisse.

Décédés, le 19, à Longueil, Mr. Augustin Vervais, père, âgé de 78 ans; Le mêmee jour, à Ste. Thérèse, Mr. Ignace Leclere, âgé de 97 ans.

☞Le Campagnard est encore inévitablement remis au N°. prochain.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

Tome I. SAMEDI, 2 OCTOBRE, 1830. No. 13.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Cette adresse n'eut pas tout l'effet que ses auteurs en attendaient: si les Américains trouvèrent alors quelques partisans parmi les Canadiens, ce ne fut guère que dans les classes ouvrière et agricole: la noblesse et le clergé, qui connaissaient mieux leur devoir, et qui savaient avoir plus à perdre qu'à gagner par un changement de gouvernement, se montrèrent généralement défavorables à leur cause. L'homme à qui les rènes de l'administration avaient été confiées, avait su se faire aimer des Canadiens, et cette circonstance ne contribua pas peu sans doute à retenir au moins dans les bornes de la neutralité ceux d'entr'eux qui auraient pu, ou cru pouvoir gagner quelque chose, en faisant cause comme avec les anciens colons.

Cependant le gén. Carleton, tout aimé et respecté qu'il était des Canadiens, ne put persuader au plus grand nombre qu'il fût de leur devoir et de leur intérêt d'agir offensivement contre les Américains. Ce gouverneur avait adopté l'opinion assez générale alors, que les seigneurs de la province et leurs vassaux étaient tenus au service militaire envers le roi, et obligés de prendre les armes pour la défense de son gouvernement, à peine de confiscation de leurs biens, s'ils refusaient de le faire. Plusieurs des seigneurs étaient, ou feignirent d'être du même avis, et montrèrent en cette occasion beaucoup de zèle et d'activité. Ils assemblérent leurs tenanciers, pour leur faire connaitre l'état où se trouvait la province, et leur expliquer le service qu'on attendait d'eux, et la nécessité absolue de se préparer à la guerre. Quelques uns des derniers se montrèrent disposés à leur obéir, mais le plus grand nombre déclarèrent qu'ils ne se croyaient pas obligés d'être de l'opinion de leurs seigneurs, et qu'ils ne porteraient pas les armes contre les provinciaux. Nous

ne connaissons," leur fait-on dire, "ni la cause ni le résultat du présent différent; nous nous montrerons loyaux et fidèles sujets par une conduite paisible, et par notre obéissance au gouvernement sous lequel nous nous trouvons; mais il est incompatible avec notre état et notre condition d'intervenir, et de prendre parti dans la présente contestation."

Le congrès américain étant informé que la Grande-Bretagne, loin de revenir sur ses pas, en révoquant ses décrêts, était déterminée à employer la force des armes pour réduire ses colonies à l'obéissance, résolut de son côté de recourir à la même force pour obtenir ce qu'elles demandaient. Il crut que le meilleur moyen d'angager le Canada à faire cause commune avec les autres colonies, était de s'emparer des places fortes qu'y occupaient les Anglais, et par lesquelles il supposait que les Canadiens étaient tenus en échec.

Au commencement de Mai 1775, les colonels Allen et Arnold, à la tête d'environ trois cents hommes, traversèrent le lac Champlain, et débarquèrent de nuit, tout près de Ticonderoga (Carillon). Le lendemain matin (10 Mai,) le fort, dont la garnison n'était que de cinquante hommes, se rendit sans coup férir. Les Américains y trouvèrent plus de cent pièces de canons et une grande quantité de munitions de guerre. Le fort St. Frédéric de la Pointe à la Chevelure, où il n'y avait qu'un sergent et quelques soldats, fut pris quelques jours après, ainsi que le seul vaisseau que les Anglais eussent sur le lac Champlain.

Le général Carleton, informé de ces opérations offensives, résolut de mettre tout en œuvre pour recouvrer les deux postes qui venaient de lui être enlevés, et qui ouvraient aux provinciaux la porte du Canada. Comme les troupes réglées qu'il y avait dans le pays ne consistaient qu'en deux régimens, le 7ème et le 26ème, et qu'elles étaient trop dispersées pour pouvoir agir avec efficacité, il crut n'avoir d'autre parti à prendre que d'établir la loi martiale dans la province, et d'y faire, s'il était possible, autant de soldats, qu'il y avait d'hommes en état de porter les armes. Dans cette vue, il publia, le 9 Juin, une proclamation, où il disait: "Que comme il existait une rebellion dans plusieurs des colonies de sa majesté; qu'un parti de gens armés avait fait dernièrement une incursion dans cette province, et avait attaqué et enlevé un détachement des troupes de sa majesté, ainsi qu'une quantité d'effets militaires et un vaisseau, et qu'ils continuaient à conserver l'attitude et à tenir le langage d'envahisseurs, donnant faussement et malicieusement à entendre que leur motif était d'empêcher que les habitans de cette province ne fussent taxés et opprimés par le gouvernement, et cherchant par là à irriter les esprits et à les

aliéner de sa majesté, il avait jugé à propos de proclamer la loi martiale et d'incorporer la milice de la province, pour repousser les attaques du dehors, rétablir la paix et la tranquillite publique au-dedans, prévenir la trahison, et punir ceux qui s'en rendraient coupables."

Cette proclamation, loin de produire l'effet désiré, en produisit un tout contraire ; elle mit le mécontentement là ou les plus zélés ne voyaient auparavant que de l'indifférence : on ne put se persuader que le gouvernement du roi de la Grande-Bretagne pût ressembler à celui du chef militaire d'un état despotique, et que ses sujets fussent nés soldats, et pussent être légalement assujétis aux mêmes services que les troupes réglées. Les enrôlemens volontaires étaient, dans l'opinion générale, le seul moyen auquel le gouverneur pût recourir légitimement, pour repousser l'invasion, si elle avait lieu.

Ne pouvant réussir par la force, le général Carleton crut devoir recourir à la persuasion ; et pour mieux réussir par ce moyen, il s'adressa à l'évêque de Québec. Celui-ci adressa aux curés de son diosèse un mandement qu'ils avaient ordre de lire dans leurs églises à leurs paroissiens, et où il les exhortait à prendre les armes pour la défense de leur pays. Le mandement n'eût pas beaucoup plus d'effet que la proclamation; la plupart des habitans ne purent perdre l'idée qu'ils s'étaient formée, que si on leur faisait prendre les armes pour la défense de leur pays, comme on disait, on pourrait bien les leur faire porter hors de ses limites, et pour un espace de temps dont ils ne prévoyaient pas le terme. Ils l'avaient fait autrefois, sous la domination française, mais pour très peu de temps, par petites troupes, et presque toujours en qualité de volontaires.

Cependant, une armée d'environ deux mille hommes s'était mise en marche pour le Canada, sous le commandement des gén. MONTGOMERY et SCHUYLER. Elle traversa le lac Champlain, et arriva à l'Isle aux Noix, dans la rivière Richelieu, le 5 Septembre. Là, les deux généraux dressèrent une déclaration, où ils disaient, entr'autres choses, aux Canadiens, que leur armée, uniquement destinée à agir contre les troupes anglaises, respecterait leurs personnes, leurs libertés, leurs biens et leur religion. Ils firent embarquer leur armée le lendemain pour St. Jean, mais ayant appris en route, que le fort était en bon état, et avait une garnison considérable, ils retournèrent à l'Isle aux Noix. Le général Schuyler étant tombé malade, retourna à Albany, et Montgomery demeura seul commandant de l'expédition. Ce général ayant reçu les renforts et les munitions qu'il attendait, reparut le 17, à la vue de St. Jean. Il s'empara des hauteurs, au nord du fort, et y fit éri-

ger des batteries. Il envoya les majors BROWN et LIVINGSTON, avec un fort détachement, contre le fort de Chambly, et commença à faire jouer ses batteries sur celui de St. Jean. La garnison, commandée par le major PRESTON, repondit à son feu avec beaucoup de vivacité. Montgomery avait presque épuisé ses munitions, lorsqu'il lui en arriva fort à propos un grand approvisionnement du fort Chambly. Le major STOPFORD, commandant de ce fort, se trouva si fort intimidé à la vue de deux cents hommes avec deux canons de six, qu'il leur remit sa place, avant qu'ils en eussent endommagé les murailles, ou même qu'ils les eussent battues régulièrement, à la seule condition d'en sortir avec les honneurs de la geurre.

(A Continuer.)

LES RE'VOLUTIONS.

Du Globe *de Londres du 7 Août.*

ON a souvent remarqué la ressemblance frappante qu'il y avait entre les événemens qui ont amené en Angleterre la révolution de 1668, et ce qui se passe présentement en France. Il y a un autre point de ressemblance dans les mesures à prendre pour consommer la révolution, qu'il est à propos de remarquer.

Jacques II commit des violations des lois et de la constitution qui ne diffèrent de celles dont Charles X s'est rendu coupable, que parce qu'elles furent moins hardies et moins soudaines : le premier *sappait ;* le second a donné l'*assaut.* Sous tout autre rapport, leur culpabilité a été la même. Dans le cas de Jacques II, on prétendit que sa faute lui étant personnelle, les conséquences de la perte qu'il faisait du trône ne devaient tomber que sur lui. Il avait un fils, le prince de Galles d'alors, qui était certainement l'héritier de la couronne, et qui, si Jacques II était mort avant la consommation de ses crimes, lui aurait indubitablement succédé. Cependant le parlement conventionnel mit de côté les droits du fils comme ceux du père, et appella au trône successivement plusieurs individus, qui, suivant le cours ordinaire de la succession n'y auraient pas eu de droit—Charles X a non seulement un fils, qui se trouve complice de sa culpabilité, mais un petit-fils, qui, comme le prince de Galles, du temps de Jacques II, ne peut, à cause de son enfance, être impliqué dans aucun crime politique. Cependant il paraît qu'on ne fera pas plus d'attention à son

titre qu'on ne fit à celui de son prototype, et que le duc d'Orléans, qui exerce maintenant l'autorité royale, sera appellé au trône.

La nation française n'a pas besoin présentement, comme l'Angleterre n'eut pas besoin alors, d'une telle fiction, pour l'autoriser à mettre sur le trône un monarque identifié avec la défense et l'amélioration de sa constitution, bien que l'on voie quelques personnes en Angleterre, et quelques autres en France, invoquer le principe de la succession héréditaire. Dans les temps ordinaires, le principe de la succession héréditaire, comme le principe de l'obéissance au roi, est regardé à juste titre, comme un principe de certitude et de tranquillité; mais quand par la culpabilité de la famille royale, il devient impossible d'obéir au monarque qui est monté sur le trône, c'est un dégré d'imbécillité auquel l'esprit se révolte sans avoir besoin de raisonner, que de regarder le titre des héritiers présomptifs comme impérissables, quand ceux de leurs parens vivants sont mis de côté.

Il convient évidemment que personne ne monte sur le trône de France en vertu du droit de Charles X; et il est indispensable, pour éviter l'anarchie, qu'il y ait un roi habile, et attaché aux institutions nationales. C'est le principe qui a été suivi en Angleterre en 1668, et qui sera sans doute suivi en France. Le duc d'Orléans, père d'une famille nombreuse et vigoureuse, sera la souche d'une nouvelle dynastie, le chef d'une lignée de rois constitutionnels; et quoique la monarchie héréditaire soit par là interrompue, la nécessité de l'interrompre encore ne reviendra pas, comme elle serait revenue sans doute, si le Duc de Bordeaux était monté sur le trône.

Du Globe, Journal de Paris.

Révolution anglaise.	*Révolution française.*
Les Stuarts.	Les Capets.
Charles I.	Louis XVI.
Résistance du parlement.	Assemblée des Notables.
Refus des subsides.	Refus des subsides.
Dissolution du parlement.	Serment du jeu de paume.
Le long parlement.	Assemblées législatives.
Le mécontentement croît.	Le mécontentement croit.
Charles à York.	Louis XVI à Varsailles.
Guerre civile.	Emigration, Vendée, &c.
Fuite de Charles, pris dans l'île de Wight.	Fuite de Louis, pris à Varennes.
Procès et mort de Charles.	Procès et mort de Louis.
République anglaise.	République française.
Olivier Cromwell, Protecteur.	Napoléon Bonaparte, Consul.
Dissolution du parlement.	Dix-huit Brumaire.
Nouveau parlement.	Sénat.

Despotisme militaire et aide étrangère.	Despotîme militaire et aide étrangère.
Alliance de Cromwell avec Mazarin et Louis XIV.	Mariage de Napoléon avec une archiduchesse d'Autriche.
Chûte de Richard Cromwell.	Chûte de Napoléon.
Le général Monk.	Talleyrand, Fouché, &c.
Restauration.	Restauration.
Charles II.	Louis XVIII.
Promesse de maintenir la constitution.	La Charte constitutionnelle.
Amnistie, excepté pour les régicides.	Amnistie, excepté pour les régicides.
L'armée de Cromwell licenciée.	L'armée de la Loire licenciée.
Triomphe des royalistes.	Triomphe des royalistes.
Discussions parlementaires.	Discussions parlementaires.
Les Whigs et les Torys.	Les Libéraux et les Ultra.
Réaction catholique et royaliste.	Réaction catholique et royaliste.
Mort de Russell et Sydney.	Mort de Berton, Bories, &c.
Influence du Duc d'York, frère du Roi.	Influence du Pavillon Marsan.
Jacques II.	Charles X.
Beau discours, à son avènement, déception.	Beau discours, à son avènement, déception.
Triomphe des Catholiques et des Torys.	Triomphe des Jésuites et des Ultra.
Jefferies et ses complices.	Ministères Villèle et Polignac.
Indignation nationale.	Indignation nationale.
Guillaume de Nassau.	Philippe d'Orléans.
Chûte de Jacques et des Stuarts, appellée *la glorieuse révolution.*	Chûte de Charles et des Bourbons, appellée *la glorieuse révolution.*

Quand Charles X, alors Comte d'Artois, résidait au palais d'Holyrood, à Edimbourg, un des professeurs du collège, feu Mr. Ritchie, lui donnait des leçons de langue anglaise. Pour rendre ses leçons utiles, Mr. Ritchie recommanda à son royal écolier d'étudier l'histoire, partie où il le trouva très ignorant. Il lui proposa, mais inutilement, de lire l'histoire de France, celle d'Angleterre, ou celle d'Ecosse. Le seul livre qu'il put jamais lui faire prendre entre les mains fut le "Vicaire de Wakefield."—*Journal d'Edimbourg.*

Nous tenons de l'autorité la plus respectable, que lorsque les ordonnances de Charles X, abolissant la liberté de la presse et la franchise élective, furent lues à Guillaume IV, le dernier dit : " C'était ce qu'on devait attendre du plan de conduite qu'ils avaient adopté : Charles a voulu mener, quand il aurait dû suivre. Il va recourir à la force pour écraser l'opinion publique, et l'opinion publique l'écrasera." L'évenement a fait voir combien notre excellent monarque constitutionnel a rencontré juste.—*Court Journal.*

Le 26 Juillet, jour de la publication des fameuses ordonnances, Charles X, (soi-disant trop âgé pour faire plus de cinq lieues par jour en carosse) et son fils, s'amusèrent à chasser depuis dix heures et demie du matin jusqu'au soir, dans la forêt de Rambouillet, et ils devaient s'occuper de la même manière le lendemain.

L'Indicateur de Bordeaux dit qu'il a reçu la communication d'un traité fait le 20 juillet, entre M. de Polignac et l'ambassadeur d'Espagne, M. d'Ofalia. M. de Polignac promet d'employer toute son influence pour obtenir la nomination de M. d'Ofalia au poste de premier ministre d'Espagne, et M. d'Ofalia s'engage à envoyer 30,000 hommes pour soutenir les mesures de M. de Polignac. Ils conviennent en outre d'un échange réciproque des ordres du St. Esprit et de la Toison d'Or. M. d'Ofalia s'engage de plus à faire tout ce qui dépendra de lui pour que M. Aguado soit remplacé par M. Ouvrard, comme banquier de la cour d'Espagne à Paris !

CORRESPONDANCE.

Monsieur l'Editeur,

Si un correspondant de la *Minerve*, que j'appellerai Mr. l'*Anonyme*, faute de pouvoir lui donner un autre nom, a éprouvé les sentimens de la surprise et du regret, en lisant mon écrit, je suis, moi, revenu de l'étonnement que le sien m'avait causé d'abord, quand j'ai réfléchi qu'il avait loué, quelques jours auparavant, les sentimens de *l'estimable correspondant* dont j'ai pris la liberté de relever les exagérations. J'ai d'abord été surpris, en l'entendant avancer que je parlais d'un sujet que je n'avais pas approfondi, auquel je paraissais avoir à peine donné quelque attention, quand il ne s'agissait que de petits jurés ; et cela, après avoir bien voulu dire que j'étais un homme de talens, que j'écrivais avec facilité, et que j'étais capable de rendre de véritables services à mes concitoyens. Ce qui m'a surpris encore de la part de Mr. l'*Anonyme*, c'a été de l'entendre dire que je tombais dans un excès plus dangereux que celui où était tombé, de son aveu même, l'écrivain que je combattais, lorsque je ne faisais que tourner cet excès en ridicule. La surprise que m'a causée cette assertion m'a engagé à relire et mon écrit et celui du correspondant de la *Minerve* ; et après m'être dépouillé, autant que possible, de la partialité d'auteur, j'ai jugé que le jugement de Mr. l'*Anonyme*, pour être juste, aurait dû être l'inverse de ce qu'il était. Si je me suis vu forcé de convenir que je pouvais me tromper au sujet des ordonnances dont j'avais parlé, quoique l'usage constant des cours

de justice, depuis près de cinquante ans, fût en faveur de mon interprétation, je suis demeuré convaincu que ce que je n'avais envisagé que du côté ridicule dans la production de Mr. *Tout-ou-rien*, pouvait réellement avoir un sens dangereux, non pas à la vérité, vis-à-vis des classes élevées et éclairées de la société, mais vis-à-vis des masses, toujours disposées à mal interpréter les choses, ou à les porter aux extrémités. C'est en donnant au peuple de Paris et de quelques autres villes de France, des notions fausses de ses droits et de ses devoirs, des idées erronées et exagérées sur la théorie et la pratique du gouvernement, que des écrivains forcenés l'ont porté aux excès qu'il a commis au commencemeut de la révolution, et ont fait passer ce royaume du régime constitutionnel à l'anarchie. Il y a d'ailleurs trop de résignation ou trop de désespoir dans la doctrine du tout ou du rien : elle est presque aussi blâmable, selon moi, chez le protégé de Mr. *l'Anonyme*, qui veut (au moins implicitement,) qu'il n'y ait point de jurés en matières criminelles, s'ils ne sont pas pris à plus de dix lieues des villes, sièges de la justice, que dans cette chambre des députés qui s'écriait, après le rétablissement forcé de Louis XVIII sur le trône, " Que la France périsse, qu'elle cesse d'être France, si elle n'est pas gouvernée par un Bourbon en succession légitime," c'est-à-dire par Charles X après Louis XVIII, par Louis XIX après Charles X, &c. Si l'on doit regarder ces députés comme des énergumènes poussés hors du sens commun par l'exaltation, il doit être permis de voir une exagération au moins ridicule dans l'écrit de Mr. *Tout-ou-rien*, à moins qu'il ne prouve ce qu'il n'a pas prouvé, non plus que son protecteur, que les choses iraient infiniment mieux qu'elles ne vont, si les jurés étaient tirés des campagnes les plus éloignées comme des plus proches des villes ; qu'il est résulté des inconvéniens graves de la pratique suivie jusqu'à dernièrement, ou suivie présentement ; que les jurés pris dans les villes ou dans leurs environs sont nécessairement moins éclairés, plus partiaux, plus injustes que ne le seraient des jurés pris dans les campagnes éloignées. Autrement, je conclus contre le correspondant de la *Minerve*, qu'il a eu évidemment tort de parler comme il a fait, et contre l'*Anonyme*, que c'était en effet de la théorie bien plus que de la pratique, qu'il s'agissait chez ce correspondant. La théorie, telle qu'elle peut être mise en pratique dans les comtés du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, dans les départemens de la France, et peut-être dans les districts du Haut-Canada, cette théorie, dis-je, est belle sans doute, et c'est vainement que Mr. l'*Anonyme* cite des auteurs pour m'en prouver l'excellence que je ne conteste pas ; mais dans le Bas-Canada, tel qu'il est présentement divisé ou dis-

tribué, sous le rapport de la judicature, cette théorie ne peut, selon moi, être rigoureusement mise en pratique, sans qu'il en résulte plus de mal que de bien, je veux dire pour plusieurs, une perte de tems, des frais, quelquefois même des dangers qu'on peut leur épargner sans inconvénient.

On n'a jamais reproché aux Cours du Banc du Roi, suivant l'*Anonyme*, d'avoir enfreint les règles du droit commun, au sujet des jurés, parce qu'elles ont toujours ordonné aux Shériffs de les tirer du corps entier de leurs districts respectifs. Comment est-il arrivé que dans les trois ou quatre districts de la province, les Shériffs se soient accordés à ne pas obtempérer aux ordres des Cours ? Comment est-il arrivé que les Cours ne se soient jamais apperçues que ces officiers leur désobéissaient, ou que, s'en appercevant, elles aient néanmoins connivé à leur désobéissance ? Comment est-il arrivé que le public ne se soit pas plaint, ou des Cours, s'il ignorait les ordres qu'elles donnaient, ou des Shériffs, s'il connaissait la désobéissance de ces officiers aux ordres qui leur étaient données? N'aurait-ce pas été, par hazard, du côté des Juges et des Shériffs, en conséquence d'une de ces fictions légales si communes dans la jurisprudence anglaise, et du côté du public, parce qu'il ne voyait aucun inconvénient dans l'usage suivi, ou qu'il en aurait vu un plus grand dans l'usage contraire, dans celui de prendre les petits jurés, ou une partie d'entr'eux parmi les habitans des campagnes. On les prend présentement "dans une étendue, à même une masse de population qui assurent aux accusés des corps de jurés dont la formation et la composition sont absolument conformes en tout à l'esprit et à l'intention de la loi;" et cependant Mr. *Tout-ou-rien*, qui gardait le silence quand les jurés étaient exclusivement pris dans les villes, crie à l'*absolutisme*, veut qu'on renonce à tout de dépit, et Mr. l'*Anonyme* trouve mauvais qu'on réprouve son opinion, lorsque lui-même il la trouve déraisonnable, vu les circonstances, lorsque dans le fond, il ne pense pas autrement sur le sujet que l'auteur de l'écrit qui a excité sa surprise et ses regrets; lorsque toute la différence est que l'un réfute *Tout-ou-rien* d'une manière sérieuse, et l'autre d'une manière badine, légère, si l'on veut, parce qu'en effet il a trouvé dans son effervescence plus à rire qu'à se fâcher.

Mr. l'*Anonyme* ayant jugé à propos de faire une digression, sinon un hors-d'œuvre, pour prouver ce dont personne ne doute, on voudra bien me permettre de terminer par quelques réflexions générales sur l'institution du jury. Quoique je regarde cette institution comme excellente, comme une chose dont la privation mettrait dans le mal-aise tous les amis de la justice, je suis loin d'y voir uue invention qui ait exigé les recherches et

les combinaisons les plus profondes, du moins telle qu'on l'a dans la Grande-Bretagne et dans les colonies qui en dépendent. J'y vois, au contraire, la chose la plus simple du monde, et telle qu'on la pouvait concevoir dans le siècle où elle a pris naissance. Quelque soit le rang de l'accusé et la nature de l'accusation portée contre lui, on lui donne pour juges douze boutiquiers, artisans ou paysans, que, par une autre fiction légale, on appelle ses pairs ou ses égaux, et pour pouvoir le condamner ou l'absoudre, il faut absolument que ces douze juges soient *unanimes*. Comment cette *unanimité* absolue peut-elle être d'accord avec la morale ou avec l'idée que les hommes, et surtout des juges doivent avoir de la morale ? C'est ce que je prierais Mr. l'*Anonyme* de vouloir bien m'expliquer. Jusqu'à ce qu'il l'ait fait, il me semblera toujours que la chose n'est guère propre à donner aux jurés eux-mêmes une idée juste de l'importance, de la solennité, de la *sainteté*, pourrais-je dire, des fonctions qu'ils exercent, puisqu'il faut, dans les cas susceptibles de doute et de différentes interprétations, que quelques uns d'eux au moins mentent à la justice et à leur conscience, en rendant leur *verdict*, du moins s'il en est d'un corps de jurés comme de tout autre corps délibératif; si la qualité de juge ne met pas au-dessus des faiblesses de l'humanité.

Partout où le procès par jurés en matières criminelles a été connu, on l'a trouvé bon, et on l'a adopté, autant qu'on l'a pu. Il a été introduit en France, à la suite de la révolution, mais on l'y a jugé susceptible de perfectionnement, et on l'y a perfectionné, suivant moi, sous plusieurs rapports, quoiqu'on n'en ait pas toujours joui aussi amplement qu'on l'aurait désiré. Mais, quoique je ne trouve pas parfaite l'institution du jury telle que nous l'avons, ce n'est pas à dire que j'aimerais mieux que nous ne l'eussions pas. Non, ce serait tomber dans l'excès que je réprouve chez Mr. *Tout-ou-rien*. Qu'on s'efforce d'atteindre à la perfection, à la bonne heure; il n'y a rien là que de très louable : mais qu'on ne prenne jamais un parti désespéré quand on ne réussit pas aussitôt qu'on le désirerait; surtout qu'on ne s'ote pas volontairement les moyens de réussir tôt ou tard. Jouir de la moitié, quand on ne peut pas jouir de plus, plutôt que de perdre le tout, sera toujours la devise du

CAMPAGNARD.

ANTIQUITE'S CANADIENNES.

Nous devons à l'attention obligeante et polie de PAUL JOSEPH LACROIX, Ecuyer, Marguillier en charge, la communication des Inscriptions suivantes, trouvées par les soins et sous la direction de ce Monsieur, en Septembre dernier (1830) sur des

plaques d'étaim mises sur les pierres posées solennellement sous les murs de l'ancienne Eglise paroissiale de cette ville, le 30 Juin 1672. (Avant cette époque, Montréal n'avait qu'une chapelle ou église en bois, à l'endroit où est maintenant l'apothicairerie des Religieuses de l'Hôtel-Dieu.)

La plaque trouvée sur la première pierre posée au milieu du rond-point, contient l'inscription suivante :

D. O. M. et

Beatæ Mariæ Virgini, sub titulo Purificationis.

L'an mil six cent soixante et douze, le trentième jour de Juin, cette première pierre a été posée par Messire Daniel De Remy Chevalier, Seigneur de Coursellès, Lieutenant Général des armées du Roi, et Gouverneur de Canada, Acadie, Isles de Terres neuves et autres pays de la France Septentrionale, estant Curé Messire Gille Perot, l'un des Prestres du Séminaire de St. Sulpice de Paris, Seigneurs de cette Isle, lesquels deseruent cette Eglise, Noble Homme Pierre Picoté, Ecuyer, Sieur de Belestre, Marguillier d'honneur, Mr. Pierre Gadois, Marguillier en charge, et Mr. Jean Aubuchon, Marguillier comptable.

La seconde pierre a été posée dans l'angle droit de la première chapelle, par Noble Homme Philippe de Carion, Lieutenant de Monsieur de Lamotte St. Paul, au lieu et place de Monsieur Talon, et sur icelle a été mise une grande plaque d'étaim, où sont gravées ses armes avec ces paroles : (Extrait des Régistres.)

D. O. M. et

Beatæ Mariæ Virgini, sub titulo Purificationis.

L'an mil six cent soixante et douze, le trentième jour de Juin, cette première pierre a esté posée par Messire Jean Talon, Conseiller du Roi en son Conseil d'estat et privé, Intendant de la Justice, Police et Finance de Canada, Acadie, Isles de Terres neuves et autres pays de la France Septentrionale, estant Curé, &c. comme ci-dessus.

La troisième pierre a été posée par Monsieur Perot, dans l'angle droit de la seconde chapelle, et sur icelle a été mise une grande plaque d'étaim, où sont marquées ses armes avec ces paroles :

D. O. M. et

Beatæ Mariæ Virgini, sub titulo purificationis.

L'an mil six cent soixante-et-douze, le trentième jour de Juin, cette première pierre a esté posée par Messire François Marie Perot, Chevalier, Seigneur de Ste. Genevievfue et autres lieux, Gouverneur pour le Roi de Isle de Mont-Royal estant pour lors Curé, &c.

La quatrième pierre a été posée par Messire François Dollier, dans l'angle gauche de la première chapelle; et sur icelle a été mise une grande plaque d'étaim, où est marqué le chiffre du Séminaire avec ces paroles :

D. O. M. et

Beatæ Mariæ Virgini, sub titulo Purificationis.

L'an mil six cent soixante et douze, le trentième jour de Juin, cette première pierre a esté posée par Messire François Dollier de Casson, l'un des Prestres du Séminaire de St. Sulpice de Paris, Seigneurs de cette Isle, et Supérieur des Ecclésiastiques du dit Séminaire, deseruant cette paroisse, estant Curé, &c.

La cinquième pierre a été posée dans l'angle gauche de la seconde chapelle, par Dlle. Jeanne Mance, administratrice de l'Hopital, et sur icelle a été mise une grande plaque d'étaim, où est gravé un St. Joseph avec ces paroles :

D. O. M. et

Beatæ Mariæ Virgini, sub titulo Purificationis.

L'an mil six cent soixante et douze, le trentième jour de Juin, cette première pierre a été posée par Damoiselle Jeanne Mance, administratrice de l'Hospital de St. Joseph de Mont-Royal, estant Curé pour lors, &c.

DERNIERES NOUVELLES.

France.—Tout était tranquille en France à la date des dernières nouvelles, qui vont jusqu'au 15 Août. Le nouveau Cabinet nommé par Louis Philippe est ainsi composé : le Comte de Molé, Ministre des Affaires Etrangères ; le Général Gérard, de la Guerre ; le Baron Louis, des Finances ; M. Guizot, de l'Intérieur ; le Général Sébastiani, de la Marine ; M. Dupont de l'Eure, de la Justice ; le Duc de Brolie, de l'Instruction Publique, et Président du Conseil d'Etat.

Le général Bertrand a été nommé chef de l'école polytecnique.

Le seul pair qui ait refusé de prêter le serment de fidélité au nouveau gouvernement est M. D'Ambray, fils du ci-devant chancelier de France. Le roi a nommé pairs le maréchal Soult et l'amiral Duperré.

Le comte d'Andelot a renoncé à sa pairie, d'une manière formelle en présence des députés. Son exemple a été suivi par M. de Bouillé, M. Hocquart et M. Grosbois.

Le général Delpinois, qui avait cherché à exciter des troubles dans la Vendée, a été arrêté.

Les fonds ont haussé de 74 à 80f. à l'installation du nouveau ministère de Louis Philippe.

MM. Peyronnet, Chantelauze et Guernon Ranville ont été arrêtés à Tours. Le baron d'Haussez etait arrivé en Angleterre, où l'on pensait qu'était aussi M. de Polignac.

Les trésors de la Duchesse d'Angoulème, consistant en plusieurs millions defrancs, avaient été saisis au moment où on les faisait partir de la Rue La Chaise. L'Archevêque de Paris avait été arrêté dans sa fuite par la garde nationale. Il emportait pour un million de francs en or, et une grande quantité de diamans. On avait aussi saisi la somme de 1,300,000 dans un carosse qui gagnait la barrière St. Denis, et qu'on croyait destinée pour la Cour.

On avait eu avis à Marseilles, que l'armée Française d'Alger, en apprenant les nouvelles de France, s'était écriée: " A bas les Bourbons ! à bas le despotisme ! Quelques vieux soldats avaient crié: " Vive Napoléon II !"

ESPAGNE.—Extrait d'une lettre datée de Madrid le 7 Août. " Madrid est présentement dans la plus grande confusion, en conséquence du grand changement politique qui a eu lieu à Paris. Hier soir, il est arrivé ici un exprès avec la nouvelle des procédés des 27, 28 et 29 Juillet en France, et du renversement complet des Bourbons. La nation française doit maintenant être regardée comme la première nation du monde. Paris est devenu une Rome moderne. Ces évènemens ont fait naître l'enthousiasme dans les cœurs des fiers Castillans. C'est le seul sujet de conversation au Prado et dans les cafés. Le roi et toute la famille royale ont été saisis d'horreur en apprenant la chûte de leur parent, et la plus grande inquiétude règne à la cour. L'état des choses ici est horrible; toutes les affaires sont arrêtées, et le pays est partout dans l'agitation. Il se fait des conspirations dans toutes les parties du royaume. L'Andalousie, la Biscaie et la Catalogne sont prêtes à appuyer un changement qui tendrait à l'établissement d'une forme de gouvernement plus libérale. (D'après différentes rumeurs, ces provinces avaient déjà commencé à s'insurger, les insurgens s'étaient rendus maitres de St. Sébastien, et les troupes envoyées sur les frontières de France s'étaient déclarées pour la liberté,et avaient pris la cocarde tricolore) Le mécontentement se manifeste parmi les officiers des différents régimens, qui n'ont pas reçu de paie depuis longtemps. S'il arrive quelque évènement, ce qui est plus probable que vous n'imaginez, la crise sera terrible. Nous n'avons ici ni gardes suisses ni troupes étrangères pour tirer sur le peuple comme à Paris. "

ANGLETERRE.—On pensait que le ministère perdrait de 30 à 40 voix par les nouvelles élections. Le nouveau parlement ne devait pas s'assembler avant la mi-Octobre. On pensait qu'il n'y aurait pas plus de 8 à 9 membres Catholiques dans la Chambre des Communes, la plupart élus en Angleterre.

Il y a eu, et devait y avoir de grands diners à Londres, Liverpool, &c. pour célébrer le rétablissement de la liberté en France.

GRECE.—Une lettre datée des bords du Rhin, le 27 Juillet. dit que le Prince Paul de Wirtemberg a déclaré au gouvernement Anglais qu'il n'accepterait le trône de la Grèce qu'à condition que le territoire de ce royaume comprendrait toute l'étendue de pays qui se trouve entre les golfes d'Arta et de Volo, d'après les limites fixées primitivement.

On lit dans une lettre de Napoli du 17 Juin :—" Le comte Capo-d'Istrias s'est décidé à soutenir ouvertement les efforts des Candiotes : on arme à Poros une corvette et quelques bricks destinés à conduire à Candie un secours en hommes et en munitions de guerre. Le moment ne pouvait être mieux choisi : les populations grecques de l'île sont presque toutes armées, et le pacha de Canée est tellement pressé par elles, qu'il a été obligé de demander à Constantinople des secours qui ont été promis."

Postcriptum.—Par le *Favorite*, arrivé à Québec, Mercredi, il a été reçu des nouvelles de Londres jusqu'au 17 Août au soir. En voici quelques extraits :

Le *Sun*, publié le soir du 17, donne le rapport suivant :— " Une dépêche annonçant que Charles X. est arrivé à Spithead, a été reçue à l'amirauté par le télégraphe de Portsmouth.

Le même journal donne ce qui suit comme un simple bruit courant ; " On disait ce matin dans les bureaux du gouvernement, que l'Autriche avait résolu de ne point reconnaître le nouveau roi de France, et qu'elle faisait marcher une grande armée en Italie, sous le commandement d'un des Archiducs. L'ambassadeur d'Autriche a eu un long entretien ce matin, avec lord Aberdeen, au bureau des affaires étrangères.

L'exclusion de 90 pairs par le simple vote de la majorité de la chambre des députés, a causé beaucoup de mécontentement aux gens modérés en France. Les pairs exclus ont protesté. Leur protêt est déjà signé de 35 d'entr'eux.

Le *Journal des Débats* dit que des lettres de Bayonne assurent positivement que le pays depuis St. Sébastien jusqu'à Saragosse est en état d'insurrection générale. Le général Mina, qu'on croyait être débarqué en Gallice, a passé par Bordeaux le 8, et est entré en Espagne à la tête de 500 hommes,

Célébration de la Révolution de France.—Il y a eu une réunion de Messieurs Français au *Commercial Hotel*, Broad-street, pour célébrer la dernière révolution glorieuse de France.—La bannière rayée de l'Amérique, unie au pavillon tricolore de France, flottait autour de la salle. Il a été proposé un nombre de santés patriotiques, qui ont été reçues avec les plus grands applaudissemens. Il a aussi été chanté plusieurs chansons patriotiques, et entr'autres une chanson originale composée par M. Picard, jeune avocat Français. Après le repas, il a été ouvert une souscription pour le soulagement de ceux qui ont souffert à Paris des évenemens de la fin de Juillet. Elle a été accueillie avec le plus grand enthousiasme par tous les convives.—*N. Y. Courier and Enquirer.*

Samedi dernier, eut lieu l'assemblée des citoyens pour recevoir le projet d'adresse préparée par les Messieurs nommés le Mardi précédent.

L. M. Viger, écuyer, fut appelé à la chaire.

Mr. le Secrétaire lut l'adresse dont suit copie, et qui fut adoptée, *nem. con.*

A Son Excellence SIR JAMES KEMPT, *Administrateur, &c. &c.*

Nous, les loyaux sujets de Sa Majesté, habitans de la Ville et du District de Montréal, prions très respectueusement Votre Excellence de nous permettre de lui offrir l'expression du sincère regret dont nous sommes pénétrés, en voyant approcher le moment de son départ de cette Province.

Nous croyons que tous les habitans du pays partagent ce sentiment, et nous sommes intimement persuadés que si vous fussiez demeuré plus longtemps au milieu de nous, l'énergie du caractère de Votre Excellence, sa sagesse et sa modération auraient produit les plus heureux effets pour l'avancement des intérêts généraux de cette importante Colonie.

Nous prions Votre Excellence de croire que le talent, l'activité et l'urbanité qui l'ont si éminemment caractérisé pendant la trop courte administration qu'elle a eu du gouvernement de cette Province, et dont Votre Excellence a été chargée dans un temps de mécontentement et de grandes difficultés, lui ont acquis, à juste titre, le respect, la confiance, et la reconnaissance de toutes les classes des sujets de Sa Majesté en cette Province.

Nous souhaitons que Votre Excellence, en arrivant dans son pays natal, reçoive de notre Gracieux Souverain l'accueil que ses longs et importans services lui ont mérité à si juste titre; et nous espérons que pendant tout le cours de sa vie, Votre Excellence jouira, sans mélange, de la satisfaction attachée à la conviction d'avoir contribué avec efficacité au bonheur d'un peuple loyal et fidèle.

Les Messieurs suivans ont été nommés pour présenter cette adresse à Son Excellence, savoir: L. J. Papineau, J. Leslie, F. A. Quesnel, D. B. Viger, G. Moffatt.

Elections.—Les membres déjà élus sont MM. *L. J. Papineau* et *J. Fisher*, pour le Quartier Ouest de la Ville de Montréal.

MM. *A. Stuart* et *J. Duval*, pour la Haute Ville de Québec;

MM. *C. R. Ogden* et *P. Benj. Dumoulin*, pour le Bourg des Trois-Rivières;

MM. *G. Baudet* et Dr. *A. Demers*, pour le Comté de Vaudreuil;

MM. *Quirouet* et *Cazeau*, pour le Comté d'Orléans;

MM. *H. S. Huot* et *F. X. Larue*, pour le Comté de Portneuf;

MM. *N. Boissonnault A. N. Morin*, pour le Comté de Bellechasse.

L'élection pour le Comté de Dorchester a commencé Mercredi, à 2 heures de l'après-midi; l'état des suffrages était comme suit:

Mr. H. J. Caldwell,	215	Mr. Louis Lagueux,	119
Mr. P. Lagueux,	80	Mr. J. Bouffard,	48

Samedi dernier, M. Provencher, Evêque de Juliopolis, est arrivé en cette ville, de la Rivière Rouge, accompagné de MM. J. Clarke et A. Stewart, facteurs de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Suicide. Un nommé David Leslie, maître-compagnon à la fonderie de Bennet et Henderson, s'est flambé la cervelle d'un coup de pistolet, mardi matin, à sa demeure, fauxbourg Ste. Anne. Il avait donné, dit-on, quelque temps avant sa mort, des marques d'aliénation d'esprit.

Meurtre. Hier dans l'après midi, un nommé Boyer, de la paroisse de St. Constant, a été amené en ville, et confiné dans la prison, accusé du meurtre de sa femme du nom de Daigneau. Revenant d'un souper, ivre de boisson, mardi dernier dans la nuit, il chercha querelle à sa femme, et la tua à coups de pieds et de poings, en présence de sa mère, qui s'opposa vainement à sa violence, et qui fut elle-même grièvement blessée. Boyer était dit-on, adonné depuis longtems à l'usage immodéré des liqueurs enivrantes.

Exécution. Hier, le soldat *Kelly* a subi la sentence prononcée contre lui à la dernière cour du banc du Roi.

Mariés: Le 20 Septembre, à Chambly, Mr. Thomas Cassino, de l'endroit, à Dlle Catherine Esinhart, de St. Jean;

En cette ville, le 28, Mr. John Barr, chirurgien, de St. Benoit, à Dlle A. Morrison, du même lieu.

Décédés: A Terrebonne, le 13 de Septembre dernier, à l'âge de 27 ans et 8 mois, Mr. Charles César Turgeon, fils de Joseph Turgeon, écuyer.

En cette ville, le 17, à l'âge de 78 ans, Dame Catherine Launiere, veuve de feu Paul Lacroix, écuyer.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 9 OCTOBRE 1830. N°. 14.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

PENDANT que Montgomery était devant St. Jean, le colonel Allen, dont il a été parlé plus haut, par l'ordre de ce général, ou de son propre mouvement, traversa de nuit le St. Laurent, avec cent cinquante hommes, a environ trois milles au-dessous de Montréal, dans la vue de surprendre cette ville. Le général Carleton, que se trouvait alors à Montréal, n'eut pas plutôt été informé du débarquement du colonel américain, qu'il assembla une trentaine d'hommes du 26e régiment et environ deux cent cinquante miliciens ou volontaires canadiens de la ville, et en donna le commandement au major CARDEN, du même régiment. Cet officier se mit en marche le lendemain, 25 Septembre, de grand matin, et trouva Allen avantageusement posté à la Longue Pointe, derrière la petite rivière Truteau. Il s'en suivit un combat, qui dura une demi-heure, et où les Américains furent défaits avec perte de cinq hommes tués, dix blessés et une quarantaine de prisonniers, y compris le commandant. Les Anglais y perdirent le major Carden, Mr. PATERSON, négociant de Montréal, et deux soldats. Le colonel Allen avait sans doute compté sur l'aide des Canadiens, qui lui manqua, pour prendre Montréal; autrement, son entreprise aurait été une témérité inconcevable. Il fut envoyé à Québec avec les autres prisonniers, et de là en Angleterre. Le reste de ses gens, parmi lesquels il y avait quelques habitans de la rivière Chambly, se sauvèrent d'abord dans les bois, et parvinrent ensuite à regagner leurs demeures, ou le camp américain devant St. Jean.

Le général Montgomery poussait vigoureusement le siége de ce fort, qui, de son côté, continuait à faire une vigoureuse

résistance. La garnison était de sept cents hommes, dont cinq cents de troupes réglées et deux cents volontaires canadiens. Les uns et les autres se battirent en gens de cœur, et endurèrent avec une constance digne de tout éloge les fatigues et les difficultés d'un long siège, encore augmentées par la rareté des provisions de bouche.

Prévoyant que le manque de vivres ne permettrait pas à la garnison de St. Jean de tenir longtemps, le général Carleton pensa à assembler une force capable d'en faire lever le siège, ou d'y jetter des secours. Il envoya au colonel Maclean, qui était alors à Québec, l'ordre de lever autant d'hommes qu'il pourrait, et de monter à Sorel, où il se proposait de l'aller joindre. Cet officier réussit à mettre sur pied environ trois cent cinquante hommes, Canadiens pour la plupart, et montagnards écossais, avec lesquels il se mit en route. Le gouverneur, de son côté, assembla un corps d'environ mille hommes, presque tous Canadiens; mais au lieu d'aller joindre M'Lean à Sorel, il entreprit de traverser le St. Laurent en bateaux, pour débarquer sur le rivage de Longueil, vis-à-vis de Montréal, où se trouvait un corps d'Américains avantageusement posté, avec deux pièces de campagne. Ils le laissèrent approcher jusqu'à la portée du pistolet, et firent alors sur ses gens un feu si vif d'artillerie et de mousqueterie, qu'ils furent contraints de virer promptement de bord. Il y eut quelques hommes de tués et de blessés et quelques prisonniers. En même temps, un autre parti d'Américains força M'Lean à retraiter jusqu'à Sorel, où il fut abandonné de la plupart de son monde, et contraint de s'en retourner avec le reste à Québec.

Dès que Montgomery eut reçu la nouvelle de la défaite du général Carleton, il envoya au major Preston, par un des prisonniers, un pavillon de trève, avec une lettre où il lui donnait le détail de l'affaire et le sommait de lui remettre son fort, afin d'épargner une effusion de sang humain qu'une plus longue résistance occasionnerait inutilement. Le major demanda quelques jours de délai, dans l'espoir d'être secouru; mais sur ce que le siège durait depuis longtemps, et que la saison était déjà très avancée, Montgomery exigea une riddition immédiate; et le 3 Novembre, après avoir obtenu les honneurs de la guerre, à cause de sa belle défense, la garnison mit bas les armes et demeura prisonnière de guerre. Les Canadiens, parmi lesquels il y avait des messieurs des meilleures familles du pays, et qui s'étaient conduits, durant le siège, de la manière la plus méritoire, furent compris dans la capitulation, et envoyés avec les autres prisonniers dans l'intérieur des colonies. Les Américains trouvèrent dans le fort de St. Jean une quantité considérable de munitions et d'effets militaires.

La prise de ce fort et la retraite du colonel M'Lean rendaient la situation du général Carleton extrêmement critique. Il lui était impossible de tenir à Montréal contre l'armée victorieuse, et dans la saison et les circonstances où il se trouvait, il lui devenait extrêmement difficile de retraiter à Québec. Cette retraite était pourtant le seul parti qui lui restait à prendre pour n'être pas fait prisonnier, et empêcher que la capitale ne tombât de suite au pouvoir des Américains. Aussi se hâta-t-il de faire ambarquer toutes les munitions et les effets militaires qu'il y avait à Montréal, sur le brigantin le *Gaspé* et d'autres petits bâtimens, et de s'y embarquer lui-même, avec le général Prescott, une centaine de soldats, et ceux des habitans anglais et canadiens qui voulurent l'accompagner et partager son sort. Cette flotille mit à la voile, dans l'espoir d'arriver promptement et surement à Québec ; mais elle n'eut pas fait dix lieues, qu'elle fut accueillie par un fort vent d'Est, qui l'obligea à jetter l'ancre vis-à-vis de La Valtrie, sur la rive gauche du fleuve. Ce contretemps rendit la situation du gouverneur d'autant plus périlleuse, que le détachement qui avait forcé le colonel M'Lean à la retraite, avait érigé des batteries sur une pointe de terre, du côté de Sorel, et avait armé des bateaux et construit des batteries flottantes pour intercepter la flottille anglaise.

Cependant Montgomery après avoir laissé reposer ses troupes pendant quelques jours dans le fort de St. Jean, se mit en marche, et arriva devant Montréal le 12 Novembre. Comme cette ville avait été laissée par le gouverneur sans moyens de défense et même sans commandant, les principaux habitans se réunirent et dressèrent des articles de capitulation, qu'ils firent présenter par une députation au général américain. Ces articles portaient :

1. Que les citoyens et hibitans de Montréal, tant particuliers qu'ordres et communautés religieuses, sans exception, seraient maintenus dans la plaine jouissance et possession de leurs droits, biens et effets, meubles et immeubles, de quelque nature qu'ils fussent ;

2. Que les habitans, français et anglais, seraient maintenus dans le libre exercice de leur religion ;

3. Que le commerce en général, tant dans l'intérieur la province, que dans les pays hauts et contrées d'au-delà les mers, se ferait librement, comme par la passé, et qu'il serait donné des passeports à cet effet ;

4. Qu'il serait accordé des passeports à ceux qui en demanderaient, pour les différentes parties de la province et ailleurs, afin de vaquer à leurs affaires particulières ;

5. Que les bourgeois et autres habitans de la ville et des faux

bourgs de Montréal ne pourraient être contraints, sous quelque prétexte que ce fût, de porter les armes contre la métropole, ni de contribuer, de quelque manière que ce fût, à lui faire la guerre ;

6. Que les citoyens et habitans de la ville et des fauxbourgs, ou de quelque autre partie du pays, qui avaient pris les armes pour la défense de la province, et avaient été faits prisonniers, seraient mis en liberté ;

7. Qu'il serait établi des cours de justice pour décider de la propriété, et que les juges des dites cours seraient élus par le peuple ;

8. Que les habitans de la ville ne seraient point assujettis au logement des troupes ;

9. Qu'il ne serait permis ni aux habitans de la campagne ni aux sauvages d'entrer dans la ville, avant que le commandant américain n'en eût pris possession, et n'eût pourvu à sa sureté.

Ces articles étaient signés par les messieurs suivants, savoir : John PORTEOUS, Richard HUNTLEY, John BLAKE, Edwd. Wm. GRAY, James FINLAY, James M'GILL, Pierre PANET, Pierre MEZIERE, ST. GEORGE DUPRE', Louis CARIGNAN, François MALHIOT, Pierre GUY.

(A Continuer.)

COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Dans l'avant dernière Session du dernier Parlement, la Législature mérita les remercimens du pays. Elle permit qu'on se passât de contracteurs dans la plus grande partie des ouvrages publics, en consentant qu'on les fît faire à la journée ; et la Province devait y gagner au moins 40 pour 100 : mais sous le système des contracteurs, les commissaires recevaient les ouvrages par arbitrage avant d'achever de payer les contracteurs. Aujourd'hui les commissaires deviennent contracteurs : Les voila donc exposés à la critique et même à la calomnie. Ils jurent qu'ils ont employé tout l'argent qu'ils ont reçu, mais leur serment ne prouve pas qu'il ait été bien employé. Dans un pays agricole, où le petit commerce s'introduit journellement au détriment de l'agriculture, des marchands de campagne peuvent avoir des dettes à récouvrer, des provisions à vendre, des amis à favoriser comme conducteurs. Tous ces débiteurs, acheteurs et amis savent-ils faire un chemin ? On en pourrait douter ; mais le contracteur qui autrefois agissait d'après les conventions faites entre lui et les commissaires, était obligé de s'y conformer pour recevoir son payement. Il fallait

qu'il employât des hommes capables de remplir ses vues et d'assurer ses intérêts. Il faudrait donc aujourd'hui, tant pour la satisfaction de la province que pour la tranquillité des commissaires, un arbitrage qui pourrait juger de l'emploi de l'argent qu'ils ont reçu.

La Grande-Voierie forme une juridiction du pays. Tout Grand Voyer fait homologuer les procès verbaux que le peuple lui demande pour un chemin, et il reste le dépositaire de ces procès verbaux, qui à l'avenir assureront les droits et les devoirs des intéressés. Les Grands Voyers marquent les chemins, mais ils ne les font pas construire. Ces chemins ne rentrent sous leur jurisdiction que quand ils sont achevés. Les Grands Voyers veillent ensuite à leur entretien, par eux-mêmes ou par leurs aides, d'après les conditions du procès verbal.

Nous avions autrefois un Grand Voyer Général; cette place, dont on avait bien voulu faire un sinécure, est morte avec feu l'honorable Mr. Baby. Elle pourrait être renouvellée sous le même ou sous un autre nom. Cet officier serait chargé de marquer les chemins ordonnés par la province, et d'en inspecter fréquemment la construction ; de recevoir par arbitrage l'ouvrage que les commissaires auraient fait faire à la journée, laissant la réception des ouvrages faits par des contracteurs aux commissaires qui les auraient employés. Ce nouveau Bureau une fois bien organisé rendrait plus tard inutile la nomination de commissaires. Il viendra un temps où il sera difficile d'en trouver; car il faut beaucoup de vertu pour travailler *gratis* ou presque *gratis* pour le public, qui se pique rarement de reconnaissance.

On parle de réduire ou de modifier la Grande Voierie. Tant que l'entretien des chemins sera à la charge des individus, c'est-à-dire tant que nous n'aurons pas de *turnpikes* (ou barrières,) cette juridiction subsistera, quand même elle changerait de nom. La meilleure manière de l'améliorer, serait peut-être de payer les Grands-Voyers plus cher, d'augmenter leur nombre, si on le jugeait convenable, mais sans leur accorder d'honoraires pour leur procès verbaux; les chemins étant pour tout le monde, tout le monde doit y contribuer.

Ce sujet nous conduit naturellement à la contruction des chemins.

Aracher les souches.—Les Canadiens entendent très bien cette partie là ; il est inutile d'en parler.

Forme générale.—Tout chemin doit être fait en dos d'âne, surtout dans les bois, où l'absence des rayons du soleil laisserait l'eau s'accumuler au point de former de suite des ornières et des trous.

Fossés.—Quand on fossoye une ferme, on jette la terre du

fossé sur ses bords et on augmente le canal de l'eau ; mais dans un chemin la terre du fossé doit être jettée sur le milieu pour remplir plus aisément la condition précédente.—Les côtés du fossé ne doivent pas être perpendiculaires ; il faut leur laisser un peu de pente, en Canada surtout, où l'action de la gélée et du dégel produiront des éboulements capables d'obstruer le cours de l'eau.—Quand l'égout sera trop difficile à trouver, on pourra faire des mares à peu de distance, capables d'aider à l'écoulement des eaux.

Savanes.—Quand on est obligé de les ponter, on doit y employer le moins de gros arbres possible. Leur poids les fait enfoncer insensiblement. Ils fatiguent les hommes, les chevaux et ruinent les voitures. Si on les couvre de terre, les pluies, la gelée et le dégel les dégradent bientôt. La méthode est de se servir de fascines, mais non de fascines rondes : dans l'automne et le printemps elles seraient dangereuses pour la jambe des chevaux. On fait donc un lit de grosses branches, d'arbrisseaux, &c. qu'on recouvre de la terre tirée des fossés ; on continue d'alterner les lits de la même manière jusqu'à ce qu'on ait obtenu une hauteur convenable. On forme ainsi un corps solide et élastique. Une savane de cinq à six arpens traitée de cette manière dure depuis plus de six ans, et durera longtemps sans réparations, si l'on a soin d'en creuser les fossés sans les élargir.

Emploi du sable.—Dans les terres fortes et argilleuses, l'emploi du sable est de la plus grande utilité ; mais il faut l'étendre sur le chemin. Il prévient l'effet de la pluie en empêchant qu'elle ne pénètre l'argile ou la terre forte : et par son poids et le mouvement, il s'incorpore peu à peu avec le terrain. Dans le beau chemin de la Banlieue des Trois-Rivières, où les commissaires n'ont épargné, ni peine ni argent, on a imaginé de faire une tranchée le long du chemin qu'on a rempli d'un lit épais de sable, et recouvert ensuite avec la terre. Ne pourrait-on pas craindre que les eaux de l'automne et du printemps, retenues par ce lit de sable, ne rendissent le chemin plus mauvais?

D.

ANECDOTES DE LA DERNIERE RE'VOLUTION.

Le Duc de Bourbon.—Ce prince, qui s'est toujours tenu éloigné de la cour, était à St. Leu, le 28 et le 29 Juillet, quand les habitans se soulèverent pour renverser les autorités locales et abattre les marques de la royauté. Leur premier soin fut de se rendre à la résidence du prince, pour l'assurer qu'ils respecteraient sa personne, et lui offrir une garde. Le

prince leur répondit qu'il était au milieu de Français, et qu'étant citoyen comme eux, il n'avait rien à craindre. Le lendemain, ils le furent trouver de nouveau, et lui dirent, "Prince, le pavillon tricolore a été arboré sur tous les monumens et les édifices publics ; nous désirerions l'arborer dans notre commune.—Mes amis, leur répondit-il, en attachant une cocarde à sa boutonnière, ces couleurs que la nation vient d'adopter, seront désormais les miennes : je les verrai avec plaisir à l'hôtel du maire, et je les porterai volontiers moi-même."

Le maréchal Bourmont.—Lorsque les troupes d'Alger furent informées des évènemens de Paris, elles se prononcèrent hautement en faveur de la liberté et de la charte, en criant : "A bas les Bourbons ! à bas le despotisme ! Le général Bourmont les pria de ne point faire montre de sentiment populaire, de peur que les habitans de la ville n'en tirassent avantage. On rapporte d'après une autorité répectable, que ce général, en apprenant ces nouvelles, dit à l'un de ses aides-decam, que le prince de Polignac l'avait trahi, et qu'il avait prévu que la politique de ce ministre occasionnerait le renversement des Bourbons.

Parmi les papiers trouvés aux Tuileries était un projet d'ordonnance qui avait été soumis au dernier conseil des ministres pour l'établissement de cours martiales. Les journalistes qui avaient signé le protêt devaient être arrêtés, jugés et exécutés dans l'espace de 24 heures.

Une circulaire du directeur des forts, qui a le contrôle temporaire des affaires navales, ordonne de changer les noms des vaisseaux, lorsqu'ils sont incompatibles avec le présent état de choses. Ainsi le vaisseau le *Comte d'Artois*, qui est encore sur le chantier, doit s'appeller la *Ville de Paris* ; le *Duc de Bordeaux*, le *Freidland*; le *Royal Charles*, le *Jemmappe*; le *Dauphin Royal*, le *Fleurus* ; le *Douze Avril*, *La Charte*, et plusieurs autres vaisseaux reprendront les noms qu'ils avaient en 1814.

Le titre d'Académie Royale de Musique a été changé en celui d'Académie Nationale, et le théatre de Madame a repris son ancien nom de Gymnase.

D'après des lettres de Vienne, les nouvelles de la révolution y ont été reçues avec un enthousiasme tel, que le gouvernement a pu s'appercevoir que même en Autriche le parti libéral est nombreux. On dit que le prince Metternich conseilla à l'empereur d'envoyer des troupes sur la frontière, mais que sa majesté lui répondit "Arrêtez-vous là. Je ne veux plus de guerres. Les Français m'ont couté assez d'argent ; s'ils ne viennent pas, je n'irai point ; tout peut s'arranger au moyen de négociations ; pourvu qu'ils nomment un roi, je ne m'embarrasse pas du reste."

A Munich, l'admiration a été la même : on a ouvert une souscription pour les blessés, et le thême général de la conversation est que la puissance du prince Metternich est arrivée à son terme. On peut s'appercevoir aisément que la sensation se fera sentir par tout le monde.

Des lettres de Beslin, du 12 Août, disent. "On assure sur bonne autorité, que notre cour a déjà exprimé sa ferme résolution de ne point intervenir dans les affaires intérieures de la France, tant qu'elle ne prendra pas une attitude décidément hostile envers les puissances étrangères." Les sentimens du cabinet britannique sont aussi connus, et privent la famille française déchue de l'espoir de recevoir la moindre aide de ce côté. A en juger par les expressions employées en une occasion précédente, et qui nous sont rappellées par les derniers évènemens de France, le cabinet russe n'est pas plus disposé a soutenir la cause du parti abattu en France. Le public ici désire généralement la paix, si nécessaire à la prospérité du commerce et des manufactures. Les grandes revues qu'il devait y avoir en Westphalie ont été contremandées, et il n'y aura que les exercices ordinaires en petites divisions. Les opinions sont extrêmement variées à l'égard de la tournure que les affaires ont prises en France. La mauvaise foi, l'aveuglement incroyable de ceux qui ont conseillé les dernières mesures, et la nature arbitraire des démarches qu'ils se proposaient de faire, trouvent a peine un individu pour les défendre, quoique plusieurs regrettent la perte de la cause qui est tombée avec ces mesures. —*Algemeine Zeitung.*

Plusieurs français revenus d'Espagne à Bayonne parlent de l'enthousiasme dont les Espagnols ont été animés, en recevant les nouvelles de Paris. " Nous suivrons l'exemple des braves Français, s'écriaient-ils, et nous prondrons tellement nos mesures que nous aurons plus de succès qu'en 1820. La gazette espagnole, publiée ici sous les auspices de Bellasteros, le ministre des finances, a reçu l'ordre de ne plus paraitre, parce qu'elle avait donné les particularités des évènemens de Paris, sans en avoir préalablement reçu la permission de son patron. Les Espagnols sont si avides de nouvellles et d'apprendre ce qui se passe en France, que quelques uns envoient à Bayonne, à la distance de vingt lieues, pour y acheter des journaux de Paris, qu'ils emportent et cachent avec soin, comme les articles de contre-bande les plus précieux.

Le dernier acte de Charles X a été l'ordonnance de dissolution de l'école polytecnique. Napoléon disait : " L'école polytecnique est ma poule aux œufs d'or. Aujourd'hui, la nation corfirme ce mot si spirituellement vrai.

Rue St. Antoine, N°. 75, un obus dont la mèche a été éteinte à temps, est tombée par la cheminée. Les locataires l'ont suspendu comme enseigne au balcon du troisième, avec cette épigraphe : *Charles X au peuple.* Le drapeau tricolore flotte au-dessus de ce projectile.

Le fils ainé du comte de St. Leu (Louis Bonaparte), dit dans une lettre datée de Florence, le 10 Août, exprime la joie qu'il a éprouvée en lisant les détails de la révolution de Paris, et dit qu'il est heureux et qu'il s'énorgueillit d'être Français. Sa lettre est accompagnée d'une remise de 60 louis pour les familles indigentes de ceux qui ont été tués ou blessés dans les trois jours de combat.

On dit que le prince de Talleyrand étant appellé à prêter le serment dans la chambre des Pairs, s'est écrié: "Celui-ci sera le trézième : Dieu veuille que ce soit le dernier !

Lorsque la nouvelle officielle du succès des Parisiens est arrivée à Ajaccio, en Corse, le drapeau tricolore a été aussitôt déployé aux acclamations du peuple et aux cris répetés de "Vive la liberté ! Vive la patrie. La ville a été elluminée plusieurs nuits de suite.

Le buste du Maréchal Ney a été porté en pompe au Pauthéon par un corps nombreux de Parisiens.

Le *Messager des Chambre* du 17 Août dit : "On assure que le roi a reçu aujourd'hui une lettre autographe de Guillaume IV, contenant les expressions les plus positives de bonne intelligence avec la France et avec le roi des Français.

Il a été frappé à la Monnaie, à Paris, une médaille de bronze, pour commémorer les trois grandes journées de Juillet, et elle se vend présentement pour le profit des blessés, des veuves et des orphelins. Elle représente d'un côté la France, pleurant sur un tombeau, couronnée par la Liberté, et porte cette inscription :

"A la mémoire des Français morts pour la liberté, les 27, 28, et 29 Juillet, 1830."

Sur le revers sont les lignes suivantes, composées par M. *Casimir de Lavigne :*

France, dis-moi leurs noms ; je n'en vois point paraître
Sur ce funèbre monument—
Ils ont vaincu si promptement,
Que j'étais libre avant de les connaître.

Adresse de la Chambre des Pairs au Roi.—Le 11 Août, à 8 heures du soir, la grande députation de la Chambre des Pairs s'est rendue au Palais-Royal, et a présenté à Sa Majesté l'adresse suivante : (votée à la majorité de 81 contre 1.)

Sire—Vos fidèles sujets, les pairs de France, encore pénétrés des grands évènemens qui viennent de se passer, paraissent devant Votre Majesté, pour vous remercier de votre attachement à la France. Une voix unanime proclame que votre avènement au trône pouvait seul assurer le bonheur public. Ce n'est que sous votre règne que nous pouvons jouir en paix des libertés qui ont été si héroïquement défendues, pour être indispensables à une grande nation, qui a reconnu librement et avec calme cette nécessité. Quel titre fut jamais plus noble et plus vrai? La providence eut-elle jamais un langage plus manifeste?

Ce contrat que vous avez fait avec la France; ce serment prononcé de bouche et de cœur, sont des engagemens dignes en même temps et du prince qui les prend, et de la nation qui les reçoit.

Nos sermens ne nous ont pas été non plus dictés par un enthousiasme imprévoyant, ou par un sentiment aveugle. Nous vous jurons fidélité, dans la profonde conviction que nous remplissons un devoir sacré envers notre pays.

Maintenant que cet acte solennel est accompli, la France va rentrer dans le cours régulier de l'existence légale. Ce fut pour défendre ses lois qu'elle a pris les armes, c'est afin de n'avoir plus à recourir à la force pour les maintenir; qu'elle a établi de nouvelles garanties, la paix au dedans et au dehors, l'ordre public, le libre développement du talent et de l'industrie. Tel a été le but de ses efforts; telle doit être la récompense de sa victoire.

La Chambre des Pairs s'empressera de concourir aux travaux qui doivent améliorer notre législation, et assurer notre prospérité; ses efforts, qui ont plus d'une fois réussi à contribuer au bien public, se sont trop souvent bornés à arrêter ou à diminuer le mal. A présent, une noble carrière s'ouvre devant elle. Votre Majesté n'a d'autre pensée que le bonheur de la France. Ce sera le principe d'une union inaltérable entre le Roi et les Chambres.

Le roi à répondu:

"Messieurs.—Je suis heureux de vous entendre déclarer que la fidélité que vous m'avez jurée est fondée sur la profonde conviction que vous remplissez un devoir sacré envers votre patrie. C'est cette même conviction qui a été la règle de ma conduite, et j'ai senti aussi que j'obéissais à ce devoir sacré, en m'arrachant aux habitudes paisibles qui étaient le charme de ma vie, pour me dévouer à ce que la patrie exigeait de moi. J'ai cédé au vœu national, dans la ferme résolution de remplir toutes mes obligations, de consolider la paix au-dedans et au

dehors, et d'assurer le règne des lois. Je compte sur votre coopération loyale et sincère pour faciliter la tâche qui m'est imposée, et je reçois avec une vive satisfaction l'expression de vos sentimens envers moi."

Le *Moniteur* du 16 Août, contient la proclamation suivante de Louis Philippe :

Français.—Vous avez préservé vos libertés. Vous m'avez appellé à vous gouverner suivant les lois. Votre tâche a été glorieusement accomplie : la mienne est devant moi. Elle consiste à assurer le gouvernement de la loi que vous avez établi par la conquête. Je ne puis pas permettre à autrui de rejetter une autorité à laquelle je me suis soumis moi-même.

Il est nécessaire que l'administration reprenne son ancien cours à tous égards. Il a été fait plusieurs changemens, et il s'en prépare d'autres ; mais en attendant, il est nécessaire que l'autorité de l'état demeure dans les mains d'hommes fermement attachés à la cause nationale.

Un mouvement si soudain et si vaste n'a pu s'effectuer sans quelque confusion momentanée ; cette confusion est arrivée à sa fin, et j'exige de tous bons citoyens qu'ils se rallient autour des magistrats afin de les aider à maintenir, pour le bien commun, l'ordre et la liberté.

Quelques réformes sont nécessaires dans le service public ; la recette de certains impots charge le pays d'un pesant fardeau. Il sera proposé des lois pour remédier à ce mal. Dans l'examen de ce sujet aucune plainte ne sera négligée, aucun intérêt ne sera oublié, aucun fait ne sera perdu de vue. Mais jusqu'à ce qu'il ait été passé de nouvelles lois, il est nécessaire qu'on obéisse à celles qui sont maintenant en force : la raison l'indique, et la sureté publique l'ordonne.

Que chacun s'efforce de convaincre ses concitoyens de la nécessité de la crise ; quant à moi, je ne manquerai pas d'accomplir mes promesses à l'avenir, et de remplir mes devoirs présentement.

Français :—l'Europe contemple notre glorieuse révolution avec une admiration mêlée d'étonnement. Elle demande si de tels évènemens peuvent avoir lieu par la force de la civilisation et de l'énergie, et sans jeter la société dans la confusion. Dissipons tous les doutes sur le sujet. Qu'un gouvernement aussi régulier qu'il est populaire succède de suite au renversement du pouvoir absolu. " Liberté et ordre public." Telle est la devise portée sur les couleurs de la garde nationale de Paris. Qu'elle soit en effet le spectacle que la France offrira à l'Europe. Dans l'espace de quelques jours nous avons assuré pour des siècles le bonheur et la gloire de notre pays.

Le prince de Polignac, qu'on croyait rendu en Angleterre ou dans les Pays-Bas, a été arrêté à St. Lo, le 17 Août, déguisé en laquais. Le 16 au soir, une dame qu'on a reconnue pour la marquise de Saint-Fargeau, arriva à Granville dans le dessein de s'embarquer pour Jersey. Un domestique qui la suivait demanda au maître du vaisseau de le laisser aller à bord dans la chaloupe tandis qu'on faisait la revue des papiers à la douane, prétextant la fatigue du voyage. Ayant été refusé, il se rendit à une auberge avec sa prétendue maîtresse; quelques jeunes gens les y suivirent, supçonnant quelque chose au sujet du domestique. Nonobstant le passeport que la dame montra, ils s'opposèrent à leur embarquement: le peuple s'assembla sur l'heure, et demanda qu'on conduisît la marquise à la mairie, et le domestique dans la prison, que les gardes nationales se chargèrent de surveiller. Le lendemain on les examina séparément l'un et l'autre. Leur embarras et leurs réponses confirmèrent les soupçons. Polignac demanda alors d'être conduit à Saint-Lo par le maire et un magistrat consulaire. Un détachement de troupes escorta les deux voyageurs, pour prévenir l'exaspération publique. L'ex-ministre écrivit alors au ministre de l'intérieur une lettre qui nous a paru être la production d'un homme dépourvu de jugement, ou égaré par sa situation. Elle a été communiquée à la chambre des pairs, le 21 Août, et renvoyée à une commission de sept membres, qui devait faire son rapport dans la séance suivante.

Portsmouth, 23 *Août*.—La frégate Française *La Seine*, et les navires Américains *Great Britain* et *Charles Carroll*, sont arrivés aujourd'hui à la hauteur de Spithead, de Cowes, et l'on pense qu'ils repartiront demain pour Cherbourg. L'Ex-roi de France est venu ce matin dans le bateau à vapeur de Sa Majesté, le *Meteor*, au château de Lulworth, près de Weymouth, résidence du Cardinal Weld, où il se propose de demeurer pour le présent.

Poole, 23 *Août*, 3 *h. p. m.*—L'Ex-roi de France vient d'arriver à ce port, et de débarquer du *Meteor*. Il est aussitôt monté avec le duc d'Angoulème et le jeune duc de Bordeaux, dans un carrosse appartenant à Mr. Doughty, pour se rendre au château de Lulworth.

On assure que le cabinet britannique a déjà exprimé le désir de voir Louis Philippe et son gouvernement reconnus simultanément par toutes les grandes puissances, et que le Duc de Wellington a fait partir des dépêches pour les différens cabinets, afin d'accélérer cette reconnaissance, si nécessaire au repos de l'Europe.

De son côté, le gouvernement de France a déjà nommé ceux qui doivent le représenter auprès des quatre grandes puissan-

ces. Le comte Flahaut sera, dit-on, l'ambassadeur français à Londres.

M. le comte de Chateaubriand a fait, dans la chambre des pairs, le 7 Août, avant l'avénement du duc d'Orléans à la couronne, un discours remarquable, sinon toujours par la justesse, du moins par le brillant et l'énergie. Nous en extrayons ce qui suit:

"Ce n'est ni par un devouement sentimental, ni par un attendrissement de nourrice transmis de maillot en mailot depuis le berceau de St. Louis jusqu'à celui du jeune Henri, que je plaide une cause où tout se tournait de nouveau contre moi, si elle triomphait. Je ne vise ni au roman, ni à la chevalerie, ni au martyre. Je ne crois pas au droit divin de la royauté, et je crois à la puissance des révolutions et des faits. Je n'invoque pas même la Charte; je prends mes idées plus haut: je les tire de la sphère philosophique, de l'époque où ma vie expire. Je propose le duc de Bordeaux tout simplement comme une nécessité d'un meilleur aloi que celle dont on argumente.......

"Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le trône et la pairie de mes avertissemens dédaignés; il ne me reste qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit. Je reconnais au malheur toutes les sortes de puissances, excepté celle de me délier de mes sermens de fidélité. Je dois aussi rendre ma vie uniforme: après tout ce que j'ai fait, dit et écrit pour les Bourbons, je serais le dernier des misérables si je les reniais au moment où, pour la troisième et dernière fois, ils s'acheminent vers l'exil.

"Je laisse la peur à ces généreux royalistes qui n'ont jamais sacrifié une obole ou une place à leur loyauté, à ces champions de l'autel et du trône qui naguères me traitaient de renégat, d'apostat et de révolutionnaire. Pieux libellistes, le renégat vous appelle! Venez donc balbutier un mot, un seul mot avec lui pour l'infortuné maître qui vous combla de ses dons et que vous avez perdu. Provocateurs de coups d'état, prédicateurs du pouvoir constituant, où êtes-vous? Vous vous cachez dans la boue du fond de laquelle vous leviez vaillamment la tête pour calomnier les vrais serviteurs du roi: votre silence d'aujourd'hui est digne de votre langage d'hier. Que tous ces pieux dont les exploits projetés ont fait chasser les descendans d'Henri IV à coups de fourches, tremblent maintenant accroupis sous la cocarde tricolore: c'est tout naturel. Les nobles couleurs dont ils se parent protégeront leur personne et ne couvriront pas leur lâcheté."

"Au surplus, en m'exprimant avec franchise à cette tribune, je ne crois pas du tout faire un acte d'héroïsme: nous ne sommes

plus dans ces temps où une opinion coûtait la vie ; y fussions-nous, je parlerais cent fois plus haut. Le meilleur bouclier est une poitrine qui ne craint pas de se montrer découverte à l'ennemi. Non, Messieurs, nous n'avons à craindre ni un peuple dont la raison égale le courage, ni cette généreuse jeunesse que j'admire, avec lequelle je sympathise de toutes les facultés de mon âme, à laquelle je souhaite comme à mon pays, honneur, gloire et liberté.

Parmi les nouvelles apportés par les derniers vaisseaux est celle d'un traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis par lequel les ports des Iles anglaises sont ouverts aux Américains. "Quelque opinion qu'on puisse se former de la mesure, dit un journal de cette ville, par rapport au bien général de l'empire, il ne peut y avoir de doute que la politique tergiversante du cabinet britannique, à l'égard du commerce des colonies de l'Amérique septentrionale, ne soit très préjudiciable à cette importante partie des domaines de sa majesté. Quand il paraît s'offrir quelque débouché favorable pour le surplus des produits du pays, nos marchands n'osent pas s'évertuer pour en profiter, de peur que quelque étranger avide n'amène le ministère à ses vues, et ne rende ainsi tous leurs efforts inutiles !"

Les élections étaient à peu près terminées dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Le parti *whig* paraissait y avoir gagné considérablement ; du moins disait-on que généralement les ultra *torys* qui s'étaient présentés avaient manqué leur élection. On remarquait aussi qu'il s'était dépensé beaucoup moins d'argent, c'est à dire qu'il y avait eu moins de corruption indirecte, dans la dernière élection générale, que dans les précédentes. On citait néanmoins comme une exception remarquable, le comté de Larnak, en Ecosse, où il n'en avait pas couté moins de £80 à £90,000 *sterling* à l'honorable Thomas Douglas, pour se faire élire.

Lord *Aylmer*, notre nouveau Gouverneur général, devait s'embarquer avec sa famille, le 24 Août, à Portsmouth, dans l'Yacht de S. M. le *Herald*, capitaine Maxwell, qui devait l'amener à Québec, au lieu de la frégate *Undaunted*, qui était envoyée à Tercère, Si sa Seigneurie s'est embarquée ce jour là, elle ne peut pas tarder à arriver à Québec. Son Excellence, Sir James Kempt, s'embarquera, dit-on, dans le *Herald*, pour s'en retourner en Angleterre.

Ce qui suit est le dernier paragraphe de la dépêche de Sir James Kempt à Sir George Murray, en date du 3 Janvier 1830, lequel par la substitution du mot "plus grand" au mot

"grand." dans les copies qui on ont été publiées ci-devant, à suscité quelques reclamations dans les papiers publics, quoique le sens du paragraphe montrât suffisamment la méprise.

"Les trois messieurs, que j'ai récemment recommandés à Sa Majesté pour conseillers législatifs, sont de grands propriétaires dans la province, et des personnes de la plus grande respectabilité, et quoique assurément il serait très difficile de choisir *un grand nombre de personnes de ce rang, &c.* cependant on en pourrait encore, je crois, trouver un nombre suffisant pour remplir les vacances qui peuvent survenir dans l'un des deux conseils." J'ai l'honneu d'être. &c. JAMES KEMPT.

Au très honble. sir G. MURRAY, &c.

HIER (Mercredi) la cour a prononcé jugement dans la cause de l'Hon. Roderick McKenzie contre les syndics de la faillite de la ci-devant compagnie du Nord-Ouest.—On se rappelle que le printems dernier le Demr. avait fait mettre le scellé sur les livres de comptes et papiers de la compagnie du Nord-Ouest—Ce procédé a été déclaré nul et mis de côté. C'est M. le juge Pyke qui a motivé le jugement. Une première saisie contre ces papiers, jugée bonne à Montréal, avait été déclarée nulle par la cour d'appel. John Molson et autres étaient alors Demandeurs, Ces Messieurs en faisant saisir ces documens voulaient s'assurer les moyens de recouvrer des créances au montant de plusieurs milliers de louis à eux dûs par les sociétaires de Nord-Ouest et empêcher la soustraction et falsification de certains papiers qui établissaient le montant de leurs réclamations.

ELECTIONS.

Quartier Est de Montréal.—MM. HENEY et LESLIE.

Comté de Montréal.—MM. PERRAULT et VALOIS.

Comté de Chambly.—MM. F. A. QUESNEL et L. M. VIGER.

Comté de Verchères.—MM. AMIOT et MALHIOT.

Comté de Laprairie.—MM. CUVILLIER et RAYMOND.

Comté du Lac des Deux Montagnes.—MM. LABRIE et SCOTT.

Comté de Terrebonne.—MM. O. TURGEON et L. H. LAFONTAINE. On dit que MM. LACROIX et DE BELLEFEUILLE, les autres Candidats, ont protesté.

Comté de l'Assomption.—MM. BARTHELEMI JOLIETTE et A. DESCHAMPS.

Comté de Berthier.—MM. DELIGNY et MOUSSEAU.

Comté de Richelieu.—MM. R. DE ST. OURS et J. DORION.

Comté de Champlain.—MM. P. A. DORION et AUG. TRUDEL.

Basse-Ville de Québec.—MM. Lee et Young.

Comté de Kamouraska.—MM. C. Casgrain et A. Dionne.

Comté de l'Islet.—MM. Fortin et Letourneau.

Comté de St. Hyacinthe.—Les Candidats étaient MM. J. Dessaulles, (l'ancien membre,) Joseph Bistodeau, L. R. Blanchard et Antoine Vaulin.

Comté de Missiskoui.—Les candidats sont MM. Stevens Baker, Robert Jones et Ralph Taylor, (l'ancien membre.)

Comté de Lotbinière.—Il y avait trois Candidats: MM. Methot, Noel, et De la Chevrotiérere.

Sorel.—L'élection pour ce bourg était contestée entre Mr. Robert Jones, du lieu, et Mr. Jonathan Wurtele, de Québec.

Coqueluche, &c.—D'après ce que nous écrit un correspondant, la coqueluche a régné à un dégré alarmant dans la paroisse de Soulanges, pendant le mois d'Août dernier. Elle a enlevé de douze à quinze enfans dans le village des Cèdres, dans l'espace de quinze jours, et quelquefois plusieurs dans la même maison.

Les rhumes ont aussi été très fréquents, dans le mois suivant, chez les adultes, en conséquence sans doute des grandes variations qu'il y eu dans le temps, durant ce mois, des pluies fréquentes, et de la fraicheur plus qu'ordinaire des soirées et des matinées.

Accidens.—Le 30 du mois passé au soir, un sauvage s'est noyé, en traversant de La Chine au Sault St. Louis.

Lundi dernier au matin, il y a eu une enquête du coronaire sur le corps d'une femme du fauxbourg St. Louis, du nom d'Angélique Walker, trouvée morte derrière la porte de sa maison. Il parut qu'elle était morte subitement d'une attaque d'apopléxie.

Mardi dans l'après midi, le contre-maître du *Sophia* étant dans une chaloupe occupé à baisser l'ancre d'un autre vaisseau, tomba à l'eau, entrainé à ce qu'on suppose par le poids de l'ancre, et enfonça aussitôt. Son corps fut retrouvé au bout de trois quarts d'heure ; mais tous les efforts qu'on fit pour le rappeller à la vie furent inutiles.

Décédée:—En cette ville, le 8, Euphrasie Théophanie, enfant de F. A. Laroque, écuyer, âgée de 19 mois.

Commissionnés: John Pikle, écuyer, Avocat et Procureur ;
Mr. Léopold Desrosiers, Notaire Public.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 16 OCTOBRE 1830 No. 15.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Le général Montgomery leur fit reponse ; " Que la ville de Montréal n'ayant ni munitions, ni artillerie, ni troupes, ni provisions de bouche, et n'ayantpas en son pouvoir de remplir un seul des articles du traité, n'avait aucun titre à une capitulation ;—que l'armée continentale, dédaignant tout acte d'oppression et de violence, n'était venue que dans le dessein exprès de donner la liberté et la sureté; et que le général s'engageait sur son honneur à maintenir dans la jouissance paisible de leurs propriétés de toute sorte les communautés et les particuliers de Montréal ;—que les habitans, anglais, français ou autres, seraient maintenus dans le libre exercice de leur religion ;—que la lutte qui existait malheureusement entre la Grande-Bretagne et ses colonies, ne lui permettait pas de prendre un engagement formel quant à la liberté du commerce avec le métropole, ni de faire une promesse générale de passeports ; mais qu'autant que la chose serait compatible avec la sureté des troupes et le bien public, il se trouverait heureux de pouvoir favoriser le commerce ; et à cet effet, il promettait d'accorder des passeports pour les pays hauts, lorsqu'il lui en serait demandé ;—qu'il promettait de ne point forcer les habitans de la ville à prendre les armes contre la mère-patrie, non plus qu'à contribuer aux frais de la guerre qu'on lui faisait;—mais qu'il espérait qu'il s'assemblerait un congrès ou une convention provinciale, qui entrerait avec zèle dans toutes les mesures qui pourraient contribuer à établir les droits civils et religieux de toutes les colonies sur des bases solides ;—que l'armée continentale étant venue comme protectrice ou libératrice, on ne pouvait pas dire de ceux qui lui étaient opposés qu'ils prenaient les armes pour la défense de la province ;—

qu'il n'était pas au pouvoir du général de promettre le retour des prisonniers;—mais que des motifs d'humanité l'engageraient à user de son influence pour qu'ils fussent rendus à leurs familles, pourvu que la chose se pût faire sans mettre en danger la sureté publique;—qu'il serait promptement pris des mesures pour établir des cours de justice sur un plan libéral et conformément à la constitution anglaise; que les citoyens ne seraient sujets à loger des troupes que quand la chose serait absolument nécessaire; nécessité dont le général devait être juge; que les habitans de la campagne et les sauvages n'entreraient pas dans la ville avant qu'il n'y eût été mis des gardes; que le lendemain, à 9 heures, les troupes continentales prendraient possession de la porte des Récollets, où devaient se trouver ceux qui avaient en charge les magazins du roi, pour en livrer les clés au quartier-maître général;—que cet engagement était déclaré obligatoire pour tout officier qui lui succèderait dans le commandement de ce district."

Ces procédés préliminaires ayant été arrangés à la satisfaction de toutes les parties, autant que les circonstances le permettaient, Montgomery prit possession de Montréal, le lendemain, 13, à l'heure indiquée dans la déclaration précédente. Le premier avantage que le général américain tira de cette possession fut de pouvoir habiller et équipper ses troupes, qui commençaient à se trouver dans un dénuement peu ordinaire.

Quelle qu'ait été, dit un historien, la nature de la réception de Montgomery en dedans les murs de Montréal, son arrivée fut accueillie dans les fauxbourgs d'une manière qui dut lui causer beaucoup de satisfaction; faisant allusion à une adresse de congratulation qui lui fut présentée par une quarantaine des habitans de ces fauxbourgs. Mais tout ce qu'on peut conclure de ce fait, c'est que la cause des colonies avait qnelques partisans parmi les habitans des fouxbourgs, comme parmi ceux des campagnes, au lieu qu'elle n'en avait point ou presque point chez les habitans des villes; d'où il était résulté une défiance mutuelle, une espèce d'antipathie entre les uns et les autres.

Quoiqu'il en soit, Montgomery, apprenant que le général Carleton était à la hauteur de la Valtrie, fit faire de suite les préparatifs nécessaires pour le poursuivre, dans la vue de le faire prisonnier, avec ceux qui l'accompagnaient, et de mettre ainsi une fin prompte et heureuse à la guerre du Canada. Son dessein ne réussit pourtant qu'à demi; car dès qu'on vit qu'il n'était pas possible de faire descendre les vaisseaux, et que le général américain allait arriver de Montréal sur des bateaux avec de l'artillerie, pour les attaquer et les pousser sur les batteries de Sorel, on fit embarquer le gouverneur dans un canot, pendant la nuit, et on trouva le moyen de lui faire dépasser les batteries de l'ennemi sans être apperçu, et de se rendre ainsi à Québec, où il arriva le 19.

Le brigadier Prescott, demeuré sur la flottille entre deux feux, fut contraint de se rendre. La capitulalion est signée du 19 Novembre, et porte en substance: Que les officiers, sous-officiers et soldats, tant de terre que de mer, demeureront prisonniers de guerre;—que les vaisseaux, appartenant au gouvernement retourneront à Montréal par le premier vent favorable, avec les troupes, les munitions, les effets militaires et les vivres, et y seront livrés au major John Browne et au docteur Jonas Fay. Tous ceux qui n'étaient point militaires avaient la liberté de s'en retourner chez-eux, et les vaisseaux ou radeaux qui n'appartenaient pas au gouvernement devaient être remis à leurs propriétaires.

Tandis que les Américains attaquaient le Canada du côté de Montréal, une autre expédition s'avançait par le sud-est, pour l'attaquer du côté de Québec. Vers le milieu de Septembre, le colonel Arnold était parti du camp d'auprès de Boston, à la tête d'environ quinze cents hommes. Il se rendit d'abord à l'embouchure de la rivière Merymack, où il trouva des vaisseaux qui le transportèrent à l'embouchure du Kennebec. Le 22 du même mois, il embarqua ses troupes dans deux cents bateaux sur cette rivière, et la remonta jusqu'à sa source, avec des peines, des fatigues et des difficultés incroyables, en conséquence des rapides dont elle est remplie. Ceux de ses gens qui n'étaient pas employés dans les bateaux, avaient à s'avancer à pied, le long des bords de la rivière, à travers des bois épais, des marais et des ravines dont le pays était entrecoupé. Un grand nombre d'hommes tombèrent malades de fatigue et d'épuisement, et lorsque l'expédition arriva à la source du Kennebec, un des colonels, prenant le prétexte de la rareté des vivres, rebroussa chemin avec sa division, à l'insçu du commandant en chef, qui avait pris les devans. Par cette désertion, l'armée d'Arnold se trouva diminuée d'un tiers; mais ce contretemps ne l'empêcha pas de continuer sa route avec la même constance et la même résolution. Il traversa ce qu'on appelle la hauteur des terres, se trouva à la source de la rivière de la Chaudière, et arriva, le 4 Novembre, à Sartigan, le premier établissement canadien sur cette rivière, où il se procura les rafraichissemens dont ses troupes avaient le plus grand besoin. *

* L'écrivain qui nous fournit cette relation s'indigne de ce que les Canadiens épars et peu nombreux du haut de la Chaudière, ne se soient pas rassemblés, pour repousser l'armée d'Arnold, au lieu de lui vendre des vivres. Il se souvenait pourtant qu'ils étaient sans armes, (pour avoir été désarmés après la conquête,) puisqu'il parle de *fourches*; il n'oubliait pas, puisqu'il l'avoue ailleurs, qu'un grand nombre de ses compatriotes, faisant bien pis que de demeurer neutres, s'étaient joints aux rebelles, comme on ap-

Arnord fit reposer ses gens trois ou quatre jours à Sartigan. Il y publia une adresse ou une proclamation du général WASHINGTON, de la même teneur à peu près que celle que les généraux Schuyler et Montgomery avaient adressée aux Canadiens, en arrivant sur les frontières de la province. Il les invitait à se joindre aux habitans des autres colonies, et à se ranger sous les drapeaux de la liberté : il leur déclarait que l'armement n'était pas envoyé dans leur province pour les piller, mais pour les protéger et les soutenir ; que les commandans avaient ordre de se regarder comme au milieu de leurs meilleurs amis ; qu'il exhortait donc les Canadiens à ne point abondonner leurs habitations, à ne point s'éloigner de leurs amis, mais à leur fournir, moyennant compensation, tout ce qui leur serait nécessaire.

(A continuer.)

TROUBLES DANS LES PAYS-BAS.

Les derniers jaurnaux anglais contiennent les détails des troubles sérieux qu'il y a eu à la fin d'Août, dans plusieurs villes de la Belgique, et particulièrement à Bruxelles. Nous nous bornerons aux principaux faits.

Ce qui suit est extrait *Courier des Bays-Bas* du 26 Août. " Il se passe en ce moment des évènemens sérieux à Bruxelles. Nous ferons simplement l'office de rapporteur. Il est assez généralement connu combien les Belges de toutes classes et dans toutes les provinces sont mécontents. Nos députés dans la chambre et les journaux indépendants ont souvent fait allusion à ce fait. Avant-hier, le public a lu avec surprise et chagrin un article de la *Gazette des Pays-Bas*, (journal officiel du gouvernement,) qui parlait avec emphase du bonheur dont jouissaient les Belges, et de la joie et des réjouissances auxquelles ils se livraient. Ce langage était d'autant plus insultant, que depuis quelques jours, l'exaspération publique était violente, et donnait lieu à beaucoup d'inquiétude sur la disposition des esprits.

---

pellait alors les Américains, et avaient fait tout ce qui avait dépendu d'eux, quoique presque toujours inutilement, pour entrainer les Canadiens dans leur parti ; enfin, s'il y eût un peu réfléchi, il aurait compris qu'il n'était pas raisonnable d'exiger que des hommes encore généralement regardés dans leur pays comme des étrangers indignes de participer aux droits et aux privilèges de sujets anglais ; que des enfans adoptés tout au plus, et d'assez mauvaise grâce, se fissent dépouiller, et peut-être massacrer, tandis que des enfans jusqu'alors objets d'une prédilection presque aveugle, auraient hésité, pour la plupart, selon les apparences, à mettre un denier de leur poche dans la balance, pour la faire pencher du côté de leur mère-patrie.

Hier soir, la représentation de la *Muette de Portici* avait attiré une foule prodigieuse. Le théâtre se trouva trop petit, et une multitude d'individus s'étaient postés sur la place de la monnaie. A la fin de la représentation, il se forma des groupes nombreux qui se dirigèrent vers l'imprimerie du *National.* En un moment, les fenêtres furent brisées, et on assaya d'enfoncer la porte. Quelqu'un s'écria : " Allons chez Libry." A ces mots la multitude, qui croissait à chaque instant, revint sur ses pas. Les fenêtres de Libry Bagnano (principal rédacteur du *National,*) furent brisées ; les portes enfoncées, les meubles brisés, les livres et les papiers déchirés et jettés en morceaux par les fenêtres. Il était alors 11 heures, la multitude encombrait la rue de la Madeleine, et dans la première effervescence, la police s'abstint prudemment d'agir. Son intervention n'aurait fait qu'accroître le mal. On dit aux gens d'armes : " N'agissez point, et l'on vous laissera tranquilles." Vers minuit, la foule se divisa : un groupe se rendit à la place royale avec un pavillon composé des rideaux de Bagnano. L'officier du poste sortit, et leur demanda ce qu'ils voulaient ? Le commandant de la ville s'avança à leur rencontre, et leur fit la même question. On n'entendit que les cris confus de *liberté ! justice !* Un autre groupe se porta au palais de justice, et en un moment, toutes les croisées de la cour d'assise furent brisées aux cris d'*A bas Van-Maanen ! Vive de Potter !* Peu après, le commendant se rendit à l'hotel de ville, et les gendarmes à cheval commencèrent à faire la patrouille.

Un rassemblement nombreux se dirigea vers la demeure du directeur de la police, Les portes en furent enfoncées, et tout y fut brisé et détruit comme chez Bagnano. La multitude commença alors à prendre une attitude plus sérieuse et plus violente. Toute la ville fut informée de ce qui se passait; les habitans sortirent de leurs maisons, et les troupes prirent les armes.

Les premiers coups de fusil furent tirés vers une heure, quand la commotion devint plus tumultueuse et plus décidée. La foule se porta tumultuairemet à l'hotel de M. Van-Maanen, ministre de la justice, à la place du petit Sablon, et quand elle y fut arrivée, l'exaspération parut être à son comble. Les portes ayant été enfoncées, la multitude se précipita dans la maison, en criant *à bas Maanen,* et tout y fut saccagé en un instant. Les troupes voulurent rétablir l'ordre, mais elles se trouvèrent trop faibles. Elles furent attaquées, désarmées, et obligées de retraiter. Le feu fut mis au palais ; les flammes firent des progrès rapides ; les pompiers accoururent sur le lieu, mais ils furent repoussés par la multitude enragée, qui déclara qu'elle ne se retirerait point que le bâtiment ne fut brulé jusque dans ses fondations.

Durant la nuit, tous les armuriers furent forcés de livrer au peuple toutes les armes qu'ils avaient dans leurs ateliers. Ceux des habitans qui avaient des fusils s'en armèrent ; un certain nombre de mousquets furent arrachés aux soldats, ou abandonnés par eux, pour n'avoir pas à tirer sur le peuple.

Sur les 5 heures, lorsque le jour commençait à éclairer les mouvemens, la force armée se déploya davantage. Un bataillon de chassears et un bataillon de grenadiers se répandirent par compagnies dans les rues où l'agitation était la plus grande. Vers 6 heures, sur la place du Sablon, un officier ordonna de tirer, et la lutte devint sanglante. Les uns tombaient morts, les autres étaient emportés blessés, et le pavé fut teint de sang. La force armée traversa les rues, tirant par volées, tantôt sur le peuple, et tantôt en l'air. Les habitans étaient armés de fusils, d'épées et de bâtons. Ils se postèrent principalement aux coins des rues. Bruxelles offrait le spectacle d'une ville qui s'attend à être prise d'assaut.

Les bons citoyens se sont assemblés pour s'entendre sur les moyens de rétablir la tranquillité, et de protéger les personnes et les propriétés.

Au milieu du bruit des armes, l'énoncé d'une opinion quelconque sur ces commotions serait déplacée. Cependant elles indiquent un fait incontestable, que nous ne pouvons pas taire. Le mécontentement des Belges est grand, réel et croissant. L'appaiser est un devoir ; le dissimuler serait un très mauvais calcul ; le nier serait un acte de folie. Nous dirons au peuple: "Remplissez votre devoir de citoyens avec zèle, énergie et loyauté ; sachez défendre vos droits ; mais sachez aussi que tout soulèvement illégal, tumultueux et accompagné de voies de fait est une faute, une folie et un crime. Conquérez votre liberté par l'ordre." Que le gouvernement ouvre les yeux. Ce n'est plus le temps de se faire illusion sur la disposition des esprits ; et la voix publique des Belges doit être écoutée. Il serait si aisé à l'exécutif de se faire aimer et respecter. Il ne lui faudrait qu'un changement de système, le renvoi de quelques hommes, pour gagner tous les cœurs. Puisse ce vœu général être écouté sans délai, et sans arrière-pensée. La paix serait rétablie ; la liberté unirait tous les partis, et l'indépendance nationale serait affermie par la liberté. Serait-il possible qu'il y eût quelque hésitation, quelque refus ?

Ce qui suit est extrait d'une lettre adressée au *Morning-Herald* de Londres. Jeudi matin, un régiment d'infanterie posté au grand Sablon fut entourré d'une grande multitude : je vis plusieurs officiers donner la main à divers individus de la foule, et je les entendis dire : "Les soldats belges fraternisent avec le peuple." Tous les meubles et autres effets qu'il y avait

dans l'hotel du commandant ont été brulés devant sa porte. Hier, vers midi, la tranquillité était en partie rétablie; toutes les troupes se réunirent devant le palais du roi, et après quelque pourparler, elles consentirent à abondonner la ville aux gardes bourgeoises ou nationales dont plus de 6000 étaient déjà organisées et armées. La maison de M. Kuyff, chef de police, a été attaquée; tous ses meubles, ses voitures, &c. ont été détruits ou brulés dans les rues. Des détachemens de la garde nationale font présentement la patrouille dans les rues avec des pavillons portant ces inscriptions: *Sureté ! Liberté ! Sureté publique !*

La proclamation suivante est datée du 28 Août.

"Habitans de Bruxelles:—Le bruit s'étant répandu que des troupes marchent sur cette ville, le commandant de la garde bourgeoise se hâte de vous faire savoir qu'il a été donné des ordres par l'autorité militaire supérieure pour les empêcher d'entrer.

"La sureté de la ville de Bruxelles demeure exclusivement confiée à la brave garde civique, qui a jusqu'à présent fait son devoir avec tant d'habilité.

"Une députation des principaux habitans de Bruxelles va partir pour la Haie.

"En attendant son retour, les troupes stationnées dans la partie haute de la ville demeureront inactives."

La députation partit le même jour.

On lit ce qui suit dans un *postscriptum* du *Globe* de Londres, du 1er. Septembre au soir:—Nous venons de recevoir par exprès le *Journal de la Belgique* du 30 et du 31 Août. Nous en traduisons ce qui suit:

"Il y a peu d'apparence qu'on demande l'intervention du militaire à Bruxelles; du moins, s'il s'y montre un esprit calme et modéré de conciliation. La nécessité d'employer le militaire serait certainement fatale; vu qu'on ne peut compter que sur les troupes hollandaises, et que l'animosité mutuelle des deux races n'en deviendrait que plus invétérée. Après tout, le roi pourrait bien ne déployer une apparence de forces que pour modérer l'étendue des demandes, et modifier des démonstrations qui paraissent si promptes et si générales.

D'après des avis reçus à Londres, le 1er. Septembre, par le paquebot de Rotterdam, il y avait eu des troubles à Anvers le dimanche soir: un nombre de jeunes gens avaient parcouru les rues en criant. "*Vive la révolution ! Vive la liberté ! A bas les ministres ! Vive M. de Potter, &c.* Les troupes avaient été appellées; la bourgeoisie s'était organisée en garde pour la protection des propriétés: quatre individus avaient été tués, au départ du paquebot.

Il y avait eu d'abord une grande fermentation à Gand. A Namur, un rassemblement considérable avait d'abord causé beaucoup d'inquiétude; mais la garde bourgeoise s'était organisée, et la foule s'était dispersée. La garde civique s'était formée d'avance à Mons, de peur de quelque commotion populaire. On disait qu'il y avait une grande fermentation à Liege. On voyait les officiers et les bourgeois se promener dans les rues bras à bras, et portant les couleurs rouge et jaune. A Bruxelles, l'ancien pavillon tricolore brabançon avait été déployé, disait-on, sur l'hotel de ville et ailleurs.

Il est dit dans une lettre de la Haie du 29 Août: "Il est impossible de vous peindre la sensation qui a été produite ici par le mouvement révolutionnaire de Bruxelles. Le conseil s'est assemblé hier à 9 heures du matin, et ce soir à 5 heures. Le roi paraît être résolu d'agir avec autant de fermeté que de bon sens. Il va être émané une proclamation pour assembler les états-généraux, à l'effet de discuter les réclamations des Belges, et de remédier aux maux réels. Cependant on fait partir des troupes pour le théâtre des commotions. On dit pourtant que plusieurs des membres du conseil ont représenté que la mesure était impolitique, et l'on pense que l'ordre sera contremandé. Au reste il circule plusieurs bruits qui ne paraissent appuyés sur aucun fondement solide. On dit, par exemple, que le roi a fait emprisonner une députatiou de Bruges; qu'il va se mettre ou qu'il s'est déjà mis en marche, à la tête d'un gros corps de troupes pour Bruxelles, et que cette ville est déjà entourrée de 20,000 hommes de troupes hollandaises, sous le commandement du prince d'Orange.

Italie.—D'après des nouvelles de Rome du 12 Août, le pape à tenu un conseil de cardinaux, où il a été *résolu*, que la Cour de Rome avait appris avec regret ce qui s'était passé à Paris, mais que Sa Sainteté ne désirait pas s'opposer au vœu de la nation. D'où il faut conclure que le pape est disposé à reconnaître le présent gouvernement de France.

Aussitôt que les évènemens de France furent connus à Rome, les membres de la famille du feu empereur reclamèrent le privilège de rentrer dans leur patrie. Le cardinal Fesch, archevêque de Lyons et primat des Gaules, a déclaré qu'il avait intention de reprendre ses fonctions archiépiscopales, et d'annuller les arrangemens ecclésiastiques faits en son absence et à son préjudice.

On donne ce qui suit comme datée du Piémont, le 21 Août. " Nous apprenons de Milan, que plusieurs estafettes du conseil aulique de Vienne ont apporté des dépêches au gouvernement

Lombardo-Vénétien. On dit que les garnisons Autrichiennes du Milanais et des provinces Vénitiennes vont être renforcées. Nous sommes aussi informés qu'il a aussi été assemblé sur le Pô plusieurs régimens, qui, du consentement du roi de Sardaigne, renforceront la garnison d'Alexandrie. La police de Milan surveille plus strictement que jamais tous les étrangers qui entrent dans la ville. Les relations diplomatiques de notre gouvernement avec Vienne sont très actives. On pense que le but de ces relations est de préserver l'ordre et la paix en Italie."

AUTRICHE.—On lit ce qui suit, sous la date de Vienne, 19 Août:–" Depuis les évènemens de France, il a régné une grande activité dans notre département des affaires étrangères. Hier, il y a eu un grand conseil des ministres. Nous apprenons que la garnison de Mayence, comme forteresse de la confédération, doit être renforcée, et que 25,000 hommes de troupes Autrichiennes ont eu ordre de marcher en Italie. On n'a pas néanmoins la moindre idée de guerre, et nous sommes convaincus ici, que si le gouvernement de France demeure fidèle au système qu'il a adopté, s'il continue à agir avec modération, et s'il ne s'élève pas de nouvelles dissentions entre les habitans de la France, notre gouvernement ne verra aucun obstacle à reconnaître la nouvelle dynastie, et l'ambassadeur français, qui a cessé d'exercer ses fonctions, reprendra bientôt son caractère diplomatique."

FRANCE.—Le 23 Août, le roi a émané l'ordonnance suivante:

Louis Philippe, &c.—Nous avons ordonné et ordonnons, que le projet de loi suivant soit présenté à la chambre des députés par notre garde des sceaux, et par M. Dupin, ainé, qui est chargé d'en expliquer les motifs:

Art. 1. Les Français bannis d'après les articles 3 et 7 de la loi du 12 Janvier 1816, sont rétablis dans tous leurs droits civils et politiques, et peuvent conséquemment rentrer en France. —Ils sont aussi rétablis dans les propriétés et pensions dont ils ont été privés par cette loi, sans préjudice aux droits acquis par d'autres.—Ce dernier règlement est applicable à ceux qui sont déjà rentrés en France en vertu de décisions particulières.

Art. 2. Les pensions ainsi rendues ne commenceront qu'après la publication de cette loi.

Art. 3. Elle ne doit point déroger aux conditions de l'article 4 de la loi sus-mentionnée.

Ce projet de loi a été agréé par la chambre des députés le 28 Août.

Les ex-ministres Polignac, Peyronnet, Chantelauze et Guernon-Ranville, ont été amenés, le 27, au château de Vincennes, près Paris.

On lit ce qui suit dans une lettre du 28. "Les commissaires nommés par la chambre des députés pour procéder préliminairement au procès des ex-ministres, se sont rendus aujourd'hui au château de Vincennes pour interroger les accusés. Ils paraissent abattus, particulièrement M. de Polignac. Les commissaires, à ce que j'apprends, n'ont pas terminé l'interrogatoire des prisonniers, quoiqu'ils soieut demeurés quatre heures au château.

"Les ex-ministres sont confinés dans des chambres séparées, et ne peuvent communiquer entr'eux; mais sous tout autre rapport ils sont traités avec beaucoup d'indulgence.

"Quelque coupable qu'ait été la conduite des derniers ministres, une grande majorité des généreux Parisiens font tous leurs efforts pour leur sauver la vie, et pour induire la chambre (des pairs) à ne les condamner qu'à la prison ou au bannissement. Il s'agit seulement de savoir si une pareille indulgence dans un temps où Paris est encore teint de sang, ne serait pasca pable de produire un autre mouvement populaire."

Il a été fait un rapport à la chambre des pairs sur un projet de loi pour l'élection provisoire de députés afin de remplir les places vacantes. La discussion devait avoir lieu le 30.

Le lieutenant général comte de Ste. Suzanne, pair de France, et le duc de Bourbon, sont morts le 28. Le dernier était âgé de 75 ans.

Le prince de la Moskowa (fils du maréchal Ney) doit commander un régiment de la garde nationale. Plus de 120 officiers généraux de 1830 vont être remplacés par d'anciens officiers à demi-paie.

Espagne.—Ferdinand, (disait-on, il y a quelque temps,) a publié un nouveau décrêt contre la presse. Il décerne deux armées d'emprisonnement pour les délits mineurs, et la peine de mort contre les auteurs et imprimeurs de livres où se trouveront des expressions séditieuses ou sacrilèges.

La *Gazette* (de Madrid,) dit le *Courrier Français*, continue à publier la relation des évènemens de Paris, et prend ses renseignemens indifféremment dans tous les journaux de la capitale de France. Cette manière d'agir surprend tout le monde; mais ce qu'il y a de plus surprenant encore, c'est qu'il sera permis à l'avenir de recevoir en Espagne tous les journaux français et anglais. Le roi a émané un ordre pour cette mesure, et le sécrêt doit être publié dans quelques jours.

Le Journal des Débats contient ce qui suit, sous la date de Madrid, le 19 Août.

"Un courier envoyé ici par M. Campana, capitaine général de l'Andalousie, nous dit qu'il a paru soudainement dans

cette province plusieurs bandes complètement armées, qui parcourent les campagnes, en criant: *Vive la constitution !* La tranquillité publique a été troublée dans plusieurs villes, et a Grenade, on a chanté l'hymne de Riègo. Les officiers de police ont rétabli l'ordre, quoiqu'avec difficulté, et bien que les patrouilles fassent leur ronde nuit et jour, les absolutistes craignent beaucoup pour leur vie. M. Campana a demandé de grands renforts pour les distribuer dans les villes de son gouvernement."

Grece.—On dit que les Samiens se sont déclarés indépendants du gouvernement général de la Grèce, et qu'ils ont organisé un gouvernement particulier. On dit aussi que le président Capo D'Istrias a ordonné au général Church de sortir de la Morée.

Angleterre.—On lit dans le *Courier* de Londres du 28 Août : " Un journal du matin insinue qu'il y eut un traité secret entre les puissances alliées en 1815, pour garantir aux Bourbons la possession du trône de France ; et que la Grande-Bretagne et quelques autres puissances sont maintenant d'une opinion tout à fait différente quant à l'interprétation qui doit être donnée à ce traité. Nous affirmons qu'il n'y a pas eu de traité secret pour garantir le trône de France aux Bourbons, dans des circonstances telles que la présente crise, et qu'il n'y a pas de différence d'opinion sur le sujet entre la Grande-Bretagne et ses alliés. La meilleure preuve en sera donnée par la reconnaissance de Louis Philippe par les autres puissances de l'Europe."

Le *Court Journal* dit: " Nous sommes autorisés à dire, qu'aussitôt après qu'il y eut eu une entrevue entre le Roi Guillaume et le Général Baudrand, il a été écrit au Roi des Français une lettre de congratulation qui a reçu la signature de notre gracieux Souverain. Nous apprenons que pour épargner du tems, et pour complaire au désir de Louis Philippe de voir son autorité reconnue par le gouvernement de ce pays avant celui de tout autre état, il ne sera pas envoyé d'ambassadeur extraordinaire, mais que l'Angleterre sera représentée par lord Stuart de Rothsay, ou par Sir Francis Lamb, s'il se trouve à Paris."

Le Général Baudrand rapporte que l'audience qu'il a eue de Sa Majesté Britannique a duré environ un quart d'heure. Le roi Guillaume l'a reçu de la manière la plus gracieuse, et lui a fait des questions obligeantes sur la santé du roi Philippe et de sa famille.

La Gazette du 27 contient une proclamation par laquelle le parlement est convoqué pour le 26 d'Octobre, " pour l'expédition de diverses affaires urgentes et importantes."

L'Yacht de S. M. le *Herald*, ayant à son bord Lord et Lady Aylmer, et leur suite, a fait voile de Portsmouth pour Québec, le 29 Août.

Dans la liste des ouvrages publiés à Londres en Août dernier, se trouve le suivant:—*The Geography and Topography of the Canadas, and the other British North American Provinces; with Maps. By Lieut. Colonel* Bouchette. C'est-à-dire:— « Géographie et Topographie du Canada et des autres Provinces de l'Amérique Septentrionale Britannique; avec Cartes Par le Lieut. Colonel Bouchette."

Les derniers journaux anglais, reçus par la voie des Etats-Unis, nous donnent les nouvelles, non pas d'une révolution, comme celle de France, mais de troubles sérieux, de mouvemens insurrectionnels, dans cette partie du royaume des Pays-Bas appellée la Belgique. Une révolution est un changement de dynastie, de constitution, ou de lois fondamentales dans un état; il n'y avait eu encore rien de tel dans les Pays-Bas, à la date des dernières nouvelles; il paraissait même que tout ce que le peuple désirait généralement était un changement partiel d'hommes et de mesures; mais pour obtenir ce qu'il désirait, il ne s'y prenait pas, suivant nous, de la manière la plus légitime, dût sa manière d'agir être efficace à la fin, si l'espoir d'un bien futur n'autorise pas à commettre un mal présent. Dans toute société bien organisée, sous tout gouvernement constitutionnel et libre, il doit être permis aux citoyens de faire entendre leurs plaintes, par la voie des papiers publics, s'ils se trouvent lézés, de s'assembler paisiblement, de dresser et de présenter des pétitions ou des requêtes au prince ou aux autorités constituées. Mais les rassemblemens tumultueux, excepté le cas de résistance à des coups d'état, à la violation manisfeste de la constitution et des lois, comme celui qui a eu lieu dernièrement en France, les rassemblemens tumultueux, les émeutes, disons-nous, sont toujours blamâbles, comme troublant l'ordre public, et mettant en danger les personnes et les propriétés. Ces rassemblemens tumultueux deviennent criminels, ou plutôt leurs suites sont des crimes, si elles consistent en voies de fait comme celles qui ont eu lieu à Bruxelles, destruction forcenée de propriétés publiques et privées, incendies, meurtres ou intentions de meurtres, &c. M. de Potter, au sort duquel plusieurs écrivains publics ont paru s'intéresser dernièrement, nous semblerait plus digne d'exécration que de pitié, s'il était vrai, comme le disent quelques uns des derniers journaux de Londres, ou des auteurs de lettres publiées dans ces journaux, s'il était vrai, disons-nous, qu'il eût écrit sous-main au peuple

de Bruxelles pour l'exhorter à se porter à des voies de fait, ou comme s'expriment ces lettres, " à frapper de grands coups." Mais s'il est possible que l'esprit de vengeance porte un homme à donner un conseil aussi exécrable, il est probable aussi qu'on ne suppose que M. de Potter a donné ce conseil, que parce que la populace a paru en vouloir principalement aux journalistes qui ne pensent pas comme lui, et aux juges qui l'ont condamné.

Au reste, si la dernière révolution de France a été en partie l'occasion des mouvemens populaires de Bruxelles et de quelques autres villes de la Belgique, comme quelques journalistes semblent le penser, elle n'a pas été la cause immédiate de ces mouvemens, ou du mécontentement qui les a produits. Le mécontentement des Belges date de 1814, époque de l'union forcée de leur pays avec la Hollande, sous le gouvernement du Prince d'Orange. Depuis cette époque, plusieurs circonstances ont tendu à augmenter ce mécontentement plutôt qu'à le diminuer ; telles que la partialité marquée du souverain pour la religion et la langue des Hollandais ; la gêne apportée, suivant les Belges, à leur éducation religieuse et ecclésiastique ; la tentative d'abolir, dans les tribunaux, et même dans l'assemblée des états, l'usage de leur langue, qui est la française, ou un dialecte différent du Hollandais ; les restrictions mises sur la presse ; des taxes exorbitantes et doubles de celles que paient leurs voisins du royaume de France, &c.

Le mécontentement des Belges est donc légitime. Mais si leurs griefs sont bien fondés, ils doivent surement avoir des moyens légaux d'en demander et d'en obtenir le redressement. Quels que soient ces griefs pourtant, ils ne sont rien, ou presque rien, en comparaison de ceux des peuples de l'Europe méridionale; et ce qu'il y aurait d'étonnant, si l'exemple de la France était là pour quelque chose, ce serait que cet exemple eût eu un effet plus prompt et plus décidé en Belgique qu'en Espagne et en Portugal, par exemple, dans ces pays où le gouvernement est celui de la force physique, le résultat de la perfidie, du parjure et de l'usurpation, ou de la force des armes étrangères. Dans des pays ainsi gouvernés, où l'oppression et la tyrannie sont à l'ordre du jour, où les prières et plaintes ne sont point écoutées, et ne peuvent se faire entendre sans danger, l'insurrection pourrait bien être en effet pour les peuples le seul moyen à prendre pour améliorer leur sort, et ce serait, suivant nous, vouloir leur éternelle misère, prêcher non seulement la doctrine de l'obéissance passive, mais encore celle de la souffrance volontaire, que de dire que ce moyen ne peut jamais être légitime. Nous croyons que ce moyen fut légitime pour les

Grecs, il y a quelques années, et nous n'oserions pas dire qu'il ne le serait pas présentement pour les Espagnols et les Portugais. Par une révolution, les Portugais passeraient du joug tyrannique d'un indigne usurpateur sous le gouvernement constitutionnel de leur reine légitime, et les Espagnols seraient délivrés de l'état d'oppression et d'humiliation où les ont mis les armes des Bourbons de France en 1824.

S'il en faut croire les dernières nouvelles, Don Miguel ne sait que faire, mais Ferdinand VII à pris la parti le plus sage, pour détourner l'orage qui se forme au dessus de sa tête, celui de promettre à ses sujets un gouvernement plus libéral, une constitution enfin, qui, quelque défectueuse qu'elle pût être, voudrait toujours un peu mieux que le despotisme pur. Ce monarque a déjà cessé de traiter ses sujets en enfans, s'il est vrai, comme le dit le *Courrier Français*, qu'il ne leur défend plus de recevoir et de lire les gazettes étrangères, et d'apppren-dre ce qui se passe dans le monde. Ce pas fait indiquerait évidemment qu'on se propose d'aller plus loin.

Le président des Etats-Unis a émané une proclamation relativement à l'ouverture des ports anglais aux vaisseaux américains.

Québec, 13 *Octobre*, 1830.—L'Yacht de S. M. *Herald*, commandé par George B. Maxwell, écr. et ayant à son bord Lord et Lady Aylmer, est arrivé ce matin dans ce port, après une traversée de 43 jours de Cowes. Vers 11 heures du matin, les illustres passagers sont débarqués, au bruit du canon du vaisseau et de la citadelle, d'où ont été tirées les salves accoutumées. Lady Aylmer. accompagnée de son Excellence, Sir James Kempt, s'est rendue aussitôt au Château St. Louis, dans un carosse ouvert tiré par quatre chevaux. Sa Seigneurie, accompagnée de l'état-major de la garnison, suivait à cheval.— La suite de sa seigneurie se compose du lieut. colonel Glegg, secrétaire militaire ; du capitaine Airy, du 34e. régiment, et du capitaine McKinnon, des grenadiers de la Garde, aides-de-camp.—*Star*.

La Gazette officielle de Québec, et les autres journaux de de la province, d'après cette gazette, contiennent la nomination des officiers d'état-major de la milice dans les différents comtés du Bas-Canada. Nous croyons devoir remettre à un numéro futur les réflexions que nous suggèrent le dernier acte de milice et sa mise à exécution, d'autant plus que cette exécution n'est encore que commencée.

L'hon. D. B. VIGER et L. J. PAPINEAU, J. LESLIE, F. A. QUESNEL et G. MOFFATT, écuyers, sont partis, mardi soir, dans le *St. Lawrence*, pour aller présenter l'adresse des habitans de Montréal à son Excellence Sir James KEMPT, à l'occasion de son départ. Cette adresse a reçu, dit-on, 2681 signatures, dans la ville et les fauxbourgs de Montréal.

Nous apprenons que Son Excellence Sir James KEMPT, partira pour l'Angleterre, dans le *Herald*, vers mardi prochain.

La semaine dernière, nous avons eu a déplorer la mort affligeante du lieutenant Stuart Mackay du 32e. régiment. Il paraît que ce brave officier était depuis quelque tems sujet à des attaques d'aliénation d'esprit. Dans une de ces attaques, il s'est coupé la gorge si grièvement qu'il est mort le lendemain.—*Star.*

Les forges de *Marmora* ont été mises à l'enchère, à Kingston, Samedi dernier, et achetées par T. HETHERINGTON, Ecr. pour la somme de £10,000. "Nous apprenons, dit le *Chronicle*, que ces forges seront mises en opération par une compagnie, si quelques capitalistes avancent les fonds nécessaires pour une telle entreprise. D'après l'excellence connue de l'établissement, nous sommes persuadés que la spéculation serait très avantageuse."

Il se commet toutes les nuits des déprédations sérieuses en différentes parties de cette ville, et particulièrement dans le fauxbourg de Québec. La nuit dernière, des voleurs sont entrés forcément dans la maison de Mr. Robert Stocker, située dans la grande rue de ce faubourg, et en ont enlevé six caisses de chandelles. Il a éte fait en même tems une tentative pour entrer chez Mr. Joshua Stansfeld, mais la maison ayant des fenêtres doubles, les voleurs ne purent venir à bout de leur dessein. Il y a eu Jeudi huit jours, les portes de la maison de Mr. James Ashford, armurier, située dans la même rue, ont été enfoncées, et tout ce qu'il y avait de fusils et autres armes, en ont été enlevés, aussi, quelques hardes et autres effets.

Gaz.

INCENDIE.—Mercredi au soir, vers 9 heures, le feu prit dans une maison, rue St. Pierre, appartenant à la succession de feu Pierre Fortier, écr. et occupée par un Mr. Douglas, Tonnelier. Quoiqu'il plût beaucoup alors, et que les pompes eussent été amenées promptement sur le lieu, le progrès des flammes ne fut arrêté qu'après que cette maison eût été entièrement brulée, ainsi que la maison voisine, appartenant à Mr. Leclerc, et occupée par des émigrants. La maison occupée par Mr. Douglas était, dit-on, assurée pour £300 au Bureau d'Assurance de Québec, et celle de Mr. Leclerc, pour £100 au même Bureau.

Elections Generales.

Comtés.		Membres élus.
La Beauce,	MM.	C. Taschereau, et P. S. Taschereau.
Dorchester,		H. J. Caldwell, et L. Lagueux.
Orléans,		Quirouet et Casault.
Montmorency,		Philippe Panet.
Saguenay,	Dr.	Laterriere, et I. Bedard.
Lotbinière,		L. Methot, et L. Noel.
Nicolet,		L. Bordages, et J. B. Proulx.
St. Hyacinthe,		J. Dessaules, et L. R. Blanchard.
Sherbrooke,		S. Brooks et G. Goodhue.
Rouville,		J. B. R. H. De Rouville, et Dr. Bordages.
Bourg de Sorel,		Jonathan Wurtele.
L'Acadie,		F. Languedoc, et R. Hoyle.
Lachenaie,		C. Courteau, et J. M. Rochon.
Drummond,		Le Lieut. Colonel Heriot.

St. Maurice, Les candidats étaient MM. Caron, Bureau, (les anciens membres,) et V. Guillet, de Machiche.

Yamaska, Les candidats étaient MM. C. De Montenach, de Montréal, Jos. Badeaux, des Trois-Rivières, et A. Berthelot, de Québec.

Beauharnois, Les candidats étaient MM. Jacob De Witt, E. Roy, C. Archambault, et Wm. Bowron.

Postscriptum.-L'élection de *Beauharnois* s'est terminée avant-hier. MM. De Witt et Archambault sont les candidats heureux. A la clôture, les votes étaient comme suit: Archambault, 430; De Witt, 325; Roy, 320; Bowron, 158.

Mariés:—A Québec, le 5, par Mgnr. l'Évêque de Fussala, I. P. Boisseau, écuyer, Notaire, de St. Thomas, à Dlle. Louise, fille cadette de Thomas Wilson, écr.

A Montréal, le 9, Charles Dewey Day, écr, Avocat, à Dlle. Barbara Lyon, tous deux de cette ville;

Lundi dernier, J. Gordon M'Kenzie, écr. Négociant, à Dlle. Seraphina, fille d'H. Gastes, écr. tous deux de cette ville.

Décédés:— A la Baie Ronde, près de Shellburne, dans la Nouvelle Ecosse, le 21 Août dernier, Arra Doane, natif de Massachusetts, âgé de 94 ans. Il se trouvait à Montréal, dans un des corps dits provinciaux, lors de la capitulatation de cette ville en 1760.

A Lynn, état de Massachusetts, M. Donald McDonald, âgé de 108 ans. Né en Ecosse en 1722, il entra de bonne heure au service anglais. Il se trouva à l'affaire où le général Braddock fut défait et tué, et à la bataille de Québec sous le général Wolfe. Il servit ensuite pendant la guerre de la révolution américaine dans le régiment commandé par le général Green.

L'OBSERVATEUR,
CI-DEVANT
La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 23 OCTOBRE 1830 No. 16.,

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

CEPENDANT, en l'absence du gouverneur général, le lieutenant gouverneur, M. Cramahé, qui avait eu quelque vent de l'expédition d'Arnold, et qui s'attendait à une attaque, songea à mettre Québec au moins à l'abri d'un coup de main, et donna les ordres nécessaires pour la construction des ouvrages à ajouter aux fortifications de la place, et pour l'organisation et l'armement de la Milice Anglaise et Canadienne. Il fut fait de nouvelles plates-formes, sous la direction de MM. RAMSAY et THOMPSON, depuis le Cap aux Diamans jusqu'à la porte de St. Jean : les portes et les redoutes extérieures furent réparées avec toute la diligence poss ble. Il fut établi des patrouilles et des gardes permanentes à toutes les portes de la ville et autres postes importants. Il fut émané des ordes et des réglemens pour la conduite et les devoirs journaliers de la garnison, et l'exercice des miliciens au maniement des armes. Tous les vaisseaux qu'il y avait dans le port furent retenus, à l'exception de ceux qui étaient employés au commerce des pelleteries ; et les bateaux et canots qu'il y avait sur la rive droite du fleuve, et particulièrement à la Pointe Lévy, furent amenés à Québec. Enfin le peu de moyens qu'on possédait fut mis en œuvre de la manière la plus propre à mettre la place en état de tenir au moins quelque temps, et jusqu'à l'arrivée de renforts.

Sur ces entrefaites arrivèrent la frégate *Lizard*, de 28 canons, avec de l'argent pour les troupes, et une goëlette venant d'Halifax et de l'île St. Jean, avec le capitaine MALCOLM FRASER, du régiment royal, et quelques officiers et recrues de ce corps.—Une autre goëlette arriva le 6 de Londres, avec la nouvelle officielle de l'expédition d'Arnold contre Québec ; et par une

coïncidence assez singulière, on apprit en même que cet officier était arrivé avec toutes ses troupes à la Pointe Lévy. Le lendemain, il y eut un conseil de guerre chez le lieutenant gouverneur, et il y fut résolu unanimement qu'on tiendrait ferme, et qu'on se défendrait tant qu'il y aurait quelque espoir de le pouvoir faire avec succès. En conséquence, les vaisseaux furent conduits au Cul-de-Sac, pour y être démâtés et mis en sureté pour l'hiver; les munitions furent transportées dans la haute ville, et les matelots et soldats de marine firent partie de la garnison.

Cependant le mécontentement régnait dans la ville, autant et peut-être plus encore chez les Anglais que chez les Canadiens. Depuis longtemps, dit un historien, il existait une grande mésintelligence entre les marchands et autre habitans anglais et le gouvernement, qui leur paraissait être un despotisme militaire; l'acte de 1774, (qu'ils regardaient comme favorisant les Canadiens à leur préjudice,) leur tenait toujours au cœur, et il était arrivé des circonstances propres à rendre leur fidélité suspecte dans les présentes conjonctures.

Le 11, ceux d'entre les uns et les autres qui étaient persuadés qu'on n'était pas en état de tenir contre les Américains, s'assemblèrent, pour aviser aux moyens d'épargner à la ville les fatigues et les privations d'un siège où les périls d'un assaut, en convainquant les autorités de l'inutilité d'une défense, et de la nécessité de se rendre par capitulation. Le colonel M'Lean arriva fort à propos de Sorel, le lendemain, avec ses émigrés écossais. Il assembla aussitôt les principaux habitans, et son arrivée leur ayant inspiré plus de confiance, en apparence, il les trouva presque tous disposés à seconder les efforts du militaire pour la défence de la place.

Le 13 au matin, Arnold traversa de la rive du sud à celle du nord du St. Laurent, dans l'espérance de surprendre la garnison de Québec. Il débarqua à l'ance de Wolfe, mais apprenant des lieutenans Humphries et Keith de la compagnie de carabiniers du capitaine Morgan, qui avaient été détachés pour reconnaître la ville, que la garnison était sur le qui-vive et préparée à le recevoir, il fit défiler ses troupes sur les plaines d'Abraham, s'empara de l'ancienne maison du général Murray, de plusieurs autres maisons et de l'hopital-général, y établit ses quartiers, et mit des gardes sur les différents chemins pour couper la communication entre la ville et les campagnes.*

* Aussitôt que les rébelles parurent sur les hauteurs, dit l'écrivain que nous avons déjà cité, un parti de volontaires, sous le colonel Caldwell, fit une sortie, et après avoir échangé avec eux quelques coups perdus, les força à se retirer à *Sans-bruit!* Quoi! un petit parti de volontaires force

Le 15 Arnold apprenant que Montgomery était à Montréal, se retira avec ses troupes à la Pointe aux Trembles, pour y attendre ce général. Le général Carleton, qui avait débarqué en cet endroit, venait d'en repartir lorsque le colonel Arnold y arriva, et ce dernier eut la mortification de voir, sans pouvoir l'empêcher, le gouverneur se rendre au quartier-général, où il arriva le 19, comme nous l'avons dit plus haut.

Le gouverneur approuva les dispositions adoptées par M. Cramahé, au sujet de la milice; mais apprenant que plusieurs des habitans refusaient de s'enrôler comme miliciens, il crut devoir faire sortir de la ville tous ceux qui ne voulaient pas prendre les armes pour sa défense. Le 22, il émana à cet effet une proclamation dans laquelle il disait : "Que quoiqu'il eût émané des ordres pour incorporer (ou mettre sur pied) la milice de la ville, afin qu'elle coopérât à sa défense avec les troupes du roi, il se trouvait encore parmi ceux qui y faisaient leur demeure, plusieurs individus qui refusaient de s'enrôler, et d'autres qui s'efforçaient de détacher les loyaux sujets de sa majesté de l'affection et de fidélité qu'ils devaient à sa personne et à son gouvernement; qu'en conséquence, pour purger la ville de sujets aussi mal affectionnés et aussi déloyaux, il ordonnait à tous ceux des habitans de Québec qui étaient sujets aux devoirs de la milice, et qui refusaient de prendre les armes pour la défense de la place, d'en sortir sous quatre jours, et du district de Québec avant le mois de décembre, à peine d'être traités comme rebelles et espions; et que les provisions de bouche qu'ils avaient achetées et qu'ils seraient obligés de laisser dans la ville, leur seraientt payées par le commissaire des vivres."

Cette proclamation eut l'effet de faire sortir de la ville ceux qui auraient pu nuire par leurs conseils ou leurs machinations, et d'augmenter la force effective de la garnison; comme on le voit en comparant les retours du 14 Novembre et du 1er. Décembre, par lesquels il parait que plusieurs de ceux qui avaient

---

les soldats d'Arnold à retraiter honteusement, et les troupes et les zélés miliciens Anglais de Québec ne sortent pas aussitôt, pour écraser ou faire prisonnière cette *poignés de misérables*, que les Canadiens des premiers établissemens de la Chaudière auraient dû et pu chasser ou détruire à coups de fourches! La chose est vraiment inconcevable. Il est pourtant à remarquer que l'écrivain en question est seul à raconter ce fait, qui, s'il eût eu lieu en effet, n'aurait pas été omis sans doute par l'auteur du Journal du siège de Québec. Nous remarquerons aussi que le même écrivain, oubliant ce qu'il a dit plus haut, fait agir le colonel McLean à Québec, comme revenu de Sorel, pendant la fin de Septembre, et tout le mois d'Octobre, tandis que cet officier ne fut réellement de retour dans cette capitale que le 12 de Novembre.

refusé de s'enrôler, le firent alors, pour n'être pas obligés de sortir de la ville.†

Montgomery, après avoir envoyé des détachemens en différentes parties du district de Montréal, afin d'induire les habitans à se déclarer pour la cause des colonies, continua sa route vers Québec, et arriva le 20 Novembre à la Pointe-aux-Trembles, où il demeura jusqu'à la fin du mois. Le général Carleton profita de l'éloignement des ennemis pour approvisionner sa garnison des vivres et du bois de chauffage qui devaient lui être nécessaires durant le siège qu'elle allait avoir à soutenir.—Les miliciens, officiers et soldats, furent mis en habits uniformes, et la paie et les rations leur furent données comme aux troupes réglées.

(A continuer.)

PHÉNOMÈNE ET ACCIDENT.

Nous devons à l'obligeance d'un ami les détails suivants sur un fait intéressant, dont, à notre connaissance, il n'a été dit qu'un mot dans les gazettes :—

Sur le bord méridional de la rivière à la Graisse, dans la seigneurie de Rigaud, à une petite lieue de l'église de Sainte Magdeleine, il est arrivé un accident qui a laissé aux habitans du voisinage des impressions qui ne s'effaceront de longtemps.

---

† État de la garnison de Québec, le 14 Novembre, 1775.

Émigrans royaux du col. McLean et Fusiliers du capt. Owen, - -	200
Milice Anglaise, - - - - - - - - - -	300
Milice Canadienne, - - - - - - - - -	480
Matelots débarqués, - - - - - - - -	24
Recrues, Émigrans de Terre Neuve, - - - - -	90
Artilleurs, &c., - - - - - - - - - -	32
Total, - - - - - - - - - - - - -	1126

Le premier Décembre.

Émigrans royaux et Fusilliers, - - - - - - -	300
Milice Anglaise, - - - - - - - - - -	330
Milice Canadienne, - - - - - - - - -	543
Patrons de Vaisseaux, Matelots, &c., - - - - -	485
Artilleurs, Ingénieurs, &c., - - - - - - -	142
Total, - - - - - - - - - - - - -	1800

Les côtes, en cet endroit, s'elèvent d'un côté de cinquante à soixante pieds au-dessus du niveau de l'eau, par une pente assez roide ; mais, de l'autre côté, les côtes sont moins hautes, et s'éloignent de plusieurs arpens de la rivière, qui coule presqu'au niveau de petites prairies, qui vont en s'élevant doucement jusqu'au pied du côteau.

Le dimanche, 10 mai 1829, vers une heure de l'après-midi, François Leblanc, sa femme et son fils, François Sabourin, sa femme et un enfant, goûtaient le plaisir de la conversation après le repas, lorsque, tout à coup, la famille fut alarmée par une secousse terrible de la maison où ils étaient, bâtie à environ trente toises de la côte. En un instant, cette maison s'abîma en se renversant sur un de ses pans.

François Leblanc, fils, et sa mère, furent, il paraît, les premiers qui sortirent de la maison pour se sauver ; mais en voulant passer au-delà d'une profonde crevasse, ils y tombèrent, et y furent engloutis à une profondeur considérable ; car la fente se referma aussitôt sur eux. Leblanc, fils, était d'abord sorti seul, mais il rentra pour sauver sa mère, qui était restée dans la maison, et ce fut en s'en retournant qu'il périt avec elle, victime de l'amour filial. Les autres individus eurent le bonheur de s'échapper et de sortir à force de travail de ce bouleversement horrible. Ce fut en vain qu'on essaya par des renversemens et des fouilles laborieuses à déterrer les deux malheureuses victimes qui venaient de périr : dans cette terre nouvellement éboulée, les excavations se remplissaient à mesure par de nouveaux éboulemens. On fut obligé d'abandonner l'entreprise. D'ailleurs, il eût été difficile de découvrir précisément l'endroit où Leblanc et sa mère avaient été ensevelis.—La femme de Sabourin, en se sauvant, fut enterrée jusqu'à mi-corps, et ne fut tirée de sa situation périlleuse qu'avec beaucoup de peine.

La scène, quoiqu'un peu changée par l'affaissement des terres et par les pluies qui sont survenues, offre encore un spectacle effrayant, et qui fait naître dans l'âme des émotions dont on ne peut se défendre. L'éboulement couvre un espace d'environ dix arpens en superficie. On apperçoit d'abord la rivière à la Graisse, qui s'est creusé un nouveau lit, qu'elle descend rapidement et par de petites chûtes, à un peu moins de trois arpens de son ancien lit. Ensuite on voit les différentes couches de la terre argilleuse éboulée s'élevant en un nombre de pyramides de différentes hauteurs et de formes assez singulières, les unes se formant en pics plus ou moins aigüs, les autres ayant l'apparence de petites tourelles gothiques : d'un peu loin, ou les prendrait presque toutes pour des pyrammides de glaçons.

Plus loin, on apperçoit quelques débris de la maison, comme le foyer de la cheminée avec quelques pierres, et un canot, qui se trouvait dans le grenier; mais ces débris sont tellement placés qu'il est impossible de se rendre raison des distances où ils se trouvent. A droite, et à une petite distance sur un point plus élevé, l'on voit la grange, qui s'est trouvée presque sans mal sur le sol éboulé,et a conservé sa position horizontale,à une petite inclinaison près, du côté du sud. Les terres, en s'éboulant, n'ont pu déraciner un orme gros et élevé, mais elles l'ont rechaussé à une grande hauteur.—Enfin l'on arrive à la nouvelle côte, tantôt coupée parallelement à l'ancienne, et tantôt en différents sens par un assez grand nombre d'infractuosités. Le jour de la catastrophe, on voyait un trou très profond, qui longeait le côteau dans une partie de son étendue; mais il est actuellement presque rempl par de nouveaux éboulemens.

On dit qu'un chien s'est rendu pendant plusieurs jours de suite sur les terres éboulées, et qu'il sentait constamment en un certain endroit, près du foyer de la cheminée.

ADRESSE de la Société Littéraire et Historique de Québec, à Son Excellence Sir James Kempt.

Nous, le président et les membres de la Société Littéraire et Historique de Québec, demandons très respectueusement la permission de nous adresser à votre Excellence, à l'occasion de son départ prochain de cette province.

Votre Excellence s'est acquis de justes droits à notre reconnaissance par la faveur et la protection continuée dont elle nous a honorés, comme institution littéraire, en devenant le patron des sociétés unies établies en cette ville, pour l'encouragement des arts, des sciences et de la littérature, et en suivant si libéralement, en cette qualité, l'exemple du Comte de Dalhousie, dans la munificence et le zèle par lesquels ce seigneur s'est distingué, comme fondateur d'une de ces institutions.

Nous demandons particulièrement la permission d'offrir nos sincères remercimens à votre Excellence pour sa co-opération constante à toutes les mesures qui avaient pour objet l'avancement des sciences et des connaissances générales dans ces provinces; et nous reconnaitrons toujours dans les dons généreux de votre Excellence, et particulièrement dans le présent qu'elle a fait à la société d'un instrument astronomique supérieur, le prix que votre Excellence met à l'étude des sciences et aux recherches scientifiques.

L'attentition obligeante que votreExcellence a eue pour la commodité personnelle des membres, en leur permettant de

faire usage des appartemens qu'ils contienuent d'occuper, mérite de notre part les remercimens les plus sincères et les plus respectueux.

Espérant qu'une heureuse traversée mettra bientôt votre Excellence en état de rentrer dans votre pays natal, dont vous avez été si longtemps éloigné dans des situations de grande importance pour l'empire, et demandant au Ciel de vous faire jouir d'une santé et d'un bonheur non interrompus, nous prions votre Excellence d'accepter nos vœux les plus ardents et nos adieux les plus respectueux.

Son Excellence a répondu:

Messieurs.—Je vous remercie sincèrement de cette marque flatteuse de votre attention, à l'occasion de mon départ prochain de cette province.

C'a été pour moi un vrai plaisir de voir s'effectuer l'union des deux sociétés établies en cette ville pour l'encouragement des arts, des sciences et de la littérature, et j'ai regardé comme un devoir agréable de devenir le patron d'une institution qui promet d'être éminement utile, en répendant le savoir et des connaissances générales dans ces provinces, sur des sujets liés aux sciences et à la littérature.

GRECE.—Les ambassadeurs des trois grandes puissances à Constantinople, ont adressé au comte Capo-d'Istrias une lettre dans laquelle ils l'instruisent de la renonciation du prince Léopold, et invitent le comte à rester à son poste et à faire savoir au sénat qu'on va procéder immédiatement à un nouveau choix, qui sera discuté dans les conférences de Londres.—Comme on n'a pas répondu à la représentation du sénat grec, relative aux frontières, on en conclut que ce point reste toujours en suspens, et qu'on s'en occupera d'une manière spéciale.

Du reste, on ne fait rien pour établir la délimitation prescrite par le dernier protocole et pour mettre les Turcs en possession des districts repris par les Grecs; au contraire ceux-ci se montrent toujours disposés à les conserver, et l'on doit y envoyer plusieurs mille hommes de milices grecques. On dit même que le président a l'intention de s'y rendre. Il est maintenant fort douteux que les Turcs consentent à évacuer Athènes et Négrepont. A Candie, la petite guerre continue avec des alternatives de succès, et les Grecs, instruits de l'expédition projetée par les Turcs, se préparent à déjouer leurs efforts.—L'administration intérieure de la Grèce a de grandes difficultés à combattre, principalement à cause du manque de fonds.—Du reste, on s'occupe avec zèle des établissemens d'instruction

publique, et la Grèce pourra bientôt, sous ce rapport, n'avoir rien à envier aux peuples les plus civilisés.

Alger, &c.—Le comte de Bourmont écrit de la Casauba, sous la date du 17 d'Août, au maréchal comte Gérard, ministre de la guerre: " L'armée et la flotte ont arboré aujourd'hui le pavillon tricolore. Les troupes ont mis de côté la cocarde blanche: elles prendront les nouvelles couleurs aussitôt que tous les corps le pourront faire en même temps."

Le comte de la Rochefoucault, envoyé par la France à Tunis, avec des pouvoirs extraordinaires, vient de conclure avec la régence un traité par lequel il est stipulé que:

1o.—A l'avenir il sera accordé une entière liberté au commerce de toutes les nations, et le Dey cessera d'exercer le monopole dont il jouissait ci-devant;

2o.—L'île de Tabaca est cédée à la France;

3o.—Il ne sera payé desormais aucun tribut;

4o.—Les Turcs maintenant employés dans le service militaire seront renvoyés dans leur pays;

5o.—La régence s'engage à payer la valeur de tout vaisseau naufragé sur la côte, si quelqu'un des passagers du dit vaisseau est maltraité;

6o.—La piraterie est prohibée;

7o.—Tous les esclaves doivent être mis en liberté.

Charles X.—Le but précis de la venue de Charles en Angleterre n'a pas été constaté. Quelques uns ont cru qu'il n'avait d'autre dessein que de fixer sa demeure dans ce pays, tandis que d'autres pensaient qu'il voulait savoir si le gouvernement anglais se proposait de reconnaître le gouvernement constitutionnel de France, dans lequel cas, disait-on, il n'accepterait point un asile en Angleterre, quand même on le lui offrirait. En faisant ses remarques sur ces différents rapports concernant l'ex-roi et sa suite, le journaliste de Londres dit: " C'est une chose qui doit être laissée entièrement à leur choix. Heureusement le gouvernement n'a pas le droit, (et s'il l'avait, il lui serait indécent de l'exercer,) de les empêcher de demeurer ici, si cela leur plaît. Ce serait aussi un mauvais précédent que d'empêcher par des vexations indirectes des individés exilés en conséquence d'évenemens politiques, de trouver un refuge ici, ou de s'enquérir pour cet effet, si leur banissement était dû à leur infortune ou à leurs crimes. Nous ne doutons pas pourtant que l'ex-roi ne trouve un séjour beaucoup plus agréable en Autriche, où il verra plus de sympathie avec ses opinions religieuses et politiques."

Lafayette.—A un diner public,donné à l'Hôtel des Francs-maçons, à Londres, pour célébrer le triomphe de la liberté en

France. Sir Francis Burdett, président, a prononcé un excellent discours, où il a fait ainsi l'éloge du patriote vétéran, Lafayette: "Il y avait un individu qui se trouvait le premier à l'époque, et qui méritait le plus haut tribut de leur admiration; il voulait parler du brave, du généreux, de l'humain Lafayette. Il figurait au premier rang dans l'histoire comme grand homme et homme de bien. Il semblait avoir reprimé chez lui tout sentiment qui n'était pas pour le bien de la société. Il (Sir Francis) se rappellait ce que le cardinal Woolsay disait, en s'adressant à son fidèle compagnon, Cromwell, "Aimez-vous le dernier." Woolsay dit encore à Cromwell, "que la corruption ne gagne pas plus que l'honnêteté." Ainsi paraissait penser Lafayette. La première connaissance qu'il avait faite du nom de cet homme brave et humain, ç'avait été en lisant une anecdote relative à la guerre américaine, dans laquelle il est représenté comme sauvant un soldat anglais blessé de l'effet du feu des américains, lorsque ses camarades avaient fui, et qu'il était lui-même hors de combat. Il croyait réellement que le caractère de Lafayette était le plus parfait qu'il y eût au monde."

DERNIÈRES NOUVELLES.

Espagne.—Nous pouvons attendre avec confiance dit *l'Examiner* de Londres, des nouvelles de commotions populaires en Espagne et en Italie. Bien que les peuples de ces pays n'aient point encore porté de coups décisifs, les symptômes de changemens prochains ne sont point équivoques. On parlait déjà à Naples d'une constitution que le roi devait accorder, et à Madrid, d'une convocation des cortès, et d'un changement de ministère; et comme présage des concessions qu'on devait faire au peuple, on avait laissé l'entrée libre aux journaux étrangers. Quiroga et Mina sont à Paris, et vont se rendre en Espagne.

Les journaux de Londres publient un long manifeste des principaux exilés espagnols. Ce manifeste, dont il a été répandu, dit-on, un grand nombre d'exemplaires en Espagne, accuse le roi et son gouvernement d'avoir appauvri, opprimé et dégradé le pays, et dit qu'il ne reste d'autre alternative au peuple que celle de se soulever contre la faction qui a porté le roi à des actes destructeurs du bonheur de ses sujets. Il affirme qu'une des lois fondamentales de la monarchie est qu'il est permis de prendre des mesures et de s'insurger contre le roi, lorsqu'il abuse d'un pouvoir que ces lois déclarent ne lui avoir été donné que pour le bien public, ou lorsqu'il perd de

vue l'obligation qui lui a été imposée, dans les termes mêmes de la loi, d'avoir plus à cœur le bien-être de ses peuples que le sien même; et qu'il n'y a pas en Espagne de coutume plus ancienne et plus autorisée que celle de se lever en masse pour réprimer le despotisme quand il empiète sur les libertés publiques. En plusieurs cas, ajoute-t-il, les Espagnols, agissant d'après ce principe, ont détroné leurs rois, et remis l'autorité royale en d'autres mains.

On lit dans le *Journal du Commerce* du premier Septembre. "Le général Mina a laissé Paris hier pour s'approcher des frontières d'Espagne; mais il paraît que son intention n'est pas de les passer, à moins que l'état du pays ne lui offre les élémens d'une résistance vigoureuse, pour n'avoir pas à se reprocher la mort des braves que son nom pourrait induire à prendre les armes, si l'insurrection n'avait pas à la fin un succès favorable. Cette manière de penser est certainement digne d'éloge; mais il est probable qu'à son arrivée, il trouvera tout préparé pour agir."

Le *Morning Chronicle* du 4 dit: Nous apprenons d'une autorité sur laquelle nous pouvons compter, que la révolution d'Espagne devait commencer dans la première semaine du mois de Septembre, et être générale dans les provinces voisines de la France, et quelques unes de celles de la Méditerrannée. Tous les Espagnols actifs ont laissé Paris pour leurs points respectifs.

On estime la garnison de Madrid à 15,000 ou 16,000 hommes de toutes armes; mais malgré celà, le roi n'a pas intention d'y retourner. Il se rendra de Granja à l'Escurial, pour y attendre le résultat des évenemens.

Le gouvernement se propose dit-on, d'augmenter l'armée de huit régimens d'infanterie et de trois de cavalerie; mais comme l'argent commence à manquer pour les besoins les plus urgens, il est probable que le projet restera sans exécution.

PORTUGAL.—Le *Journal du Commerce* du 2 Septembre contient le paragraphe suivant relativement au Portugal.

Le 18 Août, la fermentation continuait à Lisbonne; les canons du fort St. George avait été pointés contre la ville, et la frégate *Diana*, de 48 canons, était à l'ancre devant la place de Terriere de Paço, qui est le lieu ordinaire des commotions populaires. Pour détourner l'orage, les agens de police avaient répandu parmi la foule le bruit que Charles X était remonté sur son trône, et qu'il avait fait trancher la tête à plus de deux cents rébelles fameux, et entr'autres aux principaux rédacteurs des journaux *jacobins*, et au général Lafayette.

France.—On lit dans le *Messager des Chambres* du 1er. Septembre: "Hier à 2 heures, lord Stuart de Rothsay, et les secrétaires de l'ambassade anglaise ont été en cérémonie chez le roi. Sa seigneurie a présenté à Sa Majesté ses nouvelles lettres de créance. En laissant le Palais Royal, lord Stuart a été reçu par des acclamations auxquelles il a répondu par un salut gracieux. Le public sent toute l'importance des nouveaux liens qui unissent les deux nations les plus libérales de l'Europe."

Par les journaux de Paris du 5, il paraît que l'Autriche a suivi l'exemple de l'Angleterre, et a reconnu le nouveau gouvernement de France.

Le *Globe* dit: "Il n'y a pas à douter que les principales puissances de l'Europe ne suivent l'exemple de l'Angleterre. Il est impossible de ne pas admirer le tact et le bon sens que Louis-Philippe a fait paraître dans toutes ces transactions, qui jointes à la modération déployée généralement dans tout le cours de cette étonnante révolution, auraient obtenu l'acquiescement des puissances étrangères, quand même il y aurait eu chez elles plus de disposition à le refuser.

Quand l'empereur de Russie reçut les premières nouvelles de l'insurrection de Paris, il donna ordre que le pavillon tricolore ne fût point reçu dans les ports de son empire; mais il ignorait alors qu'il s'était établi un gouvernement régulier, et il paraît d'après les derniers journaux, que les personnes bien informées ne s'attendaient pas qu'il refusât de connaître le nouveau gouvernement.

Le *Moniteur* dit: "Le comte de Rayneval, ambassadeur à la cour d'Autriche, est arrivé à Paris. On dit qu'il a laissé le cabinet de Vienne pleinement disposé à reconnaître l'avènement de Louis-Philippe. A un conseil tenu hier, il a été déterminé que le baron de Barante serait envoyé comme ambassadeur à Londres.

Par une déclaration du roi, publiée dans le *Moniteur* du 2, tous les pairs qui ne prêteront pas le serment d'adhésion requis sous un mois, perdront leur droit de siéger à la chambre des pairs; et les députés qui ne prêteront pas ce serment sous quinze jours, perdront également le droit de siéger à la chambre des députés.

L'Excellent et aimable archevêque de Bordeaux (Cheverus) a fait la déclaration suivante:

"Sans approuver l'exclusion des pairs nommés par Charles X, je me réjouis de voir ma carrière politique finie, et j'ai pris la ferme résolution de ne la plus recommencer, en n'acceptant aucune place ou office. Je désire demeurer au milieu de mon troupeau, et de continuer à y agir comme ministre de charité, d'union et de paix. Je prêche la soumission au gouvernement,

j'en montre l'exemple et continuerai à le faire, et mon clergé et moi nous prions avec nos ouailles pour la prospérité de notre cher pays. Je suis de plus en plus attaché aux habitans de Bordeaux. Je suis reconnaissant de l'amitié qu'ils me montrent. Le désir de mon cœur est de vivre et de mourrir au milieu d'eux, mais sans autres titres que ceux de leur archevêque et de leur ami."

Il n'était rien arrivé en France de réellement alarmant pour le repos public. La paix de Paris avait été quelque peu troublée, les trois premiers jours de Septembre, par des rassemblemens de soi-disant ouvriers imprimeurs qui se disaient sans emploi en conséquence de l'usage des machines. Leur violence avait été telle que le *Journal des Débats* n'avait pu être imprimé le 3, et que le *Temps* du 4 n'avait paru qu'avec cette annonce et un protêt, le reste étant en blanc. On attribuait ces désordres aux instigations des partisans de la famille exilée; la garde nationale avait été renforcée, et l'on espérait que les agitateurs seraient bientôt forcés à demeurer tranquilles.

Russie.—Le *Journal de St. Pétersbourg* du 12 Août, ayant donné les ordonnances de Charles X, du 25 Juillet, dit, dans son numéro du 19: "Après les ordonnances du 25 Juillet, que nous avons publiées, il y a une semaine, la ville de Paris a été le théatre d'une suite d'évenemens déplorables, dont nous avons jugé à propos de différer la publication, afin d'en donner un détail plus exact." Le même journal dit dans son numéro du 22: "Pour compléter le récit contenu dans notre dernier numéro, des évenemens déplorables qui ont eu lieu à Paris, nous nous hâtons de mettre devant le public la substance des nouvelles que le gouvernement à reçues officiellement. Ces nouvelles vont jusqu'au 3 d'Août, et comprennent l'abdication de Charles X. Aucun vaisseau sous le pavillon tricolore, ni aucun voyageur français ne seront admis ici jusqu'à nouvel ordre.

Les rumeurs d'un changement de ministère, de troubles en Irlande, &c. dit le *Morning Herald* de Londres, ont été entièrement oubliées, une cause réelle d'alarme quant à l'état futur de la politique continentale ayant paru tout à coup, et s'étant emparé de toute l'attention des spéculateurs sur les fonds, et de ceux qui prennent intérêt aux affaires politiques. Les lettres et les gazettes jusqu'au 21 Août, reçues de la capitale de la Russie, communiquent des faits qui font présumer que si l'empereur Nicholas persévère dans son opposition au nouvel ordre de choses établi en France, la paix de l'Europe pourra être troublée......On dit qu'il a été reçu en ville une lettre où il est dit que tous les Français résidant à St. Petersbourg et autres villes de la Russie, ont eu ordre de partir sous cinq jours. Il

est vrai de dire pourtant que cette nouvelle ne vient pas d'une autorité sur laquelle on puisse compter. On ajoute que l'empereur Nicholas se proposait de faire une nouvelle levée d'hommes en sus de celle dont il a été donné avis, il y a quelque temps. Cette assertion a aussi besoin de confirmation."

Allemagne.—Comme on s'y attendait, l'Allemagne a été en proie à la contagion. La milice de Cologne, assemblée pour une grande revue à Coblentz, a manifesté des symptômes d'insubordination, et il y a eu aussi des troubles à Aix-la-Chapelle. Quoique ces évenemens ne soient pas en eux-mêmes de grande importance, ils peuvent cependant être regardés comme symptomatiques, lorsqu'on les compare avec ce qui se passe dans les royaumes voisins, et avec les sentimens qui règnent généralement en Europe.

Le roi de Prusse continue à demeurer dans une position équivoque, désapprouvant d'un côté la conduite de Charles X, et mettant, de l'autre, sa force militaire dans une attitude hostile.

Pays-Bas.—Un lettre datée de Bruxelles, le 2 Septembre, donne le détail suivant de ce qui s'est passé dans cette ville.

" Hier, par un arrangement avec les autorités de la ville, le prince d'Orange est entré dans Bruxelles. Il avait reçu deux députations dans l'après-midi et la soirée du 31 d'Août. Il avait reçu la première avec beaucoup de hauteur, exigeant que ses membres missent de côté les couleurs qu'il portaient. Il refusa de faire aucune concession, mais menaça d'entrer dans la ville à la tête de ses troupes. L'annonce de ce traitement et de cette menace produisit la plus grande agitation parmi la garde bourgeoise, et dans l'esprit du gouvernement provisoire, sous lequel était la ville depuis sept jours. Ils résolurent, s'il tentait de mettre sa menace à effet, d'opposer la force à la force. Les habitans de Bruxelles, à l'imitation des Parisiens, se mirent à dépaver les rues, et à ériger des barricades. Tous les citoyens se rendirent à leurs postes, et l'on prit partout la résolution la plus déterminée de demeurer sous les armes jusqu'à ce que le prince en fût venu à un accommodement. Des charriots furent renversés à travers les rues, des barils remplis de pierres y furent accumulés pour augmenter l'obstruction ; il fut formé de grands morceaux avec les pierres des pavés, et les arbres des boulevards furent coupés pour être renversés par-dessus. A 6 heures du matin, les préparatifs faits pour recevoir l'armée auraient efficacement protégé la ville jusqu'à ce qu'il eût été fait un grand carnage parmi les troupes. Son Altesse royale consentit, après la représentation qui lui fut faite de l'état de la ville, d'y entrer avec quel-

ques membres de son état-major seulement, de renvoyer les troupes qui marchaient sur Bruxelles, ou du moins de suspendre leur marche, et de donner ordre à celles qui étaient devant le palais de demeurer inactives. Le commandant de la garde bourgeoise émena un ordre aux citoyens de s'assembler hier matin sur la place de l'hôtel de ville. Mais avant qu'ils s'assemblassent, le prince leur envoya l'ordre de mettre bas leurs couleurs. Il fut envoyé une réponse négative à ce commandement, et l'on douta pendant quelque temps, si son Altesse royale paraitrait sous le pavillon brabançon. L'urgence de l'occasion pourtant le fit passer sur ce point, et il fut obligé de s'avancer seul au milieu de 8 à 10,000 citoyens armés, qui avaient mis de côté les couleurs de sa famille, et pris celle de leur ancienne province. La place de l'hôtel de ville n'offrit peut-être jamais un plus beau spectacle, que lorsque chacune des huit sections eut pris sa position, avec ses étandards et ses armes resplendissantes. On commença à marcher vers le palais de Lacken, pour rencontrer le prince, sur les 11 heures et demie. Son Altesse royale, accompagnée de trois aides-de-camp, n'arriva à l'hôtel de ville qu'à deux heures passées. Il aurait beaucoup désiré se rendre en droite ligne au palais, sans aller du tout à l'hôtel de ville. Mais la basse classe des habitans, dirigée sans doute par les autorités de la ville, s'opposa à sa marche, et après un quart d'heure de contestation (durant lequel la populace saisit à plusieurs reprises la bride de son cheval, et insista à ce qu'il allât rendre hommage aux autorités civiles,) il fut obligé d'en passer par ce qu'on voulait.—A l'hôtel de ville, il fit, d'un ton très animé, un discours dans lequel il promit d'accéder aux vœux raisonnables des Belges, et annonça la formation d'une commission pour prendre leurs griefs en considération. Il partit ensuite avec la cavalerie et une partie de la garde bourgeoise, mais allant trop vite, il pensa être tué par une sentinelle qui tira sur lui, croyant qu'il fuyait de la ville pour y faire venir les troupes. Il passa ensuite toutes les gardes en revue devant le palais. Il parut pâle et alarmé au milieu de la garde bourgeoise. La commission s'assemble ce matin à 9 heures, comme vous le pouvez voir par ce qui suit :

Proclamation du Prince d'Orange au nom du Roi.

" Habitans de Bruxelles.—Je suis venu avec confiance au milieu de vous : ma sureté est complète, garantie comme elle l'est par votre loyauté. C'est à votre prudence que le rétablissement de l'ordre est dû. Ce m'est un plaisir de le reconnaitre, et je vous remercie au nom du roi. Joignez-vous à moi pour

assurer la tranquillité ; il n'entrera point alors de troupe dans la ville; et de concert avec vos autorités, je prendrai les mesures nécessaires pour rétablir le calme et la confiance. Une commission composée de MM. le duc d'Ursel, président; Vander Fosse, gouverneur de la province ; d'Wellens, maire de Bruxelles ; Emon Vanderlinden d'Hoogvoorst, commandant de la garde bourgeoise; le général d'Aubrême ; Kockaert, membre de la régence ; le duc d'Arenberg, (qui, à mon désir a consenti à co-opérer dans cette commission,) est chargée de me proposer ces mesures. Elle s'assemblera demain, le 2 de Septembre, à 9 heures du matin, à mon palais."

Les articles demandés au roi par la députation de Bruxelles étaient ceux-ci : 1o. L'exécution sincère de la loi fondamentale, sans restriction ni interprétation, soit par circulaires du cabinet, ordonnances ministerielles, ou autres mesures quelconques ; 2o. le renvoi des ministres odieux ; 3o. la suspension temporaire des droits d'abbatage ; 4o. un nouveau systême d'élection, par lequel le droit de choisir ses représentans soit plus directement accordé au peuple ; 5o. le rétablissement du procès par jurés ; 6o. la liberté de la presse et l'abolition de la censure ; 7o. une loi confirmant la responsabilité légale des ministres ; 8o. une loi par laquelle la résidence des hautes cours de justice serait fixée dans les provinces méridionales ; 9o. la cessation de toutes poursuites judiciaires contre les écrivains libéraux, et la révocation de toute condamnation pour délits politiques ; 10°. des secours aux ouvriers jusqu'à ce qu'ils puissent répendre leurs travaux.

D'après les derniers avis de Bruxelles, le prince d'Orange devait partir pour la Haie, avec des propositions dont l'objet était de requérir que la Hollande et la Belgique formassent deux administrations distinctes, sous un gouvernement fédératif.

Des lettres particulières du 30, disent que la ville de Liège avait été déclarée en état de siege, le soir du 29. Plusieurs des habitans quittaient la ville. La citadelle était pourvue de toutes les choses nécessaires, et les troupes étaient dans d'excellentes dispositions.

Les nouvelles d'Anvèrs vont jusqu'au 2 Septembre : tout y était tranquille, et il y arrivait continuellement des troupes, Les vaisseaux suivants avaient fait voile de Flessingue pour l'Escaut, afin de contribuer à maintenir la tranquillité à Anvers ; savoir : le *Sumatra* de 44 canons ; l'*Eurydice*, de 32, la *Panthère* de 18, le *Gier*, de 8, et quatre chaloupes canonières.

Il est dit sous la rubrique de Dordrecht, qu'il était passé plusieurs bateaux à vapeur et autres vaisseaux chargés de troupes, allant de Rotterdam à Anvers. On apprend de Rotterdam et de Nimègue que des troupes s'acheminent de tous côtés et sans

interruption vers les provinces méridionales. Des lettres d'Arnheim du 3, disent que les cuirassiers de Zutphen et de Deventer étaient partis pour Maestricht.

Les nouvelles d'Haarlem portent qu'à Amsterdnm toutes les classes ont montré le plus grand zèle pour la cause du roi et que le peuple a manifesté le désir de servir sa majesté et le pays partout où il serait nécessaire, dans les présentes circonstances critiques. La milice de la Haie s'est empressée d'offrir de faire le devoir partout où sa majesté le trouvera à propos. Les étudians de l'université d'Utrecht ont aussi déclaré qu'ils étaient prêts à aider à réprimer l'insurrection. A Amsterdam, les citoyens signent des adresses, où ils offrent de servir le roi et la patrie.

Québec, 20 *Octobre.* Aujourd'hui à 3 heures, Son Excellence Lord Aylmer, a prêté le serment devant le conseil, comme Administrateur du gouvernement du Bas-Canada. Peu après, Sir James Kempt est descendu sur le quai du Roi, avec les honneurs accoutumés, et s'est embarqué sur l'Yacht de S. M. le *Herald.—Star.*

ÉLECTIONS GÉNÉRALES.

Missiscoui, ...	MM. Baker et Jones,
Shefford, ...	R. Knowlton,
Stanstead, ...	E. Peck et J. Baxter,
Yamaska, ...	G. De Montenach et J. Badeaux,
St Maurice, ...	V. Guielet et P. Bureau,
Rimouski, ...	Corneau et Dumais.

Entreprises.—Il y a eu dernièrement à Québec une assemblée des personnes qui ont souscrit pour la constraction d'un bâteau-à-vapeur, pour naviguer entre cette Ville et St. Nicholas, et il a été nommé un comité pour mettre le projet à exécution.

On dit que Mr. John Torrance se propose de bâtir un bateau à vapeur de la force de cent chevaux, pour naviguer le printemps prochain entre Montréal et Laprairie.

MM. Ward et Cie. ingénieur de cette ville, sont maintenant occupés à construire une machine à vapeur de la force de deux cent soixante chevaux pour le bateau de passage et de remorque que la compagnie du St. Laurent se propose de construire cet hiver. La puissance du *British America,* présentement le plns fort de nos bateaux à vapeur, n'est que celle de cent cinquante chevaux.

On voit par un avertissement publié dans le *Montreal Gazette,* qu'il doit y avoir aujourd'hui, à l'école nationale, une assemblée des dames disposés à se charger de la direction d'un bazar.

Un nommé Lorrain et sa femme ont été confinés, ces jours derniers, dans la prison de cette ville, comme prévenus d'avoir dérobé une montre chez M. Deady, à Lachine, il y a quelques mois.—*Gazette.*

Décédés : À la Rivière Ouelle, le 9, Dame Marie Louise Hudon, épouse de Régis Garon, écuyer ;

À Rigaud, le 10, Madame E. Fournier, âgée de 23 ans.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 30 OCTOBRE 1830 N°. 17.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

MONTGOMERY employa les premiers jours de Décembre à faire passer ses troupes de la Pointe aux Trembles dans le voisinage de Québec, et à faire couper des facines pour ériger des batteries. Il établit son quartier général dans une maison appartenant au major Holland, d'où tous les ordres et toutes les dépêches furent émanés durant le siège. Le 3, le général américain envoya sommer le gouverneur de se rendre; mais loin d'admettre le parlementaire dans la ville, on tira, ou l'on feignit de tirer sur lui, pour l'éloigner. Le 4, une femme vint à la porte du Palais, et dit qu'elle avait une communication importante à faire au général Carleton. On la conduisit aussitôt au gouverneur, à qui elle présenta une lettre de Montgomery. Mais au lieu de la recevoir, il fit appeller un tambour par un de ses aides-de-camp, et lui ordonna de prendre la lettre avec des pincettes, et de la mettre dans le feu. Cela fait, il ordonna qu'on conduisît la femme hors de la ville, en lui recommandant d'informer Montgomery de la manière dont elle-même et la lettre avaient été traitées, et de lui dire que tel serait le sort de toutes ambassades semblables de la part des Américains, s'ils n'imploraient la clémence du roi, et ne redevenaient de loyaux sujets. Pourtant le lendemain et les jours suivant, les assiégeans jettèrent plusieurs lettres dans la haute ville au moyen de flèches. Aussitôt qu'elles étaient apperçues, elles étaient ramassées et portées au gouverneur. Nous traduisons les deux suivantes.

Aux habitans de Québec.—Amis et co-sujets.—La malheureuse nécessité qui existe de déloger les troupes ministérielles

m'oblige à agir hostilement contre votre ville, qu'elles occupent. C'est avec le plus profond regret que je me trouve réduit à des mesures qui peuvent vous accabler de malheur et de détresse. La ville en feu dans cette saison rigoureuse ; une attaque générale contre de misérables ouvrages, défendues par une garnison plus misérable encore; la confusion, le carnage et le pillage qui doivent être les conséquences d'une telle attaque, me remplissent d'horreur.—Je vous exhorte à faire vos efforts pour que votre ville me soit ouverte par capitulation. Vous ne pouvez pas surement ajouter foi aux mensonges propagés à notre désavantage par des sycophantes ministériels. Les armes continentales n'ont jamais été souillées par aucun acte de violence ou d'inhumanité. Nous sommes venus dans l'intention expresse de détruire la tyrannie, et de donner la liberté et la sureté à cette province opprimée. La propriété privée ayant toujours été regardée par nous comme sacrée, j'ai inclus dans cette lettre celle que j'adresse au général Carleton, parce qu'il a fait tout ce qui a dépendu de lui pour vous laisser dans l'ignorance de tout ce qui aurait pu tendre à vous faire connaître vos véritables intérêts. S'il persiste, et que vous lui permettiez de vous envelopper dans la ruine qu'il désire peut-être, afin de cacher sa honte, je n'aurai pas à me reprocher de ne vous avoir pas averti de votre danger.

Au général Carleton.—Monsieur.—Malgré le mauvais traitement personnel que j'ai éprouvé de votre part ; malgré la cruauté que vous avez montrée envers les malheureux prisonniers que vous avez faits, les sentimens de l'humanité m'induisent à recourir à cet expédient pour vous sauver de la destruction qui menace votre misérable garnison. Permettez-moi de vous assurer que je suis bien informé de votre situation : une grande étendue d'ouvrages de leur nature incapables de défense, confiés à un ramassis de matelots, la plupart nos amis, de citoyens qui désirent nous voir dans leurs murailles, d'un petit nombre d'hommes des plus méchantes troupes qui se soient jamais appellées soldats, l'impossiblité d'être secouru, et la certitude de manquer de toutes les choses nécessaires à la vie, quand même vos adversaires borneraient leurs opérations à un simple blocus, indiquent combien il est absurde de tenter de résister. Telle est votre situation. Je suis à la tête de troupes accoutumées au succès, persuadées de la bonté de la cause pour laquelle elles combattent, endurcies aux fatigues et aux dangers, et si outrées de votre inhumanité, de vos mauvais procédés, et des moyens indignes que vous avez employés pour leur faire tort dans l'esprit des Canadiens, que c'est avec difficulté que je les empêche, jusqu'à ce que mes batteries soient prêtes, d'attaquer vos ouvrages, qui leur fourniraient l'occa-

sion de se venger amplement et d'user de justes représailles. Comme vous avez fait tirer sur un pavillon de trève, procédé jusqu'ici sans exemple même permi les sauvages, je suis obligé d'employer cette voie extraordinaire pour vous faire connaître mes sentimens. A tout évènement, néanmoins, j'acquitterai ma conscience, et si vous persistez à faire une défense que vous ne sauriez justifier, que les conséquences soient sur votre tête. Gardez vous de détruire des munitions ou provisions d'aucune sorte, publiques ou privées, comme vous avez fait à Montréal et sur le fleuve. Si vous le faites, je vous jure qu'il n'y aura pas de quartier.

Mais ni menaces ni dangers ne purent ébranler la fermeté du gouverneur, et Montgomery fut contraint de se préparer à assiéger la ville dans les formes. Le 9, les assiégeans commencèrent à faire un feu vif de petits mortiers, du palais de l'intendant, au fauxbourg St. Roch, contre la batterie de deux canons située près des casernes, mais sans lui faire aucun mal. Le lendemain matin, à 3 heures, il avait aussi été jetté dans la ville plus de trente-cinq bombes de derrière le mur d'un jardin, au même fauxbourg, mais sans autre effet que d'effrayer momentanément les femmes et les enfans. Le 11, à la pointe du jour, une batterie que l'ennemi érigeait au bout du fauxbourg St. Jean, parut achevée et consister en fascines. Les seules pièces qui pouvaient jouer avec effet sur cette batterie étaient deux canons de 12, et deux de 24, placés près de la porte de St. Jean ; mais on s'apperçut bientôt que les grandes maisons qu'il y avait à l'entrée du fauxbourg empêchaient les boulets de porter en plein sur la batterie, et l'ordre fut donné de les démolir. Mais les gens envoyés pour les abattre, ne pouvant y réussir aussitôt qu'ils l'auraient désiré, y mirent le feu ; circonstance qui déplut beaucoup au gouverneur, parce que si le vent s'était élevé, il aurait pu s'en suivre une conflagration dangereuse pour la ville et pour la cause qu'il défendait.

Le feu continua ainsi de part et d'autre pendant plusieurs jours, mais sans beaucoup d'effet, du moins du côté des assiégeans. Le 15, un autre pavillon de trève se montra près des murailles, mais le gouverneur ne le voulut pas plus le recevoir que le premier. Le parlementaire, en s'éloignant, dit assez haut pour être entendu : "La garnison n'aura donc qu'elle-même à blâmer, et le gouverneur répondra des conséquences." Le feu recommença des deux côtés, et Montgomery adressa à ses troupes l'ordre général qui suit : "Le général ayant vainement offert au gouverneur les termes d'accommodement les plus favorables, et fait toutes les démarches possibles pour induire les habitans à cesser de l'aider dans son extravagant dessein de défendre le seul poste que possèdent les troupes minis-

térielles dans cette province; animées par un succès continuel, pleines de confiance en la justice de leur cause, et comptant sur l'appui de cette providence qui ne les a jamais abandonnées, les troupes continentales s'avanceront à l'attaque d'ouvrages qui ne peuvent être défendus par la misérable garnison qui s'y trouve renfermée, et qui consiste en matelots inaccoutumés au maniement des armes, en bourgeois incapables de faire les devoirs de soldats, et en quelques misérables émigrans.— Le général est persuadé qu'une attaque vigoureuse et résolue sera accompagnée de succès. Les effets du gouverneur, de la garnison, et de ceux qui se sont efforcés de tromper les habitans et de nuire aux amis de la liberté, seront également partagés entre les troupes. La centième partie du tout sera à la disposition du général, et donnée à ceux des soldats qui se seront distingués par leur activité et leur bravoure; et cela aussitôt que la ville sera entre nos mains, et que les habitans auront été désarmés.

Le feu continua le lendemain toute la journée, mais sans causer d'autre dommage dans la ville que d'y abattre les têtes de quelques cheminées, Vers le soir, on vit un certain nombre d'Américains aller et venir au fauxbourg St. Roch, particulièrement près du palais de l'intendant; on crut dans la ville qu'on serait attaqué pendant la nuit: vers cinq heures, en effet, le tambour et le tocsin donnèrent l'alarme, et au bout de quelques minutes toute la garnison fut sous les armes. Ce n'était pourtant qu'une fausse alerte; mais elle donna au gouneur l'occasion de remercier la garnison de sa bonne volonté et de la promptitude avec laquelle elle avait répondu à l'appel qui lui avait été fait, et de voir jusqu'à quel point il pouvait compter sur elle, en cas de danger réel. On sut en même temps qu'il régnait beaucoup de mécontentement parmi les assiégeans; qu'ils étaient à la veille de manquer de munitions de guerre, et que plusieurs d'entr'eux étaient attaqués de la petite vérole. Cependant, le 22, on apprit d'un prisonnier, qui s'était échappé, et d'un déserteur, qu'il se faisait de grands préparatifs dans le camp américain, pour donner l'assaut à la forteresse, et que cet assaut devait avoir lieu avant le 1er. Janvier. Cet avis induisit le gouverneur à doubler les gardes et les piquets, et à prendre tous les moyens de mettre la place dans le meilleur état de défense possible.

(A continuer.)

RE'VOLUTIONS DU GLOBE.

Les partisans de la diminution graduelle des eaux de la mer citent le port de Fréjus autrefois si célèbre pour l'asile qu'il

donnait aux galères des Romains, et qui se trouve aujourd'hui très éloigné du rivage ; celui d'Aigues-mortes, où St. Louis s'embarqua sur les vaisseaux qui le portèrent en Orient, et qui se trouve également à sec. Celui de Brindisi est dans le même cas. Enfin la ville de Damiette, située du temps de St. Louis, au bord de la mer, en est déjà éloignée de neuf à dix milles d'Italie.

Ceux qui sont d'une opinion contraire, rappellent que plusieurs contrées de la basse Egypte, qui sont maintenant au-dessous du niveau de la mer, et que la salure des eaux rend stériles et inhabitables, étaient, il y a trois mille ans, au-dessus de ce même niveau, et fertiles.

Au reste, quand on s'occupe de cette grande question de l'élévation ou de l'abaissement du niveau de la mer, il est extrêmement important de se convaincre que celui des continens, loin de rester invariable, éprouve souvent des changemens considérables, même dans l'espace de quelques siècles. C'est ce qui nous est prouvé jusqu'à l'évidence par l'état dans lequel se trouvent plusieurs monumens anciens, dont quelques uns paraissent avoir été abaissés ou élevés avec le sol qui les porte, tandis que d'autres, qu'on retrouve maintenant à moitié engagés dans la terre, ou s'y sont enfoncés par leur poids, ou ont été peu à peu entourrés par elle, tout le sol des environs se soulevant, excepté celui qui se trouvait maintenu dans sa place par la presssion que le bâtiment lui faisait éprouver. C'est ainsi que les ruines du tombeau de Théodoric de Vérone, roi des Goths, construit l'an 495, près de Ravenne, en Italie, se sont tellement enfoncées dans la terre, qu'on ne voit plus que la moitié de ce monument gothique, le reste étant caché sous le sol.

On voit, dans plusieurs endroits de l'Ecosse, les restes des murs que les Romains firent construire au 2ème siècle de l'ère chrétienne, et qui coupent ce pays d'une mer à l'autre ; mais ils sont aujourd'hui enfoncés dans la terre, et il faut fouiller pour les trouver. Il en est de même d'un autre mur qu'Adrien fit bâtir en terre vers l'an 125, et qui traversait l'Angleterre depuis Newcastle jusqu'à Carlisle. Il fut, en 432, reconstruit en briques par Aetius, général de l'empire romain, qui lui donna alors huit pieds d'épaisseur sur douze de hauteur. Ce mur est, en plusieurs endroits, totalement enseveli.

Il est démontré que la surface de l'Italie n'est plus la même que du temps de l'ancienne Rome. C'est ce que prouvent les fameux chemins consulaires, dont une partie encore est si bien conservée. Le censeur Appius Claudius fit commencer un de ces chemins, il y a 2172 ans : il avait 14 pieds de largeur, et conduisait en droite ligne de Rome à Capoue. Pour le niveler,

il fit couper plusieurs montagnes, desquelles on voit encore aujourd'hui celle qu'on nomme *Pisca marina*, près Terracine : elle est percée à une hauteur de 200 pieds, et chaque dixaine de pied est marquée par des lettres romaines. Sur les parois de la montagne, le fond de ce chemin était si ferme, et les pierres étaient si étroitement liées, que dans les endroits où on la retrouvé, il est aussi solide que lors de sa construction : on ne peut pas même faire pénétrer la pointe d'une épée dans les joints de ces pierres. Néanmoins, il se trouve actuellement impraticable dans l'étendue de plus de 60 lieues d'Italie, c'est-à-dire depuis Rome jusqu'à *Torre della more ;* enfin il se perd dans les vastes et profonds marais Pontins, desquels il sort tout entier. On peut alors le suivre sans interruption pendant plus de 10 lieues d'Italie jusqu'à Ste. Agathe, où on est obligé de le quitter de nouveau.

Un autre chemin consulaire, nommé *Via Flaminia*, traverse l'Italie depuis Rome jusqu'à Rimini ; il a été construit il y a environ 2000 ans ; aussi, dans cet intervalle, a-t-il éprouvé des chaı gemens bien considérables. On voit deux inscriptions : l'une sur le pont de Citta Castellana, et l'autre, au-dessus de la porte d'une hotellerie à Castel Nuovo, qui annoncent que toute la belle partie de ce chemin, depuis Otricoli jusqu'à Castel Nuovo, dans une étendue de plus de 20 lieues d'Italie, a été ensevelie depuis plusieurs siècles. Aujourd'hui les voyageurs peuvent suivre cette route.

On sait que le Monte-Nuovo (la montagne nouvelle,) près de Pouzzol, qui est haut de 2400 pieds, s'est élevé dans une seule nuit.

Près de Pouzzol, et à 50 toises seulement de la côte, on rencontre les ruines d'un temple de Sérapis, dont le pavé est maintenant au niveau de la mer : or il est extrêmement probable qu'on n'aurait pas construit un pareil édifice dans un lieu si bas et si peu éloigné du rivage. Mais ce n'est pas tout, le terrain sur lequel repose cet édifice a été envahi par la mer, qui a laissé sur ces ruines des traces évidentes de son séjour : on remarque en effet, sur les murs, à 6 ou 7 pieds au-dessus du sol, des traces d'incrustations produites par les eaux ; et, sur trois colonnes qui sont encore de bout, depuis 10 pieds, à partir de la base, jusqu'à 16, on trouve des trous de pholades parfaitement reconnaissables. Le sol du temple a donc été, depuis la construction de l'édifice, d'abord enfoncé de manière à être enseveli par les eaux, qui y ont séjourné assez longtemps, puis complètement relevé ; et placé dans la situation où nous le voyons maintenant.

Ce qui a eu lieu en Italie a dû se passer dans toutes les autres contrées de la terre, dont le sol n'a pas sans doute été moins

que celui de ce beau pays sujet aux changemens de niveau les plus considérables. Cependant, comme l'Italie est bien plus qu'aucune autre contrée couverte de monumens antiques, dont la situation primitive nous est connue, on a pu y faire un plus grand nombre d'observations semblables.

En 1571, en Herrefordshire, on vit une étendue de vingt arpens de terre labourée et de prairie, se séparer de la masse commune, et être insensiblement transportée en trois jours, à 400 pas de distance. Ce qu'il y eut de plus singulier, fut qu'on n'entendit aucun bruit; seulement, lorsque ce terrain ambulant se fut fixé, la terre s'enfla subitement, et il se forma une élévation très considérable.

Puits artesiens—Nos voisins de France, dit un journaliste de Londres, sont activement occupés à former une série de puits artésiens pour l'usage des manufactures des villes. A Gonnehem, près de Béthune, une de ces fontaines jaillissantes fait mouvoir un moulin qui moud deux cents kilogrammes de farine en 24 heures, et fournit de l'eau à tout le voisinage. La ville d'Arras possède plusieurs de ces fontaines. Avant leur formation, les habitans étaient en danger de perdre, faute d'eau, leur principale ressource, le filage de la soie et la teinture. Un ingénieur a réussi dernièrement à amener à la surface du sol plusieurs fontaines copieuses, l'une desquelles donne deux cent quatrevingt-huit verges cubes d'eau par jour.

Bresil.—Nous avons reçu une série du journal brésilien *O'Brasileiro Imparcial* jusqu'au 10 Août. Il y est dit que le gouvernement avait constamment à lutter contre "la faction des anarchistes," voulant parler des libéraux qui sont répandus dans toutes les provinces. La chambre des députés avait adopté des mesures qui sont qualifiées d'empiétemens sur les prérogatives de la couronne. Il avait regné une grande agitation dans ce corps, dans plusieurs des séances du mois de Juillet. Suivant la gazette du gouvernement, l'esprit de vertige de 1823 s'y était montré au point de gêner extrêmement l'exécutif. Cependant, après des débats très animés, la chambre des députés avait concouru, le 9 Août, à un projet de loi "pour reprimer l'abus de la liberté de la presse, abus auquel, dit le rédacteur du *Brasileiro*, tous les maux de l'empire doivent être attribués.—*Papier de New-York.*

Pays-Bas. *Proclamation.* "Habitans de Bruxelles.—La députation chargée de présenter au roi l'expression du vœu général des Belges est revenue dans cette ville. Elle apporte des nouvelles satisfaisantes et propres à tranquilliser les esprits.

Le détail est maintenant sous presse, et vous sera communiqué sans délai.

La commission qui siège présentement au palais de son Altesse royale est occupée à prendre les mesures nécessaires pour parvenir à cette fin désirable. A ma prière, MM. Rouppe et Van de Weyer ont été adjoints à la commission.

Le commandant de la garde bourgeoise, baron Em. Vanderlinden d'Hooghworst.

Rapport. Messieurs.—Etant arrivés à la Haie, Lundi à une heure, nous demandâmes une audience du roi. A peine une demi-heure s'était-elle écoulée, que nous reçûmes une réponse favorable. Mardi, à midi, nous nous rendîmes au palais. Sa majesté nous reçut avec bonté, nous demanda nos pouvoirs, et ne trouva pas à redire au titre en vertu duquel nous nous présentions. Après que nous lui eûmes lu l'adresse qui nous avait été confiée, sa majesté nous dit qu'elle se trouvait heureuse d'avoir anticipé nos vœux en convoquant les états-généraux, pour le 13 de Septembre, moyen légal et sûr de connaître et de satisfaire les vœux de toutes les parties du royaume, de faire droit à leurs plaintes et de découvrir les moyens d'y remédier. Après quelques observations générales, nous procédâmes à l'exposition, et ensuite à la discussion des divers points que, dans votre assemblée du 27, vous nous chargeâtes de communiquer verbalement à sa majesté. Il s'éleva une discussion sur les théories de la responsabilité ministérielle et du contre-seing. Le roi dit que la loi fondamentale n'autorisait pas nos théories; qu'elles pouvaient être justes et mêmes utiles, mais qu'elles ne pouvaient être établies que par un changement dans la loi fondamentale, fait de concert avec les états-généraux convoqués avec le double du nombre accoutumé des membres; que comme une session extraordinaire devait s'ouvrir le 13 de Septembre, l'occasion se présenterait, soit à son désir, soit sur l'invitation de la seconde chambre, de faire une proposition sur ce point, ainsi que sur tous les autres que nous avions discutés, et qui pourraient être jugés utiles et avantageux au pays. Lorsque nous demandâmes le renvoi de quelques ministres, et particulièrement de M. Van-Maanen, sa majesté ne dit pas un mot en leur faveur. Elle n'exprima aucun déplaisir, et ne contredit pas les plaintes que nous énumérâmes au long contre eux. Elle observa que la loi fondamentale lui donnait le libre choix de ses ministres; qu'au reste, elle ne pouvait prendre aucune détermination tant qu'elle paraîtrait y être forcée; qu'elle mettait trop de prix à l'honneur de préserver la dignité royale, pour paraître céder comme quelqu'un à qui l'on fait une demande, en lui mettant le pistolet sous la gorge. Elle nous laissa voir pleinement, ainsi qu'aux

députés de Liège, qu'elle pourrait prendre notre demande en considération.

A l'égard du tribunal suprême, sa majesté dit que c'était après mûre délibération que le lieu de son établissement avait été choisi ; que néanmoins elle prendrait en considération cette requête, et les moyens de concilier tous les intérêts.—Sur ce que nous lui dîmes de l'inégale répartition des offices des grands établissemens et des départemens publics, sa majesté parut affligée, et sans disputer la vérité des faits, elle dit qu'il était très difficile de partager également les charges publiques ; que pourtant elle s'occuperait de ce sujet, aussitôt que le bon ordre serait rétabli ; qu'il était nécessaire, avant tout, que les princes ses fils entrassent dans Bruxelles à la tête de ses troupes, et missent fin à l'état apparent de contrainte, auquel elle ne pouvait céder sans donner un exemple pernicieux à toutes les autres villes du royaume.

Après de longues discussions sur l'inconvenance, et sur les désastres probables qui s'en suivraient, si les troupes entraient de force, et sur les avantages d'une convention et d'une proclamation pour leur entrée, en maintenant une occupation partielle des postes par la garde bourgeoise, sa majesté nous dit de voir le ministre de l'intérieur, et de nous présenter aux princes, à notre retour à Bruxelles.—En finissant, le roi exprima le désir que tout fut arrangé aussitôt que possible. Il nous dit avec beaucoup d'émotion, et répéta plusieurs fois combien il avait horreur de l'effusion du sang.

Après une audience de deux heures, nous prîmes congé du roi, et allâmes trouver le ministre de l'intérieur, qui ayant à aller chez le roi, nous remit à huit heures du soir. Des discussions semblables s'élevèrent sur les divers points mis devant sa majesté. Tout se fit avec une franchise qui nous a donné les plus grandes espérances. M. de Lacoste nous a prouvé qu'il avait le cœur d'un Belge, et qu'il était mû par les meilleures intentions.

Nous avons vu le prince d'Orange, à notre arrivée. Son Altesse royale nous a commissionnés de vous dire qu'elle se constituait médiatrice entre sa majesté et les habitans du sud, et qu'elle appuierait vos demandes de manière à obtenir le succès le plus prompt et le plus complet.

Le prince d'Orange est arrivé à la Haie le 4 Septembre, et y a été reçu avec beaucoup de joie par la population. Le roi s'est rendu à l'hotel du prince. Sa majesté a déchargé M. Van-Maanen de l'officice de ministre de la justice, en le remerciant et lui exprimant sa reconnaissance des longs et importants services qu'il a rendus à son pays.

Prusse.—La *Gazette d'Etat de Berlin*, qui publie les derniers évènemens de Paris dans de grands détails, donne à Sa majesté, Louis Philippe I, le titre de Roi des Français.

Des journaux de Hambourg du 4 Septembre, reçus à Londres, annoncent que le comte Lobau, ambassadeur extraordinaire de France à la cour de Berlin, a été présenté au roi de Prusse, le 30 Août, et a présenté, à cette occasion, à sa majesté, une lettre de Louis-Philippe, annonçant son avènement au trône de France. Ils s'accordent à dire que le comte a été reçu de la manière la plus flatteuse, et a été invité à diner avec le roi. On ajoute que sa majesté lui a fait présent d'une tabatière enrichie de diamans, et l'a invité à se trouver à la revue qui doit avoir lieu près de Brademburg. Cette nouvelle est d'autant plus importante, que la conduite de la Russie envers la France était alors pleinement connue du roi de Prusse; de sorte qu'on ne peut pas dire qu'en cette occasion le dernier a agi d'une manière décidée avant d'avoir pu connaître les sentimens de l'empereur son allié et son gendre.

Autriche.—Des lettres de Vienne, du 25 Août, disent que M. de Metternich pense sérieusement à se retirer des affaires, et que l'archiduc Charles le remplacera.

Russie.—M. Pozzo di Borgo, l'ambassadeur russe à Paris, a reçu l'ordre par un courrier parti le 21 Août, d'avertir tous les sujets russes qui sont à Paris de sortir de France sous huit jours, à peine d'encourir le déplaisir de leur souverain. En même temps, il a été provisoirement défendu à l'ambassadeur d'accorder des passeports aux Français qui se proposeraient d'aller en Russie; et lorsque l'ordre est parti de St. Petersbourg, l'heureuse issue de la révolution n'y était qu'imparfaitement connue; car le courrier de l'ambassade russe, qui est parti de Paris le 9, pour annoncer l'avènement de Louis-Philippe, a rencontré aux portes de St. Petersbourg, le 21 Août, celui qui a apporté l'ordre ci-dessus. Un ordre semblable a été apporté de Varsovie aux Polonais qui se trouvent en France.

Pourtant, d'après des dates plus récentes de Paris, il paraît que l'ambassadeur russe a pris sur lui de déclarer à ses compatriotes résidant à Paris, qu'il n'y avait nulle apparence d'hostilité entre les deux pays, et que les derniers ordres de l'empereur seraient probablement contremandés par les prochaines dépêches.

France.—Quelques troubles ayant eu lieu à Nîmes, la garde nationale de Lyons a offert son aide, et il en est parti

8,000 avec 4 canons. Tout le monde voulait marcher, il a fallu prendre 40 hommes par compagnie. Le 10e. régiment, qui est animé du meilleur esprit, a marché avec la garde nationale. Les troubles étaient appaisés le 2 de Septembre.

Le prince de Polignac a confié sa défense à MM. Mandaroux-Vertain, Honequin et Berryer, fils.—Quelques journaux de Paris disaient que le prince de Talleyrand avait été nommé ambassadeur à la Cour de Londres.

Italie.—Des lettres de Turin, du 29 Août, disent qu'il y avait eu dans cette ville le 24, un conseil auquel plusieurs généraux avaient été appelés. Il s'y était agi de savoir si les forteresses que les Autrichiens désiraient occuper, leur seraient livrées. On dit que le conseil a décidé que non seulement l'occupation serait refusée, mais qu'on ne permettrait à aucune armée étrangère d'entrer dans le pays. L'opinion privée du roi, a, dit-on, amené cette décision.

Espagne.—Des lettres de Madrid du 26 Août annoncent que le cabinet coutinue à délibérer sur les mesures à prendre pour contenter le peuple, et semble disposé à accorder beaucoup. Mais les apostoliques sont d'avis de ne rien céder. Le général Zambrano continue à faire marcher des troupes vers les frontières de France; mais, d'un autre côté, les réfugiés espagnols s'organisent au pied des Pyrénées. Le 31 Août, ils étaient au nombre de 1200 portant les couleurs de l'indépendance, rouge et jaune.

Le célebre Pasteur est à Bayonne, ainsi que l'aide-de-camp du général Mina. Le général Torrejos est dans le voisinage. Le général Vigo est a la veille de joindre ses compagnons d'exil. Les Espagnols assemblés à Bourg-madame sont armés, de même que ceux qui sont à Bayonne. Plusieurs d'entr'eux portent des rubans rouges et jaunes, emblême de la liberté. Enfin, ces Espagnols n'attendent que l'arrivée de Mina, qui possède toute leur confiance. On affirme que lorsqu'ils seront tous assemblés, Vigo s'avancera vers la Galice, Torrejos et Quiroga vers Madrid, et que Mina entrera dans la Catalogne.

Aux dernières nouvelles, la Prusse avait reconnu virtuellement, et allait reconnaître formellement le nouveau gouvernement de France. L'Autriche, disait-on, avait aussi suivi, ou allait suivre l'exemple donné par l'Angleterre. La Russie seule tenait une marche contraire; mais on s'attendait qu'elle reviendrait sur ses pas, lorsqu'elle connaitrait le véritable état des choses. Cette circonstance nous paraît prouver que ceux-là ont tort, qui voudraient que les Français eussent appellé au trône le jeune

Napoléon, ou eussent établi chez eux un gouvernement républicain. Celles des puissances étrangères qui n'hésitent pas à reconnaître Louis-Philippe, auraient très probablement refusé de reconnaître Napoléon II ou une république, et il est douteux que les Français eussent été assez unanimes, eussent trouvé chez eux assez d'énergie, ou eussent eu le temps de faire les préparatifs nécessaires pour repousser une nouvelle coaliation des puissances continentales. La chose eût peut-être été possible, à l'aide d'insurrections chez les peuples voisins ; c'eût peut-être été le moyen d'aggrandir la France et de lui redonner ses bornes naturelles ; mais le risque eût toujours été extrêmement grand, et le péril imminent. C'aurait été échanger le risque de tout perdre contre la chance assez peu probable d'obtenir un peu plus, et du côté du territoire seulement ; car sous les autres rapports, nous ne voyons pas ce que les Français pourraient désirer de plus que ce qu'ils ont présentement. Napoléon II serait-il un meilleur souverain que Louis-Philippe, que le *roi citoyen*, comme on l'appelle, et à juste titre, à ce que nous croyons ? Une constitution purement démocratique vaudrait-elle mieux, concilierait-elle même autant d'intérêts que la nouvelle charte ? C'est ce dont nous ne pouvons être persuadés. Par le nouvel ordre de choses, les Français nous paraissent avoir obtenu tout ce qu'ils pouvaient désirer sous le rapport de l'honneur national, et sous celui du bonheur social. En mettant sur le trône le duc d'Orléans, au préjudice du petit duc de Bordeaux, la nation française a fait un acte d'indépendance et de souveraineté aussi grand et aussi complet que si elle y eût mis, ou voulu mettre le fils de Napoléon, et toutes les classes de citoyens possèdent, en vertu de la présente constitution, autant ou plus de droits qu'on n'en a, ou qu'on n'en a eûs, sous bien des gouvernemens républicains. Le nom de république française était imposant sans doute ; celui d'empire était glorieux ; mais on ne renonce pas à la puissance et à la gloire pour être gouverné par un roi, et surtout par un roi constitutionnel, témoin le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et il y aurait toujours de la folie à risquer de perdre un bien certain, pour courir après un mieux tout au plus idéal, et très incertain.

Nous croyons ne pouvoir mieux terminer ces remarques que par le morceau suivant, que nous empruntons à la *Minerve* de Jeudi dernier.

" SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES VICTIMES DES 27, 28, ET 29 JUILLET.

" L'Appel que nous avons fait dans notre feuille du 14 courant, ne pouvait manquer d'être entendu des Canadiens. L'exemple honorable de l'Angleterre et de son gracieux Souverain

Guillaume IV, a été suivi avec empressement par un bon nombre de citoyens de Montréal : il le sera, nous n'en doutons pas, par ceux des campagnes et des districts de Québec et des Trois Rivières.

" La France est assez riche ; elle est trop généreuse pour ne pas récompenser les victimes de Juillet dernier, et leurs familles.—C'est donc moins de l'argent que nous devons lui offrir que l'expression de nos sentimens sympathiques : sentimens dont tous les amis d'une liberté sage sont animés.

" Les plus légères offrandes seront reçues avec autant de gratitude que les plus fortes. Nous invitons donc nos concitoyens à souscrire, n'importe pour quelle somme ; mais en aussi grand nombre que possible, afin de prouver que, comme l'Angleterre et la France, ils ont l'arbitraire en horreur.

" Le montant des souscriptions sera envoyé à Mr. Lafitte. par Mr. Fabre, Libraire de cette ville."

D'après les dernières lettres reçues à Londres des Pays-Bas, le roi avait émané une proclamation qui avait causé une satisfaction générale à Gand, à Anvers et autres villes de Flandres. La majorité des habitans de ces villes paraissait opposée à la séparation des deux pays.

Le temps avait été très défavorable à la récolte, en Angleterre jusqu'au 13 septembre, date des dernières nouvelles. La potasse et la parlasse continuaient à se bien vendre. Pendant la dernière semaine, il s'en était vendu 1750 quarts à Liverpool, la première à 29*s.* 6*d.* et 30*s.* 6*d*, et la dernière, 35*s.* 6*d.* et 36*s.*

Le *Montreal Gazette* donne l'analyse suivante de la dernière et de la présente Commission de la paix pour le district de Montréal.

La dernière Commission se composait de 167 individus, (indépendemment des juges et des conseillers,) dont 111 étaient Anglais, et 56 Canadiens.

La présente Commission se compose de 138 individus, dont 77 Anglais, et 61 Canadiens.—Ceux qui étaient de la dernière Commission sont au nombre de 80, dont 48 Anglais et 32 Canadiens.—Les nouveaux membres de la présente Commission sont au nombre de 58, dont 29 Anglais, et 29 Canadiens. —Ceux de la dernière Commission qui ne sont pas de la présente, sont au nombre de 87, dont 59 Anglais, et 28 Canadiens.

Pour L'OBSERVATEUR.—Enfin, la liste des juges de paix pour les trois districts est publiée. On voit par cette liste que le nombre des magistrats canadiens est un peu plus considéra-

ble que ci-devant. On se plaint néanmoins, et su[illegible], avec raison, qu'il ne l'est pas encore assez, vu la grande disproportion qu'il y a entre la population anglaise et la population canadienne, surtout dans les districts de Montréal et de Québec, et dans ce dernier en particulier. On se plaint encore que plusieurs des nouveaux juges de paix ne sont pas qualifiés, quant à la propriété foncière, aux talens et aux connaissances. Je ne sais si la première partie de la plainte est bien fondée; quant à la seconde, je dis qu'elle ne l'est point du tout; ou, en d'autres termes, qu'on ne peut nullement blâmer l'exécutif des choix qu'il a faits. La législature n'ayant exigé d'autre qualification que la possession d'un certain revenu foncier, le gouvernement n'a ni pu ni dû en exiger davantage. Si la loi suppose, implicitement, qu'avec ce revenu on possède toutes les qualités requises pour exercer dignement la charge, le gouvernement est obligé d'en passer par cette supposition, ou cette fiction, et il ne serait pas raisonnable d'exiger qu'il connût personnellement tous les individus qui peuvent se qualifier sous le seul rapport regardé comme important. Si la législature pouvait faire plus ou mieux qu'elle n'a fait, c'est ce que je ne saurais dire; car si ce n'est pas humilier un homme que d'exiger qu'il se qualifie sous le rapport de la propriété foncière, quoique ce soit, en certains cas, lui demander s'il est riche ou pauvre, s'il *vaut quelque chose*, ou s'il *ne vaut rien*, suivant la manière de penser et de dire en certain pays, peut-être l'humilierait-on en lui demandant s'il a des talens ou s'il n'en a point, s'il est éclairé, ou s'il manque de lumières et de connaissances. Peut-être aurait-on droit de se plaindre qu'en certains endroits on a fait magistrats des jeunes gens un peu trop jeunes. Il me semble qu'un magistrat devrait être d'un âge compatible avec un certain degré de gravité et propre à inspirer quelque respect. Pourtant l'exécutif n'est pas plus tenu de connaître exactement l'âge que le savoir des particuliers. Les plus déraisonnables des plaignants, à mon avis, seraient ceux qui verraient dans ces nominations une affaire de parti, ou qui auraient exigé que c'en fût une. Un bon gouvernement ne connait point de partis; il doit être, en un mot,

IMPARTIAL.

Il a été enfin décidé que la nouvelle Douane serait bâtie sur le quai du Roi. Il a été donné des ordres hier pour marquer le terrain. Le bâtiment sera à deux étages, en pierres de taille, et aura des voutes spacieuses.—*Star*.

Nous apprenons avec plaisir que le pensionnat du collége de Ste. Anne se compose actuellement de quarante élèves, diri-

gés par messire Proulx, ci-devant directeur du collége de St. Hyacinthe, assisté de MM. Grenier, Turcotte, Sirois, Lafontaine et Dunn, laïc, professeur anglais.—*Gazette de Québec.*

CHATEAU ST. LOUIS,
Québec, le 21 Octobre, 1820.

Il a plu à Son Excellence lord Aylmer, de nommer le lieutenant colonel Glegg, comme secrétaire civil.

Son Excellence le gouverneur-en-chef s'occupera des affaires tant civiles que militaires au Château St. Louis, les jours suivans, savoir :

AFFAIRES CIVILES.

Les lundis, mercredis et vendredis, de onze heures à une heure.

AFFAIRES MILITAIRES.

Les mardis, jeudis et samedis de onze heures à une heure.

De par Son Excellence,
J. B. GLEGG, secrét.

Château St. Louis, le 20 Octobre 1820.

Il parait par un avertissement publié dans le Montreal Gazette, que quelques particuliers de cette ville se proposent de s'adresser à la Législature, pour demander que la province construise, on leur permette de construire, à la plaine Ste. Anne, un bassin navigable pour les bateaux, berges, &c. Ce bassin formerait un triangle, ou espace triangulaire, qui aurait pour base le canal de La Chine.

Les quais avancent, mais il nous semble y avoir encore beaucoup à faire, avant qu'ils soient achevés, ou mis hors de danger du côté des glaces.

Orage extraordinaire.—Mardi soir, vers cinq heures, a commencé un violent orage accompagné d'éclairs et de coups de tonnerre, qui se succédaient avec une rapidité étonnante. Plusieurs accidens en ont été la suite. Dans la paroisse de Longueil, au Côteau rouge, la grange d'un habitant du nom de St. André a été brulée par la foudre, ainsi que 4000 gerbes de blé, 1800 gerbes d'aveine, 20 voies de pois, et 6000 bottes de foin qu'elle renfermait. On nous rapporte que la grange d'un nommé Racicot, entre Longueil et La Prairie ; celle d'un nommé Quesnel, à la côte de Liesse, paroisse de St. Laurent, une maison et une grange à St. Jean, sont aussi devenues la proie des flammes occasionnées par le fluide électrique.—*Minerve.*

Feu.—Jeudi matin, vers une heure, le feu fut apperçu dans la partie de la maison faisant le coin des rues St. Paul et St.

François Xavier, occupée par Mr. J. Pelan, comme boutique d'épiceries. Le feu se communiqua bientôt à l'autre partie du bas étage, occupée comme boutique de taillanderie, par MM. Hedge et Cie.; mais comme la maison était plafonnée, et que les pompes arrivèrent promptement sur le lieu, les flammes furent éteintes avant qu'elles eussent gagné l'étage supérieur. Cette maison, appartenant à la succession Berthelet, etait assurée pour la somme de 400*l.* au bureau d'assurance de Québec. Les effets de Mr. Pelan étaient aussi assurés pour 400*l.* au même bureau.

Le même jour, vers 8 heures du soir, un grand bâtiment appartenant au Dr. Mount, à la Pointe Claire, et servant d'étable et de remise, fut apperçu tout en feu. L'élément destructeur avait fait alors trop de progrès pour qu'il fût possible de les arrêter, ou même d'entrer dans le bâtiment, et deux chevaux, les voitures, harnois et autres effets qui s'y trouvaient, furent la proie des flammes. Le feu prit à plusieurs reprises à la maison, mais on parvint chaque fois à l'éteindre. Un domestique était allé à l'étable, vers 6 heures, avec une pipe allumée, et c'est à cette circonstance que l'incendie est attribué. La perte est, nous dit-on, de 200*l* à 300*l*. Nous n'avons pu apprendre si le bâtiment consumé était assuré.

Accidens.—Samedi dernier, on a trouvé, dans le fleuve, le corps d'un matelot du *Cherub*, du nom de Brodie, qui a disparu il y a quelque temps, et qu'on croyait avoir déserté. Il était âgé d'eviron 19 ans.

Dimanche, un homme employé à quelque ouvrage sur la petite île, y a été trouvé mort, en apparence d'une chûte sur une pièce de bois, comme on a cru s'en appercevoir à une meurtrissure qu'il avait au cou.

Mariés : A St. Charles, le 20, par Messire Hébert, F. Dorion, écuyer, de Québec, à Dlle. Cordelia Lovell, nièce de l'honorable Charles De St. Ours.

Aux Trois Rivières, le 24, Mr. Ulric Boudreau, marchand, de Montréal, à Dlle. Sophia, fille de Mr. Luther Sawtell, aussi marchand de cette ville.

Décédés :—A, Gentilly le 14, à l'âge de 45 ans, Dame Marie-Anne Proux, épouse de F. Legendre, écuyer;

A St. Michel, district de Québec, le 16, Dame M. Madeleine Béatrix Poulin, veuve de feu F. Fortier, écuyer;

A St. Grégoire, le 19, le Dr. Christophe Fournier, âgé de 25 ans;

A Boucherville, le 24, J. I. Boucher de la Broquerie, écuyer, âgé de 70 ans.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 6 NOVEMBRE 1830. N°. 18.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

LE dessein d'attaquer Québec par assaut, arrêté dès le 16 Décembre, dans le camp américain, fut mis à exécution le 31 du même mois. Montgomery passa ses troupes en revue, ce jour-là, à deux heures du matin. Il en choisit seize cents hommes pour l'attaque projettée ; et les partagea en quatre détachemens ; la première division, dont il se réserva le commandement, et qui consistait en sept cent-cinquante hommes, devait s'avancer du côté du Foulon, par l'Ance des Mères ; la seconde division, sous le commandement du colonel Arnold, devait attaquer du côté de St. Roch, et s'avancer par le Sault au Matelot ; le colonel Livingston, à la tête des Canadiens qu'il avait gagnés à la cause des colonies, avait ordre de faire une fausse attaque à la porte de St. Jean, tandis que le major BROWN, ferait une diversion, par une attaque au Cap aux Diamans. Les deux derniers avaient ordre de faire des signaux, afin que les différents détachemens pussent commencer l'attaque en même temps.

Les fusées, qui étaient le signal convenu, furent apperçues, vers quatre heures et demie du matin, par le capitaine Malcolm Fraser des émigrans. Il battit aux armes, et en peu d'instans, toute la garnison fut aux différents postes qui lui avaient été assignés,

Montgomery s'avança hardiment avec sa division, par un sentier étroit, rendu extrêmement difficile par les glaçons qui y avaient été accumulés par les courans du fleuve et de la marée, ayant d'un côté une espèce de précipice, et de l'autre, un

rocher comme suspendu au-dessus de sa tête. Il se rendit maître de la première barrière, et s'avança à l'attaque de la seconde, à la tête des plus intrépides de ses officiers et de ses soldats. Elle était défendue par un capitaine de la milice canadienne et trente de ses hommes, et par une vingtaine de matelots et miliciens anglais, avec sept canons de trois livres de balles chargés à mitrailles. On laissa approcher les assaillans à vingt-cinq verges de distance, et l'on tira alors sur eux avec tant d'effet, qu'au bout de quelques minutes, ils furent forcés de se retirer, après avoir perdu leur général, ses deux aides-de-camp, les capitaines CHEESEMAN et M'PHERSON, et plusieurs hommes. Le colonel CAMPBELL, à qui le commandement était dévolu par la mort du général, se trouvant incapable de rétablir l'ordre parmi ses gens, et de leur inspirer assez de courage pour continuer l'attaque, retraita avec précipitation.

Le colonel Arnold attaquait en même temps la ville, du côté du Sault au Matelot, avec environ six cents hommes. Il surprit la garde postée à la première barrière, et la fit prisonnière ; mais il reçut en même temps, à la jambe, une blessure grave, qui l'obligea à se faire transporter à l'Hopital général. Cet incident n'empêcha pourtant pas les Américains de s'avancer hardiment, sous les ordres du capitaine Morgan, à l'attaque de la seconde barrière. Ils auraient probablement emporté cette seconde barrière d'assaut, si ceux qui la défendaient n'eussent reçu à temps un renfort de volontaires, sous le commandement du colonel Caldwell, du major NAIRNE, et du lieutenant ANDERSON, de la marine. Il s'en suivit un combat, où l'avantage fut quelque temps balancé. Le lieutenant Anderson s'étant avancé en dehors de la barrière avec un petit parti, fut tué à la première décharge des Américains, et ses gens furent obligés de retraiter précipitamment ; mais la plupart des troupes qui défendaient le poste, s'étant logées dans les maisons du voisinage, sous le commandement du capitaine GILLS, de M. VIALARS, et de Mr, LYMBURNER, faisaient de là un feu qui incommodaient fort les assaillans, et qui les empêchèrent d'escalader la barrière, ou de s'avancer sur la ville dans un autre sens. (*) Enfin ils commencèrent à chanceler, et à se diviser en petits détachemens pour se mettre à couvert du feu de leurs ennemis. Ils commençaient à penser à la retraite, lors-

(*) Lorsque le combat était le plus animé, un matelot monta sur la plate-forme, derrière la barrière, saisit une échelle que les assaillans y avaient appuyée, et la tira en dedans. On l'appuya aussitôt à une des fenêtres d'une maison, où plusieurs des assiégeans s'étaient logés, et le major Nairne, M. DAMBOURGES, et plusieurs autres y étant montés, les Américains en furent chassés, après une lutte opiniâtre et sanglante.

que le général Carleton, qui veillait à tout, arriva à propos pour la leur couper. Il ordonna au capitaine LAWS de faire une sortie avec la réserves, les artilleurs et plusieurs pièces de canon, par la porte du Palais, et de les prendre vigoureusement en queue, soutenu par un détachement d'émigrans royaux, sous le capitaine M'DOUGALL. Ce parti ne fut pas plutôt parvenu au pied de la côte, au sortir de la porte du Palais, qu'il rencontra l'arrière-garde américaine. Quoiqu'elle consistât en plus de deux cents hommes, elle fut si surprise et si effrayée par une attaque aussi inattendue, qu'elle demanda aussitôt quartier, et se rendit prisonnière de guerre. Laws laissant à M'Dougall le soin des prisonniers, continua à s'avancer vers le lieu du combat, à la seconde barrière du Sault au Matelot. Les assaillans, qui avaient jusqu'alors combattu avec quelque espoir de succès, se trouvèrent pris entre deux feux, et après avoir prolongé la lutte encore quelque temps, convaincus de l'inutilité d'une plus longue résistance, se rendirent tous prisonniers de guerre. Ils étaient au nombre de 427, y compris vingt-deux officiers.

La perte de la garnison, à ce poste, et ailleurs, ne fut que de dix hommes tués, et d'une quinzaine de blessés. Les assaillans eurent une centaine d'hommes tués ou blessés. Peu après la défaite des Américains, au Sault au Matelot, on fit sortir un gros détachement, qui, après une excursion vers St. Roch, où il enleva un canon de six, et quelques petits mortiers, incendia le Palais de l'intendant et toutes les maisons du voisinage, tant en descendant du côté de St. Roch, qu'en gagnant le Sault au Matelot, de peur que les ennemis ne s'y logeassent à l'avenir.

Le lendemain, 1er. Janvier 1776, le gouverneur ayant entendu dire que le général Montgomery était au nombre de ceux des Américains, qui avaient été tués à Près-de-ville, il y envoya un détachement pour chercher les corps, et les apporter dans la ville. Ceux de Montgomery et de ses aides-de-camp furent aussitôt reconnus. " Comme il en devait être" dit l'écrivain auquel nous empruntons la plupart des particularités que venons de rapporter, "toute inimitié envers cet infor[illegible] commandant cessa, dès qu'il eut lui-même cessé de vi[illegible]re : [illegible] gouverneur, en faisant chercher son corps, et en ordonnant qu'il fût enterré décemment, montra que le respect pour les vertus privées doivent l'emporter sur toutes autres considérations ; et que quelque nécessaire et quelque important qu'il soit pour un commandant de remplir rigoureusement ses devoirs sur le champ de bataille, il n'en est pas moins tenu d'être poli et humain en temps de paix." Le corps du général Américain fut porté dans la maison d'un nommé GOBERT, où il fut

mis dans un cercueil doublé en flanelle et couvert de drap noir, et le 4 Janvier, il fut inhumé près des ramparts de la porte St. Louis, en dedans d'un mur qui avait entourré une poudrière, après un service funéraire fait sur la fosse par M. de Montmollin, chapelain de la garnison. (‡)

(A continuer.)

GLACES PERPETUELLES.

Dans les Alpes, les glaces se maintiennent perpétuellement à une hauteur de 1500 toises au-dessus du niveau de la mer ; dans les Andes, au Pérou, à 2434 ; sur le pic de Ténériffe, le terme inférieur constant de la neige est 2800 toises. Si on va vers le nord, au contraire, le terme inférieur se trouve plus bas : en Norwège, on trouve les glaces à 600 toises ; en Laponie, elles descendent jusqu'au pied des montagnes, et plus loin, sous le pôle, tout est glacé. Les montagnes couvertes de glaces perpétuelles deviennent de plus en plus communes à mesure qu'on se rapproche des pays les plus voisins du pôle, quoique, dans ces régions, les montagnes soient beaucoup moins élevées que vers l'équateur.

En Norwège, les sommets de toutes les montagnes un peu élevées sont couverts de glaciers qui ressemblent, plus qu'en aucun autre lieu, à ceux des Alpes. La Suède a aussi des monts couverts de glaces perpétuelles, d'où sortent de grandes rivières. Les montagnes d'Islande présentent le même phénomène ; mais elles offrent une circonstance bien remarquable, qui consiste en ce que ce ne sont pas les sommets les plus élevés qui conservent leurs glaces toute l'année ; ce qui tient à des circonstances locales qui ne sont pas assez bien déterminées. Quelques uns de ces monts sont tout à la fois des glaciers et des volcans. L'Hécla est le plus célèbre de tous : quand il vient à s'enflamer, les glaces du sommet se fondent, et il en résulte des torrens qui se précipitent sur les campagnes, les inondent, et détruisent les villages qui se trouvent sur leur passage.

(‡) Le général Richard Montgomery était d'une famille respectable d'Irlande. Il avait été officier au service de l'Angleterre, et s'était trouvé avec Wolfe à la bataille de Quebec. Il avait épousé en Amérique mademoiselle Janet Livingston, fille du juge Livingston, de New-York, homme distingué par ses vertus, son savoir et ses grands biens. Montgomery se fit estimer dans l'armée par sa bravoure et son habileté, et dans société par ses vertus privées.

Les autres volcans de l'Islande sont beaucoup moins célébres que l'Hécla, parce que leurs éruptions ont été jusqu'ici beaucoup moins fréquentes. Deux de ces derniers, quoiqu'ils soient très élevés, n'ont point de neige à leur sommet; ce qu'on peut attribuer à la chaleur que leur sol conserve constamment. Dans une contrée qui paraît si éminemment volcanique, il me semblerait raisonnable de supposer que cette singularité, qui fait que des montagnes très élevées sont exemptes des neiges qu'on rencontre sur d'autres qui le sont moins, doit être attribuée aux feux souterrains, qui, bien qu'ils ne fassent pas d'éruption, ont cependant assez de force pour fondre des amas de glace. C'est également à la chaleur interne du sol que j'attribuerais les changemens de lieu des glaces, qui dans l'Islande, sont sujettes à se déplacer. Une chose qui vous étonnera sans doute, et qui tient peut-être à la même cause, c'est que le climat de l'Islande est moins froid que celui de la Suisse ; car si les étés y sont moins chauds, les hivers y sont moins rudes ; de sorte qu'on y jouit d'une température beaucoup plus égale.

La Laponie offre un spectacle plus effrayant. On y trouve des marais et des lacs toujours glacés jusqu'à leur fond. Presque toute la terre y est absolument impropre à la culture.

Les côtes orientales et occidentales du Groenland sont couvertes de pyramides énormes et de masses de glaces inaccessibles, mais surtout les côtes orientales, qu'aucun navigateur n'a pu approcher. Partout où on a pu pénétrer dans le pays, on n'a vu que des montagnes entièrement couvertes de neige. Dans tous les endroits qui ne sont pas trop escarpés, on n'y a vu que des vallées comblées par les glaces. Au plus fort de l'été, la neige fond un peu du côté du nord, derrière les brisans de la côte et les petits golfes ; mais du côté du midi, elle est toujours ferme.

La terre la plus voisine du pôle qui nous soit connue est le Spitzberg : elle est inhabitée et inhabitable ; les montagnes pointues dont elle est hérissée lui ont fait donner le nom qu'elle porte. Elles sont couvertes de glaces depuis leur sommet jusqu'à leur pied, et il s'en élève des vapeurs si froides, qu'il est impossible de les supporter. Quand le soleil les éclaire, elles paraissent brillantes comme des flammes.

Les pôles sont très probablement recouverts d'une couche très épaisse de glace qui ne fond jamais. Nous ne pouvons avoir aucun détail sur cette partie inabordable pour nous ; mais nous connaissons mieux la formation des glaces annuelles, et, à cet égard, il faut bien distinguer les glaçons spongieux flottants peu considérables, des plaines ou champs de glace qui offrent une surface solide beaucoup plus durable. La superficie n'en est pourtant pas formée par la mer, puisque des navigateurs, pris au milieu de ces glaces, assurent que leur fonte

donne de l'eau douce. Il est à croire que celà tient à ce que la partie superficielle a été formée par la fonte des neiges, qui, tombant sur une première couche d'eau salée congelée, se seront d'abord fondues, puis glacées.

Pour résumer, les glaces occupent sous l'équateur tout ce qui s'y trouve élevé à 2400 toises au-dessus du niveau de la mer. Dans les régions brulantes de l'Afrique, on commence à les trouver à 2000 toises ; elles s'approchent davantage du sol, à mesure qu'on s'éloigne de la zone torride. Sur les Alpes, elles ne sont qu'à 1500 toises du sol ; en Norvège, elles ne s'élèvent pas à plus de 600 ; dans le Groenland, dans la la Laponie, elles s'étendent jusqu'au fond des vallées, presque au niveau de la mer ; enfin, plus loin vers le pôle, tout est glace. Dans l'autre hémisphère, les glaces paraissent beaucoup plutôt encore ; de sorte qu'elles occupent plus d'un dixième de la surface entière du globe.

On a calculé qu'à Paris, il suffisait de s'élever à 1800 mètres pour trouver une température de 2o. seulement au-dessus de la glace ; à 18000 on, trouverait un froid de 82o. c'est à dire plus que double de celui qu'on peut produire par les moyens artificiels les plus efficaces, et qui suffisent pour congeler le mercure ; à 1:0000 mètres, il ferait un froid égal à 300o :, et qui passe tellement tout ce que nous pouvons produire, qu'on ne conçoit pas qu'aucun corps pût le supporter : aussi c'est à cette hauteur qu'on suppose que l'atmosphère se termine nettement. *Lettres sur les Révolutions du Globe.*

Invention importante.—M. V. Palmer, de Worcester, a obtenu un brevet d'invention pour une machine, à laquelle il travaillait depuis 10 ans. Elle opère au moyen de la vapeur, et peut être employée avec le plus grand avantage, particulièrement pour creuser les canaux, abattre les hauteurs dans les chemins en-fer ou autres, et enlever de grandes masses de terre. La machine coupe, par un seul mouvement, une masse de six pieds de largeur et de trois d'épaisseur, et peut charger dans un tombereau plus d'un tonneau par minute. On pense qu'au moyen de cette machine, on peut enlever 360 verges de terre solide, et 720 verges de marne ou de sable en 12 heures. La machine coupe et transporte aussi le gravier avec une rapidité étonnante. On peut s'attendre que cette invention contribuera beaucoup à l'amélioration des chemins et à l'exécution d'autres travaux publics.

Le Dey d'Alger apprenant les événemens de Paris, et la chûte de Charles X, s'est écrié : " Dieu est grand ! Il vient de me faire descendre de mon trône, et voilà que ses sujets l'obligent à s'exiler de son pays !

Une lettre particulière de Rome du 9 Août, dit que le pavillon tricolore a été placé trois nuits consécutives sur la statue de Pasquin. La police pontificale l'a fait abattre, et pour empêcher qu'il ne soit déployé de nouveau, il a été mis une sentinelle près de la statue,

Lady Holland a envoyé, dit-on, au roi des Français un joyau de prix, composé d'amétyste, d'opale et d'escarboucle. Chacune de ses amies a reçu un présent composé des trois couleurs ; et sa seigeeurîe a annoncé qu'elle ne désirait recevoir la visite que des personnes qui peuvent porter cet emblême.

Ouverture des Etats Généraux des Pays-Bas-Discours du Roi.

" L'assemblée extraordinaire de Vos Hautes Puissances que j'ouvre aujourd'hui, est devenue d'une necessité impéricuse, sous le poids d'évenemens affligeans.

" En paix et en amitié avec toutes les nations de l'Europe, les Pays-Bas voyaient aussi la guerre dans les possessions coloniales heureusement terminée. Ils fleurissaient en paix, par l'ordre, le commerce et l'industrie. Je m'occupais avec soin d'allégir les fardeaux du peuple, et d'amener graduellement à effet dans le département de l'intérieur les améliorations que l'expérience avait désignées, lorsque soudain Bruxelles, et à son exemple diverses autres places du royaume, se sont jetées dans une rébellion signalée par des scènes de conflagration et de pillage, dont la description à cette assemblée serait trop affligeante pour mon cœur, pour le sentiment national et pour l'humanité.

" Dans l'attente de la co-opération de VV. HH. PP., dont la réunion a été ma première pensée, j'ai pris sans délai toutes les mesures qui dépendaient de moi pour arrêter le cours du mal, pour protéger les bons contre les mal-intentionnés, et pour sauver les Pays-Bas de la guerre civile.

" Quant à entrer dans la nature et l'origine de ce qui a eu lieu, à en examiner avec VV. HH. PP. le véritable caractère, la tendance, et les conséquences probables, c'est ce qui intéresse moins notre pays en ce moment, que de trouver les moyens par lesquels la paix et l'ordre du gouvernement et des lois ne soient pas seulement rétablis temporairement, mais fixés d'une manière beaucoup plus durable.

" Mais au milieu du conflict et des opinions et des différentes vues et intérêts qui s'élèvent, c'est une tâche très difficile, Hauts et Puissans Seigneurs, de concilier mes vœux pour le bonheur de tous mes sujets avec les obligations que j'ai contractées envers tous. et que j'ai consacrées par l'obligation des sermens. J'envoque donc toute votre sagesse, toutes vos dé-

llibérations, toute votre fermeté ; faites tous en sorte que, fort du consentement des représentans de la nation, je puisse prendre de concert avec eux les mesures que la sureté du pays requiert.

" En plus d'un quartier on a manifesté l'opinion que pour atteindre ce but il serait désirable de procéder à une revision de la loi fondamentale, et même à une séparation des provinces que les traités et la constitution ont unies.

" Cette question néanmoins ne peut être résolue si ce n'est dans les formes prescrites par la même loi fondamentale, que nous avons solemnellement juré d'observer.

" Ce sera le principal sujet des délibérations de VV. HH. PP. Je désire que vos opinions soient formées et qu'elles soient aussi manifestées avec ce calme et cette parfaite liberté que requiert une question d'une aussi grande importance. Pour moi, animé par-dessus tous autres sentimens du désir d'assurer le bonheur des Belges, que la providence a confiés à mes soins, je suis prêt à concourir avec cette assemblée dans toute mesure propre à y conduire.

Cette réunion a aussi pour bût de vous informer que les circonstance exigents impérieusement que la milice demeure incorporée au delà du tems pendant lequel, aux termes de la loi fondamentale, elle devrait être annuellement exercée sous les armes.

" Les moyens de faire face aux dépenses, qui résulteront de cette mesure, et de beaucoup d'autres, résultant de ces malheureux troubles, se trouveront pour le moment dans le crédit déjà ouvert. Les règlemens en seront soumis à votre délibération dans la session ordinaire prochaine.

" Nobles et Puissans Seigneurs. Je compte sur votre fidélité et votre patriotisme.

" Exposé avant ce jour à la tempête de la révolution, je n'oublierai ni le courage, ni l'attachement, ni la fidélilé qui ont secoué le joug étranger, rétabli l'existence nationale, et placé le sceptre dans mes mains ; ni la valeur qui sur le champ de bataille a affermi le trône et consolidé l'indépendance du pays.

" Quoiqu'entièrement disposé à accéder à des désirs raisonnables, je n'accorderai rien à un esprit de faction, et je ne consentirai jamais à des mesures qui sacrifieraient les intérêts et la prospérité de la nation à la passion ou à la violence.

" Concilier, s'il est possible, tous les intérêts ; est le seul désir de mon cœur.

Il est dit dans une lettre de la Haie du 11 Septembre : " A une assemblée nombreuse tenue à l'hotel de ville à Bruxelles,

il a été résolu qu'il serait établi un gouvernement provisoire, et qu'il serait accordé vingt-quatre heures au roi pour décider si la Belgique serait séparée de la Hallande, et que s'il répondait que non, on ne faisait pas de réponse, la Belgique serait déclarée indépendante, sous la protection de la France. Le lendemain, il y eut une nouvelle assemblée pour confirmer les résolutions de la première, mais le courage manqua aux députés, à l'exception d'un seul, le baron Hossard, et ils se rétractèrent. On pense que ce sont les pétitions d'Anvers et de Gand contre la séparation qui leur ont fait perdre courage. La désunion et la renonciation rompent maintenant la fédération des nobles, des prêtres, des gens de loi et des radicaux de Bruxelles. Leurs finances sont épuisées, et les Liégeois ne veulent plus contribuer. Le contingent de ces derniers a été prié de s'en retourner, et les autres renforts, apprenant qu'il n'y avait ni argent ni vivres pour eux à Bruxelles, ont rebroussé chemin."

Duche' de Brunswick.—La *Malle d'Hambourg*, reçue à Londres le 13 Septembre au soir, communique les nouvelles de troubles alarmants dans plusieurs parties du nord de l'Allemagne. Dans le duché de Brunswick, l'insurrection a été des plus sérieuses, et a occasionné la fuite du duc, qui a été assailli par le peuple à coups de pierres, au sortir du théâtre, et n'a échappé à sa furie que par la dextérité de son cocher. Etant parvenu à son palais, il en fit fermer les portes, et ordonna aux troupes de tirer sur les assaillans. Elles n'obéirent pourtant pas à cet ordre, et il n'y eut pas de sang de répandu. Le général qui commandait les troupes au palais, eut un pourparler avec ceux qui l'assiégeaient : ils demandèrent que les pièces de canons pointées contre les habitans fussent éloignées ; que son Altesse Sérénissime reconnût les chambres, et qu'elle n'essayât pas à se sauver en Angleterre, pour dépenser l'argent de ses sujets parmi des étrangers. Le général revint avec la réponse que le prince avait acquiescé à ces conditions, et le peuple se dispersa pour cette nuit. Mais il paraît que le lendemain matin, le duc refusa de faire oter les canons ; en conséquence de quoi, le peuple se rassembla, désarma la force civile, et mit le feu au château, d'où le duc n'eut que le temps de s'échapper à cheval. Son aide-de-camp, qui est arrivé à Londres par le paquebot, s'est aussi sauvé à cheval. La ville de Brunswick a été sauvée du pillage et de la conflagration par une garde bourgeoise, qui s'est aussitôt organisée et armée, pour protéger les propriétés publiques et privées. Le *Times* énumère ainsi les provocations qui ont amené la chûte de

"cette jeune marionnette de la Sainte Alliance," comme il l'appelle: "Il a refusé de sanctionner la constitution donnée à ses états par son oncle et tuteur, George IV; il a continué à percevoir en temps de paix des taxes oppressives, qui avaient été imposées en temps de guerre; il a arrêté les plus nobles de ses sujets sans cause, et les a condamnés et punis sans procès; il a mis de côté les jugemens des tribunaux, et ordonné que leurs décrêts fussent mis en pièces et jettés à la face des juges; il a violé le secret de la correspondance privée, et fait ouvrir les lettres au bureau de la poste; et tandis qu'il renvoyait de son service, ou bannissait de ses domaines les plus vertueux serviteurs de l'état, il employait comme minstres des individus dont la seule recommandation était une aveugle complaisance pour tous ses caprices. En un mot, il semble avoir été le pendant en miniature de Don Miguel de Portugal."

"Un comité spécial des chambres, dit le *Courier* de Londres, s'était assemblé, et avaient émané des ordres pour que les autres membres s'assemblassent le lendemain. On pensait que le frère du duc fugitif serait proclamé, ce dernier s'étant montré absolument indigne du poste où sa naissance l'avait appellé."

Aix-la-Chapelle.—Il n'est pas constaté, dit-on, qu'il y ait eu des troubles à Cologne et à Coblentz, comme quelques journaux l'avaient annoncé; mais il paraît qu'il y a réellement eu des émeutes, des rassemblemens plus que tumultueux à Aix-la-Chapelle. Le 31 Août, les ouvriers, accompagnés de leurs familles, s'assemblèrent en foule devant la maison d'un fabriquant de draps, nommé Nillesen, dont ils brisèrent les portes, les fenêtres, et les machines, en criant: "Vive Napoléon! Vive la liberté! Ils se rendirent ensuite à une taverne, où ils s'enivrèrent. Ils démolirent ensuite la maison d'un Anglais, du nom de Cockerill; puis ils attaquèrent la prison, dans la vue d'en faire sortir les prisonniers. Pendant ce tumulte, les citoyens respectables s'étaient assemblés et armés; ils chargèrent les séditieux, en tuèrent dix ou douze, en blessèrent un plus grand nombre, et en firent soixante-et-dix ou quatre-vingt prisonniers.

Hambourg.—Il y a eu à Hambourg des troubles d'une nature aussi extravagante et sentant autant l'ignorance et la folie que ceux d'Aix-la-Chapelle. Ils ont eu pour cause apparente une querelle entre un chrétien et un juif dans un café, laquelle se termina par la mise à la porte du descendant d'Israël. L'affaire, dit un journal de Londres, n'était pas de la plus grande importance; mais la colère chrétienne ne se termina pas là;

se communiquant d'un individu à l'autre, et de café en café, elle engendra à la fin une attaque générale contre les juifs de la ville. Une conduite aussi extraordinaire, aussi révoltante, et, pouvons-nous ajouter, aussi ridicule, n'excita pas, il paraît, l'indignation des classes plus élevées, autant qu'elle aurait dû le faire, et les Français et les Anglais furent les seuls qui montrèrent quelque sympathie pour la postérité souffrante de Jacob. Le lendemain, la populace anti-judaïque s'assembla de nouveau pour faire preuve de dispositions un peu ultra chrétiennes. En cette occasion, les officiers de police osèrent mettre le nez dehors, et eurent assez de courage pour arrêter deux des principaux ameuteurs. Aussitôt, tous les autres s'écrièrent qu'il fallait délivrer les prisonniers ; mais heureusement pour la police, elle fut à propos soutenue par une troupe de cavalerie qui galoppa au milieu de la foule, le sabre à la main, et blessa un nombre d'individus. Le lendemain, la populace exaspérée fit circuler des placards de la nature un peu incongrue qui suit : " A bas les juifs ! Point de taxes ! Point d'excise ! Abattez l'hotel de ville ! &c. Le soir, il y eut de nouvelles émeutes ; les rues furent barricadées en plusieurs endroits ; les troupes tirèrent sur le peuple ; il y eut une dixaine d'individus de tués et une trentaine de blessés. Une centaine d'autres, la plupart jeunes gens, ont été appréhendés et mis en prison.

Espagne.—Il était arrivé deux exprès à Madrid, le 1er septembre, l'un de la Galice et l'autre de l'Estramadure, envoyés par les capitaines-généraux de ces provinces, qui demandaient des renforts de troupes, pour prevenir les troubles auxquels ils s'attendaient, en conséquence de la sensation produite par les évenemens de Paris, et particulièrement par les dernières nouvelles de Portugal. Dans la Gredade, le chef de la police, avait prohibé la distribution de la Gazette de Madrid, jugeant le récit tronqué et partial qu'elle contenait des évenemens de Paris, suffisant pour causer une explosion. Le gouverneur-général de la Catalogne prie le roi de lui envoyer des renforts, ou d'accepter sa démission. Il a été envoyé des ordres aux autorités militaires du sud de faire marcher des troupes sur Madrid. Tout était encore tranquille dans cette capitale le 4 septembre. Ferdinand a émané un décret défendant à tout Français portant la cocarde tricolore d'entrer dans ses domaines par terre, tandis que par un autre décret, il permet aux vaisseaux portant le même pavillon d'entrer dans tous ses ports.

Portugal.—D'après des lettres de Lisbonne, du 29 août, il y avait eu des mouvemens insurrectionnels en Portugal, et

particulièrement à Evora. Il était même dit dans des lettres d'Espagne, qu'il y avait eu une insurrection à Lisbonne, et que Don Miguel s'était sauvé à bord d'une frégate, après avoir été abandonné par les troupes, qui s'étaient déclarées pour Dona Maria.

France.—M. de Fagel, ambassadeur du roi des Pays-Bas, a présenté ses lettres de créance au roi des Français. L'Autriche, dit le *Times*, a déjà reconnu le gouvernement de Louis Philippe, et nous avons tout lieu de croire que la Russie ne tardera pas à en faire de même.

" La nomination du prince de Talleyrand, dit le *Journal des Débats*, comme ambassadeur extraordinaire à Londres, sera également agréable à la Frauce et à l'Angleterre. En France, personne n'a oublié que ce grand homme d'état a été renvoyé par deux gouvernemens, l'empire et la restauration, bien qu'il les eût servis tous deux de la manière la plus utile. Ils se repentirent de leur conduite envers lui, et la France, deux fois privée de l'assistance de ses talens, a été deux fois la victime de cette ingratitude des deux cours L'Angleterre doit éprouver de la satisfaction, en recevant du gouvernement français le plus grand diplomate de l'Europe. Les deux pays le regarderont comme la garantie de la paix et de l'union si nécessaires à la tranquillité du monde. L'âge de M. de Talleyrand ne lui a rien fait perdre de la vigueur de son esprit. Il est présentement, en 1830, ce qu'il était à l'assemblée constituante, le fidèle représentant des opinions politiques et philosophiques de notre époque."

" Il y a chez M. de Talleyrand, dit le *Messager des Chambres*, un talent que personne ne contestera, celui de calculer toutes les changes de la stabilité d'un gouvernement, et de ne lui prêter sa coopération qu'à proportion qu'il le croit durable. En acceptant l'ambassade, malgré son grand âge, il fait voir à tous les cabinets de l'Europe, qu'il croit à la stabilité de l'ordre de choses établi par notre nouvelle révolution. Ajoutez à celà, que M. de Talleyrand a refusé d'apposer sa signature au traité de 1815, et qu'un tel acte de patriotisme assure à la France un digne représentant."

Le *Journal du Commerce* dit que quoique le gouvernement français s'abstienne d'influer directement ou indirectement sur les affaires des Pays-Bas, il paraît néanmoins décidé à faire prévaloir dans la politique européenne le principe de non-intervention. Un de nos ministres, ajoute-t-il, conversant dernièrement sur ce sujet avec l'ambassadeur d'une puissance continentale, lui dit avec quelque chaleur : " Le jour où un de

vos régimens mettra le pied dans la Belgique, une armée française marchera à sa rencontre."

On dit que le gouvernement français a donné des ordres pour la dispersion des réfugiés espagnols qui s'assemblent sur les frontières d'Espagne, ces rassemblemens paraissant incompatibles avec la bonne intelligence qui règne entre les deux pays.

On dit qu'on a trouvé dans les papiers du ministère de la guerre une lettre de M. de Bourmont à M. de Polignac faisant *l'interim*. Dans cette lettre, le général en chef de l'expédition annonce qu'il réserve sur l'argent trouvé à la Casauba une somme de 43 millions qu'il espère que le roi trouvera bon d'employer à acquitter l'arriéré de la légion d'honneur. On a aussi trouvé, ajoute-t-on, la réponse de M. de Polignac à peu près ainsi conçue. "Mon cher maréchal.—J'ai soumis au roi votre lettre du....S. M. pensa que vous avez fort bien fait de mettre les millions en réserve, mais elle ne croit pas que l'on en doive faire l'emploi que vous proposez. *Ce serait faire du bien à nos ennemis.* Gardez toutefois les millions mis de côté ; le roi en fera des largesses particulières."

Angleterre.—On dit que le cardinal Weld aura dans ce pays une station autorisée, à peu près l'autorité d'un légat apostolique, et agira comme représentant de l'église catholique dans les trois royaumes. On dit que son éminence aura le docteur Penswick pour adjoint.

L'ouverture du chemin en fer de Liverpool à Manchester avait eu lieu le 15 septembre, et avait été accompagnée d'un accident déplorable. M. Huskisson, membre du parlement pour Liverpool, et ci-devant ministre, qui était un des spectateurs, eut la jambe et la cuisse cassées par un char-à-vapeur qui lui passa sur le corps, et mourut le soir même.

Dernieres Nouvelles d'Angleterre.—Le navire *Ottawa* est arrivé à Québec mercredi dernier, de Londres, d'où il est parti le 27 septembre. L'éditeur du *Star*, qui mentionne cet arrivage, dit que le capitaine a apporté des journaux de Londres jusqu'au 24, mais qu'il ne lui a été permis que de les lire à la hâte, et les seuls articles qu'il a transcrits ont rapport aux Pays-Bas, par où il paraitrait qu'il ne s'était rien passé d'extraordinaire chez les autres puissances du continent jusque vers le 20, ou le 22 septembre.

L'adresse des chambres en réponse au discours du roi, qui n'était que l'écho de ce discours, avait été approuvée à une grande majorité. Il avait été nommé un comité pour prendre en considération la question de la séparation, et autres griefs. Ce comité n'avait pas encore fait son rapport ; mais on pensait

qu'il se prononcerait contre la séparation. Des troupes continuaient à s'avancer vers Bruxelles, et à prendre les positions les plus avantageuses, dans le cas où il leur serait nécessaire d'agir. L'extrait suivant donnera quelqu'idé de l'état de cette ville.

Douvres, 23 *septembre*.—Par le paquebot *Spitfire*, qui est arrivé d'Ostende avec la maile de Frandres, nous apprenons que les affaires dans les Pays-Bas prennent de jour en jour un aspect plus alarmant. On disait hier, que Bruxelles était dans un état d'embargo, ou qu,on ne pouvait ni y entrer ni en sortir, en conséquence des barricades qu'on y avait partout élevées. Il n'en était pas venu de malle à Ostende, comme à l'ordinaire.

———

Nous continuons le récit des insurrections ou des émeutes qui ont lieu successivement dans certaines villes de l'Europe, et de l'Allemagne en particulier. Si c'est pour imiter l'exemple des Parisiens que ces insurrections et ces émeutes ont lieu, il faut avouer que l'imitation est ordinairement assez grossière, et que les copies ne ressemblent guère à l'original. Aussi ces insurrections ont-elles lieu dans des pays où l'opinion publique n'a pu être éclairée par la presse périodique, ou y a été égarée par des écrivains exagérés. En France, au contraire, quoiqu'en dise le rapport des ministres au roi, du 25 juillet, la liberté de la presse n'avait point dégénéré en licence depuis la restauration, du moins chez les journalistes constitutionnels et nationnaux ; il y avait même eu des temps, où ces écrivains avaient été obligés de se renfermer presque exclusivement dans des questions de politique générale, questions les plus utiles à traiter peut-être, pour éclairer les peuples sur leurs droits et sur leurs devoirs. D'où, cette tactique politique qu'on n'a pu s'empêcher d'admirer chez les Français, et chez les Parisiens surtout, cette connaissance exacte du temps de l'obéissance, et de celui de la résistance légitime ; l'art, en un mot, d'avoir et de paraitre avoir raison, en laissant tout le tort réel et apparent à ses adversaires.

Nous ne pouvons pourtant pas voir du même œil les insurrections ou les troubles qui ont eu lieu dans différentes villes d'Allemagne. Qui ne verrait pas avec plaisir, par exemple, une révolution complète dans le duché de Brunswick, s'il est vrai que les Brunswickais gémissaient sous le joug d'une tyrannie plus oppressive et plus dégradante encore que celle de Ferdinand VII et de Don Miguel. Tout ce qu'il y a à regretter, c'est qu'il ait fallu que cette révolution fût commencée par la populace, et qu'il y eût, par conséquent, désordre et irrégularité dans le principe. Si le duc de Brunswick est détrôné,

comme il est à croire, et nous osons dire, à espérer qu'il le sera, pour le bien-être et l'honneur des Brunswickais, ce sera pour certains souverains, et surtout pour plusieurs petits princes d'Allemagne, un avis de se conduire envers leurs sujets avec plus de raison, d'humanité et de modération que ne faisait ce moderne REHOBOAM.

Il y a eu aussi des troubles dans le grand-duché de Hesse-Cassel, mais le grand-duc s'est mis, ajoute-ton, à la tête de ses troupes, et n'a pas encore éte expulsé de ses états. Nous n'avons vu, au reste, aucuns détails sur ces troubles, et nous ne saurions dire si ce sont de simples émeutes populaires, ou de véritables mouvemens révolutionnaires, dirigés ou accueillis par les hautes classes, comme à Liège et à Bruxelles.

POSTSCRIPTUM.—*Révolution en Saxe.—Guerre civile dans les Pays-Bas, &c.*—Le discours du roi des Pays-Bas ne fit qu'augmenter le mécontentement à Bruxelles, mais ce qui mit l'irritation à son comble fut une proclamation du Prince Frédéric, pour l'entrée des troupes hollandaises dans cette ville, datée d'Anvers, le 21. Les députés aux Etats-Généraux étaient revenus le 18. L'alarme et l'agitation régnèrent dans la ville; enfin il fut résolu de s'opposer par la force à l'entrée des troupes hollandaises. Le feu commença le 21. Le combat recommença le lendemain; il y eut beaucoup de sang de repandu. Le 23 les troupes hollandaises pénétrèrent dans quelques quartiers de la ville. Le combat y devint opiniâtre et sanglant. Le feu cessa à la nuit. Il recommença le 24 à la pointe du jour et dura toute la journée. Le combat commença le 25 à 7 heures du matin : plusieurs postes furent pris et repris. Il en fut de même le 26 : il arriva ce jour là aux Bruxellois des renforts de plusieurs villes voisines. Le 27, les troupes hollandaises furent chassées de tous les postes qu'elles occupaient, et la ville fut libre.

Les troupes hollandaises attaquèrent Louvain le 24: elles furent défaites, et retraitèrent à Tirlemont, où les habitans leur refusèrent l'entrée de leur ville. La forteresse de Mons est au pouvoir des Belges, A Ath, la garnison a été forcée de mettre bas les armes. La même chose a eu lieu à Mons. Enfin l'insurrection, où la résistance paraissait devenir générale : l'enthousiasme, ou plutôt la haine contre les Hollandais paraissait être à son comble. Il y avait des indices qui faisaient croire que Gand et Anvers feraient cause commune avec les autres villes de la Belgique.

On disait que les cours de Londres, de Vienne et de Berlin avaient demandé au gouvernement français de mettre des

garnisons dans les villes frontières des Pays-Bas. Il n'y avait pas de probabilité qu'il consentît à une telle proposition.

Il paraît que le roi de Saxe a abdiqué, ou s'est enfui de ses domaines. Le prince Frédéric a été nommé régent, le prince Maximilien, père de ce dernier, ayant renoncé à son droit en faveur de son fils.

La reconnaissance de l'Autriche est arrivée à Paris, le 21 septembre, avec celle de la Saxe.

Elections.—Nous avons à ajouter à la liste des membres élus pour le nouveau parlement provincial, Mr. Philemon WRIGHT, pour le comté des *Outaouais*, et Mr. Robert CHRISTIE, pour celui de *Gaspé*. Le résultats de l'élection pour le comté de *Bonaventure* n'est pas encore connu.

Les élections sont aussi terminées dans le Haut-Canada. Il paraît y avoir un changement considérable dans la composition de la chambre d'assemblée.—Le parlement de la Nouvelle-Ecosse est convoqué pour le 8 de ce mois. Contre l'ordinaire, les élections dans cette dernière province ont été accompagnées de rixes et de scènes qui n'ont fait honneur ni aux candidats ni aux électeurs. Les causes de ces désordres ont été, en certains endroits de la province, et particulièrement à Pictou, la différence de religion chez les candidats, et en d'autres, celle de leurs opinions politiques.

Bazar.—Nous avons beaucoup de plaisir à dire qu'à l'assemblée des Dames, tenue à l'Ecole nationale, Samedi dernier, il a été résolu d'ouvrir un bazar pour des fins charitables, le 26 Janvier prochain.—Les Dames suivantes ont consenti à prendre des tables pour la vente d'articles, savoir : Mad. RICHARDSON et Mad. AULDJO : Mad. ROLLAND ; Mad. M. SMITH et Mdelle LAVICOUNT ; Mad. BINGHAM et Mad. LACROIX ; Mad. BETHUNE et Mdelle HALLOWELL ; Mad. LAFRAMBOISE ; Mad. HICK ; et Mad. SEWELL.

Il a été convenn qu'un tiers du produit total serait donné aux Dames catholiques, pour en disposer comme elles le jugeraient à propos ; et que le reste serait partagé entre les institutions suivantes : l'Hopital général de Montréal, l'Asyle des Orphelins, l'Ecole nationale, l'Ecole Britannique et Canadienne, l'Ecole des petits Enfans, en telles proportions qu'il serait convenu dans une assemblée des Dames int éressées.

Montreal Gazette

M. AUDY, peintre, de Québec, est maintenant dans cette ville, avec des partraits de feu roi GEORGE IV, et du duc de WELLINGTON, copiés d'après de grands peintres anglais. On parle avantageusement des copies de M. Audy. On peut les voir au Palais de Justice.—*Minerve.*

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 13 NOVEMBRE 1830. N°. 19.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

APRES le désastre qu'ils venaient d'éprouver, les Américains parurent d'abord irrésolus, et délibèrent s'ils se retireraient chez eux, ou du moins à Montréal, ou s'ils continueraient à bloquer Québec. Ils se déterminèrent à ce dernier parti, et reprirent leurs premières positions, pour couper la communication entre la ville et les campagnes des environs, en attendant des renforts.

Si l'on nous demandait ici, quelles étaient, pendant ce temps, la situation et la conduite des Canadiens, et particulièrement de ceux des paroisses des environs de Québec, nous croirions pouvoir répondre qu'elles étaient celles de gens qui voient des inconvéniens et des dangers de tous côtés, et qui conséquemment ne savent guère à quoi se déterminer. En effet, tandis que les uns soutenaient avec zèle la cause de la métropole, d'autres favorisaient, ou feignaient de favoriser celle des colonies, en formant des espèces de patrouilles, surtout à Beauport et la Pointe Levy. Sans doute, le désir du plus grand nombre eût été de pouvoir demeurer neutres, afin de ne pas s'exposer à être punis, comme il y avait quinze ou seize ans, par l'incendie de leurs maisons et le pillage de leurs effets, d'avoir combattu pour les maîtres de leur pays. Ils voyaient que les Anglais ne possédaient plus dans tout le Canada que la seule ville de Québec, et qu'ils y étaient très faibles, et ceux qui les sollicitaient à embrasser la cause de la liberté, comme ils l'appellaient, ne manquaient pas de leur donner une idée exagérée de la puissance des colonies, et de leur persuader qu'elles triompheraient à la fin, et demeu-

reraient maîtresses du Canada. (*) Cependant les Américains ne purent en engager qu'un bien petit nombre à agir activement avec eux, et ils éprouvèrent dans les endroits mêmes d'où ils avaient entièrement chassé les troupes anglaises, et particulièrement à Montréal, une résistance, à laquelle ils ne s'étaient pas attendus. La plupart des messieurs à qui le général Carleton avait donné des commissions dans la milice, refusèrent de les remettre au commandant américain de Montréal, et furent en conséquence envoyés prisonniers à Hartford, par ordre de ce commandant.

Le commandement des assiégeans échut au général Clinton. Pendant le mois de Février ils reçurent un renfort sous le général Thomas. Le général Lee, qui devait aussi amener devant Québec deux ou trois mille hommes, reçut un contre-ordre. Au commencement de Mars, ils érigèrent des batteries, sur des morceaux de glaces. Le 25 du même mois, M. de Beaujeu assembla un parti de Canadiens, dans la vue de forcer les Américains à lever le siège ; mais les assiégeans furent informés de son dessein, et son parti, d'ailleurs trop peu nombreux pour réussir dans une telle entreprise, fut attaqué et défait.

Il ne se passa rien de remarquable jusqu'au commencement de Mai. Le 3 de ce mois, le fleuve se trouvant débarrassé des glaces devant Québec, les Américains préparèrent un brulot, dans la vue d'incendier les vaisseaux qu'il y avait dans le port, et d'attaquer ensuite les ouvrages, si l'entreprise réussissait. Le vaisseau partit de l'Ile d'Orléans à 9 heures du soir ; mais les gens qu'il y avait dessus y ayant mis le feu trop tôt, et l'ayant laissé en même temps, il passa devant la ville avec la marée montante, et redescendit ensuite, sans produire l'effet qu'on s'était proposé.

Le surlendemain, le général Thomas, convaincu de l'impossibilité de se rendre maître de Québec avec les forces qu'il commandait, assembla un conseil, pour délibérer sur le parti qu'il y avait à prendre. Il y fut résolu qu'on se retirerait au plutôt de devant cette ville, pour n'avoir pas sur les bras les renforts qui ne pouvaient manquer de lui arriver promptement. En effet, dès le lendemain, 6 Mai, un vaisseau de 50 canons, une frégate et une corvette entrèrent dans le port, avec deux

---

(*) C'étaient principalement le Colonel Livingston, dont il a été parlé plus haut ; Mr. Moses Hazen, autrefois officier dans le service anglais, promu pour sa bravoure par le général Wolfe, au siège de Québec, et qui avait accepté du Congrès une commission de Colonel ; Mr. Edward Antil, avocat à Québec, depuis dix ou douze ans, et Mr. John Wells, négociant, de la même ville.

compagnies du 29ème régiment, consistant en cent soixante-dix hommes, et un détachement de troupes de la marine. Ce renfort débarqua dans le cours de la matinée. A midi, ces nouvelles troupes jointes à environ mille hommes de la garnison, sortirent de la ville par la porte de St. Louis, et s'avancèrent sur les plaines, pour attaquer les Américains. Ceux-ci, quoiqu'au nombre de près de trois mille, ne les attendirent pas, mais retraitèrent avec la plus grande précipitation, laissant dans leur camp leur canon, et la plus grande partie de leurs effets et de leurs munitions. La plupart même des soldats jettèrent leurs armes pour fuir plus promptement. L'armée fugitive traversa le fleuve, et se rendit à Sorel, où elle fut rencontrée par deux bataillons qui étaient en route pour l'aller renforcer devant Québec. Le général Thomas étant mort en cet endroit, de la petite vérole, le commandement fut dévolu au général SULLIVAN. La petite vérole avait fait des ravages parmi les Américains, durant l'hiver. Un grand nombre étaient morts de cette maladie, et un plus grand nombre, qui en etaient encore malades, avaient été abandonnés dans le camp. Ces derniers s'étant cachés, ou dispersés, autant qu'ils avaient pu le faire, le général Carleton émana une proclamation enjoignant aux officiers de milice de chercher ces malheureux, afin qu'on pût leur donner les soins convenables, avec promesse de leur permettre de s'en retourner chez eux, aussitôt qu'ils seraient rétablis. Une conduite aussi honorable et aussi humaine, remarque un historien, ne pouvait manquer de faire sur ceux qui en étaient l'objet une impression vive et durable, et plusieurs d'entr'eux, déclarèrent, à leur retour dans leur pays, qu'ils ne combattraient jamais contre un hommes qui les avaient vaincus par sa bonté et sa générosité à leur égard. La conduite de la garnison durant le siège, dit le même historien fut digne de toute sorte d'éloge. Elle se montra, tant qu'il dura, animée d'un zèle et d'un attachement pour le roi et la patrie, qui lui firent le plus grand honneur, et la porterent à endurer les fatigues et à affronter des périls de la guerre, avec autant de bravoure et de bonne volonté que l'auraient pu faire des vétérans. Les conduite du général Carleton fut certainement au-dessus de tout éloge : jamais le gouverneur d'une place assiégée ne se montra plus actif, plus ferme, plus confiant, et ne fit plus avec d'aussi faibles moyens. Le major Henry Caldwell, porteur des depêches de M. Carleton en Angleterre, reçut les présens accoutumés, et le roi témoigna au général sa satisfaction, en le faisant chevalier du bain.

Le 11 Mai, le capitaine FOSTER, du 8ème régiment, fut envoyé du fort de la Galette, ou d'*Oswegatchie*, avec deux su-

balternes et cent vingt-six hommes du même régiment, et cent vingt sauvages, pour déloger un parti de trois cent quatre-vingt-dix Américains, qui s'étaient postés aux Cèdres, environ dix lieues au-dessus de Montréal. Il apprit en route que les Américains n'étaient point instruits de sa marche, et en conclut que s'il se hâtait, il pourrait les surprendre. Il arriva le 18 à la Pointe au Diable, deux lieues au-dessus de l'église des Cèdres, et continua à s'avancer à couvert d'un bois épais. Lorsqu'il fut à environ un mille du fort, il fit faire halte à son détachement, afin de prendre les dispositions nécessaires pour l'attaquer. Il partagea ses gens en deux divisions, l'une de sauvages, qu'il envoya aux Cascades, afin de couper la communication entre les Cèdres et Montréal, et l'autre de troupes reglées, avec laquelle il s'avança, toujours par les bois, jusqu'à une petite distance du fort. Les sauvages rencontrèrent un détachement de la garnison, qui venait des Cascades avec des vivres, et qui regagna le fort par un chemin détourné, et y porta la première nouvelle de l'approche du capitaine Foster. Celui-ci envoya au major BUTTERFIELD, commandant à ce poste, un parlementaire pour le sommer de lui remettre sa place. Butterfield demanda quatre heures pour considérer cette demande. Mais persuadé que ce délai n'était demandé que pour gagner du temps, et apprenant qu'il avait été envoyé un officier américain à Montréal, pour y demander un renfort, le capitaine Foster envoya un second parlementaire au commandant américain, pour lui dire qu'il pouvait présentement maitriser la conduite des sauvages, mais que si le fort ne se rendait pas, et qu'il y eût quelques uns d'eux de tués, il ne répondait pas des conséquences. Le major Butterfield consentit alors à se rendre, à condition que la garnison pourrait se retirer à Montréal. Foster ne croyant pas devoir acquiescer à cette condition, érigea une batterie au bord du bois, à cinq cents verges de distance du fort, et le lendemain matin, il s'en approcha à la distance de cent-vingt verges, et commença un feu de mousquetterie, qui dura jusqu'à midi. Le commandant américain consentit alors à se rendre, à la seule condition que la garnison ne serait pas maltraitée et que son bagage ne serait pas pillé.

Le capitaine Foster, ayant appris le lendemain, 20, que le major SHELBURNE s'avançait de Montréal, avec cent hommes, il ordonna à cent sauvages de se poster dans les bois, des deux côtés du chemin, et d'attaquer les Américains, lorsqu'ils passeraient. Il s'en suivit un combat qui ne dura que dix minutes, aubout desquelles les Américains se rendirent prisonnniers de guerre. Ils furent amenés aux Cèdres par les sauvages, qui voulaient les massacrer tous, et qui n'en furent détournés

que par les discours et les présens du commandant anglais.

Le 21, Foster laissa les Cèdres, avec ses prisonniers, pour descendre le long du fleuve. A son arrivée à Vaudreuil, il apprit que le colonel Arnold était à la Chine avec six cents hommes. Ce dernier, informé de la faiblesse du parti de Foster, s'avança à sa rencontre. A son approche, le capitaine anglais partagea ses gens en trois bandes, et les posta sur trois pointes de terre qui s'avançaient dans la rivière. Ils furent attaqués vigoureusement, mais ils se défendirent si bien, que les Américains furent repoussés, et se retirèrent à Ste. Anne, dans l'île de Montréal. Foster, embarrassé du nombre de ses prisonniers, proposa un échange auquel le colonel Arnold consentit volontiers. Il lui remit en conséquence deux majors, (Butterfield et Shelburne,) neuf capitaines, vingt subalternes, et quatre cent quarante trois sous-officiers et soldats. Quatre capitaines américains furent envoyés à Québec pour y demeurer comme otages jusqu'à ce qu'il eût été envoyé un pareil nombre de prisonniers anglais. Mais le congrès refusa de ratifier cet échange, sous le prétexte mal fondé que le capitaine Foster s'était conduit d'une manière inhumaine et cruelle envers ses prisonniers.

(A continuer.)

LES PAYS-BAS.

La surface du royaume uni des Pays-Bas forme environ la 115ème partie de celle de l'Europe. Elle est environ un neuvième de celle de la France, et les deux septièmes de celle de l'Ile de la Grande-Bretagne (l'Angleterre et l'Ecosse.) Les chemins et les canaux couvrent le 26ème partie du royaume. En 1827, la population était de 6,116,935 individus, et extrêmement dense. L'augmentation annuelle moyenne, pendant les cinq années qui ont précédé 1828, a été de 10,982 par million. L'agriculture des Pays-Bas est depuis longtemps remarquable par son grand produit, sa variété et ses bonnes méthodes. La valeur totale du capital agricole a été estimée à 433, 153,333 livres *sterling*, et le produit net de l'agriculture, à 16,698,390 livres *sterling*. Les manufactures, les arts métallurgiques et les distilleries sont dans un état très florissant. Il y a trois cents distelleries à Schiedam, cent dans les autres parties de la Hollande, et une quarantaine dans les provinces du sud. Le produit annuel de cette branche d'industrie est évalué à 34 millions de francs. On pense que l'industrie manufacturière des Pays-Bas produit annuellement une somme

de 28,125,000 livres *sterling*. Il y a de grandes entreprises sur pied pour l'amélioration intérieure. Le canal qui doit joindre la Meuse à la Moselle, de Liège à Wasserbilling, et qui aura cinquante lieues de longueur, est, dit-on, une des principales entreprises dans laquelle le roi des Pays-Bas est entré comme associé. Il a été formé une association avec un capital de six millions de florins, pour le desséchement du lac d'Harlem, qui couvre une surface de 50,000 acres anglais. L'agent le plus actif dans cette entreprise gigantesque, est M. de Stappers, l'inventeur d'une nouvelle pompe qui doit y être employée, et qui élève l'eau sans être mise en mouvement par la méthode ordinaire, mais par la pression de la vapeur, le vent, ou la force animale. Elle élève 1000 pieds cubes d'eau par minute.

La dette publique des Pays-Bas est, dit-on, de 3,800,000,000 de francs, y compris l'ancienne dette qui ne porte point intérêt: la dette qui est réellement un fordeau est de 1,664,6999,000 francs, ou d'environ 250 francs pour chaque individu du royaume. Le *budjet* n'est pas soumis aux chambres annuellement, mais une fois en dix ans. La mouture n'était pas une taxe très onéreuse en elle-même, mais elle était odieuse, parce qu'elle était perçue sur les premières nécessités de la vie, parce qu'elle exigeait la présence constante de collecteurs de taxes aux moulins, et par-dessus tout à cause de la prérogative aristocratique qu'elle impliquait, et d'où elle tirait son origine. L'armée est d'environ 42,000 hommes; la marine consiste en quatre-vingt-treize vaisseaux, dont trente sont en service actif, et portent 720 canons et 4314 hommes. Les dépenses pour le maintien des cultes se montent à 252,056 livres *sterling*, et sont également réparties entre toutes les sectes chrétiennes. Il s'imprime dans les Bays-Bas 60,000 feuilles de gazette par jour, de sorte que, proportion gardée, ils sont mieux pourvus de journaux que la France et l'Angleterre. Les gazettes s'y publient moins par spéculation mercantile que pour des fins politiques. Les journaux libéraux sont principalement entre les mains de jeunes gens de talens et patriotes: les journaux ministériels sont dirigés et soutenus par le gouvernement. L'éducation élémentaire est très répandue dans les Pays-Bas; en 1826, sur 3938 communes, il n'y en avait que 684 qui n'eussent pas d'écoles. Les enfans qui fréquentent les écoles sont dans la proportion de 100 pour 947 habitans, proportion qui n'est excédée en aucun pays de l'Europe, si ce n'est en Prusse. Les six universités sont dans un état florissant sous tous les rapports. Le nombre total des étudians n'y est pas de beaucoup moins de 3,000. Il y a cinquante banques d'épargne, et cent vingt-quatre monts de piété. Les

établissemens pour les pauvres et les institutions charitables ne sont surpassés chez aucune nation de l'Europe pour l'étendue, l'efficacité et le mode de leur administration.

La population des principales villes des Pays-Bas est à peu près comme suit : Amsterdam, capitale de la Hollande, 230,000 : Bruxelles, capitale de la Belgique, 100,000 ; Gand, 75,000 ; Rotterdam, 60,000 ; Anvers, 60,000 ; Liège, 47,000 ; La Haie, 44,000 ; Bruges, 35,000 ; Utrecht, 34,000,000 ; Groningue, 27,000 ; Louvain, 25,000 ; Mons, 20,000. Les autres villes principales sont Ypres, Malines ou Mechlin, Ostende, Namur, Tournay, Maestricht, &c., dans la Belgique ; Haarlem, Leyde, Flessingue, &c., dans la Hollande.

Le Sabre du Dey d'Alger.— " Dans mon entretrevue avec le Dey, " dit le général Bourmont, dans une lettre particulière, " après que les Français furent entrés dans la ville, j'avais gardé mon épée, contre la coutume observée en sa présence, et lorsque je lui expliquai que ce n'était pas par manque de respect pour lui, mais parce qu'il y avait tant d'officiers dans les rues, que j'aurais été remarqué, si j'avais été sans épée, il répondit que loin de se trouver offensé, il allait lui même me ceindre d'une arme plus digne de moi. Il me présenta alors son sabre de cérémonie, dont la lame est du meilleur damas, le fourreau d'or, et la poignée ornée d'émeraudes et de rubis. Je ne puis m'empêcher de mentionner ce fait, comme une preuve de la reconnaissance et des sentimens du Dey, dont j'avoue, pour ma part, que je fus très flatté."

Le Duc de Brunswick.—Nous avons conversé, dit le Morning Chronicle, avec des Brunswickais éclairés : ils s'accordent à dire que le duc n'est pas aliéné, mais qu'il est extrêmement dépravé, un vrai Néron, par son caractère et ses dispositions. Le petit territoire de Brunswick est un des plus fertiles et, proportion gardée, un des plus peuplés de l'Allemagne. La population du duché est de 230,000 âmes. La capitale, Brunswick, contient 32,000 âmes ; Welfenbuttel, 6,800 ; Helnstadt, 5,260. Le misérable qui à la fin a épuisé la patience des habitans, s'est rendu coupable de toutes sortes de fraudes et de larcins. Il a fait saisir des lettres au bureau de la poste, et s'en est approprié le contenu sans cérémonie. Il a même poussé l'effronterie jusqu'à donner à une femme perdue, une chaine de grand prix qu'il avait enlevée d'une de ces lettres, et qu'elle n'eut pas honte de porter en public. Nul fonctionnaire n'était en sureté sous son gouvernement, car il foulait aux pieds les lois, l'honneur et la décence ; et quicon-

que refusait de se dégrader par la plus vile complaisance pour ses vices et ses crimes, était traité avec la dernière indignité. Personnellement il est donné pour un insigne poltron ; mais ceux qui encouraient son déplaisir se croyaient en danger d'être assassinés ou d'être empoisonnés ; car on le supposait capable de toutes sortes de crimes. La plupart de nos lecteurs doivent se rappeller l'absurde hostilité de ce misérable contre notre feu souverain, et l'accusation de fraude qu'il porta contre lui et contre le comte Munster. La manière dont il se conduisit dans ce différent porta les étrangers à le supposer dérangé, tandis qu'il n'est que vil et dépravé. Le feu roi est pourtant blamé de n'avoir pas écouté les avis de ceux qui lui conseillaient d'envoyer son pupille à Berlin, où, à tout évènement, il aurait eu de bons exemples sous les yeux. Malheureusement George IV était entiché de Metternich, et le jeune duc fut envoyé à Vienne, ville d'où aucun prince ne revient qu'avec les principes les plus pernicieux et la conduite la plus dépravée, témoins Don Miguel et celui dont nous parlons. En vain les habitans de Brunswick ont envoyé des députations à Vienne, à l'homme d'état qui a si longtemps dirigé les conseils de la Sainte Alliance, pour se plaindre de l'oppression insupportable sous laquelle ils gémissaient. On leur répondit que sans doute le duc n'était pas ce qu'il devait être ; mais que le système germanique allait son train, et qu'il ne serait pas dérangé, pour l'amour de 200,000 individus qui se trouvaient maltraités. On ajoutait, par voie de consolation, que le duc ne pouvait pas toujours vivre, et que les choses pourraient aller mieux sous un successeur !

Saxe.—Les dernières nouvelles de Dresde portent que le 19, M. de Gablentz, commandant de la garde nationale, fit afficher une proclamation où le roi de Saxe annonce que le prince Frédéric, son neveu, est nommé co-régent, et que le prince Maximilien, père du prince Frédéric, a renoncé à son droit à la succession au trône, en faveur de ce dernier. Cette proclamation, accompagnée du renvoi du premier ministre, le comte Einsiedel, a été reçue avec enthousiasme par le peuple de Dresde, et le 14, le roi a fait son entrée dans cette ville, accompagné du nouveau régent, au milieu des plus vives acclamations. Le prince Frédéric est le représentaat de toutes les opinions éclairées du pays. Connu pour être l'ami des réformes demandées par la grande majorité des Saxons, sa nomination à la régence, qui est un avènement réel à un trône occupé par un vieillard de 75 ans, est un gage certain que les améliorations nécessaires dans l'administration politique et administrative de la Saxe, se réaliseront successivement.

Pays-Bas.—La session extraordinaire des Etats-Généraux est terminée. L'insurrection a gagné toutes les parties de la Belgique, à l'exception de Gand et d'Anvers, où la population ne s'était pas encore ouvertement déclarée. Le roi a émané le décrêt suivant :

Art. 1. Notre bien-aimé fils, le prince d'Orance, est chargé, en notre nom, du gouvernement de toutes les parties des provinces méridionales où l'autorité légale est reconnue.

2. Il fixera sa résidence à Anvers.

3. Il secondera et soutiendra, autant que possible, par des mesures conciliatoires, les efforts des habitans bien intentionnés pour rétablir l'ordre dans les provinces où il a été troublé.

Le roi a été extrêmement surpris et affligé du résultat de l'attaque contre Bruxelles. Il paraît qu'il avait été trompé quant à la nature et à l'étendue de l'insurrection. Cependant les Belges accomplissent leur révolution. Tous les jours leur organisation se fortifie, et tous les jours ils font de nouvelles conquêtes. A la prise de Mons et d'Ath, ils ont ajouté celle de Namur, de Philippeville et de Courtray, et Gand ne peut pas tarder à se rendre. Les troupes hollandaises se retirent vers le nord, abandonnées des officiers et des soldats belges. On pense que la seule présence de ces troupes a empêché jusqu'à présent les habitans d'Anvers de se déclarer pour la cause de leurs compatriotes.

Le comité central du gouvernement provissoire, établi à Bruxelles, a publié le décrêt suivant :

Art. 1 Les provinces de la Belgique, violemment séparées de la Hollande, formeront un état indépendant.

2. Le comité central s'occupera aussitôt que possible d'un projet de constitution.

3. Il sera convoqué un congrès national où les intérêts de toutes les provinces seront représentés. Il sera de son devoir d'examiner le projet de constitution qui lui sera soumis, de le modifier de la manière qui lui paraitra convenable, et de la faire observer comme constitution définitive de toute la Belgique.

Ce décrêt est daté du 4 Octobre. Par un autre décrêt du 6, le comité central considérant que le gouvernement hollandais forme, à la Haie, des commissions composées entr'autres personnes, de Belges, ci-devant membres des états généraux, pour traiter des affaires de la Belgique, déclare nuls tous actes ou transactions que des Belges ou autres, non commissionnés par le gouvernement provisoire, pourraient faire et conclure.

Tous les soldats belges qu'il y avait à Gand, en sont partis, pour se rendre chez eux, ou pour s'enrôler dans le corps franc

qui qui se forme à Bruxelles. Ostende, Hassett, St. Tronde, &c. se sont déclarés pour l'indépendance. La garnison du château de Dinant a mis bas les armes. Charleroi s'est rendu le 6.

L'article suivant, daté de Liège, le 5 Oct. peut faire voir de quel esprit les Belges sont animés: "Qui le croirait? poussant jusqu'à l'absurdité l'ignorance ou le mépris des faits, l'ancien gouvernement prétend entrer en discussion avec le nouveau. Des députés belges ont été invités à se rendre à la Haie, pour former avec les députés hollandais une commission spéciale pour fabriquer des projets de loi Le roi Guillaume a ordonné à ses gouverneurs fugitifs et remplacés de convoquer les états provinciaux, pour former des états généraux, en nombre double, afin de leur soumettre la question de la séparation. Nous ne savons si nous devons rire de cet excès d'aveuglemet, ou nous indigner de cette indécente présomption. Imaginez Charles X convoquant les chambres françaises par lettres closes du milieu de l'Angleterre, et vous aurez une idée du bon-sens qui règne dans le cabinet de la Haie, et des affronts humiliants qu'il se prépare. Le canon de Bruxelles a détruit ce que le canon de la Sainte Alliance avait établi. La force avait donné le trône de la Belgique au roi des Pays-Bas, et la force, qu'il a si cruellement provoquée, le lui a ôté."

Le gouvernement provissoire a déclaré que Luxembourg et son territoire faisaient partie de la Belgique. Par une proclamation du Général Dibbit, la ville de Maestricht est déclarée état de siège.

France.— Le roi des Français a émané une ordonnance pour la mise en activité de 108, 000 hommes des classes de 1824, 1828 et 1829. Cette levée, a dit M. De Molé à ce sujet, ne procède pas de dispositions hostiles, mais de la nécessité d'avoir un établissement de paix respectable.

Le tribunal de police correctionelle de Paris a déclaré que la société des amis du peuple sera dissoute ; et a condamné son président, M. Hubert, à un emprisonnement de trois mois et à une amende de 300 francs, et son trésorier, M. Thierry, à un même emprisonnement, et à une amende de 100 francs.

Le ministre de l'intérieur a donné ordre aux personnes qui ont établi des imprimeries sans licence, depuis la révolution, de fermer leurs bureaux.

Le pape a reconnu le gouvernement de Louis-Philippe. La Prusse ne s'est pas contentée de reconnaitre ce gouvernement, elle lui a aussi promis, dit-on, de ne pas intervenir dans les affaires des Pays-Bas.

Le général Clausel a pris le commandement des troupes à

Alger. On dit que le général Bourmont, au lieu de retourner en France, s'est rendu auprès de Charles X en Angleterre. On ajoute que ce dernier à fait demander à l'empereur d'Autriche la permission de résider dans ses états.

Espagne.—Les nouvelles d'Espagne sont plus contradictoires et plus embrouillées que jamais. Tantôt on dit que Ferdinand est disposé à donner une constitution à l'Espagne; tantôt, qu'il ne veut rien céder de sa puissance absolue. Ici, ce sont les constitutionnels qui remuent et s'assemblent; là, ce sont les carlistes. On lit dans le *Constitutionnel* du 9 Octobre: "Les circulaires et les ordres secrets des ministres Calomarde et Zambrano, et de l'Inspecteur-Général des Volontaires Royalistes, Carvojal, produisent leurs fruits en Espagne. A Madrid, Ferdinand devait être détroné, et peut-être assassiné,et remplacé par Don Carlos; les ministres Bellasteros, Salmon, et Salazar et tous les libéraux de la capitale, devaient être massacrés, et leurs maisons pillées. Les habitans des quartiers infâmes de Madrid avaient été engagés pour co-opérer avec les volontaires royalistes dans ces fameux exploits. Heureusement le 24 Septembre, jour fixé par les conspirateurs, le complot fut découvert comme il allait éclater. Les rues furent remplies de soldats, les places publiques furent transformées en bivouacs, et les arrêtations commencèrent. A Oviédo, une bande, organisée par l'évêque, courut au dépôt des armes pour s'en saisir, et si le commandant du port n'avait pas opposé une honorable résistance, il est probable que tous les libéraux auraient été massacrés.—A Séville, les volontaires royalistes ont été désarmés, par précaution.—Dans toutes les provinces, les moines prêchent une St. Barthelemy.—Les carlistes de la Catalogne, désarmés par le comte d'Espagne, après que leur révolte eut été réprimée, ont repris les armes par ordre du même comte, et il en a été formé un régiment à Barcelone. Tous les officiers de l'ancienne milice constitutionnelle, à qui l'on suppose quelque influence, ont été arrêtés. Le comte a donné ordre de tirer sur les constitutionnels qui tenteraient de sortir de leurs communes."

Le *Temps* du 8 Octobre donne une lettre de Madrid du 27 Septembre, où il est dit: "Nous venons de recevoir la nouvelle que les habitans et la garnison de Cadiz ont proclamé le gouvernement constitutionnel."

Portugal.—Nous tenons d'une autorité sur laquelle nous croyons pouvoir compter, dit le *Globe* de Londres, que les constitutionnels se sont assemblés au nombre de 8,000 sur la frontière septentrionale du Portugal, et qu'une partie du 7ème

et du 16ème régiment se sont joints à eux. Ils n'attendaient, disait-on, que l'arrivée de quelques chefs d'Angleterre, pour marcher sur Lisbonne.

NABLES.—Le gouvernement napolitain a envoyé dernièrement un corps de troupes dans les Abruzzes et dans le défilé d'Androdoco. On n'en conclud qu'il craignait que les Autrichiens qui devaient y passer ne fussent attaqués. Il règne une grande fermentation à Monteleone et à Portenza, et dans la Capitanate on a été obligé de tirer sur le peuple. Quoique la commotion ne fût pas d'une nature politique, on a cependant entendu des cris en faveur de la constitution. A Naples, tous les postes qui étaient confiés à la garde royale sont maintenant gardés par des Suisses. Les environs de la ville étaient gardés par les mêmes troupes. D'où il était évident que le gouvernement appréhendait une commotion populaire ; commotion qu'il était néanmoins en son pouvoir d'éviter par l'octroi d'une constitution. On dit que deux généraux et un ancien ministre ont pris sur eux de représenter au roi la véritable état des choses ; que sa majesté a paru convaincue de la nécessité d'un changement, mais que le confesseur de la reine est intervenu, et a tout dérangé.

ANGLETERRE.—On dit que le prince de Telleyrand a été très satisfait de la manière dont il a été reçu par le duc de Wellington. Il avait été fixé un jour pour sa présentation au roi.

L'ambassadeur russe a eu plusieurs entrevues avec le comte d'Aberdeen et le duc de Wellington. On dit que le duc a été fortemeut sollicité d'intervenir en faveur du roi des Pays-Bas, comme y étant tenu par le traité de Vienne ; mais que le roi s'est déclaré contre toute intervention, comme étant impolitique, quoiqu'il désirât que la foi des traités fût observée.

On lit dans le *Morning Herald* du 5 Octobre : "On dit de nouveau que le duc de Wellington a proposé aux lords Goderich, Melbourne et Palmerston, et à Mr. Charles Grant, de se joindre à son ministère, et qu'il y a des négociations à cet effet.

Le *Standard* annonce que sir George Murray va succéder à lord Hill dans le commandement de l'armée. Le successeur de sir George, continue-t-il, n'a pas encore été nommé publiquement, quoiqu'il ait été choisi au dernier conseil de cabinet. On croit qu'il va y avoir plusieurs changemens dans le ministère.

On dit que le roi a refusé de voir le duc de Brunswick. On parle de l'abdication de ce prince en faveur de son frère, le

duc Guillaume. On ajoute qu'il se propose de poursuivre plusieurs des journalistes de Londres pour libelle.

Nous traduisons en substance, du dernier *Montreal Gazette*, l'article suivant, au sujet d'une mutinerie, ou d'une espèce d'insubordination inouie jusqu'à présent, à ce que nous croyons, dans les collèges du Canada.

« Les étudians du collége, ou petit-séminaire de cette ville, particulièrement les jeunes écoliers, se sont plaints, depuis que M. Q.... a laissé la direction de cette institution, et a été remplacé par M. B..., de plusieurs griefs, qui faisaient naître chez enx contre leurs maîtres un ressentiment auquel il ne manquait qu'une occasion favorable pour se changer en rebellion. Les jeunes écoliers se plaignaient, dit-on, de la fréquence et de la sévérité des châtimens auxquels ils étaient assujétis sous le nouveau régime, tandis que les anciens, plus délicats du côté des sentimens, n'entendaient, dit-on aussi, qu'avec dégoût, les remarques souvent répétées de leurs professeurs français sur l'ignorance des Canadiens. Tous se croyaient lésés par le raccourcissement du temps accordé jusqu'alors pour la recréation et l'amusement, et par la suppression de la liberté de la parole, décrétée par des supérieurs qui ne cessaient de se dire revêtus d'une puissance et d'une autorité absolue.

« Exaspéré au plus haut point par cette accumulation de maux imaginaires, tout le collège se rebella ouvertement, à l'exception de quelques jeunes élèves qui aimèrent mieux soutenir le gouvernement tel qu'il était, ou du moins, rester neutres, que de courir le risque d'être punis, (si l'insurrection ne réussissait pas,) comme coupables de haute trahison ; car il y a une coïncidence remarquable entre les événemens dont nous parlons et ce qui c'est passé dernièrement en France, et si le résultat n'a pas été le même, ce n'est probablement que parce qu'on s'est empressé d'acquiescer aux demandes des insurgens. Les étudians de notre collège se sont insurgés contre leurs gouvernans comme ceux de l'école polytechinique de Paris ; comme eux, ils ont déployé le pavillon tricolore ; comme eux, ils ont été conduits à la victoire par un hymne marselllais.

Durant les *trois jours* que le collège a été en état d'*insurrection*, l'effigie d'un des maitres a été suspendue au-devant de l'édifice ; il a été affiché des placards invitant les étudians à persister dans leurs plans ; ils ont *protesté*, ils ont demandé par *pétition*, l'abolition des châtimens, l'extension du tems de la récréation, et la reconnaissance de divers autres droits et privilèges, qui sans doute leur étaient garantis par quelque *charte*, qui avait été *violée* ; les règlemens récents des

maîtres étaient comparés aux ordonnances arbitraires de l'ex-roi de France; le principal était un CHARLES X, qu'il fallait déposer; M. S . . . . , supposé le principal moteur de ces réglemens, était un autre POLIGNAC; les autres professeurs avaient tous leurs pendans dans les ex-ministres despotiques de France; tous les regards étaient tournés vers M. Q. . . . . ou M. R . . . . , comme vers un autre LOUIS-PHILIPPE, qui devait régénérer la patrie et délivrer les citoyens *opprimés!*

"Il paraît que le régénerateur, ou le pacificateur, se montra en effet, au fort de la confusion et du désordre, et que les gouvernans tinrent un conseil, où il fut décidé que les ordonnances *oppressives* seraient révoquées, et que la charte serait rétablie dans son ancien état; de sorte que la liberté de parler a lieu comme ci-devant, et que les heures de la recréation ont repris leur longueur accoutumée. On dit même, qu'à l'exemple des Français, les écoliers de Montréal ont profité de l'occasion pour remodéler leur constitution sur un plan plus libéral, et que d'après la nouvelle charte, l'infliction de certains châtimens, (car il faut qu'il y ait un code pénal,) a été pour jamais abolie. Quoiqu'il en soit, la paix est rétablie dans les murs sacrés de l'Académie; les *trois jours* de combat qui ont amené cette glorieuse révolution, sont comparés à ceux de la fin de Juillet, et les enfans de Montréal se croient possesseurs de l'énergie et du patriotisme des citoyens de Paris.

"Mais il faut l'avouer, tout le tort n'était pas du côté des gouvernans, au jugement même des insurgés, ou du médiateur, car quelques uns de ces derniers ont été condamnés au bannissement, apparemment pour avoir passé les bornes d'une résistance *légitime.*"

Pour parler sérieusement, tous reconnaissent sans doute présentement qu'ils ont eu tort, n'eussent-ils été qu'entrainés dans l'insubordination, et nous sommes persuadés qu'ils voient eux-mêmes avec regret dans leur chanson des mots qui expriment des idées qui n'auraient jamais dû leur venir à l'esprit. Il serait malheureux que les écoliers de Montréal se laissassent prévenir contre leurs professeurs, parce qu'ils sont français: comme le dit le rédacteur de la *Gazette*, il est presque aussi nécessaire qu'il nous vienne de temps à autre des professeurs de France, pour maintenir sur un pied respectable l'enseignement des sciences et des lettres, en langue française, qu'il est nécessaire qu'il vienne des maîtres d'Angleterre pour les écoles anglaises de la province. Nous sommes convaincus que le langage au moins ne peut qu'y gagner, du côté de la pureté et de la bonne prononciation. Quant à la politique, nous ne saurions dire si les choses ont changé, dans l'intérieur de l'institution, mais nous pouvons

certifier, pour notre part, que les maîtres sous lesquels nous avons eu l'honneur d'étudier, n'ont jamais cherché sérieusement à nous inspirer l'amour du pouvoir absolu, et ne nous ont jamais blâmé d'avoir manifesté notre prédilection pour un gouvernement constitutionnel, même de préférer le gouvernement de Napoléon à celui de Louis XIV, ou de Louis XV.

Le feu éclata hier matin, vers trois heures, dans le faubourg St-Jean, près de la côte d'Abraham, dans une maison appartenant à Dame Veuve Daigle, et la réduisit en cendres. Elle n'était pas assurée et formait l'unique moyen de vivre qu'avait cette veuve. *Gazette de Québec.*

Le nouveau phare élevé sur la pointe sud-ouest d'Anticosti, dont la maçonnerie est finie depuis trois semaines, doit avoir une lumière tournante qui fera une révolution à chaque minute. On attend les fanaux et l'appareil par l'Ottawa. Les lampes seront allumées le printemps prochain, et il y aura alors quatre phares depuis Anticosti jusqu'à Québec. savoir: a Anticosti, au Cap des Monts, à l'Ile Verte, et à la Traverse, où il y a un phare flottant.—*Ibid.*

Le 29 courant au matin, le corps d'un inconnu a été trouvé mort dans une écurie à Etchemin : ce corps n'a aucunes marques de violence, le rapport du jury est, *mort par la volonté de Dieu, savoir : d'hernie.—Ibid.*

Améliorations intérieures. Parmi les diverses sommes d'argent votées par la législature pour des amélioratations intérieures, nulle n'a été mieux employée que celle qui a été donnée pour l'ouverture du grand chemin provincial entre la ville de Québec et la province du Nouveau-Brunswick, à l'embouchure de la rivière Ristigouche. Ce chemin laisse le St.-Laurent à la seigneurie de Mitis, et est maintenant ouvert l'espace de 25 milles jusqu'au lac Métapédiac. M. Atkin, marchand de Ristigouche, est venu dernièrement à pied par cette partie de ce chemin, et en parle avantageusement. Du lac ci-dessus mentionné, le chemin ira, nous dit-on, en droite ligne, autant que la nature du terrain le permettra, et passera dans toute sa longueur par des terres cultivables, l'espace de 64 milles, jusqu'à la Pointe de la Mission, où il se terminera. Cette route est tracée sur le plan figuratif publié dernièrement par M. W. Sax, arpenteur, et explique les témoignages donnés devant un comité de la chambre d'assemblée pour les communications intérieures. Le terrain sur les rives de la rivière Métapédiac s'est trouvé trop inégal et trop montagneux pour un chemin ;

mais sur les bords du lac, la terre est, rapporte-on, de la meilleure qualité, et maintenant qu'il a été ouvert aux dépens du public un chemin si avantageux aux propriétaires de la seigneurie, qui comprend le lac et une lieue en profondeur autour de ses eaux, ils pourraient l'établir sans inconvient pour eux, et devraient y être contraints.

Ce chemin, qui ne passera en aucun endroit sur le territoire reclamé par les Etats-Unis, fournira, non-seulement un moyen de communication direct avec le florissant district de Gaspé et la province voisine du Nouveau-Brunswick, mais encore une route plus aisée et plus expéditive de Québec à Halifax.—*Quebec Mercury.*

Monument de Wolfe et Montcalm.—Les tablettes portant les inscriptions pour ce monument sont arrivées dans l'*Ottawa.*—IB.

Accidens.—Ces jours derniers, un hommes tomba à l'eau de dessus les quais neufs qui se font devant cette ville. Il enfonça et reparut trois fois à la surface de l'eau, sans qu'ils fût possible de le secourir. Un autre homme, qui était présent, plongea alors, risquant lui-même sa vie, et vint à bout de retirer l'autre. Quelques personnes présentes se cotisèrent aussitôt en sa faveur, et lui donnèrent une petite somme pour récompenser sa bonne action.—*Minerve.*

Mardi dernier, le corps d'un homme du nom de John *Beaver*, tailleur de pierre, a été trouvé à côté de la petite Rivière, près du Champ de Mars. Son visage était fort enflé et absolument noir, et il paraissait qu'il était mort dans de fortes convulsions. Le rapport du jury qui a examiné le corps, est que le défunt " est mort par la permission de Dieu."—*Herald.*

Mariés :—A Rigaud, le 25 Octobre dernier, Mr. Isidore BERTHELOT Médecin et Chirurgien, de Ste. Geneviève, à Dlle. Julie ROQUEBRUNE de l'endroit ;

A St Eustache, le 7 du courant, Mr. Olivier GIROUX, à Dlle. Josephte LACASSE.

Décédés— A Blainville, le 27 Octobre dernier, Mr. C. E. PRÉVOTS, Marchand, âgé de 32 ans ;

A Ste Élisabeth, le 30, à l'âge 82 ans, Madame veuve KELLER, mère de M. Keller, ancien curé de la paroisse ;

A Montreal, le 31 Mr. Solomon MARION, Orfévre, âgé de 48 ans ;

Au même lieu, le même jour, Messire BÉLAIR, Curé de St. Rose, dans l'Isle Jésus ;

Au même lieu le 9 du courant, Dame Marie Sophie RÉAUME, épouse de J. B. DÉZÉRY, écuyer, agée de 45 ans.

Dernièrement, en Angleterre, le capitaine Peter BREHAUT, du 26e régiment d'infanterie, fils ainé de feu Peter Brehaut, de Québec.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 20 NOVEMBRE 1830. N°. 20.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Un gros corps de troupes étant arrivé d'Angleterre à Québec vers la fin de Mai, le général Carleton leur ordonna de se rendre aux Trois-Rivières. Le général FRASER, qui avait le commandement de ces troupes, fit débarquer la première division dans la ville, tandis qu'une autre était dans les vaisseaux, vis-à-vis de la place, et que le reste était en route sur le fleuve. Le général Sullivan, qui était encore à Sorel, avec un gros corps de troupes américaines, crut qu'il aurait bon marché des troupes anglaises qui étaient débarquées aux Trois-Rivières, s'il pouvait les attaquer avant qu'elles eussent été jointes par les autres divisions. Dans cette vue, il ordonna au général THOMPSON de se rendre avec dix-huit cents hommes à l'embouchure de la rivière Nicolet, pour traverser à la Pointe du Lac, et s'avancer de là sur les Trois-Rivières. Dans la nuit du 8 Juin, ils effectuèrent leur débarquement sans être apperçus, et si ce n'eût été d'un paysan canadien, qui leur avait servi de guide, et qui s'échappa et alla porter la nouvelle de leur approche au général Fraser, il est très probable qu'ils se seraient rendus maîtres de la ville. Le général Fraser fit aussitôt débarquer les troupes qu'il y avait à bord des vaisseaux, avec plusieurs pièces de canon, et ordonna au général NESBIT de poster son détachement à l'arrière des Américains, et au major GRANT de prendre possession du pont, de peur qu'ils ne s'échappassent par la Rivière du Loup.

Dès que les Américains furent débarqués, ils marchèrent à l'attaque de la ville. Le général Fraser s'avança à leur ren-

contre, et il s'en suivit un combat, qui se termina bientôt à l'avantage des Anglais. Le général Thompson, le colonel Irwin, commandant en second, et deux cents de leurs gens furent faits prisonniers. Le principal corps d'armée retraita en désordre dans un bois marécageux, et y demeura jusqu'au lendemain. Le major Grant ayant abandonné le pont, ce jour-là, par ordre du général Carleton, les Américains retraversèrent à la rive du sud, et s'en retournèrent à Sorel. Ils y furent poursuivis le 14 Juin, par un corps de troupes anglaises, sous le général Burgoyne, commandant en second, qui avait ordre de ne point hazarder de combat avec eux, avant d'avoir été joint par une autre division qui devait coopérer avec lui. Profitant de ce délai, les Américains se retirèrent à St. Jean, puis traversèrent le lac Champlain, et allèrent se poster à la Pointe à la Chevelure.

Dans le mois de Juillet, les Américains ayant envoyé un parti d'éclaireurs, le long de la rivière Richelieu, sous le lieutenant Whitcomb, celui-ci rencontra le général Gordon, de l'armée royale, se rendant à cheval de St. Jean à Chambly, et lui tira un coup de fusil qui l'abattit de son cheval, blessé mortellement, et lui ota son épée et sa montre. Quoique cette action, dit M. Smith, loin d'être justifiable, fût infame en elle-même, à la honte du gouvernement Américain, son auteur ne fut point puni, Le général Gordon mourut de sa blessure au bout de quelques jours.

Le mauvais comportement des troupes Américaines, dit le même historien, leur fit perdre l'amitié de ceux des Canadiens qui d'abord s'étaient montrés favorables à leur cause. La plupart des bons, ou des reconnaissances qu'ils donnaient aux habitans des campagnes pour articles à eux fournis, n'étaient pas lisibles, ou ne portaient point de signature, et il y en eut la moitié de rejettés par le quartier-maître de l'armée américaine. Plusieurs des officiers et des soldats faisaient des promesses de paiement sans avoir intention de payer, et souvent les paysans recevaient des coups de bayonnettes en retour des provisions de bouche qu'ils avaient fournies, Ils pillèrent chez plusieurs curés, et les habitans eurent souvent à se plaindre des actes arbitraires et véxatoires, pour ne pas dire absolument tyranniques, de leurs généraux ou de leurs commandans. Une telle conduite ne pouvait que rendre les Américains odieux aux Canadiens : le Congrès le comprit ; il ordonna que justice fût rendue à ces derniers, et décréta des peines sévères contre tous ceux qui enfreindraient à l'avenir les règlemens militaires qu'il avait établis.

Quoique le général Carleton eût chassé les Américains du Canada, il comprit qu'il était de la plus grande importance de recouvrer le commandement du lac Champlain. Dans cette

vue, il asssembla à St. Jean un nombre de petits bâtimens et de bateaux, et y fit transporter plusieurs reconstructions de vaisseaux envoyées d'Angleterre pour le service des lacs. A la fin de Septembre, sa flotte se composait de l'*Inflexible*, (vaisseau reconstruit) de 18 canons de douze livres de balle ; de la *Maria*, goëlette de 14 canons de six ; du *Carleton*, de 12 canons de six ; d'un grand bateau plat portant six canons de douze et deux obusiers ; d'une gandole de six canons de neuf; de vingt chaloupes canonnières portant chacune un canon de bronze de neuf à vingt-quatre livres de balles, et de quatre bateaux longs portant un canon chacun, pour être employés comme alléges. Il y avait en outre un grand nombre de bateaux pour le transport des troupes, du bagage, des effets militaires et des provisions de bouche. Quatre cents matelots de la flotte et deux cents tirés des bâtimens de transport formaient les équipages des vaisseaux de guerre, et les canons devaient être servis par des détachemens de l'artillerie royale. Le capitaine (depuis l'amiral) Pringle commandait les vaisseaux, et le général Carleton, l'armement naval.

Les Américains, apprenant que les Anglais se préparaient à leur disputer le commandement du lac, firent aussi leurs préparatifs pour se mettre en état de le conserver. Dès la mi-août, ils avaient déjà, à la Pointe à la Chevelure, une petite corvette, trois goëlettes et cinq gondoles, portant ensemble 55 canons de douze, neuf, six et quatre livres de balle, outre soixante-dix mousquetons ou coulevrines, et ayant trois-cent quatre-vingt-quinze hommes d'équipage ; et avant le 1er. Octobre, ils y ajoutèrent un *cutter*, trois galères et trois gondoles, portant des canons de quatre à dix-huit livres de balle. Le commandement en chef de la flotte fut donné au général Arnold.

Au commencement d'Octobre, les préparatifs du général Carleton étant achevés, il s'avança sur le lac jusqu'à l'île *Valcour*, où il trouva la flotte d'Arnold rangée en ordre, pour lui disputer le passage entre cette île et la terre-ferme. Il s'en suivit une action où l'on se battit avec bravoure et opiniâtreté des deux côtés. Cependant un fort vent contraire empêchant l'*Inflexible* et plusieurs autres vaisseaux de venir à l'aide de ceux qui combattaient, le général Carleton, sur l'avis du capitaine Pringle, fit retirer ces derniers et discontinuer le combat. Les Américains perdirent un de leurs plus gros vaisseaux, qui fut poussé à la côte, et une de leurs gondoles, qui fut coulée à fond. Ils se retirèrent, pendant la nuit dans la baie de *Cumberland :* le capitaine Pringle mit sa flottille en ligne, à l'entrée de cette baie, pour leur couper la retraite. Mais Arnold, sentant l'infériorité de ses forces, profita de l'obscurité de la nuit, et s'échappa avec tant de dextérité et de promptitude, qu'il

était hors de vue le lendemain matin. La flotte anglaise le suivit, et le lendemain, (13 Octobre, elle le rejoignait, à quelques lieues de la Pointe à la Chevelure. Le combat s'engagea à midi, et dura jusqu'à 2 heures, sans avantage marqué ni d'une part ni de l'autre : plusieurs des vaisseaux d'Arnold l'abandonnèrent alors ; ce qui ne l'empêcha pas de soutenir le combat encore quelque temps, avec sa bravoure accoutumée. La victoire se décida enfin contre lui : Sa seconde galère, commandée par le brigadier WALTERBURY se rendit ; la galère *Congres*, qu'il commandait en personne, et cinq gongoles furent poussées sur le rivage par ses ordres, et aussitôt que les équipages en furent débarqués, elles furent brulées à fleur d'eau. Son pavillon resta flottant sur son vaisseau pendant qu'il brulait, afin qu'il ne pût pas être pris par les Anglais. La perte de ces derniers n'excéda pas cinquante hommes tués et blessés. Celle des Américains dut être beaucoup plus considérable, car une de leurs gondoles sauta en l'air, avec une centaine d'hommes qu'il y avait à bord. Le 15, la flotte anglaise jetta l'ancre vis-à-vis de la Pointe à la Chevelure. Le fort fut évacué par les Américains, qui se retirèrent à Tigonderoga. Le général Carleton fit débarquer ses troupes à la Pointe à la Chevelure, et y demeura jusqu'au 3 Novembre. Il les fit rembarquer ce jour-là, et retourna à St. Jean.

(A continuer.)

ANIMALCULES AQUATIQUES.—Mr SCORESBY, dans ses observations sur l'hydrographie des mers populaires, dit que soupçonnant que la décoloration de l'eau, qui y règne d'une manière si marquée, provenait d'une substance animale, il constata le fait, en soumettant l'eau à un puissant examen microscopique, et découvrit des animalcules en nombres, qui, appliqués à l'étendue des eaux ainsi imprégnées, peuvent donner matière au discours et au raisonnement, mais que nous ne pouvons pas plus comprendre que l'infinité. L'énumération complète d'une seule de ces espèces d'animalcules qui existent dans deux milles quarrés d'eau, exigerait, d'après son calcul, le travail de 30,000 personnes, pendant six ou sept mille ans.

PHENOMENE DANS LA MARE'E.—Un changement remarquable dans la marée, dit un journal anglais, a eu lieu dernièrement à Bristol. Quand d'après les calculs exacts des tables des marées, l'eau aurait dû être a sa plus grande hauteur à midi et cinquante-huit minutes, le flux n'eût lieu que jusqu'à

onze heures cinquante minutes, et le reflux commença alors, faisant une variation d'une heure et huit minutes. Il y a environ trois ans, on remarqua une irrégularité à peu près semblable dans ce port et dans quelques autres endroits, et il se trouva à la fin que la chose provenait d'un tremblement de terre, qu'il y avait eu dans la Peninsule. Il est probable que la présente variation dans la marée a été causée par quelque commotion arrivée loin de nos rivages.

Nouveau Telegraphe.—On dit qu'il va être établi en France un nouveau systême télégraphique, qui sera au service du public comme les bureaux de poste. Le résultat en sera très important pour le commerce ; car on pense qu'une dépêche contenant plusieurs lignes, qui traversera plusieurs centaines de lieues en quelques instans, ne coutera que 20 francs. M. Ferrier de Drapuignan, l'inventeur de ce nouveau systême, se propose d'organiser prochainement une ligne de télégraphes de Paris au Hâvre. Il a déjà été fait, en présence de personnes nommées par le gouvernement, des expériences qui paraissent promettre le succès complet de l'entreprise.

More'e.—Le général Schneider, commandant les troupes françaises en Morée, écrit de Modon le 15 août 1830, au ministre de la guerre :—

"Les troupes sous mes ordres et moi adhérons et nous soumettons aux mesures que la France à jugées nécessaires à son salut et à ses libertés.

"L'adhésion est unanime parmi nous, et je n'aurai pas un seul officier qui n'adopte avec grand plaisir le nouvel ordre de choses."

Des lettres de Constantinople du 10 Septembre, apprennent que le 8 de ce mois, lé pavillon tricolore a été déployé sur l'hotel occupé par l'ambassade française et sur les vaisseaux français qu'il y avait dans le port.

Projet d'un Congres. *Vienne*, 20 *Sept.*—Le bruit qu'il va s'assembler un Congrès à Troppau, s'accrédite de plus en plus ; et l'on dit même aujourd'hui que sa majesté l'empereur partira pour cette ville Lundi prochain.

Paris, 10 *Oct.*—Le sujet général de la conversation à Florence est le rapport d'un congrès des différents souverains d'Italie, qui devait s'assembler à Vienne ! On dit que le prince de Salerne a déjà reçu l'ordre de se rendre dans cette ville, de la part du roi de Naples. Le grand-duc de Toscane, le duc de Modène et le prince de Lucques doivent aussi être présents à

ce congrès. La cour de Rome y sera représentée par le cardinal Macchi ; celle de Sardaigne par le comte Alfieri de Sostengo, et le grand-duché de Parme et de Plaisance par le marquis de Piombino. On doute beaucoup que ces potentats soient capables de prévenir les troubles qui menacent leurs états, à moins qu'ils ne fassent de grands sacrifices et de grandes concessions à leurs sujets ; c'est-à-dire qu'ils ne leur accordent la liberté et une constitution libre.

Un mouvement révolutionnaire a eu lieu à Florence, jusqu'à présent la plus paisible des villes d'Italie. Le pavillon tricolore y a été arboré, et les cris de " Liberté ! Constitution ! Patrie ! se sont fait entendre de tous côtés. Heureusement le militaire n'est point intervenu, et l'ordre a été enfin rétabli par les autorités civiles.

NENTRALITE'. *Londres*, 11 *Oct.*—Nous avons reçu de Paris les renseignemens suivants relativement aux affaires des Pays-Bas : " M. Gendebien, député par le gouvernement provisoire de Bruxelles, pour faire l'offre d'une alliance avec la France, a eu des entrevues avec le ministre des affaires étrangères et autres, mais il n'a pas réussi. On lui a dit que quelque fût la satisfaction avec laquelle le gouvernement français pût envisager la perspective de relations d'amitié plus étroites avec les Belges, ce ne pouvait être que par rapport à la tranquillité générale de l'Europe, qu'on pourrait mettre en danger, en annéxant le territoire de la Belgique à la France, ou en le mettant sous la protection spéciale de ce royaume. Ce fut en conséquence du mauvais succès de la mission de M. Gendebien que le gouvernement provisoire de Bruxelles émana la proclamation par laquelle la Belgique est déclarée état indépendant. Le point le plus intéressant présentement est de savoir sous quelle forme de gouvernement et sous quel chef cet état sera placé : nous ne croyons pas qu'on soit ailleurs opposé à son indépendance de manière à mettre des obstacles sérieux à la solution de cette question.—*Courier.*

LONDRES, 12 *Oct.*—Les lettres particulières reçues ce matin de Paris par exprès, des quartiers les plus respectables, sont de la nature la plus favorable quant aux relations d'amitié qui existent entre les gouvernemens de France et d'Angleterre, en autant qu'ils sont déterminés à observer une stricte neutralité à l'égard de la Belgique, et à s'efforcer par leur médiation de maintenir une paix générale en Europe.

Extrait de la Proclamation du Prince d'Orange, chargé provisoirement du gouvernement des provinces méridionales.

" En vous quittant, nous avons porté au pied du trône le

vœu exprimé par plusieurs d'entre vous de voir les deux parties du royaume séparées, en demeurant néanmoins sous le même septre. Ce vœu a été accordé.

" Mais avant que le mode et la condition de cette grande mesure puissent être déterminés d'une manière constitutionnelle, sa majesté accorde provisoirement aux provinces méridionales une administration distincte, entièrement composée de Belges, dont je suis le chef. Les affaires de cette administration se feront avec les corps publics ou avec les particuliers, dans la langue qu'ils voudront.—Toutes les places dépendantes de ce gouvernement seront données aux habitans des provinces qui le composent. La plus grande liberté sera accordée par rapport à l'instruction de la jeunesse, et les autres améliorations se feront conformément aux veux de la nation et aux besoins des temps.—Concitoyens, tout ce que nous demandons de vous, c'est d'unir vos efforts aux nôtres, pour réaliser ces espérances, et nous vous garantissons l'oubli de toutes les erreurs politiques qui peuvent avoir précédé cette proclamation."

Anvers, 5 Octobre.

Extrait de la Proclamation du Roi des Pays-Bas.

" Trouvant qu'il nous est impossible, en conséquence des événemens qui se sont succédés avec la plus grande rapidité, de protéger les habitans loyaux des provinces méridionales contre les forces supérieures qui ont été amenées contre eux, nous sentons qu'il nous est nécessaire de tourner toute notre attention sur cette partie de notre royaume dont la fidélité à notre maison et aux institutions d'une société bien organisée s'est montrée d'une manière si positive.

" Habitans des Pays-Bas ! votre force est nécessaire présentement pour la protection de votre pays. La situation du royaume exige qu'il y ait un armement général, et que toute votre énergie se déploie pour préserver ce que vous avez de plus cher et de plus sacré. La loi fondamentale déclare que dans des circonstances semblables à celles où nous nous trouvons, c'est un des premiers devoirs des habitans du royaume de prendre les armes. Aux armes donc, à la pressante demande de votre souverain ! Aux armes pour la cause de l'ordre et des lois ! Aux armes sous la protection du Tout-puissant, qui a si souvent sauvé les Pays-Bas et la maison d'Orange des plus grands dangers."

La Haie, 7 Octobre.

France.—Dans la chambre des pairs, le 27 Septembre, le comte de Montalivet se leva pour appeller l'attention de la chambre sur une lettre signée Le Comte de Kergorlay, laquelle

avait paru dans la *Quotidienne* du 25. Cette lettre contenait une instigation positive à la guerre. Elle faisait espérer le retour du *duc de Bordeaux*, et mettait un trône en opposition au trône du peuple français. Il n'hésitait pas à dire que la chambre des pairs serait une cour de vengence, et non une cour de justice. Dans le cas où le gouvernement ne ferait aucune démarche pour punir l'auteur de cette lettre, il (le noble pair) ferait une proposition à la chambre sur le sujet.

Le duc de Brolie répondit qu'il avait été commencé une poursuite contre la *Quotidienne*, aussi bien que contre la *Gazette de France*, qui avait copié la lettre en question. Une poursuite devait aussi être intentée contre le comte de Kergorlay, dans le cas où il s'avouerait l'auteur de l'écrit. Quant à la question de savoir comment ces poursuites seraient conduites, le présent moment n'était pas celui où il convenait de l'expliquer.

Le marquis de Barbé-Marbois pensait que la chambre ne devait faire aucune attention aux insultes contenues dans cette lettre. D'ailleurs, comme il avait été intenté des poursuites, la chambre devait attendre la décision du tribunal.

Le roi a reçu aujourd'hui (10 Octobre,) la grande députation chargée de lui présenter l'adresse adoptée hier par la chambre des députés. Un grand nombre de membres accompagnaient la députation. Tous les ministres étaient présents à la droite et à la gauche du roi, qui était assis sur le trône. Le président ayant lu l'adresse, sa majesté a répondu :

« Messieurs.—Je reçois avec une grande satisfaction l'adresse que vous m'avez présentée. Les sentimens que vous y exprimez sont depuis longtemps dans mon cœur. Témoin, dès mes premières années, de l'abus effrayant de la peine de mort en matières politiques ; et de tous les maux qui en sont résultés pour la France et pour l'humanité, j'en ai constamment et ardemment désiré l'abolition. Le souvenir de ces temps de désastré, et les sentimens de tristesse qu'ils me font éprouver, lorsque j'y reporte mes pensées, vous fourniront une sûre garantie du plaisir que j'aurai à vous soumettre un projet de loi conforme à vos vues. Quant aux miennes, elles ne seront jamais entièrement remplies, tant que nous n'aurons pas fait disparaître de notre code toutes ces rigueurs et ces pénalités auxquelles l'humanité se révolté, dans l'état présent de la société."

Paris, 11 Oct.—Il est arrivé hier des dépêches pour l'ambassadeur suédois, contenant la réponse du roi de Suède au roi des Français, et annonçant qu'il serait transmis de nouvelles lettres de créance par le prochain courier.

Une letre de Bâle dit qu'il s'est manifesté des symptômes de fermentation dans cette ville, et qu'on s'attendait à une crise politique dans les différents cantons de la Suisse.

Brunswick, 28 Sept.—Hier matin, il est arrivé ici de Londres, un député du duc Frédéric avec un message au duc Guillaume. Il fut bientôt annoncé que le premier avait transféré au second le gouvernement du pays pour un temps illimité. Les états ont rédigé une longue adresse au duc Guillaume, dans laquelle ils lui peignent sous de fortes couleurs l'état déplorable auquel le pays a été réduit par les mesures arbitraires du prince. L'adresse des états a été publiée hier soir à six heures. Il s'est aussitôt assemblé une vaste multitude, à laquelle on l'a lue à la clarté des lampes, au milieu des plus vives acclamations de joie.

La Diete d'Allemagne, pour réprimer l'insurrection qui a éclaté dans le pays d'Hanau et dans d'autres endroits de l'électorat de Hesse, et mettre les états contigus à couvert des incursions des bandes d'insurgens, a résolu d'inviter la Bavière, Bade et Nassau à envoyer des corps de troupes sur des points fixes, & d'en faire marcher promptement dans les lieux où les autres gouvernemens pourraient avoir besoin de leurs secours. La Diète a résolu de plus, qu'il sera formé un corps de réserve de 6000 Prussiens à Wetzler, de 4000 Wirtembergeois à Halbroun, et de 6000 Bavarois à Bruckenau.

Espagne.—*Madrid*, 30 *Sept.*—Vendredi dernier, un nombre considérable de volontaires royalistes se sont assemblés dans leurs quartiers, et se sont mis à crier : " La mort aux ministres ! Vive Charles V ! " Quelques uns des chefs ont été arrêtés.—On dit que tous les ministres ont offert leur démission, mais que le roi l'a refusée. Plusieurs particuliers de distinction ont été bannis de Madrid, entr'autres l'archevêque de Tolède, plusieurs conseillers d'état, le général Carvajal, commandant des volontaires royalistes. Dans une entrevue récente avec les ministres, Ferdinand prit Calomarde à part, et on lui entendit dire d'un ton très animé : " Tu m'en répondras sur ta tête." Calomarde se retira fort agité, et il est malade depuis.

Madrid. 4 *Oct.*—La guerre civile qui nous menace s'approche à grands pas. Le gouvernement, pendant quelque temps embarrassé et incertain, est maintenant porté à adopter un système complet de terreur. Ce système est également mis en œuvre contre les libéraux et contre les apostoliques. Notre

Gazette de Samedi contient un décret sanguinaire et sauvage, par lequel sa majesté déclare sujets à la peine de mort tous ceux des Espagnols impliqués dans des plans ayant pour but de changer la forme du gouvernement, ou de donner aux bannis le moyen de parvenir à ce but, ou qui leur donneront des avis, ou communiqueront avec eux d'une manière contraire aux vues du gouvernement de sa majesté. Ce décrêt sanguinaire a produit un effet tout différent de celui qu'en attendait le gouvernement : il a été reçu avec mépris et indignation, et n'a pas peu contribué à faire désirer un changement.

DERNIERES NOUVELLES.

Par le paqnebot *Brighton*, il a été reçu à New-York des Journaux de Londres jusqu'au 16 Octobre, Les articles suivants nous ont paru les plus importants :

La Haie, 19 *Oct.*—Nous ne voulons point de mal aux Belges de ce qu'ils persistent à vouloir être séparés de nous, car c'est ce que les Hollandais désirent de tout leur cœur. La commission nommée pour proposer les mesures à prendre pour opérer un changement dans la loi fondamentale, est maintenant divisée en deux sections. L'une s'est déclarée pour une séparation totale sous la même dynastie, et l'autre pour une séparation partielle et modifiée. Il ne reste plus ici des députés du sud que le prince de Chimay, qui désire se retirer aussi, pour n'être pas le seul Belge présent.

Le 12 *Oct.*—Il paraît que le parti favorable au prince d'Orange gagne du terrain dans plusieurs parties de la Belgique. Sa proclamation, d'après des lettres privées, a été reçue avec plaisir par plusieurs personnes de Bruxelles, et quelques uns des journaux de cette ville l'ont publiée. Elle est fort approuvée à Louvain ; et à Gand, le peuple en est généralement très satisfait. Le *Journal de la Meuse*, le principal organe du clergé, n'a pas encore parlé du plan de donner le sceptre au prince d'Orange, mais il a donné insertion à deux articles remarquables, où l'on montre que l'établissement d'une république serait inconvenant et dangereux. Les nouvelles d'Anvers font aussi croire qu'il y a un grand parti dans le sud en faveur du prince d'Orange, et il y a lieu d'espérer que la tranquillité se rétablira dans ces provinces par la voie des négociations.

Gand, *le* 9 *Oct.*—Les nuages qui obscurcissaient notre horizon commencent à se disperser, et tout annonce que notre nouvelle organisation se completera sans intervention étran-

gère. Le gouvernement provisoire ne se croit pas autorisé à traiter de la forme du gouvernement, et renvoie cette question au congrès national. Serons-nous une république? Nous ne le pensons pas. Serons-nous indépendans de la Hollande? La chose est décidée. De toute autre puissance? Le principe reconnu de non-intervention en est la garantie. Nous mettrons-nous, par un acte de la volonté nationale, et par un contrat formel, sous le sceptre du prince d'Orange? Nous l'espérons. Ce paraît être le vœu de la majorité de nos compatriotes de tous les partis. C'est tout ce qui était demandé d'abord, et même plus. L'acquiescement a peut-être été tardif; mais parlera-t-on d'étiquette et de formalités, quand il s'agit de l'intérêt et du salut de tous?

Le 12 *Oct.*—Jusqu'à ce que le congrès national ait déterminé la forme de notre gouvernement, et confié le pouvoir au nouveau chef de l'état, nous continuerons à produire tous les argumens favorables à l'opinion qui placerait son altesse royale, le prince d'Orange, à la tête des affaires. Après avoir fait l'éloge de la manière dont le prince s'est conduit dans les dernières conjonctures, le journaliste continue: "A peine avions-nous écrit ces lignes, que nous avons trouvé dans le *Journal d'Anvers* l'article suivant: "Le décrêt par lequel son altesse royale ordonne que tous les actes émanant de lui seront contresignés par le ministre du département auquel ils appartiendront, est remarquable et important. C'est la profession de foi constitutionnelle du prince; c'est l'adoption franche du gouvernement représentatif. Le contreseing met la personne du prince hors de question, et indique le ministre responsable. Il annonce qu'une nouvelle ère commence pour le gouvernement de la Belgique.

Du Courier des Pays-Bas du 13 *Octobre.*

Le gouvernement provisoire, prenant en considération que les circonstances demandent la prompte réunion d'une Convention, qu'un nouveau système électoral occasionnait des délais, et que le mode d'élection qui va être suivi n'est que temporaire, il est décrété:

I. Le Convention Nationale se composera de deux cents membres.

II. Les membres de la Convention Nationale seront élus directement par les citoyens.

III. Pour être électeur, il faut être Belge de naissance ou naturalisé, ou avoir résidé depuis six ans dans la Belgique; être âgé de 25 ans au moins, et payer la proportion de contributions que les usages des différentes villes et districts ont assi-

gnée, suivant les localités respectives, pour l'admission aux colléges électoraux.

IV. Les taxes directes payées par chaque électeur forment le cens électoral dont il est parlé dans l'article précédent. (Les articles V et VI n'offrent rien de bien important.)

VII. Les individus suivants sont aussi électeurs sans qu'il soit exigé d'eux aucun sens électoral, pourvu qu'ils remplissent les deux premières conditions de l'article III: savoir; les conseillers, les juges des tribunaux, les juges de paix, les avocats, les procureurs, les notaires, les docteurs ou professeurs, de droit, sciences, belles-lettres, philosophie, médecine, chirurgie, ou accouchemens.

VIII. Les élections se feront par districts administratifs.

IX. Les électeurs s'assembleront dans les districts administratifs où ils ont leur domicile actuel.

X. Tout citoyen âgé d'au moins 25 ans, Belge de naissance, ou par droit de naturalisation, pourra être député à la convention nationale, s'il réside dans la Belgique. Tous les étrangers qui avaient établi leur résidence dans la Belgique avant la formation du ci-devant royaume des Pays-Bas, et qui ont continué à y résider, sont considérés comme Belges.

XI. Il n'est pas nécessaire que le député ait son domicile dans la province pour laquelle il sera élu.

Correspondance privée.—Bruxelles, 12 *Oct.*—Vous pouvez presque compter sûrement que la souveraineté de la Belgique, avec une constitution rédigée par les chefs de la révolution, sera offerte au prince d'Orange. Ceux qui paraissent ouvertement les plus violemment opposés à cette mesure, la favorisent en secret. A en juger par le *Courier des Pays-Bas,* vous croiriez que les éditeurs réprouvent ce plan: il n'en est pas ainsi; ils le combattent par leurs remarques éditoriales, mais ils insèrent dans leur journal des lettres et des extraits d'autres journaux, qui le recommandent comme nécessaire pour le salut du pays. Il y a néamoins un fort parti républicain, et, quelque étrange que cela puisse paraître, il y en a nn pour le prince de Saxe-Cobourg; mais ce dernier parti est très peu nombreux.

Paris, 13 *Oct.*—Aujourd'hui, à une heure, le roi a reçu en audience privée, 1o. M. Lambruschini, archevêque de Béryte, qui a présenté à Sa Majesté les lettres de sa Sainteté le Pape, l'accréditant en qualité de nonce du St. Siège Apostolique à la Cour de France; 2o. le comte Gustave de Loewenhielm, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de sa majesté le roi de Suède et de Norvège, qui a aussi présenté à Sa Majesté les lettres de son souverain, l'accréditant à la Cour de

France. M. Lambruschini et le comte de Loewenhielm ont été accompagnés et présentés au roi par le comte Molé, ministre des affaires étrangères, qui les a ensuite présentés à la reine et aux princes et princesses de la famille royale. Le colonel Sollage, chargé par son altesse royale le grand-duc de Bade, de transmettre au roi la réponse de son souverain à la lettre annonçant l'avènement de Sa Majesté, a aussi été admis à une audience privée.

Le général Clauzel mène les choses bon train à Alger; toutes les démissions demandées sont acceptées aussitôt. Des Bédouins et des Maures, en assez grand nombre, ont été surpris sortant de la poudre hors de la ville; quelques uns ont été fusillés. On embarque toujours les pièces en bronze dont les nations européennes avaient garni les murs d'Alger; toutes ces pièces seront remplacées par des pièces en fer. L'armée vient d'être partagée en quatre divisions, au lieu de trois qui existaient avant.

Le bey de Constantine, qui marchait sur nous avec des troupes, étant retourné vers le siége de sa résidence, a trouvé le trône occupé par un autre; après une bataille sanglante entre les deux partis, l'usurpateur a été tué, le bey a repris sa place, renoncé à toute tentative contre nous et envoyé sa soumission au général Clauzel.

Le débat suivant a eu lieu dans la Chambre des Députés le 4 Octobre, à l'occasion de la proposition de transporter les cendres de Napoléon de Ste. Hélène à la place Vendôme.

Le général Lamarque se leva et dit: Messieurs—Comme soldat d'Austerlitz et de Wagram, j'ai écouté avec une profonde émotion le rapport qui vient d'être fait à un magistrat capable de sentir et d'apprécier la vraie gloire. Si j'étais dans le camp, entourré de mes compagnons d'armes, je m'écrierais sans hésiter, " Hâtons-nous de réclamer les restes de celui qui nous a si souvent conduits à la victoire; victime de la trahison, il est tombé au milieu de nous; victime de la confiance, au lieu d'un asile qu'il cherchait parmi des étrangers, il n'a trouvé qu'une prison et un tombeau. Si nous n'avons pu l'arracher du rocher auquel il avait été enchainé par la terreur de ses ennemis, à tout évènement, ne permettons pas que ses cendres demeurent captives." Mais comme législateur, je ne me sens pas libre de donner cours aux émotions de mon cœur sans considération, et de me laisser entrainer par le souvenir de la gloire passée. Une politique raisonnable doit être notre guide, et l'intérêt général notre but unique. Considérons donc si, dans notre présente position, la mesure proposée tend à l'établissement de la sûreté publique, ou si elle ne la mettrait pas

en quelque danger. Tout ce qui a rapport à Napoléon est d'une importance sérieuse ; son nom est en lui-même une puissance ; sa mémoire un culte ; la mort même n'a pu refroidir ses cendres ; il n'y a que quelque temps, si elles eussent été rapportées sur le sol de la France, elles auraient suffi pour détruire la dynastie qui nous a été imposée par des étrangers. Maintenant tout est changé : le droit divin et le droit de l'épée ont disparu devant les droits du peuple ; l'urne électorale a mis en pièces la sainte-ampoule, et par le même choc a détruit des impressions moins anciennes. Elevée au trône, non par un corps de soldats, mais par la voix unanime de toute une nation, une nouvelle dynastie règne sur nous ; plantée d'hier à l'appel de la liberté, elle a déjà poussé de profondes et impérissables racines. Fondant sa légitimité sur nos droits, elle ne peut être attaquée sans mettre en question celle que nous sommes prêts à défendre au péril de nos vies. Nous pouvons donc redemander les cendres de Napoléon Bonaparte, et accomplir le vœu qu'il a exprimé sur son lit de mort.

Que Paris, continue l'orateur, comme une nouvelle Athènes, ou une nouvelle Sicyone, reçoive les cendres d'un nouveau Thésée ; ou comme un nouvel Aratus, escorté par ses anciens compagnons d'armes, qu'il soit ramené dans un cercueil celui qui est si souvent revenu parmi nous dans un char de triomphe, au milieu des acclamations de toute la France ; mais rappellons-nous bien en même temps, que c'est le grand Capitaine que l'Europe, l'Asie et l'Afrique ont vu couvrant notre étandard d'une gloire immortelle, que nous honorons ainsi, et non le Monarque, qui, en saisissant le sceptre de Charlemagne et la couronne de Didier, n'a pas suffisamment compris que la liberté est le plus précieux de nos droits, comme étant la plus indispensable de nos possessions. Je vote donc pour le renvoi de la proposition au ministre de l'intérieur.

M. de Lameth s'opposa à la proposition du général. Il déclara qu'il ne désirait aucunement rabaisser la gloire du grand capitaine des temps modernes ; mais ce grand capitaine avait asservi la nation ; il avait violé la charte, (ici une voix s'écria, "la charte !"), et chacun de nos droits nationaux ; il avait été la cause de l'envahissement de la France ; il avait tout sacrifié au maintien de sa couronne impériale ; il avait même commis le ridicule excès d'épouser une princesse royale. Napoléon est mort, continue l'honorable député ; que ses cendres reposent en paix, car si elles étaient apportées en France à cette époque, je craindrais qu'elles ne donnassent naissance à de nouveaux troubles. Je vote donc pour l'ordre du jour.

M. Jacminot dit, qu'après le discours du général Lamarque, il se serait abstenu d'exprimer ses sentimens, si M. La-

meth n'avait pas proposé l'ordre du jour. La charte avait été mentionnée ; mais Napoléon n'avait pu violer ce qui n'existait pas.—(La constitution—la constitution.)—Napoléon n'avait pas violé la constitution ; il avait rétabli l'ordre, relevé la religion, fait de la France la première des nations, tant par sa civilisation que par ses victoires. Ses cendres pouvaient être redemandées sans danger, maintenant que toute la France était unie de sentimens.

L'ordre du jour ayant été mis aux voix, il fut adopté à une grande majorité, et conséquemment la proposition fut rejettée.

Angleterre.—On lit dans le *Standard* du 15 Oct. « Les ministres ont été en communication active durant toute la matinée. Sir R. Peel, Lord Melville, le chancelier de l'échiquier et lord Ellenborough ont eu de longues entrevues avec le duc de Wellington.—Nous avons entendu parler de procédés étranges comme devant avoir lieu avant l'ouverture de la campagne parlementaire. Le premier ministre à encore essayé de ramener à lui les *torys*, mais il n'a pas réussi. Sa Grâce, nous dit-on, s'attend à se tirer d'affaire aussi aisément dans la présente session, qu'il a fait dans la dernière, et nous n'oserions pas dire que son attente est mal-fondée.

On lit dans le *Morning Herald* : « On n'est pas peu surpris de voir Sir George Murray laisser le département des colonies ; ce qui indiquerait que le Premier convient de la vérité de ce qu'on lui a souvent donné à entendre, que son administration participait un peu trop de la nature d'un gouvernement militaire.

Le *John Bull* dit : « On croit généralement que lord Palmerston et Mr. Charles Grant entreront dans le cabinet, et que le premier aura le département des colonies."

Tout en abhorrant les crimes commis au commencement de l'insurrection belgique, et en déplorant les maux occasionnés par la guerre civile qui en a été la suite, (si on peut appeler de ce nom des combats livrés entre des Hollandais et des Belges,) il est peut-être permis de se réjouir du succès dont elle paraît devoir être finalement couronnée. On y voit du moins un nouvel exemple de la lutte heureuse d'un peuple contre son gouvernement ; et l'on peut regarder cet exemple comme utile et pouvant tourner au profit de l'espèce humaine, quand on considère combien, en Europe, le nombre des mauvais gouvernemens l'emporte sur celui des bons, et combien, chez la plûpart, il y aurait de réformes à opérer, d'abus à corriger, pour que les sujets fussent généralement aussi heureux que le

comportent les conditions du pacte social, et la différence nécessaire des états et des fortunes.

L'exemple donné par la Belgique, ajouté à celui que la France avait donné un mois au paravant, aura son utilité, s'il contribue à rendre les souverains despotiqnes plus disposés à acquiescer aux demandes raisonnables de ceux qui leur sont soumis, et s'il n'est pas pour les peuples qui devraient se trouver bien de leurs gouvernemens, un prétexte pour chercher violemment un mieux imaginaire ou *inobtenable*, et pour nuire par là, quoiqu'involontairement, à la cause de ceux qui ont réellement et grandement sujet de se plaindre. Le despotisme et l'anarchie sont deux excès, deux maux moraux, dont les hommes ont également à souffrir lorsqu'ils pèsent eux ; et si c'est dans les gouvernans un tort énorme et une folie que de se refuser sous un prétexte ou sous un autres, à la correction d'abus criants, à la suppression de maux manifestes, c'est aussi dans les gouvernés un tort grave et une manie ridicule, que de faire d'inconvéniens mineurs. sinon imaginaires, des griefs insupportables, et justifiant la rébellion, l'insurrection, la guerre civile, et les maux de toutes sortes qui on sont la conséquence.

Pourtant, les reclamations déraisonnaples, et qui, si elles étaient accordées, pourraient conduire du mal au pis, ne pouvent guère provenir présentement que de l'ignorance, ou de cette espèce d'exaltation ou d'exagération prétendue patriotique, qu'on appelle démagogie ; car les règles du bon gouvernement ont été trouvées et assez clairement exposés, et les droits de l'homme, ou pour mieux dire peut-être, les droits réciproques des hommes, assez bien définis. Mais l'éducation politique fait des progrès rapides chez tous les peuples de l'Europe, et plus cette éducation sera chez eux générale et enracinée, plus il sera difficile de les tenir sous le despotisme ou l'oligarchie, ou de les faire tomber dans l'anarchie ; de sorte qu'on peut raisonnablement supposer que le temps n'est pas très éloigné, où les gouvernemens, dans cette partie du monde au moins, seront ce qu'ils doivent être, des institutions faites pour l'avantage de tous, et non pour le profit ou le plaisir d'un seul, ou du petit nombre.

Marié : A Chambly, le 10 de ce mois, John Jamieson, Écuyer, à Demoiselle Margaret, fille ainée de l'honorable Samuel Hatt.

Commissionnés : John Godard, Écuyer, Avocat et Procureur.

Mr. O. C. Fortier, Médecin et Chirurgien.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 27 NOVEMBRE 1830. N°. 21.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

A LA fin de la campagne de 1796, le général Carleton fit les arrangemens nécessaires pour mettre ses troupes en quartiers d'hiver. Comme les cazernes ne suffiraient pas, il fallut, de même que dans la guerre de la conquête, qu'une partie fut logée chez les habitans. Ceux-ci se prêtèreut de bonne grâce aux ordres qui leur furent donnés à cet effet, et leurs hotes u'eurent qu'à se louer de la manière dont ils furent traités.

Le 20ème régiment fut cantonné à l'Isle aux Noix, près de la décharge du lac Champlain dans le Richelieu, avec de l'artillerie, et forma l'avant-poste. Le 21ème régiment, sous le brigadier HAMILTON, occupa St. Jean, où furent assemblés tous les vaisseaux et bateaux destinés à la navigation du lac. Le 53ème régiment, sous le brigadier POWELL, forma la garnison du fort Chambly, et le 31ème fut cantonné des deux côtés de la rivière, depuis ce lieu jusqu'à Sorel. Les bords du St. Laurent, depuis Sorel jusqu'à La Prairie, furent occupés par les grenadiers, l'infantérie légère, et le 24ème régiment, sous les ordres du brigadier Fraser. Le major général PHILLIPS établit son quartier général dans la ville de Montréal, avec l'artillerie et le 29ème régiment, et l'île du même nom fut occupée par le 9ème et le 40ème. Les corps du colonel M'Lean et de Sir John Johnson furent stationnés sur la rive droite du St. Laurent depuis Repentigny, au bout de l'île de Montréal jusqu'au Cap Santé, à environ treize lieues au nord de Québec, tandis que les Allemands occupaient la rive gauche, depuis Sorel jusqu'à la rivière de la Chaudière, quoiqu'ils eussent leur quartier-général aux Trois-Rivières, sur le bord opposé, où commandait le major général REIDESEL. Le

général Carleton demeura à Québec, avec le 34ème régiment, et la Pointe Lévy fut occupée par le 62ème.

Toutes ces troupes, arrivées le printemps et l'été précédents, étaient agguerries et munies de toutes les choses nécessaires à la guerre. Le ministère britannique les avait envoyées en Canada, non seulement pour défendre cette colonie, mais encore pour porter la guerre dans le sein des colonies insurgées. Le commandement de celles qui devaient former l'expédition et agir offensivement, fut donné au lieutenant-général Burgoyne, qui s'était distingué en plusieurs rencontres par sa bravoure et son habileté, et qui eut sous lui les majors-généraux Phillips et Reidesel, et les brigadiers Fraser, Powell, Hamilton et Specht. Les habitans du Canada eurent ordre de leur fournir des hommes pour occuper les bois sur les frontières, empêcher la désertion, porter les nouvelles, et interrompre, autant que possible, toute communication entre les méconts de la province et les ennemis. Outre ces requisitions, on exigea encore d'eux qu'ils fournissent des chevaux et des voitures pour le service de l'armée.

Le but du ministère était d'opérer une jonction avec Sir W. Howe, qui commandait à N-York, et de couper par ce moyen la communication entre les provinces du sud et celle du nord ou de l'est. En même tems que le général Burgoyne devait traverser le lac Champlain, un détachement eut ordre de s'avancer par Oswego et la rivière *Mohawk*, ou des Agniers, pour faire une diversion en faveur de l'armée principale, dans sa marche sur Albany. Ce détachement, qui se montait à sept ou huit cents hommes, se composait de deux cent vingt hommes des 8ème et 34ème régimens, du corps de provinciaux de New-York de Sir John Johnson, de quelques chasseurs d'Hanau, et d'une compagnie de Canadiens, le tout sous le commandement du lieutenant-colonel St. Leger.

L'armée principale, sous le général Burgoyne, ayant traversé le lac Champlain, débarqua et campa, le 20 Juin, à la Pointe à la Chevelure. Ici, le général donna un festin de guerre aux sauvages, commandés par Mr. de St. Luc, gentilhomme Canadien, et le lendemain, il leur fit un discours propre à exciter leur ardeur pour la cause du roi, mais à réprimer en même temps leur barbarie accoutumée. Il leur ordonna d'épargner les vieillards, les femmes et les enfans, même dans le fort de l'action, et leur défendit de répandre le sang autrement que dans le combat, et d'enlever la chevelure aux blessés et aux mourants.

Ces restrictions refroidirent peut-être un peu l'ardeur des sauvages ; mais ce qu'ils auraient pu faire de plus pour la cause royale n'aurait pas compensé, suivant nous, le surcroît de

cruauté auquel ils se seraient sans doute livrés, si ce n'eût été des ordres du général; et il doit recevoir ici le tribut d'éloge que lui mérite son humanité. Le 21, il émana un manifeste, ou une proclamation, où il promettait sureté et protection aux familles de ceux qui se rattacheraient à la cause de la métropole, menaçait de toutes les calamités de la guerre ceux qui refuseraient de le faire, ou qui seraient trouvés les armes à la main, et parlait des sauvages qui l'accompagnaient comme disposés à massacrer, avec leur férocité ordinaire, tous les ennemis de la Grande-Bretagne qui leur tomberaient entre les mains. Nous ne saurions dire s'il était de la bonne politique de paraître vouloir laisser la carrière libre à la barbarie des sauvages, lorsqu'on se proposait de la restreindre ; et de menacer de maux qu'on n'avait pas intention d'infliger. C'était peut-être au moins vouloir paraître cruel inutilement. Quoiqu'il en soit, la proclamation du général Burgoyne ne produisit pas l'effet qu'il s'en était promis.

L'armée Américaine, composée de trois mille hommes, sous le commandement du général St. Clair, était encore à Ticonderoga, ou Carillon, en possession de anciennes lignes françaises, renforcées par de nouveaux ouvrages. Une colline circulaire appellée *Mount–Independence*, et située vis-à-vis de Carillon, avait été fortifiée, et ces deux postes avaient été joints par un pont flottant soutenu par vingt-quatre pilliers posés sous l'eau à égales distances. Du côté du pont qui regardait le lac Champlain, il avait été formé une barre, composée de très grosses pièces de bois, liées ensemble par des chevilles rivées et des chaines de fer d'un pouce et demi quarré. Il avait aussi été construit un nombre de redoutes des deux côtés du lac, pour la défense de ces postes. Pourtant, au sud de Carillon et du Mont de l'Indépendance, il y avait une autre hauteur appellée *Sugar Hill*, qui commandait les ouvrages érigés en ces deux endroits, et que les Américains n'avaient pu fortifier, faute de moyens.

Le 2 Juillet, à l'approche de l'aile droite de l'armée du général Burgoyne, les Américains abandonnèrent les ouvrages qu'ils avaient du côté du lac George, ou du St. Sacrement, et y mirent le feu. En même temps, le général Phillips s'empara d'un point important, appellé *Mount Hope*, qui commandait les lignes des Américains, et leur coupait toute communication avec le lac George.

Le 5, l'armée royale avait fait les ouvrages nécessaires pour investir Ticonderoga, et avait pratiqué une route jusqu'au sommet de *Sugar Hill*, pour y ériger une batterie. Le général St. Clair ne fut pas plutôt informé du fait, qu'il évacua Ticonderoga et *Mount–Independence*, et marcha par Castle-

ton, dans Vermont, pour se rendre à Shenesborough, où il avait ordonné que le bagage et les effets militaires fussent transportés par eau.

Aussitôt qu'il fut connu que St. Clair s'était retiré avec son armée, le général Fraser, à la tête des troupes légères, fut envoyé à la poursuite de son arrière-garde, et il l'atteignit à 5 heures du matin, le 5, à Hubbarton. Le colonel Francis, qui commandait cette division, forte de quinze cents hommes, voyant qu'il lui était impossible d'éviter une action, posta ses gens sur un terrain avantageux, et à couvert d'un abattis. Le général Fraser, quoiqu'inférieur en nombre, engagea le combat, dans la persuasion qu'il ne tarderait pas à être joint par le général Reidesel à la tête de sa division. Les Américains se défendirent avec bravoure jusqu'à l'arrivée du renfort; mais ayant été chargés alors par les forces anglaises réunies, ils se mirent à fuir de tous côtés. Ils perdirent, dans cet engagement, leur commandant, plusieurs officiers, et quatre cents soldats tués ou blessés. La perte des Anglais fut de vingt officiers, y compris le major Grant, et d'environ cent-vingt soldats, tués ou blessés.

(A continuer.)

CURIOSITE' MINERALOGIQUE.

Forêt pétrifiée.—La lettre suivante d'un officier de l'armée des Etats-Unis, stationné sur le Missouri, offre l'exposé d'un exemple remarquable de pétrification sur un plan étendu, que l'on rencontre dans la région de l'ouest des Etats-Unis. L'autorité est telle que nous ne pouvons nous défendre d'y ajouter foi, et tout ce que nous regrettons, c'est que la lettre soit si concise. Elle à été publiée originairement dans le *Monthly Magazine* des Illinois.

" *Casernes de Jefferson,* 1*er Mai* 1830.

" Cher Monsieur.—Ce m'est un grand plaisir de pouvoir acquiescer à votre demande concernant la forêt pétrifiée. Vous m'avez demandé un mémoire sur le sujet, mais il faut que vous vous contentiez de l'exposé suivant que j'essaie de vous donner des faits, tels que je les ai observés, sans hazarder une seule conjecture qui irait au-delà. J'aime mieux laisser le sujet à des plumes plus habiles que la mienne, et si je puis aider, en quoi que ce soit, à la solution du problême par le simple exposé des faits, (bien connus pourtant de la plupart des officiers attachés à l'expédition de la *Roche-Jaune*,) je me trouverai plus que dédommagé du temps que j'aurai employé sur le sujet.

" L'échantillon ci-joint a été détaché d'un des nombreux troncs et branches d'arbres pétrifiés trouvés près de la rivière de la Roche-Jaune, en 1825.

" Les faits les plus remarquables peut-être, concernant ces pétrifications de ce qui fut jadis une épaisse forêt de gros et grands arbres, sont leur localité et leur abondance. Ces restes sont des plus abondants, l'espace de vingt ou trente milles, sur une haute prairie ouverte, le long de la rive occidentale du Missouri, à quelques milles de sa jonction avec la rivière de la Roche-Jaune, et à peu près par les quarante-huit degrés de latitude septentrionale.

Cette partie du pays est montueuse et entrecoupée de profondes ravines. Sur les côtés et le sommet des collines, à une élévation de plusieurs centaines de pieds (trois cent environ) au-dessus du présent niveau de la rivière, et à une hauteur estimée (car nous n'avions pas d'instrumens,) de plusieurs milliers de pieds au-dessus de l'océan, la surface du sol est littéralement couverte de troncs, de racines et de branches d'arbres pétrifiés, présentant l'apparence d'une " forêt pétrifiée,' brisée et renversée par quelque forte convulsion de la nature, et dispersée en tous sens en fragmens innombrables.

Quelques uns des arbres paraissent s'être rompus en tombant, tout près de leurs racines, tandis que d'autres troncs font demeurés debout à quelques pieds d'élévation au-dessus de la surface. Quelques uns des troncs sont de grandes dimensions : nous en mesurâmes un, le chirurgien Gale et moi, et nous lui trouvâmes plus de quinze pieds de circonférence.

Je suis, avec estime, G. H. Crossman, de l'armée de E. U.

Au lieutenant B. Walker, de l'armée des E. U.

Un correspondant du *Chronicle* de Philadelphie, parlant des faits curieux communiqués par Mr. Crossman, concernant la forêt pétrifiée du Missouri, regrette qu'il ait omis de dire si ces arbres étaient de véritables pétrifications, ou seulement des incrustations, et si la matière minéralisante est siliceuse, calcaire ou argilleuse. *Evening Post.*

Antiquite'—La comtesse de Moira, mentionne, dans une lettre publiée dans l'*Archeologia*, qu'un corps humain a été trouvé, a onze pieds de profondeur, sous de la mousse, en Irlande, sur une terre appartenant au comte son époux. Le corps était complètement couvert d'habits faits de crin, et entièrement préservés; et quoique les vêtemens de crin indiquent une époque très éloignée, et antérieure à l'introduction des moutons et à l'usage de la laine, cependant ni le corps ni les habits ne sont gâtés.

Le Point d'Honneur.—Le colonel Montgomery a été tué en duel pour un chien ; le capitaine Ramsay, pour un domestique ; Mr. Faherston, pour une recrue ; le père de Sterne, pour une oie ; et un autre monsieur pour un " acre d'enchois." Un officier a été appellé en duel pour avoir simplement proposé à son antagoniste de boire un second verre ; un autre monsieur a été contraint de se battre pour une prise de tabac. Le général Barry a été appellé en duel par un capitaine Smith, pour avoir refusé de boire avec lui un verre de vin, à un diner dans un bateau à vapeur, quoique le général eût apporté pour excuse que le vin le rendait toujours malade en mer.

LES SOCIE'TE'S POPULAIRES DE PARIS.

Ces sociétés sont appellées populaires parce qu'elles ont adopté pour base de leurs discussions politiques le principe de la souveraineté du peuple ; parce que leurs doctrines en fait de législation, d'administration, d'économie politique, ont pour objet de défendre les intérêts du peuple contre les priviléges et l'oppression de toute espèce d'aristocratie. Ces sociétés sont :

1°. *La Loge des Amis de la Vérité.*—Un grand nombre des anciens Carbonari, ou Francs-maçons en sont membres. L'officier subalterne Bories en était, Cette loge a proposé la célébration d'une cérémonie funéraire en l'honneur des quatre victimes intéressantes du complot de La Rochelle. Cette loge retient à peine une ombre des formes maçoniques. Il se trouve toujours plusieurs étrangers à ses séances. On y discute des questions de politique générale et particulière.

2°. La Société *Aide-toi, le Ciel t'aidera.*—Elle est connue par toute la France, et vu ses liaisons avec les comités électoraux, dans tous les départemens, on peut dire qu'elle a fait les dernières élections. Elle est plus modérée que les autres sociétés.

3°. *La Société Constitutionnelle Centrale.*—Fondée par des protestans, sa politique est un mélange de républicanisme et de mysticisme.

4°. *La Société des Trois Journées.*—Pour être membre de cette société, il faut avoir été agent actif, et avoir combattu les 27, 28 et 29 Juillet.

5°. *La Société de St. Simon.*—C'est une secte économique et religieuse, qui prêche aux pauvres un royaume de ce monde, lequel consiste dans l'abolition du principe de l'héritage, et dans la distribution des biens, des dignités et des emplois, à chacun, selon sa capacité, Cette république sera gouvernée

par un Pape et sa femme, le premier imbu d'un esprit d'amour et de travail; la dernière, douée de l'esprit d'épanchement et de prophétie!

6°. *La Société des Amis du Peuple.*—C'est la plus nombreuse, la plus ardente, la plus puissante, celle qui a le plus grand nombre d'auditeurs à ses séances, et qui excite le plus d'alarme, par la rigueur de ses doctrines, et par les liaisons personnelles de ses principaux membres avec plusieurs hommes en place.

Cette Société a son journal, dans lequel la haute classe des citoyens est exposée à la jalousie des classes ouvrières, comme une coalition d'individus privilégiés, et une nouvelle forme d'aristocratie féodale. Trois autres sociétés ont chacune leur journal. Toutes ces sociétés désirent—1°. la reconnaissance solennelle du principe de la souveraineté du peuple; 2°. la dissolution des chambres; 3°. le renvoi du présent ministère; 4°. l'abolition des qualifications requises pour être électeur ou député; 5°. une convocation nationale revêtue du pouvoir de faire une nouvelle constitution; 6°. une espèce d'appel à la population pour conférer à Louis-Philippe la dignité royale en vertu de la souveraineté du peuple.

Liberté de la Presse.—Un monsieur décrivant la lutte qu'il y a eu à Paris, à la fin de Juillet, dit qu'un grand nombre de militaires furent blessés mortellement par des caractères d'imprimerie dont les habitans avaient chargé leurs fusils, en guise de balles, qui étaient très rares le premier jour de l'insurrection. C'était *distribuer* un peu extraordinairement. Comme de raison, les lettres étaient des CAPITALES, ou de grandes majuscules.

Etat de la Representation des Pays-Bas.

Les membres de la première chambre des états-généraux des Pays-Bas, qui sont nommés à vie par le roi, ne peuvent pas être âgés de moins de 40 ans, et ne peuvent pas être plus de 60, ni moins de 40. La seconde chambre est composée de 110 membres, qui ne sont pas éligibles avant l'âge de 30 ans, et qui sont élus dans les proportions suivantes, par les chevaliers propriétaires et bourgeois.

Provinces.	*Population.*	*Représentans.*
Hollande	850,000	22
Flandre Orientale	700,000	10
Flandre Occidentale	680,000	12
Brabant Méridional	505,000	8
Brabant Septentrional	333,000	7
Hainault	558,000	8

Liège et Limbourg	668,000	6
Anvers	330,000	5
Gueldres	291,000	6
Frise	207,000	5
Overyssel	164,000	4
Zeelande	182,000	3
Luxembourg	298,000	4
Utrecht	119,000	3
Namur	194,000	2
Drenthe	64,000	1
Groningue	159,000	4

Il paraitrait par cet exposé, que la Hollande, ou, pour parler sans ambiguité, que la Batavie, dont la population ne serait que de 1,986,000 âmes, ou de 2,000,000, au plus, enverrait 48 députés à la seconde chambre des Etats-généraux, et que la Belgique, qui aurait une population de 4,260,000 âmes, n'y en enverrait que 62, tandis que, pour que la représentation fût égale, elle devrait y envoyer plus de 96 représentans. La partialité se montre partout à découvert dans la répartition. Si la province de Hollande, par exemple, dont la population est de 850,000 individus, élit 22 députés, celle de la Flandre Orientale, qui a une population de 700,000 âmes, devrait en élire 18, tandis que, dans le fait, elle n'en élit que 10. La partialité et l'injustice sont ailleurs encore plus marquées ; mais elles ne le sont nulle part autant peut-être qu'à l'égard des provinces de Namur et de Groningue : la première, dont la population est de 194,000 âmes, n'élit que deux députés ; tandis que la seconde, qui ne contient que 159,000 habitans, en élit quatre.

Nous sommes étonnnés que les Belges n'aient pas reclamé plus haut ou plus tôt qu'ils ne l'ont fait contre un tel état de choses ; c'était l'asservissement virtuel de la Belgique à la Hollande ; c'est notre projet d'Union mis à exécution, et suivi des conséquences qui en devaient résulter ; la majorité dominée par la minorité, les restrictions imposées à l'éducation religieuse des premiers, et surtout la proscription de leur langue dans les tribunaux et dans les chambres du parlement.

L'ex-Duc de Brunswick à écrit à sa majesté une lettre où il exprime son étonnement de n'avoir pas été favorisé d'une audience. Il est venu, dit-il, exprès de Brunswick pour voir son royal parent. Loin d'avoir été chassé de ses domaines, il assure sa majesté qu'il était extrêmement populaire parmi ses sujets, et que la première nouvelle de l'insurrection de Brunswick lui est parvenue dans ce pays. Il y a, ajoute-t-il, dans le tout, un mystère qu'il ne peut comprendre. Sans entrer dans

le sujet de sa popularité à Brunswick, sa majesté a répondu à son ex-altesse sérénissime, qu'ayant eu l'indiscrétion de dire qu'elle avait vu le roi, quand ce n'était pas le cas, elle ne pouvait être admise à une audience.

Il y a quelques jours, comme l'ex-duc entrait dans une loge à l'un des théâtres, il fut salué, du lieu de la scène, par le cri significatif de " Vive la liberté ! Il se troubla, parut courroucé, follement agité et effrayé ; jetta de côté un coup d'œil sur la scène, regarda le parterre, fit signe des yeux à quelqu'un, et se retira en hâte.

DERNIERES NOUVELLES.

Pays-Bas.—Le roi des Pays-Bas a décrété un emprunt de 20 millions de florins. On ignorait encore si cette somme était destinée aux frais d'une guerre pour reconquérir la Belgique, ou à quelque autre fin. Il paraissait pourtant que le gouvernement de Hollande avait perdu tout espoir de ramener les Belges à l'obéissance par la force des armes. Un journal hollandais, du 8 Octobre, s'exprime ainsi :

" Que l'on ne cache pas plus longtemps le véritable état des choses : le gouvernement ne peut dissimuler la perte d'un grand nombre de forteresses, la défection de toute la partie belge de l'armée, l'affermissement du gouvernement des révoltés, le peu de chances que l'on conserve de l'intervention étrangère. Que l'on déclare franchement qu'il est inutile de délibérer sur la séparation, et qu'on reconnaisse qu'elle existe de fait. On pourra alors déployer le drapeau national, et appeller la nation hollandaise aux armes, avec espoir de succès, pour se défendre, en cas d'attaque de l'étranger, comme on l'a fait il y a quinze ans. Si la possession de la Belgique est encore de quelque prix aux yeux de quelque puissance de l'Europe, que le roi abdique ses droits sur cette contrée. Si personne ne désire la posséder, que le roi l'abandonne à elle-même.

" Le consentement des états généraux, représentant des contrées restées fidèles, ne seraient pas refusé. En attendant, que le roi donne leur démission à tous les employés belges, comme le gouvernement provisoire l'a fait à l'égard des fonctionnaires hollandais. Il résulte de la simple reconnaissance de l'état des choses, que les députés des provinces séparées de la Hollande ne viendront plus siéger aux états-généraux ; car on ne peut représenter dans une assemblée néerlandaise ceux qui ne se regardent plus comme sujets de ce royaume."

Bruxelles, 16 *Oct.*—Il y a quelques jours, les troupes qui faisaient partie du corps d'armée dont le quartier-général était à Maestricht, sont entrées dans cette ville, et St. Trond, Hasselt, et Tongres, ne sont plus occupés par des troupes hollandaises. Il s'est organisé une garde bourgeoise dans ces villes, pour y maintenir l'ordre. Le comité central a supprimé la lotterie royale, comme étant pour le peuple un impôt immoral et onéreux.

France.—La reconnaissance du nouveau gouvernement par la Russie a inspiré de la confiance aux spéculateurs, et a fait hausser les fonds. Le baron Athalin, qui est arrivé à Paris le 16 Octobre, a eu aussitôt une entrevue avec le roi. La loi pour l'appropriation de 30 millions de francs pour le soutien du commerce et des manufactures, a été passée. La Chambre des députés a nommé une commission pour aider le ministre des finances à en faire la distribition.

Les ministres ont fixé leurs appointemens à 80,000 francs par an. Il y a eu à Auxerre des troubles qui ont duré plusieurs jours, et qui n'ont été entièrement appaisés que par l'intervention du militaire. La *Quotidienne* dit qu'on rapporte que l'insubordination s'est manifestée dans un régiment cantonné à quelques lieues de Paris; que plusieurs des soldats ont refusé d'obéir à leurs officiers, ont déserté et se sont dispersés par la campagne, et qu'il a été donné des ordres aux barrières de Paris, pour l'arrêtation de ceux qui tenteraient d'entrer dans la ville.

L'extérieur du château de Vincennes est couvert de placards, où l'on demande la mort de Polignac et de ses collègues, et l'on voit en plusieurs endroits ces mots écrits avec de la craie: *Mort aux ex-Ministres !* Dans la nuit du 16, un rassemblement considérable d'ouvriers passa sur la place du Palais royal, en criant: Justice ! Justice ! Vive le Roi ! Mort à Polignac ! Ils marchaient régulièrement dix ou douze de front, précédés d'un drapeau tricolore. On disait dans la foule qu'ils venaient du faubourg St. Marceau, et qu'ils avaient chanté la Marseillaise dans toutes les rues. Ils causèrent quelque alerte parmi les gardes nationales faisant le service au palais. Dans d'autres quartiers de la ville, le peuple avait été invité ouvertement à s'assembler et à demander la punition des ex-ministres.

Il est dit dans le *Temps* du 18, que le projet de loi pour l'abolition de la peine capitale pour délits poltiques ne sera pas présenté avant deux ans.

Espagne.—Le ministre de la guerre a fait au roi un rapport où il dit, qu'on n'a pas de confiance dans l'armée, et qu'on

doute même de la fidélité des troupes envoyées sur les frontières.

Il a été établi à Paris un journal en langue espagnole, destiné à propager les doctrines constitutionnelles dans la Peninsule. Les exemplaires de ce journal, intitulé *El Precursor*, sont envoyés en abondance sur les frontières, aux réfugiés, qui entreprennent de les faire circuler dans l'intérieur de l'Espagne. On lit dans ce journal, qu'il s'est formé à Bayonne un « bataillon sacré, qui comptait déjà dans ses rangs plus de cent officiers, et qui avait élu pour chef le brave don Francisco Mancha, qui le 7 Juillet 1822, commandait à Madrid, un autre bataillon sacré, qui eut ce même jour une grande part au triomphe du peuple sur les gardes royales.—D'après des lettres de Perpignan, du 10 Octobre, la discorde règne parmi les réfugiés espagnols sur les frontières. Le général Milans, quoiqu'agé de 70 ans, et paralytique d'un côté, a été nommé commandant en chef, en opposition à Mina. Celui-ci a de son côté nommé la junte provisoire qui doit gouverner l'Espagne, si l'invasion réussit.—Les réfugiés ont commencé à traverser la frontière le 13 au soir. Le général Valdez, accompagné de deux aídes-de-camp, M. Pablos et M. Mendez de Vigo, est entré le premier sur le territoire d'Espagne, à la tête d'une colonne de 800 hommes. Sa proclamation à l'armée espagnole a été publiée.

L'emprunt de cinq millions de piastres, contracté par M. Calvo, banquier, au nom du général Torrijos, a été ratifié par le colonel Pinto, l'agent autorisé.

Italie.—*Rome*, 8 *Octobre*.—Le pape est assiégé par les cardinaux, les évêques, les prélats, et les ecclésiastiques de tout rang, qui demandent la reconnaissance de Don Miguel. Sa Sainteté a référé le sujet à une commission spéciale.

Naples, 5 *Octobre*.—On a discuté dans le conseil un projet d'amnistie, La capitale est tranquille, mais il n'en est pas ainsi des provinces, où des mesures de coërcion ont manqué leur but. La fermentation augmentait dans la Calabre.

On disait, qu'avenant le décès du roi, le prince héréditaire se proposait de donner une constitution à ses sujets, comme le seul moyen de sauver le pays de l'anarchie. La principale difficulté, disait-on, serait de trouver à Naples des hommes faits pour un gouvernement constitutionnel, et l'on demandait ce qu'on ferait des lazzaroni.

Allemagne.—L'arrangement des affaires à Dresde, a donné beaucoup de satisfaction. La tranquillité est si bien rétablie, qu'une partie de la garde nationale a été exemptée du devoir. La chose a été annoncée par une proclamation du

prince Frédéric. Les Hessois sont très satisfaits de la tournure que prennent les affaires. L'électeur a déclaré, par une ordonnance, que les provinces d'Hanau et de Fulde, qui jusqu'à présent n'ont point eu de représentation, seront représentées à l'avenir, sous la dénomination de Haute et Basse Hesse.

On lit dans la *Gazette de France.* "Nous apprenons de Francfort-sur-le-Mein, qu'une circonstance extraordinaire vient de révéler un noir complot pour le bouleversement de toute l'Allemagne. On a abtenu le plan d'une attaque combinée contre chaque état, avec les détails des moyens d'exécution, et les noms de tous les conspirateurs !"

Angleterre.—On lit la lettre suivante de Londres, dans un journal de Cork, du 21 Octobre.—" Le bruit court ici, et paraît être assez bien fondé, que quelques maisons de Birmingham ont fait marché pour fournir trois cents mille mousquets au gouvernement de France. On suppose aussi que la quantité qui doit être finalement requise sera beaucoup plus considérable. On ajoute que l'ordre est très-pressant, et que les mousquets doivent être fournis sur le pied de cinquante mille par mois, s'il est possible. Cette circonstance n'excite pas d'alarme présentement chez les capitalistes, vû que le motif assigné pour l'ordre, et pour la hâte avec laquelle on veut qu'il soit exécuté, est l'état misérable où toute l'armée régulière de France a été laissée, quant à l'équippement, par Charles X. et ses ministres."

La *Gazette de Montréal* annonce l'arrivée en cette ville du Lieutenant Ingall et de Mr. John Adams, chargés par les Commissaires d'explorer le pays entre les eaux de l'*Ottawa* et celles du *St. Maurice*, pour s'assurer s'il est possible de pratiquer une route militaire des *Trois Rivières* à *Grenville.*

Ces Messieurs sont partis de Grenville le 28 Septembre, et ils ont passé par les *townships* de *Grenville, Chatham, Wentworth*, les terres non arpentées de *Gore*, les terres contestées derrière les *Mille-Isles, Abercrombie, Kilkenny*, l'augmentation de *Kildare*, le haut de la seigneurie de Madame Panet; puis après avoir traversé la rivière L'Assomption au-dessous d'une jolie chûte, de *Ramsay, Brandon, Maskinongé* ou *Lanaudière*, jusqu'au lac *Maskinongé.*

Aprés avoir descendu un peu la rivière Maskinongé, ils traversèrent le fief St. Jean, les rivières *Du Loup* et *Machiche*, et se rendirent de là aux Forges, sur le St. Maurice

Ces messieurs parlent du pays qu'ils ont traversé comme susceptible d'une bonne route, n'y ayanttrouvé aucun obstacle qui ne pût être surmonté aisément et à peu de frais. Ils ont trouvé le terrain moutueux entre les rivières de Maskinongé et du

Loup, mais en gagnant une lieue au sud, il reprend un niveau plus uniforme.

Le sol, dans les *townships* et le haut des seigneuries, est presque partout d'une bonne qualité; il y a peu de savannes et peu de collines. Les lacs sont en grand nombre: le plus grand qu'ils aient vu n'a pas plus de deux lieues de longueur sur deux milles de largeur; mais on leur a parlé d'un lac presque aussi grand que le lac St. Pierre, situé à deux lieues au nord de leur route par le *township* de *Caxton.* Les rivières y sont aussi en grand nombre; enfin, le pays leur a paru comparable aux meilleurs endroits cultivés du Bas-Canada, et offrir les plus grandes facilités pour le maintien d'une nombreuse population. Le bois dur, ou bois franc, domine dans les forets. Les arbres les plus communs sont l'érable et le bouleau noir, ou merisier.

MM. E. Thibaudeau et John Gosset, ont été élus membres de l'assemblée pour le comté de *Bonaventure.*

CORRESPONDANCE.

Monsieur l'Editeur.—Pourriez-vous m'apprendre ce que veulent, ou plutôt ce que sont les écrivains auxquels la dépêche de Sir James Kempt concernant la constitution actuelle du Conseil Législatif de cette Province, paraît avoir causé tant de déplaisir? Sont-ce des partisans de coups d'état, des révolutionnaires, ou des unionaires déguisés? Je crois, moi, quelque contradiction qu'il paraisse y avoir dans la chose, qu'ils sont tout cela ensemble. Qu'ils soient amis du pouvoir despotique, quand ils croient en devoir être favorisés, à la bonne heure; c'est leur affaire; ou plutôt, c'est une affaire d'opinion qui peut dépendre de leur caractère ou de leur éducation politique; mais qu'ils croient le roi d'Angleterre, ou le veulent faire regarder comme plus absolu que ne l'étaient les rois de France, qui au moins respectaient ce qu'on appellait les lois fondamentales du royaume, c'est un aveuglement qui me paraît inconcevable.

D'après notre acte constitutionnel, la nomination des conseillers législatifs appartient exclusivement au roi, et ils sont nommés à vie. Une fois appellés au conseil, il ne dépend pas de la volonté arbitraire du monarque de les en faire sortir, et leurs places ne peuvent devenir vacantes que par la mort, ou par les cas prévus par l'acte, qui sont l'absence prolongée sans permission, la prêtation d'un serment de fidélité à une puissance étrangère, ou le crime prouvé de trahison. Comme aucune de ces trois choses n'est alléguée contre les conseillers, il faut que ceux qui voudraient, en apparence, que plusieurs d'entr'eux fussent renvoyés de leur vivant, supposent au mo-

narque le pouvoir odieux que la constitution lui refuse ; et ils interprètent mal les recommandations du comité du Canada sur ce sujet, s'ils croient qu'elles ont rapport au présent, et non au futur seulement. Les membres de ce comité étaient trop instruits des principes du gouvernement et de la constitution britannique, pour donner à entendre qu'on pouvait et qu'on devait faire dans une colonie anglaise jouissant d'une constitution modélée sur celle de la métropole, ce qui ne peut avoir lieu que sous un gouvernement despotique.

Il est vrai que la France offre plusieurs exemples qui paraissent avoir quelque analogie avec ce que ces écrivains semblent désirer ; il est vrai que Louis XVIII. après sa rentrée en France, à la queue des alliés, en 1815, a rayé, de sa propre autorité, un grand nombre de noms de la liste de ses pairs, quoiqu'ils eussent été nommés à vie ; il est vrai que dernièrement, les pairs nommés par Charles X. ont été déclarés inhabiles à siéger dans leur chambre ; mais l'un de ces actes est celui du despotisme monarchique, et l'autre celui du despotisme révolutionnaire ; ou plutôt, ce dernier acte n'est que l'effet d'une révolution. Ceux qui demandent l'*épurement* de notre conseil législatif, ou l'élimination d'une partie de ses membres, sont donc, ou ont donc l'air d'être des partisans du despotisme, ou des révolutionnaires, puisque la chose ne pourrait se faire qu'au moyen d'un coup d'état ou d'une révolution.

J'ai dit que les écrivains en question, ceux qui crient contre la dépêche de Sir James Kempt au sujet de notre conseil législatif, pourraient être des unionaires déguisés, et je crois pouvoir prouver mon assertion. Il y a sept ou huit ans, toute la population du Canada était divisée en deux partis, les unionaires et les constitutionnels. Les premiers disaient, et s'efforçaient de prouver que notre constitution ne valait rien, et ils en demandaient le changement au moyen d'un acte du parlement impérial. Les constitutionnels, au contraire, étaient entièrement satisfaits de notre présente constitution ; elle suffisait au bonheur des habitans de ce pays, comme ils le disent dans leur requête au roi et aux deux chambres du parlement, et ce qu'ils leur demandaient avec le plus d'instance, ou plutôt, la seule chose qu'ils leur demandaient, c'était de nous la conserver intacte, et sans changement quelconque. Tandis que les unionaires demandaient à cor et à cri la réforme de la chambre d'assemblée, ou une constitution qui formât autrement cette chambre, dont la composition, suivant eux, ne pouvait être plus mauvaise, et offrait ce qu'il y a de pis en politique, intrigues, démagogie, déloyauté, sentimens *anti-britanniques*, en un mot, les constitutionnels ne laissent pas échapper le moindre mot de plainte, dans leur requête, contre le conseil législatif ; d'où l'on doit conclure qu'ils étaient entièrement satisfaits de la composition de ce corps.

Or, est-il à supposer que les mêmes hommes, pour qui, en 1822, notre constitution était la meilleure que nous pussions avoir, voudraient se contredire d'une manière aussi manifeste, et crieraient aujourd'hui aussi haut contre la composition du Conseil, que les unionaires criaient alors contre celle de l'Assemblée ; est-il à supposer qu'ils voudraient présentement ce qu'ils reprochaient à leurs adversaires de vouloir alors, le renversement violent de notre constitution, d'une constitution, qui, suivant eux, faisait le bonheur des habitans de ce pays ? Non sans doute, et j'ai tout lieu de conclure que si les écrivains dont je parle ne sont pas ce que j'ai dit plus haut, des révolutionnaires, ou des fauteurs du despotisme, ils ne peuvent être que des unionaires déguisés ; ou, si le mot est devenu suranné, des *interventionnaires*, qui voudraient le renversement de notre heureuse constitution au moyen d'un acte du parlement britannique.

Je doute fort pourtant que le parlement d'Angleterre voulût prendre sur lui de faire ce que nos interventionnaires, si l'épithète leur est applicable, sembleraient désirer, ou, en d'autres termes, que le gouvernement britannique voulût punir, par la perte de leurs places, des hommes dont tout le tort à son égard est d'avoir constamment soutenu, ou cru soutenir, ses intérêts ; d'avoir toujours été en faveur du ministère ou de l'administration en existence. Il en pourrait être autrement, si un changement de ministère, ou de gouverneur, était une véritable révolution ; mais comme malgré ce changement, le gouvernement est toujours le même, est toujours, pour les colonies au moins, le gouvernement constitutionnel d'Angleterre, un nouveau ministre des colonies, un nouveau gouverneur d'une province britannique, quelque différence qu'il puisse y avoir dans le caractère et les principes, ne peut regarder comme coupables et dignes de châtiment ceux qui se sont montrés fauteurs des mesures de son prédécesseur en office. Il fera bien, s'il est sage, de ne pas nommer aux charges qui deviendront vacantes, des partisans trop aveugles, ou dont le zèle paraitrait trop intéressé, mais s'il allait plus loin, il pourrait y avoir dans le gouvernement une succession perpétuelle de réactions, sinon de révolutions.

C'est un mal, à la vérité, que notre Conseil Législatif ne soit pas plus indépendant qu'il ne l'est du gouvernement ; c'est un mal qu'il n'y ait pas dans ce corps plus de Canadiens qu'il n'y en a. Mais où est, en partie, la faute, ou si l'on veut, le péché d'omission ? Pourquoi a-t-on gardé le silence, et a-t-on approuvé ainsi tacitement cet état de choses, pendant trente-six ou trente-sept ans ? Pourquoi s'est-on montré, au moins implicitement, satisfait de la composition du Conseil en 1822 ? Pourquoi a-t-on attendu jusqu'à 1827 pour se plaindre

de cette composition ? On s'en est plaint alors ; les plaintes ont été trouvées bien fondées, ou du moins le Comité de la Chambre des Communes a déclaré que si les choses étaient telles qu'elles étaient représentées, elles n'étaient pas ce qu'elles devraient être. Le gouvernement a promis de remédier au mal, s'il existait ; il s'est enquis de l'état des choses, par le canal de Sir James Kempt : ce dernier a fait voir, on ne peut plus clairement, par sa dépêche, que le mal existait réellement : il faut donc que le remède soit appliqué, si l'on a droit de compter sur la promesse solennelle d'un ministre des colonies, ou pour mieux dire, du gouvernement anglais ; mais, vu l'état avancé et enraciné de la maladie, ce remède ne peut opérer que lentement et progressivement, et force nous est de prendre patience. Il doit nous suffire de pouvoir espérer avec confiance qu'elle se guérira, à la fin, radicalement.

Si Son Excellence avait dit, comme le portait la première édition de sa dépêche, qu'il serait extrêmement difficile de trouver dans le Bas-Canada un *plus grand* nombre d'individus aussi bien qualifiés, du côté des talens et des propriétés, que les trois qu'il avait recommandés, il se serait sûrement trompé, et aurait par là-même induit le gouvernement en erreur ; quelques messieurs de la rivière Chambly et d'ailleurs auraient pu y trouver à redire ; mais s'il a dit, comme le porte la correction, et comme le paraît vouloir le sens de la phrase, qu'il serait très-difficile d'en trouver un *grand* nombre d'également qualifiés, il a rencontré juste : et quand il ajoute qu'il s'en trouvera toujours *assez* pour remplir les vacances, lorsqu'elles auront lieu, ne dit-il pas tout ce qu'il était important qu'il dît ? Y aurait-on gagné davantage, s'il eût dit qu'il s'en trouverait toujours *plus* qu'il n'en faudrait ? Aurait-il été convenable, enfin, qu'en parlant d'un des grands corps politiques de la province, l'administrateur du gouvernement eût employé le langage exagéré d'un partisan, le style virulent d'un ennemi ? Telle n'est pas l'opinion d'un

CONSTITUTIONNEL.

Décédés :—A Montréal, le 18, Mr. Antoine Fournier, âgé de 61 ans. A Valcartier, le 21, a l'âge de 25 ans, Mr. B. A. Planté, Not. Public.

Commissionnés :—L'hon. C. De Lery, F. Vassal de Monviel, L. Juchereau Duchesnay, et L. Panet, Ecuyers, commissaires pour la bâtisse et la réparation des Églises, dans le district de Québec.

L'hon. T. Coffin, et F. Boucher, Écuyers, dans le district des Trois-Rivières.

J. M. Mondelet, D. Ross, L. Gugy, J. D. Lacroix, et F. A. Quesnel, Ecuyers, dans le district de Montréal.

C. Cavanagh, R. Sherard, et H. Landry, écrs. dans le district de Gaspé.

Mr. Edouard Tremblay, Notaire public.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

Tome I. SAMEDI, 4 DECEMBRE 1830. N°. 22.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Ce succès induisit le général Burgoyne à envoyer un corps considérable de troupes par eau à Skenesborough. Dans la traversée, l'*Inflexible* et autres vaisseaux armés rencontrèrent les galères américaines, et après un combat de peu de durée, ces galères et deux cents bateaux furent pris, coulés bas ou détruits. A l'approche des troupes anglaises, les Américains se retirèrent, et furent poursuivis par le colonel Hill, à la tête du 9ème régiment, jusque près du fort *Anne*. Le général américain Schuyler avait posté un corps considérable de troupes à ce fort. Le colonel Hill fut obligé d'en venir aux mains avec des forces supérieures aux siennes; mais il suppléa au nombre par l'habileté des manœuvres. Malgré un feu vif et bien soutenu, les Américains ne purent ni l'envelopper ni le faire reculer, et voyant leurs efforts inutiles, ils brulèrent le fort Anne, et se retirèrent au fort *Edward*.

La défaite du détachement du colonel Francis, et la destruction des galères et des bateaux du lac George, obligèrent le général St. Clair à laisser Castletown, et après sept jours de marche, il joignit le général Schuyler, au fort Edward. Leurs forces réunies se montaient à quatre mille quatre cents hommes. A l'approche du général Burgoyne, ils se retirèrent à Stillwater.

Pour revenir à l'expédition d'Oswego, le colonel St. Léger, après avoir surmonté toutes les difficultés de la route, arriva, le 13 Août au fort *Schuyler*, sur la rivière des Agniers, et l'investit aussitôt. Apprenant que huit cents hommes de milice s'avançaient au secours de la place, sous le général Herkimer, il envoya à leur rencontre sir John Johnson, avec un détache-

ment de troupes réglées et de sauvages. Sir John, dont le parti était beaucoup moins nombreux que celui qu'il allait combattre, mit ses gens en ambuscade, et le 6, les Américains étant arrivés à leur portée, ils furent attaqués à l'improviste, et défaits, avec perte de leur commandant, et d'environ quatre cents hommes tués ou blessés. La perte de sir John Johnson ne fut que de quelques sauvages tués.

Le 8 Août, St. Léger envoya un parlementaire au commandant du fort, pour l'informer de la défaite d'Herkimer, et de la marche du général Burgoyne sur Albany, et le sommer de se rendre, lui représentant que s'il ne le faisait promptement, il exposerait sa garnison au danger d'être toute massacrée par les sauvages. Le commandant américain lui fit réponse qu'il était déterminé à défendre son fort jusqu'à la dernière extrémité. Dès que le général Schuyler eut appris que ce fort était assiégé, et que le parti envoyé à son secours avait été défait, il détacha Arnold, avec un corps de troupes cousidérable, pour en faire lever le siège. Les sauvages n'eurent pas plutôt été informés de la marche de ces troupes, qu'ils se retirèrent presque tous. Le colonel St. Léger, ainsi abandonné, leva le siège du fort, le 22 Août, reprit la route d'Oswego, et rentra eu Canada, avec son artillerie et ses effets militaires.

Cependant, le général Burgoyne se remit en marche, déterminé à s'approcher le plus promptement possible d'Albany, où on lui avait persuadé qu'il trouverait un grand nombre d'amis prêts à se déclarer ouvertement et à se ranger sous l'étendard royal. Apprenant en route, qu'il y avait un dépot considérable de farine et d'effets de toutes sortes à *Bennington*, il résolut d'y faire marcher le lieutenant colonel BAUM, avec cinq cents Allemands, cent sauvages, et deux pièces de campagne. Le choix de gens pesamment armés, et qui ignoraient la langue des habitans, pour une expédition qui demandait de la célérité, n'était peut-être pas très judicieux; aussi fut-il censuré parmi les officiers de Burgoyne. Pourtant, le jour même de leur départ, ils surprirent un parti d'Américains, qu'ils envoyèrent prisonniers au camp de Burgoyne; mais le lendemain le colonel SKENE prit sur lui de leur rendre la liberté, espérant les détacher par là de la cause américaine. Dans sa route, Baum apprit qu'il s'assemblait un gros corps de miliciens dans le nouveau Hampshire, sur les confins du Connecticut, et q'uaussitôt que les renforts seraient arrivés, il serait attaqué. Ayant placé son détachement dans une position avantageuse, il envoya un courrier au général Burgoyne, pour l'informer de la situation où il allait se trouver, et le colonel BREYMAN fut envoyé à son aide, avec cinq cents autres Allemands. Mais en conséquence du mauvais état des chemins, et de la nécessité de faire faire halte à ses

gens de dix en dix minutes, pour leur faire prendre leurs rangs, Breyman s'avançait si lentement, qu'il lui fallut trente-deux heures pour faire vingt-quatre mille de chemin. Le général SKARKE, qui commandait la milice américaine, attaqua le colonel Baum avant que Breyman l'eût pu joindre. Baum, résolu de faire une vigoureuse résistance, soutint pendant une heure un feu terrible de mousqueterie, et parvint même à déloger les Américains d'une partie des hauteurs qu'ils occupaient, mais ces derniers recevant continuellement des renforts, les Allemands furent contraints de se retirer, laissant leurs canons entre les mains de leurs ennemis, et leur commandant blessé mortellement sur le champ de bataille. Breyman s'avançait au secours de Baum, dont il ignorait le sort, lorsqu'il fut lui-même attaqué par les Américains, enflés de leur succès. Il se défendit avec bravoure ; mais la supériorité du nombre l'emporta, et il fut forcé de retraiter. La perte des Anglais dans ces deux engagemens fut de six cents hommes tués, blessés et prisonniers. Les Américains eurent environ cent hommes tués et blessés.

Ce premier échec éprouvé par les troupes royales eut le double effet de porter jusqu'à un certain point le découragement dans l'armée de Burgoyne, et d'inspirer une nouvelle ardeur aux Américains. Le délai qu'il occasionna donna au général GATES le temps d'assembler les milices des districts circonvoisins, et fit concevoir au général LINCOLN l'espoir de pouvoir recouvrer Ticonderoga et les autres postes qui se trouvaient présentement assez loin sur les derrières de l'armée anglaise. Le colonel BROWN, envoyé dans ce dessein, avec cinq cents hommes, au débarquement du lac George, surprit les avant-postes anglais, le 18 Septembre, s'empara des fortifications de *Mount Defiance* et de *Mount Hope*, et y fit prisonniers quatre compagnies d'infanterie, et quelques centaines de Canadiens. Une petite corvette et deux cents bâteaux tombèrent aussi entre ses mains. Mais ne se trouvant pas assez de forces pour attaquer Ticonderoga et le Mont de l'Indépendance, il renonça à l'entreprise, et retourna au camp du général Lincoln.

Le général Burgoyne ayant traversé la rivière d'*Hudson*, le 13 et le 14 Septembre, campa sur les hauteurs de Saratoga, et le 18, ayant poussé en avant, en suivant la grande route, il alla camper à trois milles de Stillwater, et à deux milles seulement du camp du général Gates. Le lendemain, ayant résolu d'attaquer l'armée américaine, il fit ses dispositions, et s'avança en personne à la tête de la ligne anglaise, qui formait l'aîle droite, et était appuyée par le général Fraser et le colonel Breyman, à la tête des grenadiers et de l'infanterie légère,

dont le front et les flancs étaient couverts par les provinciaux, les Canadiens et les sauvages. L'aîle gauche était composée des divisions des majors-généraux Phillips et Reidesel, et s'avançait avec l'artillerie, par le grand chemin, le long de la rivière.

Vers une heure de l'après-midi, les partis d'éclaireurs des deux armées s'étant rencontrés, il s'en suivit une fusillade qui induisit le général Phillips à gagner le bois, avec le canon. Cette manœuvre arrêta le progrès des troupes américaines. A deux heures et demie, les lignes des deux armées se trouvant formées, les Américains, sous le général ARNOLD, firent un mouvement, et s'avancèrent à l'attaque de la ligne anglaise; la bataille devint générale, et continua jusque vers soleil couché. Le fort de l'actian tomba sur le 21ème et le 62ème régiment, dont les hommes se conduisirent avec une bravoure et une fermeté peu ordinaires. Le 24eme régiment, l'infanterie légère et le corps de Breyeman, se distinguèrent éminemment. Les Allemands ne purent pas prendre une grande part au combat, à cause de leur situation, qu'on ne jugeait pas prudent de leur faire abandonner. Le capitaine JONES de l'artillerie anglaise, se conduisit avec la plus grande intrépidité. Ses quatre pièces de canon furent plusieurs fois prises et reprises: il fut tué lui-même; plusieurs autres officiers d'artillerie furent blessés, et sur ses quarante-huit soldats d'artillerie, trente-six furent tués ou blessés. Les Américains ne combattirent pas avec moins de bravoure et d'intrépidité. Les officiers et les soldats reçurent les remercimens du général pour leur conduite. La perte des Anglais fut de cinq cents hommes tués, blessés et prisonniers, et celle des Américains, de trois cent vingt morts ou blessés.

(A continuer.)

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC.

Ce qui suit est la substance d'une circulaire qui nous a été adressée de Québec, par Mr. JOS. SKEY, M. D. Président de la classe d'Histoire Naturelle.

Il est au su d'un chacun qu'un des principaux objets de recherches contemplé par la Société Littéraire et Historique de Québec, a été l'investigation de l'histoire naturelle du Canada....

On a tout lieu d'espérer que l'attention de la jeunesse du pays se portera sur un sujet aussi intéressant, si propre à occuper agréablement et utilement ses momens de loisir, à donner l'essor à ses facultés intellectuelles, à purifier ses inclinations, et à réveiller en elle le goût des jouissances supérieures dont nous sommes susceptibles.

Les ressources, les richesses naturelles de ce pays étendu ne sont co

nues qu'imparfaitement ; elles le deviendront d'autant plus que les communications qui y auront rapport seront plus nombreuses ; et des faits isolés, et en apparence de peu d'importance, deviendront précieux lorsqu'ils seront rapprochés, et groupés, pour ainsi dire, autour d'un centre commun, au moyen duquel les rapports qu'ils ont entr'eux pourront être constatés, et leurs anomalies expliquées.

Le champ ouvert à l'observation est immense, car il renferme tous les objets que nous offre la nature animée et inanimée ; la terre et ses fondemens rocheux ; sa surface, si variée tant dans ses qualités, que dans sa capacité de pourvoir au maintien de la diversité presque infinie des êtres organisés, animaux comme végétaux, qui la couvrent, et qui en tirent leur subsistance, et capable d'une amélioration indéfinie, lorsqu'elle est assistée par une culture bien conduite ;—l'air, comme il l'est, sujet à des variations tantôt favorables et tantôt nuisibles à la santé de l'homme ; mais guidé dans plusieurs de ses mouvemens par des lois dans le mystère desquelles nous n'avons pas encore pénétré suffisamment.

Une carrière si vaste, et qui invite à une si grande variété de recherches, est fort heureusement adapteé aux différents goûts individuels ; de sorte que chacun est en liberté de faire choix de ce qui lui plaît, et de fournir les contributions qui sont le plus à la portée de sa situation.

Dans une communication telle que celle-ci, il n'est pas possible d'entrer dans des détails sur les objets d'un intérêt particulier ; mais il est évident, que, quant aux objets inanimés, nous avons tous un intérêt à obtenir des informations relativement aux localités et aux modifications des rochers et des minéraux les plus utiles ; ainsi que de savoir jusqu'à quel point les premiers sont propres à la bâtisse et à l'architecture ornée, au maçon et au constructeur de moulins.

C'est ainsi qu'il paraît que dans le *township* de Broughton, on a découvert un lit de rocher propre à des usages importants, puisqu'il combine durabilité et facilité d'être travaillé, étant à cet égard aussi traitable que le bois. C'est par la voie de la Société que ses qualités sont parvenues à la connaissance du public. Dans un autre endroit, on a trouvé un rocher dont la nature est bien propre à faire des meules de moulin ;—dans un troisième on dit qu'il existe une combinaison particulière de pierre ferrugineuse avec de l'argile, qui, par la suite, peut nous rendre indépendants des autres pays pour les principaux ingrédiens d'un ciment qui se consolide sous l'eau. On sait que les minières de fer abondent dans le pays, mais ce ne peut être qu'en conséquence de recherches et d'après des échantillons, que l'on pourra connaître celles de la meilleure qualité et du travail le plus facile ; et il est possible qu'une curiosité éclairée parvienne à la découverte de mines et d'autres métaux plus précieux, tels que le cuivre et le plomb.

Dans un état plus avancé des progrès de l'agriculture, les lits de chaux et de gipse, qui existent sans doute, deviendront de la plus grande utilité comme engrais, ainsi que pour d'autres usages. Le premier pas est de s'assurer de leur présence et de leur accessibilité ; leur application s'ensuivra bientôt de manière à étendre rapidement les pouvoirs productifs du pays. En outre de ces derniers minéraux, il est plus que probable qu'on découvrira des mines de charbon de terre et de sel de roches, ou du moins des sources d'eau assez imprégnées de sel, pour pouvoir les mettre en œuvre lorsqu'on en aura fait des analyses judicieuses.

Le pays abonde en ce qui constitue la vie animale, depuis les plus grands quadrupèdes jusqu'aux insectes les plus petits, et à plusieurs desquels peut-être aucun nom n'a encore été assigné. Tous les faits qui développent leurs habitudes, les lois qui règlent leur multiplication ou leur diminution ou leurs migrations périodiques, seront toujours des objets d'in

térêt pour la Société, et encore plus quand ils seront accompagnés de l'individu même, particulièrement s'il est d'une espèce inconnue ou rare.

Quant aux végétaux, la Société recevra avec la plus vive satisfaction toutes les observations qui lui seront adressées, relativement à leurs localités, à leur usage dans les arts ou dans la vie domestique comme moyen additionel de subsistance; si par la nature et la force de leurs fibres, ils sont propres à des manufactures de draps, de toiles ou de cordades; ou enfin s'ils sont susceptibles d'ajouter au fonds de nos médecines utiles. On ne peut trop rappeller à la mémoire, que des plantes qui dans leur état de nature sont très-pernicieuses, soumises à une culture bien entendue non seulement perdent leurs qualités délataires, mais même deviennent palatables: et que d'autres requièrent l'assistance de l'homme pour augmenter indéfinitivement leur matière nutritive, laquelle dans leur état primitif, est à peine discernible. C'est ainsi que, probablement par la culture, (car leur origine se perd dans les ténèbres de l'antiquité,) les grains les plus utiles, tels que le bled, le seigle et l'orge ont augmenté de volume et sont devenus dépositaires d'une bien plus grande quantité de matière farineuse; et que la patate, naturellement âcre et d'un petit volume, est parvenue à ses dimensions actuelles et a perdu toutes ses qualités désagréables. Les meilleurs de nos fruits, dans toute la richesse de leurs variétés, sont parvenus d'origines également simples et qui ne promettaient rien de mieux: les diverses espèces de raisins ont indubitablement leur origine dans la vigne sauvage dont le fruit âpre n'a certainement rien d'agréable au goût. Il est probable que nous sommes même encore dans l'enfance de nos connaissances relatives à l'étendue et à la variété auxquelles des produits analogues peuvent par la suite avoir lieu, de sorte que, faisant choix d'un exemple parmi des milliers, il ne paraît pas improbable qu'une plante telle que le ris sauvage(*zizania aquatica*,) qui n'est à présent qu'une ressource occasionelle pour les aborigènes, ne devienne par la suite une source abondante d'aliment, et ne rivalise dans ces froides latitudes, son analogue des tropiques. La remarque appliquée à cette plante peut s'étendre bien au delà et à des objets qui ne sont pas pour le préseut soupçonnés de la capabilité de jamais devenir utiles.

Comme moyen d'obtenir des informations si avantageuses pour l'humanité, si propres àenrichir l'agriculture encore bien défectueuse de ce pays et à en augmenter les produits, la Société recevra en tout tems avec reconnaissance des contributions qui y auront quelque rapport; et elle se fera un devoir de faire circuler au loin ses obligations envers tous ses contributeurs individuels. Les échantillons qui lui seront ainsi fournis seront ajoutés à son cabinet avec le nom des personnes qui les auront donnés. La collection de la Société a dejà acquis un certain dégré de valeur, et s'avance d'un pas rapide. Son utilité reçoit un accroissement incalculable par la mesure adoptée de classifier et mettre les échantillons dans leur ordre convenable, de sorte qu'avec le tems, les salles de la Société doivent devenir dans bien des branches de l'histoire naturelle, comme elles le sont déjà en fait de minéralogie, une école précieuse. Ses portes seront ouvertes à tous les contributeurs qui trouveront ainsi la récompense de l'assistance qu'ils auront donnée. Il n'y a pas de doute non plus que la Société ne soit disposée à admettre comme membres correspondans, tous ceux qui résidant au loin, manifesteront leur désir de contribuer au succès du but qu'elle se propose, par la contribution de leurs propres observations; et plus particulièrement ceux qui lui fourniront des faits bien autentiques, et enrichiront son cabinet par leurs contributions.

Le comité se flatte que cet appel fait à la partie éclairée du public ne

sera pas infructueux et qu'il y sera répondu par toute l'assistance requise et nécessaire pour parvenir à un objet d'une si haute importance pour la prospérité générale du pays, que doivent l'être l'acquisition et la diffusion de connaissances d'une utilité si bien reconnue.

CORRESPONDANCE.

Mr. l'Editeur.—On m'assure qu'il n'y a point de vieilles Pharmacopies françaises dans le pays. Ayant trouvé dans mes papiers la recette de l'onguent divin, veuillez bien l'insérer dans votre journal.

Litharge préparée............................une livre,
Huile d'olive..............................deux livres,
Vert-de-gris en poudre fine.........une once,
Eau..vingt onces.

Faire cuire ces matières ensemble dans une cassine de cuivre, ayant soin d'agiter sans discontinuer, et d'ajouter de l'eau à mesure qu'elle s'évapore. Lorsque le mélange a acquis une bonne consistance, on ajoute :

Cire jaune.....................................huit onces.

On fait liquéfier la cire; on agite le mélange, et lorsque l'onguent commence à se figer on ajoute les poudres suivantes :

Le tout réduit en poudre très fine.
Galbanum, Myrrhe } ......deux onces—deux dragmes,
Bdellium..................deux onces,
Gomme ammoniaque.....trois onces—trois dragmes,
Oliban..........................une once—un gros,
Apoponax, Mastic, Aristoloche ronde, } .....une once,
Aimant pulvérisé.........une once et demie.

Agiter ce mélange jusqu'à ce qu'il soit exact; et lorsque le tout est suffisamment refroidi, on en forme des magdaléons. L'aimant réduit en poudre n'attire plus le fer des plaies; il ne produit qu'un dessicatif de plus. L'opiat recommandé dans la dernière publication se fait avec deux parties égales de quinquina et de valériane sylvestre et un tiers de fer oxigéné, et le syrop nécessaire pour l'amalgame.

Quelques docteurs disent que l'épilepsie est dûe à tant de causes différentes qu'un remède général ne peut y convenir. Passons en revue les causes qui la produisent le plus ordinairement.

Abus des liqueurs fortes.—Ces liqueurs contiennent beaucoup d'hydrogène qui produit de l'eau en abondance dans

notre système: de là l'hydropisie ordinaire et l'hydropisie de poitrine, maladies dont meurent presque tous les ivrognes. Voyons ce qui se passe dans l'ivresse: les jambes chancellent, l'homme tombe comme dans l'épilepsie, tourmenté de convulsions et soumis à un pouvoir irrésistible qui l'écrase. Ces crises répétées ne pourraient-elles pas produire l'humeur aqueuse dont nous avons parlé et par là devenir périodiques?

Abus de l'amour ou de ce qui lui ressemble. Le sang se décompose et devient très aqueux, souvent assez pour produire des crises épileptiques.

La Peur. Le coup violent qu'elle porte au cœur et au cerveau peut, comme l'électricité, produire un effet semblable? Au reste la peur et le chagrin seront lengtemps inexplicables; qui nous dira comment les cheveux d,un malheureux condamné au supplice ont pu blanchir dans une seule nuit?

Le remède proposé a réussi, et il n'y a aucun danger à l'employer. Si on pouvait l'appliquer aux enfans qui ont de l'eau dans la tête, quel service ne rendrait-on pas à l'humanitè?

Votre ancien correspondant D.

Liberté de la Presse en France.

Ainsi s'exprime la *Gazette de France*, (journal ci-devant *ultra*, et présentement *charliste*,) à l'occasion de l'abrogation de la loi assez récente du sacrilège, et de l'ordre de porter simplement dans les églises les croix plantées depuis quelques années par les missionnaires, sur les grands chemins et les places publiques.

" Quand on voit les croix abattues dans la plus grande partie de la France, on se demande quelle peut être la cause d'une démonstration *aussi hostile* contre la religion catholique. Ce ne peut être la modification apportée dans la charte, car on a reconnu que cette religion était celle de la majorité des Français. Il est vrai que la *monarchie a été détruite*, mais la séparation de la religion et de la politique est depuis longtemps une des maximes de ceux qui ont aujourd'hui le pouvoir; pourquoi donc la disparution du drapeau blanc est-elle suivie du renversement des signes extérieurs du christianisme? Et pourquoi la substitution de la branche cadette à la branche ainée est-elle accompagnée d'une hostilité contre les symboles d'un culte que la majorité de la nation professe? Serait-ce que la sonveraineté nationale, c'est à dire la volonté de l'homme érigée en principe constitutif, se croirait en désaccord avec une religion d'abnégation et de sacrifices? Cette question est d'un haut intérêt, et les hommes qui observent et réfléchissent y trouveront un vaste sujet de méditations.

" La loi du sacrilège a été abolie hier . . . . Quel respect veut-on que les peuples aient pour les temples où la divinité reçoit leurs hommages, lorsqu'ils voient discuter sérieusement si les édifices religieux seront comparés à une maison habitée ou à une masure abandonnée, et si le vol et le bris des choses consacrées au culte seront plus ou moins punis que le vol ou la destruction d'un ustensile de cuisine. Ce n'est pas l'opinion du violateur des choses sacrées qui doit être prise en considération par le législateur, c'est l'opinion des peuples, pour qui l'impunité du sacrilège est un scandale, et le plus grand de tous, puisque c'est le scandale de la loi. Le scandale *est le même*, que le sacrilège soit *impuni*, ou qu'il soit *assimilé* par la loi, dans la punition qu'elle lui inflige, au vol ou à la destruction de tout autre objet servant à nos usages.

" Ainsi c'est *lorsque de toutes parts s'élève une persécution contre les ministres, les autels ou les choses consacrées au culte*, qu'ici on fait d'une église vénérée un temple ou plutôt un cimetière tout payen ; qu'ailleurs on chasse les prêtres de leurs paroisses en leur prodiguant l'injure et le mauvais traitement ; qu'à Paris même ils sont obligés de se cacher sous des habits séculiers ; que de nouveaux iconoclastes brisent les croix et les images : c'est lorsqu'on va fouiller dans les hideux répertoires des théâtres révolutionnaires pour en exhumer *Charles* X de Chénier, ou les *Victimes Cloitrées*, qu'on abroge une loi qui doit prévenir ces excès. On chercherait en vain dans les codes anciens ou modernes des exemples d'une pareille législation, qui n'est au fond que la haine des croyances religieuses de la majorité de la nation et une honteuse complaisance pour les opinions de la minorité."

Le *National*, (journal ultra dans un autre sens,) s'exprime ainsi au sujet de la chambre des députés.

" La chambre actuelle n'est rien, rien qu'une réunon qui sans mandat, et *proprio motu*, se sont dit, le 3 Août : Avisons à la chose publique. Nous voulons croire qu'ils ont été guidés en cela par de bonnes intentions, qu'il ont agi convaincus d'être utiles au salut commun, persuadés qu'on ne pouvait pas se passer d'eux. Mais qu'importe leur opinion, leur persuasion individuelle ? ils n'étaient rien, car la chambre de Charles X ne devait pas, ne pouvait pas lui survivre. Voilà le seul fait patent qui ressorte de notre insurrection révolutionnaire. Or n'est-il pas *singulier* maintenant que ce corps de législateurs, dont l'origine est en question, fasse sonner tout haut à la tribune et son autorité méconnue et sa dignité compromise."

Ce qui nous paraît *singulier*, c'est qu'en s'adressant à des gens que nous supposons éclairés, on parte, pour raisonner, ou plutôt pour déclamer, de principes aussi peu évidents, aus-

si peu certains que ceux qu'on met en avant, et où il est très possible de trouver de la contradiction. On avait nié d'abord que Charles X eût le droit de défaire ce que venaient de faire les électeurs de France, parce que ce n'était pas dissoudre la chambre des députés, mais annuller les élections. Et quand même Charles X eût eu constitutionnellement le droit de casser les députés avant qu'ils se fussent réunis en chambre, et qu'il eût pu connaitre officiellement leurs sentimens, ce monarque, antérieurement à son abdication, a révoqué son ordonnance de dissolution. La chambre des députés, qui tenait son existence et son autorité de la constitution, qui n'a perdu ni l'une ni l'autre, ou qui a recouvré l'une et l'autre constitutionnellement, n'a pu rien perdre par la révolution, puisque l'insurrection n'a eu lieu qu'en conséquence de la violation de cette constitution, et pour la maintenir. La chambre des députés, qui n'a pas été dissoute par le lieutenant général du royaume, successéur immédiat du roi déchu, existe donc de droit autant que de fait. Si cette chambre et celle des pairs ont été au-delà de leurs attributions, si elles ont exercé un pouvoir dont elles n'étaient pas revêtues, en modifiant la constitution, et en appellant au trône le duc d'Orléans ; si ces deux grands actes ne pouvaient appartenir qu'à une convention nationale, c'est une autre question, peut-être oiseuse pour nous, et dans laquelle nous ne désirons pas nous engager, du moins présentement.

La *Gazette de France* peut-être aussi hardie, mais moins franche que le *National*, déguise les faits et les présente sous de fausses couleurs. Elle transforme la simple injonction de transporter dans les églises les croix plantées dernièrement par les missionnaires sur les grands chemins et les places publiques, au mécontentement du peuple en plusieurs endroits, en une destruction complète de ces signes, ordonnée par un esprit de haine pour la religion catholique ; et quand elle dit que des curés ont été démis de leurs cures, elle se garde bien d'ajouter, que c'est en conséquence de leur attachement avoué au gouvernement du roi détrôné, et de leur refus, ou de quelque chose d'équivalent au refus de reconnaître le gouvernement existant, sinon en conséquence d'actes plus hostiles encore envers ce gouvernement. Si un bon gouvernement, voulu par la majorité d'une nation, doit respecter les opinions de la minorité, il n'est sûrement pas obligé de tolérer des manœuvres qui pourraient lui nuire essentiellement, de laisser dans des postes influents, ceux qui pourraient s'en prévaloir pour le renverser, ou seulement tenter de le faire. Loin de se montrer persécuteur du clergé, le nouveau gouvernement de France a fait la première démarche pour se le concilier.

DERNIERES NOUVELLES.

France.—Extrait d'une lettre datée de Toulon, le 18 Octobre.—Le gouvernement vient de donner l'ordre à ce port de tenir prêts à mettre à la voile au premier signal, tous les vaisseaux laissés en commission, et ceux qui se réparent, pour se rendre à Alger et ramener en France 15,000 hommes de l'armée d'Afrique. Cinq mille hommes de troupes françaises demeureront à Alger, pour y faire le service conjointement avec 5000 Arabes, Maures ou Juifs, qui sont déjà organisés, et dont l'intérêt est de seconder les efforts des Français pour maintenir la tranquillité dans ce pays barbare, qui sent déjà l'avantage d'une administration ferme et bieuveillante. Les villes d'Oran et de Bona auront chacune une garnison de 1000 hommes de troupes françaises et d'un même nombre de naturels, qui ont un même intérêt à garder ces deux positions. Le but de cette mesure est de procurer du repos à notre armée durant l'hiver. Alger n'offre pas de commodités suffisantes pour le logement de 20,000 hommes. En cas de nécessité, il sera envoyé de nouvelles troupes en Afrique, au printemps de 1831."

Le prince de Schwartzenberg, capitaine dans le service autrichien, et qui a fait la campagne d'Alger, vient d'arriver à Paris.

Dans la soirée du 20 octobre, après que le roi fut revenu de Versailles, la populace s'assembla sur la place du Palais-Royal, chanta la Marseillaise et demanda le roi. Sa Majesté s'étant montrée sur le balcon : la populace s'est écriée : "A mort les ministres ! La tête de Polignac et celle de Peyronnet." On ne doute point que sans la force immense qu'il y avait au Palais, le peuple ne se fût porté à quelque excès.

Le résumé suivant est extrait du *Morning-Herald* de Londres. "Après une commotion qui semblait mettre en danger l'existence même du gouvernement,la tranquillité et l'ordre sont parfaitement rétablis dans Paris. Cet heureux résultat est dû au dévoûment et à la vigueur de la garde nationale, et à la fermeté personnelle du roi. D'après tous les avis, la crise exigeait toute l'énergie des amis de l'ordre et de l'état actuel des choses.

Depuis plusieurs jours, ou plutôt depuis le jour que les chambres, le ministère et le roi avaient paru vouloir agir avec indulgence envers les ex-ministres, la populace avait manifesté son mécontentement. Le cri de "Mort aux ministres" se fit entendre occasionnellement dans les petits rassemblemens, et enfin il devint le cri de raliement de la populace de la capitale. Il y eut dans les rues des rassemblemuns tumultueux, qui ne

causèrent pas peu d'alarme au gouvernement. Dans les nuits de dimanche et de lundi, la populace s'assembla en grand nombre dans les cours du Palais-Royal, et sous les fenêtres même du roi. Elle ne cachait pas que son dessein était d'effrayer le gouvernement, et de le détourner de la conduite qu'il se proposait de tenir envers les prisonniers de Vincennes. Les autorités se trouvèrent d'abord surprises, et ne purent prendre des mesures de repression ; mais dans la nuit de lundi, la garde nationale, ce grand boulevard de l'ordre et des libertés de la France, intervint et dispersa complètement les perturbateurs, sans beaucoup de résistance. Ces derniers prirent la route de Vincennes ; mais la fermeté du gouverneur les empêcha d'attaquer le château, et ils se dispersèrent. Depuis lors, il n'y a pas eu de troubles sérieux.

Le roi, dans ces graves circonstances, s'est montré digne du haut office auquel il a été appelé. Quoiqu'élevé à la dignité royale par la voix du peuple, il n'a pas été intimidé par la clameur populaire, mais il a su distinguer entre le sentiment de la nation et le bruit d'une discorde factieuse. Il a refusé d'accepter la démission de deux de ses ministres, qui voulaient le délivrer de l'impopularité de leurs noms, et il s'est mis à la tête de la garde nationale, déterminé à faire rendre, à tout évènement, le respect dû à son office et à sa dignité. Plus de deux cents individus, parmi lesquels se trouvent, dit–on, plusieurs familiers du prince Metternich, sont entre les mains de la police. On dit que les principaux promoteurs de ces troubles étaient des agens de l'ex-roi.

La Chambre des Députés, qui ne devait se réunir que le 10 Novembre, est convoquée pour le 3, par des lettres adressées à chacun de ses membres à sa demeure. Les nouvelles élections devaient toutes être terminées ce jour-là. La chambre des pairs devait s'assembler le 11, et l'on pensait qu'elle siégerait aussitôt comme cour de justice pour le procès des ex-ministres.

La garde nationale devait être renforcées et comprendre tous les Français immédiatement au-dessus de l'état de pauvreté.

Belgique. Les élections pour le congrès national devaient être terminées le 27 Octobre, et le congrès devait s'assembler le 3 Novembre, au palais des ci-devant états-généraux, à Bruxelles.

On lit ce qui suit dans le *Messager des Chambres* de Paris du 22 Octobre :

" Une dépêche télégraphique envoyée au gouvernement par le préfet du Nord, le 19, dit : " Les Belges occupent Anvers ; toute la Belgique est délivrée des troupes hollandaises."

Espagne.—Le 14 octobre, le brave colonel Valdez marcha sur Urduch avec une force consistant en 400 hommes, il fut reçu aux cris de "Vive la Liberté," et les acclamations de joie furent unanimes à son approche. Le 15, il arriva à Zagaramusdi, où il éprouva le même accueil. Un grand nombre de patriotes se joignirent à ses soldats ; et il employa la journée à les organiser. Son entreprise ne pouvait commencer sous des auspices plus favorables,

Gurrea devait entrer en Espagne, le 17, par la voie d'Iaca ; Milans, Baiges, Grase et San Miguel devaient aussi entrer en même tems dans la Catalogne.

Mais, dit un journal de Paris, pour ce qui regarde l'expédition de Valdez, les évenemens ont malheureusement confirmé nos anticipations et nos craintes. Après quelque succès, qui enflama ses espérances, cette troupe a été surprise et défaite. Une dépêche télégraphique de Bayonne dit qu'à peine cinquante hommes ont échappé au désastre.

Puisse, ajoute-t-il, une telle leçon ne pas décourager les réfugiés, mais leur faire sentir la nécessité de la modération et de la concorde ! Puisse-t-elle leur apprendre à mieux concerter leurs mesures, à s'assurer de l'appui dans l'intérieur, et à préparer les élémens du succès par la commuuication des idées et des sentimens.

La défaite de Valdez est confirmée par les nouvelles reçues aujourd'hui (22 octobre,) mais on dit que Mina est determiné à entrer en Espagne pour rassembler les restes de la division de Valdez, ou pour pénétrer plus avant dans le pays, avec des forces plus nombreuses et mieux disciplinées,ou finalement pour contrebalancer par cette démonstration, l'effet moral produit par le premier échec. Valdez, qu'on disait d'abord avoir été pris ou tué, a réussi à s'échapper avec quelques uns de ses gens. Il est à présumer que ce chef s'en rapportera à l'avenir à l'expérience militaire de Mina.

Russie.—Le bruit d'une insurrection générale dans l'Ukraine, l'Esthonie, la Russie Rouge, la Pologne et une partie de la Livonie, était le sujet général de la conversation hier soir, dans plusieurs cercles politiques. On disait que les paysans de ces pays s'étaient levés en masse pour renverser le système féodal, et que le gouvernement russe envoyait des troupes dans les districts insurgés, pour arrêter l'explosion. Les journaux de Berlin avouent qu'il règne une grande fermentation dans le duché de Posnanie (Pologne Prussienne,) et que le gouvernement é été contraint de prendre les mesures les plus strictes pour prévenir la possibilité d'une insurrection. On dit aussi qu'il se manifeste un grand mécontentement dans la Silésie.

Angleterre.—Le parlement devait s'assembler le 26 oct. ; mais on pensait que le roi ne prononcerait son discours que le 2 novembre.

Le *Register* de Cobbett du 19 octobre, contient une adresse inflammatoire à la Marat aux " Braves ouvriers de Paris." Nos lecteurs seront peut-être curieux d'en voir ici quelques passages.

" Amis—Tout honnête Anglais est indigné de la basse tentative qui se fait maintenant pour soustraire à la justice ces hommes sauvages et féroces qui ont inondé vos rues de sang innocent. Nous avons été surpris de bien des choses ; nous avons vu un autre Bourbon mis à votre tête, et cela sans qu'on eût consulté le peuple souverain : nous avons été étonnés de voir des banquiers (*loan-jobbers*) prendre le timon de vos affaires ; que le baron Louis qui a été ministre de Louis XVIII, était un de vos ministres ; mais l'envoi de Talleyrand en Angleterre nous a ouvert les yeux, et nous a convaincus que votre sang, si les choses continuent, a été répandu en vain ; enfin nous avons vu que vous n'avez rien gagné du tout, et qu'à moins que vous ne soyez aussi vigilants que vous avez été braves, vous serez ramenés tout doucement dans le même état où les Bourbons vous avaient tenus.

" Nous voyions tout cela avant qu'il fût évident qu'on voulait sauver la vie aux sanguinaires ministres. Maintenant nous voyons que tous nos soupçons étaient bien fondés ; nous voyons que depuis le commencement on a eu dessein de vous tromper. . . . . On a acheté la presse en donnant des places, c'est à dire en donnant des taxes, le fruit de votre travail, aux rédacteurs des journaux, et on a cru pouvoir vous forcer, vous et vos enfans, à travailler comme des esclaves pour payer la dette qui avait été contractée pour payer les alliés qui vous avaient ramené les Bourbons.

" Nous nous attendions que les braves Belges recevraient votre aide et votre appui ; nous nous attendions à voir l'incendie de vos villages vengée ; nous nous attendions enfin que la cause du peuple l'emporterait sur la cause des tyrans. Nous avons été surpris quand nous avons vu les Belges abandonnés à leur sort ; la dette, l'infernale dette, vous courber encore vers la terre, quand nous avons vu qu'il y avait encore un procureur du roi, (titre horrible) pour faire la guerre à la vérité.

" Mais notre surprise s'est changée en indignation, quand nous avons vu clairement qu'on se proposait de soustraire à la justice les hommes sanguinaires qui ont égorgé vos pères, vos frères, vos femmes et vos enfans, et même de répandre votre sang plutôt que de ne pas venir à bout de ce dessein criminel...Nous avons vu que presque aussitôt qu'un nouveau Bourbon vous eût

été imposé, les chambres ont commencé à parler d'une loi afin d'abolir la peine de mort pour délits politiques. Il était curieux qu'un tel excès d'humanité saisît vos gouvernans dans un tel temps. Non seulement ils avaient vu Ney, Labédoyère et des centaines d'autres tués par les légitimes Bourbons, mais ils avaient eux-mêmes contribué à leur mort. Et maintenant, ces hommes qui ont fait massacrer vos pères, vos enfans et vos femmes, par des scélérats payés, habillés et nourris à même les taxes levées sur votre travail, ces âmes humaines et sensibles frisonnent à la pensée d'ôter la vie à un semblable.

" Français, nous comptons sur votre valeur ; le seul danger est que votre générosité ne vous égare. (Ici Cobbett cite la *Bible* et l'*Evangile*, les paroles de Moyse et de Jesus-Christ, pour prouver que les ex-ministres doivent être mis à mort.) Y a-t-il une hypocrisie pareille à la fraude de ceux qui s'efforcent de sauver ces tyrans sanguinaires, qui jouaient aux cartes, ou tiraient sur des oiseaux, quand leurs bouchers égorgaient le peuple de Paris ? Quoi ! huit mille hommes, femmes ou enfans, innocens passés au fil de l'épée ou fusillés par ordre de ces tyrans impitoyables ; des pères et des mères laissés pour déplorer la mort de leurs enfans ; des enfans pour pleurer la mort de leurs parens ; des maris regrettant la perte de leurs femmes, des femmes celle de leurs maris : un massacre non provoqué, commis de propos délibéré, surpassant par le nombre celui de la St.-Barthelemy ; et après avoir laissé échapper le tyran en chef et lui avoir donné une immense somme de votre argent pour le récompenser de ses actions, ces philanthropes travaillent maintenant à sauver la vie aux tyrans subalternes, par l'ordre desquels le massacre a été commis.

Après s'être efforcé de faire envisager au peuple, ou plutôt à la populace de Paris, ceux qui le gouvernent, les ministres, les pairs, les députés, et autres, comme mûs par les motifs les plus pervers, comme des fourbes, des despotes, de nouveaux tyrans, des voleurs publics, des assassins, en un mot, il lui conseille indirectement, mais assez clairement, de se refuser au paiement de tout impot ; lui donne presque à entendre que les biens des riches lui appartiennent ; lui fait presque regarder la paix que le gouvernement veut préserver, comme un fléau; l'exhorte à remuer ciel et terre pour que les ex-ministres n'échappent pas à la mort, et cherche enfin à lui rendre suspects Lafayette et tous ceux qui feraient preuve comme lui de quelque sentiment d'humanité. Nous ne croyons pas que l'écrivain populacier d'Angleterre ait jamais prêché plus ouvertement et plus effrontément aux basses classes la licence, l'insubordination, la désobéissance aux lois, la révolte et l'anarchie.

Nous avons reçu ce matin les papiers de la Nouvelle-Ecosse du 17 novembre. Le Yatch de sa majesté le *Herald*, ayant à son bord Sir James Kempt, fut hélé le 27 octobre, à l'est du Cap Breton, par le *Quebec Trader*, arrivé à l'Isle du Prince Edouard.—*Gazette de Québec.*

Nouvel Alphabet *à l'usage des Ecoles élémentaires de cette Province.*—Tout ce qui peut contribuer aux progrès de l'instruction, à faciliter aux jeunes enfans l'entrée dans la carrière de l'éducation élémentaire, doit être vu avec plaisir par tous, et reçu avec reconnaissance par plusieurs. C'est souvent des premiers livres qu'on met entre les mains des enfans que dépend le goût ou le dégoût qu'ils prennent pour l'instruction, le plus ou moins de temps qu'ils mettent à apprendre les premiers élemens ; et tel à qui la tâche d'apprendre à lire a paru difficile ou ennuyeuse, l'eût trouvée aisée et agréable, si l'on eût employé à son égard une autre méthode, s'il eût eu entre les mains d'autres livres élémentaires.

Croyant que le *Nouvel Alphabet*, publié par Mr. L. Duvernay, et à vendre chez les différents libraires, réunit tout le mérite qu'on peut désirer dans ces sortes de livres, nous prenons la liberté de le recommander aux personnes qui tiennent des écoles élémentaires. Outre la beauté des caractères, et les gravures, qui ont toujours de l'attrait pour les enfans, on y a fait disparaître, pour ainsi dire, les difficultés de la lecture, en ne les présentant que graduellement, et quand ce qu'on a déjà appris rend facile ce qui reste à apprendre.

Phénomène.—Dans le courant du mois d'octobre dernier, une femme mariée en secondes noces, il y a une couple d'années, au nommé Ambroise Brisson, cultivateur de la paroisse de St.-Jacques, et âgée de 71 ans, a mis au monde un enfant, qui a été porté au baptême, et qui est encore bien portant, à ce qu'on nous dit. Le père est lui-même âgé de près de 80 ans, et a un fils âgé de près de 60.

Accident.—Ce matin vers neuf heures, à bord du steam boat Richelieu qui revenait de Québec, un jeune monsieur passager à bord, qu'on nous a dit être M. Bagg, de cette dernière ville, s'est avancé vers le devant du vaisseau, son fusil chargé à la main, pour le décharger avant d'arriver en ville, soit en l'air, soit sur quelque gibier qui aurait pu se présenter. Ayant posé son arme, il s'occupait à regarder autour de lui, lorsqu'un des passagers de l'avant, prit le fusil et lâcha le coup par mégarde dans le dos de M. Bagg, un peu au-dessous de l'épaule. Aussitôt que le vaisseau est arrivé dans le port, on a porté le blessé chez M. le docteur Nelson ; on rapporte que la blessure est dangereuse.—*Minerve.*

Marié :—A Québec, le 23 novembre dernier, Mr. Urbain Grenier, Médecin et Chirurgien, à Dlle Adélaïde Chaloup.

Commissionnés :—John Short, écuyer, Avocat et Procureur.
Mr. Charles Boucher de Grosbois, Médecin et Chirurgien.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

Tome I. SAMEDI, 11 DECEMBRE 1830. N°. 23.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

L'ARME'E anglaise resta toute la nuit sous les armes ; mais il ne se passa rien de remarquable depuis le 20 Septembre jusqu'au 7 Octobre, excepté de fréquentes escarmouches entre les piquets des deux armées, tellement qu'il se passait à peine une nuit sans qu'il y eût des fusillades des deux côtés. Durant cet intervalle, le général Lincoln joignit le général Gates, avec deux mille hommes.

Cependant la situation du général Burgoyne devenait de plus en plus critique : son armée ne se montait plus guère qu'à cinq mille hommes ; les rations étaient réduites à la moitié de la quantité ordinaire ; son fourrage était presque épuisé, et plusieurs de ses chevaux étaient déjà morts faute de nourriture. Pour comble de découragement, il ne recevait point de nouvelles de New-York, et n'espérait presque plus d'en recevoir le grand renfort qu'on lui avait promis, et qui devait le joindre à Albany. Il lui arriva enfin un messager avec la nouvelle que Sir Henry Clinton se proposait de faire une diversion, en attaquant les forts des Hauteurs, comme on les appellait. Quoique Burgoyne se fût attendu à quelque chose de plus, il espéra pourtant que cette diversion induirait le général Gates à retirer une partie de ses forces, et que l'armée américaine se trouverait par là divisée. Le général Clinton remonta en effet la rivière du Nord, et le 6 Octobre, il attaqua les forts *Clinton* et *Montgomery*, et les prit à l'assaut. Il semblerait que rien n'obstruant plus la navigation de la rivière, Sir Henry Clinton aurait pu facilement se rendre a Albany, pour coopérer avec le général Burgoyne ; mais quoiqu'il dût savoir que le salut de l'armée de ce dernier dépendait de

ses efforts, il se contenta de laisser de faibles garnisons dans les forts qu'il venait de prendre, et s'en retourna à New-York.

Enfin n'espérant plus d'être secouru, le général Burgoyne se détermina à faire un mouvement sur la gauche de l'armée américaine, afin de reconnaître le terrain, soit pour passer sur le ventre à l'ennemi et pousser en avant, soit pour le déloger, si la retraitre devenait nécessaire. Il s'avança en personne à la tête de quinze cents hommes, avec deux canons de douze livres de balle, six de six et deux obusiers, soutenu par les généraux Phillips, Reidesel et Fraser. Les généraux Hamilton et Specht demeurèrent au camp, et le brigadier Gill fut chargé du commandement d'une redoute érigée sur le bord de la rivière.

Trouvant les forces américaines trop considérables, Burgoyne fit venir du camp un fort détachement pour renforcer celui avec lequel il s'était avancé. L'armée anglaise se forma à environ un demi-mille de celle du général Gates. Vers 4 heures, une colonne américaine fit une attaqre furieuse contre la gauche, où se trouvaient les greniers anglais, sous le major Ackland. Le choc fut soutenu avec intrépidité. Les Américains étendirent leur attaque sur tout le front des Allemands,et firent un mouvement sur leur flanc,afin de leur couper la retraite. Pour frustrer leurs intentions, on fit aussitôt former dans cette position l'infanterie legère et le 24e régiment.

Cependant le général Gates fit avancer de nouveaux renforts contre l'aile gauche,qui fut obligée de plier, et si l'infanterie légère et le 24ème régiment n'eussent fait un prompt mouvement pour la soutenir, elle eût infailliblement été taillée en pièces. Ce détachement fut forcé de se retirer dans ses lignes. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que le général Arnold, à la tête d'une brigade, attaqua furieusement l'infanterie légère dans ses retranchemens : la résistance fut intrépide, et les Américains furent contraints de se retirer. Ils furent plus heureux dans un autre endroit; ayant attaqué vigoureusement le retranchement défendu par les grenadiers allemands, sous le colonel Breyman, ils l'emportèrent l'épée à la main. Le colonel fut tué, et le reste de ses troupes retraita dans le camp anglais. La nuit mit fin à ce terrible carnage. Les Anglais perdirent plusieurs officiers de marque, et entr'autres, le général Fraser, dont la perte fut grandement regrettée. Sir James Clarke, aide-de-camp, du général Burgoyne, fut blessé mortellement et fait prisonnier. Les majors Williams et Ackland furent tous deux blessés et le dernier fait prisonnier. Deux cents autres officiers et soldats furent aussi faits prisonniers. Neuf pièces de canon de bronze et tout l'équipage d'une brigade allemande tombèrent entre les mains des Américains.

L'armée anglaise demeura sous les armes toute la journée, le lendemain, dans l'attente d'être attaquée ; mais il n'y eut que de petites escarmouches. Le général Burgoyne, voyant que sa position n'était pas tenable, fit un mouvement sur sa droite, sans perte ni désordre, et transporta son bagage et son artillerie sur les hauteurs. Le but de ce mouvement était d'induire le général Gates à prendre une nouvelle position, et à en venir aux mains. Ce dernier attendait l'occasion de pouvoir attaquer l'armée de Burgoyne, sur sa droite, et tâcher de l'envelopper. Instruit de l'intention du général américain, Burgoyne adopta la seule alternative de salut qui lui restait, et qui était de retraiter. Le 8 Octobre, à 9 heures du soir, l'armée laissa les hauteurs qu'elle occupait, et se mit en marche du côté de Saratoga, avec son bagage et son artillerie. Les malades et les blessés furent laissés à l'hopital, et recommandés à l'humanité du général Gates. Ils n'eurent qu'à se louer de la conduite du général américain à leur égard.

Le but du général Burgoyne était de regagner le lac George, et dans ce dessein il envoya en avant les ingénieurs et les ouvriers, pour réparer les ponts sur la route du fort Edward, afin de faciliter le passage à l'armée. Mais ce détachement s'était à peine mis en marche, que les Américains parurent en force sur les hauteurs ; ce qui induisuit le général Burgoyne à le faire revenir sur ses pas. Le général anglais se trouva alors dans une situation désespérée. Abandonné par la plupart des Canadiens et des sauvages, affaibli par les pertes considérables qu'il avait essuyées, et par la désertion d'une partie de ses soldats, son armée réduite à trois mille cinq cents hommes, commençant à manquer de vivres, et sans espoir de secours, en présence d'une armée trois ou quatre fois plus nombreuse que la sienne, il crut qu'il ne lui restait plus d'autre parti à prendre que de se rendre. Il assembla un conseil de guerre, où les capitaines furent admis. Tous furent d'avis que l'état des affaires justifiait une capitulation à des conditions honorables. Il fut envoyé un messager au général Américain, pour lui en faire la proposition. Ce dernier exigea d'abord que les Anglais missent leurs armes bas dans leur camp. Le général Burgoyne lui fit réponse que cet article était absolument inadmissible, et que plutôt que de mettre les armes bas dans leur camp, les soldats anglais se précipiteraient sur leurs ennemis, déterminés à ne donner ni accepter de quartier. Cet article ayant été rescindé, il fut enfin convenu, que les troupes anglaises sortiraient de leur camp avec les honneurs de la guerre ; que l'artillerie serait sortie des retranchemens et transportée au bord de la rivière, où elle serait laissée, ainsi que les au res armes, qui seraient mises en piles au mot d'ordre des of-

ficiers anglais ; que les troupes sous le commandement du général Burgoyne seraient transportées en Angleterre aux frais des colonies, à condition de ne point servir contre l'Amérique, du Nord, durant la guerre ; qu'en attendant, elles recevraient les mêmes rations que celles de l'armée du général Gates ; qu'elles seraient conduites, par la route la plus facile, dans la province de Massachusetts, et mises en quartier aussi près que possible du port de Boston, où elles seraient embarquées aussitôt que le général anglais Howe le trouverait convenable ; qu'autant qu'il serait possible, les officiers ne seraient pas séparées des soldats, et que les premiers retiendraient leurs voitures et leurs chevaux de charge, et continueraient à porter leurs épées. Il était encore stipulé que tous les Canadiens (preuve certaine qu'ils ne s'étaient pas tous retirés, comme le dit Mr. Smith,) tous les individus appartenant à l'établissement du Canada, ou qui avaient suivi l'armée autrement que comme combattants, auraient la liberté de s'en retourner dans cette province, à condition de ne pas porter les armes contre les anciennes colonies, durant la présente guerre. Enfin, il devait être accordé des passeports à trois officiers anglais pour porter des dépêches au général Howe, au gouverneur Carleton, et en Angleterre, au ministre des colonies et des plantations.

(A continuer.)

PROCE'DE'S UTILES.

Manufacture de Charbon.—Un nouveau procédé recommandé dans le *Journal des Forêts*, c'est de remplir de charbon en poudre tous les interstices du bucher de bois qu'on veut réduire en charbon. Indépendemment de la qualité, la quantité de charbon obtenue par ce procédé, est beaucoup plus considérable que lorsqu'on emploie la méthode ordinaire. Le charbon employé à remplir les insterstices est celui qui reste sur le sol après un premier chauffage. Le volume du charbon est augmenté d'un dixième, et sa pesanteur, d'un cinquième. L'effet provient de ce qu'on ferme l'entrée à une plus grande quantité d'air que par le procédé ordinaire.

Potasse obtenue du feldspath.—Suivant M. Fuchs, cet important alkali peut être extrait des minéraux qui le contiennent, de la manière suivante. Il faut qu'ils soient calcinés avec de la chaux ; qu'ils demeurent quelque temps en contact avec de l'eau, et que la liqueur soit filtrée et s'évapore. M. Fuchs dit qu'il a obtenu par ce moyen de dix-neuf à vingt parties sur cent, du feldspath, et de quinze à seize, du mica.

Prolongation de la vie végétale dans l'état de sécheresse. Mr. HOULTON, de la Société Médico-Botanique, a présenté une racine bulbeuse, qu'il a trouvée dans la main d'une mommie d'Egypte, dans laquelle elle était probablement depuis plus de deux mille ans. Elle germa, dès qu'elle fut exposée à l'air atmosphérique ; et lorsqu'elle fut mise en terre, elle crût avec une rapidité étonnante.

ESQUISSE HISTORIQUE DE LA BELGIQUE.

Aucun pays de l'Europe n'a été le théâtre d'autant de révolutions que cette partie de l'ancienne Gaule appellée *Belgium* ou Belgique. Nous allons récapituler les principaux traits de son histoire, en partant du moyen âge.

Ce fut en l'année 1106, que GODEFROY Comte de Louvain, ayant reçu de l'Empereur HENRI V, l'invertiture du duché de Basse Lorraine, prit pour la première fois le titre de Duc de Brabant ; et dès cette époque, le pays commença à être regardé comme un état indépendant.

En 1218, HENRI II, un des successeurs de Godefroy, accorda par son testament la liberté à tous les cultivateurs du Brabant, qui auparavant avaient été regardés comme serfs, d'après les lois de l'empire germanique. Il ordonna qu'ils fussent délivrés de la taxte de main-morte, et qu'ils ne fussent jugés, comme les autres habitans, que par leurs magistrats. On en a constamment appellé à ce testament de Henri II, dans toutes les insurrections qui ont eu lieu sous ses successeurs.

Ces commotions populaires étaient quelquefois si violentes, que les rois de France se voyaient, on se croyaient, obligés d,intervenir. Ainsi, PHILIPPE-LE-BEL gagna, en 1304, la bataille de Mons en Puelle contre les Brabançons ou les Flamands ; PHILIPPE DE VALOIS, en 1328, celle de Cassel ; et CHARLES V, en 1382, celle de Rosbec. Mais alors les rois de France étaient revêtus d'une espèce de suprématie, comme seigneurs suzerains du Brabant ; faible indemnisation exigée par le roi JEAN de PHILIPPE-LE-HARDI, son quatrième fils, pour la cession impolitique du pays, Jean étant incontestablement l'héritier de PHILIPPE de Rouvre, dernier Duc de la première maison de Bourgogne.

Par un acte d'imprudence que ses enfans payèrent très chèrement, le roi Jean, dit le président HAINAULT, au lieu de conserver un domaine aussi important, le donna à un de ses fils, par voie d'appanage, pour revenir à la couronne, à défaut d'héritier mâle. Il arriva par cet arrangement, qu'un prince français devint le chef de la race de cette seconde mai-

son de Bourgogne, qui fut par la suite si fatale à la France, dans les longues guerres qu'elle eut à soutenir contre l'Angleterre.

Charles-le-Te'me'raire étant mort en 1477, sans héritier mâle, ses états auraient dû revenir à la couronne de France, mais ils passèrent à la maison d'Autriche, par le mariage de Marie de Bourgogne à l'Archiduc Maximilien, fils de l'Empereur Henri III. L'Empereur Charles-Quint, issu de cette branche, réunit les Pays-Bas à la monarchie Espagnole; et ce fut sous le règne de son fils, Philippe II. d'Espagne, qu'éclatèrent ces troubles, qui, après une lutte opiniâtre de quatre-vingts ans de durée, se terminèrent par l'indépendance complète et absolue de la partie septentrionale des Pays-Bas, sous le nom des Sept Provinces Unies.

Louis XIV. conquit, à plusieurs reprises, le Brabant et la Flandres. Louis XV. dont les armées étaient commandées par le célèbre maréchal de Saxe, (fils naturel du roi de Pologne, électeur de Saxe, et de la comtesse de Koningsmark,) conquit aussi ces provinces, Il pénétrait même en Hollande par Bergen-op-Zoom et Maestrict, quand, par une condescendance plus généreuse que politique, il rendit ses conquêtes à l'Autriche, en 1748, par le traité d'Aix-la-Chapelle.

La Belgique demeura soumise à l'Autriche sous le règne de l'Impératrice Marie-Therese, mais elle se révolta en 1789, contre son fils, Joseph II. Le frère et successeur de cet Empereur, Leopold. II, réussit à rétablir son autorité dans ces provinces, plus par l'influence des concessions que par la force des armes, quoiqu'il eût fait une paix désavantageuse avec les Turcs, leur cédant Belgrade et d'autres fortresses importantes, afin de porter toutes ses forces contre la Frandres; mais ces provinces furent enlevées, peu de temps après, par les Français, à son fils, François, II, le présent Empereur d'Autriche. Elles formèrent une partie intégrante de la république et de l'empire de France, depuis 1794 jusqu'à 1814, c'est-à-dire, pendant vingt ans.

Après le renversement de l'empire colossal de Napoleon, les monarques alliés, assemblés en congrès à Vienne, pour se partager les dépouilles du vaincu, jugèrent à propos de transférer la souveraineté de la Belgique, qui était depuis si longtemps une partie intégrante de la France, au Prince d'Orange Nassau, Stathouder restauré de Hollande, non par voie d'indemnisation ou de récompense pour efforts contre la puissance gigantesque de Napoléon, comme ceux en considération desquels la Russie eut la Pologne; l'Autriche, la Lombardie et Venise; la Suède, la Norwège; la Prusse, une partie de la Saxe et les provinces rhénanes; et les puissances inférieures,

de plus petites lisières ; (car le pauvre homme vivait paisiblement et frugalement dans Harley-Street, à Londres, à même une pension de 16,000 livres *sterling* que lui faisait notre gouvernement, et dont il mettait sagement les trois quarts de côté) ; mais pour former une puissante barrière contre la France, et ils rehaussèrent et décorèrent cette puissance de nouvelle création, en mettant subséquemment une couronne royale sur la tête du nouveau prince souverain des Pays-Bas.—*Journal de Londres.*

Canaux en Russie.—Trois canaux importans, commencés en 1825, seront bientôt ouverts à la navigation en Russie. Le premier joindra la Vindova au Niémen ; le second unira le Niémen à la Vistule ; et le troisième joindra le Volga à la Moscowa.

Le Colonel Achille Murat.—Quelques habitans de Tallahassé, dans la Floride, ont invité le colonel Achille Murat à un bal, par voie de compliment sur son départ prochain pour l'Europe. En réponse à l'invitation, le colonel a tenu le langage suivant :

"Il n'y a que quelques jours, je n'avais pas la moindre idée que je quitterais jamais votre voisinage ; mais des évenemens aussi glorieux qu'ils étaient inattendus, arrivés dans mon pays natal, me forcent d'y aller, pour donner mes soins à quelques affaires privées. Ma présente intention est de revenir au milieu de vous dans moins d'une année. Je ne puis pourtant me déguiser, que tandis que je serai absent, il pourrait survenir des évenemens qui me feraient un devoir impérieux de quitter, pour un nombre d'années, le lieu tranquille et isolé de ma retraite, et de me lancer de nouveau sur l'océan agité du monde. L'état de l'Europe est tel, en effet, qu'il devient du devoir, non seulement de tout Français, mais de tout membre du grand parti républicain du monde, de ce parti qui, plus particulièrement depuis la révolution américaine, a combattu contre toute espèce d'oppression, de se rallier et de soutenir franchement et sincèrement le présent gouvernement de France, sans permettre que les petites différences d'opinion, ou les intérêts de famille créent la moindre désunion, dont l'ennemi commun pourrait profiter."

Seconde vue.—Nous extrayons de l'*India Gazette,* publiée à Calcutta, le 3 Mars dernier, le paragraphe curieux qui suit : "Il court en ville des bruits d'une nature étrange, mais de la vérité desquels nous n'avons pu trouver de preuves certaines. On dit que le *Roi d'Angleterre est mort, et qu'il y a eu une Révolution en France.* Nous attendons les détails avec anxiété." La fatale maladie de Sa feue Majesté n'a été annoncée à Lon-

dres que le 15 Avril, et lorsque la malle qui est arrivée à Calcutta le 3 Mars laissa l'Angleterre, on ne disait pas même tout bas que le roi fût indisposé. La nouvelle de la révolution de France ne peut arriver aux Indes que dans deux ou trois mois. On peut donc se faire une idée de la surprise du journaliste de Calcutta, lorsqu'il apprendra que les bruits qui lui sont parvenus il y a si longtemps, sont confirmés dans toutes leurs particularités. Campbell parle des événemens futurs comme jettant leur ombre devant eux ; mais une ombre de quatre ou cinq mois de durée est un fait extraordinaire, quoiqu'elle eût à voyager de Paris au Bengale. Que dira Sir Walter Scott des rumeurs de Calcutta ? Retombera-t-il dans son ancienne croyance ?—*Spectator.*

La garde royale de France.—La totalité de ces troupes (25,-000), a été licenciée. Elles recevront néanmoins la demi-paie, et pourront entrer dans les régimens de ligne, si elles le désirent. Un correspondant de Londres appréhende un grand danger du mécontentement de ces gens. Vingt-cinq mille mécontens ou moins, dans une populatton de trente-cinq millions ! Cet ingénieux écrivain a-t-il calculé le nombre de contents qu'ont faits les derniers changemens ?

Le Conseil d'Etat.—Parmi les *sinécuristes* dont la dissolution de ce corps inutile et dispendieux a délivré le gouvernement français, sont les suivans : le duc de Corneliano (Moncey), le duc de Reggio (Oudinot), le duc de Tarente (Macdonald), le duc de Bellune (Victor), le duc d'Alberg, le duc de Montesquiou, le duc de Cazes, le duc de Laval Montmorency, le duc de Boudeauville, le duc de Narbonne, le prince de Talleyrand, et M. de Bourienne.

Le Roi des Français a accordé une pension de 20,000 francs à la veuve du Maréchal Ney.

Ingénuité ou simplicité.—Le trait suivant est rapporté par le *Furet* de Londres. Le chef d'une députation d'une petite ville des environs de Paris, venait de terminer sa harangue au Roi des Français, quand sa majesté lui dit : " J'espère, Monsieur le maire, que vous nous ferez le plaisir de diner avec nous demain.—Ah ! mon dieu ! Sire, répondit le maire, me voilà au désespoir ; je dois partir demain ; ma place est engagée.—Eh bien donc, puisqu'il en est ainsi, que ce soit aujourd'hui," répliqua le roi en souriant, " si vous n'êtes pas invité ailleurs." On attribue à la célèbre baronne de Staël un trait d'étourderie semblable, mais qui ne se termina pas d'une manière aussi amicale. La boronne, comme le porte la chronique, se promenait avec le feu roi, alors régent, dans les jardins de

Carlton-House, lorsque le prince l'invita, de la manière la plus condescendante, à déjeuner pour le lendemain. "Ah! mon dieu!" s'écria l'auteur de *Corrine*, comme le digne maire, "je ne puis avoir ce plaisir; je suis engagée." Le prince retira son bras, et l'infortunée baronne n'eut plus de sa part ni courtoisie ni invitation. C'était agir en roi; mais Louis-Philippe n'est roi que depuis quelques semaines.

On dit qu'à l'avenir il n'y aura des ambassadeurs français qu'à Londres, à Vienne, à Berlin et à St. Petersbourg, et qu'il ne sera envoyé que de simples chargés d'affaires aux autres cours. Par cette mesure, on épargnera 1,800,000 francs annuellement. *Galignani's Messenger.*

Le premier outrage commis par la populace, en forçant le Louvre, a été de couper en pièces la copie du portrait de Charles X par Sir Thomas Lawrence. Le portrait de son ex-majesté par Gerard a aussi été percé de 63 balles, tandis que le tableau de l'entrée de Henri IV à Paris n'en a reçu qu'une. Il avait été tiré treize copies du tableau de Gerard qui se trouvaient en différents hotels de ville dans les provinces. Elles ont aussi été détruites.

Substitut royal.—Le second fils de Louis Philippe a été enrolé dans la garde nationale à cheval, et le nom du troisième fils de sa majesté, le prince de Louisville, se trouve aussi sur le rôle de la seconde légion. On raconte à ce sujet une anecdote intéressante. Un billet de la garde fut envoyé pour la forme au roi, comme en étant membre; sur quoi Louis-Philippe fit aussitôt venir le capitaine de la compagnie, M. Dupaty, et lui dit: "Capitaine, je crains que mes nombreuses occupations ne me permettent pas de remplir mon devoir en personne au corps de garde, mais comme la loi permet aux pères d'envoyer leurs fils comme substituts, je vous présente le mien;" et le prince fut enrolé comme membre de la seconde légion.

Quelques uns des curés, dans les départemens les plus éloignés, ont pris sur eux de refuser de prier pour le roi Louis Philippe. La circulaire suivante a été émanée à cette occasion par le préfet du département des Hautes Pyrénées. Elle est adressée aux maires. "J'ai oui dire que dans plusieurs églises de ce département, les curés omettent de chanter le *Domine salvum fac regem Philippum*, &c. Il est nécessaire, pour me guider dans ma conduite, que je connaisse exactement les faits; vous prendrez donc un soin particulier de m'informer avant le 1er Octobre, temps où je donne ordinairement l'ordre de paiement pour le clergé, si le curé de votre paroisse chante à la messe, dimanche, le *Domine salvum fac regem Philippum*, &c. Il n'est pas nécessaire que vous écriviez rien au curé sur le sujet; vous vous contenterez de l'instruire de la teneur de ma lettre avant

dimanche prochain, et vous m'enverrez votre réponse le lundi suivant."

David.—Les restes de ce célèbre peintre vont être transportés de Bruxelles à Paris, et ils seront, dit-on, escortés de commune en commune, par des gardes nationaux en uniforme.

Le Dey d'Alger.—Lady B—— voit le Dey d'Alger tous les jours. La chûte de Charles X est pour lui une grande jouissance. Il était triste avant cet évènement, mais depuis il n'a fait que rire, excepté en une occasion, lorsqu'il a voulu couper la tête à son valet, pour ne lui avoir pas donné le turban qui convenait. Les autorités s'étant opposées à son dessein, il a jetté sa pipe à terre de dépit, et s'est écrié dans un transport de colère: "J'irai en Angleterre; car c'est un pays libre!"

L'ex-roi de France, accompagné du duc de Bordeaux a quitté le château de Lulworth, pour s'embarquer à Poole, sur le bateau à vapeur l'Eclair qui devait le transporter en Ecosse. Un canot était préparé pour le porter à bord du bateau où il a été reçu par MM. B. L. Lester, E. Doughty et d'autres personnes. Un grand nombre de spectateurs bordaient le rivage au moment de l'embarquement, Les autres branches de la famille royale se rendront par terre à Edimbourg. Le prétendu motif de Charles X. pour se retirer en Ecosse, est la la crainte où il est que quelque entreprise ne soit tentée contre la sûreté de son petit fils, attendu le voisinage de la côte à Lulworth, et parce qu'il a appris qu'un officier de police se tenait depuis une quinzaine de jours dans les environs du château.

M. le colonel Loubers a fait insérer la note suivante dans le *Constitutionnel*:

M. le ministre de la guerre a écrit à MM. les officiers de l'ex-garde impériale venus de l'île d'Elbe, à l'adresse de M. Noisot,, l'un d'eux, pour obtenir des renseignemens sur les anciens services de ces officiers, avec l'indication des différens corps dont ils ont fait partie, la date des promotions aux gardes dont ils sont pourvus, et l'époque à laquelle ils ont cessé de figurer sur le tableau des officiers de l'armée.

Le ministre les invite, en outre, à lui adresser un état nominatif des militaires qui faisaient partie du bataillon de l'Ile d'Elbe. Cet état devra contenir tous les renseignemens qui seront à leur connaissance sur les grades de ces militaires et sur leur position actuelle.

Affaires des Pays-Bas.—On lit dans le Times du 19 Octobre: Depuis la résistance du peuple de Bruxelles aux troupes du roi, et l'établissement d'un gouvernement provisoire en la personne de De Potter et autres, la noblesse belge, les membres des états-généraux, et autres personnés de rang, ont cessé de drendre part aux affaires publiques. Ils peuvent avoir désiré

comme les autres une administration distincte de celle de la Hollande, mais c'est presque le seul point dans lequel ils concourent avec ceux qui ont présentement en main le pouvoir suprême. Ils se sont donc tenus éloignés de la junte administratrice, et ont montré un désir décidé de faire avec le prince d'Orange un arrangement par lequel ils pussent assurer l'indépendance de la nation et leur influence personnelle dans le nouvel état. Plusieurs d'entr'eux sont demeurés à Anvers avec le prince; d'autres ont refusé de prendre aucun parti dans une lutte si incertaine. Il faut ajouter qui ni la France ni un gouvernement républicain ne pourraient donner à l'église belge autant d'espérance de maintenir son pouvoir qu'un prince national (protestant!) On peut donc inférer que les ordres privilégiés seront fortement enclins à demander le prince d'Orange pour souverain, quelque soit le penchant de Potter et autres pour un gouvernement républicain.

Le *Morning Chronicle* prend la défense de De Potter, et dit que les accusations portées contre lui par le *Times* sont mal fondées. Au contraire, on dit que conjointement avec ses collègues, il désire que les affaires s'arrangent promptement, et qu'il voudrait que la souveraineté fût conférée au fils du prince d'Orange, à des conditions favorables à la liberté du peuple, et sous la tutelle ou la régence du père, en attendant la majorité. Le seul obstacle, suivant le *Morning Chronicle*, est le roi, qui probablement ne voudra pas renoncer à la souveraineté de la Belgique, et il pense que le cabinet britannique devrait s'efforcer de faire entendre raison au vieillard, d'autant plus qu'il est de l'intérêt de la Grande-Bretagne que la Belgique ait un gouvernement auquel la population soit attachée, de telle sorte qu'elle ne soit jamais disposée à se jetter dans les bras d'une autre puissance.

Il est dit dans les derniers journaux de Paris, qu'Anverss était tombé au pouvoir des insurgés. L'article suivant extrait du Journal du Commerce d'Amsterdam, du 16 Octobre, fait paraître cet évènement très probable.

" Notre correspondant privé nous écrit d'Anvers, à la date du 14, qu'il règne dans cette ville une grande consternation. On disait qu'il avait été découvert un complot pour révolutionner cette ville, et qu'à cet effet il avait été distribué de l'argent aux classes ouvrières."

Par une ordonnance du prince d'Orange, le système du jury a été décrété, et il doit être mis en opération incontinent. Le prince Frédéric est parti de la Haie. Tous les députés des provinces du Sud ont été invités a s'assembler à Anvers.

Par un décret du roi, il est ordonné :

1. Que toutes liqueurs et provisions de bouche importées en

Hollande des provinces révoltées seront regardées comme venant de l'étranger, et paieront les mêmes droits d'entrée.

2. Que les marchandises exportées de Hollande dans les provinces révoltées seront pareillement regardées comme allant à létranger, et paieront les mêmes droits de sortie.

3. L'exportation du grain, du salpêtre, de la poudre, des munitions de guerre et des armes de toute sorte, dans les provinces rebelles, est expressément prohibée.

Cinq cents hommes de la garde bourgeoise de la Haïe étaient partis pour Breda, et devaient être suivis de cinq cents autres. Six cents hemmes devaient aussi partir de Rotterdam pour la même ville.

Colombie.—Les nouvelles reçues aujourd'hui de la Colombie nous représentent Bolivar se remettant à la tête des affaires et reprenant les rènes du gouvernement, sur l'invitation de personnes qui se disent représenter la volonté publique et chargées provisoirement de l'administration.

Le 4 septembre, les commissaires du président Mosquera et ceux du colonel Pincres, commandant le bataillon de Callao, qui entra dans la capitale en conquérant le 28 août, convinrent d'un arrangement par lequel sont révoquées les conditions contenues dans les articles de capitulation, qui requéraient que certaines personnes sortissent de Carthagène sous trois jours: —Les individus en question étaient Manuel Antonio et Juan Manuel Arrublas, Francisco et Jose Manuel Monoya, Vicente et Juan Nepomuceno Azuero, Ignacio Marquez, Gen, Jose Maria Gaitan, et le Dr. Juan Vargas. Comme les choses en sont maintenant ils pourront rester à Bogota, jouissant de toutes les suretés dont jouissent les autres citoyens, pourvu qu'ils demeurent tranquilles à suivre leurs occupations, sans donner lieu de penser qu'ils méditent ou qu'ils fomentent une réaction. Il paraît par les documens que nous avons devant les yeux, qu'après la capitulation dont il est parlé plus haut, le président Mosquera se retira du gouvernement, qui passa alors provisoirement entre les mains du général Raphael Urdaneta. Ce monsieur fut ci-devant un ami ferme et déclaré de Bolivar et un de ses ministres, et ensuite il coopéra avec ardeur à la révolution sanglante qui éleva Mosquéra à la présidence, et le voilà encore qui rappelle le libérateur au gouvernement.

Tout est tranquille ici dans ce moment, et vous savez que cette place est importante, parce qu'elle est une des clés de la Nouvelle-Grenade. Paez à envoyé les plus fidèles troupes, les *Llaneros*, en garnison ici. Ce sont de grands coquins, sous d'autres rapports de braves gens, mais très inquiétans pour les citoyens. Quant aux affaires, elles sont complètement suspendues. L'état de la population est tant soit peu maladif.

La communication du général Urdaneta, qui se dit chargé du "pouvoir exécutif," adressée à Bolivar, l'informe "du désir de cette capitale et de la population environnante, qu'il reprenne en main les dessinées du pays, qui est sa propre création, et que le temps, et un temps très court aussi, a prouvé ne pouvoir exister sans lui."

Un correspondant du *Journal of Commerce*, sous la date de *Maracaibo*, 18 *Oct.* 1830, dit:—Nos communications avec Bogota sont interrompues de nouveau, au grand détriment de notre ville, et au nôtre individuellement. Rio Hache s'est déclarée en faveur de Vénézuéla. Les intentions de Bolivar sont douteuses ; il est certain qu'il visait au pouvoir absolu. Un bàtiment de Curegoa, appartenant à Carthagène, a touché à Rio Hache, ignorant le changement qui venait d'avoir lieu.— On s'en est emparé, et il est arrivé ici ce matin.

On a saisi d'abord la correspondance confidentielle de plusieurs des officiers de Bolivar, envoyés à Caragoa, d'où ils espéraient organiser une conspiration à Vénézuéla en faveur de Bolivar. Une lettre du général Bricéno Mendez (beau-frère de Bolivar), dit qu'il y a peu d'espoir de ramener Vénézuéla, mais il engage Bolivar à abandonner sa folle idée de constitution et de liberté, pour établir son autorité par la force. Si Bolivar se rend à cet avis, il est probable que son sort sera celui d'Iturbide.

D'après les derniers rapports, le libérateur était arrivé à Mondox, sur la Magdalena, faisant route pour Bogota, où une révolution en sa faveur avait eu lieu, dont le résultat a été le renversement complet du gouvernement libéral. La ville a soutenu vingt jours de siége, et dans l'attaque du pont qui conduit à la ville, trois cents hommes ont été tués. Ainsi notre malheureux pays est en proie à la guerre civile. Plaise à Dieu qu'elle soit à son terme ! Le général Urdanéta, en attendant l'arrivée de Bolivar, a pris possession du gouvernement. Le général Briceno a occupé les vallées de Cucuta. Jose Goddnig n'était pas encore arrivé ici le 16, mais il est attendu journellement.

La *Gazette de Québec publiée par autorité*, appelle *infamous* le pavillon tricolore, ou national, de France. Nous dirions que ce langage est *infame*, si nous étions persuadés que ce mot est la traduction littérale d'*infamous :* nous ne le disons pas, parceque nous sommes persuadés du contraire, parce que nous croyons que le mot anglais ne signifie que *fameux*, ou d'une célébrité moralement équivoque ; ou du moins, que le journaliste québécois n'a rien voulu dire de plus ; car nous ne pouvons pas supposer que, rédigeant une feuille *officielle*, il ait voulu compromettre en quelque sorte le gouvernement colo-

nomial, pour lequel, ou sous la dictée duquel il est censé écrire, en insultant de la manière la plus grossière un gouvernement national, non seulement reconnu solemnellement, mais encore vu avec satisfaction, en apparence, par celui dont il est sujet. Ce serait une inconséquence, pour ne pas dire une étourderie, ou quelque chose de pis encore, dont on ne doit pas supposer capable un homme doué seulement du sens commun.

Il est vrai que le *Courier* de Londres se servait, il y a quelques années, de mots très-gros, en parlant de la France et des Français, ou d'une partie de la nation française ; mais il est vrai aussi que ses injures ne tombaient que sur ce qui avait cessé d'exister, et non sur ce qui existait actuellement. Il est vrai que présentement encore, les rédacteurs de certains journaux de Londres, tel que le *John Bull*, le *New Times*, le *Morning Post*, emploient le langage le plus virulent, le plus grossièrement injurieux, en parlant d'hommes qui ne pensent pas comme eux en fait de politique et de gouvernement, c'est-à-dire, qui ne pensent pas comme eux, despotiquement et machiavéliquement, si l'on peut ainsi parler, ou de choses qui ne sont pas de leur goût ; mais les feuilles qu'ils rédigent ne sont rien moins qu'officielles, et ils ne compromettent qu'eux-mêmes par leur plus qu'étrange manière de penser, et leur style de ruelles.

On pourrait peut-être prendre de là occasion de détromper ceux qui croient que les Iles Britanniques ne renferment que des amis de la liberté et du gouvernement constitutionnel; que tous les Anglais sont ennemis nés du pouvoir absolu. Cette croyance est si peu fondée, qu'il y a encore en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, des *Jacobites*, des fauteurs de la manière de gouverner des Stuart, et surtout de Jacques II, d'aussi chauds partisans du despotisme, en un mot, qu'il est possible d'en trouver sous les gouvernemens les plus arbitraires et les plus absolus du continent de l'Europe. Et, ce qu'il y a de plus étrange peut-être, c'est que loin de chercher à déguiser leurs sentimens anti-libéraux et anti-constitutionnels, ils en font parade, s'en enorgueillissent, et semblent narguer, non seulement l'opinion de la majorité de leur nation, mais encore celle du monde en général.

Si la haine de la liberté leur vient par succession de père en fils, d'une époque antérieure à la révolution de 1688, ou s'ils ne sont guidés que par l'espoir de profiter des abus du systême de gouvernement qu'ils préconisent, c'est ce que nous n'oserions prendre sur nous de décider. La seule chose qui nous semble certaine, c'est qu'ils n'ont été à leurs aises dans leur pays, que quand le gouvernement, ou plutôt le ministère, leur

a paru se rapprocher du pouvoir absolu, ou vouloir mener les hommes et les choses aussi arbitrairement à Londres, qu'on le fait à Vienne ou à Berlin. Les ministres les plus amis du despotisme, en apparence, ceux que les écrivains d'une opinion différente de la leur accusaient d'un machiavélisme immodéré, tels que lord North, le dernier des Pitt, et lord Castlereagh, étaient leurs idoles; et leur grand regret présentement, c'est que leurs successeurs ne marchent pas exactement sur leurs traces, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur.—Le CONSTITUTIONNEL, votre correspondant, en rencontrant juste sur plusieurs points, s'est trompé, suivant moi, sur le caractère, je ne dis pas de tous, mais de quelques uns au moins des détracteurs de Sir James Kempt, ou sur le nom qu'il convient de leur donner. Ceux dont je veux parler sont des *réactionnaires*, et des réactionnaires de la pire espèce. Je viens de lire dans la *Gazette de Québec* deux écrits, dans l'un desquels on chercherait en vain les règles les plus communes de la grammaire et de la logique, tandis que dans l'autre perce le fanatisme politique le plus aveugle et le plus violent. Si le premier dégoute par un jargon souvent inintelligible et par une suite presque ininterrompue de contre-bon-sens, le second ne dégoute guère moins par l'ignorance profonde dont il fait preuve de ce que c'est que gouvernement et constitution. S'il ne montrait presque partout un dépit, une fureur plus qu'ordinaires, on serait porté à croire que c'est par bonhommie qu'il se persuade que Sir James Kempt n'était envoyé ici par le ministère britannique que pour opérer une réaction complète, soudaine et violente; que pour défaire d'un coup, sans examen et aveuglement, tout ce qu'avait fait son prédécesseur; que pour punir arbitrairement tous ceux qui avaient appuyé, ou seulement qui n'avaient pas contrarié ouvertement l'administration de ce prédécesseur, et pour récompenser, par toutes les places d'honneur et de profit à sa disposition, tous ceux qui s'étaient montrés, d'une manière ou d'une autre, et par quelque motif que ce fût, opposés à cette administration,

En vérité, lorsqu'on lit des productions comme celles dont je parle, on serait porté à croire qu'il y a parmi nous des gens qui s'imaginent qu'il doit y avoir autant de haine et de jalousie entre le gouverneur d'une colonie anglaise et son prédécesseur, qu'il y en avait autrefois, en Angleterre, entre le parti de la rose blanche et celui de la rose rouge, qu'il y en aurait

présentement entre les partisans du jeune duc de Bordeaux et ceux du fils de Napoléon, s'ils combattaient pour l'empire sur le sol de la France.

Sir George Prévost a donné, il est vrai, des places à quelques uns de ceux qui s'étaient montrés opposés à la manière de gouverner de Sir J. H. Craig; mais il ne lui a pas fallu, et il n'aurait pas sans doute voulu déplacer pour cela, tous ceux que son prédécesseur avait mis en place; non, mais il a attendu que leurs places fussent devenues vacantes. Quant au lieutenant gouverneur Burton, dont on a élevé l'administration jusqu'aux nues, je ne me rapppelle pas qu'il ait donné à un seul Canadien une place d'honneur ou de profit. Sir J. Kempt, au contraire, a mis plusieurs de nos compatriotes en place, par préférence à ceux de sa nation; il a fait beaucoup plus que cela: il a fait trop peut-être pour que sa conduite soit approuvée en tout en Angleterre; et cependant voila des gens qui crient contre son administration presque aussi fortement qu'on a crié contre celle de Lord Dalhousie. Je crains fort que leurs crailleries, car je ne puis appeler la chose d'un autre nom, ne fassent un tort infini à la cause qu'ils soutiennent, ou qu'ils croient soutenir. Qu'on la soutienne cette cause dont je veux parler, et qui est différente de celle de ces criailleurs, mais toujours en se tenant dans les bornes de la modération, de la raison et de la constitution. *Scribendi rectè sapere est et principium et fons.* On ne gagne ordinairement rien par la violence, et les cris de l'ignorance sont toujours méprisés à la fin.

UN AUTRE, CONSTITUTIONNEL.

Le parlement provincial est convoqué par proclamation pour le 24 de Janvier prochain.

Les principaux habitans des *townships* de l'est se sont assemblés, dernièrement, à Sherbrooke, pour aviser aux moyens d'améliorer la navigation de la rivière St. François, depuis ce village jusqu'à son embouchure dans le St. Laurent.

Il va être établi une nouvelle ligne de diligences entre Montréal et Québec, pour l'hiver. La diligence partira de Montréal et de Québec, tous les Lundis, Jeudis et Samedis, à 5 heures du matin, couchera aux Trois-Rivières, et arrivera le lendemain. Les livres sont ouverts chez MM. F. Rasco, P. Kauntz, P. Sword, et B. Thatcher, à Montréal, et chez Mr. M. Gauvin, à Québec.

Mr. le Juge Uniacke est parti pour Halifax, dimanche dernier, ayant obtenu un congé d'absence pour l'hiver.

MARIÉ:—A Laprairie, le 30 du mois dernier, Mr. B. BERTHELOT, à Dlle. Charlotte Catherine POWELL.

L'OBSERVATEUR,

CI-DVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 18 DECEMBRE 1830. No. 24

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

AVANT qu'on eût reçu en Angleterre la nouvelle de l'issue désastreuse de l'expédition confiée au général Burgoyne, et sur laquelle le gouvernement avait principalement fondé l'espoir de terminer heureusement la guerre avec les colonies, on en avait assez appris pour se convaincre qu'on s'était trompé sur la force dont elle devait être composée, et la manière dont elle devait être conduite. Le nombre des troupes n'était pas assez considérable, et tout le monde était persuadé que le commandement aurait dû être confié à Sir Guy Carleton, général dont la bravoure, l'habileté et la prudence avaient été mises à l'épreuve, et qui par sa longue résidence en Canada, avait acquis une connaissance du pays et de ses habitans, que peu d'autres pouvaient posséder. Il avait, par ses services, bien mérité du roi et de la patrie; "mais dit l'historien du Canada, de plus puissants motifs recommandèrent la nomination du général Burgoyne, dont les talens militaires ne furent pas secondés par les circonstances nécessaires au succès d'une telle entreprise. Le principal des motifs dont parle Mr. Smith était de se concilier l'opposition, qui commençait à crier haut contre la continuation de la guerre, et dont le général Burgoyne faisait partie comme membre de la chambre des communes. (*) La conséquence fut que le général Carleton croy-

(*) Le général Burgoyne publia ensuite des mémoires, où, pour se disculper, ou se laver du blâme de l'irréussite, il accuse les Canadiens de l'avoir abandonné, et se plaint de la conduite de M. de St. Luc comme commandant des sauvages. Celui-ci lui répondit pertinemment, et de manière à lui faire entendre que c'était à lui même qu'on devait s'en prendre principalement, si les sauvages n'avaient pas rendu tous les services qu'on aurait pu attendre d'eux,

ant, et il semble avec raison, qu'on lui avait fait un passe-droit, demanda son rappel.

Le conseil législatif de Québec s'assembla pour la première fois dans le printemps de l'année 1777. Il fut passé seize actes dans cette première session. Le plus important est celui qui a rapport à l'administration de la justice. Par cet acte, il est établi, 1°. une cour du banc du roi, pour le jugement des causes criminelles seulement, et où le juge en chef devait présider seul; 2°. une cour des plaids ou plaidoyers communs, pour chacun des districts de Québec et de Montréal, où trois juges devaient siéger, et où la présence de deux était nécessaire pour l'expédition des affaires; 3°. enfin, une cour de vérification (*probates*,) pour les affaires testamentaires et les successions. Le conseil fut aussi constitué en cour d'appel, ou cinq de ses membres, avec le gouverneur, le lieutenant gouverneur ou le juge en chef étaient déclarés compétents pour la discussion et le jugement de toute cause portée devant eux en appel.

D'après cet établissement, dit Mr. Smith, il paraît qu'il n'y avait qu'une seule cour de juridiction originale pour le jugement des causes civiles, savoir, la cour des plaidoyers communs. Par les lois et coutumes du Canada établies dans la province de Québec, par l'acte de la 14ème année du règne de George III, on entendait généralement, la coutume de la prévoté de Paris; ceux des édits et ordonnances des rois de France qui avaient été enrégistrés au conseil supérieur de Québec; les ordonnances de l'intendant; les usages locaux du pays, et le droit civil ou romain. Il fallait y ajouter, pour compléter le système, les ordonnances passées par le conseil législatif de la province, et les lois criminelles d'Angleterre, aussi établies par le même acte. Ces lois, continue le même historien, étaient assez étendues et assez compliquées pour exiger plusieurs années d'une étude sérieuse et non-interrompue, et cependant la plupart des juges qui furent nommés pour les administer, étaient des gens absolument étrangers à l'étude des lois et à la pratique des cours de justice. Il en résulta que la confusion et une espèce d'anarchie s'introduisirent dans l'administration de la justice, que les titres des propriétés foncières devinrent précaires, que le commerce se trouva embarrassé, et que la confiance et la bonne-foi, qui sont l'âme et le lien de la société et le soutien du commerce, furent presque entièrement détruites. "Quelle est en nature, dit M. Du Calvet, parlant de cette époque, la jurisprudence qui rend ses oracles en Canada? S'il faut juger de sa substance par l'analogie des connaissances dont doivent avoir été imbus, par l'éducation, les magistrats qui l'administrent, il

faut convenir que ce ne peut être qu'un informe monstre de jurisprudence; car voici les juges de notre province; un capitaine d'infanterie (Malcolm Fraser,) un chirurgien major de la garnison (Adam Mabane,) actuellement en service, un négociant, et un simple citoyen, (Mr. SOUTHOUSE), qui n'entend pas une syllabe de français, et à qui, avant la sentence, un de ses collègues fait, en anglais, le rapport des allégués, pour l'associer, au moins de montre, au jugement que la cour va prononcer. Il faut, ajoute-t-il, que l'Angleterre ait conçu des idées bien contemptibles des Canadiens, pour les atteler à une si difforme magistrature."

Ce fut aussi dans cette première session du conseil législatif de Québec, qui fut passé la première ordonnance pour régler la milice de la province. Presque toutes les clauses de cette ordonnance portent l'empreinte du gouvernement colonial d'alors, qui, malgré l'acte de 1774, ou plutôt en conséquence de cet acte, n'était autre chose qu'un despotisme militaire. D'après les idées qu'on avait en Angleterre de la France, (dit l'écrivain que nous venons de citer,) que l'on se figurait comme un royaume où la volonté du monarque était l'unique loi de l'état, et au nom des lois françaises réinstatées dans la colonie, en vertu du *bill* de Québec, on s'était cru autorisé à y ériger un despotisme armé de tous les pouvoirs qui étaient propres à le rendre formidable et tyrannique, et à l'inviter à l'être. En effet, la puissance d'un gouverneur de Québec dévorait et englontissant toute autre puissance dans le pays; il était universellement maitre souverain de tout; à titre de généralissime, ou commandant en chef, des forces de sa majesté, il disposait en arbitre du militaire; par la dépendance sous laquelle rampaient tous les membres du conseil législatif, qu'il créait ou déposait à son choix, ils ne pouvaient être que l'écho de ses ordres, s'ils ne voulaient être sur le champ dégradés et cassés; et il était dans le fait le seul législateur de la province. Par le rétablissement de la milice, dont il nommait tous les officiers, il tenait à la gêne et sous le joug les paroisses, qu'il pouvait accabler de charges et de corvées au gré de ses caprices; enfin, en qualité de grand chancelier, de président né de toutes les cours de judicature, dont il pouvait placer ou déplacer à son gré les juges, confirmer ou casser les arrêts, c'était lui, et lui seul qui, en personne, ou par ses substituts, rendait les oracles de la justice. Pour comble de suprématie, sa personne était élevée audessus des lois; elle citait tout à son tribunal, tandis qu'elle n'était comptable à personne ni de ses jugemens ni de ses comportemens. On pouvait en appeller en Angleterre; mais quand on considère combien les fortunes étaient généralement médiocres alors en Canada, on concevra aisément que cet ap-

pel n'était que nominal et illusoire; que c'était une théorie qui ne pouvait être mise en pratique.

L'ordonnance de milice dont nous venons de parler, loin de restreindre le gouverneur dans de justes bornes, du moins quant aux services exigibles des miliciens, semblait plutôt faite pour le mettre à son aise, et lui ôter la possibilité de toute crainte d'aller trop loin. A quelques exceptions près, tous les Canadiens de l'âge requis étaient assujétis à des services militaires rigoureux, loin de leurs foyers, et pour un temps presque illimité, et ceux qui n'étaient pas employés activement sur les frontières, étaient tenus de faire les travaux agricoles de leurs voisins absents. Les peines infligées pour contravention à l'ordonnance, bien que restreintes, pouvaient aussi être regardées comme exhorbitantes; enfin, pour parler le moins désavantageusement qu'il soit possible, de cet acte législatif, quoique l'état de guerre actuelle ou d'invasion en eût à peine justifié la mise à exécution, il fut passé sans aucune limitation, quant à la durée; tant l'on était, ou tant l'on voulait paraître persuadé, qu'un gouvernement despotique et militaire était celui qui convenait le mieux à ce pays.

(A continuer.)

LES HISTORIENS DE BYZANCE.

L'Edition des Historiens de Byzance, publiée à Rome, sous la direction de M. Niebuhr, avance rapidement. Il vient de paraître un nouveau volume contenant *Dexippus*, *Eunapius*, *Petrus Patricius*, *Priscus*, *Malchus*, *Menander*, *Olympiodorus*, *Nonnosius*, *Candidus* et *Theophanes*; et se terminant par les panégyriques de *Procopius* et de *Priscianus*. La préface contient des notices biographiques des historiens sus-mentionnés. Dexippus se distingua également comme orateur et comme historien, et les Athéniens lui érigèrent une statue. La gloire militaire orna aussi sa carrière; car il défit les Hérules, qui attaquèrent Athènes, et leur tua trois mille hommes. Il vécut jusque sous le règne de Probus. Les fragmens qui nous restent de lui ont rapport à la guerre de Scythie et aux affaires de la Macédoine. Photius parle avantageusement de son style. Eunapius naquit à Sardes en 347 et continua l'histoire de Dexippus. Il paraît par Photius, qu'il la porta jusqu'à 404, l'année du banissement de St. Jérome. A ces historiens, ainsi qu'à Menander ont été joints quelques fragmens trouvés dans le Vatican par l'abbé Mai. Petrus, né à Thessulonique, se distingua à Constantinople par l'art de la parole. Justinien

lui confia plusieurs missions importantes, dans l'exécution de l'une desquelles il tomba en la puissance du roi des Goths, à Ravenne, et demeura trois ans prisonnier. Après avoir négocié plusieurs traités avec les Perses, il finit sa longue et glorieuse carrière, laissant un fils qui marcha sur ses traces.—Petrus écrivit une histoire; mais il serait difficile de dire où il commence. On présume qu'il finit à l'époque où commence Eunapius. Priscus de Thrace écrivit huit livres sur Attila. On ne sait pas non plus en quelle année il commençait son histoire: on a remarqué qu'on ne le cite pour aucun événement antérieur à 433, et l'on a lieu de croire qu'il finit en 474, l'année où commence l'histoire de Malchus. Ce dernier, né à Philadelphie en Palestine, exerça à Constantinople la profession de sophiste. Il continua Priscus jusqu'à l'année 480, époque de la mort de l'empéreur Léon. Son ouvrage contient sept livres, et comprend sept années. Quant à Menander, il continua l'histoire d'Agathios, depuis l'invasion des Huns, repoussés par Bélisaire en 558, jusqu'à la fin du règne de Tiberius en 582. On ne sait rien d'Olympiodore, de Candide, de Nonnosius et de Théophane, que le peu qui nous en est communiqué par Photius.

Lettre du Général LAFAYETTE à Sir C. et LADY MORGAN.

« Au milieu de tourbillion où je vis, mes chers amis, je vous demande la permission de dicter ma réponse à vos deux bonnes lettres, en reconnaissant l'envoi de dix livres sterling. Nous avons fait une belle et rapide révolution. Toute la gloire en est au peuple de Paris; c'est-à-dire à la portion la moins aisée de ce peuple, aux élèves des écoles de droit et de médecine, &c. mêlés à la population et particulièrement à l'admirable Ecole Polytechnique, dont l'uniforme était partout un signal de confiance. Le peuple s'est montré aussi grand par sa générosité après la victoire, qu'il a été terrible et habile dans les combats. Je vois avec plaisir que vous approuvez la résolution prise par nous autres républicains, de concourir à l'érection d'un trône populaire, en l'amalgamant à des institutions républicaines. Le choix du prince et de la famille est excellent. Vous me demandez des nouveles personelles de votre vieux ami. J'étais à la Grange à déjeûner le Mardi lorsque nous avons reçu le *Moniteur* et les ordonnances : huit heures après j'étais à Paris. On s'est battu le Mardi soir, la journée du Mercredi, et du Jeudi. Le Jeudi matin, l'Hôtel de Ville, pris et repris, était devenu mon quartier général ; et le drapeau tricole, que j'y avais planté, il y a quarante un ans, y flottait de nouveau. Le Vendredi on se battait encore dans

les faubourgs; mais la plus grande partie de l'armée royale couvrait St. Cloud.

La Cour a fait mine de résistance à Rambouillet. Elle avait encore dix mille hommes des meilleures troupes réglées. J'ai fait marcher vingt mille citoyens, ce qui a déterminé le mouvement de retraite. La famille royale a ensuite traversé la France sous l'escorte de nos commissaires à écharpe tricolore. Elle a partout trouvé le silence sans la moindre insulte. La France s'organise en garde nationale, dont on a voulu que je restasse provisoirement le commandant en chef. Toute la famille est en bonne santé, et vous dit mille amitiés. Nous sommes profondément touchés des témoignages d'approbation et de sympathie qui nous ont été donnés par le peuple de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Il faut espérer que cette révolution, sans tache, amenera la liberté de l'Europe. Recevez, mes chers amis, tous mes remercimens et amitiés,

LAFAYETTE."

Antiquités Egyptiennes.—A une assemblée de la Société du *Bulletin Universel*, tenue le 20, M. Champollion a donné le détail de ses découvertes, et a exhibé quelques centaines de dessins pris sous sa direction. La partie la plus intéressante de son exposé est la description des tombeaux des rois et des reines d'Egypte. Il possède les portraits et les notices hiéroglyphiques qui les accompagnent, des monarques égyptiens de plusieurs dynasties. M. Champollion reconnait quelques uns de ces rois dans les faces des sphynx et des statues colossales faites sous leur règne. Ainsi, l'Ethiopien Sabacon conserve ses traits caractéristiques, quoique couvert des habits royaux d'Egypte. Le fils d'Alexandre, qui fut reconnu comme roi d'Egypte, et Césarion, fils de César et de Cléopâtre, sont peints comme de très jeunes hommes. Les Ptolomées montrent décidément la physionomie grecque, et peuvent être identifiés par leurs médailles. Mais les portraits des empereurs romains ressemblent à des monarques peints sur des enseignes, et ne ressemblent nullement aux originaux; la raison en est que les artistes ne les avaient jamais vus. Par la découverte des tombeaux des femmes, M. Champollion a été en état d'expliquer l'idée que les Grecs avaient de l'Ethiopien Memnon. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il a trouvé sur le tombeau de Sheshah,(ou Sesac,) les noms des villes murées qu'il prit dans le royaume de Juda avant d'arriver à Jérusalem. Les sépulcres de puissants conquérans offrent des bas-reliefs de plusieurs centaines de verges d'étendue, où leurs victoires sont expliquées. Les différents peuples qu'ils avaient vaincus sont peints avec leurs traits carectéristiques et dans leurs costumes nationaux; Juifs, Arabes, Indiens et Nègres. On rencontre deux fois

des Grecs d'Ionie peints avec leurs longues tuniques ornées de la bordure particulière si commune sur les anciennes urnes athéniennes, et leurs noms au-dessus en hiéroglyphes. Les conférences de Sésostris avec les Scythes avant le combat ; le combat même ; les charriots armés de faux des deux armées, ceux des Egyptiens en bon ordre, et très bien faits, ceux des Scythes en désordre et grossièrement travaillés ; le même monarque rencontrant sa flotte sur les bords de l'océan indien, et une variété d'autres sujets remarquables, sont présentés avec une vigueur de dessin, une précision de détail dont on avait cru que les Grecsétaient seuls capables.

Viennent ensuite les dessins d'un arsenal égyptien complet, arcs, flèches, piques, épées et faux ; de vaisseaux de toutes sortes, dont quelques uns ressemblent à des berges royales toutes resplendissantes d'or, de la récolte du blé du chanvre et du papyrus, de la vendange et des semailles.

ENGAGEMENT SOUDAIN.—Un soir, au théâtre de Haymarket, un monsieur se trouva soudainement épris d'une jeune demoiselle qui se trouvait dans la loge voisine. Après nombre de coups d'œil, le monsieur écrivit avec un crayon sur un morceau de papier : " Dites-moi, belle demoiselle, vos affections sont-elles libres ?" Il lui passa le papier, et après une minute de consultation avec sa mère, qui l'accompagnait, elle lui écrivit en réponse : " Oui, monsieur, mes affections sont libres ; mais pourquoi me faites-vous cette question ?—Je suis garçon," repliqua le monsieur, toujours par écrit ; " j'ai mille livres sterlings de revenu annuel, et une jolie maison dans un des plus beaux quartiers de la ville ; mais tout cela ne me rend pas heureux : il me faut pour femme une demoiselle bien née, telle que vous me paraissez-être, et alors mon bonheur sera complet. Voulez-vous être ma femme ? je vous promettrai d'être le plus fidèle, le plus indulgent et le plus tendre mari de Londres ? La demoiselle, qui, comme toutes les autres femmes anglaises, était quelque peu romantique, fut si frappée de la franchise et de la nouveauté de cette déclaration, qu'elle en tira un heureux augure pour l'avenir, et finalement, elle lui écrivit qu'elle l'épouserait, si ses parens consentaient au mariage. Quelques jours après, ils se marièrent.

Furet de Londres.

Le Bohon Upas.—C'est un phénomène assez singulier dans l'économie de la nature, que l'île de Java produise en même temps le *monghostin*, le plus doux et le plus agréable des fruits, et le mortel *upas*, le plus violent des poisons. Dans le journal d'un botaniste mort depuis peu, et que Napoléon avait envoyé à Java en 1810, afin d'y faire une collection de plantes pour le jardin impérial de St. Cloud, se trouve la substance

des faits suivants que nous présentons à nos lecteurs.

Le bohon-upas se trouve dans une vallée arrosée par un petit ruisseau et entourée de collines, à environ quatorze lieues de Batavia. Les montagnes et les collines du voisinage sont entièrement stériles et pelées ; car ni arbre ni plante ne peuvent végéter là où le vent peut porter les vapeurs pestilentielles de la gomme du bohon upas. Le botaniste français désirant de pouvoir être, après son retour en France, en état de donner à l'empereur une description exacte de l'arbre de Java, fit, au risque de sa vie, le tour de ce lieu dangereux, à environ quatre lieues de distance de son influence délétaire, et partout dans ce circuit, il trouva la végétation entièrement annéantie, et l'aspect du pays le plus triste et le plus aride qu'il soit possible d'imaginer. Près de la montée la plus aisée d'une des collines, à environ seize milles de la station de l'abre, résidait alors un vieux prêtre malais, dont l'office était de préparer pour l'éternité les âmes de ceux qui, pour différents crimes, étaient envoyés chercher le poison, qui est un article qui produit un gros revenu au gouvernement javan. Le poison est une gomme qui, comme le camphre, découle de l'écorce de l'arbre. Les criminels condamnés à mort sont les seuls qu'on oblige à aller cueillir cette gomme funeste et mortelle. Les ministres du souverain indigène de Java leur donnent une boite d'écailles de tortue, pour y mettre le poison. Ces criminels dévoués se rendent ensuite à la maison du grand-prêtre, et y demeurent jusqu'à ce que le vent souffle dans un sens favorable, et éloigne d'eux l'émanation pestilentielle.— Aussitôt que la brise désirée s'élève, le prêtre les prépare pour leur sort prochain. Au moment de leur départ, il leur met sur la tête un long bonnet de cuir armé de deux verres vis-à-vis des yeux, et qui leur descend jusqu'au bas de la poitrine. Ainsi équippés, ils se mettent en route pour le lieu fatal d'où très peu de voyageurs reviennent.

Le vieux prêtre assura notre voyageur que durant une résidence de trente années sur cette grande route de la mort, il avait vu partir pour le bohon upas plus de huit cents malheureux dont il n'était pas revenu plus de trente. Ceux qui ont échappé à la terrible influence de l'upas le dépeignent comme un arbre de moyenne hauteur décoré de rameaux de la plus brillante verdure. Il est tristement penché sur le bord d'un ruisseau, comme une borne de la végétation dans la vallée stérile du désert au-dessus de laquelle il étend son feuillage empoisonné. Pendant que notre voyageur résidait dans l'île de Java, il fut témoin d'un fait qui prouve combien le poison de l'upas et violent. En Février 1810, il se trouva présent à l'exécution de douze des maitresses du roi de Java, convain-

cues de lui avoir été infidèles. Les belles et intéressantes coupables furent conduites dans la grande cour du palais de *Soura Charta*, où un juge prononça contre elles la sentence de mort. Après qu'elles eurent passé par plusieurs cérémonies religieuses, l'exécuteur leur découvrit la poitrine, et après les avoir enchainées à un poteau, il leur fit en cet endroit une incision avec une lancette empoisée avec la gomme de l'upas. L'opération fut faite sur les douze criminelles dans l'espace de deux minutes, et le poison détruisit les principes vitaux avec une telle célérité, que ces malheureuses victimes d'un barbare étaient toutes mortes au bout d'un quart d'heure. Quelques heures après leur mort, dit notre voyageur, leurs corps étaient couverts de points livides, leurs visages enflés, la couleur de leur peau changée en une espèce de bleu, et leurs yeux complètement remplis de taches jaunâtres."

Nous croyons que les médecins regardent l'upas comme le plus violent des poisons végétaux. En temps de guerre les Malais ont coutume d'en jetter la gomme dans les fontaines et les ruisseaux, pour les empoisonner.

Une nouvelle espèce de grain a été apportée de la Chine, et introduite en Irlande ; c'est une sorte d'avoine pelée, et la production la plus précieuse qui soit en aucun pays. Ce grain a beaucoup d'avantages sur les autres, car lorsqu'il est séparé de l'épi, on a un vrai gruau, dont on peut faire usage immédiatement, et qui n'a ni groume ni balle. La flaveur en est délicieuse, et il contient beaucoup de substance farineuse. Par l'usage de ce grain, on épargne beaucoup d'avoine, et les frais du séchage, de la mouture et du criblage. Le produit moyen d'un acre d'Irlande est 26 quart de 14 *stones*. Il est remarquablement dur, et bien propre à ce climat.

Duel singulier.—Jeudi matin, vers 8 heures, une foule de spectateurs fut attirée vers le *Testimonial* de Wellington, dans Phœnix Park, par l'apparition, en cet endroit, de deux Français se préparant à se battre à l'épée. Nous ne saurions dire s'ils furent portés à choisir cette localité pour l'exécution de leurs desseins hostiles par l'idée que c'était la plus convenable ; mais comme les Français sont un peuple sentimental et métaphysique, il est possible qu'ils imaginèrent que le " génie du lieu" pouvait amener une association d'idées favorites. L'un d'eux se déshabilla, et ota jusqu'à sa chemise, et il se tenait appuyé sur son épée nue, tandis que l'autre faisait ses préparatifs, lorsqu'un des spectateurs saisit l'épée du plus lent des champions et s'enfuit. Il fut poursuivi par le Gascon enragé, mais il réussit à emporter le prix de sa bienveillante agilité, e

les deux héros demeurèrent sur le lieu avec une seule épée. Ils furent conséquemment obligés de renoncer à leur dessein. Il est pourtant de la justice de dire que dans le malheureux dilemme où ils se trouvaient, l'un d'eux proposa de vider le différend à coups de poings; mais l'autre refusa une satisfaction si peu digne d'un gentilhomme.—*Papier de Londres.*

Les Montagnes de Roches:—Nous copions l'article intéressant qui suit d'un numéro récent du St. Louis Beacon.—"Nous parlâmes, il y a deux semaines, du retour de MM. Smith, Sublette et Jackson des Montagnes de Roche, et nous dîmes qu'ils y avaient mené deux wagons et les en avaient ramenés. Nous apprenons d'eux maintenant que nous étions dans l'erreur sur le nombre deux ; le vrai nombre était dix. Ils étaient partis de St. Louis le 10 Avril dernier avec ces dix wagons, chacun tiré par cinq mules, et ils arrivèrent au Pas du sud, qui est le lieu du rendez-vous, pour les trafiqueurs, le 16 Juillet ; ils chargèrent leurs voitures de fourrures amassées d'avance, se mirent en route pour leur retour le 4 Août, et arrivèrent à St. Louis le 11 Octobre. Les wagons ne traversèrent pas les montagnes; mais rien n'empêchait qu'ils ne traversassent et ne se rendissent jusqu'à l'embouchure de la Rivière Colombia. Les pelleteries étaient au lieu du rendez-vous, et les voyageurs n'avaient pas besoin d'aller plus loin. Ils auraient pu passer sans difficulté les montagnes au Pas du sud, qui est la source de la Rivière du Vent. MM. Smith, Sublette et Jackson, sont les premiers qui aient jamais mené des wagons aux Montagnes de Roches. La facilité avec laquelle ils auraient pu aller à l'embouchure du Colombia, montre la folie et la sottise de ces prétendus " savans," qui parlent des Montagnes de Roches comme de la barrière qui doit arrêter à l'ouest la marche du peuple américain. Les Messieurs qui ont fait cette expédition extraordinaire, furent introduits dans ces riches régions de pelleteries par le général Ashley, et sont ses successeurs en cette branche d'affaires, le général s'en étant retiré. Leurs derniers succès dans cette entreprise égalent à peu près leurs profits annuels des deux ou trois années précédentes.

Piraterie et meurtre.—Le brig américain *Vineyard*, appartenant à Boston, fit voile de la Nouvelle Orléans pour Philadelphie, au commencement du mois dernier, ayant à bord, outre sa cargaison, environ 50,000 piastres en espèces. Le 23, à la hauteur du Cap Hatteras, le capitaine et le contre-maître furent massacrés et jettés à la mer par une partie des gens de l'équipage, tandis que les autres demeuraient tranquilles spectateurs du fait. Il parait néanmoins qu'ils se partagèrent tous

les dépouilles se montant à environ 7000 piastres chacun. Dimanche soir, ils mirent le feu au vaisseau et s'embarquèrent dans la grande et la petite chaloupe. Comme ils gagnaient terre, il s'éleva un coup de vent, et ceux des mutins qu'il y avait dans la petite chaloupe, périrent avec leur butin. Ceux qui étaient dans la longue chaloupe furent contraints par la violence de la tempête de jetter à l'eau une grande partie de l'argent, et ils n'atteignirent le rivage qu'avec environ 5000 piastres. Leur conduite excita des soupçons ; ils furent appréhendés, et ils avouèrent les faits que nous venons de rapporter. Ils sont maintenant en prison, et seront sans doute jugés prochainement.—*Albion.*

Halifax, 1*er Décembre.*—Notre feuille de ce jour donne les procédés de l'assemblée jusqu'à Vendredi l'après-midi. Les résolutions de M. Fairbanks, sur lesquelles il y a eu de longs débats, ont été enfin rejetées, la chambre étant déterminée à renouveler le bill qui échoua dans la dernière session, sans faire aucun changement considérable dans le système fiscal, pour cette année. Il y eut beaucoup de débats, lundi et mardi, sur la convenance de taxer les articles *taxables*, importés dans la province depuis le 31 mars dernier, et cette question a passé dans l'affirmative, à une petite majorité. En attendant que nous donnions la substance des débats, nous disons sans hésiter que *cette décision est une des plus déshonorantes qui aient jamais marqué la conduite de notre corps représentatif ;* et nous espérons que le conseil législatif rejettera ces résolutions, car c'est une occasion légitime d'exercer le pouvoir négatif qui lui est donné dans les cas extrêmes. L'année dernière, au prix de 25,000*l.* la chambre lutta pour un principe constitutionnel, et le pays a porté cette perte de bon cœur, et a applaudi à sa conduite. Aujourd'hui, pour sauver 3 ou 4 mille louis, au plus, chaque maison va être exposée à la visite d'un officier d'excise, et l'on va jeter la confusion dans toutes les transactions qui embrassent des articles sujets aux droits, et qui ont eu lieu depuis le mois de mars. Il y a dans cette mesure de la petitesse et de l'injustice ; elle est impolitique et jette du discrédit sur un corps élu sur des principes libéraux.—*Novascotian.*

Emigration.—Le nombre total des émigrans du Royaume-Uni en 1330 s'est monté à 28,100, savoir :

d'Irlande	17,596
d'Angleterre	6,895
d'Ecosse	2,600
de la principauté de Galles	204
Irlandais et Ecossais de la Nouvelle Ecosse et de Terre-Neuve.	280
Rapportés à Montréal	500

Nombre total d'émigrans en 1830. 28,075
Le nombre total en 1828 était de 12,000
et en 1829, il fut de 15,945
Total durant les trois dernières années . . . . . . 56,020.

Suivant le calcul le plus exact qu'il soit possible de faire, on présume qu'un douzième environ des émigrans qui débarquèrent à Québec en 1828 demeurèrent dans le Bas-Canada. En 1829, il en demeura ici un cinquième, et en 1830, plus d'un tiers sont restés dans cette province, et travaillent présentement à s'y fixer permanemment.

En 1828, la moitié au moins des émigrans qui débarquèrent à Québec passèrent dans les Etats-Unis. Le nombre de ceux qui émigrèrent aux Etats-Unis en 1829, fut proportionnément beaucoup moins considérable, tandis que cette année, 1830, sur plus de 28,000 émigrans arrivés dans ce pays, il n'en est pas passé plus de 6,500 aux Etats-Unis pour s'y établir finalement. D'après les renseignemens reçus du Haut-Canada et d'ailleurs, on a lieu de présumer que ceux des émigrans du Royaume Uni qui ont passé des Etats dans cette province ne sont pas en beaucoup moindre nombre que ceux qui ont passé du Canada aux Etats-Unis.

On sait qu'un nombre considérable d'émigrans arrivés à New-York cette année ont passé dans le Haut-Canada par la voie d'Oswego, et il en est arrivé une autre troupe à Montréal par la route de St. Jean. Parmi ces derniers, il y avait plusieurs montagnards et fermiers de Sutherlandshire, qui sont principalement établis présentement à Chateauguay et dans les environs. Nous avons le plaisir d'ajouter que plusieurs familles respectables de Perthshire, débarquées à New-York en Juin dernier, sont maintenant établies dans le *township* de Leeds.

Dans le district de Québec, plus de 4000 individus de l'émigration de cette année ont obtenu des terres ou de l'emploi. Plus de 300 familles ou environ 1,500 personnes ont été établies sur le chemin de Craig, principalement dans les *townships* d'Inverness, de Leeds, et d'Ireland, et dans les seigeuries de St. Giles, Ste. Croix, &c.

Dans le *township* de Frampton, l'augmentation de la population cette année s'est trouvée excéder 350 personnes. Ce *township*, qui en 1828 ne contenait que 160 personnes, en contient présentement 900.

Plus près de la ville de Québec, les établissemens de Stoneham et de Tewksbury se sont beaucoup améliorés l'année dernière, et généralement plusieurs familles industrieuses ont été ajoutées à la population du pays environnant.

L'augmentation de la population du *township* d'Inverness,

dans le nouveau comte de Mégatic, est particulièrement remarquable. En Mai 1829, quant Mr. Buchanan, l'agent pour les émigrans et les colons, visita pour la premiere fois ce *township*, sa population n'excédait pas 120 âmes, et il n'y avait que 220 acres de terre défrichée et en culture. Le 1er. Septembre 1830, c'est-à-dire 18 mois après, il est à notre connaissance que la population de ce *township* était de 800 âmes, et qu'il y avait 1040 acres de terre défrichée et en culture. L'établissement écossais d'Hamilton, dans le même *township*, fut commencé en Juillet 1829, sur un point éloigné de neuf milles de toute habitation.

Le 1er Septembre, 1830, il possédait 23 maisons, 17 étables, 9 granges, 40 bêtes à cornes, et 134 acres de terre défrichée et en culture. Il est digne de remarque que plusieurs des nouveaux habitans d'Hamilton ont fait, le printems dernier, une grande quantite de sucre d'érable, d'une qualité qui a excité la surprise et l'admiration à Québec, vû la nouveauté de l'établissement.—*Gazette Officielle.*

Trois-Rivières, 10 *Décembre*.—Il y a longtems que le Bas-Canada a eu une saison aussi douce que la présente. Il est tombé ici bien peu de neige, et ce peu est disparu. Depuis quelquelques jours le temps est un peu froid, mais pas assez pour former la moindre parcelle de glace sur le fleuve. Le gazon est encore verd et frais. Le St. Maurice cependant porte les enseignes de l'hiver, et il est presque couvert de glaces flottantes; cela fait voir que l'hiver règne dans la région d'où descendent ces glaces; car descendant d'un courant rapide, dans une direction presque sud, l'espace de 6 à 700 milles, il apporte en peu de tems des nouvelles du loin, et indique les progrès du froid.—*Christian Sentinel.*

Il y a quelque tems, une médaille d'argent a été offerte comme prix par la Société Littéraire et Historique de Québec, pour un plan raisonné d'éducation générale et permanente, propre à avancer la prospérité du Canada dans les présentes circonstances. La médaille a été adjugée à J. F. Perrault, écuyer, un des prothonotaires de la Cour du Banc du Roi pour ce district, au zéle et à la générosité duquel, comme président des deux Sociétés d'Education, et comme fondateur d'une école élémentaire française, le pays est déja grandement redevable. L'essai composé par ce monsieur paraîtra dans le volume des transactions de la Société Littéraire et Historique pour la présente année; mais comme ce volume se vendra cher, et ne sera dans les mains que d'un petit nombre de personnes, et que le digne prothonotaire désire que l'avantage qui peut revenir au public de son travail soit plus généralement

répandu, il l'a fait imprimer en une petite brochure, et se propose d'employer l'argent provenant de sa vente à acheter des hardes pour les enfans pauvres de son école élémentaire, dans cette raison rigoureuse. Le prix de la brochure est d'un schelin.—*Quebec Mercury.*

Mr. HAMEL, arpenteur, a achevé, le 15 du mois dernier, le bornage de six cent cinquante terres à bois sur les derrières du Château Richer et de l'Ange Gardien. Il y a eu Mercredi huit jours, plus de trois cents individus, tous Irlandais, ont été au Séminaire de Québec, auquel ces terres appartiennent, pour en obtenir.

Parmi les amateurs se trouvaient plusieurs filles en service dans cette ville. Lorsqu'on leur a demandé ce qu'elles prétendaient faire de ces terres, elles ont répondu qu'en mettant à part une partie de leurs gages, elles pourraient employer des gens pour les défricher, et qu'elles s'attendaient à en tirer du profit par la suite. On dit qu'il a déjà été concédé plus de cinq cents de ces terres, et que plusieurs des concessionnaires y sont allés avec leurs haches sur leurs épaules.—*Star.*

Québec, 13. *Décembre.*—Nous avons reçu ce matin nos papiers d'Halifax et de Saint Jean (N. B.), du 1er courant. Il y a apparence de nouvelles difficultés dans la législature de la Nouvelle-Ecosse au sujet des revenus.

Le *St. John* (N. B.) *Colonist* va être poursuivi par le procureur-général pour libelle prétendu contre la cour et tout le barreau généralement, contenu dans le rapport des procédés d'une des cours.

Le 37e. régiment, parti d'Irlande, est arrivé à la Bermude.

On dit qu'en conséquence de quelques actes passés en Angleterre sous le règne de la Reine Anne, et de ce qu'on a omis d'en passer quelques autres en Angleterre depuis le décès du feu Roi, il s'est élevé des doutes sur la validité de toutes les commissions qui en cette province sont émanées du gouvernement provincial, et qu'elles vont être toutes renouvelées. On ne peut supposer que l'octroi de ces nouvelles commisions, impose des frais sur la province ou sur les particuliers, les premières ayant déjà couté 3/. 10 chacune.

Nous apprenons que le nouveau tarif, pour régler les honoraires des avocats et des protonotaires du Banc du Roi de ce District, lequel fut dernièrement soumis au bareau, et qui opère principalement une réduction dans les honoraires des protonotaires, a été mis en opération.

Nous apprenons que la compagnie de la barque à remorque, a appellé au Roi en Conseil, de la décision des cours ici, au

sujet du dommage qui est résulté de la rencontre des barques à vapeur le Swiftsure et l'Hercules.

Il a fait assez froid depuis trois jours, et le vent d'en haut a empêché la glace de s'amasser sur le fleuve. On peut dire cependant que la navigation est encore ouverte, et un bâtiment pourrait encore gagner la mer. En 1827 le *Quebec Packet* fit voile pour Londres le 14 de ce mois, mais malgré cela, la saison est extrêmement douce.

Le nouveau bateau à vapeur qui se construit au Courant de Ste. Marie, pour la compagnie du St. Laurent doit avoir vingt pieds en longueur et deux et demi en largeur, de plus que le *British America*. Son mécanisme, de la force de 260 chevaux, doit être fabriqué par Messrs. J. D. Ward & Cie. On dit que ce vaisseau se nommera le *John Bull*. Un autre bateau à vapeur, qui sera nommé *le Voyageur*, et qui doit naviguer entre Montréal et La Prairie, se construit au même endroit, pour Messrs. J. Torrance & Cie. Son mécanisme, de la puissance de 100 chevaux, doit se construire en Angleterre, les fondeurs de Montréal ayant entrepris autant d'ouvrages qu'il leur est possible d'en faire. Messrs. Bennett et Henderson, qui ont acheté dernièrement la fonderie de Ste. Marie, et qui y ont fait de grandes améliorations, sont maintenant occupés à fabriquer un mécanisme de la force de 180 chevaux pour le bateau à vapeur destiné à naviguer entre Québec et Halifax. Nous voyons aussi par *la Minerve* qu'il doit être construit un bateau à vapeur pour naviguer entre cette ville et les villages au sud du fleuve jusqu'à Sorel.

Gazette.

Le 27 de Novembre dernier, il s'est tenu au palais de justice, à York, capitale du Haut-Canada, une assemblée convoquée par le schérif, pour prendre l'avis des citoyens sur l'incorparation de cette ville, et aviser aux moyens de parvenir à cette fin. Le procureur général, qui était un des principaux promoteurs de la mesure, a proposé à l'assemblée la résolution suivante, qui a été approuvée à une grande majorité :

Resolu,—Que d'après l'accroissement rapide de la populatien, du commerce et des richesses de la ville d'York, cette assemblée est d'avis qu'un système de police plus efficace que celui qui existe maintenant, est devenu d'une nécessité évidente, et qu'aucun moyen ne parait à cette assemblée plus propre à effectuer cet objet, que l'incorporation de la ville, par quoi les habitans seraient autorisés à élire une administration municipale, composée d'un Maire, d'Echevins, et d'un Conseil de Ville, qni seraient autorisés à administrer les affaires de la commune, et à lever les taxes nécessaires pour l'amélioration de la ville.

Il fut ensuite nommé un comité de treize membres pour dresser un projet d'incorporation, qui devait être soumis à une assemblée générale le 4 de ce mois.

Mr. Fairbanks a introduit, dans Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, un projet de loi pour l'incorporation de la ville d'Halifax.

Il a aussi été introduit dans la même chambre un projet de loi pour diminuer les frais dans les cours de justice. Un projet de loi au même effet avait déjà été introduit dans la même chambre, dans une session précédente, mais quoique les gens de loi se fussent retirés, lors de la discussion, il avait été rejetté. Il est à espérer que ce projet sera reçu plus favorablement cette année, ne serait-ce que pour l'exemple ; car ce n'est pas seulement dans la Nouvelle-Ecosse que les frais de cour sont devenus progressivement un fardeau de beaucoup trop pesant, tant pour ceux qui veulent obtenir justice, que pour ceux qui veulent se soustraire à l'injustice. Nous ne ferions que répéter une phrase devenue banale, pour ainsi parler, en disant que l'énormité des présents frais de justice condamne souvent l'homme pauvre à perdre ce qui lui est légitimement dû, et réduit parfois à l'état de pauvreté ou d'insolvabilité celui qui succombe dans une cause qu'il croyait juste, ou qu'on lui avait fait regarder comme telle.

L'exemple donné par la ville d'York pourra aussi peut-être avoir un bon effet plus près de nous. Il pourrait paraître singulier qu'on accordât de suite au village d'York une faveur qu'on refuse depuis si longtemps aux cités de Québec et de Montréal. Mais peut-être n'avons-nous rien perdu, ou plutôt, n'avons-nous fait que gagner à attendre. Nous croyons nous rappeller d'avoir lu, il y a quelques années, un projet d'incorporation pour la ville de Montréal, qui eût imposé à ses habitans une complication de devoirs, de gênes, de servites, qui eût fort ressemblé à un esclavage complet.

Décédés,—A Québec, le 8, James Lamprière Morrett, écuyer, Négociant, âgé de 60 ans;

A Montréal, le 12, Herminie, enfant de Pierre de Rocheblave, écr. âgée de 4 ans.

Commissionnés :—MM. Wm. Henderson, Collin M'Callum, John Munn, Bmj. Lachance et Aug. Gauthier, comme syndics de la place de marché de la rue St. Paul, dans la Basse-ville de Québec ;

M. E. N. Duchesnois, Médecin et Chirurgien.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 25 DECEMBRE 1830. N°. 25.

HISTOIRE DU CANADA. (*a*)

(CONTINUATION.)

La Convention de Saratoga fut exécutée de bonne foi. De retour en Angleterre, le premier soin du général Burgoyne fut de chercher à se disculper, et il crut que le meilleur moyen de le faire était de jetter sur autrui le blâme de l'irréussite. Il déclama, dans la Chambre des Communes, dont il était membre, comme nous l'avons dit plus haut, contre les Canadiens, comme miliciens; (*b*) et se plaignit surtout, en termes peu mesurés, de la conduite de M. le Chevalier de St. Luc, comme commandant des Sauvages. Ce gentilhomme, indigné d'un

---

(*a*) N'ayant pas sous les yeux les ordonnances de l'ancien Conseil Législatif de la province de Québec, lorsque nous avons terminé l'article de l'Histoire du Canada, dans notre dernier numéro, et ayant dans l'idée ce qui a été dit ces années dernières de la permanence des ordonnances de milice remises en force, nous sommes tombés dans une erreur que nous nous empressons de corriger. La première ordonnance de milice ne fut passée que pour deux ans; elle fut renouvellée sans amendement jusqu'en 1787, et ce ne fut qu'en cette année qu'il fut passé une ordonnance de milice permanente.

(*b*) Alors parut pour la première fois une partie au moins de la correspondance privée du général Burgoyne avec Lord GERMAINE. Le général y disait, entre autres choses, au ministre, " qu'on n'avait pu mettre sous les armes que 150 Canadiens; que généralement ils étaient mal-adroits, ignorans, ennemis du service, et sans cœur; qu'on ne pouvait pas compter sur eux; que le seul usage qu'on en pouvait faire, c'était de les montrer de loin aux ennemis comme épouvantail; enfin, qu'ils avaient grandement dégénéré des vertus militaires de leurs ancêtres." Ceux qui croiraient que de pareilles accusations méritent d'être réfutées, pourraient consulter les numéros 6 et 7, vol. III. du *Canadien :* ils y verraient prouvé en bonne forme, que le général Burgoyne était trop *mal-adroit* pour commander comme il convenait des miliciens; et qu'il était trop *ignorant* sur le caractère des Canadiens pour savoir en tirer parti.

procédé qui lui paraissait si peu honnête, lui répondit par la lettre suivante, datée de Québec, le 23 Octobre, 1778, et publiée dans les journaux de Londres du mois de Décembre de la même année. *(c)*

"Monsieur,—Je ne sais pas si cette lettre vous parviendra; mais si vous la voyez, elle est écrite pour vous exprimer la surprise que m'a causée votre peu de mémoire, tant à mon égard qu'à l'égard de mes compagnons d'armes, les Canadiens et les Sauvages. Je ne saurais imaginer quel pouvait être votre motif, à moins que ce ne fût d'ensevelir ma réputation dans l'obscurité avec la vôtre: ce à quoi vous ne réussirez jamais. J'étais connu longtems avant que vous fussiez dans la situation qui vous a fourni l'occasion de perdre une des plus belles armées que mon pays ait jamais vues.

"Vous dites, monsieur, que j'étais incapable de vous donner aucun renseignement; je suis bien aise que vous ayiez informé le public que vous ne m'aviez jamais demandé mon avis. Permettez-moi néanmoins de vous apprendre que j'ai servi sous des officiers généraux qui m'ont honoré de leur confiance; sous des hommes qui avaient un juste droit à ce titre, qui savaient soutenir leur dignité, et qui se distinguaient par leurs talens.

"Vous m'accusez aussi d'avoir abandonné votre armée. Vous me permettrez, monsieur, de vous dire que ceux qui l'ont laissée, ainsi que moi, ne redoutaient pas plus que vous le péril des armes. Cinquante ans de service me laveront d'un tel soupçon. Mais vous savez mieux que personne qui me fit laisser l'armée: ce fut vous-même.

"Le 16 Août, (1777,) jour de l'affaire de Bennington, vous me fites parvenir, par le major Campbell, l'ordre de me tenir prêt à marcher le 17 au matin, avec le corps des Canadiens et des sauvages, qui devait aller en avant de la brigade du général Fraser, pour prendre poste à Stillwater. Mais ce même jour à 4 heures du matin, vous fûtes informé par M. de Lanaudiere de la défaite du détachement du lieutenant colonel Baum et de celui du lieutenant colonel Breyman, qui avait marché pour le soutenir. Il vous apprit que ces deux corps avaient perdu au moins sept cents hommes. Vous parûtes ajouter peu de foi à ce rapport, et vous me dîtes que la perte

(c) Nous avons cru que nos lecteurs verraient cette lettre en entier avec d'autant plus de plaisir, qu'elle est d'un compatriote célèbre; que l'auteur ne s'y justifie pas seul, mais prend aussi la défense de ceux qui ont combattu sous ses ordres, et qu'elle jette du jour sur les causes du mauvais succès des armes anglaises sous le commandement du général Burgoyne. Quant à nous, nous n'y avons rien vu à retrancher, que l'adresse et la signature, et nous remercions la famille où elle était conservée, d'avoir bien voulu nous la communiquer.

n'était pas de cent cinquante hommes. Néanmoins la perte réelle prouva que ce premier rapport était exact. Vous donnâtes alors contre-ordre à toute l'armée, qui devait marcher ce jour-là, et le lendemain, nous reçûmes l'ordre de passer la Rivière du Nord, avec la brigade du général Fraser, pour camper à Battenkill. Les sauvages, étonnés de vos grandes manœuvres, auxquelles ils étaient peu accoutumés, avaient remarqué que vous ne faisiez partir aucun détachement pour recueillir les restes des deux corps dispersés à Bennington, dont je vis rentrer quelques individus dans votre camp, cinq jours après, et pour secourir les blessés, dont une partie périssait. Cette conduite, monsieur, ne donnait pas une haute idée des soins que vous donneriez aux hommes destinés à combattre sous votre commandement. Cette indifférence à l'égard des sauvages aussi, qui s'étaient trouvés à l'affaire de Bennington au nombre de cent cinquante, les dégouta beaucoup. Un bon nombre d'entr'eux y avaient été tués avec leur grand chef, et sur soixante et un Canadiens, il ne s'en était sauvé que quarante et un.

« Rappellez-vous, monsieur, afin de ne pas vous abuser vous-même sur cette affaire, ce qui fut dit dans le conseil, lorsque vous représentiez notre perte comme très légère. Je vous dis de la part des sauvages qu'ils méritaient beaucoup. J'étais votre interprète. Ils dirent beaucoup de choses qu'il serait inutile de répéter, entr'autres, qu'ils demanderaient à vous parler en termes très décidés. Je vous avertis des conséquences qui en résulteraient. Enfin, monsieur, ils étaient si mécontents, qu'ils partirent sans différer, quoique vous leur eussiez refusé des vivres, des souliers et un interprète. Deux jours après, vous vous apperçutes de votre erreur.

« Le brigadier Fraser avait prévu quel serait le résultat de votre conduite à leur égard. A la fin, vous me fites appeller, et j'eus l'honneur de vous rencontrer dans la tente du brigadier, où vous me demandâtes de retourner en Canada, comme porteur de vos dépêches au général Carleton, pour engager son Excellence à bien traiter les sauvages, et à vous les renvoyer. Je le fis, et je serais retourné à l'armée, si la communication n'avait pas été entièrement interrompue. Après cela, de quelle utilité pouvais-je être, moi que vous représentez comme n'étant propre à rien, et seulement comme un des sauvages qui avaient quitté l'armée. Ah ! monsieur, après avoir cessé d'être général, ne cessez pas au moins d'être gentilhomme. Je suis votre égal sous ce rapport ; vous avez le titre de général, et quoique je puisse n'être pas doué des mêmes talens que vous, cependant étant de la même étoffe, j'ai le droit d'être traité comme un gentilhomme.

"Au reste, monsieur, malgré mon âge avancé (67 ans,) je suis prêt à traverser la mer, pour me justifier devant le roi mon maitre et devant mon pays, de toutes les fausses accusations que vous avez portées à mon préjudice ; mais je suis tout-à-fait iudifférent sur ce que vous pouvez penser de moi."

Ce fut en cette année 1778, que fut passé, dans le parlement de la Grande-Bretagne, le statut déclaratoire, appellé l'acte de la 18e année du règne de George III. Cet acte fut passé dans la vue de ramener les colonies révoltées et de rassurer celles qui étaient restées fidèles. Il y était déclaré que la métropole renonçait au droit de taxer ses colonies, et qu'elle n'y etablirait d'autres impots que ceux qui seraient jugés nécessaires pour le règlement du commerce et de la navigation, laissant aux législatures provinciales la disposition des revenus qui en proviendraient.

Cette déclaration venait trop tard pour induire les colonies insurgées à se remettre volontairement sous l'empire de la Grande-Bretagne, et la restriction que faisait le parlement britannique, le droit qu'il se réservait d'établir des impots pour le réglèment du commerce, ne fut pas du goût de tout le monde, même dans les provinces de Québec et de la Nouvelle-Ecosse.

(A continuer.)

Nous avons parlé dans notre dernier numéro, d'après le *Mercury* de Québec, du *Plan raisonné d'éducation générale et permanente* publié dernièrement par J. F. Perrault, Ecuyer. Ce petit ouvrage nous étant tombé depuis sous la main, par l'envoi que nous en a fait son respectable auteur, nous croyons que le meilleur moyen d'en faire connaître le mérite, est d'en mettre les extraits suivants sous les yeux de nos lecteurs :

"Ayant vu dans le *Star* du 15 Septembre 1830, dit M. Perrault, en commeuçant, l'annonce de la Société Littéraire et Historique de Québec, et la promesse "d'une Médaille "honoraire d'argent pour le plan raisonné d'éducation géné- "rale et permanente, le plus propre à faire la prospérité du "Bas-Canada, eu égard à ses circonstances actuelles," je me suis cru appelé, nommément, à entrer en lice sur cet important objet, qui m'occupe depuis plus de vingt ans, et sur lequel j'ai déjà émis mon opinion.

"On peut comparer l'éducation dans ce pays, à une terre qui est à ouvrir et exploiter. Pour le faire avec succès, on doit y procéder avec circonspection ; de même qu'un bon

cultivateur fait le tour de sa terre, en exmine le sol dans toute son étendue, pour connaitre les endroits propres aux semences qu'il se propose d'y répandre, à la saison la plus propice pour le faire ; de même on doit s'enquérir des sites les plus convenables pour ériger des Ecoles, des Séminaires, des Collèges, des Universités, &c. convenir de l'instruction que l'on donnera dans chacun de ces établissements ; le mode d'enseignement que l'on adoptera ; la qualification des maîtres et précepteurs que l'on exigera ; les recettes et dépenses de ces divers établissements ; et enfin la surveillance du tout, eu égard aux circonstances où se trouve actuellement la Province du Bas-Canada, à cause des différentes professions de foi de ses habitants.

"Il est évideni que des Ecoles, des Séminaires, des Collèges, des Universités ne peuvent être érigés en même quantité et même dimension, être placés, de proche en proche, les uns comme les autres ; le bon sens veut que le tout soit proportionné aux besoins ; en conséquence que des écoles élémentaires soient érigées, dans les Paroisses ; les Séminaires et les Universités dans les chef-lieux des Districts.

"Les écoles élémentaires devraient être érigées sur un terrein, d'au moins deux arpents de terre en superficie, afin d'y faire cultiver un jardin potager, par les écoliers, et les initier par ce moyen dans la connaissance de ce que l'on appele la petite culture : tout en apprenant à lire, écrire et compter.

"La maison devrait être au moins de trente pieds sur toutes faces, avoir douze à quinze pieds d'élévation entre les deux planchers, avec une porte à deux battants sur le devant, et une allée de sept à huit pieds de large conduisant à l'estrade du maître dans le fond, avec aussi deux fenêtres sur le devant et autant derrière, de sept pieds de haut et à quatre pieds au-dessus du plancher de bas ; une cheminée dans un des pignons pour recevoir le tuyau d'un poële. Si cette maison est distribuée, comme celle que j'ai bâtie au Fauxbourg St. Louis, elle contiendra denx cents enfans.

"Les Séminaires et Collèges dans les Comtés devraient être des édifices à deux étages de cent pieds de long, sur quarante de profondeur et être bâtis sur une terre de quatre vingt à cent arpents ; pour, outre les connaissances que l'on donne ordinairement dans ces maisons, y faire un cours théorique et pratique de la grande culture.

"Les Universités doivent être bâties, sur quatre faces, comme le Collège des ci-devant Jésuites à Québec ; être vastes, pour y avoir des appartements séparés, dans chacun desquels on enseignerait les hautes Sciences ; on ferait les expériences, on placerait les instruments ; on ferait les observations astronomiques, &c. &c. &c.

" Comme il ne peut y avoir de bonne éducation que celle qui est fondée sur la morale chrétienne, on doit l'enseigner dans tous les établissements d'éducation publique dans le pays; régler ensuite que, dans les écoles élémentaires de paroisses, on y montrera, outre les prières et le catéchisme, à lire, écrire et compter, et de plus, à jardiner ; en conséquence que le jardinage se ferait à la fraicheur du matin, depuis huit heures jusqu'à dix, et du soir depuis trois jusqu'à cinq ; que l'on distribuera les heures d'étude et de travail dans les Séminaires et Collèges des Comtés, de la même manière, autant que faire se ponrra, dans le cours de l'année ; excepté dans les temps de semence et de récolte où le travail du dehors sera prolongé ; que ces établissements doivent être fournis des instruments aratoires analogues aux travaux qui doivent s'y faire, ou des matériaux nécessaires pour les faire faire par les élèves ; ils doivent être aussi pourvus d'animaux propres à l'exploitation des terres, qui y seront logés, nourris et soignés par les écoliers, afin de les instruire dans l'économie rurale et l'art vétérinaire.

" L'enseignement mutuel, c'est-à-dire le sistême Lancasterien, étant universellement reconnu être le meilleur, sera celui que vraisemblable on adoptera ; mais comme il y a été fait plusieurs améliorations, il est à désirer que la Société Littéraire dépêche quelques uns de ses membres pour visiter les écoles tenues à Québec d'après ce mode, et dans quelques unes desquelles il a été fait de grandes améliorations, tant dans la quantité d'exercices que l'on y fait pour instruire, que dans la diminution des dépenses pour y parvenir.

" Si l'on veut introduire l'uniformité dans l'éducation à donner à la jeunesse du pays, il faut non seulement adopter un mode d'enseignement, mais encore former des Précepteurs et des Maîtres qui puissent le propager ; pour ce faire il faut les obliger à suivre un cours dans les meilleurs écoles des cités, érigées dans les districts de la Province ; ne les point admettre à tenir des écoles publiques, à moins qu'ils ne soient munis de certificats de capacité, de ceux qui sont à la tête de ces écoles,

"Il sera bon de faire supporter la dépense des établissements d'éducation par les habitants qui les demandent, ainsi que par ceux chez qui il sera jugé à propos d'en ériger ; et ce de la même manière qu'ils coopèrent, ou sont forcés de coopérer, pour la bâtisse et réparation de leurs Eglises et Presbytères. Alors on les verra y prendre intérêt et se glorifier d'avoir les plus beaux édifices, les meilleurs maitres, la plus grande quantité d'enfants dans ces écoles, &c. &c. &c. comme ils font pour leurs Eglises et Presbytères. Comme les pères de famille sont aussi bien tenus de donner de l'éducation à leurs enfants, que de leur procurer la nourriture et l'entretien, ils doivent non seulement contribuer à l'érection et entretien des bâti-

ments, mais encore au salaire des Maitres et Précepteurs. Par ce moyen la Province se trouverait déchargée d'un fardeau qui tôt ou tard lui sera très-onéreux ; se réservant toutefois le droit d'accorder des suppléments et de donner des gratifications aux Maitres, Précepteurs et Professeurs, dans des cas privés ; afin d'encourager l'émulation.

Mr. Perrault pense qu'il devrait y avoir dans la principale ville de chaqne district un bureau central, qui aurait la direction et la surveillance des établissemens faits et à faire dans les comtés et les paroisses de la province ; il voudrait qu'à ces bureaux appartînt tout ce qui concernerait l'entretien et la police des établissements d'éducation ; la nomination des maîtres et la fixation de leurs salaires ; la répression des abus, la promulgation des règlemens. Ces bureaux de districts, devraient encore, suivant notre auteur, être autorisés à former des bureaux de comtés, à en nommer les membres et à leur donner des règles. Enfin, il voudrait qu'il ne fût permis à qui que ce soit d'ouvrir des établissemens publics ou privés d'éducation, (voulant sans doute parler de l'enseiguement des premiers élémens à des réunions d'enfans,) sans avoir obtenu d'un bureau de district ou de comté la permission de le faire.

" Je ne puis terminer, dit Mr. Perrault en finissant, je ne puis terminer l'apperçu de ce que je conçois être le plus propre à propager l'éducation dans le Bas-Canada, eu égard à ses circoustances actuelles, sans suggérer à la Société Littéraire et Historique de Québec le besoin d'exciter l'émulation des écrivains sur le mode d'enseignement le plus expéditif et le moins dispendieux pour le pays ; ainsi que sur la méthode théorique et pratique de la grande et petite culture convenable au Bas-Canada."

SOCIE'TE' DE ME'DECINE DE QUEBEC.

La Société de Médecine de Québec a célébré, lundi dernier, le 6 du courant, son quatrième anniversaire. Tous les membres étaient présens, ainsi que plusieurs élèves en médecine, d'après une invitation générale du président, M. le docteur Painchaud.

Les membres suivans furent nommés aux charges pour l'année suivante :

M. le docteur Ant. G. Couillard, président,
" John Clarke, (de l'île d'Orléans,) vice-président.
" Joseph Morrin, trésorier,
et M. Zéphirin Nault, bibliothécaire et curateur.

M. le docteur Leslie continuant ses fonctions de secrétaire, qui, par les lois fondamentales de la société, sont déclarées permanentes.

M. le docteur Painchaud, avant de laisser le fauteuil, prononça, suivant l'usage prescrit, un discours dans lequel il prit occasion de rappeler l'attention de tous les membres de la profession sur l'état florissant de la société, et sur l'influence prononcée qu'elle avait exercée depuis la courte durée de son établissement ; influence qui se manifestait surtout dans le maintien de l'union, de l'amitié même, entre tous les médecins Canadiens. Il s'appesantit surtout sur le besoin pressant d'institutions pour l'éducation des élèves en médecine du pays. Il fit le triste tableau de l'état actuel des jeunes élèves Canadiens, surtout ceux que le manque de fortune prive des moyens d'aller perfectionner leur éducation hors de leur pays, Après avoir entretenu l'auditoire des abus énormes qui sont la suite de l'absence de toute protection de la part des lois, il termina son allocution éminemment intéressante, et dictée par des sentimens de patriotisme et d zele pour l'avancement des sciences, qui caractérissent le vrai citoyen et le médecin éclairé, en invitant tous ses confrères à se réunir pour faire de nouveaux efforts, afin d'obtenir de la législature un remède aux maux dont notre pays souffre depuis si long-temps.

Après avoir procédé aux ordres de la séance, la société se rendit au lieu où elle devait commémorer la circonstance par un diner public pour tous ses membres.

Le président et le vice-président élus prirent leurs siéges aux deux bouts de la table. A la fin du diner, M. le président proposa les *toasts* publics d'usage, le roi, la reine, la famille royale, lord et lady Aylmer, suivis de la santé des officiers de la société. M. le vice-président proposa ensuite celle du docteur Tessier, comme témoignage de la reconnaissance de ses confrères pour les services dont la profession de la Médecine en ce pays lui était si redevable. M. le docteur Tessier remercia l'assemblée en termes appropriés.

Après un court intervalle, qui fut rempli par des chansons analogues à la circonstance, M. le président pria M. le docteur Tessier de vouloir bien proposer un *toast* à la société.

Le docteur Tessier se leva, et dit que l'appel dont M. le président venait de l'honorer lui aurait presque fait craindre de ne pas le remplir dignement; néanmoins, que dans une circonstance comme celle-ci, qui se rattachait à des services rendus à la société en général dans la personne de ses membres médecins, il s'estimait heureux de pouvoir proposer à la Société Médicale l'expression d'un sentiment que M. le président partagerait sans doute non moins vivement que tous les autres membres. Il désirait les inviter à rendre hommage au patriotisme le plus pur, et aux talens dévoués aux plus chers intérêts de la science et de l'humanité. Mais ce sentiment si

agréable se ralliait à la douloureuse pensée que celui dont il était l'objet venait de payer le tribut que nous devons tous à la nature.

"Chacun de vous," continua-t-il, "reconnait à ces seuls traits, que je veux parler de la perte que notre pays vient de faire dans feu le docteur François Blanchet. A ce nom, si justement révéré de nous tous, se rattache le souvenir de tous les principaux événemens qui ont fait passer notre pays d'un état d'indifférence presque absolue, à la connaissance et au développement de ses ressources en tout genre.

"Né d'une famille humble, mais honnête et respectée, le docteur Blanchet, loin de s'effrayer des obstacles qui avaient jusqu'alors fermé l'entrée de la profession médicale aux natifs du pays, entreprit de les surmonter. Après quelques années d'étude à Québec, il passa à New-York pour y prendre ses degrés. Il était encore élève, lorsqu'il publia, dans cette ville là même, un ouvrage sur la médecine, qui, sans être exempt d'imperfections, ne laissait pas de déceler un génie observateur, et qui était le présage d'un caractère d'investigation et d'assiduité qui ne s'est jamais démenti dans tout le reste de sa vie.

"A son retour à Québec, non content de l'honneur d'avoir été le premier auteur médecin que le Canada a produit, il voulut aussi faire partager à ses compatriotes le fruit des connaissances qu'il avait acquises aux Etats-Unis, en donnant des cours publics sur la médecine, et surtout sur la chimie, science dans laquelle il s'est toujours distingué depuis.

"Je viens de vous rappeler des souvenirs qui éveillent dans notre âme la noble émulation de pouvoir suivre dignement les traces que nous a laissées celui dont les médecins Canadiens ressentiront longtems la perte. La carrière de cet illustre compatriote est si féconde en incidens qui excitent notre admiration, que je ne dois vous retracer ici que ceux qui me frappent le plus vivement dans cette occasion. Après vous avoir parlé du médecin éclairé, je veux vous dire un mot du citoyen vertueux.

"Tous les peuples ont eu leurs temps d'épreuves, et nous avons eu les nôtres. Le docteur Blanchet fut un de ces patriotes éclairés qui ne virent jamais d'incompalibité entre les intérêts de leur pays natal et ceux de l'empire glorieux dont il fait partie. Il partagea aussi le bonheur que nous lui envions tous, mais que peu sont destinés à gouter, je veux dire celui de pouvoir offrir des sacrifices réels sur l'autel sacré de la patrie, et de pouvoir souffrir pour elle.

"Mais c'est surtout par ses efforts pour l'éducation de la jeunesse canadienne qu'il s'est élevé un trophée que couvriront de fleurs toutes les générations à venir. Puissé-je me consi-

dérer ici l'organe de la génération actuelle qui va profiter par son exemple, en déposant sur sa tombe, encore fumante, les regrets et la reconnaissance de tous ses compatriotes ; et puissé-je exprimer leurs vœux en plaçant sur sa cendre cette modeste épitaphe :

" *Il fut citoyen !* "

En finissant, le docteur Tessier proposa le sentiment suivant :

" A la mémoire du docteur François Blanchet."

Tous les membres se levèrent en témoignage de respect, et le *toast* fut pris en silence.

L'Homme Ossifie'.—Un correspondant du *Christian Advocate*, sous le titre de *Souvenirs transatlantiques*, dit en parlant du musée de Dublin : " Ce qui appelle et attache l'attention de tout visiteur, savant ou non, c'est le fameux squelette d'un homme ossifié. On dit que c'est le seul exemple connu d'un homme entièrement ossifié. C'est le squelette d'un jeune homme de formes athlétiques et d'une constitution robuste, du nom de Clark. S'étant endormi en plein air dans un état de perspiration, il gagna un rhumatisme sévère, et l'on suppose que ce fut alors que commença l'ossification, qui continua pendant des années à faire des progrès lents, jusqu'à ce qu'enfin il fut devenu tout os, excepté la peau, les yeux et les entrailles. Longtemps avant son décès, ses jointures s'emboitèrent si solidement, qu'il ne put plus se remuer, et il vit ainsi la mort s'avancer à pas lents, dans sa forme la plus terrible, jusqu'à ce qu'enfin sa vue s'éteignit, sa langue se roidit et devint inutile, et ses dents se formèrent en une masse solide d'os, de manière que pour prolonger sa misérable existence, il y fallut faire une ouverture, afin d'introduire de la nourriture dans son estomac.

Chemin en fer de Liverpool et Manchester.—Depuis que cette grande entreprise est achevée, elle a réalisé l'attente de ses avocats les plus confiants. Quelques uns des actionnaires, qui se faisaient un scrupule de conscience de donner leur assentiment à la résolution des directeurs, de faire aller leurs voitures le dimanche, avant et après les heures du service divin, ont vendu leurs actions, et ont obtenu, 97 pour cent de prime. Cette vente est la preuve la plus complète qu'il puisse y avoir du succès de l'entreprise. Comme ouvrage de l'art, ce chemin à lisses se trouve au premier rang dans la classe des améliorations du siècle, et promet des résultats qui excèderont tous les calculs de la prévoyance humaine.

Dans son cours, on l'a fait passer sous une montagne, au

moyen d'une profonde percée dont la construction a couté 45,000 livres *sterling*. A Sankey, un magnifique *viaduc* qui a couté £15,200, le porte au-dessus d'une profonde vallée. Il y a aussi deux autres *viaducs* de moindres dimensions, à Newton et à Rainhill, qui ont couté 9,000*l*. A Olive Mount, il y a une profonde excavation dans le roc, et à Broad Green, il y a une banquette qui le porte à plusieurs pieds au-dessus de la Green. On s'est donné beaucoup de peines pour rendre solide cette partie du chemin qui traverse Chat Moss, et cette mesure de précaution a couté 27,000*l*. Le coût total de l'excavation et de la construction des banquettes se monte à 200,000*l*. Les lisses, (qui sont toutes de fer battu au marteau,) coutent 70,000*l*. Ce chemin, commencé en 1826, n'a pu être achevé qu'au bout de quatre années à peu près révolues. Il a 36 milles de longueur, et a deux rangs de lisees, à quatre pieds l'une de l'autre.

PUISSANCE DE L'HOMME.—SONNET.

Emprisonner le temps dans sa course volante,
Graver sur le papier l'image de la voix,
Tirer d'un vers l'éclat et l'ornement des rois;
Rendre par les couleurs une toile parlante;
Donner aux corps de bronze une âme foudroyante,
Sur les cordes d'un luth faire parler les doigts,
Bruler avec un verre une ville flottante;
Fabriquer l'univers d'atomes assemblés,
Lire du firmament les chiffres étoilés,
Faire un nouveau soleil dans le monde critique;
Dompter l'orgueil des flots et pénétrer partout;
Assujétir l'enfer dans un cercle magique,
C'est ce qu'entreprend l'homme et dont il vient à bout.

COUR D'APPEL.

Messire *Joseph Comte*, Appellant, et
Samuel Gale et autres, intimés.

Cette cause, dont l'origine a fait une assez grande sensation à Montréal, est provenue d'une poursuite devant la Cour des Sessions hebdomadaires de la Paix, en vertu de laquelle l'appellant a été condamné à une amende de 5*l*, pour avoir enterré un corps dans les voutes de la nouvelle église paroissiale catholique, en contravention à un règlement de police fait par

les magistrats, et approuvé par la Cour du Banc du Roi, par lequel il est défendu d'enterrer aucun corps dans la ville, les ecclésiastiques et les religieuses exceptés.

L'Appellant a soutenu, dans son plaidoyer, que la cour des sessions de quartier n'avait pas le pouvoir de faire un tel règlement, qui était illégal, inconstitutionnel et contraire aux lois, statuts et usages de cette province, remarquant que de tout temps depuis le premier établissement du Canada, l'usage constant avait été d'enterrer dans les villes les corps des laïcs comme des ecclésiastiques; il a soutenu aussi que le règlement était contraire à la 42e. section de l'acte de la 14e. de George III. par laquelle la législature provinciale est privée du pouvoir de passer aucune loi qui pourrait affecter la jouissance d'aucune forme religieuse, ou d'aucun mode de culte. Il fut admis de l'autre côté, que jusqu'à l'année 1800, tel avait été en effet l'usage constant, et que cet usage faisait partie des coutumes des sujets canadiens de sa majesté de la religion catholique, avant 1774.

Cette cause a été portée par *certiorari*, des sessions hebdomadaires aux sessions de quartier, et de là à la cour du banc du roi, et dans les deux cas l'appellant a été condamné.

Les intimés ont soutenu que si cet usage avait existé ici, ce n'était pas un de ceux qui provenaient des lois et des coutumes de France apportées en Canada par les colons, et que si c'était un des usages conservés aux Canadiens par l'acte de la 14e. de George III, la législature provinciale avait le droit de le changer, soit par un acte immédiat de législation, ou par des règlemens faits par un corps auquel il aurait donné l'autorité nécessaire. Au soutien du premier avancé, ils réfèrent au code Justinien, par lequel l'enterrement des corps dans les églises est restreint aux restes des apôtres et des martyrs; restriction préservée en France par une capitulaire de Charlemagne; et les règlemens défendant qu'aucuns corps, si ce n'étaient ceux des ecclésiastiques, fussent enterrés dans les églises, ont été sanctionnés par plusieurs conciles, comme il est prouvé particulièrement par Boutillier, Somme Rurale, liv. 2. tit. 9. Quant à la 42e section de l'acte de la 14e. Geo. III, ils soutiennent que ce n'étaient que les coutumes, usages et droits d'une nature civile, relatifs à la propriété et à la possession, qui étaient confirmés aux habitans du Canada.

Le Juge en chef, en faisant ses observation sur la cause, remarqua que comme c'était une question qui tirait son origine d'un règlement de police, il y avait à douter si ce n'était pas une poursuite criminelle, et si cette cour y pouvait exercer sa juridiction. La cour du banc du roi siégeait pour les causes tant criminelles que civiles, mais la cour d'appel n'avait juridiction qu'en matières civiles.

M. le juge Kerr dit que la cour désirait prendre du temps pour prononcer un jugement dans cette cause. Le statut donne aux magistrats le droit de faire des règles et règlemens de police, sujet au contrôle de la cour du banc du roi, mais il ne va pas plus loin, et ne dit pas qu'ils auront juridiction en matières civiles, ni sur aucune question qui en peut découler. Le révérend monsieur ne voulait pas qu'il y eût une exécution chez lui, et il se défend sur la question des droits civils. Quant à lui, il espérait que durant le délai que ces procédés occasionneraient, les magistrats reverraient leur code, et l'amenderaient de manière à le mettre plus en harmonie avec les nouvelles circonstances. Lorsque ce règlement de police avait été passé, on ne pouvait pas prévoir qu'un édifice aussi magnifique, aussi étendu et aussi couteux que l'était cette église, ferait jamais l'ornement de Montéral ; cette église au moins, à ce qu'il croyait, devait être exceptée de leurs restrictions. On devait se rappeller aussi que les enterremens dans les églises formaient en tout temps une source de revenu à laquelle contribuaient principalement les gens riches et vains ; et ce pouvait être une de celles sur lesquelles on comptait pour le maintien de ce gigantesque édifice. Les magistrats devaient prendre aussi en considération que l'espoir d'un enterrement honorable dans une église était un des plus puissants motifs pour porter aux actions nobles et glorieuses. Tout le monde connait cette exclamation de Nelson : « La victoire on l'abbaie de Westminster.» Dans les temps à venir, l'espoir de reposer dans les voutes de ce magnifique édifice, pourra être un aiguillon aussi puissant, et il pourra être par la suite orné des monumens nombreux et mérités des défunts illustres.

LE PASSE-TEMS, *ou Nouveau Recueil de Chansons, Romances, Vaudevilles, &c. &c. Publié par Ludger* DUVERNAY *et à vendre à la Librairie d'Edouard R.* FABRE *& Cie.*

N'ayant pas encore eu le temps d'examiner à fond ce nouveau Recueil de Chansons, nous ne pouvons en parler décidement ni en bien ni en mal. Nous dirons seulement, qu'en feuilletant à la hâte le volume, et en lisant les titres d'une partie des pièces qu'il contient, il nous a paru que le principal but du compilateur a été de plaire à tous les goûts. C'est aussi ce qui est insinué dans la préface, où il est dit : « On « espère que le beau sexe, les amis de la table et du vin, les « amateurs de la chanson politique, enfin toutes les classes de « la société, trouveront dans ce Recueil, conformément à son « titre, un agréable *passe-temps.*» Nous extrayons du volume la chanson suivante, qui nous a paru avoir, outre son mérite intrinsèque, celui de la nouveauté, au moins pour des lecteurs canadiens.

L'HOMME DISCRET.

Air : *Jeunes amans, &c.*

TOURMENTE' du démon des vers,
J'aime à rimer, c'est ma folie,
Et chez moi ce petit travers
S'accorde avec la modestie :
Au sommet du double côteau,
Pourvu que dans la docte bande,
Je sois assis près de Boileau,
Voilà tout ce que je demande. (*bis.*)

Combien voit-on de gens titrés,
Qui non contents de leur richesse,
Tous les jours, par des vœux outrés,
Fatiguent l'aveugle déesse !
A tout l'or d'un sot parvenu
Ne croyez pas que je prétende :
Cent mille écus de revenu,
Voilà tout ce que je demande.

Si vous en croyez les amans,
Il n'est point de femmes fidèles ;
Ces messieurs sont trop exigeans,
Pour être heureux auprès des belles ;
Une maitresse au doux maintien,
Ni trop petite, ni trop grande,
Qui m'aime seul et m'aime bien.
Voilà tout ce que je demande.

Ennuyé des festins pompeux
Dont l'étiquette est souveraine,
Où les mets les plus somptueux
Sont étalés par cinquantaine,
Pourvu qu'avec cinq ou six plats,
J'aie à ma table un peu friande,
Du bordeaux à tous mes repas,
Voilà tout ce que je demande.

Amis, jouissons ici bas,
Car tôt ou tard, il faut qu'on meure ;
Nous faisons tous les jours un pas
Vers notre dernière demeure.
Sans trembler je verrai ma fin,
Nullement je ne l'appréhende :
Cent ans pour faire le chemin,
Voilà tout ce que je demande.

POUR L'OBSERVATEUR.

Monsieur le Rédacteur.—

Me voila, comme on dit, bien rembarré. Ne voila-t-il pas UN CANADIEN qui a lu avec d'autant plus de satisfaction l'écrit d'*Un Electeur de St. Hyacinthe*, qu'il le trouve modéré, et surtout si *raisonné*, qu'il croit qu'il mettra fin à toutes les difficultés! Je serais, ma foi, au désespoir, si je ne connaissais ce vers de Boileau :

"Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire;"

et si je ne venais pas de lire dans *La Minerve*, que :

L'ignorant sans façon montre sa gaucherie;
Le plus chétif écrit souvent lui plait bien mieux
Qu'un morceau raisonné, beaucoup plus précieux.

Le *Canadien* qui trouve si beau et si bon l'écrit de l'*Electeur de St. Hyacinthe*, voudra-t-il bien, pour me faire partager son admiration, me dire ce que c'est qu'une *sympathie constitutionnelle entre les deux branches nationales de la constitution?* Si l'auteur eût dit l'*arbre de la constitution*, on verrait au moins qu'il aurait voulu parler figurément.

"Il aurait fallu que Sir *J. Kempt* partageât le rôle honorable "de conciliateur, franchement avec les 87,000." Il aurait fallu faire voir auparavant que ces 87,000 étaient des conciliateurs, et qu'ils ne demandaient rien autre chose que la conciliation. Mais notre admirateur, il paraît, n'est pas exigeant. C'eût été vraiment trop exiger de Sir *J. Kempt* que de vouloir qu'il jouât le rôle qu'ont joué les 87,000, qui n'était rien moins que celui de la conciliation, quand on considère "qu'il a constamment refusé de reconnaître la *légalité des griefs* du pays." La *légalité des griefs!* Il n'y a rien là de très singulier, dira peut-être notre admirateur: l'auteur veut dire sans doute que ces griefs étaient bien fondés. Si l'admiration de notre *Canadien* était moins décidée, il conviendrait au moins qu'il aurait mieux valu le dire que de le vouloir dire.

Sous l'administration de Sir J. Kempt, "la liberté de la presse et le droit de faire des *remontrances* ont été enfin reconnus; mais il devait *respecter les vertus* des Canadiens, et récompenser *leurs talens*." Mais Sir F. N. Burton, qui a paru ne faire aucune attention aux vertus des Candiens, qui n'a pas récompensé un seul Canadien pour ses talens: comment se fait-il qu'il ne soit pas exécré? Et puis persécuter ceux qui ont le pouvoir et la volonté de résister; qui peuvent opposer volonté à volonté, puissance à puissance: cela n'est-il pas un peu singulier? Il me semble qu'on persécute les faibles, mais qu'on lutte avec les puissants. Une persécution comme celle dont parle l'*Electeur de St. Hyacinthe* "a produit la perte des belles colonies britanniques, sans avoir pu *supprimer la vérité*."

Hélas ! les perdants n'ont pas eu même la consolation de voir cette perte compensée par la *suppression de la vérité !* C'est ordinairement ce qui arrive quand on ne fait que *substituer des abus*. Que les véritables abus soient corrigés *sans substitution* ; que les griefs bien fondés soient redressés *légalement*, ou constitutionnellement, c'est le vœu sincère d'un

AUTRE CONSTITUTIONNEL.

N. B.—Quoique je ne partage pas l'admiration du *Canadien*, je le trouve on ne peut plus raisonnable dans les deux derniers paragraphes de son écrit.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL.—*Québec*, 15 *Décembre*, 1830.—Les personnes en cette province qui tiennent des commissions sous bon plaisir sous le gouvernement provincial de sa majesté, lesquelles étaient en force au décès de feu sa majesté George Quatre, et doivent continuer à l'être sous le statut pourvu à cet effet jusqu'au 26 du mois courant, sont averties que leurs nouvelles commissions, devenues nécessaires pour l'avenir par le décès de feu sa majesté, leur seront delivrées à demande dans ce bureau. Par ordre,

D. DALY, Secrétaire de la province.

A une assemblée de tous les membres du barrean, tenue aujourd'hui (21), il a été résolu unanimement, sur la proposition de Mr. Aylwin, secondé par Mr. Black, que l'autorité en vertu de laquelle les membres du barreau exercent les fonctions d'avocat, procureur, conseil, solliciteur, &c. ne cesse pas par la mort du roi. Il a ensuite été nommé un comité pour veiller aux intérêts du barreau, en autant qu'ils pourraient être compromis par quoique ce soit qui se pourrait faire en opposition à la résolution ci-dessus.—*Quebec Mercury*.

Il y a eu aussi hier ici une assemblée des avocats, et autres, à l'effet d'adopter les résolutions convenables à l'occasion.

Feu.—Hier matin, vers six heures, la maison appartenant à la succession de feu T. Porteous, ecr. ou à la Compagnie des Aqueducs de Montréal, rue de la Citadelle, a été la proie des flammes. On nous dit que le feu s'est déclaré d'abord dans un des bâtimens de derrière, et s'est communiqué de là à la maison, où le secours n'a pu être porté assez à temps pour la sauver. On nous dit aussi que cette maison n'était pas assurée.

MARIÉ :—A Québec, le 13, A STEWART SCOTT, écuyer, Avocat, à Dlle Catherine FRÉMONT, fille de feu Charles Frémont, écuyer.

DÉCÉDÉS :—A la Prairie, le 13, à l'âge de 62 ans, Dame Marie Anne MAGNAN, veuve de feu E. NIVARD, ST. DIZIER, écuyer ;

Au même lieu, le 14, Antoine LECOMTE DUPRÉ, écuyer, âgé de 33 ans ;

A Montréal, le 19, Mr. C. F. M. LEGUERRIER, âgé d'environ 72 ans ;

Au même lieu, le 21, Mr. Joseph MORAND, âgé de 18 ans et 8 mois.

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 1er. JANVIER, 1831. No. 26.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

L'ARRIVE'E en Canada de M. Fleury MESPLET, imprimeur français, qui avait exercé quelque temps sa profession à Philadelphie, fournit aux Canadiens l'occasion de faire voir qu'ils n'étaient pas aussi ignorants en fait de sciences et de littérature, qu'on le croyait, ou qu'on feignait de le croire. La proposition que fit M. Mesplet de publier une feuille périodique hebdomadaire fut accueillie favorablement, et le premier No. de la *Gazette Littéraire* (pour la Ville et le District de Montréal,) parut le 3 Juin 1778. Plusieurs des essais en prose et en vers qui remplirent en partie les colonnes de cette Gazette, pendant la durée de sa publication, qui fut d'une année, font honneur aux talens, au jugement et au goût de leurs auteurs. C'était peut-être plus qu'on aurait dû attendre, quand on considère, (pour reproduire ici en substance les idées de l'éditeur,) "que les ports de la province n'avaient été ouverts jusqu'alors qu'au commerce des choses qui tendaient à la satisfaction des sens; qu'il n'y existait encore ni une bibliothèque publique, ni même le débris d'une bibliothèque, qui pût être regardé comme un monument, non d'une science profonde, mais de l'envie et du désir de savoir; que jusqu'alors, les Canadiens avaient été obligés de se renfermer dans une sphère très étroite, non faute de la volonté d'acquérir des connaissances, mais faute d'occasion; que sous le règne précédent, ils n'avaient été occupés en grande partie que des troubles qui avaient agité leur pays; qu'ils ne recevaient d'Europe que ce qui pouvait satisfaire leurs intérêts ou leur ambition; qu'ils avaient ignoré qu'il était possible d'être grand sans richesses, et que la scien-

ce pouvait tenir lieu de biens et d'honneurs; qu'enfin sous le présent règne, ils n'avaient pas changé d'objet, parce qu'il ne leur en avait pas été offert d'autre."

Avant la publication de la *Gazette Littéraire*, MM. F. MESPLET et C. BERGER, avaient déjà établi une librairie à Montréal; et ce fut à peu près dans le même temps, ou même avant, que fut publié pour la première fois, en langue française, un Almanac de la province de Québec, qui semble avoir servi de modèle à ceux qui se publient présentement.

Mais un fait curieux, et qui montre bien l'esprit du temps et du gouvernement d'alors, c'est que l'imprimeur de la *Gazette Littéraire* a le soin d'avertir, dans une espèce de prospectus, publié quelques temps avant la sortie de son premier numéro, qu'il y insérera tout ce qu'on voudra bien lui communiquer, "pourvu qu'il n'y soit fait aucune mention de la religion, *du gouvernement ou de nouvelles touchant les affaires présentes, à moins qu'il ne fût autorisé du gouvernement.*"

Il paraît que M. Mesplet n'obtint pas, du moins alors, l'autorisation nécessaire pour pouvoir parler du gouvernement, ou seulement des nouvelles politiques ou militaires du temps, quoi que le général Carleton fût encore à la tête des affaires. Il faut pourtant convenir qu'il n'eût peut-être pas été de la prudence de permettre indistinctement la publication des nouvelles de la guerre de politique et de gouvernement qui régnait encore entre la Grande-Bretagne et ses colonies. Outre que la discussion de ce qui s'était passé dans ce pays en 1776 et 1777, (discussion qui aurait pu avoir lieu, si la presse avait été libre,) eût pu compromettre quelques individus, et en mettre d'autres dans une position délicate, les comparaisons qu'on aurait pu faire entre le gouvernement que voulaient les anciennes colonies et celui auquel était soumis la province de Québec, n'auraient pas été à l'avantage de ce dernier.

Le gén. Carleton ayant obtenu son rappel, le général Frédéric HALDIMAND, Suisse de naissance, lui fut donné pour successeur, par une commission datée du 18 Septembre 1777. Ce nouveau gouverneur arriva à Québec au commencement de Juillet 1778. Le général Carleton s'embarqua pour l'Angleterre quelques jours après. Les citoyens des deux principales villes de la province leur présentèrent à l'un et à l'autre des adresses de félicitation. *

* « Les jours heureux que nous avons goûté sous la douceur de votre gouvernement, » disent les principaux habitans de Montréal au général Carleton, « sont passés; mais les regrets que cause votre départ à tous les honnêtes et fidèles Canadiens ne s'effaceront jamais de nos cœurs: ce qui peut nous consoler, c'est que nous espérons que sa majesté vous appelle à occuper des places plus distinguées que celles de notre province.

Le Conseil législatif de Québec ne s'assembla pour la seconde fois qu'à la fin de l'année 1779. Dans cette seconde session, qui comprend aussi le commencement de 1780, il ne fut passé que sept ordonnances, dont trois ne sont que pour la discontinuation ou la continuation en force de celles de la session précédente. Les ordonnances les plus importantes de la 2de session du Conseil, passées au commencement de 1780, sont celle "Qui défend, pour un temps limité, l'exportation des "bleds, pois, aveines, biscuits, fleurs et farines quelconques, "ainsi que des bêtes à cornes, et par ce moyen en réduit le "haut prix actuel ;—celle "Qui désigne les personnes qui se-"ront appellées *forestallers* ou exacteurs de denrées, regrat-"tiers et monopoleurs, dans cette province, et qui établit des "punitions, contre ceux qui seront trouvés tels ; et celle "Qui "établit les honaires" des officiers du gouvernement et des cours de justice. ‡ Toutes ces ordonnances devaient être en force l'espace de deux années.

Nous supplions votre Excellence de recevoir nos sincères reconnaissances, et de vouloir faire connaitre notre zèle et attachement à sa majesté. Nous ferons notre possible pour le continuer à notre nouveau gouverneur.»

L'adresse des « nouveaux sujets de sa majesté britannique, de la ville de Montréal,»est couchée en beaucoup meilleur style. «Tous les citoyens,» disent-ils, « nouveaux sujets de cette ville, « se réunissent en ce jour (8 Août), pour féliciter votre excellence sur son heureuse arrivée en cette province. Le choix du meilleur des souverains, et l'expérience que nous avons faite de vos rares talens pendant votre premier séjour parmi nous, nous assurent déjà que nous ressentirons, sous votre administration, les heureux effets de cette ferme équité, de cette douceur affable qui ont toujours fait le vrai caractère de votre excellence. Nous osons assurer votre excellence que par notre loyale soumission et notre fidèle attachement au gouvernement britannique, nous nous rendrons de plus en plus dignes de votre bienveillance, et des bienfaits dont il a plu à sa très-gracieuse majesté combler cette province."

---

‡ Pour termes de comparaison, nous transcrivons ici les "Honoraires des Greffiers des Plaidoyers Communs."

« Dans les affaires au-dessous de £10, *sterling* :			
» Pour une sommation,	0	1	0
« Pour enrégistrer le jugement,	0	1	0
« Pour ordre d'exécution,	0	1	0
« Dans les affaires au-dessus de £10 *sterling*, et au-dessous de £30 courant :			
« Pour tout, y compris le jugement, mais excepté les copies des papiers de l'office,	1	2	6
« Dans les affaires au-dessus de £30 courant :			
« Pour une sommation,	0	3	0
« Pour l'enrégistrement de chaque cause au retour de l'ordre,	0	3	0
« Pour enrégitrer chaque motion	0	1	0
« Pour chaque ordre ou règle de cour	0	1	0
« Pour copie de motion et ordre	0	1	0
« Pour un *subpœna*, y compris tous les témoins pour une partie	0	3	0

Le 19 Mai de la même année fut un jour remarquable par une obscurité extraordinaire qui eut lieu en plusieurs endroits de l'Amérique Septentrionale, où on l'appelle encore le *Jour de la Noirceur*. L'obscurité commença entre 10 et 11 heures de l'avant-midi, et alla en augmentant, par une accumulation de nuages épais venant du nord, jusquià 2 heures de l'après-midi. Dans les endroits où l'obscurité fut la plus intense, il fallut allumer des chandelles ou des bougies pour lire, pour voir l'heure à une montre, ou pour vaquer aux affaires du ménage et de la cuisine.—*(A continuer.)*

FAITS CURIEUX.

Un correspondant du *Magazine of Natural History*, en donnant la liste des oiseaux pris ou tués, l'hiver dernier, près de Dartford, mentionne le fait extraordinaire qui suit : *Ardea major*, Héron. Beau male avec tout son plumage. Je fais une mention particulière de cet oiseau, (qui fut poursuivi par un jeune garçon, et pris dans les marais de Bexley,) parce qu'on a trouvé dans son estomac un très gros rat d'eau mâle. Il venait d'être avalé, et occupait jusqu'à distension, (avec des morceaux de poisson en partie digérés,) les ventricules du héron. La seule blessure qu'eût l'animal était un petit trou fait par le bec de l'oiseau dans la partie antérieure du crâne, et qui avait causé la mort.

Feu Mr. Ireton, d'Ireton Hall, dans le comté de Cumberland, dépéçant un poulet qui avait été élevé sur sa ferme, découvrit une paillette d'or natif en contact avec les os de la poitrine. Elle avait près d'un demi pouce en quarré. Il est probable que le poulet l'avait avalé en buvant à un petit ruisseau qui passait sur la terre de Mr. Ireton.

« Pour dresser chaque déposition en cour	0	3	0
« Pour enrégitrer un défaut	0	2	0
« Pour copie	0	1	0
« Pour filer une comparution	0	1	0
« Pour enrégitrer un jugement sur un argument de citation de chaque loi	0	5	0
« Idem, sur un argument d'aucun point de loi de vive voix	0	3	0
« Pour enrégitrer un jugement final d'une affaire	1	0	0
« Pour ordre d'exécution	0	5	0
« Pour ordre de prendre caution	0	5	0
« Pour chaque papier filé	0	0	6
« Pour chaque caution ou reconnaissance prise en cour	0	5	0
« Pour copie par chaque page de cent mots dans toutes affaires au-dessus de £10 *sterling*	0	0	6
« Pour recherche d'une année dans les régitres	0	1	0
« Pour recherche générale	0	2	6

LOUIS JOSEPH MARMONTEL.

New-York, 18 *Décembre.*—Lorsque Marmontel, l'ami fidèle de Voltaire pendant trente-cinq ans, le protégé chéri de madame de Pompadour, l'heureux collaborateur de Grétry, se voyait fêté par les plus grands seigneurs de la cour ; lorsque, placé par ses contemporains au premier rang dans la littérature, l'auteur des *Incas*, de *Zémire* et *Azor*, des *Contes Moraux*, recevait de tous les souverains de l'Europe les plus riches présens, et voyait son *Bélisaire*, que la Sorbonne condamnait, imprimé par ordre de l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse, et traduit en Russe par l'Impératrice Catherine II. elle-même, il était loin de penser que son fils, l'héritier d'un nom alors si renommé, irait un jour mourir à mille lieues de sa patrie.—Quoique la réputation littéraire de l'auteur de tant d'ouvrages qui, au milieu du dix-huitième siècle, ont obtenu d'éclatans succès, ait un peu perdu de son éclat, c'est avec un sentiment pénible, bien justifié par la fin malheureuse de cet infortuné, que nous avons jeté les yeux sur quelques papiers trouvés dans son portefeuille, et nous nous sommes rappelés, en les parcourant, ces vers si touchans de Gilbert, mourant, comme lui, dans la misère et le désespoir :—

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs :
Je meurs ! et sur la tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

Arrivé depuis un mois du Brésil, où, comme tant d'autres, il avait été chercher une fortune qu'un si petit nombre peut atteindre, la société française de bienfaissance avait pourvû à ses premiers besoins et, sur sa demande et afin qu'il pût retablir sa santé altérée par les privations et le chagrin, l'avait fait placer d'une manière convenable à l'hôpital de New-York. Il y est mort il y a trois jours, et son modeste convoi a été suivi par quelques uns de ses compatriotes qui ne connaissaient de lui que son nom, et qui se préparaient à lui donner les moyens de retourner dans une patrie qu'il ne devait plus revoir.

Son extrait de baptême porte les noms de Louis Joseph Marmontel, fils de Jean François Marmontel, historiographe de France, sécrétaire perpétuel de l'académie française, né le 20 Janvier 1789, à Paris. Il avait pour parrain le duc d'Orléans ; pour marraine, la duchesse de Bourbon.

Dans son portefeuille se trouvaient aussi les vers suivans, dont nous avons pris copie.

O comme en glissant le navire
Sur l'onde trace un long sillon !
Va-t-il aux bords que je désire,
Va-t-il au gré de l'Aquilon....
Ou cédant au hasard perfide
De la mer ou d'un vent rapide
Doit-il me servir de tombeau !
Non, si j'en crois mon âme ardente,
Cette fièvre qui me tourmente
Me promet un autre berceau.

Et l'orage en grondant a passé sur ma tête :
Et le Dieu qui frappait mon âme jeune encor,
N'avait pas de son doigt anéanti mon sort :
Tu me devais un jour de fête,
O Dieu, ce jour a lui comme luit un fanal.
Pareil au matelot j'ai compris le signal :
Mais doit-il passer comme une ombre,
Et le soir de ce jour doit-il être du nombre
De ceux qui m'ont fait tant de mal !

Du monde et de ses tristes haines
Vais-je enfin trouver le néant ?
Vogue au milieu de l'océan,
Voile rapide qui m'entraines,
Enfle-toi d'un vent protecteur,
Fais-moi toucher l'autre rivage ;
Trouver un port après l'orage,
C'est presque trouver le bonheur.

ELE'GIE.

Sous un chêne élevé dont le sombre feuillage
Couvre ses environs d'un éternel ombrage,
Coule un petit ruisseau dont les frémissemens
Semblent former de loin de lugubres accens.
On y voit nuit et jour la tendre tourterelle
Gémir et regretter sa compagne fidèle.
Là, par un doux murmure on entend les zéphirs
Pousser en liberté leurs amoureux soupirs ;
Philomèle éplorée, en son touchant langage,
S'y plaint du triste écho de ce charmant bocage,
Et mêlant ses regrets au doux souffle des vents,
Fait retentir les bois de ses gémissemens.

C'était en cet endroit, sur un lit de fougère,
Que Dorante pleurait son ingrate bergère.
Les yeux languissamment arrêtés par les eaux,
Il tâchait de distraire et sa peine et ses maux.
Il voulait oublier sa perfide maitresse,
Mais inutilement : dans l'accès qui le presse,
Il ne peut retenir ses cris et ses sanglots ;
D'une voix chancelante, il éclate en ces mots :
Parle, cruel objet d'une flamme éternelle :
Qui t'engage, en ce jour, à te rendre infidèle ?
En vain tu m'assurais que, sensible à mes feux,
D'une constante ardeur tu comblerais mes vœux.
Ton cœur me le jurait ; je le croyais sincère ;
Ah ! je connaissais peu le cœur d'une bergère.
Que t'ai-je fait, Phillis, pour te faire changer ?
Je saurai me punir, si j'ai pu t'offenser.
As-tu donc oublié que l'ardeur de ma flamme
Attendrit autrefois les ressorts de ton âme ?
Amour fut le témoin de nos engagemens ;
Amour était le dieu qui dictait les sermens
Que ta bouche me fit sous cette humble bruyère,
Où tu parais mon front des roses de Cythère,
Où, tous deux ennivrés d'amour et de plaisirs,
Nos nœuds se resserraient par de nouveaux désirs.
Heureux, nous y goutions les douceurs les plus pures.
Perfide, tes sermens n'étaient que des injures.
Le fortuné Tircis, qui m'a ravi ta foi,
Est sans doute plus beau, mais moins tendre que moi ;
Ses accens sont flatteurs, sa voix douce et fléxible ;
Son air peut attendrir le cœur le moins sensible ;
Mais, prends garde, Phillis, les bergers sont trompeurs ;
Leurs feux sont passagers, leurs discours séducteurs.
Le papillon volage abandonne la rose
Pour une simple fleur nouvellement éclose.
Mais, malheureux berger, tes cris sont superflus,
Ta cruelle persiste en d'odieux refus.
Ainsi le beau Dorante, en sa douleur extrême,
Racontait aux échos son amoureuse peine.
A sa voix, le zéphir cesse de soupirer,
La feuille de frémir, l'onde de murmurer ;
Les oiseaux, habitans des paisibles bocages,
Suspendent un instant leurs aimables ramages ;
La nature en silence écoute ses langueurs,
Et semble s'attendrir à ses justes douleurs.

Québec, Août, 1778.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Pays-Bas.—Extrait du discours du Roi de Hollande, à l'ouverture des états-généraux.

"La rebellion des provinces du sud me met dans l'impossibilité d'introduire le 1er. Février prochain, la législation nationale et les institutions judiciaires que j'ai promises en conformité à vos vœux raisonnables. Le cours rapide des événemens qui ont ébranlé le royaume dans l'espace de quelques semaines peut affecter quelques autres de nos institutions. Il est impossible de prévoir l'issue de ces événemens,et les nouvelles inattendues reçues aujourd'hui d'Anvers sont une nouvelle preuve du progrès journalier de la séparation actuelle des deux parties du royaume. J'attends néanmoins l'issue avec confiance, parce que ma conscience est tranquille. Je puis encore compter sur votre coopération, sur celle des fidèles provinces du nord, *et sur l'appui de mes alliés, qui maintiendront constamment le systême politique de l'Europe ;* et je suis à la tête d'un peuple dont le respect pour la religion fournit le meilleur gage de la protection du Tout-Puissant."

Bruxelles, 28 *Octobre*.—Le Prince d'Orange a laissé Anvers pour Londres, le 25, à bord d'un vaisseau anglais. Avant de sortir de la ville, le prince a adressé aux Belges une proclamation dans lequel on lit le passage suivant : "Vous êtes à la veille de délibérer sur les intérêts du pays, dans le congrès national qui doit s'assembler, et moi, après avoir rempli, autant qu'il était en mon pouvoir, mon devoir à votre égard, je vais m'acquitter d'une tâche désagréable, en laissant ce pays pour attendre ailleurs le dénouement des mouvemens politiques de la Belgique. Mes désirs seront avec vous, et je m'efforcerai toujours de contribuer à votre bien-être."

Un article, daté de Bruxelles, le 28 Octobre, annonce le résultat d'une action qui eut lieu le 22 entre les troupes hollandaises et les volontaires Belges, à Wahlem. Les troupes hollandaises, qui avaient occupé Wahlem au nombre de 1500, en furent chassées et obligées de passer la Nethe. A Trazeguise, les paysans des environs ont aussi attaqué et mis en fuite une bande armée d'Hollandais.

Le 24 au matin, les volontaires du corps sous le commandement du général Mellinet dépassèrent Contich, village situé à environ deux lieues d'Anvers, qui avait été abandonné par l'ennemi. A midi, le gén. Mellinet effectua une jonction avec le lieut. col. Niellon, à la barrière du dernier hameau avant d'arriver à Berchem. Les volontaires se dispersèrent dans les champs comme tirailleurs, et se battirent depuis trois

heures jusqu'à la nuit tombante. Le 25, à 7 heures du matin, le gén. Mellinet s'avança en colonne serrée sur le chemin de Berchem, ses avant-postes ayant rapporté que l'ennemi s'était retiré. Mais il paraît que les Hollandais s'étaient déguisés en échangeant leur uniforme pour celui de nos chasseurs, et se donnèrent pour une partie du corps du col. Niellon, qui s'était séparé du gén. Mellinet. Les volontaires d'Iodoigne, qui formaient l'avant-garde du gén. Mellinet, étaient à peine à 5 arpens en avant de Berchem, qu'une batterie qu'il y avait à leur droite leur envoya une volée de mitrailles. Il y eut un nombre d'hommes de tués et un plus grand nombre de blessés. La colonne retraita au hameau qu'elle avait quitté, et le reste de la journée se passa en escarmouches.

Le 26 au matin, la population d'Anvers se leva en masse et commença par désarmer tous les soldats qu'elle rencontra. Vers 2 heures, 500 bourgeois armés se rendirent à la grande place, où ils trouvèrent 300 Hollandais avec un détachement de la garde communale. Ils attaquèrent les soldats qui aussitôt se formèrent en battaillon quarré. La garde communale demeura neutre, et se retira au front de l'hôtel de ville. Après un feu d'eviron une demi-heure, les citoyens demeurèrent maîtres de la place, le commandant du poste ayant été tué, et cinq officiers subalternes et 98 soldats faits prisonniers. Les vainqueurs, secondés par un grand nombre d'auxiliaires, armés avec les fusils et les munitions des vaincus, se rendirent aux différents postes de la ville, et continuèrent à se battre jusqu'à la nuit, mais sans autre résultat que la perte d'un grand nombre d'hommes tués ou blessés des deux côtés.

Le 27, le combat recommença avec plus de furie, et vers 7 heures du matin, les citoyens étaient maîtres de la porte Rouge et de la porte de Rogerhout. Les soldats fuirent vers la porte St. George. Les volontaires entrèrent alors par les portes qui avaient été enlevées aux Hollandais. Ils se hâterent d'arriver à la Grande place, où ils furent reçus avec le plus grand enthousiasme. Cependant les citoyens marchèrent à la porte St. George, dont ils se rendirent maitres, après une résistance opiniâtre de la part des troupes hollandaises. Un autre corps de volontaires entra par cette porte, et parmi eux les chasseurs de Chasteler. Toutes les troupes hollandaises se retirèrent dans la citadelle, poursuivis de près par les bourgeois qui demeurèrent en possession de la ville entière.

Vers la nuit, une députation de citoyens se rendit à la citadelle, et obtint une suspension provisoire d'hostilités. L'ordre du jour suivant fut publié le lendemain, (28).

Quartier-Général, Anvers.

Braves camarades :—Vos efforts ont été couronnés du suc-

cès. Dans l'espace de quelques jours vous avez fait ce qu'aucune armée n'aurait osé entreprendre. Nous sommes maîtres d'Anvers; les ennemis sont entièrement dispersés, et leur cavalerie fuit en désordre vers les frontières de la Hollande. On est convenu d'une suspension d'armes avec le gouverneur de la citadelle, et il y a des négociations sur pied pour sa reddition. Le brigadier commandant les troupes belges,

NYPELS.

D'après l'armistice dont on est convenu, le général baron Chasse ne s'oblige à rendre la citadelle que quand il en recevra l'ordre du roi; et l'on s'abstiendra des deux côtés d'ajouter aux fortifications par de nouveaux ouvrages. Les dommages causés à Anvers par la canonnade et ses effets, est estimée à huit millions de piastres. Toutes les villes des environs envoyaient des secours à Anvers.

La proclamation suivante a été publiée à Gand, le 29 Octobre.

Citoyens de Gand.—La brigade hollandaise fuit devant vos armes et venge sa honte par l'incendie. Anvers est en ce moment en proie aux boulets rouges et aux fusées de Congreve.—Vengeance, braves citoyens; je vous appelle, et que ceux qui veulent aider leurs frères viennent à moi; ils seront armés et équippés: je compte sur vous; la gloire et le danger vous attend nt.

Le Major-général baron Duvivier.

Des centaines de jeunes gens se sont rendus à cet appel, et deux détachemens avec quatre pièces de campagne et des munitions, se sont mis en marche aujourd'hui.

Anvers, 31 *Octobre.*—La fumée s'éléve encore des trésors ensevelis sous les cendres de la maison des douanes, incendiée par les Hollandais, le 27. Les frégates incendiaires ne sont plus au milieu du hâvre; elles se sont approchées de la ville, pour empêcher qu'aucun vaisseau étranger ne mouille vis-à-vis du drapeau hollandais. Des troupes arrivent de tous les villages circonvoisins. Malgré les belles promesses des Hollandais, on ne repose en eux aucune confiance. Ce qui seul peut conserver notre ville et les millions que valent les propriétés qu'elle renferme, c'est de la déclarer libre sous la protection de toutes les nations maritimes du monde, de raser la citadelle de fond en comble, et de jurer une haine éternelle aux Hollandais.—*Journal du Commerce d'Anvers.*

La citadelle de Gand a capitulé.

Bruxelles, le 29 *Octobre.*—Le projet d'une constitution pour la Belgique vient d'être publié à Bruxelles, avec l'autorisation

du gouvernement. Il consiste en 123 articles. L'article 1er déclare la Belgique état indépendant, traitant avec les autres états comme de puissance à puissance. L'article 4e. déclare que l'autorité du chef de l'état est héréditaire. Le congrès national, avant sa dissolution et après l'adoption de la constitution, procédera au choix du chef de l'état, et pourvoira à l'ordre de la succession.

On assure que le prince d'Orange est à la Haie, où il est arrivé dans un bateau à vapeur de Rotterdam. On ajoute que cette nouvelle a beaucoup exaspéré les habitans d'Anvers.

France.—Le 31 Octobre, le roi des Français adressa une lettre à la garde nationale, par le général Lafayette, pour la remercier de son zèle et de son dévoûment.

Le parti doctrinaire ayant demandé la destitution de M. Odillon Barrot, M. Dupont de l'Eure s'opposa fortement à cette demande. Le roi déclara que M. Dupont était le dernier de ses amis dont il voudrait se séparer. Cependant MM. de Brolie, Louis, et Guizot, ne tardèrent pas à envoyer leur démission, qui fut acceptée. Le général Lafayette, chargé de composer un nouveau ministère, essaya de concilier tous les intérêts. Les esprits étaient très agités, et le roi parut très sérieux pendant quelques jours, quoique les salons du palais fussent remplis de tout ce qu'il y a de distingué dans Paris.—Enfin, les nominations suivantes furent approuvées et signées par le roi le 3 Novembre.

M. *Lafitte*, président du conseil et ministre des finances, en remplacement du baron Louis, démissionnaire ;

Le maréchal marquis *Maison*, ministre des affaires étrangères, en remplacement du comte Molé, démissionnaire ;

Le comte *Montalivet*, ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Guizot, démissionnaire ;

M. *Mérilhou*, ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques, en remplacement du duc de *Brolie*, démissionnaire.

Les autres messieurs composant le conseil sont MM.

Dupont de l'Eure, ministre de la justice ;

Le maréchal Gérard, ministre de la guerre ; et

Le général comte Sébastiani, ministre de la marine.

Les hommes les plus marquants du dernier ministère avaient adhéré aux principes de la légitimité ; ils avaient contribué aux deux restaurations. Les nouveaux ministres ne seront pas effrayés de la révolution ; leurs opinions sont en harmonie avec la subversion de l'ancien état de choses. On doute néanmoins des talens du maréchal Maison et du comte Montalivet comme diplomates.

Espagne.—Il parait par des nouvelles de Bayonne du 28 Octobre, que deux colonnes de réfugiés espagnols étaient entrés en Espagne, la première et la plus considérable sous Mina, et la seconde, sous Valdez. Ce dernier fut, dit-on, attaqué par six mille hommes de troupes réglées, et repoussé jusqu'en France, où ses soldats furent désarmés.—D'après des nouvelles du 30, de la même ville, Mina avait aussi été attaqué par des forces supérieures, défait, et obligé de se réfugier dans les montagnes avec quelques cavaliers.

D'un autre côté, on disait, d'après des lettres reçues à Londres, le 30, que l'étendard de la liberté avait été arboré à Cadix, au Ferrol, et à la Corogne, et que Don Miguel avait donné l'ordre de faire marcher des troupes au secours des royalistes espagnols.

Angleterre.—Le parlement s'est assemblé le 26 Octobre, mais le roi n'a prononcé sa harangue que le 2 Novembre.—Nous en extrayons les passages suivants :

" Depuis la dissolution du dernier parlement, des évènemens du plus haut intérêt ont eu lieu sur le continent de l'Europe.

" La branche ainée de la maison de Bourbon a cessé de régner en France, et le duc d'Orléans a été appellé au trône sous le titre de Roi des Français.

" Ayant reçu du nouveau souverain des assurances de son ardent désir d'entretenir les relations les plus amicales, et de maintenir intacts les engagemens faits avec ce pays, je n'ai pas hésité à continuer les relations diplomatiques et l'amitié qui existaient avec le précédent gouvernement.

" J'ai vu avec un profond regret l'état des affaires dans les Pays-Bas. Je déplore que l'administration éclairée du roi Guillaume n'ait pas été capable de préserver les états de la révolte ; et que sa sage résolution de soumettre les vœux et les plaintes de ses sujets à la délibération d'une session spéciale des états-généraux, n'ait pas produit des résultats satisfaisants.

" Je ferai mes efforts, de concert avec mes alliées, pour rétablir la tranquillité, par tous les moyens qui sont compatibles avec le bon état du gouvernement des Pays-Bas et la sureté des autres gouvernemens.

" Des symptômes de tumulte et de désordre ont donné de l'inquiétude en diverses parties de l'Europe, mais les assurances que je continue de recevoir des dispositions amicales des cours étrangères, me donnent un juste sujet d'espérer que mes peuples continueront à jouir des avantages de la paix.

" Pénétré en tout tems de la nécessité de préserver intacts les engagemens qui ont été faits au nom de la nation, je suis

convaincu que la résolution que j'ai prise de maintenir, de concert avec mes alliés, les traités sur lesquels est fondé le système général de l'Europe, vous paraitra la meilleure garantie du maintien de la paix du monde.

"Jusqu'à présent, je n'ai point accrédité l'ambassadeur de la cour de Lisbonne; mais le gouvernement portugais ayant résolu de satisfaire aux reclamations de la justice et de l'humanité par une amnistie libérale et générale, je crois que le temps est venu de rétablir, pour le bien de mon peuple, les relations amicales qui ont existé pendant tant de temps entre les deux nations."

Il règne une activité extraordinaire dans la diplomatie anglaise. Le prince de Talleyrand et l'ambassadeur de Prusse ont de fréquentes entrevues avec le duc de Wellington, et de longs entretiens avec le comte d'Aberdeen; probablement au sujet des Pays-Bas.

Nous avons donné tout ce qu'il nous a paru y avoir d'important dans le discours prononcé par le roi à l'ouverture du parlement. Ce discours n'est pas à beaucoup près ce à quoi nous étions attendus.

Le paragraphe qui regarde les Pays-Bas n'est pas de nature à satisfaire ceux qui ont à cœur la liberté des peuples, non plus qu'à rassurer ceux qui regardent comme la chose la plus contraire aux droits des nations et au bien de l'humanité, l'intervention armée des puissances étrangères dans les affaires intérieures d'un état. L'administration du roi Guillaume de Nassau y est appellée "éclairée," tandis qu'il paraît présentement qu'elle n'était que celle de l'injustice, ou du moins de la partialité la plus manifeste; et il est peut-être permis de croire qu'il n'y avait qu'une "sagesse" apparente à soumettre les vœux et les réclamations des Belges aux états généraux, quand on considère qu'en faisant marcher des troupes contre les réclamants, en même temps qu'on faisait cette soumission, on pouvait chercher à se mettre en état de tout refuser, si l'on réussissait, ou à se donner l'air de concéder volontairement, quand on n'aurait concédé que par nécessité, si l'on ne réussissait pas.

Il est sans doute permis à un monarque d'interpréter en bien les actions et les intentions d'un autre monarque; mais il y a quelque chose de plus dans le paragraphe dont nous parlons; s'il n'y est pas dit, en termes formels, que l'Angleterre emploira la force des armes pour remettre les Belges sous le joug des Hollandais,(car d'après la répartition de la représentation, les premiers étaient réellement soumis aux derniers,) il y est insinué, à ce qu'il nous paraît, qu'elle pourrait permettre à d'autres de le faire, ou même qu'elle pourrait les y engager, si

p... .. ...maintien du système de l'Europe, il faut entendre que les choses doivent rester comme elles ont été arrangées au congrès de Vienne en 1815. Cette interprétation est rendue encore plus probable par "l'appui", c'est-à-dire sans doute l'intervention que le roi de Hollande dit attendre de "ses alliés."

Il y a néanmoins une puissance qui ne pourrait voir de bon œil une pareille démarche; qui devrait s'opposer de tout son pouvoir à toute intervention pour remettre les choses dans le premier état, parce que cet état de choses était manifestement établi contre ses intérêts, en conséquence de la haine qu'on lui portait, ou de la faiblesse où on voulait la réduire; et cette puissance c'est la France. Il reste seulement à savoir si l'état présent de ses affaires lui permettrait de prendre le ton et l'attitude nécessaires pour s'opposer efficacement à l'intervention des puissances étrangères dans les affaires des Pays-Bas, ou pour *contre-intervenir*, si l'on pouvait ainsi parler, au risque d'armer contre elle une nouvelle coalition, et s'il lui paraîtrait préférable d'avoir guerre lorsqu'elle pourrait compter sur les Belges au moins pour alliés fidèles et zélés, que d'avoir à se défendre seule un peu plus tard, mais lorsqu'elle serait mieux préparée.

Que le gouvernement français s'oppose par ses négociations au projet d'intervenir de quelques autres puissances, si tant est qu'un tel projet ait été formé, c'est ce qui pourrait presque s'inférer des fréquentes entrevues qu'on dit avoir lieu, à Londres, entre le ministre des affaires étrangères et les ambassadeurs de France et de Prusse; que ce gouvernement manifeste l'intention de ne pas céder sur ce point, c'est ce que nous serions aussi portés à conclure du projet inattendu de reconnaître sollennellement le gouvernement de l'homme qui règne de fait en Portugal: le ministère britannique pourrait voir dans cette reconnaissance sollennelle quelque chose de plus qu'un acte de convenance; il pourrait y voir quelque utilité sous le point de vue militaire, surtout dans le cas où il y aurait une révolution en Espagne, et où ce pays ferait cause commune avec la France.

GRIEFS RE'ELS.—Nous avons fait mention, il y a quinze jours, de la lettre à Sir Geo. Murray publiée dans le *Kingston Chronicle.*—Nous ne ferons une attention particulière qu'à une seule partie de cette lettre. L'auteur y dit que la population du Bas-Canada est de 500,000 âmes: s'il eut dit 700,000, il se serait plus approché de la vérité; mais n'importe, laissons 500,000. Les quatre cinquièmes, dit-il, sont d'origine fran-

çaise, et l'autre cinquième, d'origine anglaise, (comprenant dans ce cinquième les Américains, que son collaborateur, le *Lower-Canada Watchman*, appelle des étrangers.) La représentation, d'après le nouvel acte, donne selon lui, 21 membres anglais et 63 français. (C'est 22 à 62.) Celà lui parait horrible. Les Français, comme il les appelle, forment pourtant les quatre cinquièmes de la population, et ils n'ont que les trois quarts de la représentation. Dans le vrai, ils forment les sept huitièmes de la population, et n'ont qu'environ les deux tiers de la représentation. Ils ont consenti à l'acte qui a produit ce résultat, et cependant ils sont accusés de manquer de libéralité, et d'être mûs par l'égoïsme et par l'ambition du pouvoir exclusif.

Mais regardons autour de nous, et voyons quel esprit a influé sur quelques autres, qui ont l'approbation d'Aristides, (c'est le nom que se donne l'auteur,) et des actes desquels il peut dire, *quorum pars magna fui*. L'almanac de 1830 donne *vingt-trois* conseillers législatifs, dont *cinq* sont d'origine française ; proportion qui n'est pas d'un quart sur le tout, quoique selon lui, les Français forment les quatre cinquièmes de la population. Le conseil exécutif consiste en *onze* membres, dont *un* est d'origine française. Les places de profit au-dessus de £400 sont au nombre d'environ *vingt-cinq*, et les Français en ont *cinq* ou *un cinquième*. Il y a des départemens du gouvernement colonial où l'on ne rencontre pas un nom français. Tel a été à peu-près l'état des choses depuis la constitution de 1792 ; telles la libéralité et la justice de l'administration coloniale dans ses choix, et telles la générosité et la tolérance des habitans de la colonie dans les leurs. Ici *Aristides* peut se voir lui-même et ses amis comme dans un miroir. Le peuple a déjà vu ces choses comme elles sont représentées, et comme elles sont réellement ; mais il n'a pas imité ses adversaires ; il n'a pas agi et il n'agira pas, dans les affaires publiques, d'après des distinctions nationales, religieuses ou égoïstes. Le *divide et impera* de ceux qui sont venus ici des quatre vents du ciel, à la recherche des places, a été et sera toujours vain. Ils sont en petit nombre les habitans du Canada, de quelque nation ou de quelque race qu'ils tirent leur origine, depuis les jours de nos premiers parens jusqu'au temps présent, qui ne savent pas apprécier les hommes dont nous venons de parler, qui ne connaissent pas leur haine pour un peuple qui, dans l'exercice de ses droits constitutionnels, s'est opposé et continuera à s'opposer à leur tentatives secrètes pour créer en leur faveur des avantages et des préférences in-

justes, impolitiques et non mérités, tandis qu'ils accusent faussement et impudemment les autres d'une conduite semblable à la leur.—*Gazette de Québec.*

Renouvellement des Commissions.

A une assemblée des Notaires de la ville de Québec, tenue le 23 Décembre dernier, les résolutions suivantes ont été adoptées.

1o.—Que toute personne qualifiée suivant la deuxième section de l'ordonnance de la 25e Geo. III, chap. 4, a le droit d'être admis à travailler et pratiquer comme notaire en cette province.

2o.—Qu'aucun notaire ainsi commissionné ne peut être privé du droit de pratiquer comme tel, et que sa commission ne peut être annulée que par la sentence d'une cour de justice compétente rendue sur plainte et preuve de prévarication.

3o.—Que le décès du roi n'affecte en aucune manière les commissions des notaires en cette province.

4o.—Que les notaires en cette province ne sont point tenus à se pourvoir de nouvelles commissions, et que les notaires présens à cette assemblée n'en prendront point.

5o.—Que les présentes résolutions seront publiées, afin que les notaires éloignés de cette ville puissent en prendre connaissance.

Les Notaires présens étaient MM. Roger Lelièvre, doyen, Michel Berthelot, Pierre Laforce, Archibald Campbell, Pierre Gagnon, Edouard Glackmeyer, F. X. Vaillancourt, Michel Tessier, Maxime Defoy, E. B. Lindsay, William De Léry, C. D. Planté, R. G. Belleau, T. P. Anderson, A. B. Sirois Duplessis, Fab. Ouellet, J. Bte. Gagnon, et F. X. Garneau. Il fut lu une lettre de Mr. Louis Panet, s'excusant de ce qu'il ne pouvait se trouver à l'assemblée, à cause d'affaires professionnelles.

Correction.—Le phénomène dont nous avons parlé, il y a quelques semaines, d'après un notaire de St. Jacques et une autre personne n'a pas eu lieu, ainsi qu'annoncé. La femme Brisson, agée de 63 ans, et non de 71, est seulement dans l'attente de l'évènement qu'on nous assurait avoir eu lieu.

DÉCÉDÉS :—A La Chine, le 23 du mois passé, à l'âge de 71 ans, Dame Marie Rose FISETTE, veuve de feu Mr. Jean Baptiste DURANCEAU, et mère de Mr. le Curé du lieu ;

A Montréal, le 23, à l'âge de 72 ans, LOUIS PLESSIS, écuyer, frère de feu Monseigneur J. O. PLESSIS, Evêque de Québec ; citoyen éminemment respectable par ses vertus, et recommandable par ses connaissances.

*LANDE 37
T. 1

3999008